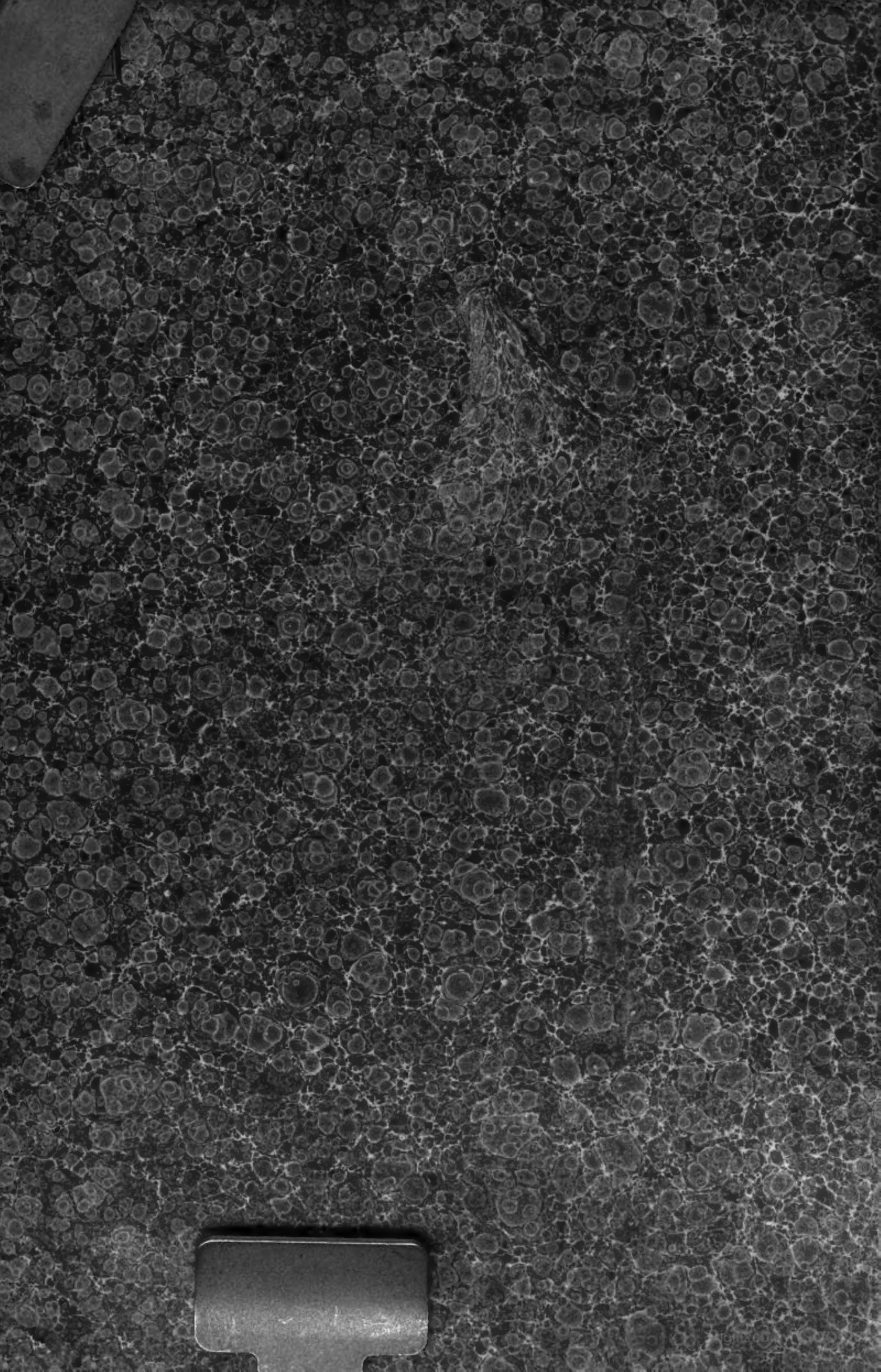

CERCLE du COMMERCE





PORTRAITS ET HISTOIRE

DES

HOMMES UTILES.

IV.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARANCIÈRE, 5.

PORTRAITS ET HISTOIRE
DES
HOMMES UTILES

BIENFAITEURS ET BIENFAITRICES

DE TOUS PAYS ET DE TOUTES CONDITIONS,

Qui ont acquis des droits à la reconnaissance publique
par des fondations philantropiques; par des traits de dévoûment, de charité;
par des travaux, des tentatives, des perfectionnemens, des découvertes
utiles à l'humanité, etc.,

PUBLIÉS ET PROPAGÉS
par la

SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN.

M. JARRY DE MANCY, Fondateur.

nouveau tirage.

TOME QUATRIÈME.

1839—40.







PARIS

H. LEBRUN, LIBRAIRE-EDITEUR,

Rue des Petits-Augustins, 6.

1841.



ANNUAIRE

DE BIEN PUBLIC.

VINGT-CINQ PORTRAITS ET NOTICES.

1839.





JEAN KLEBERG,

(l'Homme de la Roche de Lyon.)



(1) [illegible] *Scissa*, nom dont l'origine est romaine, Agrippa ayant fait couper ce rocher lorsqu'il construisit quatre voies militaires.





UN BIENFAITEUR

DE LA VILLE DE LYON.

Le Peuple des Villes, celui des grandes Villes surtout, n'a que trop souvent donné des preuves d'ingratitude envers ses Bienfaiteurs! En trois siècles, je ne trouve pas chez les Français deux exemples comme celui du Peuple de Lyon et de son HOMME DE LA ROCHE!

JEAN KLEBERG,

L'HOMME DE LA ROCHE DE LYON.

Un poète contemporain (1) a tracé le tableau de l'entrée de la Ville de Lyon, telle qu'elle se présente au voyageur arrivant de Paris.

« Nous aperçûmes, tout-à-coup, en franchissant un coude de la Saône, la rivale de Paris, assise sur sa colline comme sur un trône, le front paré de sa double couronne antique et moderne.... Lyon, la Vice-Reine de la France...... L'entrée de la Ville est à-la-fois grandiose et pittoresque.... Le rocher de *Pierre-Scize* (2) apparaît, adossé à la Ville comme un rempart; il était surmonté autrefois d'un château qui servait de prison d'état. Un jeune sculpteur de Lyon, LEGENDRE-HÉRALD, avait eu l'idée de tailler ce rocher immense, et de lui donner la forme d'un *Lion colossal*, armes de la

(1) M. ALEXANDRE DUMAS : Impressions de Voyages.

(2) *Petra Seissa*, nom dont l'origine est romaine, Agrippa ayant fait couper ce rocher lorsqu'il construisit quatre voies militaires.

Ville. Il voulait consacrer cinq ou six ans de sa vie à ce travail : sa demande ne fut pas comprise, à ce qu'il paraît..... Aujourd'hui ce travail deviendrait plus difficile, et plus tard impossible ; car *Pierre-Scize* servant de carrière à la Ville tout entière qui vient y puiser ses ponts, ses théâtres et ses palais, au lieu du Lion, ne présenterait bientôt plus que sa caverne..... A peine a-t-on dépassé Pierre-Scize, qu'on aperçoit un autre rocher dont les souvenirs sont plus doux : celui-là est surmonté, non pas d'une prison d'état, mais de la statue d'un homme tenant une bourse à la main ! C'est un monument que la reconnaissance lyonnaise a élevé à la mémoire du *Bon Allemand,* Bienfaiteur de Lyon au seizième siècle. La statue que l'on y voit en ce moment a été restaurée et inaugurée, le 24 juin 1820, après avoir été promenée dans toute la Ville, au son des tambours et des trompettes, par les habitans de Bourgneuf. Un accident rend l'installation d'une nouvelle statue nécessaire !... Lorsque je passai à Lyon (1835), L'HOMME DE LA ROCHE n'avait déjà plus de tête !... »

Surnommé, pour sa bienfaisance, le *Bon Allemand*, pendant sa vie, et, *L'Homme de la Roche de Lyon,* après sa mort, JEAN KLEBERG est mentionné aussi, dans les Chroniques lyonnaises, sous le nom de FLEBERG ou FLEBERGE. L'histoire de cet Ami du Peuple n'est pas entièrement exempte d'incertitudes et d'obscurités. Les traditions qui le concernent exigeraient peut-être une discussion critique dont nous croyons devoir nous abstenir et nous dispenser, ne fût-ce que par respect pour un collaborateur qui n'est plus (1), mais dont

(1) Une sorte de fatalité a paru s'attacher à ce Portrait et à l'insertion de cette Notice dans notre Recueil. M. le Docteur OZANAM, Doyen des Médecins de l'Hôtel-Dieu de Lyon, avait adressé à M. LE BRETON, Editeur, ce portrait de JEAN KLEBERG, ancienne gravure sur bois assez mauvaise, mais authentique, avec des Notes biographiques. Ces deux vénérables vieillards, MM. OZANAM et LE BRETON témoignaient le plus vif intérêt pour la mémoire du Bienfaiteur lyonnais. Un de nos amis, jeune peintre d'un bel avenir, DURUPT, Elève de GROS, auteur de plusieurs tableaux sur des sujets nationaux : *Clodoald, Duguesclin, Jeanne d'Arc,* etc., avait composé de verve le portrait historique de L'HOMME DE LA ROCHE, alliant scrupuleusement la ressemblance à la vérité du costume. Enfin, le jeune graveur, DESHAUVENTS, qui a exécuté pour notre collection les portraits de Henri IV et de Sully, etc., avait aussi commencé celui de JEAN KLEBERG. Une mort prématurée nous enleva ce jeune artiste ! Les deux vieillards l'ont suivi de près ; le peintre a été frappé le dernier : il avait trente-quatre ans (7 avril 1838). Nous étions cinq pour élever ce monument : en peu de mois, quatre ont succombé ! Qu'il me soit permis de leur consacrer quelques lignes ! Vieillards et jeunes gens, ils m'avaient assisté avec tant de

le souvenir sera conservé avec honneur et dont l'autorité ne sera pas contestée à Lyon, en fait d'Histoire municipale.

JEAN KLEBERG était né à Nuremberg, en 1485, d'une famille de négocians. Après avoir reçu quelques notions des lettres, nécessaires pour le négoce, le jeune Kleberg, robuste et vigoureux, doué d'un caractère aventureux et hardi, fit choix d'un genre de commerce qui, de son temps, lorsqu'on réussissait, portait grands honneurs et profit. Ce commerce n'était rien moins que la guerre au service des princes étrangers assez riches pour acheter chefs et soldats de ces bandes ou compagnies franches levées dans les contrées populeuses et pauvres. Ce fut à la tête d'une de ces bandes de Lansquenets (*Landsknecht*), levée et équipée à ses frais, que le capitaine Kleberg partit pour aller chercher fortune de l'autre côté du Rhin. Le Roi François Ier le prit à sa solde avec sa bande. Kleberg et ses Allemands combattirent en Italie, sous le drapeau français, dans plusieurs journées mémorables. Au désastre de Pavie, Kleberg fit des prodiges de bravoure pour défendre le Roi qui lui dut la vie, si l'on en croit les Chroniques lyonnaises.

François Ier étant tombé, malgré les efforts de Kleberg, au pouvoir de ses ennemis, le capitaine de Lansquenets, par une générosité bien méritoire dans un chef de bande mercenaire, se montra plus dévoué au Roi que la plupart des courtisans les plus favorisés. Il ne voulut point se séparer de son maître captif; il vint à Madrid partager sa prison. A presque trois cents ans d'intervalle, Jean Kleberg précédait Drouot qui se montrera comme lui fidèle au malheur et qui sera aussi le Bienfaiteur des Pauvres.

On vit après la délivrance du Roi que le dévoûment de Jean Kleberg avait été pur de tout calcul. Il ne suivit même pas la carrière militaire

zèle et d'ardeur dans la poursuite de cette œuvre, dont la durée, depuis sept ans, pour notre époque d'égoïsme, a toujours semblé un problème! La mémoire du bon Docteur OZANAM sera protégée contre l'oubli par l'illustration de son fils dans la carrière littéraire. Une place a été réservée dans notre Recueil, cette année, au vénérable Professeur LE BRETON qui en était bien digne...! Et toi, jeune DURUPT, si cruellement ravi avant le temps, reçois de ton ami un dernier tribut de douleur! Tu promettais à l'Histoire de France un peintre de talent et de cœur! Un jour nos Musées nationaux réclameront de ta famille ton *Duguesclin*, cette page si vraie, si effrayante, des guerres civiles espagnoles et de l'intervention au XIVème siècle! Ils réclameront ta *Jeanne d'Arc*, ce tableau d'une simplicité énergique et d'une si touchante inspiration! Enfin, il y avait sans doute aussi une fatalité pour le jeune talent quand il s'est voué à ce noble et triste sujet de *Jeanne d'Arc!...*

et retourna aux premiers travaux dont ses parens lui avaient donné l'exemple. La vie active et la discipline des camps ont été quelquefois une bonne école du négociant. Les historiens rapportent que le capitaine Kleberg se rendit à Berne en Suisse et fonda en cette ville une maison de commerce. A quel genre de commerce se livra-t-il? On ne le dit pas. Ce commerce fut-il heureux? On le présume, puisque le droit de bourgeoisie de Berne fut conféré à cet étranger. On retrouve, peu de temps après, le capitaine Jean Kleberg, de retour en France. Il est Bourgeois de Lyon, en l'année 1532. Il s'occupe toujours de négoce et, suivant une locution de nos temps, il fait la banque. Le Roi ne le charge plus de lui procurer des levées d'hommes : c'est de l'argent qu'il lui demande. Jean Kleberg négocie des emprunts : ce n'est pas pour de tels offices, avouons-le qu'il été jugé digne de figurer dans notre Recueil.

Vers ce même temps, la charité des Lyonnais fondait, au moyen de quêtes et de dons volontaires, une *Aumône générale,* qui est devenue un des plus riches et des plus beaux Hospices de l'Europe. Kleberg fut un des premiers fondateurs de cette Œuvre de Bienfaisance. Son aumône fut une somme de Cinq cents livres tournois de cette époque, équivalant à quinze cents francs d'aujourd'hui. Dans les douze années qui suivirent, les dons de Kleberg à l'Hospice ne s'élevèrent pas à moins de soixante mille francs de notre monnaie actuelle. Ce n'était pas de la Bienfaisance posthume.

Kleberg habitait le quartier de Bourgneuf, le plus pauvre de la Ville. Les occasions d'exercer sa bienfaisance étaient fréquentes : il ne les évitait point. Il secourait les indigens, mais en même temps il les exhortait aux bonnes mœurs. Il donnait des dots aux filles pauvres et honnêtes : c'était un genre de bienfaits qui n'a été imité depuis que, dans de grandes circonstances, par des gouvernemens qui avaient intérêt à rechercher la popularité.

Peu de temps après son arrivée à Lyon, Jean Kleberg s'était donné une compagne digne de lui dans PELONE DE BONSIR, dame de Chaillouvres, au pays de Dombes, native de Tournay en Flandre, femme d'une beauté remarquable. L'épouse du *Bon Allemand* fut appelée la *Belle Allemande.* Ce fut elle qui fit bâtir, sur le bord de la Saône, une maison de plaisance avec un Belvéder que l'on appelle encore aujourd'hui la *Tour de la Belle Allemande.* Quelques traditions donnent à ce nom une origine bien différente. Cette tour aurait servi de prison à une victime de la jalousie : mais sur ce point, comme sur le reste, nous

avons adopté l'opinion du Biographe dont l'autorité nous semble la plus respectable. Rien n'autorise à soupçonner le Bon Allemand d'avoir été un de ces Bienfaiteurs par ostentation, dont les actes publics s'accordent peu avec leur conduite privée.

Actif et laborieux autant que généreux et humain, Jean Kleberg devint assez riche pour être possesseur à-la-fois de quatre terres seigneuriales, entre lesquelles on remarque celles du Chatelard et de Villeneuve-en-Dombes. Lui fera-t-on un crime de s'être rendu acquéreur de ces domaines, qui avaient appartenu au Connétable de Bourbon et qui avaient été confisqués au profit de la couronne après la défection de ce prince? Ce serait mal connaître l'esprit du temps; ce serait oublier aussi que Jean Kleberg avait été captif à Madrid.

Il n'est pas douteux que Kleberg ne fut regardé comme Français en sa double qualité de dévoué serviteur du Roi et de Bienfaiteur de la Ville de Lyon.

En 1544, il fut appelé par le vœu des habitans aux fonctions d'Echevin. Sa modestie lui fit refuser d'abord cet honneur, en alléguant pour motifs son âge et les soins que réclamait la jeunesse de son fils; enfin, les affaires importantes dont la confiance du Roi le chargeait. Les vives instances de ses concitoyens triomphèrent de sa résistance, et le nom de Kleberg ou Fleberg se lit sur les registres des Echevins de Lyon, à la date de cette année.

On a vu précédemment de quelle nature étaient les affaires importantes dont le Roi avait chargé son ancien compagnon d'armes et de captivité. François Ier correspondait avec Kleberg directement. Une de ces lettres royales a été conservée : c'est un monument curieux de l'époque où le rival de Charles-Quint était réduit à marchander personnellement un emprunt avec les Bourgeois d'une des Villes de son royaume, en subissant gaîment la condition humiliante que les prêteurs lui imposaient, comme à un père dissipateur, de leur faire donner la caution de son fils.

Nous transcrivons cette lettre d'après la copie que nous en possédons de la main du Docteur Ozanam.

« Au sieur JEHAN KLEBERGE, mon Valet de Chambre ordinaire.

« Seigneur Jehan Kleberge, j'ay receu vostre lettre du 5 de ce moys et par icelle veu le debvoir et diligence que vous avez faict et faictes

pour le faict des emprunts que je veulx faire à Lion, dont je vous say très bon gré. Et voyant ainsy que vous me mandez que les marchands n'y veulent entendre que mon fils le Dauphin ne s'y oblige comme moy, j'en seray content, et desjà mon dict fils l'a ainsy accordé. Dont vous pouvez advertir les marchands afin qu'ils tiennent leur argent prest.

« Sur ce, seigneur Jehan Kleberge, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa garde.

« Escript à Paris, le 11ᵉ jour de mars 1545.

« FRANÇOIS. »

Les marchands de Lyon qui se trouvaient ainsi avertis de tenir leur argent prêt avaient plus d'un motif pour désirer bonne caution de leur créance. Le Roi, François Iᵉʳ, alors âgé de cinquante ans, ne survécut pas long-temps à cet emprunt, et mourut victime de son incontinence à cinquante-deux ans (31 mars 1547).

Jean Kleberg était mort avant son Roi, le 6 septembre 1546, à l'âge de soixante-deux ans. Les Chroniques ne nous apprennent rien de plus, ni sur sa veuve, ni sur son fils : il est constaté seulement que la presque totalité des biens de Jean Kleberg passa, par substitution, à l'Hôpital de la Charité de Lyon.

Les regrets que cette mort du *Bon Allemand* excita parmi le Peuple de la Ville de Lyon et de ses faubourgs ne se bornèrent pas à de vaines lamentations. Les pauvres ouvriers qui pleuraient en lui un Ami voulurent honorer sa mémoire. Une statue colossale, grossièrement sculptée en bois, fut érigée par eux en l'honneur de ce vieux capitaine des armées d'Italie, qui s'était montré aussi bienfaisant dans la paix qu'il avait été brave à la guerre.

Le piédestal, choisi pour cette statue, fut le rocher où gisent encore les débris de ce monument bizarre et respectable, de cette Œuvre du Peuple, qui déjà plusieurs fois est tombée, comme aujourd'hui, de vétusté, mais que le Peuple ne manque jamais de relever, en la restaurant à sa manière. Le costume primitivement adopté avait été celui du Lansquenet, fantassin allemand de la première moitié du seizième siècle. L'*Homme de la Roche* était représenté tenant une pique de la main droite et de la gauche une bourse, emblème non point d'avidité mais de libéralité bienfaisante.

Etait-ce le choix le plus judicieux de représenter ainsi cet homme de bien en homme de guerre prêt à combattre ?..... Le peintre, notre ami, en avait jugé autrement : il a mieux aimé peindre Jean Kleberg avec le costume de ville d'un guerrier en temps de paix, tel qu'il devait se montrer aux habitans de Lyon.

Enfin, il a été question, tout récemment encore, nous a-t-on dit, de relever de ses ruines le colosse de l'*Homme de la Roche*. Cet acte de justice ferait honneur aux Lyonnais; mais on ne saurait trop leur conseiller deux choses : la première de ne pas ôter à ce monument son caractère d'OEuvre du Peuple; la seconde de ne pas donner au Lansquenet de Pavie l'armure et l'aspect d'un soldat romain !

Quoi qu'il en soit, les débris des dernières statues de l'*Homme de la Roche* avaient droit encore aux respects et à la reconnaissance des habitans de Lyon, qui peut-être leur sont redevables de belles fondations même contemporaines !

Oserait-on affirmer qu'en se rappelant ses vives impressions d'enfance, un Lyonnais (1) que la guerre avait illustré et enrichi dans l'Orient n'avait point gardé souvenir de l'*Homme de la Roche*, et qu'il n'a pas voulu rivaliser avec lui ?

Ainsi, le Fondateur de cette utile École de *La Martinière* serait pour les Lyonnais le Jean Kleberg de notre siècle !

Lyonnais, vous devez donc à JEAN KLEBERG, une nouvelle statue de bois, comme vous devez au général CLAUDE MARTIN une statue de bronze ou de marbre !

A. Jarry de Mancy.

(1) Le Général CLAUDE MARTIN : voir le Recueil des HOMMES UTILES, An 1835.





(1) Voir la note, pages 43 et 44.



MATHIEU MOLÉ.

Il y a plus de charme à écrire la vie privée d'un grand homme que son histoire : on aime à se reposer de l'admiration causée par le héros. L'on se console à-la-fois par le spectacle de ses vertus et par celui de ses faiblesses ; on croit vivre dans sa familiarité, tandis qu'on l'observe de si près. Mais, s'il arrive que l'écrivain descende de celui dont il s'efforce de consacrer la gloire ; si les vertus qu'il peint forment son héritage et lui imposent ainsi de grandes obligations ; enfin, s'il ne peut louer sans qu'il s'humilie : son entreprise alors montre plus de piété qu'elle ne lui promet de douceur, et l'on doit supposer qu'il y a été conduit par le désir d'acquitter une dette plutôt que par l'idée d'amuser son loisir. J'ai donc besoin ici d'une double indulgence ; je souhaite qu'en lisant cet écrit on ne songe qu'au sentiment qui l'a dicté. Sous ce rapport, l'exemple que j'y donne ne sera pas indigne qu'on l'imite ; il pourra servir à ranimer le culte négligé des aïeux : car pendant que Troie était en flammes, peu de gens ont imité le pieux Enée. Pour moi, moins heureux que lui, je n'ai pu sauver mon père, mais je ne me suis jamais séparé de mes dieux domestiques ! (1)

MOLÉ (MATHIEU) naquit en 1584 ; il était fils d'Edouard Molé, Procureur-Général au Parlement de Paris pendant la Ligue, dont Henri IV récompensa l'intrépidité et les services par une place de *Président à Mortier* au même Parlement. On n'a point de détails sur les progrès de sa première jeunesse, mais on connaît les circonstances et les exem-

(1) Voir la note, pages 43 et 44.

ples qui concoururent à la former. Les fureurs de la Ligue environnèrent son enfance; de grandes actions, de grands caractères occupèrent ses premiers regards. Il voyait son père exposer chaque jour sa vie et il apprenait de lui à pratiquer ce courage austère qui se contente de mépriser la mort. Dans sa famille, il était entouré des habitudes qui accompagnent une fortune médiocre, et de cette gravité singulière dont l'excès était peut-être un fruit du malheur des temps. A cette époque, la sagesse, la modération même, n'étaient point exemptes d'enthousiasme : les vertus se montraient aussi exaltées que la dépravation était profonde. C'est ainsi que l'on peut s'expliquer d'avance le contraste que nous aurons lieu d'observer entre le caractère de Mathieu Molé et celui des autres personnages célèbres avec lesquels il a vécu. On trouve entre eux et lui autant de différence, et, si j'ose le dire, de disproportion qu'entre la *Ligue* et la *Fronde*. Nous verrons même que son esprit, préoccupé des impressions qu'il avait reçues et accoutumé de bonne heure à de trop grandes choses, eut quelquefois de la peine à se plier à la petitesse des circonstances et à descendre à la subtilité des intrigues qu'il devait surmonter.

Cependant les troubles civils et les dangers au milieu desquels il vivait n'empêchèrent pas Edouard Molé de donner à son fils l'éducation la plus forte et la plus complète. Tandis que, par son exemple, il lui enseignait à ne pas s'abandonner au malheur et à se préserver de cette sorte de résignation dans laquelle il entre toujours plus de mollesse que de courage, il s'appliquait à orner et à cultiver son esprit. Mathieu Molé, au sortir de ses études possédait les langues grecque et latine, était jurisconsulte éclairé, et paraissait déjà particulièrement versé dans les matières de l'église. Le Parlement le reçut dans son sein aussitôt que son âge le lui permit. Quatre ans après, il devint Président d'une chambre des requêtes, et enfin, au mois de novembre 1614, Edouard Molé ayant résigné la Présidence à mortier entre les mains de Nicolas de Bellièvre, alors Procureur-général, le Roi donna à son fils la charge de ce dernier. Ainsi, Mathieu Molé avait moins de trente ans lorsque Louis XIII lui confia les fonctions peut-être les plus délicates et les plus importantes de la magistrature. Le Cardinal de Richelieu, qui dictait les choix de son maître, savait juger les hommes indépendamment des données ordinaires de l'âge ou de l'expérience. Aucune affection personnelle ne put le faire songer à Molé ; jamais il n'avait favorisé sa famille, et il connaissait assez son caractère pour prévoir l'embarras qu'il pourrait lui causer un jour. Mais ce génie

élevé faisait servir au bien de sa patrie jusqu'à ses passions et à ses défauts. Il avait trop de fierté pour craindre personne, et il aimait trop la gloire pour ne pas se plaire à de tels choix. Son attente fut bien remplie et le public ne tarda pas à rendre hommage à son discernement.

On s'étonnait de voir dans un aussi jeune homme une gravité si naturelle, une raison si exercée, une fermeté si sage. On eût loué son intégrité et la pureté de ses mœurs, si ces vertus avaient pu être remarquées dans un magistrat. Il épousa à-peu-près dans ce temps mademoiselle de Nicolaï, fille du Premier Président de la Chambre des Comptes, et il en eut bientôt plusieurs enfans. C'est au milieu de sa nouvelle famille que s'écoulaient ses plus doux loisirs. Cependant il avait contracté en entrant dans le monde des liaisons qu'on ne lui vit rompre que lorsque une longue expérience lui en eût appris le danger. L'imagination vive de Mathieu Molé ne pouvait échapper au charme des solitudes de Port-Royal. Son esprit naturellement contemplatif aimait à méditer parmi ces pieux solitaires: il y goûtait, dans une profonde paix, le souvenir des orages qui avaient environné son enfance, et il se laissait entraîner par une morale qui lui paraissait réunir la pureté à l'orthodoxie.

L'Abbé de Saint-Cyran, surtout, avait su lui inspirer une vénération particulière. Ce maître de Jansenius était alors l'oracle de Port-Royal, et l'on pourrait le citer comme le dernier chef de secte connu dont la personne ait excité un véritable enthousiasme. Une science profonde, une dialectique pressante, des austérités incroyables, une imagination tout à-la-fois grave et ardente, le rendaient réellement propre à prendre de l'empire sur les esprits faits eux-mêmes pour dominer. A Dieu ne plaise, cependant, que je veuille décrier ici les leçons de Port-Royal, puisqu'elles ne firent que développer les grandes qualités de celui dont je dois tant aimer la gloire! Si j'osais me permettre une comparaison profane, en parlant de ces saints personnages, je dirais seulement qu'ils voulaient élever tous les hommes comme Achille le fut par le Centaure. Les faibles y succombaient, tandis que les forts devenaient entre leurs mains prodigieusement forts. Leur secret, aujourd'hui qu'on l'ignore, effraie d'autant plus qu'on en admire davantage les résultats. On se demande où prenaient leur charme et leur puissance ces hommes pour lesquels il fallait tout quitter, dont les plus grands personnages préféraient la société aux premières dignités, aux plus importantes fonctions; devant lesquels les plus grandes dames allaient pleurer leurs fautes; qui fixaient la langue; qui composaient

les meilleurs livres pour la jeunesse ; dont on ne cessera d'admirer les écrits ; qui possédaient le raisonnement avec la plaisanterie ; qui savaient plaire autant que dominer ; qui imprimaient enfin à ceux qu'ils formaient un caractère tellement ineffaçable que, dans la vie de Mathieu Molé, on reconnaît leur disciple, comme on le retrouve dans Pascal en lisant ses écrits ?...

Mais le Cardinal de Richelieu, soit qu'il redoutât l'influence toujours croissante de l'Abbé de Saint-Cyran, soit qu'il voulût faire cesser le scandale occasioné par quelques-uns de ses écrits, le fit renfermer au château de Vincennes. A peine l'ordre qu'il en avait donné fut-il exécuté qu'il vit arriver chez lui le Procureur-Général pour lui représenter qu'on avait trop légèrement soupçonné la foi d'un si grand défenseur de l'église, et que, dans le moment même où on l'avait arrêté, il travaillait à un ouvrage commencé depuis long-temps, et destiné à réfuter les *Ministres* sur le dogme de la présence réelle. Le Cardinal répondit froidement : « que Saint-Cyran pourrait continuer ce travail en prison. » Molé ne s'en tint pas là ; partout Richelieu le trouvait sur ses pas. Enfin, un jour qu'à Saint-Germain il s'en voyait solliciter plus vivement que jamais, il lui saisit le bras avec impatience en s'écriant : « Monsieur Molé est un honnête homme, mais il est un peu entier. » Affligé, et non rebuté, Mathieu Molé demanda au Cardinal la liberté de son ami, en offrant d'être sa caution. Non-seulement il éprouva un refus, mais on commença à instruire le procès de Saint-Cyran, comme hérétique et faux docteur. Molé se hâta de lui faire dire d'avoir grand soin de parapher toutes les pages de son interrogatoire, et de tirer des lignes depuis le haut des marges jusqu'en bas : « car, ajouta-t-il, il a affaire à d'étranges gens. » On se doute bien que ce propos, rapporté au Ministre, n'attira point au Procureur-Général son affection. Une circonstance plus importante ne tarda pas à le lui rendre tout-à-fait contraire.

La Reine-Mère, Marie de Médicis, ne pouvant plus supporter le joug du Cardinal de Richelieu, crut pouvoir renverser son propre ouvrage, en se mettant à la tête des ennemis de celui qu'elle avait élevé. Deux ministres, des généraux, deux Reines, toute la France, conspirèrent avec le Roi lui-même, dont ils avaient la parole, contre un premier ministre qu'ils détestaient. Les conjurés ne se crurent obligés ni à beaucoup de ménagemens ni à un grand secret. Tous les yeux voyaient se former l'orage, et chacun calculait le moment où il devait éclater. Mais tant de chances de succès ne firent que des dupes de ceux qui s'y confièrent, et l'on appela *Journée des Dupes* celle où, par sa pré-

sence d'esprit et son audace, Richelieu triompha de la France et du Roi. Mathieu Molé, dont l'esprit était enclin à l'ironie, et qui haïssait le despotisme du Cardinal, ne doutait pas de sa chute, et il avait lancé contre lui quelques-uns de ces traits qu'on ne pardonne pas. Il était d'ailleurs le parent et l'ami du Maréchal et du Garde-des-Sceaux De Marillac. Richelieu le fit comprendre dans la liste de leurs complices. Un arrêt du conseil l'interdit de ses fonctions, et lui ordonna de comparaître en personne. D'abord, il essaya de faire quelque résistance. Son substitut, Franchot, fit des remontrances à la Chambre des Vacations; mais l'opposition de M. de Bellièvre, qui présidait, les rendit vaines. Il partit pour Fontainebleau, où était la cour. Aussitôt qu'il parut dans le conseil, les préventions s'évanouirent, et il ne recueillit de tous côtés que des marques de déférence et d'estime. « Sa gravité naturelle (dit Talon qui ne l'aimait pas), dont il ne rabattit rien dans cette circonstance, lui fit obtenir sur-le-champ arrêt de décharge. » Et il vint reprendre ses fonctions.

C'est vers cette époque qu'on eut lieu d'observer le changement qui s'opéra dans ses manières. Son extérieur sévère, qui éloignait quelquefois, ne faisait plus qu'en imposer. On le voyait attacher moins de prix à conserver toutes les formes de ses vertus ; son langage surtout avait changé de caractère, et il paraissait plus occupé du bien qu'il pouvait faire que des principes qu'il devait professer. La jeunesse vertueuse mûrit tard : il ne faut pas s'étonner si Mathieu Molé ne connut pas de bonne heure cette modération qui rend toutes les vertus utiles. Lorsqu'il la posséda, il n'eut plus rien à recevoir de l'expérience ou du temps : le Cardinal de Richelieu semblait l'attendre. Quoiqu'il eût été quelquefois l'objet de ses railleries, et qu'il ne l'eût pas toujours trouvé docile à ses volontés, il l'avait compté parmi les hommes qui devaient ajouter à la grandeur de la France, et par conséquent à sa propre gloire. Aussi, dès qu'il l'en crut digne, il le nomma *Premier Président* (1640). Le même jour, Molé perdit sa femme, qui le laissait père de dix enfans. Le chagrin qu'il en eut le força à suspendre l'exercice de ses nouvelles fonctions. Puis, il trouva dans ces fonctions mêmes un remède contre sa douleur. La mort du Cardinal de Richelieu, arrivée deux ans après, vint lui rendre l'espoir de faire sortir de prison l'Abbé de Saint-Cyran. Il s'empressa de demander sa liberté au Roi, qui la lui accorda, en ajoutant qu'il attendrait quelques mois, afin de ne point paraître réparer une injustice de son ministre. Au sortir de Vincennes, Saint-Cyran courut chez son ami, qui le reçut avec une tendresse mêlée de respect.

Il lui annonça qu'il allait travailler sans relâche à son grand ouvrage. Aussitôt, Mathieu Molé offrit de subvenir aux frais de copie et d'impression, et Saint-Cyran, accepta mille écus pour cet objet. Depuis plusieurs années, Molé n'était plus que l'ami de Saint-Cyran. Il aimait sa personne, il admirait ses vertus, mais il avait cessé de partager toute sa doctrine. Il s'était même éloigné de Port-Royal comme d'un séjour dont il redoutait la séduction, et l'on peut dire que c'est l'exemple de l'avocat Le Maître qui lui avait appris à la craindre. Le Maître, disciple aussi de l'Abbé de Saint-Cyran, passait parmi les solitaires tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions. Ayant été très jeune reçu avocat, il avait acquis par son éloquence une telle réputation que le Cardinal de Richelieu voulut signaler au public cette belle espérance de la magistrature. Il lui donna à l'âge de vingt-huit ans le brevet et la pension de conseiller d'état. Tout d'un coup, Le Maître prend la résolution de vendre ses biens pour les distribuer aux pauvres, de se démettre de ses emplois pour se précipiter dans la retraite, et Saint-Cyran se chargea d'aller apprendre à Molé qu'il a perdu l'un de ses émules. Le Procureur-Général ne put recevoir cette nouvelle sans émotion; il s'écria : « mais de quoi vivra-t-il? » L'Abbé de Saint-Cyran, enfonçant fièrement son chapeau qu'il avait toujours sur sa tête, et le regardant fixement d'un air sévère : « Et moi, lui répondit-il, de quoi ai-je vécu depuis vingt ans que je suis à Paris? » De ce moment, Mathieu Molé ne regarda plus comme sans danger des sentimens qui pouvaient devenir si contraires aux intérêts de la société. Mais son amitié et sa vénération pour la personne de l'Abbé de Saint-Cyran n'en furent jamais altérées, et lorsque, plusieurs années après, Saint-Cyran devint encore suspect à la Régente, Molé voulut en répondre, comme il en avait répondu au feu Roi.

Louis XIII suivit de près son ministre dans la tombe. Avant de mourir, il avait fait enregistrer au Parlement une déclaration qui renfermait ses dernières volontés, et que Mathieu Molé avait rédigée tout entière. Cette déclaration, en laissant la Régence à la Reine, nomma un Conseil souverain, qui avait pour chef le Prince de Condé, et dont elle ne pouvait changer les membres. Mais Louis XIII mort, son testament fut cassé par le Parlement, qui rendit à Anne d'Autriche l'autorité de son titre. Aussitôt les exilés revinrent, et les prisons s'ouvrirent : Richelieu avait rendu désormais impossibles les désordres que le règne de Henri IV avait seulement fait oublier. Le don de ce génie était la force, et c'est toujours l'ordre que la force produit. Aussi, dans la monarchie française, avait-il mis chaque chose à sa place, comme dans l'Europe il avait

replacé chaque état à son rang. Par lui, cette haute noblesse, rivale de son maître, ne forma plus que sa cour. Les grands, aspirant tous à la faveur du prince, se la disputaient entre eux; au lieu d'entretenir des partis dans la nation, ils formaient des cabales autour de lui, lorsque la minorité de Louis XIV vint ouvrir un nouveau champ à d'anciennes espérances, et ranimer toutes les ambitions.

L'agitation fut d'autant plus vive qu'on avait été plus long-temps contenu. Les mœurs, de sérieuses et réservées qu'elles étaient, devinrent tout d'un coup libres et légères: le génie de Mazarin semblait répandre autour de lui l'intrigue, comme celui de Richelieu inspirait les complots. Les hommes paraissaient livrés, avec l'Etat, au gouvernement des femmes. A la place de la Chevalerie, de cette ancienne religion de l'honneur et de l'amour, on ne voyait partout que le plaisir et le courage. La nation avait tellement changé de physionomie et d'aspect qu'on eût dit qu'il s'était écoulé plus d'un siècle depuis la fin de la *Ligue*. Un seul homme retraçait le souvenir et les caractères de cette grande époque: Mathieu Molé, né sous Henri III, et formé par les leçons d'Edouard Molé son père, avait conservé au milieu de cette génération brillante, frivole et licencieuse, ces mœurs graves, ce tour d'esprit et de langage que donne le spectacle des grands évènemens, joint à l'expérience du malheur. D'ailleurs, les convenances rigoureuses qui accompagnaient alors la profession de la magistrature en faisaient comme un sanctuaire où le souffle du siècle ne pénétrait pas. Nous avons vu que c'était à Port-Royal qu'il allait chercher les délassemens de sa jeunesse, dans ces asiles, où semblait respirer encore le génie de la *Ligue pacifiée*. Il resta donc étranger au mouvement général jusqu'à ce que, ce mouvement gagnant sa compagnie, il se trouva malgré lui placé sur la scène, et fut forcé d'y jouer un des rôles les plus importans.

Les dépenses de la guerre d'Espagne et les prodigalités de la Cour avaient épuisé le trésor. La Reine, ou plutôt son ministre, dans le besoin qu'ils avaient d'argent, eurent l'imprudence de s'attaquer aux grandes compagnies, et de vouloir faire peser sur elles les édits bursaux. Aussitôt, le Grand Conseil, la Cour des Aides, la Chambre des Comptes, portèrent leurs plaintes au Parlement, et lui demandèrent de les protéger contre la Cour. Le 13 mai 1648, on rendit le fameux *Arrêt d'Union*, portant que deux Conseillers de chaque Chambre du Parlement seraient chargés de conférer avec les députés des autres compagnies, et qu'ils feraient leur rapport aux chambres assemblées, qui ordonneraient ensuite ce qui conviendrait. Les réunions eurent lieu dans la

Chambre de Saint-Louis, malgré les efforts de la Régente pour les empêcher. Enhardis par le succès de leur résistance, les députés s'immiscèrent bientôt dans les affaires de l'état. L'opinion favorisait leurs entreprises; la faiblesse d'Anne d'Autriche et les hésitations de Mazarin les encourageaient. Le Parlement s'imagina qu'il allait gouverner. Pour modérateur, il n'avait que son chef, tandis qu'il était secrètement poussé par les hommes les plus considérables dans l'Etat. Tout au commencement de la Régence, il s'était formé autour de la Reine une cabale qu'on appelait des *Importans*, à cause de l'espèce de morgue qu'ils tiraient de leur crédit, et que portait au dernier point son chef, le Duc de Beaufort. Elle s'était long-temps disputé, avec le Cardinal Mazarin, l'empire que ce dernier conserva sur l'esprit de la Régente. Du fond des exils où ils étaient dispersés, les Importans excitaient le Parlement, imploraient son appui et lui offraient leurs services. La gravité des magistrats ne put résister au plaisir de compter de tels cliens. Ils s'entendaient appeler *Pères de la Patrie* par les princes, la noblesse et le peuple. Tous les prenaient pour arbitres, et chacun leur confiait son destin. La foule des jeunes conseillers, charmée d'abandonner l'aridité de ses études et la monotonie de ses fonctions, se livra avec passion à une vie oisive et agitée, qui flattait à-la-fois sa paresse et son ambition. Déjà, ces beaux jours de la Régence chantés par nos poètes étaient écoulés. Le Parlement devint le foyer de toutes les intrigues. Le petit nombre de ceux qui y soutenaient le parti de la cour reçut le nom de *Mazarins*. Leurs adversaires prirent celui de *Frondeurs*, et dans cette guerre de sobriquets et d'épigrammes, où l'on fit tant d'usage du ridicule, Mathieu Molé était appelé la *Grande-Barbe*, à cause de la longue barbe qu'il portait.

Les disputes du Jansénisme se mêlaient à tous ces mouvemens. Le livre du jésuite Ayreau et celui du docteur Arnauld partagaient alors les évêques de la France. Le Recteur de l'Université ayant rendu plainte contre le premier au Parlement, celui-ci le condamna; mais le Chancelier Séguier, qui protégeait les Jésuites, fit mander la compagnie par la Reine, et lui dit en son nom qu'elle n'avait point à se mêler de cette affaire, qu'il avait été défendu aux Jésuites d'enseigner la doctrine du père Ayreau, et qu'Arnauld serait envoyé à Rome pour y faire examiner son livre. Mathieu Molé, jaloux défenseur des privilèges de l'église de France, répondit: « que sans doute on n'ignorait pas l'obligation imposée aux Papes par les Concordats de donner aux Français des juges en France, et que, quoique M. Arnauld se

rendit à Rome par l'ordre de la Reine, et non sur un mandement du Pape, le saint-siège pourrait bien arguer de cet exemple et en abuser un jour. » Le zèle du Premier Président était encore échauffé dans cette circonstance par son amitié pour M. Arnauld et l'admiration qu'il ressentait pour ses ouvrages.

Cependant les assemblées de la Chambre de Saint-Louis continuaient. Le Premier Président avait tenu tête pendant trois jours aux clameurs des Enquêtes, qui furent plusieurs fois sur le point d'en venir aux voies de fait contre sa personne. La conduite de la cour ne l'embarrassait pas moins. Sans constance dans ses résolutions, sans suite dans ses projets, Anne d'Autriche manquait sans cesse à ceux qui voulaient la servir. Elle portait le caprice de son sexe dans la violence, et si quelquefois elle commençait à sévir, bientôt elle abandonnait tout, comme épouvantée de ce qu'elle avait entrepris. C'est ainsi qu'on la vit embarrassée de la personne du Président Barillon après qu'elle l'eût fait enlever, et se trouver trop heureuse que le Parlement le lui redemandât. Mathieu Molé qui portait la parole dans cette circonstance, dit : que l'ordre public ne permettait pas que, sur de simples soupçons, un officier du roi, ni qui que ce fût, pût être emprisonné autrement que par les voies publiques qui instruisent les juges de la vérité. »

Au lieu d'être secondé dans sa compagnie, le Premier Président n'y voyait personne à qui il pût se confier. La Reine ne le dédommageait pas de cet abandon, et loin d'apprécier ses lumières, elle le consultait rarement. Elle semblait s'en servir comme d'un bouclier, ou l'opposer comme un roc inébranlable (1) aux fureurs que son ministre avait excitées. Les magistrats capables d'être jaloux d'un rôle si pénible et si glorieux lui portaient une secrète envie. C'est à ce titre que De Mesmes et Talon étaient ses ennemis. Talon avait été son ami dans sa première jeunesse ; mais bientôt leurs opinions différentes les avaient divisés. Moins âgé et moins accessible aux leçons de l'expérience, Talon ne respirait que cet amour de l'indépendance et ces maximes républicaines dont Mathieu Molé avait connu de si bonne heure toute la vanité. D'ailleurs, la nature ne les avait pas formés l'un pour l'autre. La vertu de Talon était aussi exaltée que celle de Molé

(1) La devise de MATHIEU MOLÉ est représentée dans la belle gravure de son portrait en pied. Un rocher, au milieu d'une mer agitée par une tempête furieuse, est surmonté de ces mots : « STAT MOLE IMMOTUS. » (A. J. DE M.)

était solide. Il recherchait les sacrifices avec autant d'enthousiasme que Molé employait de modération à les attendre. Un seul mot les explique : Talon aimait par dessus tout la gloire; Molé lui préférait ses devoirs. Talon calomnia plus d'une fois dans son cœur celui qu'il avait aimé. Peut-être son esprit fut-il seul coupable ; car c'est la faiblesse des esprits supérieurs d'attribuer à l'intérêt les opinions qu'on ne partage pas. Au reste, Mathieu Molé fut le héros par excellence de l'amour de l'ordre et du devoir : c'est au maintien de l'ordre, au parfait accomplissement de ses devoirs qu'il dévoua modestement sa vie. On y voit ces vertus dédaignées du vulgaire le conduire presque à son insu à une renommée éclatante, et valoir à celui qui ne croyait être que juste et sage d'être comparé par ses ennemis aux hommes les plus brillans de son siècle, à Gustave, au grand Condé. Cependant, malgré l'injustice et l'envie dont il était entouré, Molé ne professait d'éloignement que pour la personne du Chancelier (1); mais il avait pour lui un mépris qu'il ne pouvait contenir : jamais il n'en supportait rien. Dans un lit de justice, le Chancelier l'ayant interrompu lorsqu'il parlait, il l'apostropha fièrement, en lui déclarant que nul n'avait le droit de l'interrompre lorsqu'il avait l'honneur d'adresser la parole au Roi. Fatigué cependant de tant d'épreuves, et sa santé étant altérée par le travail, il obtint un congé de la Reine pour aller prendre les eaux.

A son retour, il trouva l'agitation à son comble, et il reconnut les approches de la crise que l'on préparait. Les lits de justice se répétaient sans cesse et perdaient par là tout leur effet. Le peuple, en voyant les cours souveraines se réunir pour défendre ses intérêts, avait conçu les plus folles espérances. Il s'était flatté de voir disparaître tout d'un coup les impôts dont il se plaignait. De son côté, le Parlement se trouvait déconcerté par la faiblesse même d'Anne d'Autriche, qui lui accordait tout, tandis qu'il ne pouvait se contenter de rien. Engagé vis-à-vis du peuple, il y allait de sa sûreté de prolonger la querelle ; car il ne pouvait, avec quelque ombre de raison, demander à la Reine de réaliser le vain espoir de la multitude, et il n'était plus en son pouvoir d'apaiser ni de faire rentrer dans l'ordre les esprits qu'il avait soulevés. Cependant, personne n'acquittait les impôts, dans l'attente du parti que les compagnies devaient prendre, et les choses en vinrent au

(1) Charles de L'AUBESPINE, marquis de CHATEAUNEUF, né en 1580 et mort en 1653, « *chargé d'années et d'intrigues* » a dit Madame de Motteville. (A. J. de M.)

point que, faute de cent mille livres, l'armée de Flandre, après la bataille de Lens, ne put poursuivre ses succès; que l'armée d'Allemagne, commandée par Turenne, se débanda; que les Catalans voulurent se révolter parce que les Français, manquant d'argent, vivaient à discrétion sur leur territoire, et que le siège de Crémone fut levé.

Il ne fallait plus qu'une étincelle pour allumer l'incendie. Un chef parut, et la révolte éclata. Un homme singulier et qui sembla imprimer aux évènemens le caractère et la mesure de son génie, en prit alors ouvertement la conduite. Il avait en partage tous les dons de la fortune, et réunissait mille qualités brillantes que bornait toujours un défaut absolu de grandeur. Né dans un haut rang, il était doué en aventurier. Il portait l'habit d'un prêtre, et montrait l'audace d'un partisan. Galant auprès des femmes, dont il était aimé, malgré son extrême laideur, et dévot aux yeux du peuple dont il était respecté, malgré ses mœurs; esprit qui ne manqua que d'élévation pour aller au grand; ayant plus d'intrigue que de génie, d'entreprise que de vues; recherchant les embarras et même le péril, n'aimant de l'ambition que le jeu, croyant faire par ambition tout ce que lui inspirait son besoin d'émotion et sa passion pour le mouvement. Tel était ce fameux Coadjuteur de Paris, depuis Cardinal de Retz, noble ennemi de Mathieu Molé, et qui lui rend dans ses Mémoires une justice si généreuse. Il faut admirer l'art ou plutôt le dessein avec lequel la providence distribue les rôles, oppose les caractères pour les fins qu'elle se propose. Ici, la minorité de Louis XIV occasionait ces troubles; Mazarin en fournissait le prétexte, le Coadjuteur les excitait, et Mathieu Molé était appelé à les contenir. Placé à la tête d'une compagnie dans le sein de laquelle le Coadjuteur avait établi le foyer de ses intrigues, ces deux hommes se trouvaient dans une opposition constante, et ils étaient bien doués pour les personnages qu'ils avaient à remplir. Molé, avec sa haute stature, son visage noble et calme, sa façon grave, son langage concis et plein de dignité, en imposait autant que son adversaire pouvait séduire. Observateur aussi délié qu'un intrigant peut être habile, il pénétrait le mystère de toutes les intrigues avec autant de finesse que le Coadjuteur mettait d'art à les former. Cependant, sa pénétration surpassait de beaucoup son adresse, et, s'il savait tout expliquer, il était loin de savoir tout prévenir. L'élévation et la force dominaient dans son esprit comme dans son caractère, et le pouvoir qu'il prenait sur les hommes n'était pas assez accompagné de séduction. C'est ainsi qu'on le voyait chaque jour dompter la fureur du peuple par sa seule présence, ou arrêter

les entreprises de sa compagnie, sans qu'il pût jamais inspirer à l'un ou à l'autre un sentiment ou un projet. Le Coadjuteur redoutait surtout les effets de son éloquence, de laquelle il s'était senti lui-même quelquefois touché. Mathieu Molé était le seul homme de son temps qui dédaignât cette érudition et ces figures dont on faisait alors un si grand abus. Il parlait en peu de paroles, mais fortes et vives, qui ébranlaient l'imagination et saisissaient le cœur. Pour peu que le sujet le souffrît, il devenait pathétique, mêlant la patrie et l'honneur à tous ses discours. Une sorte d'incorrection ajoutait au naturel de ses tours, et il trouvait, en s'échauffant, des expressions si mâles et si vives, qu'elles devenaient pour ainsi dire inévitables, et que ceux qui l'entendaient étaient comme forcés de se rendre ou de rougir.

Le moment était venu où le Coadjuteur voulait que le Parlement portât les choses à l'extrême; mais la nouvelle de la bataille de Lens vint le contrarier dans ses projets. La Cour en prit autant de confiance qu'elle en aurait tiré d'avantages, si Mazarin avait su profiter de ces succès. Les factieux perdent toujours de leur pouvoir sur l'esprit des peuples lorsque l'armée triomphe. Les chefs de la Fronde, qui s'en aperçurent, dissimulèrent au lieu d'éclater; et Mazarin, qui les voyait calmes, les croyant vaincus, crut aussi qu'il ne lui restait qu'à punir. En conséquence il fait chanter un *Te Deum* à Notre-Dame (26 août 1648); le Roi, la Reine, le Parlement tout entier vont remercier Dieu de la victoire. A peine le Roi est-il sorti de l'église que des gardes se présentent avec l'ordre d'arrêter les présidens Blancménil, Charton, et le conseiller Broussel. Aussitôt, on court aux armes, on crie, on se précipite, tout est confondu. Le Coadjuteur est partout, conservant encore le pouvoir d'exciter après qu'il a perdu celui de contenir. Le Parlement se réunit dans le lieu de ses séances; une populace furieuse l'environne, et lui enjoint d'aller demander à la Reine la liberté des magistrats. Mathieu Molé était sur son siège, et présidait l'assemblée: sa figure n'annonçait aucune émotion. Il croit devoir se prêter au mouvement, dans l'espoir de le diriger, et part pour le Louvre à la tête de sa compagnie. Les barricades s'étaient renouvelées dans Paris comme pendant la Ligue. On en comptait douze cent soixante à dix heures du matin. Elles tombent toutes devant le Parlement, qui s'avance aux cris de *Vive le Coadjuteur! Point de Mazarin! Liberté à Broussel!* Arrivé au Louvre, le Premier Président peignit à la Reine, en termes énergiques, la situation de Paris. Elle l'interrompit, en disant: « Je sais qu'il y a du bruit dans la ville, mais vous m'en répondrez, Messieurs du

Parlement; vous, vos femmes et vos enfans. » En même temps, elle entra dans son cabinet; le Premier Président l'y suivit avec plusieurs magistrats, et comme il en sortait sans avoir rien obtenu, le Cardinal Mazarin vint lui annoncer qu'on rendrait les prisonniers si le Parlement voulait promettre de ne plus s'assembler. Mathieu Molé répliqua que le peuple croirait qu'ils avaient été forcés s'ils prenaient dans le palais de la Reine aucun engagement, et qu'ils allaient se retirer dans le lieu ordinaire de leurs séances pour en délibérer. Au retour du Parlement, les barricades s'ouvrirent encore; mais le peuple, morne et furieux, le menaçait par son silence, où semblaient déjà retentir des cris de mort. A peine le cortège touche-t-il à la troisième barricade que les hurlemens se font entendre. Cent soixante magistrats sont sur le point d'être massacrés. Cinq Présidens à Mortier, plus de vingt Conseillers, jettent dans la foule les marques de leur dignité, et cherchent leur salut dans la fuite. Alors un marchand de fer, nommé Raguenet, s'avance, et appuyant son pistolet sur le front du Premier Président: « Tourne, traître, lui dit-il, et si tu ne veux être massacré toi-même, ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le Chancelier en otage. » « Le Premier Président (dit le Cardinal de Retz), le plus intrépide homme à mon sens qui ait paru dans son siècle, demeura ferme et inébranlable. Il se donna le temps de rallier ce qu'il put de sa compagnie, il conserva toujours la dignité de la magistrature, et dans ses paroles et dans ses démarches. Il revint au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des exécrations et des blasphèmes. Il était naturellement si hardi qu'il ne parlait jamais si bien que dans le péril. Il se surpassa lui-même dans cette circonstance, et il est certain qu'il toucha tout le monde, à la réserve de la Reine. » Enfin le Parlement promit de suspendre ses assemblées, et il sortit, ayant devant lui les carosses du Roi qui allaient chercher les prisonniers.

Cependant quelques jours après, Mazarin, qui n'était pas revenu de sa frayeur, fit sortir la Cour de Paris, pendant la nuit, et le Roi écrivit au Prévôt des Marchands qu'il abandonnait sa capitale, à cause des intelligences de quelques membres du Parlement avec les ennemis de l'Etat. En effet, les chefs de la Fronde avaient écrit au comte de Fuensendalgne pour s'assurer du secours de l'armée espagnole dans le cas où ils en auraient besoin. Le Parlement reçut des lettres-patentes qui le transféraient à Montargis; mais, au lieu d'obéir, il déclara le Cardinal perturbateur du repos public, et lui enjoignit de sortir dans huit jours du royaume. Les assemblées devenaient de plus en plus tumultueuses.

On voyait les généraux de la Fronde, tout couverts de poussière, venir siéger en armes parmi les magistrats. Sous le vêtement de ces derniers, on apercevait souvent une épée qui décelait leur crainte ou qui trahissait leurs desseins. Le Coadjuteur, suivi d'un cortège ressemblant à une armée, y traînait après lui une multitude qui s'obstinait à le considérer comme son pasteur. Il sembliat à son gré retenir ou exciter la tempête. Tous les jours, il essayait d'effrayer le Premier Président par les menaces du peuple qui remplissait les avenues du palais; et tous les jours le sang-froid et l'intrépidité de ce dernier le déconcertaient davantage. « Si ce n'était pas un blasphème (écrit-il dans ses Mémoires) de dire qu'il y a quelqu'un dans notre siècle de plus brave que le grand Gustave et M. le Prince, je dirais que c'est M. Molé. » Le rôle de Mathieu Molé était extrêmement difficile. Obligé de ménager souvent sa compagnie pour conserver sur elle quelque pouvoir, il était réduit à composer sans cesse avec ses principes, afin de mieux servir, et l'Etat et la Cour; tantôt écartant des poignards en paraissant ne pas les craindre, tantôt répondant aux invectives et aux injures par une raillerie fine qui en triomphait, tantôt en imposant par sa gravité, ou réveillant à propos les sentimens généreux par un mot heureux ou un trait d'éloquence. La gloire et la vertu ont sans doute un grand charme puisqu'il n'y a point d'époques si corrompues où l'on ne rencontre quelques hommes qui se dévouent à les servir. Peut-être aussi existe-t-il des esprits si profonds et si droits qu'ils sont nécessairement conduits par la vérité et la vertu! Soit donc que Mathieu Molé fût passionné pour la vraie gloire, soit que son esprit habitât les hauteurs inaccessibles où l'on n'a plus que le ciel au-dessus de sa tête et le monde en spectacle à ses pieds: on le voit dans un temps où un prélat, des magistrats, s'abandonnaient d'autant plus impunément à leurs passions que le scandale était effacé par le désordre, choisir et mener une vie toute de sacrifices, sous le fer des assassins; et, si l'on veut savoir où se reposait quelquefois cette vie si agitée, on trouve que les délassemens en étaient si purs que, pour en apprendre quelque chose, on est obligé d'interroger ses enfans. C'est parmi eux que Mathieu Molé épanchait son âme tout entière, et qu'il recevait enfin quelques consolations. L'aîné, M. de Champlatreux, qui avait été intendant de Champagne, et qui le fut dans la suite de l'armée du Prince de Condé, était alors conseiller au Parlement. Il partageait les dangers et les travaux de son père, et il en était digne. Il l'informait surtout avec soin de tout ce qui se passait dans sa compagnie; car depuis quelque temps Molé ne la présidait pas. La Cour avait

fait des ouvertures d'accommodement aux principaux chefs de la Fronde et le Parlement avait envoyé des députés à Ruel pour traiter de la paix. Le Premier Président était à leur tête, et il conduisait la négociation, tandis que Mazarin s'appliquait à la traîner en longueur, lorsqu'on apprit que les Frondeurs, profitant de l'absence des députés, voulaient les faire révoquer, et dominaient absolument dans les assemblées. A cette nouvelle, Molé ne balança plus; il signa le traité, et courut où il croyait sa présence le plus nécessaire. Au lieu de changer la forme du gouvernement, comme s'en étaient flattés certains esprits; au lieu de satisfaire les prétentions personnelles des principaux Frondeurs, le traité, rédigé en vingt-et-un articles, obligeait le Parlement à se rendre à Saint-Germain pour la tenue d'un *Lit de Justice*, et le faisait renoncer aux assemblées de chambre, du moins pour l'année. Il accordait ensuite amnistie à ceux qui avaient pris les armes, et la Reine y faisait espérer qu'elle ramenerait bientôt le Roi à Paris.

Lorsque le Premier Président se rendit au palais pour la première fois, il trouva une telle affluence de bourgeois, de populace, de soldats, qu'il eut de la peine à arriver jusqu'au lieu de l'assemblée des Chambres. A son aspect, il se fit un profond silence. En entrant il prit la parole; à mesure qu'il avançait dans le compte qu'il avait à rendre, on voyait la consternation et la rage se peindre sur tous les visages. Mais, quand on entendit que Mazarin avait signé le traité, un cri général fit retentir la salle, et fut répété par le peuple dans toutes les enceintes du palais. Les Frondeurs accablaient Mathieu Molé de reproches et d'injures, lorsqu'un horrible bruit se faisant entendre aux portes de la grand'chambre, on vint dire que le peuple menaçait de les enfoncer, si on ne lui livrait sur l'heure le Premier Président. « Son visage, dit le Cardinal de Retz, fut le seul sur lequel il ne parut aucune altération à cette nouvelle. Au contraire, on y voyait quelque chose de surnaturel et de plus grand que la fermeté. Il prit les voix avec la même liberté d'esprit qu'il l'aurait fait dans les audiences ordinaires, et il prononça du même ton l'arrêt portant que les députés retourneraient à Ruel, pour traiter des prétentions des généraux, et pour obtenir que le Cardinal ne signât point le traité. La fureur du peuple ne faisant que s'irriter davantage, on proposa au Premier Président de sortir par les greffes et de se retirer ainsi chez lui sans être vu. « La Cour, répondit-il, ne se cache jamais. » Le Coadjuteur s'approcha pour le prier du moins de ne pas s'exposer qu'il n'eût eu le temps d'adoucir le peuple. « Eh! mon bon seigneur, lui répliqua Molé d'un air railleur, dites le bon mot. » Quoiqu'il me

témoignât par là, ajoute Gondi, qu'il me regardait comme l'auteur de la sédition, je ne me sentis pourtant en cette occasion touché d'aucun mouvement que de celui qui me fit admirer l'intrépidité de cet homme. Enfin, Mathieu Molé, ne voulant point attendre, sortit de la Grand'Chambre en s'appuyant sur le bras du Coadjuteur. Quand il parut, les cris et les menaces redoublèrent : pour lui, il avait l'air si calme, sa démarche était si paisible et si lente, qu'on eût dit qu'il se promenait seul avec le Coadjuteur. Un bourgeois lui appuya le bout de son mousqueton sur le front, en disant qu'il allait le tuer. Molé sans écarter cette arme et sans détourner la tête, lui dit froidement : « Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre. » Arrivé chez lui, il se hâta d'écrire à la Reine le résultat de l'assemblée, puis il s'occupa pendant plusieurs jours de voir en particulier les plus ardens de sa compagnie, afin de les adoucir. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès ; car, dès le lendemain, le Parlement déclara qu'il acceptait le traité, en se réservant de faire des remontrances sur certains articles, et en demandant des conférences pour régler les intérêts des généraux.

De tous les Frondeurs, le plus mécontent était sans doute le Coadjuteur. Il était le seul qu'on ne put satisfaire, parce qu'il ne souhaitait que la prolongation des troubles, et qu'il n'aimait que la faction. Aussi mettait-il tout en œuvre pour conserver son influence, et en ressaisir la portion qui semblait prête à lui échapper. Le Jeudi-Saint, le Parlement s'étant assemblé pour vérifier le traité de paix, on le vit affecter de prolonger la cérémonie des saintes huiles, qui le retenait à Notre-Dame. Le peuple, inquiet de ne point le voir paraître, le demandait à grands cris, et le Duc de Bouillon lui fit dire publiquement de venir au plus tôt apaiser la sédition par sa présence. Enfin, il arriva. Le Premier Président, en le voyant entrer, lui dit assez haut : « M. le Coadjuteur vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre. »

La fortune semblait se plaire à opposer sans cesse l'un à l'autre ces deux hommes de mœurs et de caractères si différens. Une petite circonstance vint encore le prouver davantage. Madame de Chevreuse, dont le Coadjuteur était fort amoureux, étant revenue sans permission de Bruxelles où elle avait été exilée, reçut l'ordre de sortir de Paris sous vingt-quatre heures. Le Coadjuteur crut avoir besoin, pour la retenir, du Premier Président, et, pour cela, il résolut de lui persuader que l'ordre donné à madame de Chevreuse était une violation manifeste des dernières déclarations sur les lettres de cachet. Il alla d'abord trouver le Duc de Beaufort, pour l'envoyer porter à Molé de premières

paroles au nom du parti; mais le Duc ne voulut jamais se charger de sa commission, et Gondi se vit forcé de la faire lui-même. Il se rendit donc chez Molé, et aussitôt il lui représenta avec beaucoup de chaleur le danger qu'il y aurait pour la Cour à violer aussi promptement les conditions de la paix, lorsque celui-ci, se hâtant de l'interrompre: « C'est assez, mon bon seigneur, lui dit-il; vous ne voulez pas qu'elle parte, elle ne partira pas; » puis, s'approchant de son oreille: « elle a les yeux très beaux. » Gondi, déconcerté, se retira, mais la Duchesse ne partit point.

Cependant, la tranquillité paraissait s'affermir tous les jours. Les chefs de la Fronde, à l'exception du Coadjuteur et du Duc de Beaufort, retournaient à la Cour, et l'on voyait partout les Royalistes et les Frondeurs réunis et confondus. Peu de momens suffirent pour réunir des hommes qui renonçaient à des intrigues plutôt qu'à des partis, qui avaient suivi leurs intérêts plutôt que leurs passions, et qui, au lieu d'opinions, n'avaient eu que des maîtresses. Le génie de Gondi triompha pourtant de cette tendance générale au repos. Il ne se méprit point sur l'indolence et la légèreté qui semblaient affecter tous les esprits. La nature du sien ne le rendant capable d'aucune suite, il n'en exigeait pas de ceux qu'il voulait remuer, et il leur communiquait d'autant mieux tout son mouvement. Il jeta d'abord les yeux sur le Prince de Condé, et à l'aide de la Duchesse de Longueville, il essaya de le brouiller avec la Reine. Mais ce jeune prince paraissant hésiter, et annonçant surtout alors qu'il ne pousserait pas les choses à l'extrême, le Coadjuteur le laissa s'entourer de *Petits-Maîtres*, tandis qu'il s'occupa de renouer les assemblées de Chambres dont il ne pouvait se passer. Depuis long-temps, les rentes de l'Hôtel-de-Ville ne se payaient pas, et les rentiers irrités, avaient nommé douze syndics, pour veiller à la conservation de leurs intérêts. Le Premier Président s'était opposé de tout son pouvoir à cette élection en soutenant que l'assemblée dont elle émanait était illégale, et le peuple avait pris quelque intérêt à ce débat. C'était plus qu'il n'en fallait à Gondi pour agir. Il fait nommer parmi les syndics le célèbre Joly, sa créature dévouée; il lui ordonne de se faire au bras une blessure, et il aposte un autre de ses gens pour tirer sur Joly un coup de fusil quand il passerait dans la rue. Aussitôt, on répand dans Paris que le Cardinal Mazarin doit faire assassiner tous les syndics. Molé voit se précipiter à l'audience la jeunesse des Enquêtes et une multitude de rentiers. On crie qu'il faut à l'heure même assembler les Chambres. Il répond qu'il s'agit d'une affaire criminelle ordi-

naire, et qu'elle doit s'instruire selon les formes accoutumées. On le menace ; il résiste, et la discussion est remise au lendemain. Mais un incident changea dans la journée la face des choses, et fit prendre une autre direction au mouvement. Soit hasard, soit dessein, plusieurs coups de feu atteignirent la voiture vide du Prince de Condé, et plusieurs balles la traversèrent. A l'instant, des particuliers déposent qu'ils ont entendu dire qu'on veut assassiner le Prince et la *Grande-Barbe*, et que les auteurs du complot sont le Duc de Beaufort et le Coadjuteur. La Fronde, déconcertée, voit Paris en entier se tourner contre elle, et le nom de *Frondeur* devenir le synonyme d'*Assassin*. La Duchesse de Montbazon, Madame de Chevreuse, tremblantes, conseillent à leurs amans la fuite. Gondi rendu à son génie, et souriant aux embarras qui l'environnent, entraîne le Duc de Beaufort au Parlement. Ils trouvent les chambres assemblées, et ils entendent murmurer autour d'eux les mots de *Conjuration d'Amboise*. Le Premier Président déclare qu'étant parties, ils ne peuvent rester juges, et qu'en conséquence ils doivent se retirer. Le Coadjuteur réplique hardiment qu'ils sont prêts à le faire si le Prince de Condé et le Premier Président qui sont parties comme eux se retirent aussi. Condé reste, en faisant valoir sa qualité de Prince du sang. Pour Molé, quoiqu'il déclare ne se plaindre de personne et vouloir écarter de cette affaire tout ce qui le concerne, on exige qu'il se retire au greffe pendant qu'on délibérera sur la récusation présentée contre lui. Ici, sa constance vint échouer contre l'injustice : c'est la faiblesse des grandes âmes de ne savoir point la supporter. Il vit avec douleur une jeunesse factieuse se venger de l'ascendant que ses vertus lui avaient donné sur elle. Il quitte son siège ; mais, tandis qu'il en descend, ses ennemis aperçoivent enfin dans ses yeux quelques larmes. La pluralité de quatre-vingt-dix-huit voix contre soixante-deux décida qu'il resterait juge ; et le Cardinal de Retz avoue dans ses Mémoires que cette décision était juste, même dans les formes du palais. Le lendemain, lorsqu'il ouvrit l'assemblée, on remarquait encore en lui un reste de tristesse, qui se mêlait à sa gravité. Mais à peine était-on assis que le Président La Grange demanda qu'on mît en liberté un nommé Bélot arrêté sans qu'il eût été lancé contre lui de décret. Molé représenta que l'arrestation de cet homme avait été commandée par les circonstances, et qu'on en attendait des révélations importantes. Aussitôt, un certain Daurat, conseiller, s'écria qu'il s'étonnait qu'un homme pour l'exclusion duquel il y avait eu soixante-deux voix osât ainsi violer les formes de la justice à la vue du soleil. A ces mots, Molé saisissant sa barbe (geste qui lui devenait fa-

milier lorsqu'il était vivement emu), se leva en déclarant qu'il laissait sa place à celui qu'on en croirait le plus digne. Son mouvement faillit être le signal du carnage. En un instant, les deux partis furent rangés autour de leurs chefs, et se menacèrent. « Si le moindre laquais, dit le Cardinal de Retz, eût alors tiré l'épée dans le palais, Paris était confondu. »

Le soir même, Daurat ayant été faire ses excuses au Premier Président, celui-ci le reçut avec douceur et lui dit qu'il ne se souvenait plus qu'il l'eût offensé.

Cependant, le Prince de Condé affectait toujours la même indépendance, et ses dédains semblaient annoncer qu'il se croyait plus fort que tous les partis. Il exerçait à la Cour, et sur la Reine, un despotisme qu'elle ne pouvait plus supporter. Le Coadjuteur lui ayant fait quelques avances, il le repoussa avec mépris. Bientôt sa perte fut conjurée, et la Reine et la Fronde s'entendirent pour s'en débarrasser entièrement. Sa sécurité était si grande, qu'il se livra lui-même aux pièges qu'on lui tendait; et, le 18 janvier 1650, il se vit arrêter, par ordre de la Reine, avec le Prince de Conti et le Duc de Longueville. Aussitôt, la Princesse douairière de Condé implora la protection du Parlement et se hâta d'intéresser l'orgueil de la compagnie en lui adressant une humble requête, tandis que la Princesse, sa belle-fille, se rendait secrètement à Bordeaux, suivie de son jeune fils, et soulevait une partie de la Guyenne, aidée des partisans du Prince. Mathieu Molé avait pour Condé un attachement et un goût particulier : il en avait aussi reçu des marques d'estime. L'intérêt qu'il témoigna à la mère des Princes fut si marqué que, lorsqu'elle vint demander au Parlement de rester à Paris, malgré son exil, un conseiller s'écria « que le Premier Président n'avait qu'à la prendre chez lui. » Mais ce fut lorsque le Parlement en corps alla demander à la Reine la liberté des Princes que, s'abandonnant aux mouvemens de son cœur, Molé mit peut-être ses sentimens à la place des convenances dans le discours qu'il prononça.

« Sire, dit-il, nous ne doutons pas que V. M. ne connaisse l'état de la France. Elle sait ce que sont devenues tant de conquêtes, prix du sang et de la fortune de ses sujets. Elle sait combien de villes reprises, tant en Italie qu'en Catalogne, combien d'hostilités exercées au sein même de ses états. Elle a vu l'armée ennemie, perçant au cœur de son royaume, y forcer des places, et, aux yeux de l'armée française, répandre parmi ses peuples l'oppression et le malheur. Tels sont les fruits de cette politique infortunée à laquelle on doit attribuer encore nos divisions, nos

guerres civiles, le déchet de l'autorité royale, et les inquiétudes auxquelles VV. MM. ont été livrées sans qu'on puisse en prévoir la fin. Au retour de son voyage de Normandie, de Guyenne et de Bourgogne, les peuples, et cette compagnie elle-même, ne présentèrent à V. M. que des visages satisfaits. Le respect, Sire, captive les esprits de la plupart des hommes, et la soumission due à vos ordres ôta la liberté d'examiner la cause de nos troubles et de prédire ce que l'on prévoyait. Votre Parlement, s'accuserait aujourd'hui de son silence, s'il n'avait espéré alors que les auteurs de tant de conseils malheureux reculeraient d'eux-mêmes à la vue du désordre, et qu'à-la-fois l'autorité royale et les captifs illustres rentreraient incessamment dans tous leurs droits. Mais, en voyant se prolonger ignominieusement, au milieu du royaume, cette captivité des Princes de votre sang, dans un lieu où leur vie est en péril, oui, je le répète, où leur vie est en péril, votre Parlement, chargé de veiller à ce que la République ne reçoive aucun dommage, a redouté le jugement de la postérité, s'il refusait son intercession à ces princes infortunés. Il a craint que les pierres qui les enferment n'élevassent la voix, et que cette voix, entendue de toutes les provinces, n'excitât la France entière à travailler à leur soulagement. Quoi! Sire, tant d'actions illustres, tant de batailles gagnées, ne fléchiront-elles pas V. M. et ne répondent-elles pas à tous les soupçons? S'il s'agissait d'un secret d'état, nous attendrions dans le silence que le temps vînt nous apprendre ce qu'il ne serait plus dangereux de publier. Mais les lettres de cachet, adressées aux compagnies, en voulant accuser les prisonniers, montrent assez leur innocence. Sire, les Princes de votre sang sont les conseillers-nés de la Cour, les étais véritables de l'Etat, les membres les plus précieux de la monarchie, et V. M., elle-même, ne peut frapper sur eux sans que le contre-coup ne retombe sur sa propre personne.»

Ce discours déplut à tous ceux qui l'entendirent. Le Duc d'Orléans fut blessé de voir représenter le Prince de Condé comme le plus ferme appui de la régence; Mazarin fut outré de la manière dont, sans y être nommé, il avait été peint. La Reine n'en fut pas moins choquée, et Louis XIV, alors âgé de treize ans, dit à sa mère que, sans la crainte de lui déplaire, il aurait chassé ou fait taire le Premier Président. Le public seul applaudit à ce discours, bien plus qu'il ne l'avait jamais fait aux plus belles actions de celui qui l'avait tenu.

Les princes n'obtinrent pas encore leur liberté, quoiqu'elle fût réclamée par tous les partis. Les chefs de la Fronde, et surtout le Coadjuteur, témoignaient pour eux un intérêt qui n'avait d'autre but que de se

concilier la faveur du peuple et de s'assurer du Parlement. Molé demandait seulement qu'on ménageât les formes et que l'on ne sortît point, envers la Cour, des bornes de la soumission et du respect. Ce fut chez lui que l'on minuta la requête en faveur des prisonniers. « Voilà, disait-il, en la dressant lui-même, ce qui s'appelle servir les princes en gens de bien, et non comme des factieux. » Il ne tarda pas à reconnaître combien il s'était trompé, et il eut occasion de se rappeler avec tristesse que le malheur des conditions élevées est d'avoir à se défendre des sentimens auxquels les autres hommes ne sauraient trop se confier. Son amitié pour Condé l'avait aveuglé sur ces mêmes intrigues qu'il avait jusque-là si bien pénétrées. La *Grande* et la *Petite Fronde* réunies s'emparèrent à son insu de l'esprit des magistrats, et les dérobèrent à son influence. On jeta le masque; et, ne gardant plus aucune mesure, on voulut exiger de la Reine de renvoyer Mazarin en même temps qu'elle rendrait la liberté aux Princes. Anne d'Autriche, isolée dans sa cour, crut qu'elle ne pouvait conserver son ministre, puisque Molé ne savait plus la défendre. Elle fit sortir le Cardinal de Paris, et se disposa à le suivre secrètement avec le Roi, son fils; mais Gondi, averti des préparatifs de sa fuite, vole au milieu de la nuit chez Gaston, tandis que mademoiselle de Chevreuse va sonner l'alarme chez tous les chefs du parti. En un instant, une multitude armée environne le Palais royal, et y tient la Reine et le Roi enfermés. Le Coadjuteur lui-même était inquiet de la manière dont le Parlement prendrait un tel attentat. Déjà ses créatures en assiégaient toutes les avenues, et avant le jour, il s'y rendit avec La Mothe et Beaufort. Sept heures sonnaient; ils espéraient arriver les premiers, lorsqu'en entrant dans la Grand'Chambre, ils aperçurent, à la lueur de la lampe qui éclairait la vaste enceinte, le Premier Président sur son siége qui appelait les affaires ordinaires. « Il montrait, dit le Coadjuteur, par son visage et par ses manières, qu'il avait de plus grandes pensées dans l'esprit. La tristesse paraissait dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche et qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement. » Monsieur arriva à neuf heures, et dit à la compagnie que les lettres de cachet pour la liberté des princes seraient expédiées dans deux heures. Mathieu Molé, poussant un profond soupir, s'écria : « Monsieur le Prince est en liberté, et le Roi, le Roi notre maître, est prisonnier....! » La Fronde avait ce jour-là pour elle le second personnage du royaume, et le Premier Président ne put rien pour la Cour, les princes revinrent, tandis que Mazarin se retira chez l'Electeur de Cologne. Condé triomphait plus puissant et plus exigeant

que jamais : il changea le ministère à son gré. Chavigny, sa créature dévouée, y entra, et la Reine crut obtenir beaucoup en remettant à Molé les sceaux qu'on l'obligeait d'ôter à Châteauneuf.

Le Duc d'Orléans n'avait point été consulté pour ces changemens, et tous les jours il voyait diminuer son crédit. Il jura pourtant qu'il ne laisserait pas les sceaux dans les mains d'un homme qui avait osé les recevoir sans son agrément, et il tint conseil avec les principaux chefs de la Fronde pour aviser aux moyens de les lui enlever. Le Coadjuteur voulait que ce fût à main armée, et Gaston, trop faible même pour la violence, ne put y consentir. Instruits de ce qui se passait, les nouveaux ministres, amis et collègues de Molé, l'abandonnèrent, et se rendirent chez la Reine pour lui demander de le sacrifier. Il en coûtait à Anne d'Autriche d'éloigner de son conseil et de sa personne le seul homme sur la vertu duquel elle pût compter. Elle prit la résolution généreuse de le consulter lui-même sur le parti qu'elle devait prendre. Molé, voyant son trouble, et connaissant mieux qu'elle la nécessité où elle se trouvait, ne la laissa pas achever; et saisissant la clef des sceaux, qu'il portait suspendue à son cou, il la lui présenta. Touchée de son mouvement, la Reine lui offre le chapeau de cardinal, mais il le refuse. Elle veut lui donner une place de secrétaire d'état pour son fils : elle est encore refusée. « J'accorde, s'écria-t-elle, sur l'heure, à votre fils la survivance de la charge de Premier Président. » Ici Mathieu Molé répond gravement « que M. de Champlatreux n'a point encore assez servi l'Etat pour mériter cet honneur. » Enfin, elle le prie d'accepter cent mille écus. Tout en lui exprimant sa profonde reconnaissance, il déclare respectueusement qu'il ne les recevra point. Le plaisir de refuser tant de grâces pouvait bien leur être préféré; mais Mathieu Molé ne songeait pas plus au dédommagement qu'il n'avait cru faire de sacrifices. On le vit se renfermer dans les fonctions de Premier Président, sans qu'il parût se souvenir d'en avoir jamais rempli d'autres. Peut-être avait-il l'orgueil de croire que la place la plus difficile était toujours celle qu'il méritait le mieux. Aujourd'hui, il la remplissait encore, car il allait avoir à combattre les entreprises de Condé, comme il avait eu à lutter contre les intrigues du Coadjuteur. Ce dernier, écrasé par l'ascendant du prince, s'était rapproché de la Régente et se bornait à la servir. Condé, au contraire, élevait si haut ses prétentions que ses ennemis l'accusaient de penser à la couronne. Cependant, le bruit s'étant répandu qu'on voulait l'arrêter une seconde fois, il se retira à Saint-Maur, en adressant une lettre au Parlement. Molé déclara qu'on

ne pouvait la lire sans avoir pris les ordres de la Reine. « D'ailleurs il convient, dit-il, d'agir avec d'autant plus de circonspection que si la retraite et la lettre de M. le Prince devenaient le signal de la guerre civile...» A ces mots, le Prince de Conti s'écrie en menaçant le Premier Président, « qu'il a offensé son frère. — Nul, répond M. le Premier Président, n'a le droit de m'interrompre ni de me blâmer dans la place que j'occupe. » Conti réplique qu'il n'a pu entendre accuser son frère de vouloir renouveler la guerre civile. — Telles n'ont point été mes paroles (reprend Molé avec chaleur), et elles n'auraient pas encore donné à Votre Altesse le droit de m'interrompre... Au reste, il n'est que trop vrai que la retraite des princes du sang de la Cour, et les lettres écrites par eux au Parlement, ont souvent causé la guerre civile : témoin celles allumées par le père, l'aïeul et le bisaïeul de M. le Prince de Conti. » Conti intimidé, fit ses excuses à la compagnie, et le Premier Président reprit son premier discours, en se servant des mêmes termes et de la même hypothèse, avec un sang-froid et une présence d'esprit qui étonnèrent tous les témoins.

Le prince de Condé restait à Saint-Maur, et déclarait qu'il ne reviendrait pas à la Cour avant que la Reine eût renvoyé les sous-ministres Servien, Le Tellier et Lyonne. A la fin, elle s'y détermina, mais en annonçant qu'elle allait rappeler Châteauneuf, La Vieuville et Molé. Condé répondit qu'il ne consentirait jamais à de pareils choix, et que sans doute, aucun de ceux qu'ils concernaient n'oserait se passer de son consentement. Toutes les fois qu'il paraissait au Parlement, Molé le conjurait de se laisser toucher par les malheurs de l'État, et ne cessait de lui rappeler ses devoirs envers son Roi et sa patrie ; mais il demeurait inflexible. Un jour même, suivi de sa petite armée, il eut l'air de disputer le terrain au Roi qu'il rencontra au cours, Le Premier Président l'apercevant ensuite, lui dit, « que c'était avec peine qu'il le voyait venir prendre sa place avant de s'être présenté chez le Roi ; que ses ennemis l'accusaient de vouloir élever autel contre autel. » Condé piqué répartit « que le Premier Président avait son intérêt à tenir ce langage. — Je n'en ai aucun, répliqua Molé, et je veux bien le dire, quoique je ne doive rendre compte de mes actions qu'au Roi. » De là, peignant les malheurs de l'Etat, et la situation de la famille royale, il apostropha le prince. « Est-il possible, Monsieur, que vous n'ayez pas vous-même frémi d'une sainte horreur en faisant réflexion sur ce qui s'est passé au cours ? » Condé ému, répondit qu'il en avait été au désespoir ; mais il ne changea rien à sa conduite.

Les choses en étaient venues au point qu'une crise était inévitable; les partis semblaient la désirer et la craindre également. La Reine était sans pouvoir, et même sans ministres; Condé entre le triomphe et la prison; Gondi au moment de perdre toute son influence, ou de dominer entièrement la Reine. Le Parlement, tout occupé de factions, avait cessé de rendre la justice. L'enceinte du palais n'offrait plus que l'aspect d'un camp. Chaque jour les deux partis s'y rendaient les armes à la main. Ils insultaient le Premier Président, l'appelaient *Mazarin*, et paraissaient prêts à l'égorger jusqu'à ce qu'ils fussent en sa présence; lorsque la séance du 21 août 1651 vint décider la querelle en ajoutant encore à la gloire de Molé. La Reine devait envoyer ce jour-là sa réponse aux mémoires justificatifs du Prince. Au point du jour, le Coadjuteur s'était emparé, avec les siens, de toutes les avenues du palais. Condé arriva quelques instans après, accompagné de tout son parti. En passant devant le Coadjuteur, il le mesura des yeux; Gondi répondit par des menaces. Au même instant, quatre mille épées se tirèrent et allaient se croiser sous les voûtes du palais, lorsque le Premier Président, se précipitant entre le Coadjuteur et Condé, les conjura au nom de Saint Louis, de ne pas ensanglanter le temple de la justice. A la vue de Molé suppliant, les combattans s'arrêtèrent, et Condé, le premier, donna ordre à ses gens d'évacuer le palais. Gondi imita son exemple, mais, comme il sortait du parquet, le Duc de La Rochefoucauld lui prit la tête entre les deux portes, et cria aux partisans du prince de le tuer. M. de Champlatreux, qui se trouvait parmi ces derniers, accourut au bruit et poussant rudement M. de La Rochefoucauld, il dégagea le Coadjuteur, en déclarant qu'un pareil assassinat ne se commettrait jamais en sa présence.

« En rentrant dans la Grand'Chambre (dit le Cardinal de Retz), j'annonçai à M. le Premier Président que je devais la vie à M. son fils qui avait fait dans cette circonstance tout ce que la générosité la plus haute peut produire. En effet, il était, en tout ce qui n'était pas contraire à la conduite et aux maximes de M. son père, attaché à M. le Prince jusqu'à la passion. Il était persuadé, quoique à tort, que j'avais eu part dans toutes les séditions vingt fois faites contre son père pendant le siège de Paris. Rien ne l'obligeait de prendre plus de part au péril où j'étais que Messieurs du Parlement, qui demeuraient si paisiblement en leurs places. Il s'intéressa dans ma conservation jusqu'au point de se compromettre avec son parti. Il y a peu d'actions plus belles, et j'en conserverai la mémoire avec tendresse jusqu'au tombeau. »

Cette séance du 21 août parut ouvrir les yeux de la Reine. Mais, passant de la timidité à la violence, elle voulut, dès le soir même, défendre au Prince de Condé et au Coadjuteur de paraître désormais au Parlement. Molé se rendit aussitôt auprès d'elle, et il lui fit sentir qu'elle ne pouvait confondre une des plus belles prérogatives qu'un prince du sang tînt de sa naissance avec une faveur que les Coadjuteurs de Paris tenaient du Parlement. Au reste, Madame (ajouta-t-il), mon devoir peut seul m'inspirer cette réflexion; car la manière dont M. le Coadjuteur a reçu le *petit* service que mon fils a *essayé* de lui rendre ce matin m'a touché si sensiblement qu'il m'en coûte beaucoup d'insister sur une chose qui pourra bien ne pas lui être agréable. » La Reine se rendit à la justesse de ces représentations. Le Premier Président courut chez Gondi, et lui raconta naïvement ce qui s'était passé chez la Reine et ce qu'il y avait dit. Gondi le remercia de l'avoir ainsi tiré avec honneur d'un très mauvais pas. « Il est sage (reprit Molé) de le penser et encore plus honnête de le dire. » En même temps, ils s'embrassèrent en se jurant amitié. « Je la tiendrai (s'écrie Gondi dans ses Mémoires); je la tiendrai à toute sa famille avec tendresse et reconnaissance. » Peu de jours après, le Roi alla déclarer sa majorité au Parlement, et Châteauneuf, La Vieuville et Molé furent rappelés au ministère. En apprenant que ce dernier rentrait au conseil, Condé déclara qu'il ne paraîtrait plus à la Cour, et il partit pour la Guyenne.

Quelques jours après que Molé eut reçu pour la seconde fois les sceaux, la Reine se retira avec le Roi à Bourges, et il resta à Paris, réunissant et exerçant à-la-fois les fonctions de Garde-des-Sceaux et de Premier Président. Sa position alors devint plus pénible qu'elle ne l'avait jamais été. Les chefs de parti le ménageaient et même le respectaient; mais le peuple reportait sur lui toutes ses fureurs. Sa porte était sans cesse assiégée d'une multitude irritée qui demandait le retour de la Cour, et la diminution des impôts. Un jour qu'il travaillait avec le Maréchal de Schomberg, on vint lui dire que le peuple allait enfoncer sa porte, et demandait sa tête. Le Maréchal lui proposa de faire dissiper l'attroupement par les Suisses qui l'accompagnaient : « Non, Monsieur le Maréchal, lui répondit-il en souriant, laissez-moi terminer seul cette affaire, car j'ai toujours pensé que la maison d'un Premier Président doit être ouverte à tout le monde. » En effet, dès qu'il parut, l'émotion s'apaisa et le peuple ne tarda pas à se retirer.

Mathieu Molé reçut, vers ce temps, l'ordre de se rendre à Bourges, pour y exercer ses fonctions auprès du Roi. Quoique né très fort, il com-

mençait à sentir le besoin du repos. Il s'éloigna sans peine de Paris, et de ces scènes tumultueuses, auxquelles son âge le rendait moins propre; mais la nouvelle de son départ répandit partout l'effroi. Ce fut le dernier hommage de tous les partis à l'homme juste dont la seule présence les avait préservés tant de fois de la colère du peuple. Le Duc d'Orléans le conjura de rester. Le Maréchal de Lhospital, gouverneur de Paris, Chavigny, le Coadjuteur, voulurent l'entretenir séparément. Talon le vit le dernier. « Je remarquai (dit-il), pour la première fois, dans son âme, un grand fonds de tristesse et de dégoût. » En effet, Mathieu Molé savait que Talon ne l'aimait pas, et il s'épancha devant lui, ce qui est le comble de l'amertume. « Depuis sept mois (dit-il), le peuple ne cesse de demander ma mort; chaque soir on vient me dire que je périrai le lendemain, et la Cour me traite moins comme un serviteur qui lui est agréable que comme un homme qui lui est nécessaire. Une simple lettre de cachet m'ordonne de me rendre à Bourges, sans qu'aucun avis du Secrétaire d'état s'y trouve joint, sans qu'on se mette en peine de me faire connaître la situation présente. Au reste, je porterai à la Cour le même esprit dont vous m'avez toujours vu animé dans la Grand'-Chambre; je ferai tous mes efforts pour empêcher le retour du Cardinal; je dirai la vérité: après quoi il faudra obéir au Roi. »

Mathieu Molé tint cette parole jusqu'à son dernier jour, car il mourut Garde-des-Sceaux. Pendant les trois années qu'il vécut encore, sa vie, pour être moins agitée, n'en fut pas moins utile. Il prit de l'autorité dans le conseil, et ne cessa d'y rendre des services importans.

La mort vint le surprendre au milieu de ses travaux, ou plutôt, elle ne le surprit point. Mais il avait soixante-douze ans, et il travaillait encore.

Né avec une imagination vive et un esprit contemplatif, il n'avait pas même consulté son naturel dans le choix de ses vertus. Sa vie, toute dévouée au bien public, ne présente pas le moindre retour vers ses premiers penchans. Le magistrat avait remplacé l'homme, et ses facultés s'étaient réglées sur ses devoirs. Au terme de sa carrière, on ne vit point se réveiller en lui ces regrets si ordinaires aux vieillards. Il n'éprouva pas le besoin d'aller goûter dans la retraite le souvenir de ses sacrifices.

Il ignora cette sorte de rêverie des derniers jours que produisent les illusions détruites, et qui consolent de tout ce qui échappe par le plaisir d'en être détrompé.

Exempt d'infirmités et de mélancolie, comme un ouvrier robuste vers la fin de sa tâche. il s'endormit (3 janvier 1656).

Ici donc, ô grand homme! je termine ton éloge avec ta vie : il ne m'est permis de te louer qu'en racontant tes actions. Dès l'âge le plus tendre, je m'appliquai à te connaître, et je portai le poids de tes exemples! Aujourd'hui, je mets ma gloire à consacrer par cet écrit ma vénération pour tes vertus. Avec quel pieux empressement n'ai-je pas recueilli les moindres particularités de ton histoire! Peut-être, hélas! t'ai-je plus connu que celui de tes enfans auquel je dois le jour! Car, ne crains pas, ô mon père, que je t'oublie, lorsque ma faible main tente d'élever ce monument à l'honneur de notre nom J'ai le droit de révéler l'excellence ignorée de ta vie. Tu fus juste parmi les justes, et le crime, en te prenant pour victime, s'est montré équitable envers toi! Si du séjour que tu habites, tes regards s'abaissent encore sur la terrre, puisses-tu les reposer sur un fils que tu trouves digne de toi! Puissent tes regards le soutenir dans sa carrière, et quand il en atteindra le terme, lui voir rendre avec honneur un nom que tu lui as transmis!.... (1)

Le Comte Molé,
Pair de France, Président du Conseil des Ministres.

(1) Parce que la permission nous a été gracieusement accordée de reproduire cet écrit, il y aurait plus de gratitude que de discrétion de notre part, à nous prévaloir de cette faveur pour entreprendre l'éloge du noble auteur, en lui faisant application de plusieurs passages de cette Notice même.

Permettons-nous seulement une réflexion que l'objet de notre fondation nous inspire. Depuis sept ans, chaque fois que nous avons fait notre choix d'HOMMES UTILES qui aient donné de grands exemples et dont la mémoire soit justement honorée, nous avons aimé à retrouver dans leurs descendans cette belle hérédité du talent et du caractère qui avaient rendu leurs noms illustres. Dans une époque telle que la nôtre, après tant de révolutions, les hommes de cœur et de talens, héritiers de beaux noms historiques, sont en plus petit nombre et ne méritent pas moins de confiance que les hommes nouveaux de capacité la mieux éprouvée!.... Les MOLÉ, les BROGLIE, sont rares!.... On est heureux d'avoir

à publier que, par un sentiment d'honneur national, les Français sont portés généralement à respecter ces illustrations héréditaires dont il reste déjà si peu de représentans dans l'histoire de notre pays !

La filiation des MOLÉ s'établit de la manière suivante, d'après la série des portraits de famille conservés au château de Champlatreux : I°. EDOUARD MOLÉ, Procureur-général pendant la Ligue et Président à Mortier; mort en 1614. — II°. MATHIEU MOLÉ, fils du précédent; m. 1656. — III°. JEAN-EDOUARD MOLÉ, de Champlatreux, fils du précédent; Président à Mortier; m. 1682. — IV°. JEAN-BAPTISTE-MATHIEU MOLÉ, fils du précédent; Président à Mortier; m. 1711. — V°. MATHIEU-FRANÇOIS MOLÉ, fils du précédent; Premier Président du Parlement de Paris; mort en 1793. — VI°. EDOUARD-FRANÇOIS-MATHIEU MOLÉ, fils du précédent; Président à Mortier; mort sur l'échafaud révolutionnaire, en 1794. — VII°. Son fils LOUIS-MATHIEU MOLÉ, le Pair de France et Président du Conseil des Ministres, était alors dans sa quatorzième année : il fut élevé à la rude école du malheur et ne dut son instruction qu'à lui-même. La Notice que nous venons de reproduire sans additions ni changement, fut un des premiers essais de sa jeunesse.

A. JARRY DE MANCY,

FONDATEUR

De la Société Montyon et Franklin (Hommes utiles)

ET DU

LIVRE D'HONNEUR DES CENT VILLES DE FRANCE.

(5 janvier 1839.)





ROLLIN.

Divin par ses maîtres ; titre autant mérité par l'inaltérable douceur de





CHARLES ROLLIN.

« Hommes célèbres et si dignement célèbres, puisque vous l'êtes surtout pour avoir été *Utiles;* vous qui fûtes, de siècle en siècle, les instituteurs de la génération naissante, les maîtres et les modèles à-la-fois de la saine littérature, de la pure morale et de la vraie religion qui en est la sanction et le soutien; ombres des Gerson, des Dumoulin, des Duval, des Rollin, des Hersan, des Coffin, des Grenan, des Le Beau, et de tant d'autres qui ont attaché leur nom à des monumens à jamais précieux pour les amis des lettres et des mœurs, vous ne rejetterez pas l'hommage que je vous adresse au milieu d'eux. »

Ce tribut de vénération payé à la mémoire de Rollin parmi tant d'autres noms si dignes d'être associés au sien, se trouve dans un des discours par lesquels La Harpe a fait précéder les diverses parties de son cours de littérature. Aucun début ne nous a paru mieux convenir à cette notice, puisque l'on y trouve la pensée de notre ouvrage, cette pensée d'*Utilité* qui seule peut y assigner une place aux noms illustres.

ROLLIN (Charles) naquit à Paris, le 30 janvier 1661 : il était le second fils d'un coutelier de cette ville. Destiné de bonne heure à la profession paternelle, il n'eût probablement jamais quitté, comme il le disait lui-même, l'*antre des Cyclopes pour le Parnasse*, si un vénérable Bénédictin des Blancs-Manteaux, frappé des heureuses dispositions de cet aimable et pieux enfant qui servait quelquefois sa messe n'eût obtenu pour lui une bourse au Collège des *Dix-huit*, dont les élèves suivaient les cours publics du Collège du Plessis. Les progrès du jeune boursier furent rapides, ses succès brillans. «Quel instituteur il promet à l'enfance, celui qui simple enfant lui-même, est appelé *Divin* par ses maîtres; titre autant mérité par l'inaltérable douceur de

ses mœurs que par la supériorité de ses talens (1). » Tout révèle en lui l'homme qui croît pour la jeunesse et pour cette Université dont il fera la gloire en se rendant l'interprète de ces doctrines auprès des races à venir.

Curieux de connaître l'heureux et modeste vainqueur de leurs fils, d'éminens personnages s'empressèrent de leur donner pour compagnon de plaisirs, les jours de congé, celui qui ne trouvait pas d'émule dans la classe. « Devant l'humble boutique de sa mère, dit un biographe (2), s'arrêtait souvent le carrosse d'un ministre du grand Roi, du successeur de Colbert, M. Le Pelletier, dont les enfans, camarades de Rollin, venaient le prendre ou le ramener, et où souvent Rollin, à la grande surprise de sa mère, montait et se plaçait sans façon le premier, quand il les avait vaincus dans les compositions du collège. Rollin conserva toute sa vie pour le protecteur de sa jeunesse un respect tendre, et une reconnaissance qu'il croyait ne pouvoir jamais assez acquitter. Il fut l'ami constant des fils de ce ministre, surveilla l'éducation de leurs enfans et s'attacha de plus en plus à cette respectable famille, par ce sentiment aimable qui se nourrit des souvenirs de l'enfance, et qui s'étend à tout le reste de la vie. »

Après avoir achevé ses humanités et sa philosophie, au collège du Plessis, Rollin se consacra pendant trois années à l'étude de la Théologie en Sorbonne, et sans être engagé dans les ordres, il était clerc tonsuré et portait l'habit ecclésiastique : il avait alors vingt-deux ans. Le docte et vertueux Hersan voulait avoir son élève de prédilection pour successeur dans sa chaire de Rhétorique au Collège du Plessis : Rollin se refusa à l'éclat de ce début; l'on fut obligé de faire violence à sa modestie, pour qu'il acceptât la chaire de seconde (1683). Quatre ans après il passa à celle de rhétorique et, dès 1688, sur une nouvelle démission d'Hersan, il cumula ces fonctions avec celles de professeur d'éloquence au Collège Royal. Ainsi, dès l'âge de vingt-sept ans, Rollin se trouva porté comme malgré lui à l'apogée de la carrière de l'enseignement. L'influence de son exemple et de ses leçons dans le Collège fut grande. Notre vieille Université lui dut plus d'une réforme salutaire : il donna à l'étude de la langue française la place que des hommes de routine s'obstinaient à lui refuser; il introduisit la règle de faire apprendre par cœur aux

(1) M. Aug. Trognon, *Eloge de Rollin.*

(2) M. Patin, dans le *Plutarque Français.*

écoliers les plus beaux morceaux de nos meilleurs auteurs; il ranima l'étude du grec, qui languissait négligée; enfin, pour les solennités de Collège, il substitua des exercices académiques aux représentations théâtrales. Après avoir pendant dix années accompli tous les devoirs du professorat, Rollin sentit, sinon le besoin du repos, du moins celui de se décharger d'une partie de ses travaux classiques pour se livrer entièrement à l'étude. Il résigna sa chaire du Plessis, et ne retint de ses fonctions publiques que la chaire d'éloquence au Collège royal; encore ne l'exerçait-il alors qu'à titre de survivance et sans aucun émolument. Il avait sept cents livres de rentes et ce modique revenu lui suffisait. Mais il ne goûta pas long-temps les charmes de son studieux loisir. Nommé Recteur à la fin de l'année 1694 et continué deux ans de suite, il s'acquitta avec une consciencieuse exactitude de toutes les obligations de sa place. Il remit en vigueur le statut salutaire qui enjoignait au Recteur de faire la visite des Collèges; il rétablit la discipline, redressa plusieurs abus et convertit en loi l'usage où l'on était dans les classes de faire précéder la leçon par la lecture, et par une courte explication de quelques versets de l'Écriture sainte.

« Maintenir le rang, les hommes, les droits de l'Université; la défendre des entreprises des corporations rivales; concilier les prétentions opposées des compagnies de diverse origine dont elle se composait, rappeler chacun à son devoir et accorder avec le soin de l'utilité publique de justes égards pour les personnes; savoir braver au besoin les malignes interprétations, les soupçons offensans, le mécontentement, la haine: tous ces devoirs, tous ces dangers de la charge qui lui était commise; Rollin ne se les dissimulait pas. Il les a plus d'une fois rappelés dans des discours par lesquels, aux divers renouvellemens de son autorité, il renouvelait ses engagemens: ils contiennent comme l'histoire morale de son Rectorat (1). » Soutenu par le sentiment du devoir, il triompha de sa modestie naturelle au point d'engager avec des personnages puissans, pour la défense de certaines prérogatives honorifiques, des luttes, qui n'étaient pas toujours sans danger et qui lui ont valu à lui, qui, simple particulier n'eût disputé le pas à qui que ce fût, une mention de l'auteur du *Traité des Préséances*. (2)

A la fin de son Rectorat et lorsqu'il surveillait les études des neveux du Cardinal de Noailles, il fut appelé par le Parlement à la place de

(1) M. Patin, *Plutarque Français*.

(2) *Ibid.*

Coadjuteur à la principalité du Collège de Beauvais. Rollin, après avoir long-temps hésité, accepta en 1699 un emploi qu'il remplit pendant treize années avec le plus éclatant succès. « Il fallait, dit un moderne (1), qu'il passât ainsi par toutes ces fonctions diverses dont le but est toujours le même, pour apprendre à connaître sous toutes ses faces ce grand art de l'éducation, où il y a tant de choses à savoir, et où il est si dangereux de rien ignorer. » Le premier soin de Rollin fut de séparer le Collège de Beauvais de l'administration rivale et des désordres communs d'un Collège limitrophe, le Collège de Presles, auquel on l'avait réuni au grand détriment de la discipline et des études. Cette séparation obtenue, il restait à la couronner par l'établissement d'un mur de clôture et de quelques constructions pour lesquelles les fonds manquaient. « Ici reparaît dans l'histoire de Rollin comme sa Providence assidue, son vieux professeur Hersan, qui donne de sa bourse deux mille écus pour un objet qui ne l'intéressait en rien, sinon par l'affection qu'il portait au nouveau principal et par l'amour du bien public. Voilà comment ces maîtres admirables plaçaient leurs économies (2)! » Rollin n'épargna pas non plus les sacrifices pécuniaires pour attacher à son Collège des universitaires vraiment dignes de le seconder, un Guérin, un Coffin, un Heuzet (3), enfin un Crévier, enfant d'artisan comme lui, dont il cultiva généreusement, en souvenir des secours donnés à sa jeunesse et dans la même espérance, les dispositions naissantes. Pour connaître la manière dont il gouverna le Collège de Beauvais, il faut lire le *Traité des Études*, dans lequel, selon le témoignage de Crevier, Rollin s'est peint lui-même sans le vouloir en traçant le portrait d'un excellent principal, « si ce n'est peut-être qu'il a mieux fait qu'il n'a dit. »

Une vie si pure et si utilement employée ne devait pas être à l'abri de la persécution. L'amitié de Rollin pour quelques solitaires de Port-Royal dispersés par l'exil; plusieurs écrits où il défendait avec simplicité leurs doctrines, qu'il croyait celles de la vérité, avaient excité depuis long-temps contre lui des préventions redoutables (4). En 1712, il reçut l'ordre de quitter le Collège de Beauvais. Il avait alors atteint

(1) M. Aug. Trognon, *Eloge de Rollin.*

(2) M. Patin, *ibid.*

(3) Guérin, né en 1711, mort en 1782, fut Recteur de l'Université.... Coffin (voyez HOMMES UTILES, 1838)... Heuzet, auteur du *Selectæ e profanis Scriptoribus Historiæ.*

(4) M. Noël Inspecteur-général des Études, *Biographie universelle*, t. XXXVIII, p. 481.

sa cinquantième année, et la manière utile dont il employa ce loisir forcé trompa les espérances de ses ennemis et de ses envieux en jetant les fondemens de sa renommée qui ne périra point. Il s'occupa d'abord de préparer une édition classique de Quintilien, la seule qui soit encore aujourd'hui répandue dans les Colléges. Le Rhéteur romain qu'il expliquait au Collége-Royal lui plaisait par sa solidité, son agrément et l'instruction morale mêlée à tous ses préceptes. Rollin en retrancha tous les détails peu propres à former des orateurs et des hommes de bien; mit des sommaires raisonnés à la tête de chaque chapitre, accompagna le texte de petites notices, et au commencement de 1715 publia cette édition, avec une préface élégamment écrite en latin et qui par le fond des pensées est un excellent morceau de littérature et de critique.

Cependant Rollin fixa de nouveau le choix du corps enseignant pour être élevé aux premières dignités universitaires. En 1717, la Nation de France l'élut pour son procureur. Les procureurs des Nations dont se composait la Faculté des Arts formaient avec les doyens des trois autres Facultés le Conseil du Recteur. Deux ans après, il fut désigné pour être l'organe de la reconnaissance de l'Université, à l'occasion de l'instruction gratuite que venait d'accorder le jeune Roi Louis XV, ou plutôt le Régent Philippe d'Orléans, en abandonnant à l'Université une part considérable dans les revenus des postes (1). La harangue publique que Rollin prononça offrait le tableau du plan d'éducation suivi dans les établissemens de l'Université. Cette esquisse parut au corps enseignant si flatteuse, si vraie, que par une délibération expresse, il fut invité à donner dans un ouvrage spécial, les développemens que n'avait pu comporter la rapidité d'un discours. C'est à cette circonstance glorieuse pour Rollin que l'on doit le *Traité des Etudes*. Réélu recteur en 1720, pour réviser les statuts de l'Université, il s'occupait de procéder à cette réforme lorsque l'expression indiscrète de ses opinions jansénistes qu'il laissa échapper dans un discours d'apparât, mit le gouvernement dans le cas de lui demander sa démission. Il lui fallut désormais se réduire à ne plus servir l'éducation de la jeunesse que de la plume. « Ne l'en plaignons pas trop, puisque ses écrits, dénoûment d'une vie si active

(1) Rollin a célébré encore ce bienfait dans une digression à propos des postes et relais institués par Cyrus. Ces digressions qui ne sont permises qu'à un instituteur, et Rollin, en s'élevant au rang d'historien, ne voulait pas être autre chose, donnent un caractère inimitable à ses utiles écrits.

et si utile, lui ont fait une sorte de Rectorat bien autrement important que celui qui lui échappait (1). » L'ouvrage que la confiance de l'Université lui avait comme imposé, le *Traité des Etudes*, parut de 1726 à 1728.

Quel immense trésor de raison et de lumières est renfermé dans ce livre où Rollin a déposé tous les résultats de sa longue et savante expérience ! Admirable éducation, qui, telle qu'il l'avait conçue, pourvoyait à tout, sanctifiait la science par la morale et la morale elle-même par la religion ! Régulier dans son ensemble, ce corps complet de doctrine, embrasse l'antiquité tout entière avec ses orateurs et ses sages, épurée par les dogmes du christianisme et enrichie des idées d'une civilisation nouvelle. Avec quel plaisir on suit l'auteur au sein de la vie intérieure du Collège, au milieu de tous ces détails d'une discipline domestique, où il n'y a que de petites choses, mais qui toutes concourent à l'œuvre la plus grande et la plus importante de la vie humaine ! Quel charme indéfinissable dans cette naïve éloquence du cœur qui anime les leçons du bon Recteur, dans cet heureux mélange de gravité et de douceur, d'austérité et de grâce ! La poétique antiquité eût cru reconnaître la sagesse aux cheveux blancs de Nestor, et le Christianisme y retrouve l'auguste pureté des traditions évangéliques. En un mot, comme l'a dit un des panégyristes de Rollin, « il a là plus qu'un bon livre : c'est une des meilleures actions d'une vie qui n'en compte que de bonnes. » (2)

Au surplus, il suffit de citer les dernières lignes du *Traité des Etudes*, pour mettre à même d'apprécier dans son auteur le *Véritable Saint de l'Enseignement*, selon l'heureuse expression de M. Villemain. « Me voici, dit Rollin, arrivé à la fin de mon ouvrage. Je ne crois l'avoir entrepris que dans des vues de bien public, pour être de quelque secours, si je le pouvais, aux jeunes gens et à ceux qu'on charge de leur éducation. Je n'ai point cherché à y rien dire qui pût faire la moindre peine à aucun de mes confrères, ni à qui que ce soit. Si pourtant cela était arrivé contre mon dessein, et sans que je m'en fusse aperçu, je les prie de ne pas me l'imputer, et d'interpréter en bonne part ce qui me sera échappé sans mauvaise intention. Après cet avertissement, il ne me reste qu'à prier celui qui est le maître unique des hommes ; de qui vient toute lumière et tout don excellent ; qui dispense les talens comme il lui plaît ;

(1) M. Patin, *ibid.*

(2) *Eloge de Rollin*, par M. Trognon, à qui j'emprunte d'ailleurs plus d'un trait pour caractériser le *Traité des Etudes*.

à qui seul appartient de parler au cœur aussi bien qu'à l'esprit; de le prier, dis-je, qu'il veuille répandre sa bénédiction, sur cet ouvrage, sur son auteur, sur les enfans, sur les pères, les mères, les maîtres, les domestiques; en un mot sur tous ceux qui sont employés à l'éducation de la jeunesse.... »

N'en doutons pas, le ciel a répandu sa bénédiction sur l'œuvre de Rollin. Son *Traité des Etudes* a porté ses fruits aussi bien sous le rapport littéraire que sous celui de la morale. Dans ce livre, il a renversé, « l'échafaudage des anciennes rhétoriques, et tout cet étalage de procédés oratoires que le génie grec lui-même avait trop réduit en système et qui était devenu la plus fausse et la plus puérile de toutes les sciences. A ces règles arbitraires qu'on l'accusa de négliger, il substituait l'intelligence et la vive admiration des grands modèles; il ramenait l'art au bon sens et aux expériences du génie (1). » L'élève de Rollin jeté dans la foule naissante du Collège « y grandit sous la loi d'une vigilante discipline, sous la garde de la religion, partout présente à son jeune cœur, et mêlée à ses études par l'imagination et l'éloquence; il étudie avec une ardeur salutaire les modèles de grâce et de sublime que l'on met sous ses yeux; il est à-la-fois instruit et candide; et la préoccupation même du savoir prolonge son innocence. Il n'a pas, comme on le dit, appris seulement des mots, mais toutes les vérités intellectuelles, toutes les nuances morales que renferme la perfection du langage. Il a étudié dans le travail de la traduction la méthode pour penser. Il a recueilli, ainsi que le voulait Rollin, mille notions de philosophie, d'histoire, de sciences naturelles, qui sont comme la matière de l'art d'écrire et de penser. De plus, encore enfant par le cœur, il a commencé la vie d'homme par un noviciat de travail assidu. Il a fait avec zèle et persévérance son état d'étudiant, comme il remplira plus tard quelque devoir public : c'est qu'il est élevé pour la société et non pas hors d'elle comme l'Emile de Rousseau, et il apprend, dès le jeune âge, à quel prix elle donne son estime. Ces maximes d'éducation, Rollin les avait puisées dans son expérience, et dans le commerce de quelques amis vertueux. Son *Traité des Etudes* est une continuation de l'enseignement de Port-Royal. Seulement son âme affectueuse adoucit l'austérité de l'ancienne école janséniste et rend la même pureté plus aimable. Il emprunte aussi à cette grande école, sur laquelle Pascal a jeté sa lumière, un goût de

(1) M. Villemain, *Cours de Littérature française*.

sciences et de recherches qui devait étendre l'instruction de la jeunesse. » (1)

Monument de raison et de goût comme ouvrage didactique, le *Traité des Etudes* est encore un des livres les mieux écrits de notre langue après les livres de génie; mérite d'autant plus étonnant que, jusqu'à cette époque Rollin n'avait jamais écrit qu'en latin pour le public. L'Université ne s'exprimait que dans la langue de Cicéron. C'était pour être utile que Rollin à plus de soixante ans, s'était risqué à composer dans la nôtre. Le bonheur de ce début tardif causa une surprise qui peut nous surprendre aujourd'hui (2). « *Vous parlez le français comme si c'était votre langue naturelle,* » écrivait à Rollin le Chancelier d'Aguesseau son ami.

« Cet ouvrage, disait encore, dans la vie de Rollin, un judicieux écrivain trop tôt enlevé à notre nouvelle Université (3), a été suivi de beaucoup d'autres du même genre; et il est toujours le modèle. C'est la règle de tous ceux qui voudront apprendre ou enseigner. C'est l'ouvrage d'une critique saine où la raison éclaire et confirme les jugemens du goût. C'est le dépôt respectable de toutes les traditions qui ont fait fleurir les études françaises; et toujours l'autorité de l'expérience y justifie le respect des traditions. »

Cependant le *Traité des Etudes* ne fut pas à l'abri de la critique. Ce livre qui ouvrait la voie à un progrès raisonnable, choqua même par là certains esprits pédans et routiniers, armés des règles subtiles d'Aristote. Gibert professeur estimé du collège Mazarin, publia, en 1727, contre le *Traité des Etudes* des *Observations*, contenues dans un volume in-12, de plus de 500 pages. Il traitait Rollin de novateur, qui foulait aux pieds toutes les règles de la rhétorique, d'homme présomptueux qui voulait s'ériger en censeur de ses confrères. Rollin répondit en peu de mots. La critique de Gibert est oubliée, et le livre critiqué a triomphé des censures et du temps. Mais cette attaque quoique vive laissa si peu d'aigreur dans l'âme du bon Recteur, qu'en 1740 Gibert ayant encouru la disgrâce du Gouvernement, Rollin lui écrivit dans son exil, pour lui offrir sa bourse et celle de son ami Coffin.

(1) M. Villemain, *ibid.*

(2) M. Patin, *ibid.*

(3) M. Gueneau de Mussy, dans la notice sur Rollin, en tête de l'édition du *Traité des Études*, qu'il publia en société avec M. Rendu, et sous les auspices de M. de Fontanes, Grand-Maître de l'Université impériale.

Rollin dans son premier ouvrage avait enseigné la manière d'étudier l'histoire. Elle devint ensuite l'objet de ses travaux. A soixante-sept ans il entreprit d'écrire l'*Histoire Ancienne*. La tâche était vaste et de bien longue haleine pour un septuagénaire. Rollin se mit à l'œuvre avec une ardeur et une assiduité que lui-même comparait à celle d'un ouvrier qui attend sa subsistance du travail de sa journée. Les deux premiers volumes parurent en 1730. Les autres suivirent au nombre de onze jusqu'en 1738 où tout était terminé. Peu de livres ont obtenu une réputation plus prompte et plus étendue. Rollin, en mettant à contribution tous les auteurs de l'antiquité et même les modernes pour en former un corps d'ouvrage, a en quelque sorte popularisé l'histoire de l'antiquité; il l'a rendue attrayante pour tous les lecteurs par la pureté et la noblesse de son style. Lui-même ne cachait pas ses emprunts; il ne songeait qu'à l'utilité du public, et son ouvrage est, au jugement de Voltaire : « la meilleure compilation qu'on ait faite en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquens, et que Rollin l'était (1). » Voilà pour la forme de l'ouvrage; mais pour le fond, si l'on peut reprocher à Rollin d'avoir souvent manqué de critique et de s'être montré trop crédule, son livre est de tous les ouvrages connus celui qui donne l'idée la plus vraie de l'antiquité, à-peu-près comme madame Dacier fait mieux sentir Homère que ne le font des traducteurs plus exacts et plus éloquens (2). Il y a au fond de ses récits je ne sais quel charme indéfinissable qui touche à la longue et qui touche profondément : c'est un parfum délicieux de vertus et de sainteté chrétienne. Ici surtout l'histoire peut être dite la mère des bons conseils (3). Sous ce rapport Rollin avait trouvé dans Montesquieu un digne appréciateur : « Un honnête homme, dit-il, a par ses ouvrages enchanté le public. « C'est le cœur qui parle au cœur : on sent une secrète satisfaction d'en- « tendre parler la vertu : c'est l'*Abeille* de la France. » Dès 1732, Voltaire avait placé le bon Recteur dans le *Temple du Goût*, et rendu hommage à l'aisance et à l'attrait de son langage, dans ces vers si souvent cités :

Non loin de là, Rollin dictait
Quelques leçons à la jeunesse;
Et quoique en robe on l'écoutait....

(1) *Siècle de Louis XIV.*

(2) M. Villemain, *ibid.*

(3) M. Aug. Trognon, *ibid.*

C'est à la jeunesse que Rollin destinait ses ouvrages; content d'être utile, il n'aspirait point à la renommée, et cependant la gloire est venue le chercher. « Des mains de l'adolescence, ses écrits ont passé dans celles de l'âge mûr. Du sein de la retraite, elles se sont répandues dans le monde. Quel charme les recommandait? La bonté... C'est elle qui fait leur éloquence, et cette éloquence vaut bien celle du génie... Sa manière n'est point d'emprunt; la bonté lui tient lieu d'originalité. Alors même qu'il ressemble, il n'imite pas. Imite-t-on la bonté? » (1)

La publication de l'*Histoire Ancienne* rendit européen le nom du modeste habitant de la rue Saint-Etienne. Plusieurs princes entrèrent en relation avec lui. Le Prince Royal de Prusse, depuis le Grand-Frédéric, l'honora de ses suffrages les plus flatteurs. Rien de plus intéressant que de lire leur correspondance qui commença au 1er janvier 1737, et qui finit au mois d'octobre 1740. « Monsieur, dit le Prince, dans une de ses lettres, vous vous êtes si bien dépeint dans vos ouvrages, peut-être sans le savoir, que je vous connais aussi intimement que si j'avais eu la satisfaction de vous fréquenter long-temps. Je respecte en vous, Monsieur, le caractère d'un homme de probité, d'un homme intègre, et qui, rempli d'amour pour le genre humain, ne borne pas ses travaux à enseigner mais à former les mœurs des personnes de tout âge... La vertu dépeinte avec les vives et belles couleurs dont vous composez son coloris, trouve des attraits pour chacun; et vous assurez son triomphe en diffamant le vice jusque sous l'appareil de la grandeur du rang et de la splendide magnificence. C'est là votre ouvrage, et c'est, sans contredit, par quoi vous égalez votre réputation à celle des souverains et des monarques. » A ce témoignage si flatteur, Rollin réplique par une lettre (20 février), où la louange pour un Prince protecteur des lettres, n'a rien qui sente la flatterie; c'est le noble langage d'un esprit nourri de la lecture de libres écrits des anciens. « Il est rare, dit-il, de trouver des Princes qui « aient un goût si déclaré pour tout ce qui regarde les belles-lettres et « les sciences. Outre le plaisir qu'elles vous causent, Monseigneur (et « en est-il un plus solide?), elles vous rendent avec usure une partie de « l'honneur que vous leur faites, en vous attirant l'estime et l'admira- « tion de tous ceux qui apprennent avec quelle ardeur et quel succès « vous vous y appliquez. La naissance fait les Princes, mais le mérite « seul fait les grands Princes (4 mai). » Du 14 mai, lettres encore plus

(1) M. Berville, *Eloge de Rollin*.

affectueuses du Prince pour remercier Rollin de l'envoi des dixième et onzième volumes de l'*Histoire Ancienne*. « S'il est certain, dit-il, que les génies heureux, ces hommes que le ciel a doués de talens d'une manière si distinguée sont obligés de les employer pour l'utilité publique, il n'en est pas moins sûr que le public et chaque individu en particulier doit reconnaître les peines et les recherches de ceux qui travaillent pour lui. Je m'acquitte de ce devoir, et je vous paie avec un peu de fumée; le plaisir très réel que je dois à vos soins et à vos peines. » Puis après avoir souhaité de longs jours à Rollin, il ajoute par une allusion confidentielle à ses propres affaires. « Dans mes complaintes au ciel des injustices qui m'affligent, il y entrera tout un article de ce qu'il ne vous a pas fait immortel. »

Ces lettres ne font pas moins d'honneur au Prince qu'au grand littérateur qui les recevait. Frédéric, à chaque nouveau volume qu'il reçoit, remercie Rollin en termes de plus en plus flatteurs. « Je souhaite de « tout mon cœur, dit-il, dans la lettre du 4 septembre 1738, que le « Thucydide de notre siècle puisse voir prolonger le fil de ses jours « comme ceux du roi Ezéchias. Un sage historien est un phénix bien « rare, et ce que je ne puis souhaiter de mieux aux grands hommes de « ce siècle, c'est que, dans les âges futurs, ils trouvent des Rollins pour « écrire leur histoire. » A propos de son *Histoire Romaine*, le jeune Frédéric faisant allusion au grand âge de l'historien, lui disait encore : « Vous nous ferez croire tout ce que l'antiquité a feint du chant harmo- « nieux des cygnes avant leur mort » (15 octobre 1739).

A l'avènement de Frédéric, Rollin lui écrivit pour le féliciter de voir les lettres et les sciences monter en quelque sorte sur le trône; puis, avec une liberté respectueuse, il lui rappelait l'obligation de faire le bonheur des peuples que la Providence lui avaient confiés et priait Dieu de le rendre un Roi selon son cœur (17 juin 1740). Frédéric lui répondit :« J'ai trouvé dans votre lettre les conseils d'un sage, la tendresse d'une nourrice, et l'empressement d'un ami : je vous assure, mon cher, mon vénérable Rollin, que je vous en ai une sincère obligation, et que les marques d'amitié que vous me témoignez me sont plus agréables que tous les complimens souvent faux et insipides que je ne dois qu'à mon rang » (17 juillet). Dans une autre lettre, le Roi de Prusse adresse à son vertueux correspondant ce compliment flatteur : « J'attends votre nouveau volume avec impatience. Je suis persuadé que vos ouvrages ne se démentiront jamais, et que Monsieur le Cardinal (Fleury), Monsieur Fontenelle et Monsieur Rollin ne radoteront de leur vie : c'est une vé-

rité qui commence à recevoir une évidence géométrique ; je suis du moins orthodoxe sur cet article, et plein d'estime et d'amitié pour vous. » Trop noblement candide pour apercevoir la légère teinte d'ironie qui perçait dans ces paroles, Rollin ne voyait que ce qu'elles pouvaient avoir d'obligeant ; et, tendrement ému de ce qu'il appelait l'amitié du Roi, il l'en remerciait avec effusion de cœur : « Les Rois, lui écrivait-il, ne se « piquent pas d'ordinaire d'avoir des amis, et il est rare qu'ils en aient « de véritables. Votre Majesté n'en use pas ainsi. Elle descend du trône « jusqu'à son serviteur, et par là trouve moyen de se mettre de ni« veau avec lui, pour en faire son ami. Oui, Sire, je le serai toute la « vie. Mais c'est trop peu pour moi ; que me reste-t-il encore à vivre ? « Je souhaite l'être pendant toute l'éternité : cet unique vœu dit beau« coup de choses. » Que la pieuse candeur de cette expression est touchante ! et combien cette naïve conviction des vérités éternelles est supérieure à ce langage de scepticisme et d'incrédulité qu'un autre correspondant (1) était dès-lors en possession de faire goûter à Frédéric.

Rollin, âgé de soixante-seize ans pouvait se croire quitte envers le public ; mais il s'imposa la tâche laborieuse d'ajouter à son *Histoire Ancienne* une *Histoire Romaine*. Convaincu que sa vocation était marquée par la bénédiction qui avait accompagné jusque-là ses travaux, il se mit à l'œuvre avec un redoublement de zèle, se hâtant comme pour prendre l'avance sur la mort. Il publia en trois années cinq volumes, laissa le sixième et le septième prêts à paraître, le huitième achevé et le neuvième fort avancé. Crévier eut peu de chose à faire pour conduire cette histoire au terme qui s'était fixé l'auteur, c'est-à-dire jusqu'à la bataille d'Actium. On a jugé cette histoire généralement inférieure à la précédente. J'oserai dire que cette différence n'est pas aussi marquée qu'on l'a prétendu. Il y a peut-être moins de charme ; cela tient au sujet, mais la composition est plus méthodique et plus concise que celle de l'*Histoire Ancienne*. (2)

« Rollin, dit un de ses panégyristes (3) fut heureux... Il demanda peu de chose à l'opinion et rien à la fortune. Il trouva sa félicité dans cette vertu dont la religion fait un devoir à tous les hommes dans la modération. » Avec le revenu le plus borné (il avait environ mille écus

(1) Voltaire.

(2) L'auteur des *Trois Siècles de la Littérature française* (l'abbé Sabathier de Castres) comparant les deux histoires de Rollin, a dit que dans l'*Histoire Romaine* il est plus judicieux, moins diffus et plus animé.

(3) M. Berville, *ibid.*

de rente ou par ses pensions), « il se disait plus riche que le roi, et sa richesse il la dépensait royalement en bienfaits. Chaque mois, il donnait régulièrement cent livres, sans compter les libéralités extraordinaires. Un jour il s'aperçut qu'il possédait mille écus d'argent comptant, mais par une abondante distribution de secours, il y eut mis bientôt bon ordre » (1). Le distributeur ordinaire de ses aumônes, était son fidèle Dupont qui le servit pendant quarante-trois ans, et qu'il traitait moins en domestique qu'en ami. Dans une lettre à ce dévoué serviteur, Rollin a peint son âme tout entière. « L'amour des pauvres et de la pau-« vreté... me fait songer aux pauvres que la cherté du pain doit faire souf-« frir beaucoup. Il faut doubler la distribution ordinaire pour le mois « passé et pour celui-ci ; et même tripler, si vous le jugez nécessaire. « Ne craignez point de m'appauvrir en donnant trop ! C'est placer mon « argent à gros intérêt... » Non-seulement Rollin se refusa à toutes les occasions d'augmenter son revenu en refusant les bénéfices qui lui furent offerts par le Cardinal Fleury, mais il repoussa toujours l'honorable tribut qu'il pouvait retirer de la publication de ses ouvrages. « Propre sur ses habits et sur sa personne, mais plus par habitude et par raison que par la moindre recherche, il avait encore à la fin de sa vie les mêmes meubles qu'il s'était fait faire en devenant professeur, et retiré dans le quartier de Paris le plus éloigné, il y occupait une maison si petite, qu'elle avait peine à contenir les étrangers qui venaient le consulter de toutes parts (2). » Lui-même nous a donné la description de cette demeure qu'il occupa pendant près d'un demi-siècle. Il écrivait en 1697 à M. Le Pelletier, le protecteur de sa jeunesse devenu son ami : « Je commence à sentir et à aimer plus que jamais la douceur de la vie rustique, depuis que j'ai un petit jardin qui me tient lieu de maison de campagne... Je n'ai point de longues allées à perte de vue, mais deux petites seulement, dont l'une me donne de l'ombre sous un berceau assez propre, et l'autre exposée au midi, me fournit du soleil pendant une bonne partie de la journée et me fournit beaucoup de fruit pour la saison. Un petit espalier couvert de cinq abricotiers et de dix pêchers fait tout mon fruitier. Je n'ai point de ruches à miel, mais j'ai le plaisir tous les jours de voir les abeilles voltiger sur les fleurs de mes arbres, et, attachées à leur proie, s'enrichir du suc qu'elles en tirent sans me faire aucun tort. Ma joie n'est pourtant pas sans inquiétude, et la tendresse que j'ai pour mon petit

(1) M. Patin, *ibid.*

(2) M. Noël, *Biographie universelle.*

espalier et pour mes œillets me fait craindre pour eux le froid de la nuit que je ne sentirais pas sans cela. » Plusieurs fois j'ai visité avec respect cet asile du savoir et de la vertu qu'avaient depuis acquis les Doctrinaires (rue Neuve-Saint-Etienne, n° 14). On y lit encore au-dessus d'une porte intérieure ce distique que Rollin y avait fait placer :

Ante alias dilecta domus, quâ ruris urbis,
Incola tranquillus meque Deoque fruor.

Le jardin est inculte, et la maison mal tenue est occupée par un nourrisseur de bestiaux.

Sensible aux beautés de la nature comme toutes les âmes vertueuses et candides, Rollin passait assez régulièrement ses étés à la campagne soit dans les terres de MM. Lepelletier à Villeneuve et à Fleury, soit à Colombe chez MM. d'Asfeld. A Paris les plus honorables invitations venaient le chercher au sein de sa retraite ; il s'y prêtait avec une complaisance qui avait son principe dans son amour pour la jeunesse. Plus d'un grand le consulta sur le choix d'un précepteur. Le bonheur qu'il trouvait à exercer cette sorte d'influence le porta même dans sa vieillesse à répondre aux empressemens du monde plus qu'il n'eût convenu à ses goûts de retraite et à sa vie occupée. Mais il préférait aux brillantes réunions, la table des bourgeois zélés pour l'éducation de leurs enfans, où il trouvait toujours l'occasion de *remplir son œuvre. Ce sont là*, ajoutait-il, *mes Ducs et Pairs*. Son dévoûment alla quelquefois jusqu'à se charger, toujours gratuitement, des modestes fonctions de répétiteur ; et pour qu'aucune des formes sous lesquelles peut se donner l'instruction, ne lui fût étrangère, il fit à une certaine époque, le *Catéchisme* aux petits enfans dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, sa paroisse. Les liaisons intimes de Rollin avec le parti janséniste firent que l'autorité s'alarma de cet humble enseignement. « Le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui avait de l'amitié pour Rollin crut devoir lui conseiller de ne pas continuer ces instructions.

« C'était alors le temps des miracles du Diacre Paris : des hommes graves des magistrats, des savans y croyaient ou affectaient d'y croire. Rollin partagea cette crédulité de conscience ou de parti (1). » Toujours il avait professé les doctrines jansénistes ; il était lié avec le P. Quesnel,

(1) M. Villemain, *ibid.*

l'âme du parti ; il avait pris part aux querelles théologiques sur la bulle *Unigenitus*, et traduit en latin plusieurs écrits relatifs à ces tristes débats.

On accusait Rollin de diriger par ses conseils beaucoup de personnes du parti ; enfin, en 1732, il fut dénoncé comme prêtant les caves de sa maison, que les délateurs appelaient des *Souterrains*, à l'impression clandestine des *Nouvelles ecclésiastiques*. La recherche faite avec beaucoup de soin et de solennité par le lieutenant de police ne servit qu'à mettre en évidence l'innocence de Rollin qui, justement offensé, se plaignit au premier ministre sur le ton d'un honnête homme qui croit mériter qu'on se fie à sa parole.

Quelle dignité calme et imposante dans le passage d'une de ses lettres adressées alors au Cardinal Fleury. « Je croyais, Monseigneur, que l'ouvrage (1) que j'ai entrepris, qui doit certainement occuper un homme tout entier, me servirait d'apologie auprès de Votre Eminence. En effet, j'écarte avec une sévère rigidité tout ce qui peut m'en distraire ; je ne fais ma cour à personne ; je n'importune point les puissans ; je ne sollicite point de grâces, vous le savez, Monseigneur ; il n'y a point de place quelque lucrative ou honorable qu'elle puisse être, qui soit capable de me tenter. Il n'est pas nécessaire de m'en fermer la porte, je m'en exclus moi-même pour vaquer sans partage à un travail qu'il me semble que la Providence m'a imposé. » Le Cardinal se le tint pour dit, et laissa Rollin tranquille sans persécution ni grâce de cour. On louait, on reconnaissait ses services ; mais on ne permettait pas à l'Académie française de se l'associer ; on lui refusait, à lui le plus ancien des professeurs royaux, la place d'Inspecteur au Collège de France. Loin de chercher à ramener à lui le pouvoir par aucune concession humiliante, on le vit, en 1739, à l'âge de soixante-dix-huit ans, sortir de sa retraite pour se joindre à la minorité des membres de la Faculté des Arts qui protestaient contre une rétractation arrachée à leurs confrères de leur appel au futur concile. Rollin fut dès-lors exclus des assemblées de l'Université. Il mourut deux ans après, le 14 septembre 1741, âgé de plus de quatre-vingts ans. L'Université, en corps, assista à ses funérailles ; mais il fut interdit de faire entendre son éloge. Rollin avait été admis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1701. Le Secrétaire perpétuel, De Boze, ne put obtenir de faire son éloge, que sous la condition

(1) Son *Histoire Ancienne*.

expresse de ne louer en lui que l'homme de lettres ; et cette permission, comme il le dit lui-même , fut *une affaire d'état.*

Louis XVI a vengé la mémoire de Rollin, en ordonnant que sa statue fût placée parmi celles des grands hommes qui ont honoré la France ; enfin, l'Académie française, en mettant son éloge au concours, en 1818 (1), s'est en quelque sorte dédommagée de n'avoir point possédé parmi ses membres ce docte bienfaiteur de la jeunesse. Mais quel panégyrique vaudra jamais ces paroles de Racine près d'expirer : « La mort a pour « moi moins d'amertume, monsieur Rollin élevera mon fils. » (2)

Ch. Du Rozoir.

(1) Le prix a été remporté par M. Berville ; et, circonstance assez remarquable, le beau-père de ce Lauréat, feu M. Andrieux qui occupa au Collège de France la chaire de Rollin, avait quelques années auparavant publié une notice sur ce grand homme.

(2) Il m'est impossible de ne pas citer cet Eloge de Rollin par un contemporain qui était peu sujet à l'enthousiasme : « On ne peut lire les écrits de M. Rollin , disait l'abbé Desfontaines, sans se sentir porté à devenir vertueux. Je n'ai jamais eu le bonheur que de voir deux fois ce grand homme, une fois chez moi, une autre fois au Collège de Beauvais. Je puis dire que jamais la vue et l'entretien de qui que ce soit ne m'a fait une si vive impression. Je crus voir en lui tous les grands hommes ensemble de la littérature ancienne et moderne. Je vis un savant agréable, orné de toutes les fleurs et dépouillé de toutes les épines de l'érudition ; un bel esprit, et qui, familier avec tous les beaux esprits d'Athènes et de Rome savait encore penser lui-même.... Enfin, on peut dire que c'était cette vertu visible et palpable dont Cicéron parle dans ses *Offices*, et qu'il suppose nécessairement devoir attirer tous les respects des hommages.

Les *Œuvres* de Rollin, traduites en plusieurs langues étrangères, ont eu chez nous un grand nombre d'éditions. La plus complète est celle qu'a donnée M. Letronne avec des notes (30 vol. in-8, 1822). Cet éditeur a eu l'heureuse idée de ne pas omettre les *Lettres de Rollin*, dont MM. Villemain et Patin ont tiré un si heureux parti, l'un dans une de ses leçons d'éloquence, l'autre dans une Biographie de Rollin que nous avons souvent citée dans le cours de cet article.





Cte DE CAYLUS.

...se de Villette.

On a remarqué avant nous (1) que cette longue énumération de titres

(1) Dans la *Galerie française*, in-fol., 1771.





DEUX BIENFAITEURS

DES JEUNES ARTISTES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Un de nos vœux serait que les Architectes chargés de construire et d'orner les édifices destinés à des services publics, prissent le soin de s'enquérir si les établissemens qui leur sont confiés ont eu, à diverses époques, des Bienfaiteurs dont la mémoire doive être conservée! A ce titre, nous espérons que dans le magnifique Palais, encore inachevé, de l'Ecole Royale des Beaux-Arts de Paris, une place sera réservée, au moins pour l'inscription des noms du COMTE DE CAYLUS et du Peintre DE LATOUR, Bienfaiteurs des jeunes Artistes en faveur desquels ils avaient fondé, de leurs deniers, des Concours d'Emulation avec des Prix qui se distribuent encore de nos jours! Ces fondations ne sont pas les seuls titres qui recommandent à la reconnaissance publique, le grand seigneur ami des arts, et l'artiste qui fit un bel emploi d'une fortune acquise par le travail et le talent!

LE COMTE DE CAYLUS.

Anne-Claude-Philippe de Thubieres, de Grimoard, de Pestels, de Levis, Comte de CAYLUS, Marquis de Sternay, Baron de Bransac, né le 31 octobre 1692, était fils de Jean-Anne, Comte de Caylus, Menin du Grand-Dauphin, Lieutenant-Général des armées du Roi (Louis XIV), et de Marthe-Marguerite-Hippolyte Le Valois, Marquise de Villette.

On a remarqué avant nous (1) que cette longue énumération de titres

(1) Dans la *Galerie française*, in-fol., 1771.

nobiliaires, en y joignant la qualification assez bizarre de *Conseiller-d'Honneur-né* du Parlement de Toulouse, semblerait annoncer tout autre personnage qu'un littérateur et un artiste, un auteur d'écrits légers et badins, en même temps érudit profond et antiquaire zélé jusqu'à l'enthousiasme; enfin un des graveurs les plus féconds d'une époque où la pratique des beaux-arts n'était pas encore admise au rang des plaisirs qu'un homme de naissance pût se donner publiquement sans trop paraître déroger. Or, la noblesse des Caylus remonte au douzième siècle, et la Comtesse épouse du Menin, descendait du fameux D'Aubigné le compagnon de Henri IV.

Agé de douze ans seulement quand il perdit son père (1704), le jeune Comte n'avait eu le temps de recevoir de la tendresse paternelle que d'utiles avis soutenus d'excellens exemples pour tous les exercices du corps, qui développent la force et l'adresse, et qui étaient regardés encore en ce temps-là comme la partie essentielle, comme la base de l'éducation d'un gentilhomme accompli.

Madame de Caylus, avec le malheur d'être veuve, eut au moins pleine liberté de prodiguer à son fils d'autres soins que ceux d'une éducation toute physique: elle cultiva son cœur et son esprit, en bonne mère bien digne de remplir les délicates fonctions d'institutrice. Nièce et pupille de Madame de Maintenon et l'une de ses premières élèves à Saint-Cyr, elle s'était fait remarquer, dans cette maison, par un esprit également agréable et solide. Elle jouait, à quatorze ans, tous les rôles d'Esther, sous les yeux de Racine, et à la satisfaction de l'auteur. Ce fut pour elle que le grand poète composa le Prologue de cette tragédie; enfin c'est Madame de Caylus qui laissa, en manuscrit, sous le titre de « *Souvenirs* » ce piquant Recueil d'Anecdotes dont Voltaire s'est fait l'éditeur.

Ses études finies, à dix-sept ans, le Comte de Caylus commença son noviciat militaire dans la Maison du Roi, simple Mousquetaire comme fit dans la suite La Tour-d'Auvergne qui appartint peu de temps à ce corps. Les Mousquetaires de Louis XIV, comme ceux de Louis XV à Fontenoy, ne cédaient à personne le premier rang dans les postes les plus périlleux. Dès sa première campagne, le jeune Comte donna des preuves multipliées d'une bravoure dont sa mère était effrayée, mais dont Madame de Maintenon était fière. Il n'y a pas lieu d'être étonné que le Roi eût entendu parler de l'intrépidité du jeune Mousquetaire qui eut l'insigne honneur de s'entendre louer, devant toute la cour, par le Roi lui-même. Un guidon de gendarmerie, et bientôt, le grade de Mestre-de-Camp (Colonel), ne parurent même pas des faveurs après un si beau

début. A la tête du régiment des Dragons de son nom, Caylus se distingua en Catalogne. Il avait dix-neuf ans : c'était en 1711. Deux ans après, sous le Maréchal de Villars, il prit part au siège de Fribourg (1713). L'attaque du chemin couvert y fut très meurtrière. L'intrépide Caylus y courut les plus grands dangers. La paix de Rastadt fut pour lui le terme d'une carrière déjà si brillante.

Bien jeune encore, mais éprouvé déjà par une vie de fatigues et de périls, le Comte de Caylus, à vingt-deux ans, avait en horreur l'oisiveté. Il part pour l'Italie et la parcourt tout entière. Arrivé en Sicile, il apprend que l'on fait à Malte de grands préparatifs de guerre, que le Turc menace cette île, et que les Chevaliers s'y rendent de toutes parts. Caylus ne peut résister au désir de partager leur gloire : il offre son épée au Grand-Maître, mais l'on sut bientôt que les armemens du Sultan ne menaçaient que les Vénitiens. Un gentilhomme français eût trouvé peu d'honneur à se faire tuer pour ces marchands, et d'ailleurs, après une année de courses dans toute l'Italie, le Comte de Caylus, de retour en France, n'était plus le même homme. Une révolution s'était opérée en lui : la métamorphose était complète. l'Italie, patrie des beaux-arts, lui avait révélé qu'il était né pour eux. Cédant à son irrésistible vocation, il renonce à la carrière des armes. Les monumens de l'antiquité sont devenus pour lui l'objet d'une insatiable curiosité. Il saisit avidement l'occasion qui se présente à lui de faire un voyage dans le Levant et à Constantinople. Il part, en 1716, accompagnant le Marquis de Bonnac, nommé ambassadeur de France en Turquie.

Un délai de quelques jours les retint à Smyrne. Caylus en profita pour visiter Ephèse et ses ruines fameuses. Des brigands, commandés par un chef redoutable, infestaient alors toute la Natolie, et deux d'entre eux étaient venus à Smyrne où la police était assez mal faite pour savoir leur arrivée dans la ville, sans oser les punir. Caylus se présente hardiment aux deux voleurs et leur propose de le conduire aux ruines, sous la promesse d'une récompense qu'ils ne recevront que lorsqu'ils l'auront ramené! Cette offre est acceptée. Le Comte se dépouille de tout ce qui pouvait tenter l'avidité, et vêtu d'une simple toile, il marche avec son interprète au milieu de ses guides que l'intérêt a rendus fidèles, et qui le conduisent devant Caracayali, leur chef. Instruit des motifs qui ont fait prendre à cet aventureux étranger une si étrange résolution, le brigand se pique à son tour d'être un amateur éclairé, il indique au voyageur d'autres ruines qui n'ont pas été explorées, et il lui fait donner pour lui, pour l'interprète et ses guides, d'ex-

cellens chevaux arabes qui les transportent rapidement sur les lieux désignés. Caylus revint passer la nuit dans l'espèce de forteresse qui servait de retraite à Caracayali, et le lendemain, rentrant à Smyrne, il trouva tous les Francs émerveillés de son audace, et le félicitant de son heureuse expédition.

Il ne resta que deux mois à Constantinople. Le Sultan, Mustapha II, était retenu à Andrinople par la guerre de Hongrie. Le Sultan avait apporté la peste à Andrinople : Caylus vint y braver ce fléau; puis traversant le détroit des Dardanelles, il visita « *les Champs où fut Troie.* » Son dessein était de parcourir une grande partie de l'Asie ; il avait résolu d'aller jusqu'à la Chine; mais sa mère le rappelait. La tendresse du fils retint la curiosité de l'Antiquaire. Il aborda à Marseille, le 27 février 1717. Depuis il n'a quitté la France que pour aller deux fois à Londres.

La Comtesse de Caylus mourut en 1729, âgée de cinquante-sept ans. Son fils devenu libre, n'en fut pas moins sédentaire; mais son repos était une activité continuelle. Il se livra presque en même temps à tous les arts. La Musique, le Dessin, la Gravure surtout, remplissaient les momens qu'il ne donnait pas à la société, et ces momens valaient les journées d'un autre. Peu de graveurs ont laissé un œuvre aussi étendu que le sien.

Il écrivit aussi, mais comme sa mère, quelquefois par souvenir, toujours sans prétention. Les premiers essais qui lui échappèrent furent de ces bagatelles qui peuvent amuser quand on les lit très sérieusement et qu'on ne les juge pas de même. Il jeta aussi dans le public des *Contes orientaux,* des *Féeries*, jusqu'à des *Romans de Chevalerie;* en un mot des Contes sous toutes les formes connues, car les Contes moraux n'étaient pas encore nés. Quelques-unes de ces brochures se composaient dans des soupers dont les convives avaient fait leurs preuves dans la littérature. Le Comte , au milieu de « *Ces Messieurs* » (c'était le nom qu'ils avaient adopté), étincelait d'une gaîté toujours égale : c'était le grave Fréret qui le secondait dans la rédaction de ces plaisanteries devenues des livres.Il n'eût manqué au Comte de Caylus que d'avoir fait des vers : il en fit aussi; mais sans « *les montrer aux gens,* » du moins sous son nom. *La Fausse Prévention,* comédie en trois actes et en vers libres, jouée en 1750, était en partie du Comte de Caylus, qui la donna comme l'ouvrage d'un homme de lettres de ses amis.

A juger le Comte de Caylus au milieu de ces occupations, eût-on pu croire qu'il ne devait finir sa carrière qu'après avoir composé sept

volumes sur les Antiquités, et plus de cinquante morceaux particuliers, sur des matières importantes. Mais il aimait les Arts au moins autant que les plaisirs : quand il fallut faire un choix entre ces deux penchans, ce fut sans peine qu'il se décida pour le plus utile. En 1731, il avait été reçu membre de l'Académie royale de Peinture et Sculpture; celle des Inscriptions et Belles-Lettres se l'associa de même en 1742. C'était avec le titre d'Honoraire qu'il entrait dans ces deux compagnies : il en remplit tous les devoirs en Académicien.

Lorsque l'Académie de Peinture forma le dessein d'écrire la vie de ceux de ses membres qui, depuis Lebrun, avaient eu la place de Premier Peintre du Roi, le Comte de Caylus s'empressa de concourir à cette entreprise et d'en partager l'exécution. Telle fut l'origne de ses Eloges de Mignard et de Le Moyne, que l'Académie fit imprimer en 1752. Quelque temps auparavant il avait composé une Vie de Wateau, et depuis il avait consacré un Eloge pareil à la mémoire de Bouchardon, ce grand artiste dont il fut quelquefois le bienfaiteur et toujours l'ami.

L'instruction des Elèves et les progrès de l'Art furent encore le but de cet ouvrage où le Comte de Caylus a recueilli les sujets de tableaux que peuvent offrir les anciens poèmes. Bouchardon lisait l'*Iliade* devant lui, dans une traduction fort ancienne et assez mauvaise, mais où le génie du poète parlait encore assez à l'artiste pour lui faire jeter le livre, et les yeux pleins de feu, s'écrier : « Quand je lis Homère, ses personnages ont quinze pieds et la Nature s'agrandit pour moi ! » Le Comte fut frappé de cette expression du génie, et, quelques années après, il fit paraître ses *Tableaux tirés de l'Iliade et de l'Odyssée,* auxquels il joignit les sujets que Virgile put lui fournir, quoique ce poète, plus élégant que sublime, lui parut moins propre à enflammer les Peintres. Un semblable travail sur l'*Histoire d'Hercule* offrit encore plus de cent sujets.

Tandis qu'il éclairait les Arts par des écrits, il excitait par des bienfaits l'émulation des Artistes. C'est le Comte de Caylus qui a fondé les Prix de la *Tête d'Expression* (1), que l'Académie royale de Peinture, et depuis l'Ecole royale des Beaux-Arts de Paris, ont distribués et distri-

(1) L'adoption de cette fondation par l'ancienne Académie de Peinture est du 9 février 1760. Le procès-verbal de cette délibération est rédigé en XVIII articles et suivi d'un Réglement en XIV articles. On y voit que la rente perpétuelle constituée par le Donateur était de 200 livres, mais que 100 livres seulement étaient affectées au Prix, le surplus étant dépensé pour les modèles et en frais divers. Le capital donné par le Comte de Caylus a été dissipé par la Révolution, mais le Gouvernement a continué et adopté cette fonda-

buent encore à leurs Elèves. Il avait le projet d'en fonder d'autres pour l'Anatomie, et pour la Perspective. Suivant les temps, c'est encore être utile que d'avoir émis la pensée d'un perfectionnement, même sans avoir pu l'obtenir. S'il ne fit point ces autres fondations, il décerna généreusement des récompenses aux Elèves.

La place qu'il remplissait dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ne fut pas moins utile à la Compagnie et au public. D'anciens *Fabliaux* qu'il trouva dans la Bibliothèque du Roi, et surtout dans celle de Saint-Germain-des-Prés, lui fournirent l'idée d'un Mémoire sur ce genre de *Conte* dont la France a donné le modèle à l'Italie. Il conféra, d'âge en âge, les textes d'un grand nombre d'auteurs français en ce genre, et se crut en état d'indiquer les secours que ces anciens Fabliaux ont donnés à Rabelais, à Lafontaine, à Molière lui-même. Mais ces discussions littéraires n'étaient, pour ainsi dire, que les délassemens du Comte de Caylus.

Toujours occupé des progrès des Arts, son principal objet fut de réunir les lumières que les anciens nous ont laissées sur les procédés les plus essentiels dans cette partie. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture, furent successivement l'objet de ses Mémoires, et comme l'histoire des Artistes est liée nécessairement à celle des Arts, il fit connaître les hommes célèbres dont les auteurs nous ont transmis les noms: travail difficile et d'autant plus précieux que les anciens ne se sont point assujétis sur tous ces objets à des définitions précises.

L'Histoire naturelle de Pline fut presque toujours le guide du Comte de Caylus. Quelques lignes de ce livre, regardées jusqu'à lui comme une énigme, lui donnèrent l'idée de faire revivre, après onze cents ans, la *Peinture encaustique*. Le 12 novembre 1754, il exposa, dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un tableau peint sur bois par Vien, suivant le procédé indiqué par Pline : c'était la copie d'un buste antique de Minerve.

Peu avant cette découverte, l'Académie avait reçu du Comte de Caylus une preuve durable de son amour pour les Arts. Jusqu'en 1754, cette

tion. Les Elèves de Peinture et Sculpture étant admis à ce Concours, il arrivait souvent que la modique somme de 100 francs fût partagée entre deux Concurrens, Peintre et Sculpteur. Tout récemment on a décidé que le Prix de 100 francs serait doublé en cas de partage et d'égalité de mérite entre deux Concurrens, l'un Peintre et l'autre Sculpteur. Cette décision de l'autorité ne mérite que des éloges, et sérieusement pourrait-on trouver le moindre inconvénient à ces encouragemens pécuniaires honorés par un Concours? — Voir la note, p. 74.

Compagnie n'avait eu qu'un Prix à offrir, et le Comte voyait à regret qu'il en manquait un pour étendre la connaissance du *Costume* trop souvent oublié par le génie. Il s'empressa de pourvoir à ce besoin des jeunes Artistes; mais il voulut que le sujet du nouveau Prix par lui fondé fût consacré entièrement aux *Usages des Anciens Peuples,* à leurs Arts, enfin aux Monumens de toute espèce dont l'explication pût répandre quelque jour sur ces matières. Une autre loi de la Fondation fut que la pièce couronnée serait bonne et que le vainqueur n'aurait pas le seul mérite d'avoir fait moins mal que ses rivaux.

Toujours secondé par la Chimie, le Comte de Caylus trouva, en 1759, la manière d'incorporer la couleur dans le marbre et d'en fixer le trait. On attribuait ce secret aux Anciens, et ce fut ce qui engagea le Comte à le rechercher; enfin, c'est le Comte de Caylus qui apprit à la France qu'elle recélait dans le Bourbonnais des marbres aussi beaux que ceux des Pyrénées, et ce qui achève l'éloge de la découverte, c'est que l'inventeur n'était plus lorsque les papiers publics l'ont célébrée.

Un autre genre de découvertes, dont il s'occupait aussi, et qui a fait naître une grande partie de ses Mémoires, ce fut le rétablissement de quelques anciens monumens, dont il reste des traces souvent mal indiquées dans des auteurs qui, pour la plupart, n'étaient point Artistes. Le Comte de Caylus avait un coup-d'œil sûr pour cette sorte de travail, et cherchant quelquefois sur les médailles des accessoires oubliés dans les descriptions, il est parvenu à retracer, par la gravure, des ouvrages long-temps perdus pour nos yeux. Il a fait connaître de cette manière le Bouclier d'Hercule, décrit par Hésiode, celui d'Énée, le Bûcher d'Ephestion, le Tombeau de Mausole, le Théâtre fameux du questeur romain Curion, etc.

Toutes ces occupations ne remplissaient pas encore la vie du Comte de Caylus. Il rassemblait lui-même avec le plus grand soin les Antiquités qui guidaient son travail. Mais il aimait de préférence ce qui lui venait de l'ancienne Egypte, et sous ce rapport, on peut le regarder comme un des précurseurs de notre Institut d'Egypte et de ses glorieux travaux.

Être Antiquaire et ne l'être que pour soi, ce serait ressembler à ce fanatique d'Horticulture qui écrasa un ognon du plus grand prix pour rendre unique la fleur qu'il possédait. Le Comte de Caylus était si loin de cette manie de propriété et de jouissance exclusives, qu'il ouvrait son cabinet à tous les amateurs et à presque tous les curieux. On eût dit qu'il le régissait en leur nom. Lorsque l'espace lui manquait, il en-

voyait sa collection au dépôt des Antiques du Roi : elle s'est ainsi renouvelée deux fois pendant sa vie.

Il fit plus : pour partager en quelque sorte avec l'Univers les trésors qu'il avait rassemblés, il les fit graver tous et en donna lui-même une description savante, ornée de plus de huit cents planches (*Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etrusques*, etc., 1752 et suiv., in-4, 7 vol.) On y trouve, outre les morceaux que possédait l'auteur, quelques monumens dont il avait pris connaissance, en particulier ces restes de monumens des Romains ou des Gaulois qui sont dispersés dans nos provinces. Il en avait fait lever les plans à grands frais.

Aucune dépense ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait d'enrichir les Arts. Vers 1756, il vit les enfans d'un artisan jouer dans la boutique de leur père avec des dessins coloriés qui n'étaient rien moins que de précieux fragmens copiés d'après des peintures antiques par le célèbre Bartoli, de Pérouse. Le Comte interroge l'artisan, qui déclare avoir encore d'autres dessins pareils dans son grenier. Le Comte généreusement voulut en donner un louis par pièce. C'était pour en offrir la collection au Cabinet du Roi; mais avant de l'y déposer, le Comte voulut donner au public une idée de la méthode des Peintres anciens pour composer et pour colorier. Il grava ou fit graver tous ces dessins au simple trait, en donna des exemplaires aux amateurs qui s'engagèrent à les faire colorier, et en déposa les originaux au Cabinet du Roi, à la condition qu'ils seraient communiqués aux amateurs! Il fit les mêmes dépenses pour la fameuse *Mosaïque* de Palestrine. Son *Traité des Pierres gravées* est de 1750 : Bouchardon et Mariette prirent part à cet ouvrage!

La renommée du Comte de Caylus était devenue européenne. L'Infant de Parme le fit consulter lorsqu'on entreprit les fouilles de Velleia; l'Académie de Gœttingue lui envoya des lettres de Membre honoraire sans qu'il les eût demandées. On s'empressait de lui dédier des ouvrages dans toutes les langues. Son commerce, brigué par ceux qui voulaient paraître savans, honorait également ceux qui l'étaient. « Une lettre du Comte de Caylus était un brevet d'Antiquaire. » (1)

Un des hommages qui le flattèrent le plus lui vint de l'Angleterre.

Au mois de juin 1764, le Comte de Caylus, étant malade et alité, un graveur étranger vient déposer chez lui cinq figures égyptiennes, avec un bas-relief antique en marbre trouvé au Caire. Ces objets précieux étaient accompagnés d'un billet sans signature, écrit en anglais, portant en

(1) Eloge du Comte de Caylus, par LE BEAU.

substance que : « Un Anglais, Ami de la Liberté et Citoyen du Monde, desire placer quelques Antiquités égyptiennes dans le Cabinet du Comte de Caylus. » Le Comte chercha par mille moyens à connaître le nom du donateur : tout fut tenté, rien ne réussit, pas même l'insertion dans les journaux de Londres des remercîmens du Comte avec une demande de renseignemens sur l'histoire de ces monumens. Les renseignemens furent donnés, mais l'Ami de la Liberté se déroba toujours à la reconnaissance. On ne sut qu'après la mort du Comte de Caylus le nom de Thomas Holles, Membre de la Société royale et de celle des Antiquaires, de qui était venu le présent.

Au milieu de tous ces honneurs, les seuls que le Comte de Caylus ait desirés, il sentit tout-à-coup ses forces l'abandonner. Au mois de juillet, il fut atteint d'une maladie grave, mais sans interrompre ses études. Quand il se crut rétabli, il reprit toutes ses occupations et s'empressa de visiter ses amis, c'est-à-dire les Savans et les Artistes. Mais, bientôt un abattement universel le condamna de nouveau à garder le lit. Il s'en arrachait pour aller à l'Académie : on l'y vit dix jours avant sa mort. Il acheva d'expirer, le 5 septembre 1765.

En mourant, il donna ordre de transporter pour la troisième fois son Cabinet dans celui du Roi. La veille de sa mort, il recommandait à Mariette la description des *Antiquités romaines* qui décorent le Midi de la France, ouvrage commencé par Colbert, et que le Comte de Caylus voulait dédier à la mémoire de ce grand et utile Ministre. Les dessins que Mignard l'architecte en avait faits étaient tombés entre ses mains, et il s'occupait alors à les faire vérifier sur les lieux.

Le tombeau du Comte de Caylus, placé dans une des chapelles de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut digne d'un Antiquaire. Ce monument était un ancien cénotaphe, du plus beau porphyre, avec quelques ornemens dans le goût égyptien. Depuis le moment où le Comte l'avait acquis, il l'avait destiné à sa propre sépulture. Il l'avait fait dresser dans son jardin, où il le considérait souvent d'un œil tranquille et le montrait à ses amis. Il en a donné la description dans le tome VII de ses *Antiquités :* ce tome a paru après sa mort.

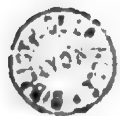
Le Comte de Caylus portait dans la société la franchise militaire : sa politesse n'était que vraie. Avec un respect inaltérable pour son prince, il eut toujours un éloignement invincible pour la Cour. Né indépendant et enjoué, il n'en fut pas moins assidu à l'étude; il se prêtait aux discussions les plus minutieuses, et sa vivacité n'a jamais nui qu'à la correction de son style. Son cœur valait encore mieux que son esprit : on l'a

vu souvent se déclarer pour des amis dans la disgrâce! Les gens de lettres ne rampaient point devant lui, parce qu'il l'était lui-même et qu'il l'était assez pour être modeste devant eux. Dans ses Mémoires, il a toujours nommé les Savans qui le secondaient, et ce n'était pas sûrement par vanité qu'il a écrit : « Je sais par moi-même ce qu'il en coûte à un amateur qui ne s'est pas dévoué dès l'enfance à ces professions, pour être prodigieusement inférieur à tout homme de l'Art. »

Protecteur des Artistes, il aimait à faire éclore le talent. Un jour, il vit sur le bord d'un fossé un rustre qui dormait d'un profond sommeil. Près de cet homme était un enfant de onze ans qui, d'un œil attentif, considérait son caractère de tête et son habillement pittoresque. Le Comte s'approche de l'enfant et lui demande à quoi il pense? « Monsieur, si je savais dessiner je voudrais faire cet homme. — Essaie toujours, mon enfant, voilà du papier et un crayon! » L'enfant encouragé se met à dessiner de son mieux : le Comte l'embrasse et devient son protecteur.

Dans ces promenades que le Comte de Caylus faisait presque toujours seul, il s'amusait quelquefois à demander la monnaie d'un écu à des pauvres qu'il chargeait d'aller changer cette pièce d'argent. Quand ils étaient partis, il se cachait pour jouir de l'embarras où ils se trouvaient à leur retour. Peu après, il se montrait, louait le pauvre de son exactitude et le récompensait en doublant la somme. Il disait à ses amis : « Il m'est arrivé de perdre mon écu, mais je regrettais surtout de n'avoir pas été dans le cas d'en donner un second. »

Le Comte de Caylus avait une simplicité de caractère et une candeur dont les exemples ont été rares. Cette simplicité se faisait remarquer jusque sur son extérieur : jamais homme de son rang ne s'était montré plus ennemi du luxe, au moins pour lui-même. Son costume était si modeste que s'étant un jour arrêté devant une boutique sur laquelle un peintre d'enseignes peignait un Saint François, cet ouvrier le prit pour un de ses camarades, lui demanda son avis, dont il fut si satisfait qu'il finit par lui mettre le pinceau à la main en le priant de retoucher lui-même le personnage. Caylus monte à l'échelle, et ayant réussi au gré du peintre, celui-ci veut absolument l'entraîner au cabaret voisin, quand il voit le carrosse du Comte s'avancer et son domestique ouvrir la portière. Il reste stupéfait. Caylus, lui donnant la main, lui dit : « Au revoir, camarade, ce sera pour la première fois que nous nous rencontrerons. »





DE LA TOUR.

grands peintres depuis ce temps, n'ont

(1) Voir la note, page 74.

On peut affirmer que nos plus grands peintres, depuis ce temps, n'ont pas fait une aussi bonne rencontre !

DE LA TOUR.

DE LA TOUR (Maurice-Quentin), né à Saint-Quentin, en 1704, ne peut être compté parmi les grands Peintres français : il ne fut que *Peintre de Portraits*, mais dans le genre qu'il adopta, dans la peinture au pastel, il n'a pas été surpassé.

Enfant de la Province, comme beaucoup d'autres artistes éminens avant et après lui, La Tour donna le bon exemple, un peu dédaigné de nos jours (1), de ne pas oublier quelles difficultés accueillent, à leur début, les jeunes artistes sans fortune. Souvent la nécessité a relégué dans la condition secondaire de Peintre de Portraits tel artiste qui aurait pu s'illustrer comme Peintre d'Histoire. Plus rarement, on a vu, au contraire, des Peintres d'Histoire d'un beau talent se faire Peintres de Portraits ! Encore faut-il reconnaître que l'avidité du gain n'est pas toujours la seule explication qui se puisse donner de cette métamorphose : cette peinture a tant de charmes dans le succès. Les bons portraits sont rares, dans tous les temps ! Mais quand l'artiste une fois a conquis la faveur publique, il n'a plus à se défier que des flatteurs.

La Tour, peintre consciencieux, avait plus à cœur de faire bien que de faire vite. Les encouragemens qu'il offrit aux jeunes Elèves pour les engager à prendre l'étude de l'Anatomie comme base de leurs travaux, prouvent comment il se rendait compte des difficultés de son art. Il travaillait avec lenteur, parce que, jaloux de rendre la nature avec fidélité, il n'était jamais satisfait de la perfection de son ouvrage. Ses portraits cependant semblent faits avec facilité et se distinguent par leur expression vraie et sentie. C'était surtout la physionomie et le caractère de ses modèles que La Tour s'efforçait de rendre, et il savait donner à ses portraits la ressemblance qui devrait être toujours et pour tous le premier mérite en ce genre ! On doit estimer cet artiste qui, dans l'époque de la peinture maniérée, cherchait avant tout la vérité, au risque de ne pas toujours contenter ses modèles ! La Tour qui fut le peintre de Jean-Jacques n'était disposé à flatter personne, soit en peinture, soit en paroles.

(1) Voir la note, page 74.

On aimait son originalité : on lui pardonnait sa franchise picarde, ses réparties, ses manières brusques ; mais on racontait de lui force anecdotes vraies ou fausses. Jamais La Tour ne sut jouer le rôle de courtisan même au château.

Mandé pour faire le portrait de la Marquise de Pompadour, il avait répondu : « Dites à Madame que je ne vais pas peindre en ville. » Un de ses amis lui fit observer que le procédé n'était pas très honnête : il promit de se rendre à la Cour au jour fixé, mais à condition que la séance ne serait interrompue par personne. Arrivé chez la favorite, il réitère ses conventions et demande la liberté de se mettre à son aise : elle lui est accordée. Alors, il détache les boucles de ses escarpins, ses jarretières, son col ; il ôte sa perruque qu'il accroche à une girandole ; il tire de sa poche son petit bonnet de taffetas et le met sur sa tête. Dans ce déshabillé pittoresque, l'artiste se met à l'ouvrage : mais à peine a-t-il commencé le portrait que Louis XV entre dans l'appartement. La Tour dit, en ôtant son bonnet : « Vous aviez promis, Madame, que votre porte serait fermée ! » Le Roi rit du reproche et du costume de l'artiste, et, l'engageant à continuer. « Obéir à Votre Majesté m'est impossible, répliqua le peintre ; quand Madame sera seule, je reviendrai. » Aussitôt il se lève, emporte sa perruque, ses jarretières, et va s'habiller dans une autre pièce, en répétant plusieurs fois : « Je n'aime pas à être interrompu. » La favorite céda au caprice du peintre et son portrait fut achevé.

Quand Louis XV, voulant être peint par La Tour, l'appela à Versailles, le Roi choisit pour donner séance un donjon où la lumière éclatait de toutes parts. « Ah ! s'écria La Tour, que veut-on que je fasse dans cette lanterne, quand pour peindre, il ne faut qu'un passage à la lumière ? — J'ai choisi ce lieu exprès à l'écart, répondit Louis XV, pour n'être pas dérangé. — Je ne savais pas, Sire, répliqua La Tour, qu'un Roi de France ne fût pas maître chez lui ! » Bientôt l'artiste s'enhardit jusqu'à parler au Roi de politique, d'armées, de flottes. Il venait de hasarder ces mots : « Au fait, Sire, nous n'avons point de marine ! — Ah ! Monsieur La Tour, dit le Roi en l'interrompant avec bonté, — et Vernet !

Auteur de plusieurs portraits qui sont restés célèbres et qui ont été gravés (Louis, Dauphin de France, et Charles, Prince de Galles ; les Maréchaux de Lowendal et de Saxe ; Restout, peintre, et Réné Frémin, sculpteur ; son propre portrait, avec le petit bonnet, dont il existe deux peintures de l'auteur, etc.), La Tour fut reçu membre de l'Académie sur le portrait de Restout, en 1746.

C'est au commencement du règne de Louis XVI, que La Tour à l'imitation du Comte de Caylus voulut donner aux jeunes artistes, Elèves de l'Académie, un témoignage de son amour pour les arts et le progrès. Ce ne fut point une fondation posthume que celle des trois Prix pour lesquels une somme de *Dix Mille Livres* fut déposée par La Tour entre les mains de Guillaume Coustou, Recteur et Trésorier de l'Académie. L'acte de donation, passé devant notaire, dans la salle du Louvre où se tenaient les assemblées de l'Académie de Peinture, a été conservé. Le produit annuel du capital placé à quatre pour cent, était de quatre cents livres. Trois Prix devaient être institués, savoir : Prix d'Anatomie pour les Elèves peintres et sculpteurs; Prix de Perspective et d'Architecture; enfin, Prix de Peinture, Tête et Mains d'après nature, sous trois aspects différens. (1)

Aux deux Prix d'Anatomie et de Perspective était attachée une somme de 400 livres pour chaque Prix; celui de Peinture était de 800 livres. Deux de ces Prix sur trois devaient être décernés en trois ans (1,200 livres), mais le prix de Peinture devait être décerné au moins tous les trois ans. Cette fondation de deux Prix d'Anatomie et de Perspective est remarquable (2) : ce vœu de Caylus et de La Tour n'a pas été réalisé. La donation est du 25 mai 1776. Les Concours ne furent ouverts qu'à dater

(1) La liste complète des Elèves qui ont remporté ces prix, depuis l'an 1784, est conservée dans les archives de l'Ecole royale des Beaux-Arts. On y remarque : Lethierre 1785; Fabre, 1787; Garnier et Girodet, Prix partagé, 1788; Gros, 1791; Guérin, 1796; Ingres, deux demi-Prix, 1800 et 1801; Blondel, 1803; Heim, 1804; Paguiès, 1813; Léon Cogniet, 1815; Champmartin, 1820, etc., etc.

(2) Voici la transcription littérale des deux articles concernant ces Prix :

Art. 3. CONCOURS D'ANATOMIE. Les Elèves pourront s'y préparer en dessinant d'abord l'*Ecorché* qui est dans l'Académie, sous plusieurs aspects; ensuite, ils dessineront ou modéleront une figure d'après nature, qui ait quelque action; enfin ils dessineront ou modéleront cette figure pour la seconde fois sous ces deux différens aspects, comme si elle était écorchée, c'est-à-dire qu'ils y traceront tous les muscles visibles dans leurs fonctions avec les contractions et extensions exigées par l'attitude et, à ces figures, ils mettront les noms des muscles, soit sur les figures mêmes, soit par lettres de renvoi.

Art. 4. CONCOURS DE PERSPECTIVE et D'ARCHITECTURE, sur un programme d'une composition d'Architecture peu compliquée. Les Élèves dessineront au trait le plan et l'élévation géométrale de ce programme proposé. Ils en dessineront ensuite le plan et l'élévation perspective, en traçant en lignes ponctuées celles qui auront servi à leur opération, pour faire connaître leur manière d'opérer. Ils finiront par faire un dessin ombré de leur élévation perspective. Le Professeur de Perspective les interrogera, si on le juge nécessaire, sur la manière dont ils ont procédé et sur la Perspective en général. Le Prix sera accordé à celui qui paraîtra le plus instruit et qui aura le mieux composé et dessiné son morceau.

de 1784 et seulement pour le Prix de Peinture qui fut décerné tous les ans, au moyen du Concours dit du *Torse* ou de la *Demi-Figure* peinte d'après nature avec les mains, etc. Il consista en une somme de 300 livres, les frais du Concours absorbant le surplus. Les plus célèbres peintres contemporains ont fait leurs débuts par ces Concours et se trouvaient heureux, dans leur jeunesse, d'obtenir ces Prix ou demi-Prix.

Les fonds de la donation ayant été dissipés, le Concours de la *Demi-Figure* peinte a été maintenu aux frais de l'Etat, sous la République, l'Empire et la Restauration. Le Prix est encore de 300 francs.

Riche et honoré à Paris, La Tour n'avait point oublié Saint-Quentin, sa ville natale. Il y fonda une Ecole gratuite de Dessin et revint y mourir, le 17 février 1788, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans. Sur la fin de sa vie, ses facultés s'étaient affaiblies, sans qu'il parût s'en apercevoir, et, comme beaucoup de vieillards, poussant à l'extrême une pensée vraie, sous prétexte que dans les portraits tout doit être sacrifié aux têtes, il gâta plusieurs de ses ouvrages qu'il voulut retoucher. Enfin, à ses derniers momens, on le fit passer pour fou (1) : il est vrai qu'il venait de fonder encore, au capital de dix mille livres, un prix qui devait être décerné par l'Académie d'Amiens, chaque année, à la plus belle action ou à la découverte la plus utile dans les arts.

A. Jarry de Mancy.

(1) Un Professeur de l'Ecole royale des Beaux-Arts de Paris, prenant exemple de CAYLUS et de LA TOUR, dont il ne possède malheureusement ni la puissance, ni la richesse, avait offert une partie de son traitement, pendant cinq ans au moins, pour subvenir aux frais des deux Prix d'un Concours à fonder pour l'étude du COSTUME HISTORIQUE, en faveur des Elèves Peintres et Sculpteurs. Cette proposition ne fut point agréée. Le Professeur avait exprimé l'espoir qu'après cinq années ou, s'il le fallait, dix années d'épreuves dont les frais auraient été prélevés sur son traitement, cette fondation provisoire, dont l'utilité se serait trouvée bien constatée, aurait été sans doute adoptée par le Gouvernement. Un Ministre, ami des arts, M. de Gasparin, se montra disposé à instituer ce Concours. Les bonnes intentions du Ministre furent également repoussées, par cette déclaration « qu'il n'y aurait ni *Utilité*, ni *Convenance*, à exciter l'émulation des jeunes artistes par des récompenses pécuniaires... » Oh! CAYLUS et LA TOUR, pardonnez! Si cette déclaration pouvait paraître dirigée contre vous, la reconnaissance publique en ferait justice!







UN BIENFAITEUR

DE LA VILLE DE PARIS.

Lorsque sur l'entrée d'un édifice consacré à la *Bienfaisance publique* le nom du Fondateur n'a pas été omis, trop souvent encore le passant ne s'arrête point à lire cette inscription qui d'ailleurs ne lui rappellerait peut-être que des notions confuses, de vagues souvenirs!

Il ne dépendra pas de nous que les noms de ces Vrais Amis de l'*Humanité* ne puissent enfin devenir populaires : notre mission est de faire mieux connaître l'histoire de leurs bienfaits. Nous avons, dès la première année de notre Recueil, donné place au portrait de la Fondatrice de l'*Hôpital Necker :* le Fondateur de l'*Hôpital Cochin* n'est pas moins digne de nos hommages!

COCHIN (JEAN-DENIS).

Jean-Denis COCHIN, Fondateur de l'Hôpital qui porte son nom, naquit à Paris, le premier janvier 1726, dans le voisinage de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dont il devait être curé pendant les vingt-sept dernières années de sa vie.

Accueilli dans son enfance par le supérieur-général des Chartreux avec lequel il avait des relations de famille, il manifesta dès-lors une vocation prononcée pour l'état ecclésiastique.

Elevé au séminaire de Saint-Magloire par les Pères Oratoriens, il y obtint de nombreux succès et fut reçu Docteur de Sorbonne avec distinction.

Modeste et bienfaisant par caractère, il dévoua ses premières années à l'instruction religieuse des pauvres; il remplit avec talent les fonctions de prêtre-catéchiste dans plusieurs paroisses de Paris, et

notamment à Saint-Benoît, à Saint-Méry, et à Saint-Etienne-du-Mont.

Il acquit dans cette longue pratique de la mission difficile d'enseigner, une facilité gracieuse à disserter sur toutes les matières de foi et de morale. Cette facilité devint un talent de douce et communicative persuasion et bientôt sa réputation comme auteur de prônes et d'homélies se répandit dans la capitale : elle lui procura un auditoire qui venait chercher avec avidité, dans le quartier le plus pauvre et le plus reculé de la Ville de Paris, les instructions et les consolations d'un évangélique interprète des livres saints.

Il s'étonnait souvent de la réputation qui l'entourait, parce qu'il l'avait acquise sans la rechercher, et savait en user sans vouloir en aucun temps s'en attribuer le mérite.

Appelé le 31 décembre 1756 (à l'âge de trente ans), à la cure de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, il conserva ce modeste emploi jusqu'à l'époque de sa mort.

C'est pendant l'exercice de ce pieux ministère, qu'il faut étudier Jean-Denis Cochin, pour apprécier l'activité de son esprit et la générosité de son cœur.

Possesseur d'un très modique patrimoine (quinze cents livres de revenu), il parvint à restaurer les Ecoles de sa paroisse, et à fonder sur le territoire de sa cure un Hôpital et un Hospice réunis dans un même bâtiment.

Le faubourg Saint-Jacques était habité en grande partie, à cette époque, par les ouvriers qui travaillaient aux carrières voisines. Ce quartier dont la population se trouvait exposée à un grand nombre d'accidens, ne possédait aucune infirmerie et l'on était obligé de transporter les pauvres malades et les blessés à une très grande distance, au centre de Paris dans les salles de l'Hôtel-Dieu. La sollicitude du bon curé pour ses paroissiens remédia à cet état de choses. Faisant devancer le précepte par l'exemple, il aliéna tout ce qu'il possédait et en fit emploi dans l'acquisition du terrain et dans les premières constructions de l'Hôpital, qu'il fonda sous le titre d'Hospice de la Paroisse Saint-Jacques, se souvenant de la parole du Seigneur (Evang. Saint Luc, Chap. XIV, vers. 33), « Quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple.»

La fondation de l'Hôpital, la restauration des Ecoles, et un grand nombre d'œuvres charitables qui ont occupé l'existence de ce vigilant pasteur n'auraient pas trouvé une suffisante dotation dans les ressources de sa fortune personnelle, mais la charité publique lui vint en aide toutes les fois qu'il l'invoqua.

Pour la construction de l'Hôpital, en particulier, plusieurs familles et notamment M. Gilbert-de-Voisins, l'aidèrent en mettant à sa disposition les sommes nécessaires pour élever une portion des bâtimens.

La première pierre fut posée par deux Pauvres de la Paroisse, élus en assemblée de charité, comme étant les plus dignes d'être distingués par leur misère et leurs vertus.

M. Viel, architecte, ami du Fondateur, fit les plans et surveilla gratuitement tous les travaux de cet édifice. En moins de trois ans, il fut construit, meublé, doté de quinze mille livres de rente (juillet 1782).

Dès l'année suivante (3 juin 1783), le Fondateur n'existait plus : alors les sources de richesses s'arrêtèrent.

Ce fut surtout en instituant, dans sa paroisse, des assemblées de charité, que l'abbé Cochin sut provoquer la bienfaisance envers ses paroissiens et envers son Hôpital : il faisait des quêtes à la suite de ces assemblées et le résultat de ces quêtes était souvent égal aux dépenses qu'il indiquait et proposait comme étant nécessaires.

De riches cliens le pressaient d'accepter leurs offrandes. « Venez à l'assemblée de charité, disait-il : ce qu'on reçoit dans l'intérêt de tous, doit être reçu publiquement. »

Ce ne sont toutefois ni le prédicateur, ni le fondateur d'hospice, qu'il faut principalement honorer dans la mémoire de Jean-Denis Cochin : c'est surtout le caractère du prêtre évangélique, du pasteur dévoué à son troupeau, qu'il faut respecter en étudiant l'ensemble de sa vie. Il prêchait pour instruire ses paroissiens, bâtissait pour soulager leurs misères : toutes ses actions avaient pour but l'amélioration de leur bien-être et de leur moralité.

Sa charité ne se démentait en aucune occasion : elle éclatait au contraire dans les circonstances difficiles.

En 1761, sévissait à Paris une contagion meurtrière de cette maladie, si heureusement neutralisée depuis par l'inoculation de la vaccine. Le curé Cochin n'avait pas été atteint par ce fléau et on lui proposait de déléguer le soin des malades variolés à ceux de ses vicaires qui avaient déjà subi cette maladie. « Nullement, répondit-il, que diriez-vous d'un soldat qui demanderait son congé en temps de guerre ? »

Instruire et servir, composaient sa devise : ces deux mots résument sa vie tout entière.

Il a laissé par écrit de nombreuses notes dont, après sa mort, ont été composés plusieurs ouvrages estimables que nous ferons connaître.

non-seulement par leur titre, mais par une sommaire indication de leur utilité.

Le premier et le plus complet est intitulé : *Prônes* ou *Instructions familières sur les Epîtres et Evangiles des Dimanches et principales Fêtes de l'année* (3 vol. in-12).

Cet ouvrage qui a eu trois éditions devrait être placé dans la bibliothèque de tous les curés des campagnes et des petites villes. Il leur fournirait pour chaque dimanche des instructions simples, usuelles, persuasives, qu'on peut relire continuellement avec profit lorsqu'on veut conformer la morale de sa vie aux préceptes du Christianisme.

Le second est intitulé : *Explications sur toutes les Parties du Saint Sacrifice de la Messe* (un vol. grand in-12).

Ce volume est très recherché pour l'usage des maisons d'éducation et des écoles : il contient un grand nombre de documens historiques et de traditions ecclésiastiques sur l'origine des cérémonies qui précèdent, composent et accompagnent l'acte public du culte catholique, célébré chaque jour dans les paroisses sous le nom de Messe. Le récit et l'analyse de ces cérémonies sont faits de manière à exciter dans les lecteurs des sentimens de respect et de piété, à l'occasion de chacune des prières et cérémonies de cet office quotidien.

A la suite de ces deux ouvrages, un troisième a été publié sous le titre de : *Grandeur de Jésus-Christ dans ses Exemples, ses Miracles et ses Mystères* (2 vol. in-12).

Il y a dans cette publication des choses inachevées et des instructions qui ressemblent sous plusieurs rapports aux Prônes et Homélies publiés en 1786.

Enfin trois petits volumes : 1° *Exercices de Retraite entre l'Ascension et la Pentecôte.* — 2° *Paraphrase de la Prose :* Dies Iræ. — 3° *Œuvres spirituelles*, — complètent la série des œuvres de notre tuteur.

Dans le premier de ces livres se trouvent plusieurs dissertations sur les Dons du Saint-Esprit. Dans le second, de touchantes allocutions sur la nécessité de convertir sa vie et de la conformer aux préceptes divins. Dans le troisième, quelques conférences tenues dans les assemblées de charité et quelques paraphrases sur les textes des sermons de Jésus-Christ et de l'Oraison dominicale, tels qu'on les lit et retrouve dans le texte de l'Evangile.

Aucun de ces divers ouvrages n'avait été destiné à la publicité par son auteur. Il mourut en 1783, et la plus ancienne des éditions date de

1786 : ce furent les héritiers du curé de Saint-Jacques qui jugèrent convenable de perpétuer la durée des instructions de leur vénérable parent en les livrant à l'impression.

Le prix de ces manuscrits fut versé dans la caisse de l'Hospice Saint-Jacques, afin d'attester qu'aucune intention de spéculation n'avait présidé à cette publication.

Nous nous arrêterions à cette dernière circonstance pour louer la famille du curé Cochin, si elle avait besoin de nos éloges ; mais Paris et la France savent que chacun de ses membres est inscrit depuis longtemps au nombre des Amis de l'Humanité.

FAMILLE COCHIN.

Claude-Denis COCHIN, père du curé, avait été promu par l'élection de ses pairs à tous les emplois gratuits et charitables que pouvait conférer la Bourgeoisie de Paris (1) pendant le siècle dernier.

Claude-Denis COCHIN, fils du précédent fut appelé aux mêmes fonctions purement honorifiques et les exerça avec la même simplicité, avec le même dévoûment.

Jacques-Denis COCHIN, un des Maires de la Ville de Paris, se signala par sa bienfaisance.

Jean-Denis-Marie COCHIN, qui a été Maire du XII[e] Arrondissement

(1) Nous avons eu sous les yeux le billet d'invitation au convoi de CLAUDE-DENIS COCHIN père du curé de Saint-Jacques. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en déroulant ici la série des dignités bourgeoises et pacifiques dont l'élection avait entouré ce Doyen des habitans de Paris.

« Vous êtes prié d'assister aux service, convoi et enterrement de sire CLAUDE-DENIS « COCHIN, Ecuyer, Doyen des anciens Echevins, Doyen des anciens Juges-Consuls de « Paris, Doyen de la Compagnie des Quarante Porteurs de la Châsse de Sainte-Geneviève, « Doyen des grands Messagers-Jurés de l'Université de Paris, Doyen des Commissaires des « Pauvres de Paris, Doyen des Marguilliers de la Paroisse de Saint-Benoist et ancien Rece- « veur général de l'Hôpital général ; décédé dans sa 89[e] année, en sa maison, rue du « Faubourg-Saint-Jacques, qui se feront samedi 19 août 1786, à neuf heures du matin, « en l'église paroissiale de Saint-Jacques-du-Haut-Pas sa paroisse, et aussi au transport en « l'église collégiale et paroissiale de Saint-Benoist, lieu de sa sépulture. » La FAMILLE COCHIN qui figurait honorablement parmi l'ancienne bourgeoisie de Paris, avait un caveau funéraire dans cette église de Saint-Benoit, convertie aujourd'hui en théâtre.

de Paris, après son père, et déjà deux fois Député du Département de la Seine, s'est élevé à un rang distingué parmi les réformateurs de l'Instruction primaire en France, en créant la première *Salle-d'Asile-Modèle*, et en l'instituant comme première division d'un grand établissement d'Instruction primaire qu'il a fondé en 1827 sous le nom de *Maisón-complète*, établissement que le gouvernement a perpétué par une Ordonnance royale du 22 mars 1831 (Bulletin des Lois), sous le nom de *Maison-Cochin.*

Nous abrégerons l'énumération des services rendus par cette famille pour ne pas essayer de reconnaître par des éloges un genre de services que rien d'humain ne saurait rémunérer. Nous dirons seulement que cette série d'hommes respectables a donné parmi nous de grands exemples de civisme, de désintéressement, et qu'elle s'est publiquement conformée, depuis deux siècles, à cette maxime de l'Evangile qui ordonne de « mépriser les biens périssables et de savoir se créer des trésors à l'abri de la rouille et des vers. » (Evang. Saint Mathieu, Chap. VI, vers. 19.)

Henri COCHIN, le célèbre avocat (1687-1747), était de la même famille, mais non de la même branche que celle du Fondateur de l'Hôpital. Toutefois nous avons cru devoir le nommer avec les autres membres de la famille, et comme appartenant aux *Hommes utiles*, tant sous le rapport du talent que sous celui de la vertu!

A. Jarry de Mancy.





A. PETIT et CORVISART.

çais, il mourut sans fortune, et laissa deux fils en bas âge. Sa [illegible]
épousa le clerc de l'étude qui fut assez barbare pour mettre les deux enfans à l'hôpital. Cet homme dur, par un calcul d'avarice, reprit, bientôt après, l'aîné chez lui et l'ayant mis au courant de la pratique,

DEUX BIENFAITEURS

DE PARIS ET D'ORLÉANS.

Nous avons cru devoir, dans ce Recueil, présenter ensemble deux hommes qui ont rendu aux sciences médicales et, par les sciences médicales, à l'humanité d'éminens services. PETIT et CORVISART méritent une place honorable parmi les *Hommes Utiles*, car ils n'ont pas voulu restreindre leur mission à servir seulement la génération qui les vit naître : leur bienfaisante sollicitude s'est occupée aussi de la génération qui devait les suivre. Nous les avons réunis, parce qu'ils sont pour ainsi dire, comme la suite l'un de l'autre : sans doute, un des plus grands bienfaits de Petit, est de nous avoir donné Corvisart. L'artiste dans le dessin de ce groupe, a représenté sur le premier plan notre contemporain, l'illustre Médecin de Napoléon. L'ordre chronologique doit être rétabli pour les Notices : le Maître doit passer avant l'Élève.

PETIT (ANTOINE).

Antoine PETIT fut un de ces hommes que la nécessité, cette rude maîtresse, accueillit dès le berceau; et qu'elle fit grand, parce qu'elle ne l'a pas étouffé !

Son aïeul était notaire à Mariembourg, petite ville du Hainault français; il mourut sans fortune, et laissa deux fils en bas âge. Sa veuve épousa le clerc de l'étude qui fut assez barbare pour mettre les deux enfans à l'hôpital. Cet homme dur, par un calcul d'avarice, reprit, bientôt après, l'aîné chez lui et l'ayant mis au courant de la pratique,

en fit son unique clerc. A sa mort, ce jeune homme lui succéda dans sa charge. Moins bien traité par la fortune, l'autre se fit tailleur, entreprit son tour de France et vint se fixer à Orléans. Il avait épousé dans ses voyages une demoiselle Masson : Antoine Petit fut le seul enfant issu, en 1718, de ce mariage. Quoique, dans l'humble état qu'il avait embrassé, son père fût demeuré pauvre, le jeune Petit fit de bonnes études, se destina au sortir du Collège, à la Chirurgie, et commença ses études médicales à Orléans. Quelques années après, il vint à Paris pour acquérir de plus amples connaissances. Plein d'ardeur et d'aptitude pour le travail, il sut profiter des ressources que présentait la capitale; il étudia à-la-fois, l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, l'Art des Accouchemens, etc. Il fit des progrès si rapides dans ces diverses branches d'une même science, que bientôt d'élève il passa maître, et se livra avec succès au professorat particulier. Trop pauvre pour payer ses frais d'admission, montant alors à plus de six mille francs, soit à la Faculté de Médecine, soit au Collège de Chirurgie, il végétait dans une position des plus précaires, quand la Faculté, pour s'attacher par un bienfait un sujet d'élite, lui fit remise de ses frais de licence. Petit fut donc reçu, en 1746, Docteur-Régent par charité : circonstances qu'il n'oublia jamais. Dès-lors il fit tout marcher de front, l'exercice de la Médecine, celui de la Chirurgie, l'enseignement de ces deux sciences ainsi que celui de l'Anatomie et de l'Art des accouchemens. Bien que Médecin, et Médecin Docteur-Régent, on le vit pratiquer avec succès les opérations les plus hardies de la Chirurgie. Il voulait prouver par son exemple qu'un Médecin doit se mettre en état, par ses études, de pratiquer toutes les opérations qu'il peut juger convenables. La justesse de son tact dans le diagnostic des maladies organiques passait pour prodigieuse. Sa réputation s'étendit à un tel point, que son cabinet ne se désemplissait point; et comme à un autre Boerhaave, on venait à lui de toutes les parties de l'Europe. Ce cabinet de consultation était située dans la rue, alors fort étroite et obscure de Saint-Victor, près du Jardin des Plantes!... Une telle affluence de cliens dans une pareille rue, surprendrait aujourd'hui que l'on est réputé Docteur sans autorité et malhabile, si l'on n'habite point dans le *Westend Parisien*, et que tel semble reprouvé de Dieu et des malades s'il réside dans la grande ville hors des trois arrondissemens occidentaux. Mais Antoine Petit commandait à la fortune et à la renommée, et ne leur sacrifiait ni ses goûts ni le choix de son domicile.

Ce fut sa haute et seule réputation de grand praticien qui lui ouvrit l'entrée de l'Académie des Sciences (comme de nos jours au Docteur

Double), sans que Petit ait beaucoup écrit avant ou après son admission dans cette savante compagnie. Il avait donné une édition commentée de l'*Anatomie chirurgicale* de Palfin, qui lui attira depuis bien des querelles, et avait présenté en outre à l'Académie des Sciences deux Mémoires de peu de valeur scientifique, sur un cas d'Anévrisme, et sur les Ligamens de l'*Utérus*. A la mort de Ferrein, la chaire d'Anatomie au Jardin du Roi (1), étant devenue vacante, Petit l'obtint et contribua puissamment à en augmenter l'éclat. L'Anatomie qu'il y professait ne l'empêchait pas de mêler à ses leçons des notions étendues sur les accouchemens, et des considérations toujours justes et profondes sur les points les plus importans de la Médecine interne. La clarté de ses raisonnemens, le charme de sa diction, sa facilité et son abondance, attiraient à ses cours une affluence inouïe d'auditeurs, et l'on y voyait même les personnes les plus étrangères à la Médecine. Nous verrons bientôt que ce fut par l'effet puissant des belles leçons d'Antoine Petit que se révéla le génie médical d'un jeune clerc de procureur qui devait être un jour le Médecin CORVISART.

Epuisé par un si rude travail, absorbé par une nombreuse clientelle, Petit avait besoin de repos, sous peine de succomber peut-être à sa tâche pénible. Il fit deux parts de son temps : il consacra trois jours de la semaine à ses occupations médicales; il passait les quatre autres dans une jolie maison de campagne, qu'il avait à Fontenay-aux-Roses. Ce que Petit ne se permit qu'à regret et après tant d'années d'exercice et de professorat, tous nos jeunes docteurs le font aujourd'hui, à peine avancés dans la pratique. Il est de mauvais ton, actuellement, d'être chez soi plus de deux jours par semaine; bientôt les médecins les mieux famés seront ceux qu'on ne rencontre jamais pendant la belle saison et qui la passent aux eaux ou à la campagne. Nos pères travaillaient plus que nous ; ils ne se reposaient qu'après avoir parcouru les trois quarts du chemin; mais aussi ce repos était-il doux et pur, car il était légitimement acquis.

Cependant, Petit voulut aussi se démettre de sa chaire d'Anatomie du Jardin des Plantes, en faveur d'un de ses élèves les plus distingués. Mais Buffon, alors sur-intendant de l'établissement, protégeait Antoine Portal, ce médecin de l'autre siècle qui a fait une incursion un peu prolongée dans celui-ci. Petit ne pouvait souffrir Portal et son humeur gasconne. Dans ce conflit, Petit eut le chagrin de voir Vicq-d'Azyr, son

(1) Aujourd'hui le Museum d'Histoire naturelle.

protégé, repoussé de cette chaire, et Portal nommé son adjoint, ce qui emportait la survivance.

Cependant, Antoine Petit avait honorablement acquis une fortune considérable, ayant appris, à mesure que la vogue venait, à exiger du riche ce qu'il ne voulait pas même accepter du pauvre.

Célibataire et sans enfant, nonobstant l'insolente prétention du poète Desforges à cet égard, Petit voulut rendre à la science une partie de la fortune qu'il avait reçue d'elle. Il fonda à la Faculté de Médecine de Paris deux chaires, l'une d'Anatomie, l'autre de Chirurgie (1). Il se réserva la nomination des candidats pour la première investiture, avec la condition fort raisonnable, que nous nous proposons d'imiter dans une fondation de ce genre, dont les bases premières sont jetées (2), que les titulaires n'exerceraient leur fonction que pendant dix années, pour céder ensuite leur place à de plus jeunes confrères (3). Il nomma Leclerc pour l'Anatomie ; ce choix fit peu de bruit et n'eut aucun éclat ; mais la nomination de Corvisart qu'il pourvut de la chaire de Chirurgie eut un grand retentissement.

Cependant le séjour de Fontenay-aux-Roses était devenu insupportable à Petit depuis que sa mère y avait rendu le dernier soupir ; nous allons voir que la douleur, loin de l'endurcir, le portait à la bienfaisance. Petit se souvint alors d'Orléans, sa ville natale, de l'éducation qu'elle lui avait donnée aux jours de sa pauvreté : sa reconnaissance s'y manifesta d'une manière splendide. Au moyen d'une fondation de cent vingt mille livres, il y créa un établissement philantropique de la plus haute importance. Il voulut que quatre Médecins et deux Chirurgiens, appointés sur ces fonds, donnassent dans une maison par lui bâtie à cet effet, des consultations gratuites aux pauvres de la ville et à ceux de la campagne, chaque jour de marché. Il voulut en outre que, dans un pays un peu trop ami des procès, deux Avocats et un Procureur, aussi appointés, assistassent gratuitement de leur ministère et cherchassent surtout à concilier les pauvres cliens qui viendraient réclamer leurs conseils.

Fils d'un honnête tailleur, Petit ne rougissait pas de son humble ori-

(1) Il voulait, ce qui était fort sage, que les Médecins fussent Anatomistes et Chirurgiens, bon gré, malgré; préludant par cette disposition, à la réunion irrévocable de ces deux branches de la science du corps humain.

(2) Dispensaire pour les maladies des yeux en faveur des ouvriers indigens de la partie nord-est de Paris, fondé par nous en 1835.

(3) L'opinion qu'il en devrait être ainsi des chaires les plus importantes a été soutenue par un Médecin distingué, le Docteur CAFFE, dans une thèse remarquable.

gine. Bouvard, son rival en science, homme rude et plein d'aigreur, comprit assez peu ces nobles sentimens, pour y trouver un sujet de basses plaisanteries. Il disait et imprimait que Petit avait les idées *mal cousues*, que son style était mal *brodé*, et autres pauvretés de la sorte. Ainsi l'on croyait naguère faire de l'esprit en disant de notre bon baron Boyer que son style sentait la *savonnette*, que l'Empereur avait bien su changer en bonnes armoiries. Petit, comme Boyer, méprisa ces attaques; il eut le mérite de rappeler sa modeste origine par un legs de piété et d'honorable modestie. Il ordonna que la garde de la maison de secours fondée par lui, fût toujours confiée, en mémoire de son père, à un pauvre Tailleur de la ville d'Orléans.

C'est l'ensemble de cette conduite généreuse qui place Antoine Petit parmi les Bienfaiteurs de l'Humanité. Il eût pu être un praticien fameux et recherché à la cour comme à la ville; être appelé au chevet du Dauphin; assister Mirabeau sur son lit de mort: s'il n'eût été reconnaissant envers sa ville natale; s'il n'eût honoré son berceau placé près de l'établi du Tailleur; si sa bienfaisance enfin n'eût égalé son mérite scientifique, il n'eût pas mérité la place qu'il occupe avec tant de droit dans ce Recueil.

Dégoûté de Fontenay-aux-Roses, avons-nous dit, Petit s'était retiré à Olivet, charmant village baigné par la Loire et le Loiret. Mais il n'oublia pas Fontenay: il voulut que le simple officier de santé du village eût pour ainsi dire sa maison curiale, comme le pasteur du lieu, et que tous ses successeurs eussent le même avantage; il voulut qu'un jeune confrère, ou bien un vieux Docteur retiré à la campagne dans une belle habitation, donnât gratuitement des soins aux pauvres du village.

Antoine Petit mourut le 21 octobre 1794, à Olivet, dans ce calme et cette paix que procure le souvenir d'une vie bien remplie.

La fondation de Petit à Orléans fut entraînée, comme tant d'autres, dans le torrent révolutionnaire et les fonds dissipés. Ce n'est qu'en 1836 que MM. Lacroix fils et Lepage conçurent le projet de faire revivre cet établissement philantropique; ils y ont réuni le bureau central de vaccination, et remplissent, aidés de quelques confrères, avec un zèle digne des plus grands éloges, leurs fonctions entièrement gratuites. Ainsi animés par les mêmes sentimens, unis entre eux par les liens sacrés de la bienfaisance, les hommes vraiment utiles à leurs semblables, forment une vaste association morale, qui reprend et continue l'œuvre qu'un de ses membres a laissée inachevée, ou que des évènemens déplorables avaient interrompue!

CORVISART.

CORVISART-DESMARETS (Jean-Nicolas), un des plus grands Médecins qui aient illustré la fin du dix-huitième et le commencement du dix-neuvième siècle, naquit à Dricourt, près de Vouziers, aujourd'hui Arrondissement du Département des Ardennes, dans l'ancienne Champagne. Son père était Avocat et Procureur au Parlement de Paris. Cette compagnie ayant été plusieurs fois exilée sous le règne de Louis XV, il se retira à la campagne, mais il revint bientôt à Paris avec son fils, et le plaça au Collège de Sainte-Barbe. Si le hasard de la naissance a fait de Corvisart un Champenois, le siège de son éducation ayant été la capitale de la France, ce serait, selon nous, de là que devrait dater sa naissance, et il en devrait être ainsi de tout homme illustre. Le jeune Corvisart montrait de la rectitude dans les idées, et surtout une adresse particulière pour les exercices du corps, qui devaient lui donner cette belle prestance que nous lui avons connue. Mais il a soin de dire lui-même quelque part, qu'il ne fut pas un phœnix de collège, et d'après son exemple, il pose en règle, qu'on ne peut rien préjuger absolument d'un homme avant vingt-cinq ans.

Cependant le père de Corvisart, réintégré dans ses fonctions, espérait que son fils embrasserait sa profession ; il en fut autrement, car une vocation très prononcée l'attira bientôt vers la Médecine. Le jeune Corvisart fuyait souvent l'étude enfumée de son père, et désertait le temple de Thémis pour les antres peu attrayans où se formaient alors les disciples d'Hérophyle et de Galien. C'était à la dérobée, et sur le temps enlevé à la pratique judiciaire, qu'il courait avec avidité aux leçons de Desault, et surtout à celles d'Antoine Petit : c'était au cours de ce dernier que s'était révélée sa vocation pour la Médecine. Le jeune Corvisart entendit cet illustre professeur : dès-lors plus de doute, il sera lui-même physiologiste et grand médecin. Son père, réduit à une position des plus précaires, par suite d'un goût poussé à l'excès pour les tableaux, ne pouvait plus suffire à l'entretien de son fils, qui d'ailleurs avait trompé ses espérances en abandonnant le barreau ; il se montre sévère envers lui..... Que va faire le jeune étudiant Pour dérober tous ses secrets à la Médecine, où peut-on être mieux qu'à l'hôpital ! Il se réfugie à l'hôpital, et là, en se rendant utile, en

se montrant empressé dans l'emploi de néophyte médecin, il obtient une sorte d'indépendance. Il faut si peu quand on est jeune, quand on aime le travail..... Un mauvais lit, la ration d'hôpital partagée avec un camarade: combien en ai-je connus, qui après avoir savouré ainsi le pain de la salle de garde, se sont élevés bien haut à leur tour!

A cette époque, deux maîtres se partageaient le sceptre de l'enseignement. Desault relevait la Chirurgie française, en agrandissait le domaine et attirait la foule à l'Hôtel-Dieu; Desbois de Rochefort jetait comme Médecin un éclat tout nouveau à l'Hôpital de la Charité, et commençait à tracer une large ligne de démarcation entre la Médecine des XVIe et XVIIe siècles et celle de la nouvelle École moderne. Ces deux célébrités jugèrent le jeune Corvisart, l'apprécièrent à sa valeur et cherchèrent chacune à l'attirer dans leur sphère d'activité. Cependant Corvisart, jugeant que là où les problèmes sont plus complexes, là il y a plus de mérite et de gloire à s'engager, se décida pour la pathologie interne, la Médecine proprement dite; mais il ne négligea pas de faire ample provision de connaissances chirurgicales et même obstétricales ou d'Art des Accouchemens. Bientôt il prit ses grades et fut reçu Docteur-Régent à la Faculté de Paris en 1782. Il entra en pratique par la clientelle des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice, étant alors lui-même, comme il le disait, un Médecin pauvre.

La femme du célèbre Necker, la mère de Madame de Staël, fondait vers la même époque l'Hospice qui depuis a porté son nom. Corvisart, comme le plus digne d'être à la tête de cet établissement, lui est présenté. Tout allait se conclure favorablement pour le jeune docteur, quand la Fondatrice lui témoigna son étonnement et son regret de ce qu'il ne portait pas la perruque, cette perruque à trois rangs de marteaux, alors partie intégrante du costume d'un Médecin, et dont Portal nous a conservé jusqu'en ces derniers temps le seul et dernier type. Corvisart qui se trouvait assez beau tel qu'il était refusa de s'affubler de la chevelure d'emprunt, préférant conserver la sienne, et rompit net. Bientôt cet échec, capable de perdre un homme sous l'ancien régime, fut réparé. Desbois de Rochefort, l'ami et le maître de Corvisart, fut enlevé par une mort prématurée. Le Père supérieur des Religieux de la Charité n'eut pas de scrupule touchant la perruque; il offrit à Corvisart l'honneur de remplacer l'ami qu'il avait perdu. Ce fut en 1788, à cette époque où grondait déjà sourdement l'orage qui allait éclater sur la France, que Corvisart fonda cette Clinique interne qu'il dirigea à l'Hopital de la Charité pendant vingt ans.

Dès-lors, Corvisart vit sa carrière s'agrandir de plus en plus : il la parcourut à pas de géant. A la visite des malades et dans les leçons de clinique qui la suivaient, il donnait les aperçus les plus lumineux sur la cause, le siège, les symptômes des maladies, et son coup-d'œil d'aigle n'était jamais démenti par les révélations de l'amphithéâtre. Ce fut comme professeur à la nouvelle Faculté de Médecine, réinstituée en 1795, sous le nom d'*Ecole de Santé*, que Corvisart dirigea cet enseignement. Au Collège de France, d'abord comme suppléant, puis comme titulaire lui-même, il commentait, devant un public d'Elèves et de Maîtres, dans la chaire de Médecine dogmatique, les *Aphorismes* de Stoll, dont il était à-la-fois le traducteur et l'interprète (1797). Il paraît que, dans la réorganisation de la Faculté, Corvisart avait échangé le titre de la chaire de Chirurgie qu'il avait occupée dans l'ancienne Faculté, lors de la Fondation d'Antoine Petit, contre le titre de professeur de Clinique interne. car depuis il ne fut plus question de Corvisart autrement que comme Médecin.

Le Premier Consul allait cependant franchir le peu de marches qui le séparaient encore de ce trône impérial qui devait crouler plus tard sous son poids : il entraînait sur ces marches si glissantes toutes les illustrations de l'époque, et Corvisart comptait parmi elles. Il fut appelé à la Malmaison pour donner son avis sur la santé du Premier Consul, et Bonaparte qui ne se trompait jamais dans ses jugemens, eut bientôt deviné tout le génie de Corvisart : il lui conféra, ainsi qu'à Barthez, le titre, sans analogue de nos jours, de *Médecin du Gouvernement*. Plus tard, il fut nommé Médecin de l'Empereur, qui le chargea en cette qualité de composer le service médical de sa maison impériale, fonctions que Corvisart remplit toujours avec un sentiment exquis de justice. L'empereur le savait bien, et quand il était sollicité en sens contraire de son Premier Médecin, il finissait par dire de Corvisart : « Que voulez-vous? Il n'en est pas de plus habile, ni de plus honnête ; c'est dommage qu'il soit un peu brusque.

Ce fut à cette époque, vers la fin du Consulat, que fut placée dans le parvis de l'Hôtel-Dieu, par ses soins et d'après l'idée que Corvisart en avait donnée au Premier Consul, cette pierre tumulaire à la gloire de Desault et de Bichat, que nous saluons chaque jour avec respect. (1)

Corvisart se montra toujours d'un désintéressement irréprochable, et voulut que ses proches, et son frère lui-même fussent comme lui à

(1) Voyez HOMMES UTILES, 1838, 6e année, Notice sur DESAULT et BICHAT.

l'abri de toute inculpation de cupidité. Il les défendait contre les faveurs du chef de l'Etat; mais tout intègre qu'il fut, Corvisart ne pouvait manquer d'amasser une honnête fortune, au milieu de cette cour brillante où les millions se prodiguaient si facilement. Cette fortune lui devint bientôt nécessaire. En effet, nous le voyons, dès 1807, donner le bon exemple, si rare aujourd'hui, de ces démissions opportunes, au moyen desquelles un homme illustre se retire de la scène où brilla son génie, avant le déclin inévitable de ce génie même. Il résigna successivement sa chaire de Clinique à la Faculté de Médecine et celle du Collège de France. Dans les dernières années, il n'exerçait plus la Médecine que pour ses amis : c'est ainsi que le trouva la catastrophe de 1814. Corvisart, par un sentiment parfait des convenances, crut alors devoir se retirer tout-à-fait à la campagne. Il embellit les loisirs de sa retraite par la lecture de ses auteurs favoris, Virgile, Horace, Molière, et surtout le malin Arouet, dont les sarcasmes plaisaient à son humeur quelque peu satirique. Ce fut dans cette retraite qu'il ressentit la première atteinte d'une maladie à laquelle il savait être destiné par une disposition héréditaire. Il succomba des suites d'une troisième attaque d'apoplexie, le 18 septembre 1821, fort peu de temps après que la nouvelle de la mort de Napoléon (5 mai 1821) eut été apportée en Europe.

Corvisart avait trouvé le premier dans Stoll, son auteur favori, des indications sur une méthode pour reconnaître les maladies de poitrine, au moyen de la percussion. Cette méthode avait d'abord été mise en pratique par un Médecin de Vienne, Awenbrugger, et reposait sur ce principe, qu'une cavité, si elle ne contient ni solides aussi compactes que ses parois, ni liquides qui la remplissent, doit rendre un son plus ou moins retentissant. Corvisart féconda cette méthode de diagnostic, rectifia, augmenta par son expérience ce qu'elle avait d'inexact, d'incomplet, et finit par se la rendre propre, sans pourtant s'en attribuer la découverte, ce qui lui eût été facile, tant la méthode d'Awenbrugger était passée inaperçue parmi nous. Ainsi Corvisart compléta Awenbrugger, comme Laennec plus tard, en appliquant l'oreille armée ou non d'instrumens acoustiques aux parois de la poitrine ou à la région précordiale pour les maladies du cœur, compléta Corvisart; comme le Docteur Piorry, de nos jours, en appliquant la percussion et le stéthoscope aux parois du ventre, compléta enfin pour le diagnostic des maladies des cavités, Awenbrugger, Corvisart et Laennec.

Nous ne parlerons pas des ouvrages de Corvisart : il appartenait à cette époque, où tout sortait du chaos; où il fallait créer des hommes

avant que de faire des livres. Les élèves de Corvisart ont été ses œuvres : les Cayol, les Husson, les Marc, les Double, le représentent aujourd'hui parmi nous. Corvisart créa pour ainsi dire la séméiotique des maladies du cœur; Bertin et Bouillaud l'ont perfectionnée depuis. Corvisart écrivit sur la Méthode d'Awenbrugger, traduisit les Aphorismes de Stoll, sur le développement desquels roulait son enseignement au Collège de France. Cependant, malgré ces titres à la reconnaissance de la Médecine, comme science et comme profession, Corvisart ne serait pas encore à nos yeux un *Homme utile*, dans le sens que nous avons consacré à ce mot, s'il n'avait fondé une médaille d'or du prix de quatre cents francs pour être décernée annuellement à celui des Elèves de l'Ecole pratique qui aurait puisé et recueilli dans les Cliniques de la Faculté le meilleur précis d'observations médicales. Aussi, chaque fois que, dans la séance annuelle, le *Prix Corvisart* est décerné, le public savant qui assiste à cette cérémonie se plaît à présager un brillant avenir dans le jeune lauréat : on croirait voir le grand praticien présenter lui-même son successeur.

Puisse-t-on dire un jour d'un autre Corvisart, né de cette institution : *Uno avulso, non deficit alter.*

D[r] Al. Bourjot,

Professeur au Collège Bourbon.





BERNT ANKER.

[illegible] Paris, sous Philippe-Auguste. Les descendans de Snorri-Sturluson tiennent un rang distingué parmi les Islandais. La famille de M. GUDMUNDUR SIVERTSEN est de ce nombre.



UN BIENFAITEUR

DE CHRISTIANIA ET DE LA NORVÈGE.

Bernt ANKER, de Christiania, fut à-la-fois le JACQUES COEUR, le MOLIÈRE et le MONTYON de la Norvège.

Il est remarquable qu'au mois de mai 1833, Paris faisait appel, par la Société Montyon et Franklin, aux Villes étrangères comme aux Villes françaises, les invitant à ne point laisser dans l'oubli les noms de leurs Bienfaiteurs : or, c'était dans la même année, dans le même mois, presque le même jour, que la Ville de Christiania consacrait une Notice à la mémoire de Bernt Anker. (1)

Autre singularité : la Notice que nous allons publier, traduite librement du norvégien, est l'œuvre d'un ISLANDAIS, le premier et le seul étudiant de cette nation que l'Université de France ait eu pour élève depuis le temps de Philippe-Auguste (2). Hâtons-nous de déclarer que notre jeune collaborateur, en nous livrant son manuscrit, a reçu de

(1) Cette notice, sans nom d'auteur, est insérée dans le Recueil mensuel intitulé : l'ABEILLE ou *Lectures variées*, publié en norvégien, à Christiania, in-12, 4e volume, an 1833, cahier du mois d'avril, paraissant dans les premiers jours de mai. Nous sommes redevables de la communication de ce document à l'obligeance de l'honorable M. HERLOFSEN, Consul de Suède et Norvège à la résidence de Fécamp (Seine-Inférieure).

(2) SNORRI-STURLUSON, né en 1178, un des plus illustres chefs Islandais, un des créateurs de la Langue et de la Littérature nationale d'Islande, était venu, selon les traditions, étudier à l'Université de Paris, sous Philippe-Auguste. Les descendans de Snorri-Sturluson tiennent un rang distingué parmi les Islandais. La famille de M. GUDMUNDUR SIVERTSEN est de ce nombre.

nous l'assurance que la curiosité, chez les Français, est toujours accompagnée de bienveillance et d'indulgence pour les étrangers. Encore, par modestie, se serait-il absolument refusé à signer cette Notice, s'il n'eût pas cru donner une marque publique de son empressement à témoigner sa gratitude pour « l'*Hospitalité qui lui a été promise.* »

Sa patrie l'a confié sans crainte au Président de notre expédition, sur la foi de l'*Honneur français !*

A. Jarry de Mancy.

BERNT ANKER.

Bernt ANKER naquit à Christiania, capitale de la Norvège, le 22 novembre 1746, de Christian Anker et de Catherine Elieson. Négociant habile et opulent, Christian Anker n'épargna ni les soins, ni la dépense pour faire donner à ses trois fils, Bernt, Pierre et Jess, une brillante et solide éducation. Le précepteur des fils du marchand de Christiania fut un des plus illustres savans de la Norvège, le Conseiller de Justice Christian Hee Hvas qui voyagea avec ses élèves pendant plusieurs années.

Bernt Anker, à Copenhague, se fit remarquer parmi les Elèves de l'Université, et, dans tous les pays qu'il visita, il rechercha, obtint et conserva l'amitié des savans et des littérateurs les plus distingués. Ce fut à Naples qu'il reçut la triste nouvelle de la mort de son père (1765). Sa mère le pressait de revenir, pour l'aider dans la direction de sa maison de commerce : il avait dix-neuf ans. Si le retour de Bernt Anker fut encore différé et n'eut lieu qu'en 1767, au moins refusa-t-il des fonctions qui flattaient ses goûts, mais qui l'auraient long-temps retenu loin de sa patrie. Le Comte de Bernstorff, premier ministre du Roi de Danemark, proposait à Bernt Anker l'emploi de Secrétaire de la Légation danoise à Paris. Nul doute que les talens variés et les avantages personnels de Bernt Anker ne lui eussent ouvert une carrière brillante dans la diplomatie : ce fut un sacrifice qu'il s'imposa par amour pour sa mère et dans l'intérêt de sa famille.

De retour à Christiania, Bernt Anker, durant seize années (1767-1783), continua avec habilité et succès les grandes opérations que son père avait commencées; mais quand la crise produite par le traité de Versailles (1783) menaça de ruine complète les plus grands établissemens du commerce européen, Bernt Anker, dans la prévision des désastres qui allaient éclater, réalisa les valeurs dont la gestion lui avait été confiée. Il régla tous les comptes et fit le partage avec ses co-héritiers, ne voulant dorénavant risquer rien qui ne fût sa propriété. Ce fut alors qu'il fonda, en son propre nom, la nouvelle maison de commerce qu'il devait bientôt élever à un si haut degré de prospérité.

L'exportation des bois de la Norvège, entre les mains de Bernt Anker, prit un rapide essor. Ce commerce, tout à l'avantage du pays, fut une source de richesses pour l'heureux spéculateur, dont les relations avec toutes les places de l'Europe devinrent si considérables qu'il se vit, en peu d'années, possesseur de quarante vaisseaux à la mer. La navigation norvégienne reçut par lui de grandes améliorations. Il eut l'honneur d'armer et d'expédier, sous le pavillon national, pour les Indes-Orientales, le premier navire norvégien, chargé de denrées norvégiennes, qui ait paru dans ces lointaines contrées.

Le génie utile de Bernt Anker ne pouvait pas s'arrêter à la superficie du sol natal. Par lui, l'exploitation des mines de la Norvège ne fut ni moins agrandie ni moins perfectionnée que celle de ses forêts.

Les travaux des mines d'or et de cuivre d'Eidsvold, de la mine de cuivre de Stukkenbroks-Minde, dans le Nummedal, furent habilement dirigés par Bernt Anker. Il ne lui fallut qu'une année pour organiser l'exploitation des mines de fer de Hakkedal qui donnèrent du travail à toute la population pauvre des environs et qui enrichirent un assez grand nombre de familles. En ce genre, la plus belle création d'Anker fut celle des mines de Mosse dont les produits abondans furent amenés par la persévérance et l'habileté d'Anker à un tel degré de perfection que les canons en fer par lui fournis à la marine royale de Danemark lui méritèrent, pour la qualité supérieure et la sûreté des pièces, des félicitations officielles (26 janvier 1799).

Les spéculations de l'armateur et les travaux du directeur des mines n'absorbèrent pas le génie actif et fécond de Bernt Anker si complètement qu'il ne trouvât du temps encore pour cultiver les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Il écrivait le Latin avec une élégante pureté. Il publia, dans cette langue, un Mémoire sur Hermann Kolbjornsen et une Lettre à l'Acadé-

mie des Sciences de Stockholm dont il fut élu membre (31 mai 1794). Il parlait et écrivait avec une égale facilité le Français et l'Anglais. Il composa, dans la première de ces deux langues, et publia, en 1796, le poème intitulé : *Les Adieux d'un Aîné à M. et Mad. de M...* Ce fut aussi la langue française qu'il choisit, sans doute comme la plus familière aux hommes d'état et de finances, quand il publia son projet d'une *Banque nationale* dont il demandait la fondation à Christiania : cette lettre est fort remarquable. L'Anglais William Coxe, dans son *Voyage en Norvège*, fait l'éloge de Bernt Anker qui parlait Anglais, dit le voyageur, aussi bien qu'un lettré de Londres. Bernt Anker avait conservé un vif souvenir du bon accueil qu'il avait reçu chez les Anglais. Reçu membre de la Société royale de Londres sur la présentation du savant Solander, Suédois, ancien compagnon du Capitaine Cook, Bernt Anker racontait souvent qu'il n'avait pu se rendre maître de son émotion quand on lui fit signer son nom sur ce même livre où Newton avait inscrit le sien.

Mais ce n'était pas pour lui seul que Bernt Anker aimait la science et se plaisait à la cultiver. Sans doute, ce fut un spectacle singulier, mais digne d'admiration et de respect, et sans exemple en tout autre pays, que de voir cet armateur si occupé et cet opulent spéculateur, ouvrir à Christiania publiquement une série de leçons gratuites sur la *Philosophie*. Ce fut un cours de deux années, et une troisième année fut consacrée à des leçons sur la Littérature et sur les Beaux-Arts, éloquentes improvisations recueillies avidement par un nombreux auditoire. Bernt Anker était orateur : les deux discours qu'il publia, le premier sur le poète Tullin, et le second sur Conrad Clausen, ont obtenu des éloges du célèbre Suhm.

Pour que la réunion de tous les talens dans un seul homme fût complète, le marchand de bois et le maître de forges, le philosophe, orateur, publiciste, professeur, fut, en même temps, poète dramatique distingué. Parmi les pièces de théâtre, composées par Bernt Anker, une des plus intéressantes fut le drame du *Major André*, et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que l'auteur jouait lui-même dans cette pièce, avec tant d'expression et de vérité que son talent d'acteur ajoutait encore au mérite de ce drame. L'histoire théâtrale, dans le Nord, offre peu d'exemples d'un aussi grand succès! Ce drame, avec un prologue, fut représenté par l'auteur et une société choisie de Christiania, en 1788, en présence du prince héréditaire

Bernt Anker était riche ; il était honoré, applaudi, envié sans doute ; il était passionné, puisqu'il était éloquent; sensible, puisqu'il était poète, et cependant il fut heureux !

Il avait épousé, par amour, la jeune veuve du négociant Martin Leuçh, née Mathéa Collett, tendre et douce compagne dont les vertus firent le bonheur de son époux. L'opulence de cet heureux couple était sanctifiée, en quelque sorte, par l'emploi qu'il savait en faire. L'élégance et l'amabilité de l'épouse d'Anker la rendaient agréable aux riches; sa charité inépuisable la rendait chère aux indigens. En cela, comme en toutes choses, son cœur sympathisait avec les nobles penchans de son époux. Ils n'eurent point d'enfans: la bienfaisance leur fit supporter cette privation avec moins d'amertume.

Dès l'an 1778, Bernt Anker et sa femme, alors âgée de vingt-et-un ans, avaient fondé à Christiania une maison de Charité, où l'on élevait à leurs frais six garçons et autant de filles de classes pauvres, destinés à être placés comme domestiques chez des familles honnêtes, ou bien à exercer des métiers dont l'apprentissage se faisait aux dépens de la fondation et sous l'active surveillance du Bienfaiteur et de la Bienfaitrice.

Si l'on trouvait dans un des garçons des dispositions heureuses, le Bienfaiteur n'hésitait jamais à leur faire donner de l'instruction. Des hommes de mérite ont été produits par cette institution!

Le gouvernement s'honora en accordant à Bernt Anker toutes les distinctions que méritaient ses bienfaits en tous genres et ses exemples qu'il donnait. Conseiller de Justice (1767), d'État (1774), de Conférence (1790), il fut élevé (1778) au rang de Noble Danois, avec ses deux frères Jess et Pierre (ce dernier fut plus tard Ministre d'Etat), et ses deux cousins, le général Anker et le Conseiller d'Etat Karsten Anker. Il reçut la clef d'or de Chambellan, à l'occasion du mariage du Prince Royal (S. M. Frédéric VI aujourd'hui régnant), et il fut décoré, en 1804, de l'étoile du Dannebrog.

Mais en 1801, il avait perdu son épouse chérie! Les témoignages de la douleur publique ne purent le consoler de cette perte: bientôt sa santé s'affaiblit. Dans un voyage qu'il fit à Copenhague, le 20 avril 1805, au moment même où il s'apprêtait à recevoir chez lui nombreuse compagnie, il se sentit frappé soudainement, et le lendemain, il avait cessé de vivre (21 avril 1805).

La nouvelle de cette mort répandit la douleur et la consternation dans Christiania et dans le Sud de la Norvège, où les établissemens de Bernt Anker procuraient du travail à une population de vingt mille âmes.

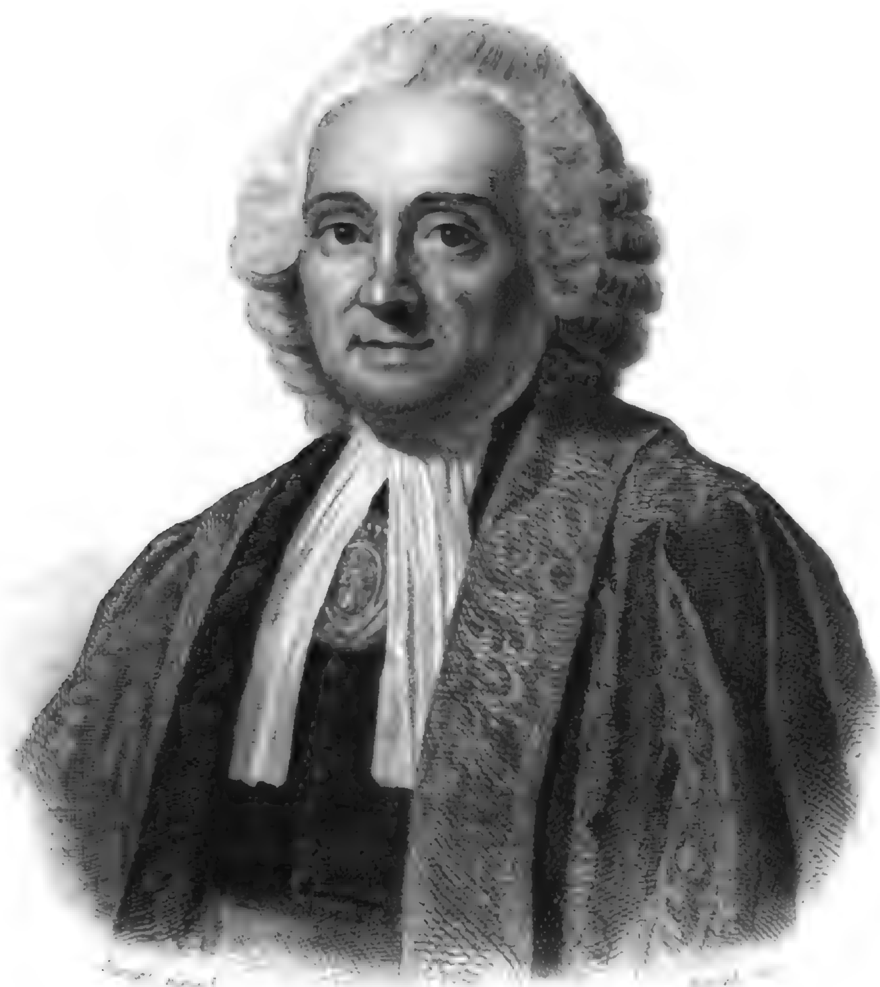
Mais leur Bienfaiteur avait voulu continuer de l'être encore au-delà du tombeau ! Par son testament, daté du 19 décembre 1801, année de la mort de sa femme, après un assez grand nombre de legs à ses parens, et après avoir fait hommage de sa collection de tableaux, gravures et statues à la Princesse Royale, Bernt Anker ordonnait que le reste de sa fortune, évalué à plusieurs millions, fût administré, en son nom, par une commission qu'il instituait et conformément aux statuts rédigés par lui. Les opérations de la Maison Bernt Anker et les travaux de ses vastes établissemens devaient être continués, comme si le chef eût été encore présent : les bénfiéces devaient être annuellement répartis entre les Pauvres, les Veuves de citoyens honorables et les Étudians peu fortunés.

Tel fut le *Fidéicommis* de Bernt Anker, exemple mémorable qui a précédé de dix ans les fondations du Français Montyon ! Cependant la crise commerciale et financière de 1807 à 1814; la dépréciation des mines et des bois, par la cessation du blocus continuel; la concurrence des bois du Canada; un grand incendie qui dévora des approvisionnemens considérables; enfin la décadence inévitable d'une maison que le génie d'Anker n'animait plus, firent en peu d'années disparaître les millions du Fidéicommis ! Mais la mémoire de Bernt Anker survivra, même à ses *Bienfaits d'outre-tombe*, et son nom ne doit-il pas être honoré par les gens de bien du Midi comme par ceux du Nord?

Sivertsen (*Gudmundur*),

de Reykiavik (Islande).





BENOIT DE LAGRANDIÈRES.

(1) M. Alexandre GOUIN, Député de Tours, a attaché honorablement son [illegible] à la





UN BIENFAITEUR

DE LA VILLE DE TOURS.

Aujourd'hui que la centralisation parlementaire ou administrative attire inévitablement à Paris, soit temporairement, soit à demeure, tous les hommes éminens de toutes les parties de la France, et que les Départemens reçoivent ainsi de la métropole l'impulsion qu'ils doivent suivre en toutes choses, il y aurait de l'ingratitudé et de l'imprudence à négliger le souvenir de ces hommes qui, dans une époque toute différente et plus difficile, isolés du centre, privés de tout lien commun qui les unit entre eux, ont soutenu de longues luttes pour le *Bien public*. Honneur à ces courageux citoyens qui accomplirent leur noble mission sans hésiter, au milieu des obstacles que l'ignorance ou l'intérêt privé opposèrent à leur patriotisme. Un Maire de la Ville de Tours, vers la fin du dernier siècle, mérite d'occuper une place parmi ces hommes dignes de mémoire, et c'est un hommage que nous entreprendrons de lui décerner, avec d'autant plus de joie que l'amour du bien public est héréditaire dans cette famille : de nos jours encore deux petits-fils (1) de ce magistrat marchent glorieusement sur ses traces en se dévouant à la défense des grands intérêts du Pays.

BENOIT DE LAGRANDIERE.

BENOIT DE LAGRANDIÈRE (ETIENNE-JACQUES-CHRISTOPHE), né à Tours, le 24 juillet 1733, fit ses études au collège de cette ville, et s'y distingua par son heureuse facilité, par son amour pour l'étude, et par

(1) M. Alexandre GOUIN, Député de Tours, a attaché honorablement son nom à la

sa conduite exemplaire. Sa famille, le destinant, au barreau l'envoya à Orléans où il fit son droit sous le célèbre Pothier (1). Il s'y montra digne en tout d'un pareil maître et y préluda, par de brillans succès, à la belle et pure renommée qu'il devait acquérir plus tard. Le jeune Lagrandière obtint pendant plusieurs années consécutives la Médaille d'honneur que Pothier avait instituée pour celui de ses élèves qui aurait le mieux subi ses examens.

A peine reçu avocat, le brillant disciple de Pothier revint à Tours, où l'attendaient de nouveaux succès. Le crédit dont jouissait sa famille et plus encore son mérite personnel, lui valurent successivement les charges d'Assesseur à la Maréchaussée, de Conseiller au Présidial et de Procureur du Roi aux Eaux-et-Forêts. M. De Lagrandière remplit ces fonctions avec tant de zèle et de talent que le gouvernement crut devoir reconnaître ses services en le nommant Avocat-général au Parlement de sa province : son père y fut nommé en même temps Conseiller. Mais, par une déférence extrême et par un sentiment de délicatesse, M. de Lagrandière refusa la faveur que l'on venait de lui accorder en disant qu'il ne voulait pas accepter dans une Compagnie une position supérieure à celle que son père y occupait. Ce trait de respect filial fait déjà connaître le beau caractère de M. De Lagrandière.

Depuis son entrée dans les fonctions publiques, M. De Lagrandière ne s'était pas contenté de remplir strictement ses devoirs de magistrat : il employait encore ses heures de loisir à faire le bien, à consoler les malheureux et à remédier autant qu'il le pouvait aux maux des classes pauvres de la Touraine. Dès ses plus jeunes ans, il avait voué à sa ville natale un attachement qui ne se démentit jamais : il s'appliqua avec un zèle religieux à connaître tous les besoins de son pays, n'attendant plus que l'occasion de mettre en pratique ses généreuses théories.

En 1778, le suffrage de ses concitoyens l'appela aux fonctions de Maire de la Ville, fonctions que son père et son beau-père avaient aussi dignement remplies. M. De Lagrandière était enfin au comble de ses vœux ; il allait pouvoir réaliser tous ses beaux rêves de bienfaisance, tous ses projets d'améliorations. Malgré le zèle et la bonne administration de ses prédécesseurs, il y avait encore beaucoup à faire, de nombreux obsta-

grande question des Rentes, et M. Frédéric GOUIN, frère du Député, Substitut du Procureur du Roi à Paris, s'est fait remarquer par son talent et son courage en poursuivant le scandaleux agiotage des *Mines de Saint-Bérain*, etc.

(2) Voir HOMMES UTILES, 1837.

cles à surmonter, bien des susceptibilités à ménager. Il aborda franchement son œuvre; mais quelles que fussent les entraves qu'il pensait rencontrer, il ne s'attendait pas à voir, au bout de sa noble carrière, les haines populaires soulevées contre lui, sa conduite calomniée, ses intentions méconnues; et à côté des témoignages de reconnaissance des hommes éclairés, des hommes assez lâches ou assez ignorans pour dénoncer au peuple comme son ennemi celui dont tous les vœux tendaient au bonheur de ses semblables.

Tours, depuis la fin du seizième siècle, était privé des foires franches, accordées dans l'origine par un édit de François I[er]. M. De Lagrandière comprit toute l'influence que leur rétablissement aurait sur l'extension du commerce et toute l'importance qu'en pourrait retirer la Ville de Tours. Il entreprit de faire autoriser par le gouvernement la réouverture de ces foires. Il eut à lutter en cette occasion contre de puissans adversaires, les fermiers généraux, qui voyaient dans la réalisation de ce projet, une atteinte portée à leurs privilèges. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès, et, dès l'année 1780, il obtint un arrêté ordonnant qu'une foire franche aurait lieu à Tours, tous les six mois. Cinq ans s'étaient à peine écoulés, que la Ville de Tours ressentait déjà les heureux effets de cette institution, comme en témoigne le journal de Touraine du 3 avril 1785. (1)

Ce premier succès, obtenu en faveur d'une localité, fut bientôt suivi d'une amélioration d'un intérêt plus général. Les fermiers généraux étaient parvenus à persuader au ministre des finances, que les lois fiscales qui régissaient alors la France exigeaient, sur certains points, diverses modifications. Le gouvernement, en cédant à leur demande, s'était flatté d'adoucir certaines dispositions trop rigoureuses. M. De Lagrandière, dans un mémoire adressé au ministre, signala les nom-

(1) Nous trouvons dans le même numéro de ce journal un quatrain en l'honneur de M. De Lagrandière, qui sans montrer un grand talent poétique dans son auteur, nous prouve au moins qu'il appréciait dignement ce bon magistrat :

Si Diogène eût pu voir
Le Maire qui nous gouverne,
Sans peine on doit concevoir
Qu'il eût éteint sa lanterne.

Il n'est pas inutile d'ajouter que, vers ce temps, les Lanternes ou Réverbères de la Ville de Tours ont été pour la Mairie M. De Lagrandière un grave sujet de luttes municipales, comme on le verra dans la suite de cette Notice.

breux abus qui allaient nécessairement résulter des dispositions nouvelles; il prouva que les fermiers généraux, en faisant leurs réclamations, n'avaient été mus que par leur intérêt personnel. Ses observations furent écoutées et l'on rapporta une mesure contraire aux intérêts de la nation.

Ce fut à cette même époque que les entrepreneurs des messageries obtinrent le privilège exclusif de transporter toutes les marchandises en transit. Un tel monopole porta un coup funeste à un grand nombre de négocians qui se trouvaient ainsi frustrés de l'exploitation de cette branche d'industrie; de plus, on livrait aux fermiers des messageries le secret des transactions commerciales. Les négocians s'alarmèrent d'une telle mesure: M. De Lagrandière fut prié d'en faire ressortir les inconvéniens. Un Mémoire fut rédigé par lui et mis sous les yeux de M. de Colonia et de M. Couturier, premier commis des finances. Frappés de la justesse de ses observations, ces fonctionnaires se hâtèrent d'obtempérer à sa demande, et l'édit fut révoqué bientôt après.

Tous les avantages qu'il remportait ainsi en faveur de ces concitoyens et de son pays, loin d'éteindre le zèle de cet infatigable magistrat, ne firent que le stimuler à entreprendre de plus difficiles et de plus importantes améliorations. Depuis plus d'un demi-siècle le commerce des vins était entravé par plusieurs édits qui défendaient aux nombreux propriétaires des vignobles riverains de la Loire d'expédier par ce fleuve les vins destinés aux colonies. Privés ainsi de leur plus important débouché, les vignobles de cette province étaient dans un état de souffrance qui ne pouvait manquer, en se prolongeant, de porter les plus graves atteintes à cette branche de culture si importante. M. De Lagrandière démontra au gouvernement combien un tel état de choses était préjudiciable aux véritables intérêts du commerce. Après une année entière de démarches et de sollicitations, il parvint à faire rendre un édit qui accordait une liberté entière à la navigation sur la Loire et ses affluens.

Plein d'activité, en même temps que de persévérance, M. De Lagrandière poursuivait plusieurs améliorations à-la-fois. Tandis qu'il se voyait forcé de guerroyer avec les agens des administrations pour faire lever les barrières qui arrêtaient l'écoulement des produits du sol de la Touraine, il s'occupait en outre de créer sur divers points de la province de nouvelles voies de communication. Par ses soins, on ouvrit la grande route de Vendôme à Tours, et l'on projeta le rétablissement d'un ancien canal qui réunissait autrefois le Cher et la Loire au-dessus de cette ville

Ce furent aussi ses conseils qui déterminèrent les régisseurs des Poudres-et-Salpêtres à faire construire le moulin à poudre de Ripault qui est encore de nos jours un des plus importans que nous possédions.

Comme on le voit, l'utile influence du Maire de Tours ne se restreignit pas dans les bornes étroites d'une seule ville. C'était un patriotisme profond et éclairé qui l'enflammait de zèle. Sa ville natale, comme de raison, obtint une large part dans ses bienfaits. Les places publiques, les rues, les marchés, les édifices, furent restaurés, embellis. Le collège où il avait obtenu ses premiers triomphes devint l'objet de ses sollicitudes. Cet établissement ne soutenait plus, depuis plusieurs années, sa vieille réputation; il fut complètement réorganisé par celui qui avait été le premier au collège avant d'être le premier dans sa ville.

Toujours préoccupé du sort de la classe laborieuse et des moyens d'améliorer sa position, il institua des Prix destinés à être décernés aux ouvriers qui auraient montré le plus d'habileté dans leur profession. Il fonda encore une Ecole gratuite de Dessin. Cette dernière institution fut de la plus grande utilité pour les fabricans de soieries de Tours qui jusqu'alors avaient été obligés de recourir à leurs confrères de Paris pour se procurer les dessins nécessaires à la confection de leurs étoffes. La belle renommée du Maire de Tours parvint jusqu'au trône de Louis XVI. Le vertueux monarque, voulant donner à cet homme de bien une marque d'estime, lui accorda une pension de quinze cents livres sur sa cassette. L'année suivante, ce prince lui conféra des lettres de noblesse avec une devise qui honorait autant le roi que le sujet: *Vir amator Civitatis*. Tout ce que la Touraine comptait de gens éclairés applaudit à ce témoignage solennel rendu au dévoûment d'un de ses premiers magistrats.

Nous voici arrivés au plus curieux et peut-être au plus intéressant épisode de la carrière de M. De Lagrandière : nous voulons parler de ses discussions avec le Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Tours relativement à l'éclairage de cette ville. Nous avons sous les yeux les pièces authentiques touchant cette discussion. C'était en 1787 : Tours ne jouissait pas encore de l'éclairage public, et le Maire, aidé du Conseil municipal avait tenté vainement d'y introduire cette amélioration. M. De Lagrandière éleva la voix jusqu'aux ministres afin d'obtenir l'établissement d'un léger impôt qui pût subvenir aux frais des réverbères. Ce fut alors que l'on vit un assez grand nombre de citoyens, poussés par les Chanoines et le Chapitre de la cathédrale, se déchaîner contre l'honorable magistrat qui prenait si bien à cœur les intérêts du peuple. On vit

des hommes, recommandables sous d'autres rapports, avancer que l'établissement de l'éclairage public n'était pas nécessaire dans une grande ville; qu'on s'en était passé jusqu'alors et que les bonnes mœurs n'en avaient pas souffert. Il faut avoir lu comme nous les diverses pièces de cette discussion pour savoir tout ce que l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent entasser d'argumens contre le patriotisme et la loyauté d'un magistrat. Les Chanoines publièrent un Mémoire qui est des plus curieux comme monument de l'esprit du temps. La quatrième partie de ce Mémoire porte ce titre qu'il nous est permis aujourd'hui de trouver au moins bizarre : *Inutilité de l'Illumination de Nuit.* Croirait-on qu'un des argumens de ces ennemis des lumières, soit dit sans jeu de mots, était que la Ville de Tours avait compté autrefois jusqu'à cent vingt mille habitans et que, cette population se trouvant réduite alors à vingt mille âmes, la plupart des faubourgs et certains quartiers de la Ville étaient presque déserts. Singulière raison, en vérité, pour ne point faire éclairer les rues !

Enfin, après bien des tracasseries, des calomnies, et même, suivant la tradition, des fureurs poussées jusqu'à des menaces de mort, le parti de la saine raison l'emporta, et un arrêt du Conseil d'Etat ordonna l'illumination, déboutant « les Chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin, les Syndics et Adjoints des Fabricans et Marchands Merciers, etc., de leur opposition à ladite illumination. »

Ce fut cette même année que le gouvernement convoqua pour la première fois l'assemblée des Notables. Louis XVI n'oublia pas le Maire de Tours. M. De Lagrandière, quoique noble de fraîche date, fut appelé à siéger à Versailles. Il prouva qu'il savait à-la-fois mieux parler et agir avec plus de convenance que beaucoup de nobles de plus antique race. Peu d'hommes étaient sans doute aussi dignes que lui d'avertir ce gouvernement à la veille de recevoir le choc violent qui devait le renverser. Dès les premières séances, M. De Lagrandière fut cité comme l'un des membres les plus remarquables de cette réunion. Il prit fréquemment la parole sur les questions les plus importantes, et principalement sur celle de la réforme financière qui préoccupait alors si vivement les esprits. Il demanda que tous les citoyens concourussent aux charges publiques, seul moyen de payer la dette dont l'extinction paraissait si difficile dans une époque étrangère encore aux grandes questions du crédit public. Mais il n'était pas donné à l'Assemblée des Notables, en raison de sa composition, de commencer les vastes réformes que la Constituante entreprit plus tard.

Pendant les deux sessions de 1787 et 1788, M. De Lagrandière prouva combien il sentait l'importance des devoirs qui lui étaient imposés. Il sut s'affranchir à-la-fois de l'influence des partis et de celle du pouvoir ; il n'eut jamais en vue que les intérêts du pays, et on le vit, toujours libre, toujours impartial, combattre ou soutenir tour-à-tour les mesures proposées par le gouvernement, selon qu'elles lui paraissaient bonnes ou nuisibles.

M. De Lagrandière retourna dans ses foyers après la dissolution de l'Assemblée des Notables. La Ville de Tours qu'il avait laissée, grâce à ses soins, si calme et si prospère, était bien changée à son retour. Le peuple excité par des pamphlets incendiaires, exaspéré par la cherté du pain, avait pris une attitude factieuse qui présageait bien des malheurs. Cet état de choses affligea le bon Maire : trois émeutes violentes éclatèrent successivement. M. De Lagrandière, au péril de sa vie plusieurs fois menacée, parvint à en arrêter les suites funestes. Par ses efforts et sa prévoyance, la ville reçut de nombreux approvisionnemens. Il fit venir de l'étranger des blés qui purent être livrés à bas prix par suite des sacrifices que s'imposa la classe aisée de Tours entraînée par l'exemple de son chef. Quand les Etats-Généraux furent convoqués, un grand nombre de citoyens jetèrent les yeux sur M. De Lagrandière et voulurent lui confier le mandat de député; mais sa mauvaise santé ne lui permit pas d'accepter cette mission.

A partir du mois de juillet 1789, M. De Lagrandière cessa d'être mêlé aux affaires publiques, mais il n'en continua pas moins de se rendre utile à ses anciens administrés. Sa bienfaisance était inépuisable. Quoiqu'il eût peu de fortune et que sa famille fût nombreuse, il donna à l'Hospice de Tours un capital de vingt mille francs et six mille francs aux pauvres de la Commune de Vouvray.

Le 14 brumaire de l'an XI (5 novembre 1802), le Conseil municipal de Tours lui vota une adresse de remercîmens. On y lit ce passage, honorable et précieux témoignage pour cet homme si dévoué et si généreux.

« Vos ancêtres ont contribué à doter cet Hospice (celui de la Charité); vous avez vous-même long-temps travaillé à sa prospérité comme Maire de Tours; vous voulez encore concourir au maintien de cet établissement utile. Cet acte de bienfaisance ne nous a pas étonnés. Nous nous rappelons tous les jours les longs services que vous avez rendus à notre Commune, et vos concitoyens n'attendent de vous que des actes qui peuvent honorer l'humanité. »

Le Conseil municipal, pendant sa Mairie, lui avait déjà voté deux adresses : la première pour obtenir de lui qu'il fît don de son portrait à la municipalité, et pour offrir une bourse de cent vingt jetons à son épouse; la seconde pour vaincre sa modestie et lui demander de nouveau qu'il se laissât peindre, afin que l'on pût placer son portrait dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Malgré une conduite aussi pure, des témoignages aussi solennels, M. De Lagrandière dénoncé au Tribunal révolutionnaire, fut tout-à-coup arraché à sa famille et jeté dans une prison à Châteauroux. Ce fut sans doute à cette époque qu'il écrivit le : « *Tableau de ma Conduite depuis* 1789,» que nous avons manuscrit sous les yeux. C'est la plus belle profession de foi d'honnête homme qu'on puisse lire. Heureusement la chute de Robespierre vint le rendre à la liberté. Depuis ce moment jusqu'au 18 décembre 1805, époque à laquelle sa famille eut la douleur de le perdre, il vécut dans la retraite, environné de l'estime générale.

L'esquisse rapide que nous venons de tracer suffira, nous l'espérons, pour faire apprécier le beau caractère de cet homme de bien. Ses vertus, son dévoûment, sa loyauté, le firent adorer de ses concitoyens qui l'avaient unanimement surnommé : *Bienfaiteur de la Ville de Tours*.

A. Jarry de Mancy.









UN BIENFAITEUR

DU MIDI DE LA FRANCE.

Dans nos Départemens du Midi, dans ces contrées, où sous l'influence d'un beau climat et avec des mœurs qui n'ont pas encore perdu toute leur candeur primitive, les imaginations sont plus ardentes, et le cœur plus facile à émouvoir que dans le Nord, on s'attend à trouver chez les habitans un enthousiasme plus vif et cependant non moins durable, des sentimens de reconnaissance plus profonds et plus expressifs à-la-fois, pour l'homme qui les sert de son génie et de sa bienfaisance. Sous ce point de vue, le Midi de la France devrait couvrir ses places publiques de statues, car les hommes de mérite n'y ont pas été rares. Mais, hélas! s'ils ont beaucoup semé sur cette terre qu'ils croyaient sans doute plus fertile, souvent ils n'y ont recueilli, comme ailleurs, que dédain, ingratitude, et presque toujours la misère pour eux et leurs enfans. Qu'on ne taxe pas ces reproches de fausseté ou tout au moins d'exagération; ils sont malheureusement de la plus rigoureuse vérité, comme l'a déjà laissé entrevoir la biographie de l'infortuné JEAN ALTHEN. Celle d'EDOUARD ADAM, que nous allons tâcher d'esquisser, achevera de porter cette triste conviction dans l'esprit de nos lecteurs.

Méridional lui-même, l'auteur de cette Notice n'ose point accuser encore ses compatriotes d'égoïsme et d'ingratitude; il ne demande pas mieux que d'attribuer les faits qu'il va raconter à des circonstances indépendantes de leur volonté. Déjà, dans certaines localités, quelques noms honorables sont tirés de l'oubli qui les avait long-temps enveloppés. Puisse cet exemple trouver de généreux imitateurs! Puisse notre voix être entendue des populations du Midi! Puissent les dépositaires du pouvoir qui se trouvent à la tête de l'administration de ces contrées,

comprendre enfin qu'il y a non-seulement justice, mais intérêt à honorer par des témoignages publics la mémoire des *Hommes Utiles,* quand on n'est plus à temps de les récompenser vivans. S'il est vrai, comme l'a dit un écrivain anglais : « que c'est le sort commun de l'*Inventeur* de ne pas être heureux, et que parmi les hommes qui ont enrichi leurs pays par des découvertes utiles, bien peu ont recueilli le fruit de leurs travaux ; » que cette loi fatale ne les poursuive pas au-delà de la tombe, et qu'à défaut d'une fortune qu'ils n'ont pu acquérir, ils lèguent au moins à leurs enfans l'héritage d'une gloire incontestée.

EDOUARD ADAM.

ADAM (Edouard-Jean) naquit à Rouen, le 11 octobre 1768, d'une famille honorablement connue dans le commerce. Le jeune Adam destiné à la même carrière que son père, l'eût parcourue aussi paisiblement que lui et avec le même succès, sans les perturbations que vinrent apporter dans les opérations commerciales les orages révolutionnaires. Forcé de quitter sa ville natale, il vint s'établir à Nîmes, vers l'année 1799. Ainsi, il fallut un concours de calamités publiques, dont le Mid de la France n'avait pas moins souffert que le Nord, pour amener Edouard Adam dans la contrée que son génie et sa persévérance devaient enrichir d'une industrie pour ainsi dire nouvelle!

A cette époque les propriétaires des nombreux vignobles du Midi de la France se livraient presque exclusivement, comme de nos jours, à la fabrication de l'Alcool et des Eaux-de-vie. Les vins y sont généralement épais et trop spiritueux pour qu'on puisse en tirer un autre parti. Mais les découvertes de la chimie n'avaient pas encore donné à l'industrie cette impulsion qui l'a conduite si haut. La distillation, comme toutes les autres opérations chimiques perfectionnées plus tard, était encore dans son enfance, et les appareils qui servaient à la fabrication des Esprits et des Eaux-de-vie étaient imparfaits sous tous les rapports. En 1780, Chaptal lui-même, l'illustre Chaptal, voulut affranchir cette industrie des entraves qui s'opposaient à son développement. Il perfectionna les *Alambics ;* mais ils étaient bien loin encore de satisfaire à toutes les conditions d'économie du temps et du combustible. de perfec-

tion des produits, et de sûreté. « Quelque perfectionné que fût cet appareil, dit M. J. Girardin dans son excellente Notice sur Edouard Adam, il présentait encore bien des inconvéniens; les chaudières étaient souvent brûlées, et l'Eau-de-vie y contractait toujours une saveur désagréable. On ne pouvait opérer plus de deux distillations en vingt-quatre heures. Aussi était-on obligé d'augmenter le nombre des foyers et des chaudières, lorsqu'on avait une grande quantité de vin à distiller. Il ne fallait pas moins de six distillations consécutives pour enlever au produit obtenu et qui n'était que de l'Eau-de-vie *Preuve de Hollande* (1), la plus grande partie de l'eau qui l'affaiblissait, afin de l'amener à l'état de *Trois-Six* ». (2)

Ajoutons que dans l'appareil de Chaptal, l'alambic où se vaporisait l'Alcool étant soumis à l'action immédiate du feu, il arrivait que le liquide s'enflammait parfois et causait des accidens déplorables. Aussi cette industrie dépérissait-elle insensiblement, et les Eaux-de-vie de France ne pouvaient-elles soutenir la concurrence contre les produits étrangers.

Il était donné au génie d'Édouard Adam de changer cet état de choses. Aimant les recherches scientifiques, doué d'un esprit observateur, il s'empresse de saisir, dès son arrivée à Nîmes, les occasions de satisfaire ses nobles goûts d'étude. Solimani occupait alors une chaire de chimie dans cette ville : Edouard Adam suivait ses cours avec ardeur. Il y puisa ces premières notions de la science qui devaient l'amener à son importante découverte. Un jour du mois d'août 1800, s'amusant à recueillir dans un réservoir rempli d'eau froide la vapeur qui s'échappait d'un Eolipyle, il observe que le liquide s'échauffant peu-à-peu entre bientôt en l'ébullition. Jusque-là, c'était au hasard seul qu'il était redevable de la découverte de l'échauffement des liquides par la condensation des vapeurs, découverte que le comte de Rumfort faisait en même temps que lui. Mais Adam ne se contente pas de cette facile gloire; son esprit pénétrant et vif cherche aussitôt une application utile

(1) On regardait jadis l'Eau-de-vie comme étant de bon aloi, et au titre convenable, lorsque, après l'avoir fortement agitée dans un vase qui n'en était pas entièrement rempli, elle faisait la *Perle*, c'est-à-dire qu'une suite non interrompue de petites bulles venaient se ranger sur la paroi intérieure du vase, à la surface du liquide. On appelait alors cela : *Preuve de Hollande*. Ce nom s'est conservé à l'Eau-de-vie marquant 19 degrés à l'aréomètre.

(2) C'est-à-dire de l'Alcool dont trois volumes, mêlés à trois volumes d'eau, produisent six volumes d'Eau-de-vie.

de ce phénomène Dans le mois d'octobre, il imagine de distiller à la vapeur le marc de raisin. L'expérience dépasse ses prévisions, et le problème si long-temps poursuivi, « *d'Extraire du Vin toutes ses parties spiritueuses par une seule et même Opération*, » se trouve enfin résolu.

Adam poursuit avec ardeur ses recherches et ses essais. Rien ne lui coûte; il a entrevu la possibilité de régénérer une industrie mourante, de contribuer puissamment à la prospérité d'une contrée malheureuse. Il se rend à Montpellier, et se présente le 29 mars 1801 devant une commission rassemblée dans cette ville et présidée par le Préfet du Département de l'Hérault. Un appareil a été construit par lui, qui résout toutes les difficultés regardées jusqu'alors comme insurmontables. « Des propriétaires, des membres de l'académie, et surtout des brûleurs, dit un de ses biographes (1), étaient accourus en foule pour assister à cette curieuse expérience. Le succès de son opération fut si prompt, si remarquable, que plusieurs brûleurs prétendirent qu'Adam avait mêlé de l'Eau-de-vie dans le vin dont il s'était servi. Adam réclame alors un nouvel essai, en exigeant que le vin soit fourni par les incrédules eux-mêmes. Le résultat de cette seconde expérience confirme la bonne foi de l'opérateur, car il est tel que celui de la première. » Par une seule opération, Adam obtint le même Alcool qui exigeait auparavant six distillations au moins. La commission déclare que, outre les avantages relatifs à la nature des produits, supérieurs à ceux que l'on obtenait antérieurement, il en était un qui méritait une grande considération. Il est puisé, dit-elle, dans l'économie du temps, du combustible et de la main-d'œuvre, puisque dans une seule chauffe, par un seul appareil qui n'exige pas plus de bras, on obtient ce que les procédés anciens n'obtiennent que par plusieurs opérations.

Adam, après cet éclatant témoignage, demande et obtient, le 29 mai 1801, un brevet d'invention de quinze ans : « *pour un Procédé à l'aide duquel on retire du Vin, par une seule chaude, la totalité de l'Alcool qu'il contient.* » Muni de ce brevet qui semble lui promettre une fructueuse et juste exploitation de son procédé, il construit de magnifiques appareils sur une vaste échelle et avec les modifications reconnues nécessaires par l'expérience.

(1) Ceux qui voudront avoir une description complète et judicieuse des appareils inventés par Adam, pourront consulter la Notice de M. J. GIRARDIN, Professeur de Chimie à l'École municipale de Rouen, chez Legrand, éditeur.

Le gouvernement espagnol, jaloux d'attirer auprès de lui un homme d'un mérite aussi distingué, et de profiter de sa belle découverte, lui fait des offres magnifiques et lui envoie même un commissaire pour l'engager à passer en Espagne. Mais son patriotisme fait taire son ambition; il refuse: ses travaux appartiennent à son pays. Hélas! combien celui-ci lui a peu tenu compte de son noble désintéressement!

S'étant associé quelques riches capitalistes du Midi, Edouard Adam monte bientôt dans vingt brûleries des Départemens de l'Hérault, du Gard, du Var, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, vingt de ces appareils dont l'établissement coûta plus d'un million (1). Mais le généreux Rouennais n'est pas satisfait encore. Ces appareils trop dispendieux ne peuvent pas être acquis par tous les petits brûleurs qui forment une grande majorité dans cette industrie. Il veut, en outre, rendre son *Alambic* propre à-la-fois à la fabrication de l'Alcool et à celle de l'Eau-de-vie. En peu de temps ces deux problèmes sont résolus, et des appareils, simplifiés et moins coûteux, sont livrés aux distillateurs.

Il est maintenant reconnu par tous les hommes impartiaux qui ont étudié les grandes questions d'économie industrielle, que dans la situation où se trouvaient placés nos Départemens méridionaux par le blocus des ports, l'adoption des procédés d'Edouard Adam pouvait seule les sauver d'une ruine presque certaine (2), ou tout au moins d'une crise des plus fatales. Par la perfection de l'appareil, le produit de la récolte fut augmenté d'un sixième. Une épargne de temps telle que l'on distille seize à dix-huit fois plus vite qu'avec l'ancien alambic; une économie de combustible qui est de deux tiers pour l'Eau-de-vie, et de sept

(1) Chacun de ces appareils distillait facilement 1,600 veltes (122 hectolitres, 60 litres) de Vin en vingt-quatre heures, en quatre distillations successives qui donnaient immédiatement 232 à 240 veltes (17 à 18 hectolitres) d'Esprit *Trois-six*. Par l'ancienne méthode, il fallait soumettre le Vin à 6 ou 7 distillations successives et, avec ce procédé, l'année ne suffisait pas toujours pour « *brûler* » toute la récolte. On en perdait quelquefois un dixième. Par le procédé d'Adam la récolte se brûle en trois mois, et le produit total est d'un sixième plus considérable que par l'ancienne méthode.

(2) Les Anglais bloquant les ports, nos Départemens du Midi, ne pouvaient exporter leurs produits par la voie de mer. La hausse des *Eaux-de-Vie* en avait diminué la consommation dans les contrées du Nord où déjà on les remplaçait en partie par la distillation des grains. Il restait la ressource de fabriquer des *Esprits* d'un transport moins dispendieux, mais cette fabrication elle-même, avant Edouard Adam, était longue, coûteuse et souvent dangereuse. Les propriétaires des vignes du Midi ne pouvaient donc plus se défaire de leurs récoltes.

huitième pour les Esprits *Trois-Six;* une telle facilité qu'un seul homme suffit pour conduire le travail que nécessite le nouvel appareil : tous ces avantages permirent aux fabricans de livrer leurs Eaux-de-vie à des prix beaucoup plus bas. Les propriétaires doublèrent et triplèrent leurs plantations, et la consommation s'augmenta du double. Ainsi nous fûmes tout-à-coup délivrés de l'impôt que nous payions à l'étranger pour l'importation des *Trois-Six;* et le fisc y gagna chaque année plusieurs millions par les droits que lui paya le sixième de produit obtenu en plus sur la récolte.

Qui se douterait maintenant, après des services aussi grands, des résultats aussi précieux, que celui à qui le Midi était, pour ainsi dire, redevable de son existence, bien loin de recevoir la juste récompense de ses recherches et de ses fatigues, se verrait tout-à-coup dépouillé de sa découverte et même traité d'ignorant plagiaire. Edouard Adam, dit M. Duportal, dans un de ses Mémoires, a éprouvé ce qu'éprouvent toujours les hommes qui entreprennent de perfectionner les Arts. Il est resté sans imitateurs, tant que ses recherches laborieuses n'ont pas offert de résultats avantageux; mais à peine eût-on connu la révolution salutaire qu'opéraient ses travaux dans les distillations des vins, qu'une foule d'appareils, plus ou moins semblables aux siens furent établis, de manière que l'auteur de cette mémorable révolution, loin d'en retirer le bénéfice qu'il devait en attendre, n'y a trouvé que la douleur de voir moissonner par mille individus le champ qu'il avait si laborieusement ensemencé.

La cupidité, la jalousie et la calomnie s'acharnèrent à-la-fois sur l'infortuné Edouard Adam. Tandis qu'un grand nombre de brûleurs, violant les lois qui consacrent la plus sainte des propriétés, celle de l'inventeur, établissent des appareils calqués plus ou moins exactement sur les siens, quelques savans indignes de ce nom l'accusent d'avoir pillé dans de vieux traités d'alchimie ses prétendues inventions. Adam s'adresse en vain aux tribunaux: ses ennemis sont puissans et ne reculent devant aucun moyen pourvu qu'ils arrivent à leur fin! Bien plus, on le dénonce aux populations méridionales comme un homme avide, qui n'est venu dans le pays que pour satisfaire sa cupidité, et ruiner à son profit les petites fabriques d'où le peuple tirait sa subsistance. On fait un être odieux et nuisible de celui dont tout le crime est d'avoir payé l'hospitalité qu'il reçut dans ces contrées par la plus précieuse des découvertes. Plus d'une fois sa vie est en danger; et lorsque la *Justice*, contrainte par l'évidence, confisque à son profit une des ma-

chines contrefaites sur les siennes, une troupe d'hommes armés vient l'enlever, malgré les scellés, en poussant des cris de mort contre le Bienfaiteur de cette ingrate contrée.

Une persécution si violente, de si révoltantes injustices portèrent bientôt leur fruit. Hélas! Edouard Adam en espérait d'autres sur cette terre fécondée par son génie.

Ruiné par vingt procès, presque dans la misère, il tomba bientôt malade. Les chagrins l'avaient miné lentement; quelques jours après, le 11 novembre 1807, il avait cessé d'exister, laissant deux orphelins : un fils de douze ans et une fille âgée de six semaines. Sa veuve se vit forcée de répudier sa succession qui présentait un déficit de quatre cent mille francs; déficit dans lequel on ne pouvait rien constater qui ne fût honorable pour Edouard Adam, qui avait en outre dépensé plus d'un million pour l'établissement de vingt grandes distilleries. Ses frères tentèrent en vain de recommencer la lutte; ils trouvèrent les mêmes adversaires, aussi obstinés, aussi implacables. Ils renoncèrent alors à l'héritage d'Adam, persuadés qu'on ne regarderait pas comme une tache laissée à sa mémoire une insolvabilité qui témoignait seulement de l'acharnement de ses ennemis.

Après la mort de son frère, M. Frédéric Adam, son digne associé obtint du gouvernement impérial, par ses pressantes sollicitations, une pension viagère de douze cents francs pour les deux orphelins d'Edouard, pension qui se trouva bientôt réduite de moitié : presque une aumône (1) au fils d'un homme qui, par ses travaux persévérans, a ravivé l'industrie d'une des plus belles contrées de la France!

Oh! lorsqu'un de ces hommes, qui sont les apôtres de l'humanité, sont près d'entrer dans cette carrière des bienfaits publics, si une prescience momentanée leur laissait apercevoir dans l'avenir tous les obstacles qu'ils auront à franchir, toutes les persécutions dont ils seront l'objet, peut-être refuseraient-ils d'accepter un rôle aussi pénible. Heureusement qu'ils trouvent dans la pureté de leur conscience, et dans l'intime satisfaction d'avoir fait le bien, la plus douce des récompenses; la seule peut-être qui soit digne de leurs œuvres. Cette pensée est consolante. A moins d'admettre l'empire affreux d'une aveugle fatalité, et de rejeter ainsi toute providence intelligente et juste, ne faut-il pas

(1) Peu de temps après cet acte tardif de reconnaissance, la fille d'EDOUARD ADAM mourut, en sorte que la munificence nationale s'est bornée et se borne encore aujourd'hui à la pension de 600 fr. que l'on fait à GONSALVE ADAM!

croire que, parmi tous les maux qu'ils éprouvent, Dieu a ménagé quelques joies à ces cœurs généreux, à ces *Martyrs du Bien public*, qui passent au milieu de nous incompris ou calomniés!

Nous apprenons que la Ville de Rouen a décidé qu'une table de marbre sera scellée sur le fronton de la maison où est né Edouard Adam. Ce tribut de reconnaissance est d'autant plus digne d'être proposé pour exemple, que la Ville de Rouen n'a profité que très indirectement des travaux de son illustre Citoyen.

La Ville de Montpellier n'a pas accordé seulement à Edouard Adam une simple pierre tumulaire! Espérons que le Conseil général de l'Hérault se souviendra quelque jour de ce Bienfaiteur. Si les honneurs qu'il reçoit dans sa ville natale sont dus à un juste sentiment d'orgueil, c'est à la reconnaissance qu'il les devra dans la contrée dont il a relevé l'industrie. Nous avons vu Marseille honorer par une inscription la mémoire de l'intrépide chevalier ROSE et de ses compagnons; par un buste, celle d'un Préfet vertueux, M. de VILLENEUVE; Aix a élevé sur sa place publique une statue à son bon Roi RENÉ, et un monument dans sa Bibliothèque au généreux Marquis DE MÉJANES; Avignon a réparé autant qu'il a pu l'injuste oubli qui pesait sur son Bienfaiteur, JEAN ALTHEN; Béziers vient d'inaugurer avec éclat le monument consacré à la mémoire dè RIQUET, et dû au talent de notre grand statuaire DAVID d'Angers!

La Ville de Montpellier seule voudra-t-elle rester en arrière dans cet élan général de la *Reconnaissance publique?*

ALBERT-MAURIN,

de Marseille.





BRÉMONT



UN BIENFAITEUR

DES DÉPARTEMENS MARITIMES DE FRANCE.

L'histoire des *Bienfaiteurs de l'Humanité* est presque toujours le récit des luttes qu'ils ont eu à soutenir sur leur route. Inventer, réformer, perfectionner, sont de rudes missions pour ceux à qui la Providence les a départies. Mais une pensée profondément religieuse les soutient : au bout de la carrière, ils croient apercevoir le bien-être universel de leurs semblables, et cette image, sans cesse présente à leur esprit, les pousse au devant des périls et des souffrances. Apôtres de la vérité, martyrs de la science ou de l'industrie, si un jugement inique vient contrister leur âme et condamner leurs spéculations chéries, le front courbé sous l'empire de la force, ils s'écrient encore avec Galilée : « *E pur si muove !* »

Grâces soient donc rendues à l'écrivain vraiment utile (1) qui a conçu la pensée de réunir les biographies des *Hommes bienfaisans !* Ce parallèle permet sans doute de compter les oppositions, de mesurer les résistances; mais il apprend aussi que le germe péniblement déposé dans le sein de la société reçoit tôt ou tard son développement, et que du moins la mémoire des bons citoyens qui se sont sacrifiés pour leur pays, ne sera pas privée du tribut de la reconnaissance publique, seule récompense digne des grands cœurs.

BRÉMONTIER, dont nous essayons d'esquisser la vie laborieuse, féconde en résultats utiles, a subi la loi commune. Il a eu à combattre les

(1) J'accepte avec joie, pour notre Société, ce témoignage d'approbation qui nous est publiquement accordé par un des hommes dont le suffrage est à mes yeux le plus honorable. Les habitants de Bordeaux ont apprécié la loyauté et le noble caractère de notre

hommes et les évènemens; des catastrophes publiques ont traversé ses projets. Quand le succès eut couronné ses efforts, l'envie dénigra ses œuvres, nia ses découvertes, repoussa leur application. Il ne se vengea que par de nouveaux succès, que par une invincible persévérance dans les voies d'amélioration qu'il s'était tracées. Nous constaterons les résistances : nous nous abstiendrons d'en scruter les causes et d'en signaler les moteurs. Ce Recueil n'est pas destiné à reproduire le tableau des passions honteuses et malveillantes. Si l'on ne peut les soustraire absolument aux regards, que ce soit sans aucune application blessante, et seulement pour mieux faire ressortir les sacrifices auxquels se soumet l'homme vertueux !

BRÉMONTIER.

Né à Quevilly, près Rouen, le 30 juillet 1738, BRÉMONTIER (Nicolas-Thomas) manifesta dès le premier âge son aptitude pour les sciences d'observation. Entré jeune à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, sous Perronet (1) il fut successivement professeur de mathématiques à l'Ecole d'Artillerie de la Marine à Toulon, sous-ingénieur à Périgueux, puis à Bordeaux et à Caen. Durant son séjour dans la Généralité de Guyenne, son attention se porta sur tous les objets d'utilité publique. Il avait rédigé des Mémoires sur les moyens de dessécher les marais de Bordeaux et de nettoyer son port; mais ses regards s'étaient plus particulièrement fixés sur les *Dunes* et déjà il avait conçu la possibilité d'opposer une barrière à ces énormes montagnes de sables mobiles.

Après avoir parcouru la Bretagne et travaillé au canal de jonction de la Rance à la Vilaine, après avoir payé son tribut à la province de Normandie qui lui avait donné le jour, il revint avec transport dans la capitale de la Guyenne où l'administration le rappelait comme Ingénieur en chef, à la demande de l'Intendant et du Parlement. Ces deux autorités si souvent divisées, notamment sur la matière des Ponts-et-Chaussées, avaient pour la première fois uni leurs vœux en faveur de Brémontier,

collaborateur et ami, BILLAUDEL, naguère le digne successeur de BRÉMONTIER comme Ingénieur en chef de la Gironde, le continuateur de son œuvre, l'imitateur de son patriotique dévoûment et le généreux défenseur de sa mémoire! (A. Jarry de Mancy.)

(1) Voyez HOMMES UTILES, 1838, 6e année de la Collection.

tant son caractère conciliant et ses manières prévenantes savaient captiver tous les cœurs.

Le voilà donc rendu à ses méditations favorites! La Providence qui le destinait à une grande amélioration sociale, le retint désormais sur le théâtre où devait s'exercer son génie. Malgré la tourmente révolutionnaire, Brémontier, pendant plus de vingt-cinq années consécutives, a pu se livrer à des recherches longues et difficiles, tenter l'application de ses procédés, et en développer les résultats, sous la protection d'un Roi bon et malheureux, d'un Empereur éclairé et puissant. Dès l'an 1780, il avait publié un Mémoire dans lequel il démontrait l'infaillible succès de la vaste entreprise qui garantira toutes les propriétés situées entre l'embouchure de l'Adour et de la Gironde.

L'industrie humaine déploie particulièrement toutes ses ressources lorsqu'elle lutte contre la puissance de la mer. Le navire qui traverse l'Océan avec le secours d'une voile ou de la vapeur est assurément une des inventions les plus dignes de notre admiration. Mais la mer exerce sur ses côtes une action destructive que l'homme a bien de la peine à maîtriser. Alors s'engage un combat terrible, dans lequel un être faible mais patient, arrête ou suspend l'invasion de l'élément qui menace sa terre natale. On connaît les ouvrages ingénieux et hardis par lesquels le Hollandais maintient ses limites maritimes. Mais tandis que d'un côté les flots cherchent à faire irruption sur les terrains protégés par des digues, ailleurs la mer vomit incessamment des sables déliés et mobiles que le vent transporte, qui s'élèvent en monticules, qui s'amoncèlent et inondent de leurs couches arides les cultures et les habitations. En aucun lieu cette action n'est aussi puissante que dans le Golfe de Gascogne. C'est surtout dans les Départemens de la Gironde et des Landes que ces Dunes atteignent un développement et une rapidité qui livrent le pays à la plus triste dévastation. La tradition et les chroniques établissent qu'une multitude de ports découpaient cette côte et ouvraient un accès facile aux navigateurs. Toutes ces anses ont été remplies et nivelées; des villes ont disparu sous les montagnes de sable; des forêts ont été englouties. Les rivières et les ruisseaux retenus par ces barrières ont formé de vastes marais et des lacs profonds qui devaient être comblés à leur tour par le progrès des sables. La population sans cesse repoussée, privée de sa navigation et de sa pêche, atteinte par le refoulement des eaux, décimée par les maladies, dépouillée enfin, par une force irrésistible, de ses propriétés et de ses cultures, devenait de plus en plus rare sur cette côte malheureuse.

Ce spectacle avait ému profondément Brémontier. D'autres en avaient gémi comme lui ; quelques-uns même avaient pensé que ces sables mobiles n'étaient pas impropres à la végétation. Mais comment assurer les semences en leur place, et protéger les tiges naissantes contre l'action des vents? Nul ne s'en était occupé; personne n'avait mis en pratique un mode certain de plantation : c'est notre ingénieur qui seul l'a proposé, et qui, le premier, en a fait l'application sur une vaste échelle dans des localités diverses. On lui doit à-la-fois l'invention du procédé, et (chose rare !) tous les perfectionnemens qui en ont rendu l'usage aussi simple qu'il est économique. La démonstration de cette vérité nous entraînerait dans de trop longs développemens. Pour prouver l'ignorance dans laquelle on était sur ce sujet, il suffit de citer, outre les prix proposés, vers 1780, par les Sociétés savantes de Caen et de Harlem, les délibérations de la Commission des Dunes séant à Bordeaux et de la Sociéte centrale d'Agriculture à Paris. Enfin, ce qui parle encore plus éloquemment en faveur de l'inventeur, ce sont les lieux protégés, ce sont les populations sauvées chez qui le sentiment de la reconnaissance est héréditaire ; ce sont les collaborateurs de Brémontier dont plusieurs vivent encore pour déposer de ses nombreuses tentatives et de la sagacité qui a présidé au choix des procédés ; ce sont enfin les milliers d'ouvriers dont les voix répètent en le bénissant le nom du Bienfaiteur de la contrée!

L'œuvre de Brémontier la plus mémorable peut-être, fut la conservation de l'église de Mimizan. Autrefois ville importante, Mimizan avait eu un port considérable en des temps reculés et s'était accru, dans le moyen-âge, par la fondation d'une maison religieuse. Cette ville avait disparu sous les sables qui l'avaient littéralement « *traversée* ». L'église était atteinte par la Dune la plus avancée ; déjà le portail était envahi et fermé aux habitans réfugiés dans les forêts de l'intérieur. Il avait fallu abattre la façade du saint édifice et la reculer de plusieurs pieds pour rétablir le service du culte. On comptait le nombre de mois, de jours, au bout desquels le sanctuaire serait surmonté par les sables, comme nous verrons plus loin l'église et la ville de Soulac, vers la pointe de Grave. Brémontier arrive comme un sauveur ; il obtient quelques secours du Gouvernement ; il console et rallie la population dispersée, lui communique sa confiance : elle se met à l'œuvre sous sa direction. Des palissades en branches clayonnées, des semis d'arbres verts couvrent et fixent la Dune. Désormais l'effort des vents est contenu, l'église est conservée, ombragée par les arbres qui la couvrent d'une verdure perpétuelle ; le prêtre n'a jamais abandonné sa demeure, et son espoir est

justifié par l'évènement miraculeux dû à notre Ingénieur. Bientôt la sécurité des anciens habitans est telle qu'on les voit élever au pied même de la Dune de vastes édifices. Ils viennent repeupler un désert, et se mettent sous la protection du monticule qui avait englouti sur son passage une ville entière.

Le succès de Brémontier à Mimizan, s'est reproduit à La Teste qui voyait s'avancer une chaîne tout entière de Dunes, et ne pouvait fuir un péril inévitable. Aujourd'hui, de belles forêts s'offrent aux regards satisfaits de l'habitant de La Teste : le bassin d'Arcachon qui alimente Bordeaux et deux Départemens des produits de la pêche, ne sera plus envahi, comblé, obstrué dans ses passes par les amas de sables qu'y jetaient les vents. Les bourgs de Leige, de Lacanau, de Hourtins, ne sont plus menacés de la submersion par l'interruption des canaux qui versent leurs eaux dans le bassin d'Arcachon.

A la pointe de Grave, une autre ville avait été anéantie : l'Eglise de l'ancien Soulac avait trouvé son tombeau sous les Dunes; puis ses voûtes découvertes par la marche des montagnes sablonneuses qui roulent comme de grandes ondes, avaient laissé poindre leurs ogives. Ce spectacle était horrible pour les habitans du bourg du Verdon. Le même sort leur était prochainement réservé, lorsque la main de Brémontier vint à leur secours. Le Verdon est encore sauvé : de riches plaines couvertes de céréales, des marais salans d'un grand produit, des bois, des vignobles précieux, sont mis en sûreté! Les navigateurs ne sont plus trompés par les formes changeantes de la côte; les balises et les phares prennent une position fixe et immuable : en un mot, la culture, la vie, les progrès s'établissent là où régnaient la désolation et le désespoir.

Vers la partie centrale de la courbe qui s'étend de la Tour de Cordouan à la baie de Saint-Jean-de-Luz, les Dunes présentent une série de chaînes qui a près de deux lieues d'épaisseur. L'homme a été chassé de ces terrains et à peine les vallées qu'on appelle *Lettes* offrent-elles une herbe courte et rare que broutent quelques troupeaux de vaches et de chevaux sauvages. Sur la côte inhospitalière, la tempête pousse trop souvent des navires dont la perte est certaine. Si quelques hommes de l'équipage parviennent sur de frêles débris à se soustraire à la fureur des flots, ils se trouvent en face d'un épouvantable front de montagnes sablonneuses, sans culture, sans végétaux, sans aucune sorte d'abri, et dans les hivers rigoureux comme ceux qui ont sévi en 1820 et en 1830, de malheureux naufragés ont été trouvés morts de faim,

de froid, et de fatigue, leurs membres demi rongés par les bêtes sauvages et par les oiseaux de proie qui règnent dans ces affreuses solitudes.

Par les soins de Brémontier, il n'y aura plus à déplorer de si cruelles catastrophes. Pour montrer toute la puissance de ses procédés de fixation, il les a portés au milieu même de ce dédale de monticules enchâssés les uns dans les autres. Au nord des étangs de Lacanau et de Carcans qui ont plusieurs lieues de longueur, est situé, sur le bord des eaux, le village d'Hourtins. Autrefois de vastes forêts faisaient partie de sa richesse territoriale : on y exploitait la résine qui découle du pin maritime, et telle était l'étendue de ses bois qu'on y chassait le chevreuil et le sanglier. Aujourd'hui, à peine quelques arbres séculaires montrent encore les extrémités noircies de leurs rameaux sur la pente uniformément blanche des Dunes. Le village d'Hourtins allait être atteint par une masse de Dunes de deux lieues d'épaisseur : c'est là, que Brémontier a jeté les bases de son système de défense sur la côte elle-même. En un lieu qui n'était visité, comme nous l'avons dit, que par des animaux de proie, il fonde une colonie. Quelques broussailles ramassées dans les vallées sont la matière qui fixera les premières montagnes: elles sont arrêtées ; elles se montrent verdoyantes, les cabanes se multiplient, et en ce moment, sur plusieurs lieues de longueur, le marin, averti par les plantations, surveillé par les habitans, trouve un refuge assuré placé entre la terre et la mer pour protéger les habitans de ces deux élémens. (1)

Pour énumérer tous les services qu'a rendus à l'humanité le génie de Brémontier, il faudrait citer Saint-Léon, Cap-Breton, le Vieux Boucau, l'embouchure de l'Adour et les Dunes de la Charente-Inférieure et de la Vendée, qui ont reçu l'application du système protecteur. Mais les bornes de cette notice nous obligent à supprimer ces détails intéressans : il est temps de donner un aperçu rapide des procédés de l'inventeur, et des résultats généraux assurés par son génie, dans le passé et dans l'avenir.

Le sable (2) des Dunes est, nous le répétons, sec, aride, sans aucun ciment qui maintienne la stabilité de ses molécules et qui permette aux organes des racines de s'y fixer. Point d'humus pour la nourriture

(1) Cette colonie semblable à un *Oasis* est appelée *Le Flamand*.

(2) Brémontier définissait exactement le sol des Dunes par un mot pittoresque et naïf : Le sable de mes Dunes, disait-il est un pur sable d'écritoire!

des végétaux : ce sont des grains purement siliceux et indécomposables. A leur aspect, qui n'aurait traité de chimérique l'idée d'y faire croître des plantes et particulièrement des arbres à haute tige ?

Brémontier, pour première remarque, constata l'existence d'une couche d'humidité permanente à quelques pouces de profondeur sous la surface des Dunes. Ayant en outre, par ses expériences, reconnu avec d'autres naturalistes que l'humidité suffisait à la végétation, quand elle est contenue même dans du verre pilé ou autres matières inertes, il trouva dans ce phénomène le principe de ses plantations. Mais la plus grande difficulté était de fixer les sables pendant les premières années nécessaires à l'assiette de la plante et à la croissance de ses racines. On ne saurait dire à combien de milliers d'essais et d'expériences s'est livré cet infatigable philantrope !

Dans sa petite maison de campagne de Cambes, près Bordeaux, il était entouré d'une multitude de pots contenant des terres et des sables de toutes les espèces. Il y semait des graines de plantes herbacées et ligneuses ; il calculait la durée de leur germination ; il observait leurs progrès relatifs ; il pesait les quantités d'eau dont il les alimentait, et lorsqu'il avait saisi quelques résultats probables, il se hâtait d'en transporter la pratique dans ses travaux des Dunes. On ne pouvait douter que le Pin maritime n'eût une affection particulière pour le sable des Landes du Golfe de Gascogne, au milieu duquel il paraît être indigène : mais cet arbre est très délicat dans ses premières années. La protection que d'abord lui accorda Brémontier, consistait en des rangs de palissades formées par des piquets et des clayonnages. Les barrières opposées au vent régnant de l'Ouest, demandaient beaucoup de temps et de dépenses. On était obligé de les exhausser au fur et à mesure que le sable les surmontaient ; leur action protectrice étant très bornée, il fallait les multiplier à l'infini. Chaque monticule (et il en est qui ont jusqu'à cent cinquante pieds de hauteur et une base proportionnée) était ainsi couvert de petites haies demi circulaires, pareilles à la distribution des écailles d'un poisson.

Ce fut un grand progrès pour l'économie de l'entreprise que de coucher tout simplement sur le sol les rameaux des arbres abattus dans les forêts voisines : on les retenait avec un petit crochet de bois enfoncé dans le sable. La graine des Pins semés sous cette couverture germait et donnait lieu à une tige qui se trouvait bientôt abandonnée à l'agitation des vents, lorsque, au bout de quatre ou cinq années, les rameaux de la couverture étaient tombés en pourriture.

Un de ces hasards qui sont des traits de lumière pour l'homme de génie, vint compléter les procédés de plantation. Parmi les branches ramassées dans les forêts du voisinage, se trouvaient des rameaux de *Genêt* et d'*Ajonc* (1). Les graines de ces plantes tombées sur le sol, se mirent à croître parmi le Pin, le surmontèrent rapidement par leur végétation vigoureuse et toujours verdoyante, et cependant leur voisinage, au lieu d'être nuisible au développement du Pin, lui donnait un abri salutaire. On voit en effet avec surprise, sous des touffes de Genêts que le vent ou le froid ont desséchées d'un côté, les jeunes Pins prospérer comme de tendres poussins qui se réfugient sous l'aile de leur mère : qu'on nous passe cette comparaison qui rend fidèlement notre pensée et la relation des deux plantes. Cette curieuse harmonie fut saisie par l'habile Ingénieur.

Désormais, ses travaux sont assurés, et leur exécution devient facile et prompte. On mêle à la graine de Pin une certaine quantité de graines de Genêt et d'Ajonc. Ces semences sont répandues sur le sable mobile de la Dune ; par dessus, on couche des branches d'arbres, de broussailles ou d'arbustes qui contiennent le sol. Au bout de quatre à cinq ans, le Genêt a atteint la hauteur de un à deux mètres; ses touffes maintiennent le sable. Tandis que la couverture se réduit en poussière, le Pin, moins élevé d'abord, prend bientôt le dessus, et surmontant le Genêt, dresse sa tige verticale, vigoureuse, proportionnée à la profondeur et à la force du pivôt de la racine qui pénètre sans obstacle et perpendiculairement jusqu'à cinq et six mètres dans le sable. On comprend que le principal mérite du Pin et des deux arbustes auxiliaires (Genêt et Ajonc), consiste dans leur feuillage pérenne, également résistant l'hiver et l'été. Du reste, une fois le sol fixé par eux, tout autre arbre peut réussir dans ces sables naturellement pourvus d'une humidité favorable à la végétation.

Brémontier a semé et propagé dans les Dunes, les Chênes liège et blanc ; les diverses espèces d'arbres verts, l'Arbousier, le Tamarin, la Vigne, les Bruyères, les Graminées, etc.

Sur le bord de la mer, lorsque le vent trop vif ou trop salé tue tous les végétaux ligneux, une plante donnée par la nature est devenue pour Brémontier un moyen de fixation. C'est le Gourbet (*Arundo arenaria*) qui a une prédilection particulière pour le voisinage de l'Océan.

Lorsqu'à l'ombre de beaux arbres toujours verts on parcourt les en-

(1) *Spartium scoparium, Ulex europæus.*

virons de Mimizan, de La Teste et de Hourtins, on est touché d'un sentiment profond d'admiration et de reconnaissance pour l'homme qui par sa sagacité et son infatigable persévérance, a rendu à la culture des lieux déserts, a changé en terres productives un sol voyageur et dévastateur. Celui qui a disposé des destinées de la France pendant treize ans, l'homme de génie qui avait compris toutes les grandeurs et appelé au service du pays toutes les capacités, Napoléon accueillit et honora Brémontier; il fixa sur sa poitrine la noble devise : *Honneur et Patrie.* Il consacra enfin par un décret la continuation de ses travaux d'essais; et la Restauration, sur la proposition du digne M. Lainé, s'est associée à cette œuvre philantropique qui avait reçu ses premiers encouragemens du bon Louis XVI.

En ce moment, 17 à 18,000 hectares de Dunes semés par les procédés de Brémontier promettent de belles forêts à l'Etat (1) et des ressources en bois et en matières résineuses que les canaux et les chemins de fer mettront à la disposition de toutes les industries. Plus de 100,000 hectares peuvent être appelés au même état de fécondité: déjà les procédés de l'inventeur se sont propagés dans d'autres Départemens. La France, depuis 1791, a perdu 1,800,000 hectares de bois, comme le prouve la Statistique de nos forêts royales et communales. L'Etat a donc le plus grand intérêt à poursuivre la fixation des Dunes et à donner l'exemple aux particuliers et aux communes qui pourraient planter dans les Landes de Gascogne plus de 300 à 400,000 hectares.

Il nous est pénible de ne pouvoir terminer ici cette notice. Mais si le récit de quelques traits de la malveillance se rencontre malgré nous sous notre plume, il nous reste à mettre en opposition l'attitude noble et résignée d'un homme de cœur et de dévoûment. Tandis que Brémontier mûrissait ses études dans sa retraite de Cambes ou sur les terrains envahis par les Dunes, des ennemis qui ne lui pardonnaient pas ses succès, prétendaient lui ravir le mérite de l'invention et jusqu'à la direction des travaux : ils le poursuivaient avec acharnement auprès de l'admini-

(1) Les forêts plantées sur les Dunes du Département de la Gironde, par les soins ou d'après les procédés de l'Ingénieur BRÉMONTIER représentaient au mois de juin 1833, une superficie d'environ 4,000 hectares susceptibles d'être *éclaircis* et *aménagés*. Dans ce nombre ne sont pas comprises des superficies beaucoup plus étendues couvertes de jeunes semis. Le Ministre des Finances décida que les 4,000 hect. seraient remis à l'Administration des Forêts. Le transport des mains de l'Administration des Ponts-et-Chaussées dans celles de l'Administration des Eaux-et-Forêts eut lieu en vertu d'un procès-verbal, dressé en 1835. (A. JARRY DE MANCY.)

stration supérieure, afin de le dépouiller de ses fonctions. Tandis qu'il allait à Paris porter les premiers pains de la résine extraite de ses plantations, et presser par l'évidence des résultats les secours du Gouvernement, les habitans même des Communes qu'il voulait sauver d'une ruine imminente, ravageaient ses semis et mettaient le feu aux forêts naissantes. Les dénonciations occultes, les violences ouvertes, n'ébranlèrent point son courage. La sérénité de son âme (1) ne fut point altérée par cette guerre sourde et acharnée. Il déplorait les faiblesses humaines, et les couvrait de son indulgence, pourvu que la chose publique n'en dût pas souffrir. Dans le cas contraire, il montrait une susceptibilité bien légitime, puisqu'elle prenait sa source dans sa philantropie elle-même.

Ce bon et digne homme faisait le charme des familles qui s'honoraient de son amitié, et il ne dédaignait pas de leur consacrer quelques loisirs en cultivant la musique, cet art si propre à former et à serrer les liens de la vie intérieure.

Les habitudes de l'homme dans ses relations privées donnent la mesure de sa bonté, de sa véritable bienfaisance, et, pour l'humanité, l'exemple des vertus est un genre d'utilité encore plus profitable que

(1) On lit dans le *Dictionnaire des Travaux publics*, à l'article *Dune :* « La fixation des Dunes dans les Départemens des Landes et de la Gironde est due aux heureuses tentatives de feu Brémontier, Inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées. Les travaux dont il a donné l'exemple et qu'il a suivis avec un talent rare, un zèle infatigable et une admirable persévérance, sont continués par le Gouvernement. Les justes éloges donnés à cet habile Ingénieur par les Sociétés savantes et la profonde reconnaissance des habitans de la côte du Golfe de Gascogne ont classé Brémontier parmi les bons citoyens qui ont bien mérité de la patrie.— Nous avons eu le bonheur de faire notre première campagne sous ses ordres. Les impressions de la jeunesse sont vives et durables. Aussi croyons-nous voir encore, dans sa personne, l'alliance du savoir et de la modestie, de la supériorité et de la candeur, de l'austérité pour lui et de l'indulgence pour les autres : heureux et rare assemblage de toutes les qualités et de toutes les vertus.... » L'auteur qui a fait de Brémontier cet éloge est M. TARBÉ DE VAUXCLAIRS, Pair de France, Conseiller d'État, Inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées. En relisant attentivement cette note et en se pénétrant des sentimens qu'elle exprime, on aime à penser que l'admirateur sincère de Brémontier s'est trouvé doublement heureux de donner sa fille au neveu de cet homme illustre, de même nom et suivant la même carrière, M. BRÉMONTIER, Ingénieur en chef, Secrétaire du Conseil général des Ponts-et-Chaussées. C'est à l'obligeance de cet honorable Ingénieur que nous sommes redevables de la communication du beau portrait de Brémontier, représenté en pied, l'Océan et les Dunes formant le fond du tableau et le Bienfaiteur montrant, d'un air satisfait, la section d'un Pin maritime de ses plantations. Ce portrait ne serait-il pas digne de figurer au Musée de Versailles? (A. Jarry de Mancy.)

les perfectionnemens apportés dans les arts. Qu'importe en effet que les peuples soient plus riches, plus industrieux, plus en sûreté contre les besoins naturels et contre les intempéries, s'ils n'ont fait aucun progrès dans la morale, dans la science de bien vivre, dans l'échange des sentimens affectueux? Ces sentimens affectueux, Brémontier les possédait au plus haut degré: son commerce était rempli de charmes. On le recherchait, non pour ce qu'il était habile et savant, mais pour ce qu'il était d'humeur facile et gaie, d'un commerce sûr, d'un désintéressement à toute épreuve. Livré pendant plus d'un demi-siècle à la direction de grandes entreprises, il sut vivre de peu; il connut même la gène et la supporta avec dignité en des jours funestes pour la France.

J'ai vu d'estimables employés qui pendant quarante ans avaient partagé sa fortune, son travail opiniâtre et jusqu'à sa détresse, et jamais je n'ai entendu sortir de leur bouche que des paroles de reconnaissance. Dans plusieurs maisons respectables de Bordeaux, on conserve encore le souvenir de Brémontier comme celui d'un ami généreux à qui l'on avait de nombreuses obligations. Lorsqu'en 1818, par les soins de M. de Tournon, préfet éclairé, et de M. Lainé, ministre vraiment patriote, un marbre (1) fut élevé à la mémoire de Brémontier dans les Dunes plantées

(1) Ce monument remarquable par sa simplicité est un cippe en marbre, orné d'une couronne de chêne, et portant cette inscription :

L'AN M. DCC. LXXXVI
SOUS
LES AUSPICES DE LOUIS XVI
N. BRÉMONTIER
INSP. GÉN. DES PONTS-ET-CH.
FIXA LE PREMIER LES DUNES
ET LES COUVRIT DE FORÊTS
EN MÉMOIRE DU BIENFAIT
LOUIS XVIII
CONTINUANT LES TRAVAUX
DE SON FRÈRE
ÉLEVA CE MONUMENT
ANT. LAINÉ
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
CAM. COMTE DE TOURNON
PRÉFET DE LA GIRONDE
M. DCCC. XVIII.

Dans le procès-verbal dressé, en 1835, pour le transport des plantations de BRÉMONTIER à l'Administration des Forêts, l'Ingénieur en chef de la Gironde a fait insérer une clause portant que le *Cippe* élevé sur la *Dune Brémontier* à la mémoire de cet Ingénieur, resterait sous la garde de l'Administration des Ponts-et-Chaussees. Et pour que les étrangers pussent

et fixées par son art et par ses soins, le vœu unanime du pays appelait depuis long-temps ce témoignage de la reconnaissance publique.

Nous n'avons décrit dans cette Notice qu'une partie des travaux de Brémontier : on lui doit aussi la construction d'un grand nombre de ponts, de routes, de digues dans la Généralité de Guyenne. Les savans et les Ingénieurs consulteront toujours avec fruit ses recherches *sur le Mouvement des Ondes* : elles guideront les praticiens qui s'occupent des ouvrages à la mer. Ce mémoire est rempli de faits que l'auteur avait recueillis, tantôt dans les voyages fréquens qu'il faisait sur la côte, tantôt dans les expériences ingénieuses qu'il avait préparées dans son cabinet, tantôt dans les ouvrages destinés à défendre la baie de Saint-Jean-de-Luz.

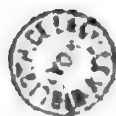
Brémontier toujours dominé par une pensée créatrice, est mort à Paris, le 16 août 1809, à l'âge de soixante-et-onze ans, avec le grade d'Inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées, répétant à ses derniers momens qu'il recommandait surtout à ses successeurs la *Fixation des Dunes*.

Ces faits dispensent de tout éloge. Louer les *Hommes utiles*, c'est décrire avec simplicité leurs actions et leurs vertus.

Montaubois (Ardennes), le 30 juillet 1838.

BILLAUDEL (J.-B.-B.)
Membre de la Chambre des Députés.

le visiter sans se perdre au milieu des bois qui auraient caché et comme étouffé ce monument, l'on demanda et l'on obtint, non sans peine, qu'une place circulaire et des chemins larges fussent ménagés autour du monument et confiés à la surveillance des Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Il eût été pénible de penser que l'envie, après avoir poursuivi Brémontier durant sa vie, eût pu mettre encore des obstacles après sa mort aux hommages que tout homme éclairé, parcourant le littoral du Golfe de Gascogne, sent le besoin de rendre à la mémoire d'un *Homme utile* sur le théâtre même de ses bienfaits, en présence des contrées qu'il a sauvées. (A. JARRY DE MANCY.)




Bertonnier Sculp

[illegible]

(1) J. DE MAISTRE, *Considérations sur la France.*

(2) Voir le Recueil des HOMMES UTILES, pour l'an 1835.



ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo



ARMAND (FÉLIX).

« Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur et qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité ; quels que soient d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénûment absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance dont il s'est fait l'instrument ; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison. » (1)

Ces paroles résument la vie entière de Félix ARMAND. Né à Quillan, petite ville du Haut-Languedoc, dans le diocèse d'Alet, le 20 août 1742, de parens catholiques, peu fortunés, mais distingués, dans une contrée pieuse alors, par cette égalité de mœurs, cette inviolabilité du devoir qui imprime tant de dignité même au foyer le plus humble, il fut envoyé de bonne heure à Perpignan, pour y cultiver les dispositions précoces que son père avait cru remarquer en lui. Là, durant ses études, il se lia d'amitié avec un enfant de son âge, Michel BRIAL (2), qui, doué comme lui de cette piété traditionnelle de famille, chaste gardienne du cœur dont elle développe les nobles instincts, manifestait déjà comme lui cette force de volonté qui devait faire de l'un, l'heureux continuateur des Bénédictins, ces grands maîtres de la science historique; de l'autre, le généreux émule des Vincent de Paul, des Fénélon....!

Leurs études terminées, les deux amis se séparèrent : Brial, pour aller

(1) J. DE MAISTRE, *Considérations sur la France.*

(2) Voir le Recueil des HOMMES UTILES, pour l'an 1835.

à Toulouse, chez les Oratoriens de la Daurade, où il commença ses mémorables travaux sur l'histoire nationale ; Armand, à Alet, dont l'école de théologie jetait alors un vif éclat, sous son évêque Charles de Lacropte de Chanterac.

Ses progrès dans cette nouvelle carrière furent d'autant plus rapides qu'il n'eut besoin que de consulter son cœur pour y trouver la magnifique vérité que la théologie proclame : Dieu et ses perfections infinies. Aussi franchit-il rapidement le sous-diaconat et le diaconat, et telle était son ardeur à conquérir son ordination définitive, que la voyant ajournée par la maladie de son évêque, il obtint un *dimissoire* pour aller la recevoir à Perpignan, des mains de l'Evêque d'Elne qui la lui conféra, le 28 mai 1768.

De Perpignan, il revint dans sa ville natale, où ses éclatans débuts dans la chaire et sa piété profonde fixèrent d'autant plus l'attention de son Evêque que l'Eglise avait plus que jamais besoin de jeunes apôtres pour combattre le *Philosophisme* qni envahissait déjà les classes moyennes.

Mais le jeune vicaire, effrayé peut-être du passager enivrement produit par ses débuts, s'éloigna de la chaire et du monde, et vécut dans la retraite et le recueillement. Une circonstance de cette vie solitaire fut particulièrement remarquée. Toutes ses promenades étaient constamment dirigées vers le même but : c'est ainsi qu'on le voyait remonter presque chaque jour, dans la belle saison, les bords de l'Aude jusqu'à l'étroit et profond défilé d'où il se précipite dans la vallée de Quillan , et là, immobile, durant de longues heures, en face des nombreux rochers qui défendent son entrée, interroger de l'œil leurs sombres détours.

Or, pour bien apprécier la pensée de Dieu qui poussait le jeune prêtre invinciblement vers ce point, il est indispensable de connaître non-seulement sa physionomie exacte, mais encore celle des lieux que l'on parcourt pour y arriver.

Quillan est situé au pied du versant nord des Pyrénées-Orientales, dans un étroit vallon, entouré en partie de pics coniques, dont les têtes se perdent dans les nues. Du nord-ouest au sud-est, le Quirbajou, montagne de près de deux lieues de développement, rivalisant en hauteur avec les pics qui lui font face, protège ses toits des vents de la Péninsule. De toutes parts, la vigne, le figuier, l'olivier tapissent les flancs de ses abruptes coteaux. Mais, au-delà du Quirbajou, sur les hauts plateaux qui s'échelonnent jusqu'aux Pyrénées, plus de végétation méridionale; le sapin à la blanche chevelure de lichen, le buis, la fougère,

quelques champs de sarrasin, de pauvres hameaux, une population inculte et misérable qui, pareille aux flots repoussés du trop-plein de la terre de France, reflue jusqu'au pied de la chaîne souveraine disputant les derniers lambeaux de terre végétale à ses neiges éternelles qui se découpent sous le bleu profond du ciel espagnol.

La ville, ainsi enclose de toutes parts, et par le Quirbajou et par les pics qui lui font face, on ne s'explique pas comment l'Aude dont les eaux turbulentes venant du sud, baignent ses murs en fuyant vers le nord, a pu se faire jour à travers cette formidable enceinte. Mais suivons Armand et le mystère va cesser.

Le Quirbajou qui se déploie à notre droite en partant de Quillan, s'efface lentement derrière les croupes intermédiaires, dont les versans se rapprochent tellement de la rivière, que les arbres qui la bordent mêlent, sur nos têtes, leur vigoureux feuillage aux maigres arbustes suspendus aux flancs des coteaux. Ici la route s'incline brusquement, les pentes s'évasent et la végétation dont elles se couronnent, mêlant son ombre à celle des grands arbres qui se multiplient autour de nous, nous dérobe le ciel.

Soudain un bruit sourd, rapide, foudroyant, ébranle le sol et domine le murmure des eaux qui, débouchant à notre droite d'un canal étroit percé dans la montagne, se précipitent échevelées et mugissantes sur les grands rouages d'une forge, mêlant leur poussière humide aux millions d'étincelles qui jaillissent à travers les fougueuses bouffées de fumée de sa cheminée. (1)

Mais aussitôt que nous avons tourné le coude de la montagne à laquelle la forge est adossée, le Quirbajou, que ce spectacle imprévu nous a fait oublier, reparaît sur nos têtes d'autant plus rapproché que nous touchons presque à l'extrémité de la courbure de son arc.

Plus bas, sur un mamelon à un demi-mille devant nous, le village de Belvianes se groupe humblement autour de son manoir seigneurial, qui se mire dans l'Aude (2): là s'arrête la ligne étincelante des eaux. Or, comme une vaste montagne se dresse à ce point, et que le Quirbajou paraît se réunir à elle sans solution de continuité, la mystérieuse entrée du fleuve, loin de s'éclaircir, devient plus que jamais problématique.

Notre curiosité se pique au jeu; nous doublons le pas. A peine avons-nous tourné la base du mamelon qu'un vent frais nous frappe au vi-

(1) Cette forge appartient à M. le Maréchal CLAUSEL.

(2) Il a croulé depuis sous le marteau révolutionnaire et n'offre plus que des ruines.

sage et nous restons cloués sur place dans une muette extase.

Le Quirbajou que le village nous a un moment dérobé, reparaît cette fois en face de nous, mais fendu du sommet à sa base par une brèche noire et profonde, hérissée confusément de rochers aigus et gigantesques, qui semblent encore braver la commotion immémoriale du globe ou la sape des eaux qui les a violemment disjoints de leur rempart. On dirait, à entendre les mille échos de cette sombre crevasse répéter le rauque et sauvage murmure des eaux, dont la mystérieuse issue nous est enfin dévoilée, rongeant leurs pieds immobiles et superbes, que la lutte continue encore.

Cette brèche s'appelle la *Pierre-Lis*. Là, plus de sentier possible : il faut, si nous voulons pénétrer dans le défilé, ou franchir la montagne à plusieurs centaines de toises au-dessus de ces Titans de granit, ou se résoudre à suivre notre jeune prêtre dans l'espace étroit et périlleux, laissé à nu par les eaux basses de l'été.

Un magnifique soleil d'août embrase l'atmosphère. Le vent qui nous a déjà frappés, fraîchit plus vif à mesure que nous approchons. Le pas est scabreux sans doute ; mais, le fût-il plus encore, le spectacle qui nous attend mérite bien qu'on le brave. Avançons : seulement, ayez soin d'assujétir un pied avant de donner le branle à l'autre, car l'ombre est profonde sous ces rochers et le gouffre perfide.

Enfin, nous voilà dégagés de ce pas périlleux : l'espace s'élargit, les pentes sur nos têtes sont moins verticales, un sentier en zig-zag grimpe même le long de leurs flancs. Le soleil reparaît un moment à travers les interstices des rochers; mais après ce court éclairci, les pentes se redressent, l'ombre recommence, le froid est plus intense ; c'est à peine si quelques chèvres isolées s'aventurent en tremblant sur les formidables ressauts qui, penchés sur le gouffre, semblent prêts à se réunir à la l'immense muraille de granit de la rive opposée qu'on dirait bâtie par la main des Géans, tant ses fortes assises sont admirablement soudées entre elles. L'yeuse robuste, qui perce isolée dans les crevasses de son couronnement, et l'aigle planant dans l'étroit espace du ciel qui s'ouvre sur nos têtes, nous apparaissent des profondeurs de l'abîme, l'une comme une humble fougère, l'autre comme une hirondelle. La sombre et sauvage majesté de ces lieux n'est troublée que par le murmure des eaux qui luttent contre les rochers que le dégel a roulés dans leur lit, dominé par intervalle par le cri aigu et prolongé du martin-pêcheur, qui passe comme un trait à nos côtés, effrayé sans doute de la nuit subite qui l'environne.

Cependant notre prison s'élargit; l'ombre s'éclaire des reflets du soleil qui colore les rocs lointains : la voie devient plus spacieuse. Enfin, nous sortons des entrailles du Quirbajou.

Le sentier que nous parcourons se replie à droite en longeant quelques pans isolés d'une chapelle, dans lesquels s'ouvrent des arceaux brisés. Ces ruines sont celles du monastère de Saint-Martin-du-Lis ou du Léez, selon les anciennes Chartes, qui font remonter sa fondation aux époques les plus reculées de la monarchie. Doté successivement par les puissans Comtes de Barcelonne et de Roussillon, déjà, dès le neuvième siècle, le clocher de son église devenu *Basilique* d'humble chapelle qu'elle était auparavant, égalait en hauteur les monts environnans, et protégeait sous son ombre une population de travailleurs accourus de tous les points de la contrée; mais vers la fin du seizième siècle les Iconoclastes de la *Réforme* surprirent le couvent et le ruinèrent de fond en comble après avoir égorgé ses habitans. Il ne s'est plus relevé depuis.

Non loin de là, sur le versant de la rive droite, à quelques centaines de pieds au-dessus du fleuve, deux rocs gigantesques, surmontés de croix et inclinées l'une vers l'autre comme deux cornes menaçantes, abritent sous leurs voûtes tout un village avec son modeste clocher. Les champs qui se pressent alentour, laborieusement étagés par des murs sans ciment, en pierres plates dont le sol est couvert, se hérissent de maigres et rares moissons, d'arbres rabougris et de frêles ceps de vigne dont les racines dénudées de la couche de terre végétale que ces murs sont chargés de contenir, pendent le long des ravines et des brèches dont les orages les ont criblés de toutes parts.

Le village lui-même, qui n'est qu'une misérable aggrégation de masures, dans lesquelles hommes et bêtes vivent pêle-mêle, est partagé dans toute son étendue par un ravin profond qui, dans la saison des pluies, déborde souvent à l'improviste, emportant dans la rivière, devenue elle-même un indomptable torrent, masures et habitans : ou bien, un bloc de rocher se détache comme la foudre et les écrase dans leur sommeil.(1)

Quelques poutres jetées au travers de la rivière servent de pont aux habitans.

Ce village, bâti dans l'origine par les travailleurs dispersés du couvent, porte le nom de Saint-Martin-Pierre-Lis, sans doute en mémoire des anciens Bienfaiteurs dont la contrée a gardé le pieux souvenir, et

(1) Il y a environ trente ans que deux maisons furent ainsi écrasées.

du défilé périlleux que nous venons de traverser; comme si toujours une larme fatale devait briller au bout de toutes nos joies.

Ce pieux sentiment, joint peut-être à l'invincible amour du Samoïède pour sa hutte de glace, peut seul expliquer la constance héroïque de ces malheureux, au milieu des périls et des privations sans nombre que leur inflige ce sol ingrat.

Mais ce n'est là qu'un côté de leur misère. Or, il faut la montrer dans toute sa nudité, pour mieux apprécier la grande pensée qui poussait notre jeune Prêtre.

Emprisonnés d'un côté par le Quirbajou et par la vaste forêt royale des Fanges qui couronne les plateaux de l'autre part de sa brisure; de l'autre, par un pays plus escarpé et aussi misérable que le leur, les habitans de Saint-Martin sont obligés, dans la morte saison, quand la coupe de cette forêt, à laquelle ils sont ordinairement employés, n'occupe plus leurs bras, d'aller vendre, pour ne pas mourir de faim, quelques fagots dans la petite ville de Quillan, dont ils ne sont séparés que d'une lieue et demie, employant néanmoins dans ce trajet toute une journée, aller et retour, au risque mille fois d'être engloutis eux et leurs bêtes dans les précipices et les fondrières de neige (1), dont le Quirbajou est parsemé. Que si, pour abréger, ils se hasardent à couper l'étroit sentier que nous avons entrevu au-dessus de nos têtes, le danger redouble, car le moindre faux pas les fait rouler dans le gouffre, ou bien un rocher brusquement détaché par le dégel, les écrase sur place, pendant que leur famille les attend dans la double angoisse de la faim et du désespoir.

En été, leur existence, pour être moins précaire, n'est ni moins rude ni moins périlleuse. C'est ainsi qu'après avoir abattu les sapins destinés au commerce ou à la marine, ils sont obligés de les traîner, souvent à force de bras, de la forêt des Fanges jusqu'au couronnement de la brisure et de les précipiter, du point où l'instant d'avant planait l'aigle, dans la rivière qui, de là, les transporte sur les chantiers de Quillan. Que si, par un de ces accidens qui ne sont pas rares, un de ces mâts gigantesques s'implante dans sa chute aux anfractuosités de cette muraille cyclopéenne et y reste suspendu, ils se font descendre par une corde jusqu'à lui sur l'abîme béant, et achèvent de l'y faire rouler.

(1) Deux femmes, d'Axat, *Françoise Chaine d'Artigues* et sa jeune sœur furent renversées, par un tourbillon, dans un précipice de plus de deux cents pieds de profondeur, mais la violence du vent les soutint dans leur chute : elles tombèrent sur les bords de l'Aude sans nul autre mal que la peur.

Mais là ne finit point le danger : leurs compagnons, armés de longs harpons, attendent au bas de la muraille que le madrier soit tombé pour le dégager à leur tour et le diriger jusqu'à sa sortie de la Pierre-Lis. Or, il arrive presque toujours qu'au lieu de suivre immédiatement le fil de l'eau, il se place en travers. Il faut alors le dégager au plus vite de peur que d'autres madriers qui tombent incessamment en amont, emportés par le courant, ne viennent le heurter et former par leur réunion une digue puissante dont le moindre inconvénient serait de prolonger la besogne pendant plusieurs jours. Aussi, à peine l'arbre est-il dégagé que l'un des harponneurs se lance sur son dos et le dirige dans la nuit du torrent à travers les rocs dont il est hérissé, modérant ou hâtant sa course avec son harpon qui lui sert d'éperon et de frein, tantôt plongeant avec lui en le tenant enlacé à plat-ventre dans les goulets rapides sous la voûte surbaissée des rochers, tantôt, quand sa fougueuse monture va se précipiter dans un gouffre, la quittant d'un bond et sautant de roc en roc pour aller l'attendre plus loin et la frapper de nouveau de son harpon, quand elle émerge tout écumante des tourbillons du gouffre ; sans oublier un seul instant, au milieu de ces évolutions, que d'autres compagnons pareillement montés chevauchent derrière lui, et qu'il doit redoubler d'adresse et d'efforts pour éviter leur choc imminent.

Quel homme ne serait saisi de pitié à la vue de ces infortunés luttant sans cesse contre la faim et les élémens ; mais si cet homme est jeune, chrétien surtout, à la foi ardente et pure, cette pitié se changera en amour profond, et comme son divin maître, il voudra étendre son manteau fraternel sur tant de misères. Voilà pourquoi le jeune vicaire de Quillan vient s'asseoir solitairement, de longues heures, en face de ces rochers, comme une mère devant la prison où gémit son enfant. Mais sa compassion, en exaltant son génie, lui a inspiré un plan que nul homme n'eût jamais osé aborder avant lui.

Une route formant la corde de l'arc immense de cette brisure peut seule supprimer et les longueurs et les périls de la traversée... Mais comment forcer ces masses de granit, qui ont résisté aux bouleversemens du globe et à l'action des siècles, à se ranger pour faire place à l'homme? Quelles sont ses ressources à lui, pauvre Prêtre, dont le mince revenu, ajouté à tout son patrimoine, suffirait à peine pour percer le moindre de ces rochers? Qu'à cela ne tienne : l'esprit de Dieu l'anime. En s'unissant à son action providentielle, il s'associe à la force devant laquelle s'abaissent les montagnes et croulent les empires.

C'était, sans doute, la même pensée d'amour qui, plus d'un siècle auparavant, inspirait l'illustre Pavillon (1), dont la mémoire est encore bénie dans les chaumières du diocèse, quand il érigea en cure le village de Saint-Martin. Il avait compris, le charitable Prélat, qu'il fallait là un guide intelligent et dévoué pour ce pauvre troupeau englouti sous le Quirbajou; mais depuis, l'église de Saint-Martin, jugée trop peu considérable pour avoir un pasteur particulier, avait été réunie à celle de Belvianes dont le titulaire était chargé de la desservir.

De ce côté encore, nouvel obstacle, car avant tout, pour la réalisation de son plan, toujours en le supposant réalisable, il faut qu'il soit curé de Saint-Martin, et puis en admettant que son ordinaire qui, d'ailleurs, paraît avoir hérité des vertus de son saint prédécesseur, consente à rétablir cette cure, s'ensuit-il que lui Armand l'obtienne de préférence à tout autre?

Cependant un ordre de son Evêque l'envoie desservir une de ces pauvres paroisses que nous avons entrevues sous les neiges des Pyrénées (2). Cette circonstance qui semble plus que jamais lui fermer tout espoir, le ranime au contraire, par la perspective nouvelle et inattendue que la misère de ses nouveaux paroissiens communique à son plan : eux aussi sont emprisonnés par le Quirbajou, et cette voie qu'il médite, en se ramifiant un jour, fera peut-être refluer jusqu'à eux la vie qui leur manque.

Grâce à ses instances auprès de son Evêque, il obtint, après trois ans de séjour dans ce village, la cure de Belvianes devenue vacante. Là, chaque jour, en ouvrant la croisée de son presbytère, il se retrouve face à face avec la brèche du Quirbajou. Chaque jour aussi en allant visiter et consoler ses pauvres de Saint-Martin, soit qu'il gravisse la montagne, soit qu'il se hasarde sur les pentes rapides du défilé, il peut continuer les études de la route. Enfin, comme si la Providence elle-même eût voulu aplanir les obstacles, la cure de Saint-Martin, privée de pasteur depuis plus d'un siècle, est rétablie. Elle n'excite l'envie

(1) Nicolas de PAVILLON fut l'ami et le collaborateur de Saint Vincent de Paul. Il occupa le siège d'Alet de 1639 à 1677. On se souvient que, pendant les nuits glaciales d'hiver, ce vénérable Prélat, courbé par les ans, allait à pied dans les montagnes porter lui-même le Saint Viatique aux moribonds, et qu'il se dépouilla de tout pendant une épidémie qui désolait la contrée.

(2) Galinagues, dans le Pays de Sault; les habitans gardent encore le souvenir reconnaissant de son saint ministère.

d'aucun prêtre du diocèse, mais lui, le dernier peut-être auquel son Evêque l'eût offerte, tant il a une haute opinion de ses talens et de sa piété, la brigue avec tant d'ardeur qu'enfin elle lui est accordée en 1774. Il avait alors trente-deux ans.

Le voilà désormais sans partage au milieu de ses enfans de Saint-Martin : son presbytère délabré, qui tremble à tous les vents, lui semble un Vatican; les pauvres masures qui l'entourent, un Paraguay : car l'intelligence des habitans abrutis par la misère est presque au-dessous de celle des sauvages. Mais déjà il leur a communiqué la parole qui échauffe, éclaire et vivifie; celle qui ressuscita Lazare et transforma en Apôtres quelques obscurs pêcheurs de Galilée; la parole enfin qui, stimulant toutes les fibres généreuses du cœur, rend le devoir facile et le sacrifice léger.

Ces pauvres gens puisent bientôt dans leur amour pour leur jeune Prêtre une nouvelle vie. Sa pensée est devenue leur pensée; son espoir, leur espoir : bras, tête et cœur, tout est à lui. Il prend avec lui les plus nécessiteux, tous ceux que le manque de travail condamne à l'inaction, les enrégimente et les conduit lui-même sur les pentes du versant de la rive gauche où commence le sentier que nous connaissons. Il le leur fait déblayer, épauler, travaillant lui-même sous la pluie ou le soleil ardent; payant à chacun sa journée sur son modeste revenu et sur ses collectes; achetant à l'un des provisions, à l'autre des instrumens, ou les bêtes de somme qu'il a perdues, sans toucher néanmoins à la part exclusivement réservée aux malades, aux infirmes et aux vieillards; faisant face ainsi à toutes les misères, et quand enfin ces ressources sont épuisées, ce qui arrive souvent, leur donnant à tous ce que tant de riches ne peuvent acheter au poids de l'or : les consolations d'un cœur ami, à toutes les heures de leur amère existence, comme à l'heure suprême de l'agonie.

C'est surtout pendant ces longues interruptions de travaux que l'hiver si funeste à ses paroissiens prolonge encore, qu'il déploie une activité qui ne peut être comparée qu'à la prévoyante sollicitude du castor, dont un accident à rompu la digue, ou à l'intelligent effroi de la poule qui ramasse ses petits à la vue du milan.

Le premier de tous dans la contrée, malgré le préjugé qui repousse la *Pomme de terre*, récemment propagée en France par Parmentier (1), il en introduit la culture à Saint-Martin, et sa récolte, soigneu-

(1) Voir le Recueil des HOMMES UTILES, an 1833.

sement emmagasinée dans son presbytère devient un auxiliaire puissant contre la disette de l'hiver.

Chaque jour, il fait sa ronde dans les chaumières du village où son apparition épanouit tous les fronts, depuis l'enfant à la mamelle qui le connaît déjà et lui tend ses petits bras, jusqu'à l'aïeule courbée au foyer. Il a pour tous de bonnes et douces paroles, pour les enfans surtout, car il aime à mêler sa joie à leur joie naïve : aussi les voit-on accourir à sa rencontre quand il traverse le village, se presser en joyeux essaim autour de lui, et lutter à qui approchera sa petite tête blonde de sa main caressante.

Non content d'être le médecin de l'âme, il est encore celui du corps ; jamais il ne quitte le chevet du malade, sans laisser avec ses prescriptions hygiéniques, un petit secours qu'il accompagne toujours de ces paroles évangéliques : « Heureux les Pauvres et les Affligés. » Car sous cette loi divine, l'expiation elle-même se change en amour. (1)

Enfin, après s'être assuré qu'il peut sans danger quitter son troupeau, il s'élance dans la montagne, un bâton à la main, parcourant en un jour des distances que n'oserait affronter le plus rude marcheur, provoquant de toutes parts les sympathies pour son œuvre ébauchée. Tantôt c'est au seigneur d'Axat, dont la forge est située en amont de Saint-Martin, qu'il démontre, avec une netteté qu'envierait le plus habile négociateur, les avantages futurs de la route pour le transport de son minerai et de ses fers; même insinuation au propriétaire de la forge en aval, dont la brusque et tonnante apparition nous a frappés en passant; sans oublier, en traversant Belvianes, de faire entrevoir au seigneur du lieu les populations se précipitant dans cette nouvelle voie et communiquant au village un mouvement qui triplera la valeur de ses terres. Enfin, il représente aux marchands de bois de Quillan la célérité que cette même voie, devenue chemin de halage, doit imprimer à leurs trains engagés souvent des mois entiers dans la Pierre-Lis.

Mais de toutes ces sympathies, il en est une qu'il n'implore jamais en vain, c'est celle de son Evêque à qui le Prêtre dévoué de Saint-Martin a fait oublier l'éloquent prédicateur de Quillan. Or, tel est l'esprit de Dieu qui préside, en ces sortes de rencontres, entre le vénérable Prélat

(1) Nous devons tous ces détails et ceux qui suivent à l'obligeance du digne successeur de Félix Armand, M. l'abbé UTÉZA qui a vécu long-temps dans son intimité, et qui continue, à Saint-Martin, le legs de charité qu'il lui a transmis en le choisissant lui-même pour son successeur.

et son jeune curé, qu'on ne saurait dire quel est l'obligé, ou de celui qui donne, ou de celui qui reçoit, tant l'un met de noble confiance dans la demande, l'autre de généreux empressement à la satisfaire.

Aussi, jamais Armand ne quitte le palais de Monseigneur d'Alet sans emporter quelques nouvelles pièces d'or qui, réunies à ses autres collectes, vont répandre un peu d'aisance à Saint-Martin et ranimer les bras de ses travailleurs.

Le lendemain, l'aube le retrouve à leur tête sur les pentes de la Pierre-Lis, aussi joyeux, aussi dispos que s'il n'eût pas exécuté la veille dix grandes lieues à pied.

Ainsi marchent les travaux, au milieu de tous les obstacles, sans que la persévérance du digne curé en soit ébranlée, sans que les malheureux qu'il a animés de son esprit cessent de le seconder, n'ayant souvent pour tout salaire que son regard compatissant ou sa parole amie. Enfin, après trois ans d'efforts, ils touchent aux masses de granit qui ferment l'entrée du défilé du côté de Belvianes : à cette vue tous les bras tombent découragés. Là, le sentier, pareil à un serpent irrité, se dresse brusquement, et va se perdre à plusieurs centaines de toises au-dessus de cette barrière formidable, d'où il replonge vers Belvianes par une pente aussi rapide que celle qu'il vient de gravir.

Maintenant, il s'agit de se prendre corps à corps avec ces colossales sentinelles; l'une d'elles, surtout, penchée sur le fleuve comme une tour, a fixé l'attention de M. Armand et ce n'est pas sans raison qu'il a fait pousser les travaux jusqu'à sa base. Prenant alors trois de ses plus vigoureux paroissiens, il grimpe avec eux sur le faîte, et après s'être passé une corde autour du corps, leur ordonne avec sa vivacité et son assurance ordinaires, de le suspendre sur le gouffre jusqu'au point où le rocher abandonnant le sentier nouvellement tracé continue à plonger perpendiculairement dans les eaux. De ce point seulement son œil, embrassant à-la-fois la direction du sentier et la masse du rocher, pourra déterminer le percement de celui-ci par l'issue probable qui doit lui correspondre. Ses hommes hésitent effrayés; il a besoin de leur répéter son injonction : enfin ils obéissent. Après plusieurs tâtonnemens nécessités par cette étude, le problème est résolu, et ces malheureux qui, les bras raidis et gonflés, refoulent leur souffle; car c'est la vie de leurs familles qu'ils tiennent ainsi suspendue sur le gouffre, ne respirent librement qu'en revoyant au milieu d'eux leur bienfaiteur, aussi reposé, aussi serein qu'ils sont eux-mêmes pâles et agités.

C'est désormais contre ce roc que doivent converger tous les efforts.

lui vaincu, la route véritable sera commencée, car les travaux exécutés jusqu'ici ne sont dans la pensée d'Armand qu'une simple préparation à des développemens ultérieurs bien autrement considérables. Les bras ne manqueront pas sans donte, car il a des paroles magiques qui relèvent les courages; mais l'or pour les faire mouvoir, où le trouver? Le revenu de six de ces pauvres villages y suffirait à peine.... Où sont les puissans Comtes de Barcelonne et de Roussillon dont les pieuses dotations changeaient ces rochers en jardins fertiles? Quel ministre de la Cour de l'infortuné Louis XVI, luttant alors contre la crise financière, fera droit à l'humble supplique des pauvres de Saint-Martin qui ne demandent qu'un peu d'or pour ne pas mourir de faim dans les flancs de leurs rochers.

Soyez sans crainte : Dieu n'abandonnera pas son serviteur.

A quelques jours de là, toute la population de Saint-Martin, jeunes et vieux, femmes, enfans, le suivent processionnellement, la croix en tête, vers le *Roc maudit* (1). Là, après leur avoir rappelé, dans une courte et énergique allocution, que leur avenir et celui de leurs familles dépendent de ce suprême effort, il implore l'assistance du Ciel, et frappe ensuite le premier coup. Tous les assistans l'imitent à l'envi et la tranchée est ouverte : il a lancé toute la population comme un bélier contre le colosse de granit.

A dater de ce jour, et tant que dura le siège, quelquefois interrompu, jamais abandonné, la prodigieuse activité du chef ne se démentit pas un seul instant. Courses à Axat, à Quillan, à Alet, à Limoux : il est partout, frappant à toutes les portes des châteaux, des monastères, des riches maisons. Collectes, revenu, une partie de son patrimoine, tout passe à ravitailler sa petite armée, au milieu de laquelle il revient toujours, l'excitant, l'encourageant, sans omettre toutefois les autres devoirs commandés par son saint ministère.

Enfin après six ans, le roc est vaincu et le soleil de mai 1781 pénètre dans ses flancs restés clos depuis la création.

Par une conjoncture tout heureuse, son évêque vint à cette même époque faire sa visite diocésaine à Saint-Martin. Dès qu'il eut contemplé à travers cet étrange portique, au bas duquel grondait le fleuve, la sombre et sauvage majesté de ces lieux se révélant tout-à-coup comme les ruines fantastiques d'un palais de géans, il s'arrêta saisi d'admiration,

(1) C'est le nom qu'il portait dans le pays avant qu'il ne fût percé, et qu'il a changé depuis pour celui de TROU DU CURE.

et, prenant vivement la main du digne curé qui était venu à sa rencontre avec ses paroissiens : « Mon fils, lui dit-il en se rappelant le peu d'or qu'il avait fourni, comme notre divin Maître vous avez multiplié les pains. »

Désormais un homme assis sur son mulet en passant sous cette voûte, peut franchir en deux heures la même distance qu'il mettait auparavant une demi-journée à parcourir. Cependant, malgré cet immense résultat bien des années s'écouleront encore avant que la route soit parfaitement praticable. On a laissé derrière soi de profonds ravins à combler, d'autres rochers à creuser ou à abattre; du côté de Saint-Martin surtout où leur entassement est tel qu'il oblige à de longs détours pour entrer dans la Pierre-Lis.

Cependant de vagues et sinistres rumeurs couraient dans les villes et les campagnes. L'élément révolutionnaire que nous avons entrevu au début de ce récit, se condensant rapidement dans son passage des hautes régions sociales dans les moyennes, avait acquis en pénétrant dans les plus basses son dernier période de compression. L'orage de la justice divine éclata brusquement et tomba comme cela devait être, sur ses premiers violateurs : l'émigration commença.

Surpris par la tourmente au milieu de ses ouvriers, et placé entre son serment devant Dieu et une abjuration solennelle, Armand n'hésita pas à suivre son évêque en Espagne; non qu'il craignît la mort: bientôt il saura nous prouver que le chrétien ne pâlit jamais devant elle, mais parce qu'en la subissant, il aurait moins glorifié Dieu qu'en vivant pour continuer son œuvre de dévoûment.

Lui parti, la population de Saint-Martin fut frappée au cœur. Etrangers à la fièvre de sang qui faisait rugir la populace des grandes villes, la profonde conception de la Guillotine, des Noyades, du Maximum, pour fonder le *Règne de la Fraternité et de la Vertu,* dépassait de beaucoup l'entendement de ces pauvres gens : aussi ne cessèrent-ils de conspirer pour le retour de leur curé; c'était là leur seule infraction aux lois de la Convention. Quant à donner à ses terribles proconsuls l'obole de leur misère et le sang de leurs fils, ils n'hésitèrent pas, semblables en cela aux chrétiens primitifs dont la parole et l'exemple de leur pasteur leur avait communiqué les mœurs(1). Or, son absence, en leur rappelant

(1) « Au plus fort de la disette, » disait M. Armand, au digne abbé UTÉZA, d'après lequel nous citons toujours, « un étranger, en traversant le village, aurait éparpillé, d'un bout à l'autre, un sac d'écus, que le même jour toutes les pièces trouvées m'auraient été rapportées jusqu'à la dernière. »

plus vivement ses bienfaits, donnait une nouvelle énergie à leurs regrets. Au risque des proscriptions sanglantes qui duraient encore, une lettre contenant l'expression naïve de leurs regrets avec prière de revenir, circula dans Saint-Martin et les villages environnans. Elle fut rapidement couverte de quelques signatures noyées dans des milliers de croix : car c'est à peine si, sur cent, un seul savait écrire. Un des meilleurs ouvriers de la route, celui que le curé avait toujours distingué, fut chargé de traverser les Pyrénées et d'aller à Sabadel en Catalogne, lui porter ce touchant message.

De son côté, le proscrit ne souffrait pas moins d'être séparé de ses paroissiens et surtout de sa route inachevée : aussi n'hésita-t-il pas à suivre le messager, malgré la Terreur qui durait encore.

Ce fut dans cette période, heureusement très courte, qu'il put apprécier combien était grand le dévoùment que sa charité avait fait éclore autour de lui. Tous les sbires de la République seraient venus à Saint-Martin que pas un n'eût pu découvrir sa retraite. Les rochers d'alentour avaient acquis une sonorité si intelligente que le moindre bruit de pas apporté par le vent dans la Pierre-Lis était fidèlement répété à Saint-Martin. Les autorités révolutionnaires du district le prévenaient souvent elles-mêmes des visites inquisitoriales qu'elles étaient chargées de diriger contre sa personne. (1)

Quand ces visites prenaient un caractère trop alarmant, le proscrit, suivi d'un paroissien chargé de quelques provisions et familiarisé comme lui avec les inextricables rochers qui planent sur la rive droite en face des ruines du monastère, allait se réfugier dans une grotte tellement cachée dans leurs sommets aériens que le hasard seul avait dû la faire découvrir à quelque chevrier, en quête de quelque pétulant réfractaire de son troupeau. Son entrée qui s'ouvre au midi sur un entablement, dont la saillie en forme de balcon, domine la rivière à plus de soixante pieds, est abrité de ce côté par quelques touffes de buis et de romarin, et par un figuier sauvage dont les jets vigoureux ont démoli un des coins de sa paroi extérieure; tandis qu'une ouverture naturelle, en forme de fenêtre regardant le couchant, éclaire sa voûte haute et spacieuse.

(1) C'est ainsi que M. Cussol, Juge-de-Paix d'Axat, ayant reçu l'ordre de diriger un détachement sur Saint-Martin, fit passer immédiatement une lettre au curé Armand, par laquelle il l'invitait à venir le trouver au plus vite, et ne laissa partir la troupe qu'après avoir recueilli le proscrit sous son toit. Ce trait honore d'autant plus ce digne citoyen qu'il pouvait le payer de sa tête.

Quelques débris de vases en terre cuite, deux grosses pierres rapprochées et noircies par le feu, témoignaient que d'autres proscrits, peut-être quelque moine échappé au glaive de la *Réforme*, étaient venus là méditer, comme lui, sur le grand drame expiatoire des révolutions.

Cependant, à travers ces périls, il fallait pourvoir encore à la nourriture spirituelle dont son troupeau avait été si long-temps sevré. Chaque dimanche, car les *Sans culotides* de la République n'avaient pas plus cours à Saint-Martin que sa *Fraternité*, on voyait ces pauvres gens accourir, tant de ce village que des environs, par petits groupes mystérieux, vers la chapelle ruinée de Saint-Michel, située dans les rochers au-dessus du monastère; et là, sur un autel improvisé, au milieu des décombres dont on avait déblayé le sol, le Prêtre proscrit célébrait l'office divin.

On touchait enfin à cette crise inespérée d'où sortit un pouvoir fortement organisateur qui, voulant relever l'édifice social ébranlé dans ses fondemens, commença par la clef de voûte. Les églises furent rendues au culte, et l'humanité qui avait douté d'elle-même, dans ces temps désastreux, respira enfin en voyant l'encens remonter vers le ciel.

Le proscrit n'avait pas attendu jusque-là pour reprendre son œuvre interrompue. Dès les premières lueurs du calme, il s'était réinstallé dans la Pierre-Lis avec ses ouvriers. Cependant, quelle que fût leur ardeur commune, les travaux avançaient plus lentement que jamais; car il fallait vivre avant tout, et vivre pour les habitans de Saint-Martin, c'était lutter sans trop de désavantage contre la faim. Or, plus de châteaux, plus de riche palais épiscopal à visiter; tout avait été pillé, saccagé, ruiné; leurs propriétaires égorgés ou en exil; le siége d'Alet lui-même illustré durant cinq siècles, par les vertus de ses Evêques, allait être à jamais effacé, par le nouveau Concordat, de la carte de France. Le digne prêtre désespérait presque de voir son œuvre terminée avant sa mort, et de toutes ses pensées, c'était la plus amère, quand un évènement, aussi terrible qu'imprévu, fit jaillir tout-à-coup une source inespérée de secours.

Dans les derniers jours d'août 1800, un incendie éclate vers minuit dans la forêt des Fanges : le garde forestier du gouvernement accourt tout d'abord en répandre la nouvelle à Saint-Martin, qui est le village le plus proche. Le curé est des premiers sur pied. Déjà de rougeâtres lueurs teignent les crêtes des rochers voisins, et projettent leurs sinistres reflets sur les toits du village. Courir au clocher, sonner le tocsin, réunir tous les hommes valides armés de haches, sans oublier d'envoyer des émissaires dans les villages voisins pour propager l'alarme, s'élan-

cer ensuite à la tête des siens vers la forêt : tout cela est exécuté avec une promptitude qui tient du prodige.

A mesure que les populations d'Axat, de Belvianes et de Quillan arrivent sur le théâtre de l'incendie, il les discipline, les encourage, assigne à chacun son poste avec ce ferme sang-froid qui en impose aux plus braves dans le péril. Ces nouveaux renforts lui permettent d'étendre sa ligne. Bientôt le bruit sourd des haches qui abattent sans relâche les sapins pour isoler la forêt, se confond avec le rugissement des flammes, ravivées par la chute des colosses qui craquent en ébranlant le sol. Le curé se multiplie, il est partout : ce n'est plus la parole calme et pacifique du prêtre ; c'est la voix tonnante et brève du général qui domine les clameurs de la mêlée. Mais l'incendie, comme s'il eût compris l'importance de cette nouvelle attaque, se ranime soudain sous un vent impétueux d'Espagne, s'élance en spirales plus rapides autour des troncs résineux, dévore en crépitant leur chevelure aérienne, puis replonge en ondes furieuses sur les travailleurs. C'est alors que leur chef s'élance au premier rang, les rallie, les ramène sous la pluie de feu, à travers les fondrières perfides que la flamme envahissante creuse sous le sol ; leur assigne un nouveau point d'attaque et court plus loin répéter la même manœuvre.

Ainsi continua la lutte pendant trois jours et trois nuits. Mille fois les travailleurs brisés de fatigue et découragés furent sur le point de quitter la partie, mais lui les releva toujours en leur soufflant sa force et sa constance. Enfin l'incendie fut complètement isolé et vaincu sans qu'un seul homme eût péri. (1)

Une telle action fit du bruit : le seul qui ne parut pas s'en douter était son principal auteur qui le lendemain avait repris son poste accoutumé dans la Pierre-Lis, ne s'inquiétant pas plus du bien qu'il venait d'accomplir, que le laboureur du grain qu'il a jeté derrière lui. Aussi, quand une lettre du Préfet de l'Aude vint le surprendre quelques jours après, au milieu de ses ouvriers de la Pierre-Lis, ce fut avec une sorte de curiosité mêlée d'inquiétude qu'il l'ouvrit.

« J'aurais grand plaisir, respectable Citoyen, lui disait ce magistrat, à faire connaissance avec vous, et à vous adresser, pour tous les citoyens de votre Commune, les remercîmens du Ministre de l'Intérieur sur le compte que je lui ai rendu du zèle avec lequel les habitans de Saint-

(1) Trente-cinq hectares furent complètement brûlés.

Martin ont contribué, sous votre conduite, à arrêter les progrès de l'incendie des Fanges. Il me charge de leur exprimer toute sa satisfaction. J'ai pensé qu'un tel acte de reconnaissance du gouvernement ne devait pas être entièrement stérile et qu'il convenait de l'accompagner d'une gratification que je sollicite auprès du Ministre. J'espère pouvoir bientôt vous annoncer que je l'ai obtenue.

« Recevez, Citoyen, pour vous et pour les habitans de Saint-Martin, l'assurance d'une véritable estime et de ma disposition constante à vous en donner des marques. »

« Le Préfet de l'Aude

BARANTE. » (1)

L'effet ne tarda pas à suivre la promesse. A la faveur de cette gratification, sa petite armée se renforça de nouveaux auxiliaires : les travaux furent poussés avec plus de vigueur avant et après le point de percement. Les moyens d'attaque, simplifiés par l'expérience, produisirent des résultats plus immédiats. On s'était avancé en rétrocédant vers Saint-Martin jusqu'à moitié du défilé, quand un nouveau trait moins brillant que le premier, parce qu'il eut lieu sur un moindre théâtre, mais à coup sûr plus éclatant de virile abnégation, en portant à son comble l'admiration générale inspirée par cet homme de Dieu, fit éclore de nouvelles ressources.

A ce point du défilé, le sentier, coupé par un bloc de granit, s'incline en longeant sa base qu'il contourne brusquement. La sape étant impuissante, on pratiqua la mine. Un des ouvriers s'approche pour mettre le feu, les autres gagnent rapidement le large et lui-même ne tarde pas à les imiter. Or, pendant que tous les yeux suivent avec une curieuse anxiété les progrès de la mèche enflammée, un muletier saillit tout-à-coup de l'angle du rocher : ce sont de toutes parts des cris et des gestes énergiques pour l'engager à fuir, mais lui surpris, épouvanté, hésite... une demi-seconde encore, et il est broyé avec sa bête ; quand plus prompt que l'éclair, un homme s'élance et chasse la mèche du pied ! Cet homme.... on l'a deviné...., c'est le curé Armand !

(1) Malheureusement pour nous, M. l'abbé UTÉZA a perdu la minute de la lettre que M. Armand fit en réponse à celle que nous venons de transcrire. Il ne s'est souvenu que des paroles qui la terminaient, et qui nous font plus vivement regretter de ne pouvoir citer la pièce entière : « heureux le peuple gouverné par des personnes qui ne veulent que le bien qui le connaissent et qui savent l'apprécier.

Tant de vertu, malgré son éloignement et son obscurité, ne pouvait échapper à l'attention vigilante du jeune conquérant, à qui Dieu, dont il était l'envoyé terrible, semblait avoir communiqué, pour régir son nouvel empire, cette puissance d'audition qui distingue à travers l'harmonie des mondes le bruissement de l'insecte. En apprenant l'œuvre colossale presque accomplie malgré le dénûment de tous moyens, par cette volonté unique et surtout les épisodes qui l'avaient signalée, Napoléon comprit que l'âme d'un tel homme était divinement signée, comme la sienne, de persévérance et de force. Cette belle conduite de la part d'un prêtre catholique fut sans doute à ses yeux une haute confirmation de la mesure politique qui lui avait fait inaugurer son règne par le rétablissement de ce culte, car il écrivit de sa propre main, au curé de Saint-Martin, honneur qu'il faisait rarement aux têtes couronnées, une lettre, accompagnée d'un bon sur sa cassette et terminée par ces mots : « L'État deviendra désormais votre trésorier puisque entre vos mains le billon se change en or massif. » (1)

Grâce à ce secours, le plus puissant de tous, car il partait de la main qui allait distribuer des royaumes, une aisance nouvelle circula dans Saint-Martin et les travaux de la Pierre-Lis s'étendirent sur une plus vaste échelle. Les innombrables courbes du sentier se fondirent insensiblement dans la ligne droite, des ponts furent jetés sur les ravins perpendiculaires au fleuve : de nombreux contreforts fixèrent les parties les plus exposées à l'éboulement et des parapets les couronnèrent dans tous les points où l'abîme s'ouvrait sous les pas du voyageur.

Les seuls rochers qui fermaient la Pierre-Lis du côté de Saint-Martin résistaient encore, car l'or de Napoléon s'était épuisé dans cette nouvelle attaque.

Alors, malgré ses soixante ans passés, on vit Armand s'acheminer à pied avec la même ardeur que par le passé vers le chef-lieu du Département pour y solliciter des secours que les autorités osaient rarement lui refuser depuis que le chef de l'Empire avait donné l'exemple : mais si son modeste budget s'enflait d'un côté, les bras diminuaient de l'autre, car la conscription, ce fatal pourvoyeur, entraînait toutes les forces viriles du pays dans la formidable arène où le grand empereur seul avec sa vaillante race gauloise faisait face à toute l'Europe.

(1) Cette lettre autographe de NAPOLÉON n'a plus été retrouvée dans les papiers de Félix Armand. M. l'Abbé UTÉZA, qui l'a lue plusieurs fois, a retenu les paroles qui la terminaient et que nous venons de citer.

Tant que dura cette lutte fabuleuse, le prêtre vénérable fut souvent obligé d'interrompre ses travaux pour porter dans les familles dont la guerre avait moissonné les jeunes soutiens, les consolations de la religion, les seules efficaces dans ces déchiremens violens où l'âme épouvantée du vide affreux que la mort creuse autour d'elle, s'élance éperdue dans le sein de l'éternelle miséricorde.

Enfin, après avoir refoulé jusque sous les glaces du pôle la puissante race slave, l'étoile du nouveau César pâlit : la main de Dieu s'était retirée de lui.

Des jours plus calmes suivirent ces désastres glorieux. Comme Napoléon, Louis XVIII adressa au curé de Saint-Martin une lettre de félicitations, avec un bon sur sa cassette : exemple qui fut imité par plusieurs membres de sa royale famille.

Alors seulement, la barrière du côté de Saint-Martin fut vaincue. Une galerie creusée dans le roc vif perpendiculaire au fleuve et munie de garde-fous en fer, continua la route en ligne droite et réduisit les deux grandes heures de trajet à une demi-heure ; de nombreux conduits d'écoulement sillonnèrent les travaux en tous sens et les protégèrent contre les torrens d'hiver.

Enfin, en novembre 1814, cette route que, quarante ans auparavant, le jeune vicaire de Quillan traçait par la pensée comme la corde de l'arc immense de cette brisure, se déploya dans sa forte et hardie réalité, et le terrible Quirbajou, lié par elle, fut forcé de contempler les générations nouvelles cheminant tranquillement le long de ses gouffres et de ses précipices impuissans.

Mais l'avenir de cette œuvre de prédilection est loin d'être assuré aux yeux du vénérable curé. Qui la défendra, après lui, de l'injure des élémens et de l'incurie encore plus funeste de ses paroissiens ? Cette préoccupation est d'autant plus vive que ses forces déclinent chaque jour et qu'il sent que bientôt il ne pourra plus suffire aux soins de son troupeau.

En vain son nouvel Evêque (1) qui l'honore de sa haute estime, comme autrefois l'Evêque d'Alet, le presse-t-il, maintenant que son œuvre est finie à Saint-Martin, d'accepter un poste honorable dans son chapitre. Pour toute faveur, il le prie de le laisser mourir au milieu de ses enfans

(1) Arnaud-Ferdinand DE LAPORTE, évêque de Carcassonne. C'est dans une de ses tournées diocésaines à Saint-Martin, qu'il fit cette offre au digne curé, qui lui répondit avec une sorte d'orgueil paternel : « Monseigneur, je n'ai que quelques jours à vivre, et je veux les passer au milieu de mes enfans. Je ne changerais pas ma cure contre votre évêché. »

d'adoption, mais de lui permettre de se choisir, parmi les jeunes prêtres de son diocèse, un suppléant qui, dépositaire fidèle de sa pensée, puisse, en s'initiant de bonne heure à leurs mœurs et à leurs besoins, le remplacer efficacement. (1)

Après s'être ainsi assuré d'un successeur vigilant, il obtint, grâces à ses instances auprès de deux de ses nobles visiteurs, MM. le vicomte de La Rochefoucauld, propriétaire de vastes forêts non loin de Saint-Martin, et De Beaumont, Préfet de l'Aude, de faire classer sa route parmi les voies départementales. Elle le fut en effet en 1821, à la suite du rapport d'un des plus habiles ingénieurs du Département; lequel déclare qu'après mûre inspection des lieux, il s'est convaincu que l'homme le plus profondément versé dans l'art n'aurait pas mieux pris ses mesures. (2)

A partir de cette époque un service de cantonniers fut établi dans la Pierre-Lis, et leur direction confiée au digne curé. Bien mieux, l'administration qui se pique rarement de sentimens chevaleresques, fit plier en sa faveur l'inflexible rigueur de ses réglemens et s'honora elle-même, en lui confiant les fonds destinés à ce service.

De son côté, le Marquis d'Axat qui, depuis son retour de l'émigration, était rentré en possession de sa forge, enhardi par l'achèvement de la route, l'avait reprise à sa sortie du défilé et faisait exécuter à ses frais les travaux destinés à son prolongement jusqu'à Axat.

Enfin, l'impulsion était donnée, et le vénérable vieillard, tranquille désormais sur son œuvre, put louer Dieu en voyant en espoir cette voie, creusée par quarante ans de persévérance, remonter les bords de l'Aude à travers les rochers inaccessibles qui vont s'amoncelant jusqu'à sa source, près de Mont-Louis, et de là, s'étendre en se ramifiant, sous les neiges des Pyrénées jusqu'à ses malheureux paroissiens d'autrefois dont le souvenir revit dans son cœur avec toute l'énergie sympathique des vieillards pour leur passé.

Cette nouvelle préoccupation était si vive, qu'on le voyait tous les jours, malgré ses quatre-vingts ans, sous la pluie ou le soleil, au milieu des nouveaux ouvriers, comme pour hâter par sa présence le développement de la voie libératrice.

Indulgent pour tous, sévère à lui-même, jamais il ne se départit, même à cette époque de sa vie, de ses habitudes de tempérance; son

(1) Ce jeune suppléant fut M. l'Abbé UTÉZA, curé actuel de Saint-Martin, dont la piété éclairée et le zèle charitable justifient chaque jour cette honorable préférence.

(2) M. DESTREM, passé depuis dans l'Aveyron en qualité d'Ingénieur en chef.

corps fut toujours le serviteur obligé de son âme. Les prémices des jardins de ses paroissiens et de leur chasse étaient exclusivement réservés aux malades et aux hôtes que la curiosité ou le hasard attiraient à Saint-Martin. Quel que fût le rang de ces derniers, et il en vint souvent du plus haut rang (1), nul ne le quitta sans emporter un heureux souvenir de son hospitalité simple et franche, de sa causerie naïvement spirituelle, de son tact exquis des convenances qu'enseigne seul l'usage du grand monde, mais qu'il puisait, lui, dans cette délicatesse d'instinct que donne infailliblément l'habitude de bien faire.

C'est pendant une visite du Préfet du Département que, faisant à ce magistrat ainsi qu'aux personnes de sa suite les honneurs de sa route, il se sentit atteint d'une faiblesse telle qu'on fut obligé de le transporter à son presbytère. Pressentant sa fin, il s'y disposa avec le calme vigilant du voyageur prêt à quitter la station de la route qui doit le ramener dans sa lointaine patrie.

Après avoir répété à son jeune vicaire ses instructions pastorales, dicté ses dernières volontés par lesquelles il léguait le restant de son patrimoine aux pauvres de Saint-Martin; libre désormais et les yeux tournés vers le ciel, il attendit au bout de son sillon, qu'il plût au Maître de la Vigne de disposer de lui.

Cependant une lettre de la Chancellerie de France vint lui apprendre que, sur le rapport du Conseil-général des Ponts-et-Chaussées, Sa Majesté, frappée de la haute moralité de son œuvre, l'avait immédiatement créé Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Quand son vicaire, sur lequel il s'était déchargé désormais de tout soin terrestre, après avoir pris connaissance de la lettre, lui eut annoncé cette nouvelle :« La croix d'honneur, mon cher abbé, répondit-il, en secouant lentement la tête..... j'en attends une plus glorieuse! »

En effet, il allait bientôt l'obtenir, mais, auparavant, Dieu lui réservait comme à son Christ miséricordieux, une lente et cruelle agonie. Tant qu'elle dura, les tressaillemens du corps trahirent seuls la violence du mal, tant était calme et sereine sa résignation. A chaque nouvel assaut, on l'entendait murmurer ces paroles du Roi-Prophète si souvent répé-

(1) M. Armand racontait souvent que, durant la guerre d'Espagne, un personnage qui ne se nomma point, mais dont les manières et le costume témoignaient d'un haut rang, vint lui demander l'hospitalité, et qu'après plusieurs questions sur sa route et sur ses paroissiens, il prit congé de lui, en l'assurant qu'il ne l'oublirait pas. M. Armand a toujours pensé que c'était un membre de la famille impériale, peut-être JOSEPH !

tées par les martyrs de la primitive Eglise au milieu des tortures : «Vous êtes mon Dieu et je confesserai votre nom parce que vous m'avez exaucé et que vous êtes devenu mon salut. » (1)

Enfin, quelques minutes avant l'instant fatal, le soleil perça soudainement la sombre et glaciale atmosphère qui enveloppait le vallon depuis plusieurs jours et illumina les crêtes neigeuses du Quirbajou. Le moribond parut alors se ranimer : un éclair de joie ineffable brilla dans ses yeux; il pressa la main de son vieil ami le curé d'Axat et celle de son jeune vicaire, leur dit : ADIEU!... et s'endormit dans la paix du Seigneur, le 17 décembre 1823.

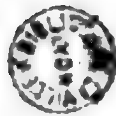
A travers les larmes silencieuses des deux prêtres survivans, on lisait que l'un et l'autre avaient compris autrement que le monde cet ADIEU que les fourbes, les ambitieux et les mauvais riches se jettent mutuellement à toute heure du jour, sans se douter que ce mot, qui est pour le sage un rendez-vous au sein du père commun, n'est pour eux qu'un ajournement prophétique à la barre du juge incorruptible qui pèse la larme tarie et l'obole donnée en son nom.

L. AMIEL,

de Quillan (Aude).

(1) Psaume CXVII. — Félix Armand possédait par excellence les trois vertus théologales, *la Foi, l'Espérance et la Charité.* Il disait, à l'exemple de l'Apôtre des Nations, *Quotidiè morior.* En effet, il ne vécut jamais pour lui, mais pour les autres.

(*Lettre de M. l'Abbé* UTÉZA.)





J. FOURIER.



s fran-
Notice
même

rre en
it, aux
URIER
ongré-
ngré-
on des
érend
ssa à
imple
-près
dame
nda à
Bor-
mili-

s amis
ccom-
depuis
ancien
... un homme de sens et d'honneur, en qui on peut placer toute confiance.





LE BARON J. FOURIER.

M. VICT. COUSIN, Pair de France, Membre des Académies française et des Sciences morales, nous a permis de reproduire la Notice suivante, consacrée à la mémoire d'un savant illustre et en même temps, d'un *Homme utile*, modèle de bonté....!

J. FOURIER JUSQU'A SON DÉPART POUR L'EGYPTE (1).

Joseph FOURIER, et non pas FOURRIER, naquit à Auxerre en 1768. Sa famille était originaire de Lorraine, et elle avait produit, aux XVI-XVIIe siècles, un saint personnage, le Révérend Pierre FOURIER (1565-1640), chef et réformateur des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur, et instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, congrégation dont le but était l'instruction des enfans pauvres. Il existe une vie de Pierre Fourier écrite par le Révérend Père Jean Bedel, Paris, 1666. Une branche de cette famille passa à Auxerre; elle y resta pauvre. Le père de Joseph Fourier était un simple tailleur. Il le perdit ainsi que sa mère de fort bonne heure, à-peu-près à l'age de 7 à 8 ans. Orphelin et sans aucune fortune, une bonne dame qui avait remarqué en lui d'heureuses dispositions le recommanda à l'évêque d'Auxerre, M. de Cicé, frère du fameux archevêque de Bordeaux, lequel s'intéressa au pauvre orphelin et le plaça à l'école mili-

(1) Je dois en grande partie ces renseignemens à M. Roux, un des plus anciens amis de J. Fourier, qui était avec lui professeur à l'Ecole militaire d'Auxerre, qui l'a accompagné à l'Ecole normale, ne l'a quitté qu'à son départ pour l'Egypte, et n'a cessé depuis son retour en France d'entretenir avec lui les relations les plus intimes. M. Roux, ancien professeur de mathématiques, est un homme de sens et d'honneur, en qui on peut placer toute confiance.

taire d'Auxerre, alors dirigée par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Joseph Fourier s'y distingua par l'heureuse facilité et la vivacité de son esprit. Il était toujours à la tête de sa classe, et cela presque sans effort et sans que les jeux et la légèreté de son âge perdissent rien à ses succès; mais quand il arriva aux mathématiques, il se fit en lui un subit changement : il devint appliqué, et se livra à l'étude avec un zèle et une constance remarquables. On dit que pendant la journée il faisait une ample provision de bouts de chandelle, à l'insu de ses maîtres et de ses camarades, et que, la nuit, quand tout le monde dormait, il se réveillait et descendait sans bruit dans la salle d'étude, allumait ses bouts de chandelle, et là passait de longues heures sur des problèmes de mathématiques. A la fin de ses études, il desirait entrer dans l'artillerie ou le génie, et les inspecteurs de l'école d'Auxerre, M. le Chevalier de Raynaud et M. Legendre, le grand géomètre, appuyèrent sa demande auprès du Ministre. La réponse fut que Fourier n'étant pas noble ne pouvait entrer dans l'artillerie ni dans le génie, quand il serait un second Newton (1). Le prieur de l'école d'Auxerre profita de cette circonstance pour engager Fourier à entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. Les Bénédictins étaient alors l'ordre religieux le plus éclairé. Sur douze écoles militaires que possédait la France, ils en dirigeaient six, et ils avaient à Paris une maison où, après avoir enseigné quelque temps, ceux qui se distinguaient parmi eux se retiraient pour se livrer à leurs études favorites. Fourier se laissa séduire à cette perspective, et on l'envoya comme novice à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loir. Il sortait à peine de cette abbaye, quand la révolution française vint ébranler tous les ordres monastiques. Fourier n'avait jamais été plus que novice : il n'avait point fait de vœux, et il déposa sans regret l'habit de bénédictin qu'il avait porté quelque temps. Mais sa réputation était déjà si bien établie, que, malgré sa résolution de rester laïque ou de le redevenir, il ne fut pas moins appelé, comme professeur de mathématiques, à cette même école d'Auxerre, où il avait été élevé. Il avait alors vingt-et-un ans. Nous voilà en 1789. Depuis cette époque jusqu'à celle où il fut nommé élève de l'Ecole normale, il ne cessa d'être professeur

(1) De nombreux exemples prouvent qu'avant la révolution on entrait dans l'artillerie et dans le génie sans être noble. Malgré ma remarque, M. Roux a persisté à m'attester l'exactitude de ce fait, et des termes mêmes dans lesquels le refus était exprimé. Peut-être fallait-il appartenir au moins à une famille aisée, et Fourier n'avait absolument rien.

à l'école militaire d'Auxerre, qui devint à la révolution collège national, et ne souffrit aucune interruption, même pendant les plus mauvais jours.

Fourier eut les plus grands succès comme professeur de mathématiques. Il se chargea même pendant quelque temps de la rhétorique; et le professeur de philosophie étant venu à manquer, il le suppléa pendant une année au grand contentement des élèves. Il m'a été impossible de retrouver aucune trace de l'enseignement philosophique de Fourier; mais je me souviens très distinctement qu'un jour il me dit à moi-même que, même avant la révolution, la philosophie de Condillac était loin de le satisfaire, et qu'il connaissait déjà la philosophie écossaise par les *Instituts de Philosophie morale* de Ferguson, petit ouvrage dont il faisait grand cas. Il donna aussi pendant quelque temps, tous les jeudis, une leçon d'histoire générale à laquelle assistaient les élèves de toutes les classes et les professeurs eux-mêmes. On voit que Fourier embrassait alors dans ses études toutes les connaissances humaines : il étendait son esprit et ses vues, et s'accoutumait à considérer les choses d'ensemble et de haut. Mais son étude favorite était toujours les mathématiques. C'est vers cette époque, en 1789, qu'il adressa à l'Académie des Sciences un Mémoire sur les Equations algébriques où il avait déposé le germe du grand ouvrage auquel il travailla toute sa vie, et qu'il imprimait avant sa mort. Les troubles qui survinrent interrompirent les travaux de l'Académie et empêchèrent qu'il ne fût rendu compte du Mémoire de Fourier, qui ne s'est plus retrouvé dans les papiers de l'Académie. Fourier attachait le plus grand prix à ce Mémoire, qui fixait la date précise de la découverte de sa méthode. Il s'en était procuré une ancienne copie faite autrefois par une personne d'Auxerre, bien connue de M. Roux, lequel a légalement attesté avoir tenu entre ses mains cette copie en 1795. Elle est aujourd'hui entre les mains de M. Navier, membre de l'Académie des Sciences, ami intime de Fourier et dépositaire de tous ses papiers scientifiques.

Voilà ce que j'ai pu retrouver sur la vie et les travaux de Fourier avant la révolution. Il est temps de dire le rôle peu connu qu'il joua dans les évènemens de cette grande époque.

Quand la révolution commença, Fourier avait à Auxerre une assez grande réputation comme mathématicien et comme professeur, et c'était sans contredit l'homme le plus distingué de cette ville. Il y devint aisément une puissance politique. Il fit partie de la société populaire d'Auxerre, laquelle, comme toutes les sociétés populaires de pro-

vince, était affiliée à la société des Jacobins de Paris. Il fut aussi membre du comité de surveillance, qui était, au comité de salut public, dans le système d'administration collective d'alors, ce qu'un préfet est aujourd'hui au ministre de l'intérieur. Fourier participait donc et à l'action légale du gouvernement, et à celle de la propagande. On voit par là qu'il était entré fort avant dans les voies de la révolution.

Ceux qui, comme moi, n'ont connu Fourier que dans les dernières années de sa vie, prudent, réservé, parlant même avec peine à cause de l'oppression qui l'étouffait, se le représentent difficilement comme un orateur ardent et entraînant. Cependant tous les témoignages déposent qu'à cette époque, comme plus tard à l'École normale et à l'École polytechnique, il avait une élocution pleine de vie et de charme et d'une abondance inépuisable. Un jour, à l'occasion de la levée des trois cent mille hommes, il parla si bien à la société populaire d'Auxerre sur la nécessité de marcher à la défense de la patrie, qu'il y eut sur-le-champ assez d'enrôlemens volontaires pour satisfaire à la loi sans qu'il fût besoin de tirer au sort.

En général, la révolution ne fut pas violente à Auxerre, et Fourier y montra et y soutint constamment la modération et la bonté qui ne l'ont jamais abandonné, avec un courage poussé quelquefois jusqu'à l'imprudence. Voici un trait de bonté ingénieuse qui peut donner une idée de son âme (1) :

Fourier avait été chargé comme membre du comité de surveillance du département de l'Yonne, de je ne sais quelle mission pour Tonnerre. En s'y rendant, il rencontra dans la voiture publique un homme avec lequel il lia conversation; et celui-ci, séduit par l'amabilité de son interlocuteur, lui apprit qu'il était aussi chargé pour Tonnerre d'une mission politique de la nature la plus grave. Il s'agissait de faire arrêter et traduire au tribunal, c'est dire à-peu-près d'envoyer à l'échafaud, une personne de Tonnerre que Fourier ne connaissait presque pas, mais qu'il avait toutes raisons de juger innocente. En descendant de voiture, le député devait requérir l'arrestation de cette personne. Fourier s'attacha à cet homme, s'insinua de plus en plus dans sa confiance, et, arrivés à Tonnerre, l'invita à déjeuner avec lui à son auberge; là, il mit en usage toute son habilité et toutes ses grâces pour le garder et lui faire oublier sa mission. Impossible de faire prévenir la

(1) Je tiens cette anecdote de M. Pouillet, professeur de physique à la Faculté des Sciences, qui la tenait de Fourier lui-même; la seconde me vient de M. Roux, et M. Navier m'a assuré l'avoir aussi entendu raconter à Fourier.

personne en question, car c'était mettre dans sa confidence un domestique qui aurait pu le trahir; et d'un autre côté, si Fourier quittait un moment son homme, celui-ci s'en allait tout droit à la municipalité requérir la force armée. Dans cet embarras, après avoir épuisé toutes ses ressources d'amabilité pour retenir volontairement son convive, il sortit sous quelque prétexte de la chambre où ils déjeunaient, et en s'en allant, il ferma doucement la porte à double tour, et courut prévenir celui que menaçait un si imminent danger. Cependant notre député, ne voyant pas revenir Fourier, s'impatiente, veut sortir, et, se trouvant enfermé, se met dans une colère extrême.

Bientôt Fourier arrive, s'excuse comme il peut de la mauvaise plaisanterie qu'il vient de lui faire, et ne voulant pas le perdre de vue, lui propose par politesse de l'accompagner à la municipalité. Chemin faisant, ils rencontrent l'homme menacé et averti, qui gagnait la porte de la ville. Que le député l'eût aperçu, et c'en était fait du pauvre diable. Pour détourner l'attention de son compagnon, Fourier s'arrête devant une enseigne de boutique qu'on venait de peindre, et se met à en commenter les beautés avec une éloquence qui tient les yeux et l'esprit de notre homme fixés de ce côté de la rue, pendant que l'autre homme suspect s'écoule inaperçu.

Je citerai maintenant un trait de courage qui réussit moins bien à Fourier. Un nommé Ichon, membre de la Convention était alors à Auxerre avec les pleins pouvoirs d'un représentant du peuple, et spécialement chargé de la remonte des chevaux. Il envoya Fourier à cet effet dans le département du Loiret. Celui-ci, arrivé à Orléans, y trouve le conventionnel Laplanche, qui, pour se rendre populaire, faisait faire au peuple des distributions de vin et de viande, et en même temps s'entourait d'un appareil de luxe qui contrastait avec la misère générale et la rudesse des habitudes du temps. Notre jeune patriote s'indigne, et attaque à la société populaire d'Orléans la conduite du redoutable représentant. Laplanche, irrité, écrit à Paris au Comité de salut public, qui écrit à son tour à Ichon à Auxerre, pour se plaindre qu'il eût confié une mission à un homme qui osait entraver les opérations d'un représentant du peuple; et il y eut un décret de la Convention qui déclara Fourier indigne de la confiance du gouvernement, et incapable de toute mission pareille à l'avenir. A la réception de ce décret, Ichon perd la tête, et, de peur qu'on ne l'accuse de complicité avec Fourier, lance contre lui un arrêté pour qu'il soit appréhendé partout où il se trouvera et guillotiné sur-le-champ.

Fourier, après avoir achevé sa mission dans le Loiret, s'en revint à Auxerre, où il aurait couru le plus grand danger si la société populaire et le comité de surveillance ne se fussent mis entre Ichon et lui. Moré, député du département de l'Yonne à la Convention, qui était alors à Auxerre, s'employa efficacement pour son jeune et savant compatriote. C'était la première injustice qu'éprouvait Fourier : elle le révolta, et il voulut avoir raison du décret du Comité de salut public. Il vint donc à Paris plaider lui-même sa cause. Il fut présenté à la société des Jacobins et introduit auprès de Robespierre; mais il paraît qu'il réussit fort médiocrement auprès de ce dernier; car peu de temps après son retour à Auxerre, il fut incarcéré par ordre du Comité de salut public. Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens à Auxerre réclamèrent en sa faveur, et il fut mis en liberté. Huit jours après, nouvel ordre d'arrestation. L'estime dont il jouissait à Auxerre était si grande, qu'une députation officielle de la ville fut chargée d'aller à Paris demander sa mise en liberté. Saint Just reçut la députation avec beaucoup de hauteur. Il convint des talens de Fourier, et n'accusa pas même ses sentimens ; mais il lui reprocha de la tiédeur. « Oui, dit-il, il parle bien ; mais nous n'avons plus besoin de patriotes en musique. » En effet il se préparait à agir quand le 9 thermidor l'arrêta et délivra la France. Telle fut la première leçon que reçut Fourier : ce ne fut pas la dernière.

Plus tard, quand la réaction thermidorienne égala presque les excès qu'elle voulait punir, ce même Fourier, que le Comité de salut public avait si fort maltraité, fut arrêté comme Jacobin et fauteur de Robespierre. On vint le prendre un matin chez lui, rue de Savoie, et sans presque lui donner le temps de s'habiller, on le conduisit en prison avec des propos qui ne sont jamais sortis de sa mémoire. Quand la garde qui l'emmenait passa au bas de l'escalier, près de la portière de la maison : « J'espère, leur dit celle-ci, que vous allez bientôt nous le renvoyer. — Tu pourras toi-même, lui répondit le chef des sbires, venir le prendre en deux. » Et cette fois c'en était fait de Fourier si ses collègues de l'Ecole polytechnique ne fussent intervenus en sa faveur. Mais il faut expliquer comment il se trouvait alors à Paris.

Sorti des prisons d'Auxerre le 9 thermidor, Fourier reprit ses occupations à l'École militaire, alors Collège national. Mais la Convention venait de créer une institution à laquelle il ne pouvait demeurer étranger, je veux parler de l'École normale. Le but de cette grande institution était de former des professeurs pour toute l'étendue de la République. Dans les autres écoles, on enseignait seulement les diverses branches

des connaissances humaines ; là on enseignait l'art de les enseigner ; de là le titre d'Ecole normale (1). Les élèves devaient être des citoyens de toutes les parties de la France, au nombre de quinze cents, choisis et présentés par leurs districts, comme se destinant à l'enseignement de telle ou telle branche des sciences. Ces quinze cents élèves étaient entretenus aux frais de leurs districts, et ils devaient y être renvoyés après le cours normal pour y répandre la haute instruction qu'ils avaient puisée à Paris. Les professeurs étaient les premiers hommes de la France en tout genre, bien connus pour avoir créé ou perfectionné les méthodes qui ont fait faire des progrès aux sciences ou qui en ont rendu l'acquisition plus facile (2). Chaque cours devait se composer de leçons où le professeur parlerait seul et de conférences où les élèves l'interrogeraient et seraient interrogés par lui. Un sténographe recueillait, et, un journal spécial publiait tout ce qui se disait dans les leçons et dans les conférences (3). Fondée par un décret de la Convention, du 9 brumaire an VIII (30 octobre 1794), organisée par un arrêté des représentans du peuple délégués pour veiller à l'exécution du décret, l'Ecole normale devait bientôt s'ouvrir. Le district d'Auxerre avait déjà fait choix d'un élève; mais celui de Saint-Florentin vint s'adresser à Fourier pour le représenter. Fourier accepta cette proposition, et c'est ainsi qu'il vint habiter Paris. L'hiver de 1795 était fort rude ; il gelait à pierre fendre, et le verglas était tel qu'on pouvait à peine faire un pas dans les rues. Cependant il fallait aller tous les jours au bout de Paris, au Jardin-des-Plantes,

(1) On appelait cette école tantôt les Ecoles normales, tantôt l'Ecole normale. Le pluriel se rapporte à la diversité des cours normaux; le singulier exprime la réunion de ces cours dans un même établissement.

(2) Voici la liste des cours et des professeurs :

1° Mathématiques,	Lagrange et Laplace
2° Physique,	Haüy.
3° Géométrie descriptive,	Monge.
4° Histoire naturelle,	Daubenton.
5° Chimie,	Berthollet.
6° Agriculture,	Thouin.
7° Géographie,	Buache et Mentelle.
8° Histoire,	Volney.
9° Morale,	Bernardin de Saint-Pierre.
10° Grammaire,	Sicard.
11° Analyse de l'entendement,	Garat.
12° Littérature,	La Harpe.

(3) C'est le livre intitulé : *Séances des Ecoles normales.*

dans l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle, chercher des leçons dans une salle sans feu et pour ainsi dire en plein air. On recevait alors 100 fr. par mois ; mais bientôt cette somme devint insuffisante, la disette survenant, et les élèves qui n'avaient pas d'autres ressources vivaient dans une gêne extrême. Mais l'enthousiasme surmontait tout ; et, en vérité, ces leçons devaient avoir un vif intérêt pour ceux des auditeurs qui étaient capables de les suivre.

En quelques leçons, le professeur déroulait l'ensemble de la science avec une méthode supérieure, et l'agrandissait par ses propres recherches ; la réunion des diverses leçons formait une encyclopédie des connaissances humaines. Animée d'un même esprit, qui était l'esprit du temps, l'Ecole normale d'alors avait tout ce qu'il faut pour imprimer une direction une et forte ; mais elle supposait des connaissances préalables qui, malheureusement, manquaient à presque tous les élèves. Aussi ces leçons admirables portèrent peu de fruits, et l'Ecole, ouverte en pluviose, fut fermée en prairial, sur le rapport de M. Daunou. Il aurait fallu : 1° que les cours de l'Ecole normale durassent plusieurs années ; 2° que les élèves, en arrivant, apportassent les connaissances préliminaires indispensables ; 3° qu'un réglement intérieur, à-la-fois libéral et sévère, donnât le moyen de s'assurer du travail et des progrès des élèves. Ce sont là les bases sur lesquelles a été fondée l'Ecole normale de l'Empire, Ecole moins gigantesque mais plus pratique, qui a duré parce qu'elle était nécessaire et appropriée à son but ; qui, de 1810 à 1820, a changé la face de trois grands enseignemens, celui de la langue grecque, celui de l'histoire et celui de la philosophie, ou qui, pour mieux dire, les a créés tous les trois ; Ecole qui a eu l'insigne honneur d'être frappée la première par les ennemis des lumières en 1822, et dont le rétablissement et le perfectionnement, en 1830, sont un des premiers bienfaits du nouvel ordre des choses. En 1795, le plus grand mal était l'ignorance de la plupart des élèves. Les conférences, qui étaient la vie même de l'Ecole, cessèrent bientôt, faute d'élèves qui voulussent et qui pussent y prendre part. Fourier s'attacha particulièrement au cours de géométrie descriptive de Monge. Il prit plus d'une fois la parole dans les conférences, et s'y fit remarquer par une extrême clarté et des connaissances historiques en géométrie (1). Monge, c'est-à-dire, le professeur par excellence, distingua Fourier, et lui conseilla d'ouvrir un cours

(1) *Débats de l'Ecole normale*, tome 1, page 29. Quelques mots sur la définition de la ligne droite d'Archimède.

élémentaire de mathématiques à l'usage des élèves de l'Ecole normale. Fourier suivit ce conseil; et ce cours, qu'il faisait avec un soin extrême, était suivi par un nombreux auditoire. C'est dans cette situation que le trouva la clôture de l'Ecole normale, au milieu de l'année 1795. Il avait alors vingt-quatre ans. Il s'était fait connaître avantageusement de Lagrange, de Laplace, et surtout de Monge; il entra sous leurs auspices à l'Ecole polytechnique.

L'Ecole polytechnique avait été fondée et organisée dans l'an III sur un rapport de Fourcroy. Son nom primitif était *École centrale des Travaux publics* : elle devait contenir quatre cents élèves. Son but était de former des ingénieurs en tout genre et des hommes habiles dans les sciences et les arts d'application, et l'on y enseignait les parties des mathématiques et de la physique qui s'y rapportent. De là deux branches d'enseignement : 1° analyse mathématique, avec ses applications à la géométrie et à la mécanique; 2° géométrie descriptive divisée en trois parties, stéréotomie, architecture, fortification; à cette seconde branche se rattachaient la physique, la chimie, etc. Le cours complet était de trois ans. Les professeurs étaient ceux de l'Ecole normale : Laplace, Monge, Berthollet, et, comme le Bureau des Longitudes, cette autre grande création de cette époque, publiait un annuaire, et l'Ecole normale un journal, l'Ecole polytechnique avait son journal aussi qui rendait compte des travaux intéressans et originaux qui se faisaient dans l'Ecole, soit par des professeurs, soit par quelques-uns des élèves. Fourier ne fut pas d'abord professeur en titre à l'Ecole polytechnique, mais seulement un des substituts de ce qu'on appelait alors l'administrateur de police.

Il y en avait trois, et chacun d'eux coopérait à plusieurs parties de l'enseignement. Fourier était chargé de la surveillance des études de fortification. Là, ayant affaire à des auditeurs tout autrement instruits que ceux de l'Ecole normale, il eut occasion de faire connaître la méthode d'analyse algébrique qu'il avait découverte à Auxerre et consignée dans le Mémoire envoyé à l'Académie des Sciences, sur la résolution des équations. Il est certain qu'à l'Ecole polytechnique il professait cette méthode; car on a encore des programmes de son cours où elle est indiquée, programmes de la propre main de M. Dinet, un des élèves de l'Ecole à cette époque, lequel a depuis reconnu authentiquement son écriture et la date du manuscrit. Ce fait incontestable, joint à la copie légalisée du Mémoire antérieurement envoyé à l'Académie des Sciences, ne peut laisser aucun doute sur la parfaite originalité de la

méthode que Fourier a portée dans une des parties les plus difficiles de l'analyse algébrique. Je trouve aussi un autre monument de ses travaux d'alors dans le journal de l'Ecole, cinquième cahier: c'est un Mémoire de statistique contenant une démonstration nouvelle du principe des vitesses virtuelles. Plus tard il parlait lui-même avec satisfaction de cet écrit. Ce qu'il y a de plus remarquable peut-être, est ce qui frappe déjà dans le peu de paroles qu'il prononça à l'Ecole normale, je veux dire le besoin d'éclaircir et de simplifier les principes des sciences et une connaissance approfondie de leur histoire. Ici, pour la mécanique, il remonte jusqu'aux Grecs et jusqu'à Aristote. Il y a un passage curieux qui jette de la lumière sur plusieurs endroits très obscurs des *Questions mécaniques* (1). Le style de ce Mémoire, clair et précis, a de plus toute l'élégance que comporte le genre : on sent que l'auteur a passé par l'étude des bonnes lettres. Ses leçons étaient célèbres à l'Ecole par l'agrément qu'il savait répandre sur l'enseignement sévère des mathématiques, agrément qui naissait sans effort d'une clarté parfaite, d'heureux et fréquens retours sur l'histoire des sciences, et du vif intérêt qu'il prenait lui-même aux choses et qu'il inspirait à ses auditeurs. Son amabilité personnelle ajoutait encore aux charmes de ses leçons. Il a laissé dans l'Ecole une mémoire vénérée et chérie. Le seul évènement politique de cette époque de sa vie est son arrestation comme Jacobin. Entré à l'Ecole polytechnique dès sa première formation, il y resta jusqu'à l'expédition d'Egypte, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai 1798 : il avait alors vingt-huit ans. Tout le monde sait que ce fut à Monge et à Berthollet que le général Bonaparte confia le soin de recruter les savans qu'il pouvait emmener utilement en Egypte ; et Monge n'eut pas de peine à décider Fourier à le suivre. L'ardeur de la jeunesse n'était pas éteinte dans son âme, et il ne résista pas à l'idée de visiter la patrie de la géométrie et de l'astronomie, et à l'espérance de lui être utile.

J. FOURIER EN EGYPTE.

Il faut considérer la conduite de Fourier en Egypte sous deux rapports, celui de la science et celui de l'administration.

Ici, à défaut de renseignemens particuliers, nous avons les journaux mêmes publiés au Kaire pendant l'expédition ; ces journaux sont :

1° *L'Annuaire de la République française*, composé à l'instar de

(1) *Journal de l'Ecole Polytechnique*, cinquième cahier, page 20.

celui de Paris, par une commission de l'Institut d'Egypte, formée dans la première décade de fructidor an VI. Cette commission avait composé un *Annuaire* pour l'an VII, qui n'a pu être imprimé, toute l'imprimerie étant encore à Alexandrie à cette époque. Il n'a été publié que l'*Annuaire* de l'an VIII et celui de l'an IX.

2° *La Décade égyptienne*, journal littéraire et d'économie politique, in-8°. C'était un journal purement littéraire, qui renfermait le compte rendu des séances de l'Institut d'Egypte, des extraits des Mémoires qui s'y lisaient ou des communications qui y étaient faites. Il paraissait, comme le titre l'indique, tous les dix jours. Il était divisé en volumes. La collection se compose de trois volumes, qui comprennent tous les travaux de l'Institut, depuis sa formation, le 3 fructidor an VI (20 août 1798), jusqu'au 21 fructidor an VIII; époque depuis laquelle on ne trouve plus rien dans *La Décade* qui se rapporte à l'Institut.

3° *Le Courrier de l'Egypte*, destiné aux nouvelles en général et à la publication des actes des autorités civiles et militaires. Chaque numéro a quatre pages in-8°, sur deux colonnes. Il paraissait tous les quatre jours. Le premier numéro est du 12 fructidor an VII; le dernier, au moins dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut de France, est le numéro 105, du 12 ventose an IX.

Je vais d'abord extraire de ces journaux tout ce qui se rapporte aux travaux littéraires de Fourier dans l'Institut d'Egypte.

Le caractère philosophique de l'expédition d'Egypte serait unique dans les annales du monde, si l'on ne se rappelait Alexandre parcourant cette même Egypte et l'Orient avec Callisthène, Pyrrhon, Anaxarque, faisant faire partout des recherches d'histoire naturelle et des descriptions de lieux pour Athènes et pour Aristote. Le nouvel Alexandre, dans sa course civilisatrice, avait aussi les yeux sur Paris et sur l'Institut. La création de l'Institut d'Egypte et son organisation sur le modèle de celui de Paris, est une idée simple, grande et féconde. L'Institut était placé dans un des palais des Beys. La grande salle du harem servait pour les séances, et le reste de l'édifice pour le logement des savans. De ce palais, dépendait un vaste jardin qui s'étendait dans la campagne. Dans les salles étaient toutes les machines de physique, de chimie et d'astronomie apportées de France, et l'on fit successivement un musée d'histoire naturelle, où toutes les curiosités du pays, soit du règne animal, soit du règne végétal ou minéral, étaient réunies. Le jardin devint jardin de botanique; un laboratoire de chimie fut établi au quartier général. Comme l'esprit martial, le mépris du danger et l'habitude des

souffrances régnaient parmi les savans, de même l'esprit de la science avait pénétré dans l'armée. Les officiers du génie, de l'artillerie et l'état-major, qui avaient cultivé les sciences et les arts, concoururent avec les savans de profession pour enrichir l'Institut d'Egypte de curieux Mémoires.

L'Institut devait avoir deux séances par décade : dès le milieu de l'an VII, il n'y en eut plus qu'une. Il était divisé en quatre sections : 1° mathématiques ; 2° physique ; 3° littérature ; 4° économie politique. Chaque section pouvait être composée de douze membres. L'Institut devait principalement s'occuper : 1° du progrès et de la propagation des lumières en Egypte ; 2° de la recherche, de l'étude et de la publication des faits naturels, industriels et historiques de l'Egypte. Bonaparte était l'âme de l'Institut. C'est lui qui a posé la plupart des questions les plus importantes, surtout sous le point de vue pratique ; c'est lui qui fit la proposition de l'observatoire pour l'astronomie et la météorologie. Le premier trimestre, Monge fut nommé président ; Bonaparte, vice-président, destiné par là à la présidence pour le trimestre suivant. Bonaparte est alors président et Berthollet vice-président. Dès la première séance, Fourier est désigné comme secrétaire perpétuel. Il était donc le centre de tous les travaux. C'est pour la section des mathématiques, dont il faisait partie, qu'il travaillait le plus ; mais il prenait part aussi aux recherches des autres classes ; et, quand même il ne se serait pas mêlé un seul moment d'administration, l'activité littéraire et scientifique qu'il déploya serait vraiment étonnante. Voici la simple liste de ses travaux d'Institut.

Décade. Séance du 21 fructidor an VII. Fourier lit un Mémoire sur la résolution générale des équations algébriques. On voit que, sur les bords du Nil, il s'occupait toujours du problème qui l'avait tant exercé à Auxerre et à l'Ecole polytechnique, et ceci me rappelle ce que m'a dit M. Navier, que plusieurs de ses manuscrits sur les équations algébriques sont écrits avec de l'encre et sur du papier évidemment fabriqués en Egypte.

Séance du premier jour complémentaire.... Il lit une note sur un projet d'une machine mue par la force du vent, et qu'on pourrait employer pour arroser les terres.

Séance du . . . . an VII. Il fait un rapport au nom d'une commission sur un Mémoire de Ripault intitulé : *Recherches sur les Oasis*. Ce rapport est imprimé page 150 de *La Décade*.

Même année, séance du 26 brumaire. Il lit un rapport sur l'aqueduc

qui porte les eaux du Nil au château du Kaire; il assigne l'époque de la construction de ce monument, et en fait la description, ainsi que des machines qui y sont employées.

Séance du 6 frimaire. Il lit la première partie d'un écrit intitulé : *Recherches sur la Mécanique générale.*

Séance du 26 frimaire. Il lit la seconde partie de ces *Recherches.*

Séance du 16 pluviose. Mémoire de mathématiques, intitulé : *Recherches sur la Méthode d'Élimination.*

Séance du 11 messidor. Mémoire de mathématiques, qui contient la *Démonstration d'un nouveau théorème d'Algèbre.*

Maintenant je vais compléter cette liste à l'aide de renseignemens que je trouve dans le *Courrier d'Egypte,* et qui manquent dans *La Décade.*

Le n° 27, an VII, porte que le général Andréossy et les citoyens Berthollet et Fourier, membres de l'Institut d'Egypte, sont de retour du voyage qu'ils ont fait aux lacs de Natron; d'où il suivrait que Fourier, ainsi que Berthollet, pourraient bien être pour quelque chose dans le célèbre travail d'Andréossy sur ces lacs.

N° 37. 29 fructidor an VII. Nomination de deux commissions scientifiques pour la Haute-Egypte. Bonaparte lui-même, avant son départ pour la France, avait organisé avec un soin extrême et une parfaite intelligence toutes les parties de cette expédition. Déjà plusieurs savans étaient partis avec Desaix pour la Haute-Egypte, entre autres Denon, Girard, etc.; mais les deux Commissions officiellement désignées ne partirent que quand l'administration française fut établie dans la Haute-Egypte. La première Commission était composée de Costaz, Nouet, Méchain, Coquebert, Coutelle, Savigny, Ripault, Balzac, Coraboeuf, Lenoir, Labatte, Lepeyre (l'architecte), Saint-Genis, Viard; la seconde, de Fourier, Parseval, Villoteau, Delille, Geoffroy-Saint-Hilaire, Lepère (l'ingénieur), Redouté, Lacypière, Chabrol, Arnollet et Vincent. C'est dans ce même numéro que se trouve la proclamation de Bonaparte annonçant son départ à l'armée, et celle de Kléber qui en prend le commandement.

N° 44. Retour des deux Commissions scientifiques de la Haute-Égypte.

N° 47. Lettre de Kléber où il exprime sa satisfaction aux deux Commissions de la Haute-Egypte, et approuve l'*idée vraiment libérale et patriotique* de confondre les belles choses rapportées de cette expédition dans un seul ouvrage. Il invite ceux des Français qui, avant la formation

des deux Commissions et pendant leurs recherches, ont visité la Haute-Egypte, à se réunir aux deux Commissions et à concourir *à élever un monument littéraire digne du nom français.* « Je désire en conséquence, dit-il, que l'on prenne des mesures promptes pour assurer la rédaction des différens travaux, pour distribuer la matière, et désigner celui qui sera chargé d'ordonner l'ensemble de ce beau tableau et d'en lier toutes les parties. L'Institut sentira la nécessité d'une introduction générale..... Signé Kléber, au quartier-général du Kaire, 1er frimaire an VIII. »

N° 48. Réponse de l'Institut à Kléber, pour lui déclarer qu'il adopte avec reconnaissance l'idée d'un monument unique et d'une introduction générale, et qu'il désigne Fourier pour réunir et publier l'ensemble des travaux.

Voilà donc Fourier à la tête de tous les travaux sur l'Egypte, et chargé du monument qui devait les recueillir; et comme cette idée ne pouvait guère être venue spontanément à Kléber, que Fourier était dans son intimité et secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte depuis sa fondation, il est très probable et tout le monde m'a assuré que c'est à lui qu'il faut rapporter ce projet.

Le voici maintenant à la tête d'une institution moitié scientifique et moitié administrative. Le n° 47 annonce la création d'un bureau chargé de recueillir tous les renseignemens propres à faire connaître l'état moderne de l'Egypte sous le rapport du gouvernement, des lois, des usages civils, religieux et domestiques, de l'enseignement public et du commerce. Ce bureau devait rassembler les chartes, les inscriptions des monumens; son travail devait s'étendre aux relations actuelles de l'Egypte avec les peuples d'Afrique. Il était autorisé à correspondre avec les fonctionnaires publics français et musulmans. Ce bureau était composé de Desgenettes, Gloutier, Fourier, Livron, Tallien, Rossetti, Baudot, Dubois et Protain. Il avait à ses ordres un écrivain arabe et deux interprètes. Cet arrêté de Kléber est du 28 brumaire an VII.

N° 51. Division et répartition du travail de la Commission des renseignemens sur l'état moderne de l'Egypte, créée par l'arrêté du 28 brumaire an VII. Fourier est ici désigné comme président de la Commission tout entière et comme membre de la section relative à la législation et aux usages civils et religieux, et même comme membre d'une autre section chargée des documens relatifs au gouvernement et à l'histoire.

N° 54. 3 pluviose an VIII. Lettre de Kléber au Directoire, datée du 18 nivose an VIII, sur le travail de la Commission scientifique d'Egypte. Klé-

ber donne avis au Directoire que la Commission s'occupe d'un *travail un et national*, et que Fourier a été choisi à l'*unanimité* par ses collègues pour publier leurs travaux. Il annonce en même temps le retour en France de plusieurs membres de la Commission, avec quelques objets d'art et d'antiquité. C'est dans ce même numéro que se trouve, entre autres nouvelles, celle de l'arrestation de Dolomieu, membre de la Commission scientifique de l'Egypte, pendant la traversée pour revenir en France. Le gouvernement de Naples le jeta dans un cachot en Sicile, et les chevaliers de Malte siciliens demandèrent qu'il fût traduit devant une commission militaire comme coupable de haute trahison envers leur ordre. Réclamation de l'Institut de France.

N° 55. 9 pluviose. Lettre de l'Institut d'Egypte au général Kléber en faveur de Dolomieu. Cette lettre, pleine de noblesse et écrite avec élégance, trahit à toutes les lignes la main de Fourier, qui dut la faire et qui l'a signée comme secrétaire perpétuel de l'Institut, ainsi que Leroy, président, et Conté, vice-président.

N° 55. 13 pluviose. Tableaux pour servir à la section de géographie et d'hydraulique de la Commission des renseignemens sur l'état de l'Egypte moderne. Ce sont des cadres de statistique à remplir probablement de la même main qui a tracé le plan et écrit l'introduction de la *Statistique du Département de la Seine*.

N° 84. 24 vendémiaire an IX. Dans la séance publique de l'Institut du 2 courant, Fourier lit la première partie d'un écrit intitulé : *Tableau des Révolutions et des Mœurs de l'Egypte*. Cette première partie comprend le précis des révolutions de l'Egypte jusqu'après la conquête de Sélim.

N° 94. Séance du 6 nivose an IX. Il présente à l'Institut un Mémoire de mathématiques sur l'*Analyse indéterminée*.

N° 104. 6 nivose. Rapport à l'Institut sur les recherches à faire dans l'emplacement de l'ancienne Memphis et dans toute l'étendue de ses sépultures. Une commission avait été nommée à cet effet, et Fourier en était membre. Ce rapport très bien fait se trouve dans les numéros 104 et 105. La suite en est remise au numéro suivant, qui manque dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut. Là finit le *Courrier de l'Egypte*.

On voit que Fourier embrassait tous les genres de travaux dont pouvaient s'occuper les diverses sections de l'Institut d'Egypte : les mathématiques, la physique, l'histoire et l'économie politique. C'est à lui qu'on attribue l'heureuse idée d'élever un monument unique aux travaux

des Français sur l'Egypte, et le choix que ses collègues firent de lui à l'unanimité pour présider à l'ordonnance des diverses parties de ce monument et pour en élever le frontispice, est un hommage éclatant rendu à ses lumières. Au retour de l'expédition, cette grande idée fût peut-être demeurée stérile, si Fourier ne l'eût souvent rappelée au premier consul, qui était bien digne de l'apprécier, mais auquel il répugnait un peu de se faire l'exécuteur d'un décret de Kléber. Il arrangea tout en prenant l'idée pour son compte et en faisant du monument de l'Egypte un monument à sa propre gloire.

Passons au rôle de Fourier en Egypte comme administrateur.

Bonaparte dit dans ses Mémoires sur l'expédition d'Egypte qu'il nomma Monge et Berthollet commissaires auprès du grand Divan qu'il avait assemblé pour s'occuper des affaires générales de l'Egypte et Fourier auprès du Divan spécial du Kaire. Mais je ne trouve ni dans le *Courrier de l'Egypte*, ni dans *La Décade*, aucune trace de la nomination de Monge et de Berthollet auprès du grand Divan, ni même de l'existence de ce grand Divan au temps de Bonaparte. Je ne vois pas non plus qu'il y soit fait mention d'un Divan spécial du Kaire et d'aucune commission de Fourier. Comme l'*Annuaire* manque pour l'an VII, je n'ai pu vérifier le fait; je ne rencontre les deux institutions du Divan du Kaire et du Divan de l'Egypte qu'en l'an VIII et sous Kléber, et c'est Gloutier, et non pas Fourier, qui est commissaire auprès du Divan du Kaire. Fourier est commissaire français auprès du Divan de l'Egypte.

Aussitôt que Kléber est en possession du commandement, le rôle politique de Fourier s'étend et s'agrandit avec son influence scientifique; et son crédit ne diminua pas sous Menou. Nous le trouvons dès l'an VIII commissaire auprès du Divan suprême de l'Egypte. On m'assure que la relation de la bataille d'Héliopolis, envoyée par Kléber au Directoire, est de la main de Fourier. Il y a dans le *Courrier de l'Egypte*, n° 75, un extrait d'un ordre du jour de Kléber, du 27 thermidor an VIII, où sont déterminées les formes pour l'admission dans les différens corps de l'artillerie, du génie civil et militaire, des ingénieurs-constructeurs de vaisseaux et des ingénieurs-géographes. Fourier est désigné comme examinateur pour les connaissances de théorie exigées par les lois.

N° 79. 15 fructidor an VIII. Formation d'une Commission chargée de rédiger un plan général d'administration de la justice en Egypte. Cette commission est composée de Fourier, de Regnier, commissaire des guerres, et du général Baudot. Dans l'*Annuaire* de l'an VIII, il est fait mention d'une administration générale de la justice dont le chef est Fou-

rier. Dans le tome 3 de *La Décade*, il est plusieurs fois appelé chef de l'administration de la justice, et, en cette qualité, on le voit chargé de remettre à Desgenettes un lettre du Divan du Kaire, où cette assemblée remercie Desgenettes de son ouvrage sur le traitement de la petite-vérole.

N. 80. 24 fructidor an VIII. Formation d'un conseil général d'administration pour toute l'Egypte, sous le nom de conseil privé d'Egypte. Le conseil se composait de deux ordres de conseillers : les uns que désignaient leurs fonctions, et qui étaient inamovibles; les autres à la nomination du général en chef. Fourier est à la tête de ces derniers conseillers avec Lepère, Conté, Champy, Costaz, Jacotin, Thévenin, Reynier, Regnier, Chanaleilles et Girard. Le conseil s'occupait de tout ce qui a rapport au commerce, à l'agriculture, aux finances, à la législation civile et criminelle, aux sciences et aux arts, des rapports à établir entre la Métropole et l'Egypte, entre les habitans du pays et les Français y résidant, enfin de tous les objets possibles, hormis la guerre et la politique extérieure. Le conseil était divisé en sections et pouvait prendre l'initiative sur tous les objets dont il croyait utile de s'occuper. Le travail préliminaire était fait par les différentes sections, qui présentaient leur rapport au conseil assemblé. L'avis du conseil était envoyé au général en chef, qui adoptait, rejetait, modifiait, selon qu'il le jugeait convenable. Ce conseil est aussi mentionné dans l'*Annuaire*.

N° 91. 15 frimaire. Institution d'un journal arabe destiné à répandre dans toute l'Egypte les actes du gouvernement français, à prémunir les habitans contre toutes les inquiétudes qu'on pourrait leur inspirer, enfin à entretenir la confiance et l'union entre la population et les Français. Ce journal portera le nom de *Tambyeh* (Avertissement). Plusieurs exemplaires de ce journal seront remis aux chefs de caravanes qui arrivent en Egypte, et on prendra tous les moyens pour le répandre dans l'Yemen, la Syrie, l'Asie-Mineure. Les Ulémas formant le Divan d'Egypte prendront connaissance de tout ce qui sera contenu dans ce journal, et la surveillance du côté du gouvernement français devait être entre les mains de Fourier, chef de l'administration de la justice en Egypte. La rédaction en était confiée au cheikh Elkachab.

N° 96. 18 nivose an IX. Lettre du grand Divan égyptien au général Abdallah-Menou, dans laquelle le Divan lui fait savoir que, sur la demande du citoyen Fourier, commissaire auprès du Divan et chef de l'administration de la justice, il a été décidé d'interdire aux soi-disant *Saints* le droit de paraître nus dans les rues et de se livrer à aucune indécence. En conséquence, arrêté de Menou contre les désordres de cette espèce.

N° 99. Fourier fit prendre aussi au Divan la résolution d'établir des listes de décès et de naissances, de les rassembler et de les conserver dans un registre authentique. On trouve ici une lettre du Divan à Menou, où il lui déclare que cette pratique, qui apprend aux Etats ce qu'ils perdent de citoyens et ce qu'ils en acquièrent, n'est nullement contraire à la religion, et peut très bien être observée dans toute l'Egypte. Cette lettre est d'une certaine étendue, et, sous des formes musulmanes, contient, sur les rapports de la science et de la foi, des déclarations qui font le plus grand honneur au bon sens du Divan et à Fourier qui l'inspirait. C'est encore une institution de statistique tout-à-fait semblable à celle que Fourier établit depuis pour le Département de la Seine.

Tout ceci nous donne quelque idée de la conduite du préfet du Kaire, du ministre de l'intérieur et du ministre de la justice en Egypte. J'arrive au diplomate.

Fourier fut chargé de négociations importantes avec les Beys et les chefs de l'armée ottomane. Sa principale négociation fut son traité avec Mourad-Bey, par l'entremise de la belle et célèbre Sitty-Nefiçah. Cette femme, qui joignait, à ce qu'il paraît, un caractère et des talens supérieurs à une rare beauté, avait joui d'une grande influence sous Ali-Bey, et ensuite sous Ibrahim. Elle avait inspiré une grande passion à Mourad-Bey, qui l'avait enlevée à leur commun maître.

On lit dans les *Mémoires de Napoléon* :

« Napoléon envoya Eugène, son beau-fils, complimenter la femme « de Mourad-Bey, qui avait sous ses ordres une cinquantaine d'esclaves « appartenant à ce chef mameluck et à des katchefs. C'était une espèce « de couvent de religieuses dont elle était l'abbesse. Elle reçut Eugène « sur son grand divan, dans le harem, où il entra par exception et « comme envoyé du sultan Kébir. Toutes les femmes voulurent voir le « jeune et joli Français, et les esclaves eurent beaucoup de peine à « contenir leur curiosité et leur impatience. L'épouse de Mourad-Bey « était une femme de cinquante ans, et avait la beauté et les grâces que « comporte cet âge. Elle fit, suivant l'usage, apporter du café et des « sorbets dans de très riches services et avec un appareil somptueux. « Elle ôta de son doigt un bague de mille louis, qu'elle donna au jeune « officier. Souvent elle adressa des réclamations au général en chef, qui « lui conserva ses villages et la protégea constamment. Elle passait pour « une femme d'un esprit distingué. »

La femme dont parle ici Napoléon est évidemment Sitty-Nefiçah. En effet Nefiçah ne devait plus être jeune, puisque Mourad l'avait enlevée à

Ibrahim-Bey, et qu'elle avait eu du crédit sur Ali, le prédécesseur d'Ibrahim. Elle avait dû être très belle pour gouverner ainsi ces maîtres farouches. Bonaparte relève sa réputation de mérite, et il la peint comme à la tête de la maison de Mourad et investie de sa confiance. Déjà elle traite avec les Français au Kaire, tandis que son mari se bat contre eux dans la Haute-Egypte. Il est naturel que plus tard elle ait servi d'intermédiaire entre le gouvernement nouveau et Mourad. Celui-ci fit tout pour ressaisir par la force ce qu'il avait laissé au Kaire, et il ne traita qu'à la dernière extrémité sous Kléber. Napoléon rapporte qu'une fois, après l'expédition de Syrie, Mourad descendit dans le Fayoum, se porta par le désert sur les lacs de Natron, puis, retournant sur ses pas, erra quelque temps sur la lisière du désert et arriva aux Pyramides, monta sur la plus haute, et y resta une partie de la journée à considérer avec sa lunette toutes les maisons du Kaire et sa belle campagne de Gizéh. De toute la puissance du Mameluck, il ne lui restait plus que quelques centaines d'hommes fugitifs et découragés; mais ce qu'il regrettait par-dessous tout, c'était sa femme, cette Sitty-Nefiçah, pour laquelle il avait bravé autrefois les hasards de la révolte et des combats. Il paraît que Fourier le devina, et ce fut par Sitty qu'il arriva jusqu'à son cœur. Le fier Mameluck consentit à recevoir le titre de gouverneur de la Haute-Egypte, au nom des Français. Avant la bataille d'Héliopolis, il fut assez sage pour répondre à ceux qui voulaient l'attirer dans la révolte : « Je suis actuellement un sultan français; les Français et moi ne sommes qu'un. » Aussi le trouve-t-on dans l'*Annuaire* de l'an IX, comme gouverneur du Saïd pour la République française. Après avoir été notre ennemi le plus obstiné, il fut notre allié le plus constant : il ne nous abandonna qu'avec la fortune. Avoir désarmé un si rude adversaire qui nous inquiétait sans cesse, et nous forçait d'entretenir de nombreuses garnisons à Syène et à Eléphantine, était un service de la plus haute importance. On le dut principalement à la sagacité de Fourier, et à l'amabilité de ses manières.

Il ne reste plus qu'à dire un mot de la dernière et triste mission qu'il eut à remplir aux funérailles de Kléber et à celles de Desaix. Il avait été l'ami et le ministre de l'un, et il avait eu l'occasion d'apprécier l'autre dans l'expédition de la Haute-Egypte, dont il avait fait partie. Il était donc naturel qu'il fût chargé de leur éloge funèbre. L'éloquence de Fourier y consiste dans la noblesse et l'élévation des sentimens et dans l'expression simple d'une douleur vraie. Le style en est d'une élégance achevée, qui nuit peut-être à la rapidité et à l'énergie. Ce sont deux mor-

ceaux extrêmement distingués, et qui méritent d'être conservés; j'ai cru qu'on ne me saurait pas mauvais gré de les rapporter ici.

Extrait du Moniteur, *du* 19 *fructidor an* VIII.

Ce fut le 28 prairial au matin qu'eurent lieu les obsèques du général Kléber. Le convoi arriva à onze heures sur l'esplanade du fort de l'Institut, et s'avança ensuite dans l'enceinte. On déposa le corps du général sur un socle entouré de candélabres de forme antique. L'état-major général mit pied à terre pour saluer les restes du général. Des militaires de toutes les armes et de tous les grades s'avancèrent spontanément en foule, et jetèrent sur le tombeau des couronnes de cyprès et de laurier, en accompagnant ce dernier hommage des accens vrais et flatteurs de leurs regrets.

Alors le citoyen Fourier, commissaire français près du Divan, chargé par le général en chef d'exprimer dans ce jour la douleur commune, alla se placer, environné de l'état-major et de grands officiers civils et militaires du Kaire, sur un bastion qui dominait l'armée rangée en bataille, et, d'une voix émue par la sensibilité, il prononça le discours suivant :

« Français,

« Au milieu de ces apprêts funéraires, témoignages fugitifs, mais sincères de la douleur publique, je viens rappeler un nom qui vous est cher, et que l'histoire a déjà placé dans ses fastes. Trois jours ne se sont point encore écoulés depuis que vous avez perdu Kléber, général en chef de l'armée française en Orient. Cet homme, que la mort a tant de fois respecté dans les combats, dont les faits militaires ont retenti sur les rives du Rhin, du Jourdain et du Nil, vient de périr sans défense sous les coups d'un assassin.

« Lorsque vous jetterez désormais les yeux sur cette place dont les flammes ont presque entièrement dévoré l'enceinte, et qu'au milieu de ces décombres qui attesteront long-temps les ravages d'une guerre terrible et nécessaire, vous apercevrez cette maison isolée où cent Français ont soutenu, pendant deux jours entiers, tous les efforts d'une capitale révoltée, ceux des Mamelucks et des Ottomans, vos regards s'arrêteront, malgré vous, sur le lieu fatal où le poignard a tranché les jours du vainqueur de Maëstricht et d'Héliopolis. Vous direz : « C'est là qu'a succombé notre chef et notre ami. Sa voix tout-à-coup anéantie n'a pu nous appeler à son secours. » Oh! combien de bras, en effet, se seraient levés pour sa défense! Combien de vous eussent aspiré à l'honneur de se je-

ter entre lui et son assassin ! Je vous prends à témoin, intrépide cavalerie qui accourûtes pour le sauver sur les hauteurs de Koraïm, et dissipâtes en un instant la multitude d'ennemis qui l'avaient enveloppé. Cette vie qu'il devait à votre courage, il vient de la perdre par une confiance excessive qui le portait à éloigner ses gardes et à déposer ses armes.

« Après qu'il eut expulsé de l'Égypte les troupes de Youseph-Pacha, grand-visir de la Porte, il vit fuir ou tomber à ses pieds les séditieux, les traîtres ou les ingrats. C'est alors que, détestant les cruautés qui signalent les victoires de l'Orient, il jura d'honorer par la clémence le nom français qu'il venait d'illustrer par les armes; il observa religieusement cette promesse, et ne connut point de coupables. Aucun d'eux n'a péri : le vainqueur seul expire au milieu de ses trophées. Ni la fidélité de ses gardes, ni cette contenance noble et martiale, ni le zèle sincère de tant de soldats qui le chérissaient, n'ont pu le garantir de cette mort déplorable : voilà donc le terme d'une si belle et si honorable carrière! C'est là qu'aboutissent tant de travaux, de dangers et de services éclatans.

« Un homme agité par la sombre fureur du fanatisme est désigné dans la Syrie par les chefs de l'armée vaincue pour commettre l'assassinat du général français; il traverse rapidement le désert; il suit sa victime pendant un mois; l'occasion fatale se présente, et le crime est consommé !

« Négociateurs sans foi, généraux sans courage, ce crime vous appartient : il sera aussi connu que votre défaite. Les Français vous ont livré leurs places sur la foi des traités; vous touchiez aux portes de la capitale, lorsque les Anglais ont refusé d'ouvrir la mer. Alors vous avez exigé des Français qu'ils exécutassent un traité que vos alliés avaient rompu, vous leur avez offert le désert pour asile.

« L'honneur, le péril, l'indignation ont enflammé tous les courages; en trois jours vos armées ont été dissipées et détruites; vous avez perdu trois camps et plus de soixante pièces de canon; vous avez été forcés d'abandonner toutes les villes et les forts depuis Damiette jusqu'au Saïd : la seule modération du général français a prolongé le siége du Kaire, ville malheureuse où vous avez laissé répandre le sang des hommes désarmés. Vous avez vu se disperser ou expirer dans les déserts cette multitude de soldats rassemblés du fond de l'Asie; alors vous avez confié votre vengeance à un assassin.

« Mais quels secours, citoyens, nos ennemis attendent-ils de ce forfait? En frappant ce général victorieux, ont-ils cru dissiper les soldats qui lui obéissent? Et si une main abjecte suffit pour faire verser tant de

pleurs, pourra-t-elle empêcher que l'armée française ne soit commandée par un chef digne d'elle? Non sans doute; et s'il faut dans ces circonstances plus que des vertus ordinaires; si, pour recevoir le fardeau de cette mémorable entreprise, il faut un esprit élevé qu'aucun préjugé ne peut atteindre, un dévoûment sans réserve à la gloire de sa nation; citoyens, vous trouverez ces qualités réunies dans son successeur. Il possédait l'estime de Bonaparte et de Kléber: il leur succède aujourd'hui. Ainsi, il n'y aura aucune interruption ni dans les honorables espérances des Français ni dans le désespoir de leurs ennemis.

« Armée, qui réunissez les noms de l'Italie, du Rhin et de l'Egypte, le sort vous a placée dans des circonstances extraordinaires; il vous donne en spectacle au monde entier, et ce qui est plus encore, la patrie admire votre sublime courage: elle consacrera vos triomphes par sa reconnaissance. N'oubliez pas que vous êtes ici même sous les yeux de ce grand homme que la fortune de la France a choisi pour fixer la destinée de l'État ébranlé par les malheurs publics: son génie n'est point borné par les mers qui nous séparent de notre patrie; il subsiste encore au milieu de vous; il vous anime, il vous excite à la valeur, à la confiance en vos chefs sans laquelle la valeur est inutile, à toutes les vertus guerrières dont il vous a laissé tant et de si glorieux exemples. Puissent les douceurs d'un gouvernement prospère couronner les efforts des Français! C'est alors, guerriers estimables, que vous jouirez des honneurs dus aux vrais citoyens; vous vous entretiendrez de cette contrée lointaine que vous avez deux fois conquise, et des armées innombrables que vous avez détruites, soit que la prévoyante audace de Bonaparte aille les chercher jusque dans la Syrie, soit que l'invincible courage de Kléber les dissipe dans le cœur même de l'Egypte. Que de glorieux et touchans souvenirs vous aurez à reporter dans le sein de vos familles! Puissent-elles jouir d'un bonheur qui adoucisse l'amertume de vos regrets! Vous mêlerez souvent à vos récits le nom chéri de Kléber; vous ne le prononcerez jamais sans être attendris, et vous direz: il était l'ami et le compagnon des soldats; il ménageait leur sang; il diminuait leurs souffrances.

« Il est vrai qu'il s'entretenait chaque jour des peines de l'armée, et ne songeait qu'aux moyens de les faire cesser. Combien n'a-t-il pas été tourmenté par les retards alors inévitables de la solde militaire! Indépendamment des contributions extraordinaires, objets des seuls ordres sévères qu'il ait jamais donné, il s'est appliqué à régler les finances, et vous connaissez les succès de ses soins. Il en a confié la gestion à des mains pures et désignées par l'estime publique. Il méditait une organi-

sation générale qui embrassât toutes les parties du gouvernement. La mort l'a interrompu brusquement au milieu de cet utile projet. Il laisse une mémoire chère à tous les gens de bien : personne ne desirait plus et ne méritait mieux d'être aimé. Il s'attachait de plus en plus à ses anciens amis, parce qu'ils lui offraient des qualités semblables aux siennes. Leur juste douleur trouvera du moins quelque consolation dans l'estime de l'armée et l'unanimité de nos regrets.

« Réunissez donc tous vos hommages, car vous ne composez qu'une seule famille, guerriers que votre pays a appelés à sa défense ; vous tous, Français, qu'un sort commun rassemble sur cette terre étrangère, vos hommages s'adressent aussi, dans cette journée, aux braves, qui, dans les champs de la Syrie, d'Aboukir et d'Héliopolis, ont tourné vers la France leurs derniers regards et leurs dernières pensées.

« Soyez honoré dans ces obsèques, vous qu'une amitié particulière unissait à Kléber, ô Caffarelli, modèle de désintéressement et de vertus, si compatissant pour les autres, si stoïque pour vous-même.

« Et vous, Kléber, objet illustre et dirai-je infortuné de cette cérémonie qui n'est suivie d'aucune autre ; reposez en paix, ombre magnanime et chérie, au milieu des monumens de la gloire et des arts ! Habitez une terre si long-temps célèbre ; que votre nom s'unisse à ceux de Germanicus, de Titus, de Pompée et de tant de grands capitaines et de sages qui ont laissé ainsi que vous, dans cette contrée, d'immortels souvenirs. »

Un recueil religieux succéda un instant aux émotions vives et profondes qu'avait produites l'orateur.

Extrait du Courrier de l'Egypte.

Le 11 brumaire an IX eut lieu la cérémonie funèbre en l'honneur du général Desaix. Les troupes prirent les armes et se rendirent dans la plaine de la Qaubbéh, où elles furent placées par les officiers de l'état-major sur le terrain qu'elles devaient occuper.

Les officiers supérieurs se rendirent ensuite avec le général en chef vers le cénotaphe qu'on avait élevé à l'est du dôme de la Qaubbéh, et ce fut au pied de ce cénotaphe que fut prononcé l'éloge funèbre suivant, par le citoyen Fourier, secrétaire perpétuel de l'Institut.

« Français !

« La voix de la patrie éplorée vient encore une fois se faire entendre ; elle prononce, au milieu de ce deuil triomphal, le nom de Desaix, gé-

néral de division dans les armées de la République. Il parut tout-à-coup en Italie, dans l'un des plus grands évènemens de la guerre, où il semblait qu'il vînt représenter l'armée d'Egypte; il eut l'honneur de commencer la victoire, et aussitôt après il expirait sur le champ de bataille.

« La vertu n'eut jamais de titres plus évidens à l'admiration et aux regrets. Desaix fut grand dans un temps fertile en actions extraordinaires, où l'intrépidité est une qualité nationale qui ne distingue personne. Il servit souvent de modèle, et eut plutôt des imitateurs que des rivaux Comme sa modestie lui réconciliait sur-le-champ ceux que sa supériorité pouvait offenser, il n'excita jamais l'envie; bonheur rare, dont peu de grands hommes ont joui, et que la fortune accorde à quelques-uns comme une prérogative naturelle.

« On est porté à croire que, puisqu'il était homme, il ne fut point exempt de défauts, mais s'il en eut, ils échapperont à l'impartialité de l'histoire. On n'a connu de lui que des qualités estimables et de nobles sentimens. La simplicité et la bonté étaient ses habitudes naturelles. Il ne se montrait extraordinaire que dans les grandes circonstances; on le voyait intrépide à la tête des avant-gardes, infatigable et opiniâtre dans les marches, terrible dans la déroute de l'ennemi. Le reste de sa vie coulait uniformément, et il ne conservait de sa grandeur que l'élévation des vues et du caractère.

« Il s'appliquait, dans les loisirs que lui laissait la guerre, à devenir utile pendant la paix : c'est dans ces temps plus calmes qu'il s'exerçait aux vertus civiles, s'efforçant pour ainsi dire de se confondre dans la foule des gens de bien.

« La science du gouvernement était l'objet ordinaire de ses études; mais une pente naturelle le ramenait au récit des faits militaires. Qui fut plus sensible que lui à l'honneur du nom français? Quel tribut d'admiration ne paierait-il point aujourd'hui à l'armée d'Egypte dont l'héroïque constance répond à l'attente de la patrie, sous les yeux du monde entier? Il fut heureux du moins en ce qu'il n'a connu que les triomphes de cette armée; il n'a point eu la douleur d'apprendre le crime qui lui a enlevé un chef illustre et chéri.

« Desaix connaissait les moindres détails de toutes les actions d'éclat; et lorsque la fortune lui avait refusé de participer à une victoire, il fallait du moins qu'il vît le champ de bataille; il semblait qu'il devait concourir à tout ce qui se faisait de grand et d'utile. Il eût envié de pouvoir, dans le même temps, porter nos armes au-delà du Rhin, disperser les Otto-

mans à Héliopolis et vaincre à Marengo ; il aurait voulu être le contemporain de tous les héros.

« L'admiration, l'amitié et le desir d'obtenir, en l'imitant, une gloire immortelle, l'unissaient au premier général de l'armée d'Orient, qui lui accorda l'honneur de conquérir le Saïd. Desaix fit jouir de la paix la plus profonde le pays où il porta nos armes. Homme sensible et guerrier philosophe, il regardait le bonheur de civiliser comme le seul prix digne de la victoire ; il pensait que l'on doit des respects à tous les peuples, de quelque manière qu'on arrive sur leur territoire. Il avait repoussé les Mameloucks au-delà des déserts et des rochers de Syène. Dès ce moment, il n'y eut plus de conquérant dans la Haute-Egypte, et il eût été difficile de reconnaître s'il était le vainqueur, ou s'il n'était point un ancien ami à qui les habitans donnaient une honorable hospitalité.

« Les lettres, qui ne perdent jamais le souvenir de ce qu'on a fait pour elles, ne laisseront point effacer sa mémoire : il les aimait, il les a servies ; elles lui doivent cette sécurité inaccoutumée avec laquelle on a observé les monumens de l'ancienne Egypte, dans les lieux où jusques avant lui l'âme était partagée entre l'admiration et le sentiment du péril de la vie.

« Je ne rapporterai pas les traitemens injustes qu'il éprouva de la part des ennemis, lors de son passage en Europe ; il n'est pas toujours donné aux âmes communes de pouvoir offenser un grand homme, et leurs injures ne l'ont pas atteint.

« Les triomphes des armées françaises étaient tous présens à sa mémoire ; et, l'âme remplie de tant de souvenirs, il pensait que l'on distinguerait difficilement ses propres actions parmi cette multitude de faits éclatans qui se trouvent accumulés et pressés dans le court intervalle de quelques années ; il craignait de n'avoir point assez fait pour vivre dans la postérité : ses regrets sont un hommage rendu à la gloire militaire de son siècle, et surtout au héros qu'il avait choisi pour modèle. Desaix pensa que toutes les places de l'immortalité étaient occupées par ses contemporains, et n'osa reconnaître la sienne. Mais l'histoire ne manquera point à ses vertus. Son nom a retenti sur les rives du Rhin ; il a été porté jusqu'aux rochers de la Nubie, qui marquent les anciennes limites de l'empire romain ; il est écrit en lettres immortelles sur la terre de Marengo ; il est consacré par la douleur de la patrie et la reconnaissance empressée de tous les bons citoyens.

« Si Desaix venait à paraître au milieu de vous avec cet extérieur simple et modeste qui convenait si bien à cette âme extraordinaire, il

vous dirait : « O mes amis et mes compagnons d'armes, j'ai contemplé « votre gloire, et j'ai craint d'être oublié. Reprenez tous ces lauriers « que vous venez déposer sur ma tombe ; ils vous appartiennent, et c'est « vous que ces inscriptions honorent. Je vous reconnais, guerriers qui « illustrâtes la retraite de la Bavière, et vous qui concourûtes à la dé- « fense de Kehl ; vainqueurs d'Italie, j'ai vu sans regret couler mon « sang dans une contrée remplie de vos souvenirs ; et vous qui marchâ- « tes avec moi dans le Saïd, tous les succès que vous m'attribuez, sont « le prix de vos travaux et de votre courage. »

« Tels furent, citoyens, les vrais sentimens de ce grand homme de guerre ; il pensait avec raison que les monumens qui perpétuent la mémoire des généraux sont des titres de gloire pour les soldats. C'est ainsi que la patrie élève des autels à beaucoup de vertus ignorées. Elle n'honore point un seul homme lorsqu'elle assemble les trophées d'un guerrier illustre ; elle célèbre moins son nom que ses grandes actions, et les mêmes hommages s'adressent à tous ceux qui ont concouru aux services éclatans qu'il a rendus. »

J. FOURIER PRÉFET DE L'ISÈRE, 1802 A 1815.

Au retour d'Egypte, Fourier voulait rester à Paris pour se livrer à ses travaux, et il demandait à être employé dans l'instruction publique qu'on organisait alors. Le premier consul lui fit offrir par Berthollet la préfecture de l'Isère. Cette offre était un ordre, et, le 2 janvier an XI, il fut nommé à cette place qu'il occupa jusqu'en 1815. En 1808, l'empereur le nomma baron avec dotation.

Le grand travail auquel Fourier a attaché son nom pendant sa préfecture de l'Isère est le dessèchement des marais de Bourgoin. Imaginez d'immenses marécages qui s'étendent jusque dans trente-sept communes et forment des terrains vagues, dangereux par l'air infect qu'ils exhalent, et à-peu-près inutiles à tous les riverains. Depuis Louis XIV, le gouvernement avait plusieurs fois entrepris d'assainir ces terrains et de les rendre à l'agriculture. A diverses époques, cette opération avait été reprise sans pouvoir être terminée, à cause des prétentions contraires de toutes les communes riveraines, et du conflit des intérêts opposés. Il ne s'agissait pas moins que d'amener toutes ces communes à des sacrifices communs dont elles ne voyaient pas l'avantage immédiat, et qu'elles se rejetaient les unes sur les autres. Fourier fut obligé de né-

gocier avec chaque commune et presque avec chaque famille, et ce ne fut qu'à force de raison, de tact, de bonté, surtout au moyen d'une patience à toute épreuve et que le seul amour du bien public pouvait donner, qu'il parvint à obtenir le concert nécessaire pour une pareille opération. M. Aug. Périer, qui était sur les lieux, et qui connaît particulièrement cette affaire, m'a paru, en 1831, encore tout pénétré d'admiration pour le talent déployé par Fourier dans cette négociation.

Il fallut faire régler à-la-fois la quotité du terrain qui serait remise aux communes après le dessèchement en compensation de leurs droits, et toutes les conditions accessoires que réclamait cette opération. Ce traité eut lieu le 7 août 1807.

Trente-sept conseils municipaux, reconnaissant en même temps le bienfait de l'intervention paternelle de l'administration, adoptant les mêmes bases pour le réglement de leurs intérêts; trente-sept maires comparaissant à-la-fois et parfaitement d'accord pour souscrire une transaction en 28 articles, qui touche aux intérêts les plus importans, attestent la sage influence de l'administrateur, exercée dans l'utilité réelle de cette nombreuse population.

Cette sage influence se montra dans toute la suite de cette opération: mais elle fut surtout remarquable dans les longs débats qui s'élevèrent devant le Conseil d'Etat entre les particuliers qui possédaient dans les marais des propriétés privées, et la compagnie chargée du dessèchement. Cette dernière réclamait les six dixièmes de ces terrains, en assimilant ces propriétaires aux communes qui avaient des droits d'usage et qui étaient intervenues dans la transaction de 1807. Ces propriétaires soutenaient au contraire qu'ils ne devaient que les quatre cinquièmes de la plus-value que leurs propriétés auraient acquise par l'effet du dessèchement. Fourier coopéra puissamment au succès de la cause des propriétaires qui fut consacrée par un arrêt du Conseil d'Etat, de décembre 1812.

Le dessèchement des marais de Bourgoin, terminé en 1812, a livré des terrains immenses à l'agriculture, créé de riches pâturages, et mis de riches moissons à la place de semences de mort. Franklin eût envié un pareil résultat, et pour l'obtenir il ne fallait pas moins qu'une grande réputation de lumières et de justice, une patience, une adresse et, pour ainsi dire, une séduction de bienveillance dignes du sage Américain!

Un travail moins important, mais encore fort utile, est la route nouvelle que traça Fourier pour aller directement de Grenoble à Turin, par le Lantaret et le Mont-Genèvre, et qui devait, en formant une com-

munication facile entre Lyon et Turin, rapprocher la France et l'Italie. L'ancienne route était beaucoup plus longue, mais enrichissait des pays que l'entreprise de la route nouvelle alarmait, et qui avaient auprès du gouvernement un zélé défenseur dans la personne du Ministre de l'intérieur, M. Crétet, qui était lui-même de ces pays. Après s'être inutilement adressé au Ministre, Fourier prit le parti de faire présenter un Mémoire à l'Empereur par une députation de l'Isère; mais il se garda bien de rédiger un long Mémoire; il savait qu'il ne fallait pas demander beaucoup d'instans à celui qui avait l'Europe à gouverner, et il savait aussi qu'on pouvait se fier à sa pénétration merveilleuse. La note, présentée par quelques notables de l'Isère, n'avait pas plus d'une page; elle contenait, nettement indiqués, les avantages de la route nouvelle et les moyens de l'exécuter : une petite carte y était jointe. Deux jours après la présentation de cette requête, elle était accordée. L'Empereur avait vu, il avait compris; à l'instant même toutes les résistances du Ministre de l'Intérieur avaient été vaincues, et l'ordre de procéder à l'exécution de la nouvelle route envoyé au préfet de l'Isère.

Le Département de l'Isère avait consacré près de deux millions à cette belle entreprise que les évènemens de 1814 sont venus interrompre. Le Piémont se refusa naturellement à ouvrir ses frontières de ce côté; mais du moins l'Isère espère que le gouvernement français n'oubliera pas ses sacrifices, et rendra la route complètement praticable aux voitures jusqu'à Briançon. Cette route, suspendue pendant l'espace d'une lieue sur le flanc d'une montagne où la main du mineur pouvait seule la tracer, s'enfonce dans le sein des rochers, sous deux immenses galeries qu'éclairent de distance en distance des ouvertures latérales pratiquées dans l'épaisseur du roc. Le pays voit avec douleur ce superbe travail s'altérer chaque jour faute de réparations nécessaires.

Indépendamment du dessèchement des marais de Bourgoin et de l'ouverture de la route du Mont-Genèvre, qui suffiraient pour recommander son administration, Fourier sut faire exécuter des travaux très utiles et très considérables pour les chemins vicinaux, travaux qui, dans l'absence d'une législation précise, étaient presque entièrement dus à l'action personnelle de l'administrateur en chef.

Tels sont les services effectifs et matériels qui marqueront long-temps le passage de Fourier dans l'Isère. Mais il est un travail d'une toute autre nature qui exigeait au plus haut degré et qui signala toutes les res-

sources de son esprit, les nobles et aimables qualités de son cœur. Napoléon avait le principe opposé à celui de Coblentz et des Jacobins. Au lieu de se faire un parti en France et encore de l'épurer toujours et de le réduire, il voulait fondre tous les partis dans le commun attachement à son gouvernement, et peu-à-peu à sa personne. Fourier était fait tout exprès pour être l'instrument d'un pareil plan. La tâche était digne de lui, mais elle n'était pas facile dans l'Isère. Le Dauphiné, pays de Parlement, avait des habitudes de liberté qui lui firent embrasser avec ardeur la Révolution française: on se rappelle et l'assemblée de Vizille, et la conduite d'une partie considérable de la noblesse dauphinoise, et Mounier, et Duport, et Barnave. Mais en même temps l'habitude de la liberté sauva le Dauphiné de l'enivrement révolutionnaire, et on a remarqué que cette province si libérale avait été très modérée. On avait résisté aux folies gigantesques de la République, et on résistait à celles de l'Empire. En général, il n'y a pas d'enthousiasme dans le Dauphiné, et c'est surtout la liberté pratique et de détail que l'on aime. Chacun y tient à ses opinions et veut qu'on les respecte. Fourier trouva là bien des républicains qui voyaient l'Empire de mauvais œil, et bien des nobles qui, retirés dans leurs châteaux, entravaient sourdement la marche du gouvernement. L'art de Fourier fut de les rattacher tous, peu-à-peu, par des liens différens mais également sûrs, à la cause de l'Empereur, qui était alors celle de la France. Ce n'était point du tout un administrateur dans le sens ordinaire, bureaucrate et paperassier: il écrivait très peu, mais il voyait beaucoup de monde, parlait à chacun le langage de sa position et de son intérêt. Homme nouveau, il lui était aisé de s'attacher le parti populaire; homme aimable, il séduisait le parti aristocratique; et, sans descendre à des feintes indignes de lui, il trouva, dans une tolérance sincère et d'habiles ménagemens, le secret de gagner le clergé. Bientôt les partis, qui jusqu'alors avaient vécu dans cet éloignement fâcheux les uns des autres où les préjugés et les inimitiés se nourrissent de l'ignorance, attirés à la préfecture, apprirent à se connaître, et finirent par déposer leurs ressentimens sous la main d'une autorité éclairée. Fourier, en obligeant tout le monde attacha tout le monde au gouvernement nouveau. L'Empereur étonné, lui demandant un jour comment il s'y prenait pour conduire ainsi des esprits si difficiles. « Rien de plus simple, répondit Fourier; je prends l'épi dans son sens, « au lieu de le prendre à rebours. » (1)

(1) Je tiens ce mot de M. Béranger, alors avocat-général à la Cour royale de Grenoble aujourd'hui membre de la Cour de cassation et Député de la Drôme.

Il vivait beaucoup avec la noblesse. C'était son devoir, car il fallait clore la révolution et unir tous les membres de la grande famille française. Il rendit souvent à des émigrés d'importans services qu'il était quelquefois forcé de déguiser pour ne pas trop effaroucher le parti contraire. Un jour, on allait vendre, sur la mise à prix de 40,000 fr., un bien d'émigré qui en valait le triple. L'émigré, nouvellement rentré, alla voir le préfet et lui confia qu'à la rigueur il pourrait bien se procurer les 40,000 fr., mais que l'enchère irait beaucoup plus haut, et qu'il allait perdre la seule occasion de recouvrer à bon marché son ancienne propriété. La vente sur enchère devait se faire le lendemain à huit heures; il y avait toujours une heure ou deux de grâce pour laisser arriver le monde et s'accroître le nombre des acheteurs. Fourier s'y transporta à huit heures précises, et là, au bout d'un quart d'heure, sous prétexte de faire exécuter la loi, et en feignant beaucoup de mauvaise humeur contre les acheteurs en retard, il ordonna à l'huissier de commencer la vente, quand il n'y avait à-peu-près personne dans la salle. L'émigré eut donc aisément son bien pour 40 mille francs. D'ailleurs Fourier s'était assuré que cela ne serait pas mal vu du public, cet émigré jouissant de l'estime et de l'affection générale. (1)

Souvent, malgré le plan conciliateur du maître, il arrivait du bureau du Ministre des ordres sévères; Fourier les recevait et ne les exécutait pas. Il laissait le Ministre écrire lettre sur lettre, et sans rien contester, il ne faisait que ce qui lui paraissait convenable. Ainsi, à l'époque où la levée des gardes d'honneur menaçait toutes les anciennes familles nobles d'être violemment privées de tous les jeunes gens qu'elles n'avaient pas destinés à la carrière militaire, il sut éluder avec adresse l'exécution des ordres rigoureux qu'il avait reçus, et satisfaire au contingent demandé en y faisant concourir, par des sacrifices pécuniaires, ceux que leur situation sociale et leurs opinions politiques faisaient trop répugner au service personnel. Il eut le talent de composer le contingent du Département de l'Isère de volontaires pris dans des conditions convenables, et qui furent équipés par des subventions spontanément confiées à l'administration; en définitive, il y eut des gardes d'honneur qui satisfirent au besoin de l'État, sans épuiser les familles.

Quand il voulait une chose, il savait y intéresser tout le monde et prendre chacun par où il était prenable. Il s'adressait à l'amour-propre

(1) Ceci me vient de M. Millon et de sa fille, proches parens de Fourier.

de celui-ci, à la bonté de celui-là, aux défauts et aux bonnes qualités de tous ceux dont il avait besoin, et, sans violences comme sans écritures, il vous conduisait si bien qu'on avait l'air d'agir ou plutôt qu'on agissait avec la sincérité et la vivacité de zèle qu'on aurait mise à ses propres affaires. M. Augustin Périer m'en a cité plusieurs exemples, entre autres celui d'un bal que la ville de Grenoble donna à Monsieur, depuis Charles X. Personne, d'abord, dans le parti libéral, ne voulait aller à ce bal, et toute la ville finit par s'y rendre et même par s'y amuser.

Non-seulement Fourier avait la confiance absolue de l'Isère pour tout ce qui regardait les affaires publiques, mais chacun s'empressait de le consulter sur ses affaires privées. Le bon Fourier admettait toutes les confidences et prodiguait à tout le monde, avec une bonté inépuisable, les trésors de sa longue expérience des hommes et des choses. En un mot, avec des lumières, de l'esprit et de la bonté, il résolut le problème de l'administration : beaucoup faire, sans se donner un grand mouvement.

Cependant les occupations du préfet n'empêchaient pas les méditations du savant ; et après avoir terminé rapidement toutes les affaires, retiré dans son cabinet solitaire, Fourier mettait en ordre ses papiers sur l'Egypte, poursuivait le développement de ses Méthodes analytiques, et jetait les fondemens de la Théorie de la Chaleur. Il trouva à Grenoble les deux frères Champollion auxquels il donna le goût des études égyptiennes. C'est peut-être à Fourier que nous devons Champollion qui précisément était destiné à porter le coup mortel à l'antiquité du Zodiaque de Denderach. Mais ces travaux d'archéologie et de mathématiques ne peuvent pas même être effleurés ici. Il suffit de rappeler que c'est dans une campagne, près de Grenoble, qu'il écrivit son introduction au grand ouvrage sur l'Egypte, au sujet de laquelle M. de Fontanes lui écrivit qu'il *avait su réunir les grâces d'Athènes à la sagesse de l'Egypte.* Je termine cette note, exclusivement consacrée à la conduite de Fourier dans l'Isère, en assurant qu'en traversant ce Département en 1820, j'y trouvai sa mémoire vénérée. Il avait su, pendant la longue durée de son administration, sé concilier l'estime et l'affection des hommes de toutes les classes et de toutes les opinions, dans un pays qui ne se montre pas facile à accorder ces sentimens, mais qui sait y rester fidèle quand on y a des justes droits. Ainsi, depuis quinze ans qu'il était éloigné de l'Isère, Fourier n'avait pas cessé de recevoir, dans toutes les situations où il s'était trouvé, les témoignages empressés

de la reconnaissance et du profond intérêt que lui conservaient ses anciens administrés, et sa mort prématurée a excité parmi eux des regrets universels. La famille Périer est toute pleine de sa mémoire, et M. Aug. Périer ne m'a jamais parlé de son illustre et excellent ami sans une véritable émotion. M. Bérenger, ancien avocat-général à la cour de Grenoble, a consacré à l'éloge de Fourier, comme préfet de l'Isère, une page remarquable dans son ouvrage sur l'*Administration de la Justice criminelle.*

Les Cent jours. Bureau de Statistique de la Préfecture de la Seine. L'Académie des Sciences. L'Académie Française. Intérieur de J. Fourier. — 1815-1825.

En 1814, à la première restauration, Fourier se trouva en quelque sorte sous la protection du bien qu'il avait fait : les nobles et les émigrés qu'il avait ou ménagés ou servis sous l'Empire, le soutinrent auprès de la nouvelle dynastie. Mais il fut bien embarrassé lorsqu'il apprit que l'on dirigeait Napoléon sur l'île d'Elbe par Grenoble. Que serait-il devenu en face du général de l'armée d'Egypte, du Premier Consul de la République française, de l'Empereur auquel il devait tout? Il éluda habilement le danger, en écrivant au préfet de Lyon qu'il ne pouvait répondre de son département, et particulièrement de Grenoble, si l'Empereur passait de ce côté. Son embarras fut bien plus grand encore, quand l'échappé de l'île d'Elbe s'avança sur Grenoble. Fourier regardait cet évènement comme un très grand malheur; il voyait une guerre universelle inévitable, l'impossibilité de résister, le peu de fruits que la France et la civilisation pouvaient gagner à tout cela, et, sans aimer les Bourbons, il leur fut fidèle. Sa conduite fut de tout point celle du général Marchand. Il fit une proclamation modérée mais loyale, et quitta Grenoble par une porte quand Napoléon y entrait par l'autre. Celui-ci se mit dans une colère extrême, en apprenant la conduite de Fourier. Il le fit chercher et voulut l'entendre. L'entrevue eut lieu sur la route de Lyon, dans une mauvaise auberge. Fourier n'était pas sans inquiétude, quand le général Bertrand l'introduisit dans une chambre où Napoléon était étendu par terre sur des cartes, un compas à la main. « Eh bien! Fourier, lui dit l'Empereur « en se relevant, vous vouliez donc aussi me faire la guerre? Comment « avez-vous pu hésiter entre les Bourbons et moi? Qui vous a fait ce

« que vous êtes? Qui vous a donné vos titres? Comment avez-vous pu « croire que jamais les Bourbons pourraient adopter un homme de la « Révolution? » Ce début n'annonçait rien de favorable, mais Napoléon connaissait trop et sa position et la nature humaine pour ne pas être indulgent, et il ajouta : « Allons, après ce qui s'est passé, vous « ne pouvez plus retourner à Grenoble; je vous nomme préfet du « Rhône. » C'était une singulière manière de traiter ses ennemis. Cependant jamais conduite ne fut plus raisonnable et plus politique, car Fourier fut aussi bon préfet dans le Rhône qu'il l'avait été dans l'Isère. Mais le génie de Napoléon ne pouvait rien contre une situation fausse. La coalition européenne s'avançait, tandis qu'à l'intérieur l'ancien parti républicain, qui n'avait rien appris et beaucoup oublié, ne consentait à servir le gouvernement qu'en l'entraînant dans ses voies; et l'Empereur, qui avait trouvé toute la France mécontente des Bourbons, ne retrouvant pas non plus sa France impériale, était forcé, contre tous ses instincts et toutes ses habitudes, de donner la main à un parti qu'il détestait et qu'il méprisait. On essayait donc un peu de Jacobinisme. Fourier avait marché avec son siècle : il ne se prêta point à ce recrépissement du Terrorisme, et refusa d'appliquer à 1815 le régime de violence qui avait pu être nécessaire à la Révolution pour faire son œuvre, mais qu'elle avait décrié et usé. Le Ministre mécontent envoya à Lyon un Commissaire extraordinaire, qui se plaignit vivement à Fourier de sa tiédeur à exécuter les ordres de Paris. « Monsieur le « Commissaire extraordinaire, lui répondit Fourier, c'est à vous à « vous charger des mesures extraordinaires. Je suis tout prêt à met- « tre à votre disposition la force armée nécessaire; quant à moi, il ne « m'appartient pas de sortir du cercle de mes attributions. » Le Commissaire extraordinaire ne manquait pas de lui représenter le danger des réunions royalistes : « Hé mon Dieu! je connais toutes ces réu- « nions, disait Fourier : tout s'y passe en bavardages ridicules. Si « vous voulez frapper des vieillards, des femmes ou quelque étourdi « sans expérience, vous aurez l'air d'avoir peur, vous augmenterez « les mécontens, et vous ferez ce que l'Empereur ne doit pas vouloir « faire, un gouvernement irrégulier, un état révolutionnaire. » Fourier était bien sûr d'être en cela d'accord avec l'Empereur; mais il ne l'était point avec son gouvernement, et Monsieur le Commissaire extraordinaire lui fit entendre assez clairement que sa conduite ne convenait point au Ministre : « Je le sais, répondit Fourier, et ma démission « est prête. » Aussi fut-il bientôt remplacé par un homme à la hauteur

des circonstances (1). La révocation de Fourier est du 1er mai. Il vint alors habiter Paris. Sur ces entrefaites arriva la bataille de Waterloo, la dernière chute de Napoléon et la seconde Restauration. (2)

On peut se faire une idée de la situation de l'ancien préfet de l'Isère, devenu tout récemment préfet du Rhône de la main de Napoléon, au milieu des violences de la réaction de 1815 et de 1816. Il songea un moment, dit-on, à quitter la France et à accepter l'asile que lui offrait l'Angleterre. Il n'avait pas devant lui plus de vingt mille francs. Le traitement considérable qu'il avait eu pendant long-temps avait été dépensé en expériences de physique et en bonnes œuvres envers sa famille. Le baron de l'Empire se trouva donc fort mal à son aise. Heureusement il rencontra dans M. de Chabrol, préfet du Département de la Seine, son ancien élève à l'Ecole polytechnique et son compagnon en Egypte, un ami puissant qui vint à son secours. M. de Chabrol lui donna la direction supérieure d'un bureau de Statistique, à la Préfecture de la Seine, ce qui, sans l'occuper beaucoup, lui rapportait quatre ou cinq mille francs, et le mit à l'abri de la misère. C'est de ce bureau que sont sortis les beaux travaux de Statistique qui ont tant honoré l'administration de M. de Chabrol. Fourier ne s'occupa plus que de travaux scientifiques. Il lut plusieurs Mémoires à l'Académie des Sciences, et s'y présenta le 27 mai 1816. L'Académie le nomma, mais le roi Louis XVIII refusa de ratifier cette élection : on ne pouvait à la Cour lui pardonner la préfecture du Rhône. Il est juste de rendre hommage à la conduite de M. Dubouchage, gentilhomme du Département de l'Isère, alors Ministre de la marine, qui autrefois avait eu à se louer de Fourier, et qui ne l'abandonna pas dans cette circonstance. Il fit sentir au Roi, en conseil des ministres, tout ce qu'une pareille mesure avait d'injuste et même d'odieux envers le plus modéré des hommes ; et, le 5 septembre étant survenu, le nouveau Ministre de l'Intérieur, M. Lainé, secondé par M. Dubouchage, finit par désarmer le roi Louis XVIII. L'Académie des Sciences ayant choisi Fourier à l'unanimité, le 12 mai 1817, en remplacement de M. Rochon, la nouvelle nomination fut confirmée. C'est encore par M. Lainé, et grâce à ses bons offices, que plus tard, à la mort de Delambre, M. de Richelieu fit confirmer par le Roi la no-

(1) M. Pons de l'Hérault, le même qui fut quelque temps préfet du Jura dans les premiers mois de la révolution de 1830.

(2) Je dois ces détails peu connus à Fourier lui-même ainsi qu'à M. Champollion-Figeac, qui était alors à Grenoble dans l'intimité de Fourier, et prit une part active aux évènemens des Cent-Jours.

mination de Fourier à la place de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, pour la partie des Sciences mathématiques. Depuis, nulle contrariété ne troubla sa vie. La place de secrétaire perpétuel, jointe à celle qu'il conserva à la Préfecture de la Seine, lui permit de vivre honorablement. La Société royale de Londres et d'autres sociétés étrangères l'inscrivirent sur leurs listes. L'Académie française, en 1826, l'appela dans son sein pour succéder à M. Lemontey ; et, après la mort de Laplace, il fut nommé à la présidence du Conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique.

Il a publié, de 1815 à sa mort, 1° son grand ouvrage de la *Théorie analytique de la Chaleur*, in-4°, 1820; 2° deux Mémoires où il exprime, sans calcul, les principaux résultats de cette théorie (*Annales de Physique et de Chimie*); 3° *Principes mathématiques de la Population*, et d'autres travaux analogues dans les *Recherches statistiques sur la Ville de Paris et le Département de la Seine*, dont trois volumes ont paru en 1821, 1826 et 1829 ; 4° *Rapport sur les Tontines et les Caisses d'Assurance*; 5° comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, outre l'analyse annuelle des travaux mathématiques de cette Académie, il a donné cinq Eloges, savoir : ceux de Delambre, de Breguet, de Charles, de Laplace et d'Herschel. En succédant à M. Lemontey à l'Académie française, il en a fait l'Eloge.

Fourier avait beaucoup aimé le monde, et il y était très aimable. On se demandait comment il avait pu acquérir ce ton, ces manières, cette aisance supérieure, lui qui sortait d'une congrégation de moines et de l'armée. Sa conversation était remplie d'intérêt. Il avait dû être très bien dans sa jeunesse. Il était petit, mais très bien fait; il avait les traits les plus fins, une belle tête et de beaux yeux. Il avait toujours aimé et recherché la société des femmes. Mais depuis 1815, il se renferma peu-à-peu dans la retraite. Il aimait à y recevoir des jeunes gens dont il encourageait les travaux, et qui sont devenus des hommes du plus grand mérite. Il suffit de citer M. Navier, de l'Académie des Sciences; M. Libri de Florence, un des premiers géomètres de l'Italie; M. Dirichlet, aujourd'hui professeur de mathématiques à l'Université de Berlin; M. Pouillet, élève de l'Ecole normale, professeur de physique à la Faculté des Sciences et à l'Ecole polytechnique; M. Duhamel, répétiteur à cette même école, et beaucoup d'autres.

Aussitôt qu'il l'avait pu, il avait fait du bien à toute sa famille. Il avait à Paris un frère de père qui faisait un petit commerce et y réussissait très médiocrement. Plus d'une fois Fourier releva la modeste boutique,

et même, à la fin, il fit une rente à ce frère pour qu'il pût vivre sans travailler. Il avait un autre frère, auquel il fit aussi du bien. Il prit soin de ses neveux et de ses nièces, et les établit convenablement selon leur condition. Un de ses neveux est aujourd'hui curé auprès d'Auxerre; une de ses nièces a épousé un employé du ministère des finances. Il était dans sa propre maison à-peu-près comme chez les Bénédictins d'Auxerre. Son domestique de confiance, Joseph, touchait pour lui ses appointemens, et faisait aller le ménage sans que son maître s'en mêlât. Il n'a rien laissé. A ce désintéressement d'argent, il joignait une bonté inépuisable; mais il faut convenir que, sur la fin de sa vie, cette bonté allait jusqu'à la faiblesse. Naturellement sage et modéré, l'expérience et le malheur l'avaient rendu réservé jusqu'à la timidité : ses sentimens seuls et son âme n'avaient pas vieilli.

Mes relations avec Fourier, pendant ses dernières années.

Je rencontrai Fourier chez M. Lainé en 1825, à mon retour de Berlin, et l'y retrouvai plusieurs fois sans qu'il s'établît aucune relation particulière entre nous. Il ne cachait pas la libéralité de ses sentimens; mais, après tant d'épreuves, il était très réservé en général, et encore plus avec un homme qui revenait des prisons de l'étranger, et qui était officiellement en disgrâce. Nous nous liâmes un peu plus, à l'occasion de la nomination de M. Royer-Collard à l'Académie Française; et lorsqu'il vint demeurer rue d'Enfer, à quelques pas de moi, je le vis assez souvent. Je trouvais un plaisir extrême à l'entendre parler d'histoire et de sciences, et des évènemens de la grande époque qu'il avait si honorablement traversée. Je crus m'apercevoir qu'il n'aimait guère Laplace. Il paraît qu'il avait eu à s'en plaindre, et il me dit plusieurs fois ce que d'autres m'ont aussi répété, que Laplace avait beaucoup fait sans doute, mais qu'il voulait avoir tout fait ou tout inspiré.

« Il n'y a pas de plus grands barbares, me disait-il souvent, que certains mathématiciens; ils n'estiment que les mathématiques, et voudraient qu'on y appliquât d'abord les enfans. C'est l'idée la plus fausse, la plus contraire à l'esprit philosophique, à la société et à l'humanité. Loin de là, il faut que pendant la première jeunesse on ne s'occupe que des lettres. Il faut maintenir soigneusement dans les collèges l'étude des langues anciennes, du grec et du latin. Car en apprenant le latin, ce n'est pas seulement une belle langue qu'on étudie, c'est un commerce

intime qu'on institue avec des hommes sages et d'un génie excellent, un Cicéron, un Virgile, un Horace, un Tite-Live, un Sénèque. Que de belles et bonnes choses on y apprend! Cela passe insensiblement dans l'âme et nous fait une seconde nature qui est l'humanité proprement dite. Par exemple, les Vies de Cornelius Nepos que l'on explique en sixième et en cinquième sont merveilleusement adaptées au besoin du jeune âge qu'il faut nourrir de grands modèles. Cette vie d'Épaminondas, comme elle est touchante! comme elle est propre à saisir l'âme d'un enfant!» Et là-dessus le bon Fourier ne tarissait pas; il entrait dans les détails les plus minutieux. Il me citait des phrases de Cornelius; il en essayait des traductions, hésitant, tatônnant, s'arrêtant une demi-heure sur une seule expression, pour m'en bien faire sentir la justesse et la délicatesse, et quand il en venait à Horace, bien plus difficile que Cornelius, ses explications, toujours instructives et fines, étaient quelquefois un peu longues.

« Les humanités terminées, il ne faut pas encore passer immédiatement à l'étude des mathématiques; il faut résumer et développer les études du grec et du latin par un cours de Philosophie dans lequel on insistera particulièrement sur la morale. Vous vous plaignez de ce qu'il y a si peu de livres élémentaires de Philosophie à mettre entre les mains de la jeunesse; mais il semble, au contraire, qu'il y a une foule d'excellens livres à son usage. N'avez-vous pas le traité de Cicéron *De Officiis*, et même les traités de Sénèque?» Parmi les modernes, il me recommandait beaucoup les *Instituts de Philosophie morale* de Ferguson, et c'est en effet un excellent cahier de Philosophie morale.

« Quand l'homme est ainsi formé, alors appliquez-le aux mathématiques. Il y marchera d'autant plus vite, et il s'en servira comme il faut s'en servir, dans un esprit philosophique et pour la plus grande utilité des hommes.»

Fourier revenait sans cesse avec moi sur l'amour de l'humanité; et, avec des réserves infinies, en protestant de son respect pour toutes les croyances, il me disait avec force: « Mon cher Monsieur, c'est là notre religion.»

C'est encore cet amour de l'humanité, considéré comme le but de toute espèce d'études et comme leur imprimant à toutes un caractère élevé, qu'il appelait esprit philosophique. J'éludais soigneusement avec lui toute discussion philosophique proprement dite. Tout homme est de son temps; et je pensais que Fourier, dont les études philosophiques étaient achevées avant la révolution, devait avoir la philosophie de

cette époque, et qu'ayant été élevé par des prêtres, il avait fort bien pu tomber dans les extrémités de la réaction qui emportait alors les meilleurs esprits. Il n'en était rien, et j'atteste qu'une fois, chez M. Royer-Collard, et en présence de M. Damiron, il me dit très sérieusement : « On ne peut pas s'arrêter à la Philosophie de Condillac, et il y a long-temps que je suis convaincu comme vous que cette Philosophie omet bien des choses importantes, et je place bien au-dessus votre Philosophie écossaise. Je suis charmé qu'on l'enseigne dans nos écoles, car elle a rétabli des faits certains. Sa méthode est la bonne ; sa direction morale est excellente, mais il y a long-temps aussi que je suis convaincu que, philosophiquement, on peut aller beaucoup plus loin. C'est un excellent commencement. » Il pouvait y avoir de la politesse dans ces paroles, mais tout n'était pas politesse ; et je me souviens qu'il s'expliqua cette fois-là même sur la Philosophie de M. de Tracy avec une sévérité qui devait être bien sincère, puisqu'en parlant ainsi, il ne pouvait être poli envers moi, sans cesser de l'être envers un autre.

A cette occasion, je me souviens encore que M. Augustin Périer, un de ses amis les plus intimes, m'a dit et répété plusieurs fois que Fourier ne partageait nullement les préjugés des savans, et que, sans être dévot le moins du monde, il était loin d'être dépourvu de sentimens religieux. M. Augustin Périer m'a rapporté que souvent, dans l'intimité, Fourier lui avait dit avec force, en faisant allusion au système d'athéisme alors si répandu : « Si l'existence de Dieu et l'état futur de l'homme ont leurs difficultés et leurs nuages, il ne faut pas oublier que le contraire n'en a pas moins, et que la vraisemblance est encore du côté de la foi en la Providence. Dans les incertitudes inévitables en pareille matière, il faut s'attacher au sentiment du juste et de l'injuste, et y conformer sa conduite, afin de se mettre en harmonie avec l'ordre universel, dont le premier principe et les dernières conséquences échappent quelquefois à notre faible vue. »

Je ne pus m'empêcher de faire remarquer à M. Augustin Périer que c'est là précisément le caractère de la Philosophie de Socrate.

Il me questionnait souvent sur le but de mes travaux philosophiques, et quand je lui disais que je n'avais pas le moins du monde le dessein de ressusciter la Philosophie de Platon et de lui sacrifier toute autre Philosophie ; qu'au contraire je m'efforçais de prouver qu'il y a place dans l'esprit humain pour toutes les Philosophies, pour celle d'Aristote comme pour celle de Platon, pour celle d'Epicure comme pour celle de Zénon, et même pour un peu de scepticisme avec un peu de mysticisme, il pa-

raissait content de cette direction et ne manquait pas de me rappeler sa maxime favorite : « Ainsi, vous aimez tous les hommes ; » et comme on pense bien que j'abondais dans ce sens, nous étions assez bien ensemble.

Pendant l'été de 1829, nous avons fait dans notre jardin du Luxembourg plus d'une promenade intéressante. De jour en jour, je m'attachais à lui davantage. Il avait été mêlé aux grands évènemens des trente dernières années ; il avait vu la Révolution ; il avait connu Caffarelli, Kléber, Désaix, Bonaparte ; je comptais donc lui arracher bien des choses curieuses. C'était un vieillard que l'expérience avait rendu réservé et même timide dans la vie, mais sans altérer son intérêt et sa sympathie pour tout ce qui était grand et beau. Je le respectais profondément. J'espérais aussi qu'il voudrait bien mettre à ma portée et traduire pour moi, en langue vulgaire, les résultats de ses études mathématiques sur la nature, et me parler surtout de l'Histoire des Sciences, qui se lie si étroitement à celle de la Philosophie. Je le soignais et j'avais pour lui ces attentions que les jeunes gens devraient avoir pour les vieillards. Il en était touché et commençait à prendre confiance en moi. J'ai perdu en lui un conseiller expérimenté et bienveillant et une source précieuse d'instruction de toute espèce. Je voulais lui demander, sur Bonaparte, bien des choses que lui seul savait et pouvait me dire. Je veux du moins consigner ici une anecdote que je lui ai entendu raconter deux ou trois mois avant sa mort.

« Bonaparte, me dit-il un jour, comme tous les grands esprits, aimait passionnément les lettres. Il avait emporté en Egypte une collection d'ouvrages de littérature entièrement étrangers au but de l'expédition, et il les lisait dans le peu de loisir que lui laissaient les travaux et les soucis du commandement. Un jour, au Kaire, nous promenant sur les bords du Nil, il tira de sa poche un Lucain et se mit à m'en lire quelques morceaux, entre autres le fameux passage sur César et Pompée. Il admirait beaucoup, mais il ne comprenait pas toujours bien et faisait de temps en temps des contre-sens que je lui corrigeais. » Il paraît que Fourier tâtonnait et hésitait dans sa jeunesse, au pied des Pyramides, en traduisant du Lucain à Bonaparte, tout comme il faisait trente ans plus tard en me traduisant, au Luxembourg, du Cornelius Nepos et de l'Horace ; mais Bonaparte, moins philosophe que moi, s'impatientait de ne pas avancer plus vite, et, au bout d'une demi-heure, il jeta avec colère le livre sur le sable en se plaignant qu'on ne lui eût pas mieux appris le latin dans sa jeunesse. Il enviait Garat, A......, etc., de pouvoir

lire facilement Lucain, et il fut tout confondu d'entendre de la bouche de Fourier que ces messieurs seraient presque aussi embarrassés que lui-même. — « Mais on ne sait donc plus le Latin en France ? Ah ! un jour, j'y mettrai bon ordre. » — Et déjà il rêvait la restauration des études classiques.

Fourier insistait beaucoup sur l'amabilité de l'Empereur : il m'en a cité plusieurs traits qui malheureusement me sont échappés.

Il avait rapporté d'Egypte une vraie maladie, l'habitude et le besoin d'une chaleur extrême. Même en été, il ne sortait jamais sans être très couvert, une redingote par dessus son habit, et son domestique lui portant un grand manteau. Il était malheureux pendant tout l'hiver. Il avait employé son talent de physicien à se bien chauffer, et quoiqu'on pût à peine tenir à la chaleur de son cabinet, lui, regrettait toujours le soleil de l'Egypte. En revenant de l'Orient en Europe, il avait pris des rhumatismes que renouvelait le moindre froid. Il ne sortait presque pas de tout l'hiver, et ses précautions ne faisaient qu'augmenter le mal. Il avait toujours eu quelque gêne dans la respiration ; sur la fin de sa vie, cette gêne était devenue telle, qu'il était forcé de dormir presque debout, et que pour écrire et pour parler, de peur de s'incliner et par là de provoquer des suffocations, il se mettait dans une espèce de boîte qui lui tenait le corps droit et ne laissait passer que la tête et les bras. Il courait le risque d'être étouffé au moindre effort qu'il faisait : il l'a été presque subitement, le 16 mai 1830, vers quatre heures de l'après-midi. M. Larrey, qui lui a donné des soins pendant sa maladie, la qualifie d'angine nerveuse chronique compliquée d'une névrose du péricarde et des principaux organes de la poitrine.

V. Cousin,

Pair de France, Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, etc.





G. DE PAGAVE.

ère,
. Ses
arles
Ve-
Pa-
iago
le la
il se
va-
l lé-
it la
des
alie.
nté-
ani-
, en
nitié
able

ons,
rdie
les
rdi-
ions
voir
se passer des services de Pagave, et il mit bientôt à l'épreuve son dé-





DE PAGAVE.

Gaudenzio DE PAGAVE naquit à Milan, le 17 juin 1776. Sa mère, nommée Antonia Solari, appartenait à une famille noble de Novare. Ses ancêtres paternels étaient venus de Biscaye, avec l'armée que Charles Quint mena à la conquête de l'héritage des Sforce, et son père Venanzio était membre du Conseil aulique de la Lombardie. Le jeune Pagave reçut une éducation solide et brillante aux collèges de Parabiago et de Monza, et se livra ensuite avec ardeur et succès à l'étude de la jurisprudence. Il n'embrassa pas toutefois la carrière du barreau; il se voua à celle de l'administration, où ses connaissances étendues et variées lui procurèrent un avancement rapide. Secrétaire du Conseil législatif de la République italienne, vers la fin de 1802, il reçut la tâche délicate de concilier et de coordonner les intérêts si divers des populations et des localités appelées à faire partie du Royaume d'Italie. Pagave sut pourvoir à tout, à la législation, au culte, aux affaires intérieures, aux finances, à la guerre, à la marine : en un mot, l'organisation du nouvel état fut en grande partie son ouvrage. Appelé, en 1805, à la charge de Secrétaire général, il se lia d'une étroite amitié avec son collègue Compagnoni, dont le nom n'est pas moins honorable dans les lettres que dans les sciences morales et politiques.

Il y avait déjà neuf ans que De Pagave remplissait ces fonctions, quand l'Europe coalisée renversa l'empire de Napoléon. La Lombardie redevint alors Autrichienne. Les fonctionnaires, qui représentaient les Préfets et Sous-Préfets de France furent à-peu-près les seuls qui perdirent leurs emplois par suite de la division du territoire en Délégations et Vice-Délégations. Le nouveau gouvernement ne crut point pouvoir se passer des services de Pagave, et il mit bientôt à l'épreuve son dé-

voûment au bien public, dans des circonstances aussi difficiles que périlleuses. La fièvre pourprée qui désolait l'Italie, en 1817, faisait surtout d'affreux ravages dans la Vice-Délégation de Lodi, dont l'administration venait d'être confiée à Pagave. Les mesures énergiques et salutaires qu'il adopta, et les connaissances, le courage, le zèle infatigable qu'il déploya, au fort de l'épidémie, le firent juger digne d'un poste plus élevée : il fut nommé Délégué de la Valteline.

Cette province s'était soustraite, en 1796, à la domination des Grisons, et avait été réunie, par le traité de Campo-Formio, à la Lombardie, dont elle a depuis suivi toutes les destinées. Pagave pensa que de nouvelles routes introduiraient dans ce pays montagneux et pauvre la vie et l'aisance que donne le commerce, et le doteraient des avantages que la nature lui avait refusés. Il savait que la richesse d'une nation ne doit point se calculer d'après la fertilité de son territoire, et qu'il n'est contrée si disgraciée et si stérile que l'industrie ne puisse rendre prospère. Aussi seconda-t-il avec ardeur le projet de réunir, par le Splugen, la route qui existait déjà entre Colico et Bormio, à celle qui va de Coire à Rheinwald et au Petit-Saint-Bernard, et de continuer la première par le mont Stelvio, de Bormio à Inspruck, capitale du Tirol. Pour exécuter ces deux routes, il fallut percer plusieurs montagnes, ouvrir des passages sur des points très élevés et vaincre toutes sortes de difficultés. Pagave eut aussi à triompher de l'opposition des Grisons, justement alarmés pour leurs intérêts, parce que la route du Splugen allait offrir, à leur préjudice, un passage, par la Valteline, à tout le commerce qui se fait entre le Rhin, la mer Adriatique et la Ligurie.

Pagave ne se crut pas quitte envers ses administrés, pour leur avoir frayé des voies nouvelles de communication ; il voulut aussi favoriser le développement de leurs facultés physiques et intellectuelles, et pour cela il fonda à Sondrio un Collège impérial et des Écoles gymnastiques et élémentaires pour les enfans des deux sexes. Une cruelle expérience lui ayant appris qu'une foule de pauvres malades périssaient faute de soins dans leurs misérables réduits, il y établit un hôpital qui s'éleva sous ses auspices, par souscription particulière. Sondrio lui dut aussi un beau théâtre, bâti sur les dessins du chevalier Canonica.

L'Empereur François récompensa les services du Bienfaiteur de la Valteline, en lui conférant l'ordre équestre de Léopold.

Dans mainte occasion, Pagave risqua sa vie pour sauver celle de ses semblables. Le fils du Grand-Duc de Toscane Ferdinand III étant venu visiter la Valteline, Pagave l'accompagna dans son voyage. Arrivé

à un pont en poutres, jeté sur un ravin profond, le cheval du prince effrayé du bruit de ses pas, se cabre, et va précipiter son cavalier dans l'abîme, quand Pagave, au péril de ses jours, s'élance à la tête du cheval et arrache le jeune prince à une mort certaine. Le Grand-Duc accorda à Pagave la décoration du Mérite civil, en gage de sa reconnaissance.

En 1826, le Gouvernement autrichien voulut utiliser les talens de Pagave sur un plus vaste théâtre, et le nomma à la Délégation de Brescia. Il ne s'agissait ici que de seconder l'essor de la civilisation, au sein d'une population amie du progrès. Pagave se montra à la hauteur de sa mission. Par ses ordres, les sommets sourcilleux du Caino s'aplanissent, et une route, plus courte de seize milles, réunit Brescia à la Valsabbia. Les sentiers étroits et escarpés de Vobarno deviennent en peu de temps praticables pour les plus lourdes voitures; la route de Gardone reçoit d'importantes améliorations, ainsi que celle qui coupe la Valsabbia et va aboutir à la Valtrompia. Sous son patronage, deux Hospices sont fondés, par la générosité des citoyens, à Leno et à Montechiaro, et le magnifique Hôpital de Chiari reçoit de nouveaux embellissemens La culture des bois, une des principales richesses de la province, est dégagée des nombreuses entraves qui s'opposent à son développement. Dans Brescia, il n'est œuvre utile à laquelle le nom de Pagave ne se trouve associé. Président du Conseil communal, il encourage les travaux publics; il contribue à l'ornement du cimetière ou *Campo-Santo*, dont les Brescianais sont fiers à si juste titre; il achève le Musée, construit sur les ruines d'un Temple d'Hercule; il décore de statues et de fontaines de marbre la grande place, qui voit disparaître les mâsures qui la déparaient; il embellit la rue du Théâtre, et perce la rue de Saint-Jean, vis-à-vis de celle qui traverse le faubourg de Torrelonga, laquelle fut aussi son ouvrage. Pagave avait tant à cœur le maintien des routes en bon état, qu'il publia des instructions sur la manière de les entretenir, et proposa divers moyens nouveaux et faciles de les débarrasser de la neige.

Mais, c'est surtout dans l'administration des Communes et des Institutions de charité que se manifestèrent la haute intelligence et l'excellent cœur de Pagave. Il corrigea les abus et simplifia les rouages de l'administration; il introduisit l'ordre dans les finances, et parvint à éteindre, en grande partie, une dette de 1,442,172 livres, dont les 235 Communes de la province étaient grevées en 1826. La Maison d'Industrie et de Refuge de Brescia, dont les ressources étaient si faibles dans l'origine, devint l'objet de sa sollicitude toute particulière On le

vit souvent solliciter la bienfaisance de ses concitoyens pour venir en aide à l'établissement naissant, et prendre lui-même sur son patrimoine, pour lui donner une base solide et durable. C'est ainsi qu'il parvint à délivrer Brescia de la mendicité, à mettre fin au hideux spectacle de ces maux simulés pour exciter la pitié des passans, à extirper l'oisiveté et les vices qui en découlent, à réduire le nombre des victimes de l'intempérance et du vagabondage, et à diminuer d'une manière notable le chiffre des délits et des crimes.

Il ne faut donc point s'étonner si Brescia regarda comme une calamité publique la perte de ce grand citoyen, que la mort frappa inopinément, le 16 mars 1833, au milieu de ses utiles travaux, et dans un âge qui lui promettait encore de longues années.

Pagave sentant sa fin approcher, et n'ayant ni parens, ni postérité pour transmettre son nom aux générations futures, résolut d'employer sa fortune à fonder à Novare une Maison d'Industrie et de Refuge, semblable à celle dont il avait reconnu l'immense utilité à Brescia; par son testament, daté du 22 février, il légua tous ses biens pour cette pieuse fondation.

Novare avait plus d'un titre à la prédilection de Pagave. C'était la patrie de sa mère; il y avait passé les années de son enfance, et c'était évidemment là qu'il avait puisé cet esprit de philantropie, qui distingue à un si haut degré les habitans de cette ville. Novare, où l'on compte à peine 15,000 âmes, possède deux Hospices, deux Maisons d'Orphelins, un Mont-de-Piété, un Asile pour les Filles pauvres, et plus de trente autres Institutions de Bienfaisance. Cependant, il lui manquait une Maison de Refuge et d'Industrie, dont la nécessité se faisait tous les jours sentir davantage, pour la répression de la mendicité, qui y était devenue une véritable plaie. Les autorités avisèrent, plusieurs fois sans succès, au moyen de neutraliser le mal, et, en 1831, il avait été enfin décidé qu'on établirait un Dépôt de Mendicité.

En attendant toutefois qu'il fût possible de réaliser ce projet, il se forma une Association qui, à l'aide d'une cotisation mensuelle et de contributions volontaires, se chargea de fournir à tous les mendians, nés ou domiciliés depuis long-temps à Novare, une distribution de pain, de soupe et d'argent, et de pourvoir en même temps aux besoins des pauvres honteux. Les souscriptions abondèrent, et l'Association put subvenir à l'entretien des nécessiteux jusqu'au mois de juin 1832; mais le Conseil municipal n'ayant pu faire construire une Maison d'Asile, dans l'intervalle, la mendicité recommença.

Bien que ce système fût reconnu défectueux et précaire, il eut cependant cela de bon que le public, délivré pendant quelque temps de la mendicité, résolut de s'en affranchir entièrement.

Au retour de l'hiver, le Conseil municipal n'avait point encore pris de mesure définitive; mais il avait entre les mains des fonds suffisans pour fournir à la subsistance des pauvres jusqu'à la mi-mai 1833. Il restait encore deux mois pour atteindre ce terme, quand le Chevalier De Pagave, venant à mourir, légua tous ses biens à la Ville aux conditions que nous avons déjà fait connaître. Le Testateur chargeait la représentation civique de rédiger les réglemens et de nommer les administrateurs de la Maison d'Asile, qu'il instituait sa légataire universelle.

Les citoyens reconnaissans, voulant perpétuer à jamais le souvenir de ce bienfait, décidèrent qu'il serait construit à leurs frais un mausolée, en l'honneur de Pagave, dans le Campo-Santo de Brescia. Un artiste Novarais, M. Antonio Bisetti, jeune homme d'une grande espérance, exécuta le modèle de son buste, qui fut ensuite coulé en bronze par M. Bartolomeo Conterio, autre artiste Novarais d'un talent distingué.

Le Conseil municipal se mit en même temps en devoir de remplir au plus tôt les volontés du généreux Testateur. Le 20 avril 1833, il obtint des Lettres-Patentes royales, qui l'autorisaient à accepter l'héritage, et, immédiatement après, il chargea le syndic de la classe noble, le Chevalier Angelo Caccia, et le Conseiller Chevalier Giovanni Prina, de traiter de l'acquisition du bâtiment de l'ancien Canonicat de *Lateranesi alle Grazie*, et de pourvoir à sa distribution en Maison de Travail pour les pauvres valides, et en Maison de Refuge pour les malheureux infirmes.

Le Comité royal des *OEuvres Pies* décida que les fonds accordés, comme secours aux pauvres, par les Etablissemens de Charité et les Hospices, seraient affectés à leur entretien dans cette maison; l'Archevêque de Novare lui alloua une somme annuelle de 2,200 francs sur sa manse épiscopale, et une autre de 800 francs sur le revenu de l'OEuvre Pie de Tornielli et Boromée; l'administration de Grand Hospice s'engagea à lui faire une rente de 5,000 francs; la Société de Saint-Joseph une de 2,200 francs; le Ministère des Pauvres, de 400 francs, l'OEuvre Pie de Barbavara, de 300 francs; l'OEuvre Pie de Baldini et Sansati, de 250 francs, et le Mont sacré de Piété se chargea de la fourniture gratuite des médicamens, etc.

Sur ces entrefaites, l'Archevêque Giovanni CACCIAPIATTI étant mort, légua par son Testament une rente de 4,000 francs aux pauvres de la

ville de Novare, que leur âge ou leurs infirmités rendaient incapables de travailler pour gagner leur vie. Le cousin et héritier du Prélat, le marquis Giuseppe Luigi CACCIAPIATTI, à qui il laissa la faculté de disposer de cette rente, n'hésita point à en doter l'établissement naissant

En 1834, le Couvent delle Grazie, qui avait jusqu'alors servi d'habitation à des gens de la dernière classe du peuple, fut restauré et approprié à sa destination de bienfaisance par les soins de l'Ingénieur Antonio Agnelli. Le Conseil s'occupa aussi cette année de la rédaction des réglemens organiques, lesquels embrassaient trois objets principaux : le travail, le refuge et la distribution des secours à domicile. Le gouvernement autrichien mit à cette époque l'établissement en possession des biens appartenant à Pagave dans le royaume Lombard-Vénitien. Le Roi Charles-Albert ayant à son tour donné sanction royale aux Statuts organiques, le Conseil municipal s'assembla le 12 octobre 1835, pour nommer les administrateurs de l'Institution, et en confia la direction supérieure au Conseiller civique Pietro Brielli qui, pendant sa gestion de la charge de Syndic civique (1831-33), avait le premier proposé de faire contribuer les Etablissemens publics de Charité et les Œuvres Pies à l'entretien d'une Maison de Refuge pour les pauvres.

Le 4 novembre suivant, anniversaire de la fête du Roi, on procéda à l'inauguration de l'Etablissement. Le matin, il fut célébré, dans l'église paroissiale de Saint-Martin, une grand'messe, à laquelle assistèrent le Gouverneur de la division, l'Archevêque, accompagné de tout son clergé, et les autorités civiles et militaires. Une centaine de pauvres des deux sexes, habillés à neuf et d'une manière uniforme, figuraient aussi parmi les assistans. Le Cardinal Archevêque prononça une allocution, appropriée à la circonstance, et, après l'office, le Chevalier Giacomo GIOVANETTI paya un éloquent tribut à la mémoire de Pagave, dont le portrait fut ensuite solennellement inauguré, avec celui du Cardinal, dans le réfectoire de l'Hospice.

A. Barker





rum, etc., donna l'exemple de ne point se tenir éloigné des fonctions





FAMILLE DE JUSSIEU

AUX XVIII[e] ET XIX[e] SIÈCLES.

Les Annales des Sciences et de l'Administration, chez les Français, n'offrent point, que je sache, un nom plus respectable que celui de la FAMILLE DE JUSSIEU !

Il y a un siècle et demi que la Ville de Paris a reçu de la Ville de Lyon cette famille, qui a donné depuis ce temps à la France trois générations d'hommes éminens, entre lesquels on compte *Cinq Membres* de notre Académie des Sciences, qui tous ont pris rang parmi les illustrations scientifiques de leur temps !

Mais cette hérédité de talens qui d'abord ne s'était manifestée que de frère à frère, avant de s'établir de père en fils, n'est pas le seul fait à la louange de ces trois générations.

Un caractère loyal et honorable de tout point, a toujours été, sans interruption comme sans exception, le trait distinctif de cette famille. On aura l'occasion de remarquer que, dès le siècle dernier comme dans celui-ci, il n'y a point eu, à proprement parler, de jeunesse pour ces hommes sérieux, laborieux, d'une maturité précoce, signe de l'union des talens et des vertus !

De plus, il y a cinquante ans, car ce fut en 1789, que le vénérable Doyen de nos De Jussieu du dix-neuvième siècle, ANTOINE-LAURENT, le plus illustre entre tous les savans de ce nom, le collègue de BUFFON et celui de CUVIER ; enfin l'immortel auteur du *Genera Plantarum*, etc., donna l'exemple de ne point se tenir éloigné des fonctions

administratives, quand les intérêts du pays réclament le concours de citoyens éclairés et courageux.

Cette considération, à part nos sentimens de reconnaissance pour l'honorable Président de notre Société en 1835 (1), nous imposait le devoir de réunir dans ce recueil les HOMMES UTILES du beau nom de DE JUSSIEU, qui appartiennent aux deux catégories de la *Science* proprement dite et de l'*Administration*. Sous ce double rapport, l'héritage des souvenirs et des exemples de l'illustre vieillard, ANTOINE-LAURENT, semble de nos jours se partager entre les deux branches représentées, l'une par son fils ADRIEN et l'autre par ses deux neveux LAURENT et ALEXIS.

Ne serait-il pas à souhaiter que beaucoup de ceux qui aspirent à se faire proclamer dignes de la confiance du Pays, eussent à présenter de pareils titres héréditaires et personnels?

« *Noblesse oblige* », disait-on jadis, — et quoi de plus noble que ce nom, dont l'illustration, depuis un siècle et demi, peut se résumer en cette devise : « SCIENCE ET PATRIE » !

(1) M. DE JUSSIEU (Laurent-Pierre), Secrétaire-général du Département de la Seine, a présidé la réunion des Fondateurs de la SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 1er février 1835.



TROIS FRÈRES,

ANTOINE, BERNARD ET JOSEPH DE JUSSIEU,

MEMBRES DE L'ANCIENNE ACADÉMIE DES SCIENCES.

Il n'existe pas d'autre exemple de TROIS FRÈRES, Membres en même temps et Membres illustres de la première Académie du Monde savant. L'artiste a réuni et groupé les images d'ANTOINE, BERNARD et JOSEPH DE JUSSIEU dans l'ordre chronologique : c'est celui que nous avons dû suivre pour les Notices biographiques, extraites en partie des Éloges historiques publiés au nom de l'Académie. Nous ne pouvions pas espérer mieux dire que l'illustre et infortuné CONDORCET. (1)

ANTOINE DE JUSSIEU.

Antoine DE JUSSIEU, né à Lyon, le 8 juillet 1686, de Laurent De Jussieu, Docteur en Médecine, puis Pharmacien en la même ville, et de Lucie Cousin, fut le second de seize enfans, dont l'aîné, Christophe, fut le père et l'aïeul des De Jussieu de notre temps.

L'amour d'Antoine De Jussieu pour les plantes et sa vocation pour la

(1) CONDORCET avait lui-même emprunté littéralement un assez grand nombre de passages à la Notice inédite sur BERNARD DE JUSSIEU, que nous avons sous les yeux, entièrement écrite de la main d'ANTOINE-LAURENT et rédigée par lui pour CONDORCET, suivant une note placée en tête du manuscrit.

Botanique s'étaient manifestés presque dès sa naissance, si même ils ne l'avaient pas précédée, suivant l'opinion vulgaire. Sa mère avait eu, pendant sa grossesse, une forte envie de connaître les Plantes, et travailla même avec ardeur à se composer un *Herbier*. S'il était sérieusement question d'accorder quelque réalité à ce présage, il faudrait attribuer à ce désir une bien puissante vertu! Déjà elle aurait influé sur trois générations consécutives, y compris la postérité du frère aîné d'Antoine, bien que la naissance de Christophe fût antérieure à l'Herbier de sa mère!

Antoine fit ses premières études au Collège des Jésuites de Lyon. Les principes religieux dont il se montra toujours pénétré et la pureté de ses mœurs le portèrent d'abord à se croire appelé à la vie ecclésiastique. Il reçut la tonsure à quatorze ans, mais il s'était trompé: l'amour de la Botanique, né avec lui, fut le seul sacrifice qu'il ne put faire à l'état qu'il s'était choisi. Sa plus vive impression de joie était de rencontrer une plante nouvelle pour lui : il passait à herboriser tout le temps qu'il pouvait dérober à ses autres devoirs. Ces herborisations, on pourrait dire passionnées, produisirent deux effets remarquables : l'un prévu, en faisant promptement du jeune tonsuré un Botaniste fort expert; l'autre, difficile à prévoir, fut de raffermir la santé du jeune homme, par les fatigues de ses courses à travers champs et par un violent exercice qui le délivra de quelques infirmités auxquelles il était sujet. Jamais les plantes prises comme remède, intérieurement, ne furent plus utiles qu'au premier De Jussieu, qui n'en faisait qu'un objet d'études.

Ce succès d'un genre inespéré rendit sa famille indulgente pour cette passion utile, même physiquement: car c'était une passion. Bientôt les environs de Lyon ne suffirent plus à la curiosité du jeune Botaniste: il fallut y joindre les provinces voisines. La Bresse, le Bugey, le Valromey, Le Forez, le Beaujolais, et même une partie du Dauphiné furent parcourus avec autant d'avidité que l'avait été le Lyonnais. La récolte de Plantes fut immense : tant de richesses firent sentir le besoin d'une méthode pour les classer. Un médecin de Lyon, Goiffon, initia aux principes de Tournefort le jeune De Jussieu qui devint son collaborateur pour une Description des Plantes croissant aux environs de Lyon. Il était en même temps écolier de Philosophie, mais quand ce cours fut terminé, ses parens lui permirent enfin de renoncer au Séminaire pour devenir Médecin : ils l'envoyèrent à Montpellier, vers la fin de l'année 1704.

Il voulut faire ce voyage à pied : c'était pour herboriser en chemin. La place que l'on avait payée pour lui à la voiture publique ne lui servit

qu'à faire transporter la collection de plantes qu'il recueillit. Les Professeurs de Montpellier, Magnol le Botaniste, Chirac, Chicoyneau, La Peyronie, accueillirent avec faveur un élève d'un tel mérite. Chirac lui permit de dédier sa thèse à Goiffon, témoignage de reconnaissance honorable pour l'étudiant qui reçut le bonnet de Docteur (15 déc. 1707). Le jeune Docteur, en Médecin zélé et consciencieux, ne sacrifia point la pratique et l'observation à la théorie et à la science proprement dite. Assidu aux Hôpitaux, il se donna pour guide un Médecin expérimenté dont la clientelle était nombreuse dans les campagnes des environs de Montpellier. La Botanique n'eut-elle aucune part dans ce choix? Il serait téméraire de l'affirmer. Pour devenir Agrégé au Collège des Médecins de Lyon, il fallait avoir pratiqué la Médecine dans quelques-unes des villes voisines. De Jussieu choisit Trévoux, mais sa résidence ne fut pas longue en cette ville. Un vif désir de connaître Tournefort, son maître en botanique et l'objet de son admiration, le conduisit à Paris (1708). A son arrivée dans cette ville, il trouva Tournefort mourant; il le trouva mort, peu de temps après, en revenant d'une herborisation en Normandie et en Bretagne. Alors Fagon, Premier Médecin du Roi, donne la chaire de Tournefort à De Jussieu qui est admis dans la Faculté de Médecine de Paris (1710) : il avait à peine vingt-quatre ans. La même année, le jeune successeur de Tournefort ouvrit son Cours de Botanique au Jardin-du-Roi, avec un grand succès. Sa mère était présente : émue et attendrie jusqu'aux larmes, elle jouissait doublement de son triomphe ! Le génie de la Botanique, par cette heureuse mère, était entré dans la famille et ne devait plus en sortir. Depuis cette journée, et dans ce même établissement, qui n'a pas de rival dans les deux mondes, le sceptre de la Botanique a toujours été conservé dans la famille De Jussieu?

L'admission d'Antoine De Jussieu à l'Académie des Sciences suivit de près l'ouverture de ses cours (1712). Le desir de se procurer, pour l'enseignement qui lui était confié, un grand nombre de Plantes qui lui manquaient, firent entreprendre au nouveau professeur un voyage dans le Languedoc et la Provence. Il visita le mont Ventoux, la Sainte-Beaume, la vallée de Nice et les Iles d'Hyères, et rapporta une nombreuse collection de Plantes dont il enrichit le Jardin-du-Roi. La description qu'il publia des Plantes recueillies par le P. Barellier, Religieux Dominicain, lui fournit l'occasion de témoigner sa reconnaissance à Fagon, en lui dédiant cet ouvrage. Ce fut encore ce travail qui lui fit concevoir le projet d'un voyage en Espagne et en Portugal, projet qui fut agréé du Ré-

gent, Philippe d'Orléans. Antoine De Jussieu fut accompagné dans ce voyage par son frère Bernard. Ils prirent leur route par Lyon, le Languedoc, la Catalogne, et parcoururent, en herborisant, l'Espagne et le Portugal; ils furent pendant plusieurs jours fêtés et retenus à Madrid et à l'Escurial par le prince des Asturies. Ce voyage qui ne dura pas un an, mais dont les deux frères avaient rapporté une immense quantité de Plantes précieuses, et une excursion à Lyon, pendant laquelle les deux frères franchirent en herborisant les passages presque impraticables de la Grande-Chartreuse et de l'Os-du-Pont : telles furent les dernières fatigues qu'Antoine De Jussieu s'imposa par amour pour la Botanique. Plusieurs écrits dont il enrichit les Mémoires de l'Académie des Sciences; son *Histoire du Café;* celle du *Kali* d'Alicante, du *Cachou,* du *Simarouba* de Cayenne, etc., ses travaux sur l'*Anatomie comparée* et ses recherches sur les *Végétaux fossiles*, ont fait regretter que ses occupations ne lui eussent pas permis de rédiger la relation de son Voyage en Espagne.

Outre ses travaux d'Académicien et de Professeur, Antoine De Jussieu était Médecin habile et renommé : sa clientelle, quoique fort nombreuse, était choisie. Ce Docteur traitant de préférence les indigens, il y avait toujours chez lui affluence de malades de cette sorte : il les aidait de ses soins et de sa bourse. Un assez grand nombre de riches cliens établissait la compensation. Antoine légua à Bernard, son frère, une belle fortune. Il mourut paisiblement, le 22 avril 1758, âgé de soixante-douze ans.

On verra dans les articles suivans qu'il avait généreusement pourvu à l'éducation de ses frères.

Il avait perdu son père de bonne heure, mais il conserva long-temps sa mère et l'aimait tendrement. Telle était, de la part de ce bon fils, sa vive sollicitude pour sa mère, qu'au moindre bruit d'une maladie dont elle pouvait être non pas atteinte, mais menacée seulement, aussitôt ce Professeur, ce Médecin si occupé, que tant de liens devaient retenir dans Paris, s'élançait impatient de tout retard pour courir à sa mère, et courir était bien le mot, car ce savant qui n'avait pas reçu la moindre leçon d'équitation et qui n'avait nulle habitude de l'exercice du cheval, presque toujours aimait mieux s'exposer aux fatigues et même aux dangers d'un voyage de cent lieues à franc-étrier sur les chevaux de poste, que d'arriver quelques heures plus tard près de sa mère.

BERNARD DE JUSSIEU.

Né à Lyon, le 17 août 1699, BERNARD DE JUSSIEU, le treizième des seize enfans de Laurent De Jussieu, avait achevé sa Rhétorique au grand Collège des Jésuites de Lyon en 1716, quand son frère déjà professeur l'appela à Paris, où il lui fit faire son cours de Philosophie, sous sa direction. Ses études terminées, il accompagna Antoine en Espagne et en Portugal (1716). Jusqu'alors, il n'avait montré pour la Botanique aucune préférence décidée, et c'était la première fois qu'il observait des Plantes. Or, jamais il n'oublia ni aucune de celles qu'il vit alors, ni le nom et la position des lieux où il les avait trouvées. Ce n'était pas seulement pour être Botaniste qu'était né Bernard De Jussieu : c'était pour observer la nature, et peu d'hommes ont réuni au même degré les qualités d'un excellent observateur.

A son retour d'Espagne, Bernard de Jussieu observa avec son frère les Plantes du Lyonnais et d'une partie des Alpes ; puis il le quitta pour aller à Montpellier suivre des cours de Médecine. Les professeurs, amis de son frère, l'accueillirent avec faveur. Il reçut le bonnet de Docteur en 1720, et désirant se faire agréger au Collège des Médecins de Lyon, il établit d'abord sa résidence dans la petite ville de Saint-Chamon, comme son frère avait été forcé de s'établir à Trévoux.

Heureusement pour la Botanique, à peine Bernard eut-il essayé la pratique de la Médecine, qu'il éprouva une impossibilité absolue de continuer l'exercice de cette profession : il était trop sensible aux souffrances de ses malades et éprouvait alors de violentes palpitations de cœur. Il lui fallait trouver cependant un genre de travaux qui lui tînt lieu de fortune : il l'obtint de ses talens, de la réputation de son frère et de la justice de Vaillant, démonstrateur de Botanique du Jardin du Roi qui pardonna généreusement à Antoine De Jussieu la préférence accordée à ce dernier comme successeur de Tournefort. Vaillant n'hésita point à offrir au jeune frère de son rival la survivance de ses fonctions que son âge ne lui permettait plus de remplir et que sa mort rendit bientôt vacante.

Absolument livré à la direction du Premier Médecin, le Jardin du Roi, dont les revenus étaient détournés par Chirac de l'objet de sa fondation, aurait subi une dégradation complète, si Antoine De Jussieu n'eût fait pour son entretien, pendant plusieurs années, l'abandon de

ses appointemens. A l'arrivée de Bernard De Jussieu, tout changea de face. Avec non moins de zèle que son frère, il avait tout son temps à donner. Le Cabinet d'Histoire naturelle fut commencé et fournit les premiers matériaux de ces Collections immenses que Buffon, Daubenton et leurs successeurs, ont rendues si célèbres.

Bernard veillait lui-même à la culture des Plantes, à leur distribution dans les serres. Il instruisait les jardiniers, et parvint à en faire des Botanistes : c'est ainsi que le célèbre Thouin fut son élève.

Chaque année, il conduisait ses Elèves dans les campagnes des environs de Paris, leur enseignant à reconnaître les plantes, malgré les changemens que leur fait éprouver la nature du terrain, malgré les accidens qui les défigurent. Souvent ses Elèves se permettaient avec lui des supercheries qu'ils n'eussent osé risquer sous un maître moins habile et surtout moins bon. Ils lui présentaient des plantes qu'ils avaient mutilées exprès et dont ils déguisaient les caractères en y ajoutant des parties tirées d'autres plantes; quelquefois même, ils lui présentaient des plantes étrangères. Bernard De Jussieu nommait la plante, le lieu où elle croissait naturellement, les caractères qu'on avait ou effacés ou déguisés. On répétait vingt fois cette manière d'éprouver son étonnante sagacité : il s'y prêtait toujours avec la même simplicité, ne trouvant dans cette manière de répondre qu'un moyen d'épargner du temps et des paroles. Linné, dans son voyage en France, ayant voulu prendre part à une de ces savantes courses, les jeunes Elèves voulurent tenter avec lui l'épreuve acceptée par leur maître : la réponse de Linné est restée célèbre : « *Aut Deus, aut Dominus De Jussieu.* — Il n'y a que Dieu ou M. De Jussieu qui puisse résoudre ces problèmes! »

Bernard De Jussieu, dont les connaissances embrassaient toute l'histoire naturelle, avaient composé deux ouvrages pour l'instruction de ses Elèves. Le premier, resté manuscrit, sur les *Vertus des Plantes*, était dicté par lui chaque année et particulièrement utile aux étudians qui se destinaient à la Médecine. Le second est une édition du livre de Tournefort sur les *Plantes des Environs de Paris*, augmenté et enrichi de notes.

L'Académie des Sciences s'empressa d'adopter alors Bernard De Jussieu (1725) : mais telle était sa modestie qu'il resta quatorze ans sans oser risquer aucun ouvrage. Son Mémoire sur la *Pillulaire* est de 1739. Dans ce travail où l'on trouve ces mots remarquables : « *Méthode naturelle*, » l'auteur donnait la préférence à Linné sur Tournefort pour la Méthode, non de classer les Plantes, mais de fixer les caractères botaniques. Il ne lui en avait rien coûté pour se déclarer en faveur d'un

étranger et d'un rival : tous ceux qui contribuaient aux progrès des sciences étaient pour lui des compatriotes et des amis. Un deuxième Mémoire de Bernard De Jussieu sur le *Lemma*, plante connue des anciens, et un troisième, sur une espèce de *Plantain* (1741), précédèrent l'importante découverte qu'il fit dans un voyage aux côtes de l'Océan, sur l'origine des Coraux et des Madrépores qu'il démontra, selon la conjecture de Peissonel, être l'ouvrage de Polypes, etc. Ce fut dans une de ses herborisations, en 1747, qu'il constata l'efficacité de sa découverte de l'Alcali volatil à employer contre le venin de la vipère.

Bernard De Jussieu « a peu écrit, mais il a parlé, et d'autres ont écrit d'après lui ». Il n'avait pas composé un livre, et l'Europe était pleine de ses disciples ; son nom était cher à ses compatriotes et respecté des étrangers. Jamais aucune voix ne troubla ce concert unanime du Monde savant : dans le cours d'une si longue vie, il ne trouva qu'un seul rival, Linné, dont il obtint l'estime ; il n'eut pas un seul ennemi.

Quelques savans ont dû leur réputation à leur commerce de lettres encore plus qu'à leurs Ouvrages. Bernard De Jussieu écrivait très peu de lettres : ses leçons, ses conversations étaient le seul titre de sa gloire. On peut croire cependant que ses talens ne lui auraient pas mérité tant d'hommages, et que l'on aurait abusé, plus souvent encore qu'on ne l'a fait, de sa facilité, en s'appropriant ses découvertes que jamais il n'aurait revendiquées, si le respect pour sa personne ne lui avait fait autant d'amis zélés de tous ceux qui le regardaient comme leur maître.

Il vaquait à Padoue une chaire de Botanique. Marsigli alors à Paris, prétendait à cette place : il n'opposa à ses concurrens qu'une Lettre de Bernard De Jussieu, et la place lui fut accordée : éclatant hommage rendu à un étranger par une nation si riche en savans dans tous les genres ; anecdote enfin d'autant plus glorieuse qu'elle ne fut révélée que par Marsigli et ses amis.

L'espèce d'obscurité, où Bernard De Jussieu semblait ensevelir son génie, n'était l'effet ni de la paresse, ni de l'indifférence pour la vérité, ni de cette fausse modestie, habile à cacher sous le voile de la philosophie et de la paresse, la crainte de perdre une réputation qui ne peut soutenir le grand jour. Sa réserve tenait à une défiance sincère de lui-même, défiance bien naturelle à un philosophe qui n'avait jamais songé à comparer sa science à celle des autres Botanistes, mais le petit nombre de ses connaissances à l'immensité de la nature. Un contraste piquant de zèle pour le progrès des sciences et d'indifférence pour l'honneur d'y avoir contribué faisait le fond de son caractère. La

passion de la gloire n'est jamais que la seconde dans une âme vraiment vertueuse, et cette passion qui, comme toutes les autres, a le malheur de ne dédommager que faiblement des tourmens qu'elle cause, n'a point agité la vie de Bernard De Jussieu, plus heureux en cela que tant d'autres hommes célèbres!

Lorsqu'il se présentait à lui des idées nouvelles, des découvertes particulières, il les annonçait à ses disciples, à ses amis, aux étrangers qui le visitaient : il s'assurait par ce moyen qu'elles seraient connues, qu'elles seraient utiles, et son but était atteint. Il communiquait avec la même facilité ses grandes vues sur la Botanique; il sacrifiait (et même sans croire faire un sacrifice) l'honneur d'être Législateur dans cette science au desir d'en accélérer les progrès : mais des vues si étendues et si profondes ne pouvaient être développées que par celui dans la tête de qui elles étaient nées, et quoi qu'ait pu faire Bernard De Jussieu, il lui fut impossible d'échapper à la renommée.

La manière dont les Plantes se développent, croissent, se reproduisent, et la nature de leur substance, au jugement de Bernard De Jussieu, devaient servir de base à la méthode de les classer. Ces caractères embrassaient les trois grandes époques de la vie de chaque Plante et les lois que la nature avait suivies dans leur formation : germination, développement, reproduction et nature des produits donnés par l'analyse chimique des plantes. Une Méthode de Botanique fondée sur ces lois et qui en donnerait en même temps la démonstration, n'était donc plus une simple nomenclature plus commode, une espèce de mémoire artificielle : elle devenait le fondement d'une science. Cet ordre de Plantes établi d'après les lois générales de la Nature, paraissait à Bernard De Jussieu la seule véritable méthode pour les étudier, et il lui donnait le nom de MÉTHODE NATURELLE.

Ces lois de la Botanique, qu'il cherchait, ne pouvaient être saisies que par une longue et profonde méditation sur le nombre immense de faits que ces observations lui avaient fait connaître : aussi le voyait-on passer des journées entières dans son cabinet, sans plantes, sans livres, sans autres secours que quelques papiers où il avait jeté ses idées; il méditait dans les rues, dans ses promenades, sur les problèmes qu'il s'était proposés. Il avait porté dans une science d'observation ces méditations profondes qu'on croit uniquement réservées aux sciences abstraites, et il était parvenu à éprouver dans l'étude de la Botanique, les plaisirs qu'elles donnent à l'aspect de la vérité. Privé dans ses dernières années de l'usage des yeux, ne pouvant plus lire, ni presque

même observer, il fut toujours également occupé. C'était un spectacle nouveau que de voir un Botaniste n'avoir besoin pour travailler longtemps que de ses propres idées, comme un Géomètre, un Métaphysicien, un Poète !

Bernard De Jussieu croyait fermement à l'existence de ces lois qu'il cherchait; il se flattait d'en avoir découvert quelques-unes, et son autorité était d'autant plus grande, qu'en général ce qui n'était pour lui qu'une opinion, aurait été pour tout autre une chose prouvée. Cependant il ne publia point ses opinions, quelque bien fondées qu'elles fussent à ses propres yeux, et il laissa l'Europe entière adopter une Méthode artificielle, quoique cette Méthode fût l'ouvrage du seul homme qu'il pût regarder comme un rival (Méthode de LINNÉ).

Les travaux de Bernard De Jussieu au Jardin de Trianon sur la demande de Louis XV, et ses conférences particulières avec ce prince, grand amateur de Botanique, firent éclater le désintéressement du savant et la disposition habituelle des Rois à ne point tenir compte du zèle qu'on leur témoigne. Bernard ne reçut rien parce qu'il ne demanda rien : il ne fut pas même indemnisé de ses frais de voyage. Le catalogue des *Ordres* qu'il établit dans le classement des Plantes à Trianon est un ouvrage tout-à-fait original et le fondement le plus solide de la gloire de son autenr. Et cependant, lorsque Jean-Jacques Rousseau, voulant chercher des consolations dans la Botanique, fit demander à Bernard De Jussieu quelle méthode il devait suivre :« Aucune, répondit l'illustre Botaniste ; qu'il étudie les Plantes dans l'ordre où la Nature les lui offrira; qu'il les classe d'après les rapports que ses observations lui feront découvrir entre elles. Il est impossible, ajoutait-il avec bonhomie, qu'un homme d'autant d'esprit s'occupe de Botanique sans nous apprendre quelque chose. »

La sensibilité de Bernard De Jussieu sauva ce que sa modestie aurait fait perdre. A la mort de son frère Antoine, qu'il aimait et respectait comme un père, sa douleur fut si vive et si profonde qu'il ne voulut point occuper au Jardin la première place de Botanique, comme successeur de son frère! Il voulait quitter Paris, s'ensevelir dans la retraite. Les enfans de son frère aîné qu'il appela auprès de lui et qu'il adopta, devinrent sa consolation. Il eut le bonheur d'inspirer l'amour de la Botanique à son neveu Antoine-Laurent : dès-lors tous les trésors de science et de génie de l'illustre vieillard, furent ouverts au jeune homme et conservés pour la postérité.

Bernard De Jussieu qui connaissait toute la nature, n'avait pas

négligé d'étudier les hommes : le fruit de cette étude avait été l'amour de la retraite et une mélancolie douce et tranquille. Il haïssait le vice, mais sa haine se bornait à le fuir : un petit nombre d'amis formaient sa société ; il les avait cherchés parmi les hommes instruits, occupés des mêmes objets que lui et qui pouvaient l'entendre. Il s'était dispensé de ces inutilités que l'on est convenu d'appeler devoirs de société, mais il les avait remplacées par une Bienfaisance réelle. Il croyait que des avis utiles, des réponses promptes, qui souvent étaient des traités complets sur l'objet en question, enfin la communication entière et sans réserve de toutes ses lumières, valaient mieux que des visites et des lettres de politesse. Il consentait à employer son temps pour les autres, mais non pas à le perdre pour eux. Ceux qui, par des motifs de personnalité ou de paresse, seraient tentés de l'imiter dans cette espèce de négligence, doivent songer qu'ils ne pourront se la faire pardonner qu'aux mêmes conditions.

Il connaissait d'autant mieux la vanité des autres hommes, qu'étant absolument exempt lui-même de cette faiblesse, elle le frappait davantage, et qu'il la voyait de sang-froid; mais il ne se servait de cette connaissance que pour se mettre à l'abri des querelles que la vanité des autres lui eût suscitées et pour leur être utiles sans les blesser. Quand un auteur lui lisait un manuscrit et lui demandait ses observations, il les proposait d'abord avec simplicité mais avec franchise. S'il s'apercevait aux réponses de l'auteur que c'était son approbation et non ses avis qu'on lui avait demandés, il écoutait en silence le reste de l'ouvrage, et des formules de politesse (car la simplicité et la franchise sont souvent réduites à en employer) étaient alors toute sa réponse. Si on lui demandait son avis sur un savant, il disait volontiers le bien qu'il en pensait, mais si le mal surpassait le bien, il se taisait.

Souvent il répondait aux questions qu'on lui proposait : « *Je ne sais pas* », et cette réponse embarrassait quelquefois les consultans, honteux alors de s'être crus plus savans que lui. Il haïssait le charlatanisme et pardonnait aux charlatans : une gaîté douce et des plaisanteries sans fiel que sa bonhomie rendait piquantes, assaisonnaient les conversations qu'il avait sur ce sujet avec ses amis.

Pendant plus de cinquante années qu'il prit part aux travaux de l'Académie des Sciences, il fut toujours assidu aux assemblées; occupant toujours la place que les réglemens lui assignaient ; ne parlant jamais que lorsqu'on lui demandait son avis et le disant avec précision, en peu de paroles; toujours sage, juste et modéré lorsqu'on le consultait sur

les affaires de la Compagnie; toujours clair, lumineux, profond, s'il prononçait sur un point de science; quelque longue, quelque vive que pût être une discussion sur un point d'Histoire naturelle, il gardait le silence. Mais si, au milieu de la dispute, une voix s'élevait pour proposer de demander l'avis de Bernard De Jussieu, alors tous se taisaient : il disait un mot, et la dispute était terminée.

Bernard De Jussieu avait fait deux voyages en Angleterre, espérant y trouver des richesses en Histoire naturelle. Au retour d'un de ces voyages, il rapporta le Cèdre du Liban qui manquait au Jardin-du-Roi, et il eut la satisfaction de voir les deux pieds de cet arbre, qu'il avait un moment portés dans son chapeau, croître sous ses yeux et élever leurs cimes au-dessus des plus grands arbres.

Malgré son grand âge, Bernard de Jussieu avait conservé une santé forte, qu'il devait à la parfaite régularité de sa vie. L'état de souffrance de son frère Joseph, quand ce dernier put revenir d'Amérique (1771), renouvela les douleurs que Bernard avait ressenties de la perte d'Antoine.

Lorsque ayant totalement perdu la vue, Bernard De Jussieu eut confié à son neveu Antoine-Laurent le soin des Plantes du Jardin-du-Roi, la cessation brusque de tout exercice l'appesantit peu-à-peu : son embonpoint augmenta. Le 20 septembre, il fut frappé d'apoplexie : des secours prompts le rappelèrent à la vie. Il retrouva sa tête et sa mémoire, mais il ne put retrouver ses forces. Il languit pendant six semaines dans les bras de ses neveux, au milieu de ses amis qu'il consolait par cette gaîté douce et touchante qui accompagne encore dans ses derniers instans le Philosophe qui a su apprécier la vie, et l'homme juste qui meurt sans remords. Il ne paraissait point avoir changé, si ce n'est que, dans sa dernière maladie, il était plus doux encore, plus calme, plus sensible que dans le reste de la vie. Sa famille, ses amis, qui n'avaient presque jamais connu sa sensibilité que par ses soins, ses bienfaits, ses services, le virent avec attendrissement et avec crainte, parler alors le langage d'une amitié expansive dont ils ne lui avaient connue que les procédés. Il leur dit, pour la première fois, combien il les aimait, lorsqu'il sentit qu'il fallait renoncer pour toujours au plaisir de leur en donner des preuves. Toute sa vie, il avait rempli ses devoirs de religion comme ses devoirs de morale, avec la même exactitude, la même simplicité et le même silence. Il expira le 6 novembre 1777, dans sa soixante-dix-neuvième année.

JOSEPH DE JUSSIEU.

Le dernier des seize enfans de Laurent De Jussieu et de Lucie Cousin, JOSEPH DE JUSSIEU, né à Lyon, le 3 septembre 1704, était bien jeune encore quand ses deux frères ANTOINE et BERNARD, étaient déjà illustres. Son premier penchant le portait à suivre la même carrière : mais il était doué d'une de ces imaginations vives qui, lorsqu'elles sont jointes à un esprit juste et à un cœur droit, peuvent rendre inconstant dans la jeunesse, mais ne laissent dans l'âge mûr qu'une activité utile. Abandonnant bientôt son premier projet, il quitta l'étude de la Botanique pour celle des Mathématiques et le noviciat de Médecin pour les travaux de l'Ingénieur. Il acquit alors dans les sciences mathématiques des connaissances que souvent, dans la suite, il eut occasion d'employer, et que peut-être on devrait regarder comme un préliminaire essentiel dans toutes les sciences naturelles, comme propres à donner à ceux qui les cultivent l'habitude d'être plus difficiles sur les définitions et sur les preuves. Après cette diversion, qui fut très courte, Joseph De Jussieu revint à des occupations vers lesquelles il se sentait rappelé, parce qu'elles lui étaient communes avec des frères qu'il chérissait.

En 1735, choisi comme Botaniste, pour accompagner au Pérou, les Astronomes de l'Académie, il les suivit dans ce voyage célèbre, profitant des moindres relâches pour envoyer à ses frères les plantes et les graines qu'il recueillait. Plus d'une fois arrêté par des maladies courtes et violentes, il s'en relevait pour se livrer avec une ardeur plus vive encore aux fatigues qui les lui avaient causées. Il n'avait qu'une seule crainte et ne voyait qu'un danger, celui de quitter un pays sans l'avoir observé! A la vérité, l'amour des sciences n'était pas la seule passion qui l'animait : l'idée du plaisir que chacun de ses envois ferait à ses frères, eût suffi pour lui faire tout supporter, tout risquer.

Les Astronomes virent avec quelque surprise que le Botaniste leur adjoint, était en même temps un Mathématicien habile, capable de concourir avec eux aux opérations astronomiques. Bouguer, à son retour, déclara qu'aucun de ses coopérateurs ne lui avait été plus utile que Joseph De Jussieu.

Pendant le temps employé aux travaux astronomiques, De Jussieu observa les différentes espèces d'arbres qui donnent le *Quinquina*, les

caractères botaniques qui distinguent chaque espèce, le degré de vertu de chacune, les arbres dont on mêle frauduleusement l'écorce au Quinquina. Il apprit aux habitans même du pays à employer cette écorce avec méthode, à reconnaître les différentes espèces, à en tirer la matière utile; lui-même prépara une assez forte quantité d'extrait de Quinquina pour l'envoyer à ses frères, et cet extrait se trouva plus efficace que celui qu'on préparait en France.

Cependant les Astronomes avaient rempli l'objet de leur voyage, et se préparaient à retourner en Europe. Sept années de travaux pénibles eussent pu suffire au zèle de Joseph De Jussieu : il eût revu une famille chérie ; il eût joui de la gloire de ses recherches. Mais il n'avait encore vu que des contrées habitées par des Européens, défigurées par la culture ou du moins parcourues avant lui par d'autres voyageurs, et il laissait derrière lui des pays immenses, où une foule d'objets nouveaux devaient frapper les yeux du premier observateur qui oserait y pénétrer; où la nature seule avait réglé la disposition des végétaux, et donnés à la terre les plantes qu'elle devait produire. Il savait que le voyage y serait plus pénible, mais qu'il pouvait espérer d'y faire presque à chaque pas, des observations utiles : il ne put se résoudre à quitter le Pérou sans avoir parcouru ces contrées inconnues.

La difficulté de tirer des secours de l'Europe n'était pas un obstacle pour lui. Il était Médecin, et un Médecin français était regardé dans ces pays, à-peu-près comme, dans l'ancienne Grèce, cette famille des princes de la Carie, long-temps dépositaire presque unique des secrets de la Médecine, et à laquelle un peuple enthousiaste dans sa reconnaissance avait supposé une origine céleste. L'admiration pour Joseph De Jussieu eut une manière de s'exprimer bien différente de celle des anciens Grecs. Il reçut défense absolue de partir jusqu'à la fin d'une maladie épidémique dans laquelle on avait eu besoin de son secours. On décerna des peines contre quiconque favoriserait son évasion : on promit une récompense à quiconque l'arrêterait s'il passait la frontière. Ces précautions honorables et tyranniques étaient bien inutiles : on eût pu s'en reposer sur son zèle pour l'humanité. Cette partie du Voyage de Joseph De Jussieu n'a pas été perdue pour l'Histoire de la Médecine. On a trouvé dans ses papiers des détails intéressans sur la marche de la petite-vérole au Pérou, sur les maladies épidémiques de ce pays, sur une maladie singulière qui suivit une éruption du Cotopaxi et à laquelle on donna le nom de ce volcan.

Retenu, et par ses fonctions de Médecin volontaire ou forcé, et par

plusieurs maladies dont il ne put se préserver, Joseph De Jussieu ne commença ses nouveaux voyages qu'en 1747 : ce fut alors qu'il parcourut plusieurs pays sauvages et inhabités. Il fallait traverser des lacs immenses sur de petits bateaux de joncs, passer des torrens sur des ponts de cordes de cent pieds de long. Ailleurs, de longues pièces de bois appuyées sur les bords de la rivière et sur des rochers placés au milieu et beaucoup plus bas que les rives, composaient un pont formé de deux plans inclinés très rapides; d'autres fois, le pont était fait de bateaux de joncs, recouverts par des fascines, et supportés par des câbles du même jonc étendus d'un bord du torrent à l'autre.

Joseph De Jussieu a laissé des dessins de ces ponts, monumens hardis de l'industrie d'un peuple ingénieux et sauvage.

Il fut obligé de gravir sur des rochers qui servaient de retraite aux restes des anciens habitans du pays, à qui l'on donnait le nom de *Rebelles*, parce qu'ils défendaient leur indépendance naturelle et qu'ils traitaient comme des ennemis les Européens et leurs esclaves. Mais ils respectèrent Joseph de Jussieu, comme s'ils eussent senti que, ministre de paix et de lumière, occupé de chercher des remèdes à des maux communs à tous les hommes, il était le compatriote et l'ami de tous les peuples, surtout des peuples malheureux.

Notre aventureux voyageur parcourut des déserts où la rigueur du froid a détruit toute végétation; il était réduit à y vivre de biscuit et de fromage sec. Abandonné ou dépouillé par ses domestiques, peut-être ne dut-il la vie qu'à l'indulgence excessive avec laquelle on traitait les voleurs au Pérou. Ils auraient eu peu à gagner en se débarrassant par un homicide d'un dénonciateur ou d'un témoin de plus.

Enfin, seul au milieu de ces déserts, il perd subitement la vue : cet état horrible ne dura qu'un jour, il est vrai, mais qui peut apprécier la longue et terrible durée d'un tel jour?

C'est à travers tant de fatigues et de dangers que Joseph De Jussieu parvint dans un pays fertile, riche en plantes jusqu'alors ignorées de l'Europe. Il marchait au milieu d'un pays inhabité où il découvrit les restes immenses des forteresses que les Incas opposaient aux incursions des sauvages : ces vastes contrées étaient devenues désertes. Placées près du Paraguay, toute communication leur était interdite avec ce pays, où l'on croyait que les Jésuites avaient fondé un empire et où ils n'avaient réellement établi que des couvens et des comptoirs. De là, il passa à la Province de Los Maxos, traversant des pays marécageux et brûlans; dévoré par le soleil et plongé dans la fange jusqu'aux genoux,

vivant de millet et de maïs, forcé de passer la nuit sur les arbres et d'abandonner la terre aux reptiles. Enfin, après avoir vu tout ce que les provinces éloignées des côtes pouvaient lui offrir d'objets nouveaux, il se retrouva, en 1750, au Potosi.

Malheureusement la plus grande partie des découvertes faites dans ces voyages est perdue : quelques fragmens qui ont été conservés font vivement regretter le reste.

Joseph De Jussieu découvrit l'espèce de *Canelle* qui croît sur les montagnes du pays de Los Canelos : il ramassa dans une des vallées des Cordilières, l'*Héliotrope* et la *Pervenche* qui ont été naturalisés parmi nous. Il visita plusieurs mines d'argent, observa et décrivit les procédés employés dans la mine de mercure de Guanca-vebra. Il examina la montagne de Pumacanche qu'il jugea entièrement formée d'aimant ainsi que les montagnes voisines ; il observa des sources d'eaux chaudes qui s'élancent des montagnes glacées de Tunguraga et de Vilcanose. Il trouva dans les montagnes du Pérou ces ossemens immenses, étrangers au sol où ils sont déposés et que la nature a semés dans les entrailles de la terre comme des monumens de ces temps où la mémoire des hommes ne peut atteindre(1). Il se procura sur les bords du lac de Chicuito une collection nombreuse de différentes espèces d'oiseaux aquatiques nouvelles pour l'Europe. Dans la province de Las Yungas, il observa la *Coca*, cette plante si nécessaire aux Péruviens enchaînés dans les mines, ressource que la nature avait mise en dépôt dans ces contrées comme une consolation et un soutien contre les maux infligés à leurs habitans par l'avidité et la dureté de la race européenne. Ces victimes condamnées aux plus rudes travaux mâchent sans cesse les feuilles de cette plante, séchées et saupoudrées de cendres de Quinoa : ces sucs réparateurs soutiennent leurs forces, relèvent leur âme abattue par l'oppression et leur donnent le courage de supporter le travail et la servitude.

Joseph De Jussieu ne se borna point à l'histoire naturelle, ou plutôt il chercha à compléter son travail en y ajoutant la carte des pays qu'il avait vus. On peut juger, d'après ce qui reste de ses journaux, que si aucune partie de ses travaux n'eût été perdue, il eût fait connaître le

(1) On trouve des traces de la mer au sommet des plus hautes montagnes, comme on y trouve des restes d'animaux qui n'y existent plus ; mais cela ne prouve pas qu'ils y aient existé, ni que la mer soit montée jusque-là. Ce sont les montagnes qui se sont élevées, emportant, avec les couches qui se sont redressées, les traces de la mer et des animaux qui les ont couvertes lorsqu'elles étaient plaines et non montagnes.

Pérou mieux que l'on ne connaît encore plusieurs parties de l'Europe.

Arrivé dans le Potosi, Joseph De Jussieu, qui déjà éprouvait les premières atteintes des infirmités auxquelles il devait succomber, non-seulement pratiqua en ce lieu la Médecine, mais il l'enseigna aux Médecins Espagnols et Péruviens. En même temps qu'il leur apprenait à connaître les vertus des Plantes, il levait les cartes géographiques de cette région, visitait les mines, réformait les travaux publics. Enfin, on ne lui permit point de partir qu'il n'eût rétabli un pont nécessaire aux communications du pays et ruiné depuis vingt ans. C'était pour la seconde fois que notre voyageur éprouvait la même violence. De Botaniste, redevenu Ingénieur malgré lui, il reconstruisit le pont, éleva des digues pour contenir le fleuve grossi par des torrens, rétablit des chemins, et donna, comme dans les premiers âges des nations, l'exemple de toutes les sciences, de tous les arts, unis dans un seul homme. Au moins, une pyramide, élevée aux frais de la province, attesta sa reconnaissance envers Joseph De Jussieu, en même temps qu'elle rappelait la violence qu'on lui avait faite : c'était une manière honorable de la réparer en partie !

Quatre ans s'étaient passés dans ces travaux. Le gouverneur, Xauregui, qui logeait chez lui Joseph De Jussieu, lui avait des obligations personnelles pour le soin qu'il avait pris de sa famille. Il s'en montra reconnaissant à la façon de ce pays : il le retint encore une année entière en le flattant toujours de l'espérance de le ramener bientôt en Europe. Cette année écoulée, De Jussieu revint avec Xauregui à Lima, par une autre route que celle qu'il avait prise la première fois en venant de cette ville où il arriva vers la fin de décembre 1755.

Il n'aspirait d'abord qu'à retourner dans sa patrie : sa santé était affaiblie et son courage commençait à l'abandonner. Xauregui cependant partit sans lui, soit qu'il ne voulût pas l'exposer aux fatigues du voyage par le cap Horn, soit qu'il désirât laisser à sa femme un Médecin habile et digne de toute leur confiance. Joseph De Jussieu resté à Lima, privé de ses appointemens comme si pour s'obstiner à rendre son travail plus complet, il eût mérité d'en perdre la récompense, fut obligé de se livrer de nouveau à la pratique de la Médecine. La Géométrie, seule étude qui le satisfît par l'évidence de ses démonstrations (ce sont ses termes), occupait le reste de son temps. Il ne voyait plus dans la Botanique qu'une science à laquelle il avait sacrifié sa fortune et sa santé, et qui ne l'avait pas même récompensé par la gloire de ce qu'elle lui avait coûté. Le plaisir de servir la passion plus constante et

plus heureuse de ses frères avait soutenu son courage, mais on lui mandait souvent que ses envois de plantes et de graines avaient été perdus. Enfin, il apprit la mort de son frère aîné : cette nouvelle le consterna : « Je ne puis penser à lui, écrivait-il, sans que mon sang ne se gèle et que mon cœur ne se couvre d'un voile noir : ce n'est point un frère, c'est mon père que j'ai perdu ! »

Vers 1761, le départ de madame Xauregui que la santé de Joseph De Jussieu ne lui permit pas de suivre, mit le comble à ses maux. Il devint sujet à de fréquens vertiges : sa mémoire s'affaiblit. Il continuait cependant de voir des malades, fuyant les grands, dont la clientelle inquiète, exigeante, lui paraissait un esclavage ; préférant les pauvres et donnant l'exemple du désintéressement dans des pays où l'amour de l'or seul attire les Européens. Consumé du regret de vivre loin de sa patrie et manquant de courage pour vaincre les obstacles qui le retenaient ; ne pouvant supporter l'idée de rester au Pérou et ne voyant qu'avec effroi la fatigue et les dangers du retour ; conservant sa générosité et ses vertus, mais trop faible pour se défendre contre ceux qui ne craignaient point d'en abuser : il était encore utile aux autres, mais inutile à lui-même. Enfin ses véritables amis sentirent combien son départ devenait nécessaire : ils l'y déterminèrent. Il quitta Lima et son départ fut regardé par les habitans comme un malheur public. Cet homme qui avait été pendant vingt ans le Bienfaiteur d'un des pays les plus riches de l'univers, fut obligé d'emprunter pour subvenir aux frais de son retour.

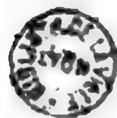
Sa tête avait perdu son activité et ses forces : son âme était épuisée, mais sa raison était saine encore. Le voyage rétablit sa santé, mais sa tête s'affaiblit de plus en plus. Il revint à Paris, en 1771, après trente-six ans d'absence, retrouver son frère Bernard, le reconnaître et pleurer dans ses bras. Il savait encore qu'il avait un frère et qu'il l'aimait, mais ce fut la seule chose dont il eût conservé le souvenir ou plutôt le sentiment. Ses découvertes, ses vues, ses travaux, le fruit de quarante années consacrées aux sciences, ses chagrins, ses malheurs : tout était effacé de sa mémoire !...

Un frère malheureux reçu dans une famille vertueuse, un *Martyr de la Botanique* recueilli dans une maison qu'on pouvait appeler le sanctuaire de cette science, fut traité avec le respect qu'on devait à son malheur et à la cause de son malheur. On lui prodigua les soins : ils furent inutiles. Il vit (1777) mourir Bernard son frère qu'il avait tant aimé, mais il était devenu incapable de sentir sa perte et par une es-

pèce de compensation dont il fallait rendre grâce à la nature, son état lui épargna du moins le sentiment de cette dernière infortune. Ses neveux auxquels il restait seul, lui donnèrent toutes les marques de tendresse qu'il pouvait recevoir : ils cherchaient à prolonger, à adoucir sa vie, à conserver long-temps les restes respectables d'un vieillard qui, assez malheureux pour avoir perdu jusqu'au souvenir de ce qu'il avait été, méritait que les autres en gardassent la mémoire.

Il recevait ces soins avec une sensibilité et une douceur touchantes. Privé de la mémoire, incapable de sentir combien il avait de droits à tout ce qu'on faisait pour lui, les soins de chaque jour lui paraissaient un nouveau bienfait auquel il répondait chaque jour par une reconnaissance nouvelle : l'état où il était tombé lui avait laissé son caractère naturellement doux et sensible. Bientôt sa vie ne fut plus qu'un assoupissement continuel : ses membres se retirèrent et il mourut de la gangrène après huit jours de souffrance, le 11 avril 1779, dans sa soixante-quinzième année. Nommé membre de l'Académie des Sciences, en 1743, lorsqu'il était au Pérou, il avait été Académicien trente-six ans sans avoir jamais paru à l'Académie, même après son retour.

Telle fut, après quarante années de travaux et quinze de malheurs, la fin de cet homme de bien, de cet *Homme Utile*, oublié pendant sa vie, maltraité même et qui a fait aux Sciences et à l'Humanité le sacrifice le plus entier peut être dont les Annales des Peuples aient offert l'exemple.





ANT. LAURENT ET ADRIEN DE JUSSIEU.

a

fut

appele a Paris, en juillet 1765, par son oncle Bernard. Il se trouva ainsi tout-à-coup auprès de l'homme qui n'avait en Europe, pour la



PÈRE ET FILS,

ANTOINE-LAURENT ET ADRIEN DE JUSSIEU,

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES (ANCIENNE ET NOUVELLE.)

BERNARD DE JUSSIEU était âgé de soixante-quatorze ans, quand son neveu et son élève, ANTOINE-LAURENT, âgé de vingt-cinq ans seulement, fut admis à l'Académie des Sciences où il devait siéger près de deux tiers de siècle (1773-1836). Le jeune Académicien, pour les tendres soins dont il entourait la vieillesse de ses deux oncles, Bernard et Joseph, était alors cité comme un modèle. Sa piété filiale mérita la récompense qu'elle obtint au sein de cette même Académie des Sciences devenue la première Classe de l'Institut national de France, quand les suffrages de cette Compagnie (1831) donnèrent à l'illustre vieillard, à quatre-vingt-et-un ans, la joie de voir ou plutôt de sentir à côté de lui siéger son fils ADRIEN, qui devait être son digne continuateur, comme il l'avait été lui-même de son oncle!

ANTOINE-LAURENT DE JUSSIEU.

ANTOINE-LAURENT DE JUSSIEU, fils aîné de CHRISTOPHE, naquit à Lyon, le 12 avril 1748, fit ses premières études dans cette ville et fut appelé à Paris, en juillet 1765, par son oncle BERNARD. Il se trouva ainsi tout-à-coup auprès de l'homme qui n'avait en Europe, pour la

Botanique, de rival que Linné. Au moment où le jeune De Jussieu vint se réunir à son oncle, Antoine était mort depuis sept ans (1758), Joseph était toujours retenu au Pérou, et Bernard vivait à-peu-près seul. L'illustre vieillard logé dans une petite maison de la rue des Bernardins, n'en sortait que pour aller à la messe, à l'Académie ou au Jardin-des-Plantes; presque toujours plongé dans ses méditations profondes et ne les interrompant, si c'était même les interrompre, que pour quelques amis, choisis parmi les hommes les plus respectables de cette époque, les Poivre, les Lemonnier, les Duhamel, les Malesherbes. (1)

Telle était la vie retirée de Bernard. A cette simplicité de mœurs, à ce besoin d'une méditation continue, mais libre, et dans laquelle, par un tour particulier de son esprit, il semblait plutôt laisser venir les idées que les chercher, il joignait une régularité d'habitudes qui était extrême. Tout, dans sa maison, était soumis à l'ordre le plus exact et, si l'on peut s'exprimer ainsi, à l'*Esprit de Méthode* le plus sévère. Chaque chose s'y faisait, chaque jour, à la même heure et de la même manière. Chaque repas avait son heure fixe et invariable. On soupait à neuf heures, et lorsque le jeune Antoine-Laurent allait jusqu'à se permettre la distraction du théâtre, il n'oubliait jamais de calculer le nombre précis de minutes qu'il lui fallait pour rentrer dans la salle à manger, juste dans le moment même où son oncle y entrait par l'autre porte.

Voici encore un trait qui peint le caractère de Bernard. La partie de ses revenus qui n'était pas absorbée par ses dépenses courantes, il la déposait dans un coffre. Il lui fallut un jour faire une dépense extraordinaire : il ouvrit le coffre, et y trouva quarante mille francs. Puis de nouvelles économies furent accumulées, le coffre ne fut visité qu'après la mort de Bernard, et l'on y trouva une somme à-peu-près égale à la première.

On pourrait dire qu'il traita ses idées comme sa fortune. Il les laissa s'accumuler de même avec régularité, avec suite, mais avec une sorte d'insouciance. Enfin il y puisa un jour et traça le tableau de ses *Ordres naturels*, monument immortel de son génie; puis il les laissa s'accumuler encore, et, à sa mort, il en légua le dépôt à son neveu, comme la partie la plus précieuse de son héritage.

Bernard passait presque tout son temps à méditer : habituellement, il méditait assis. L'oncle et le neveu travaillaient tout le jour, dans la

(1) Voyez les Notices sur MALESHERBES et POIVRE, dans le Recueil des HOMMES UTILES, 1834 et 1835.

même chambre, sans se parler. Le soir, le neveu faisait la lecture à son oncle qui lui communiquait, à son tour, ses vues et ses réflexions.

On sent que les impressions reçues auprès d'un homme de cette trempe, ne devaient guère moins influer sur le caractère du jeune De Jussieu que sur son génie. Aussi, même simplicité dans les habitudes, même constance dans le travail, même persévérance dans le développement d'une grande idée et de la même idée. Jamais deux hommes ne semblèrent plus faits pour se continuer l'un l'autre, et n'être, pour ainsi dire, que les deux âges, les deux phases successives d'une même vie.

Au bout de cinq ans passés auprès de son oncle, dans des études si actives et dans un commerce si intime, Antoine-Laurent, à vingt-deux ans et demi (1770) était déjà Docteur en médecine (1) et suppléant de Lemonnier dans la chaire de Botanique du Jardin-des-Plantes.

Dès qu'il commença à professer, l'influence de Bernard sur ses idées dut prendre une nouvelle force. Il le consultait sur ses difficultés; il lui soumettait ses doutes, et toutefois on doit ajouter que, jusque dans les discussions qu'il soulevait alors, il y avait souvent moins de curiosité scientifique que de piété filiale. Car depuis la mort d'Antoine, Bernard était tombé dans une mélancolie profonde : bientôt il perdit la vue. Il ne fallait rien moins, pour rattacher ce vieillard à la vie, que les liens adroits dont l'entourait un jeune homme, ingénieux à réveiller sans cesse, par des questions piquantes et difficiles, cet esprit né pour la méditation. En 1771, Joseph revint d'Amérique.

Antoine-Laurent prodigua les soins les plus tendres à cet infortuné : il devint à-la-fois le soutien et le consolateur de ses deux oncles, l'un privé de la vue et l'autre privé de la raison.

Une place devint vacante à l'Académie des Sciences, en 1773, et Bernard engagea son neveu à s'y présenter; mais ce neveu n'avait rien publié encore. Il fallut donc songer à un Mémoire, et pour sujet de ce premier travail, Antoine-Laurent choisit l'*Examen de la Famille des Renoncules*. Au reste, le sujet importait peu : quel qu'il fût, il ne pouvait être pour le candidat qu'une occasion de faire sentir sa force et de développer de grandes idées. C'est alors en effet que, par une réaction énergique sur les idées de son oncle, il conçoit ses idées sous une nouvelle forme, qui lui est propre et qui leur imprime, à son tour, le cachet et la pensée de son génie. Il a souvent répété que c'était ce

(1) Sa *Thèse*, imprimée en 1770 est remarquable. Il avait choisi pour sujet les rapports d'Analogie entre le Règne animal et le Règne végétal.

Mémoire qui l'avait fait Botaniste, que « *le Voile s'était levé* », ce sont ses expressions, et que, pour la première fois, s'étaient découverts à ses yeux ces grands principes dont la démonstration devait être ensuite le but constant de ses efforts et de ses recherches.

Ce Mémoire frappa tous les esprits : c'était tout un ordre nouveau d'idées. Un élément nouveau, le principe constitutif de la *Méthode naturelle*, prenait enfin sa place dans la science, et bientôt il allait en changer la face. Jusqu'alors, et particulièrement depuis Linné, la Botanique s'était occupée surtout de nomenclature ; maintenant, et par un progrès qui la ramenait plus près de son véritable objet, la nature des êtres, elle allait faire succéder à l'étude de la nomenclature l'étude des caractères. Ce Mémoire où Antoine-Laurent jetait ainsi les premières bases de la science des caractères, est de 1773 : il lui ouvrit l'Académie.

L'année suivante, une grande occasion s'offrit au jeune Académicien non pas seulement d'exposer toutes ses grandes idées, mais d'en faire l'application. On a vu dans la Notice sur Bernard De Jussieu le goût de Louis XV pour la Botanique : un des derniers actes de ce prince qui mourut la même année, fut l'adoption du projet d'agrandissement proposé par Buffon pour le Jardin-des-Plantes qui fut doublé ; toute la partie consacrée à l'*Ecole* proprement dite, put dès-lors être replantée. La Méthode de Tournefort avait été toujours suivie. Antoine-Laurent alors publia son *Exposition d'un Nouvel Ordre de Plantes adopté dans les Démonstrations du Jardin-Royal* (1774) : c'était une combinaison des systèmes de Tournefort et de Bernard De Jussieu avec l'adoption des genres et de la nomenclature de Linné.

Ces deux derniers vivaient encore, mais bientôt ces deux grands naturalistes moururent, Bernard De Jussieu en 1777, et Linné l'année suivante (1778). Dès-lors, la première place fut libre et de l'aveu de tous les savans en tous pays, c'était Antoine-Laurent De Jussieu qui allait l'occuper.

Après quinze années de travaux sans relâche (1), parut enfin le livre qui devait couronner cette hérédité de travaux et de traditions de fa-

(1) Le *Rapport sur le Magnétisme animal*, par ANTOINE-LAURENT DE JUSSIEU, en 1784, n'est pas le meilleur de ses ouvrages, mais il donna lieu à une belle réponse de l'auteur. Le Ministre l'ayant invité à dîner, l'interpella ainsi, à haute voix : « Et comment se fait-il, Monsieur, que vous ayez publié un avis contraire à celui que le Gouvernement désirait ? — Et comment se fait-il, Monseigneur, que l'on m'ait demandé mon avis s'il ne m'était pas permis de dire ce que je pense ? » Il est à remarquer que De Jussieu n'était pas de ces hommes qui ne trouvent d'honneur qu'à lutter contre le pouvoir.

mille. La plus belle création de la Botanique moderne (*Genera Plantarum*, etc.), parut au mois de juillet 1789, et suivant le jugement de Cuvier, le livre d'Antoine-Laurent De Jussieu, marque dans les sciences d'observation (non pas en Botanique seulement), une époque non moins mémorable que la *Chimie* de Lavoisier dans les sciences d'expérience. C'était une Révolution dans l'Histoire naturelle, mais pouvait-elle être aperçue au milieu de l'autre Révolution qui éclatait la même année, le même mois, presque le même jour? (Prise de la Bastille, 14 juillet 1789).

A peine son grand ouvrage était-il publié qu'Antoine-Laurent dut accepter d'importantes fonctions dans la Mairie de Paris : ce fut le début de cette famille dans l'administration municipale. Les attributions de la Mairie de Paris se partageaient, suivant le langage de cette époque, en plusieurs Départemens. Il y avait pour les Hôpitaux un Département : il échut au Citoyen De Jussieu, et le *Rapport* qu'il publia *sur les Hôpitaux de Paris* mérita l'honneur d'être comparé au travail sur le même sujet rédigé par le vénérable et infortuné Bailly.

En 1793, le Jardin-des-Plantes dont l'organisation fut renouvelée, reçut le titre de *Museum d'Histoire naturelle*, et son premier Directeur Daubenton eut pour successeur De Jussieu. Dès la création de l'Institut, Antoine-Laurent fut un des membres de la classe des sciences. Il était Vice-Président de cette classe, l'année qui fut marquée par la présidence du général Bonaparte.

Professeur de *Matière médicale* à la Faculté de Médecine (1804), Conseiller de l'Université impériale (1808), Antoine-Laurent était constamment occupé du soin de préparer une seconde édition de son grand ouvrage. Ses *Mémoires sur le Museum* (depuis Louis XIII jusqu'à Buffon), ne furent pour lui qu'un délassement et une distraction qui avait encore pour objet l'Histoire naturelle (1802-1808).

Dépouillé de son titre de Conseiller de l'Université par la Restauration (1815), Antoine-Laurent subit en 1822, avec Vauquelin, Chaussier, Pinel, Deyeux, Desgenettes, etc., l'honneur d'être exclu de l'Ecole de Médecine. En 1830, lorsque l'injustice put être réparée, plusieurs de ces hommes célèbres, Vauquelin, Chaussier, Pinel, étaient morts; Antoine-Laurent, alors âgé de quatre-vingt-trois ans, se trouva trop vieux pour reprendre sa place à la Faculté.

Déjà, dès 1826, il s'était démis pour son fils ADRIEN DE JUSSIEU, de sa chaire au Muséum et, cinq ans après, il eut le bonheur de l'obtenir aussi pour collègue à l'Académie des Sciences.

Le travail avait été, toute sa vie, un besoin pour lui : tout le temps que lui laissaient ses fonctions, il le passait dans son cabinet à étudier, à ranger ses Plantes. Il avait l'habitude de lire jusque dans les rues.

Sa vue avait toujours été fort basse : encore dans la force de l'âge, il perdit entièrement l'usage d'un œil, et, vers la fin de sa vie, l'autre œil s'affaiblit au point de ne plus lui permettre ni de lire, ni d'observer (1). Ne pouvant plus dès-lors travailler par lui-même, il se fit rendre compte des travaux des autres. Tous les soins délicats qu'il avait eus pour son oncle Bernard devenu aveugle, une main plus chère encore les eut alors pour lui. On cherchait des problèmes qui pussent exercer cet esprit né, comme celui de Bernard, pour méditer et pour combiner. On le tenait au courant des découvertes nouvelles, et, parmi ces découvertes, si quelque chose se rapportait à ses idées sur les caractères et sur la méthode, le vieillard saisissait avidement ces nouveaux résultats et les rédigeait dans un latin d'une élégance remarquable.

Le caractère d'Antoine-Laurent s'était développé de bonne heure, et s'est constamment soutenu le même dans le cours d'une longue vie. Les habitudes sévères de Bernard avaient donné à ce caractère une maturité rare : fort jeune encore, Antoine-Laurent obtenait déjà de tous ceux qui l'entouraient et souvent de personne beaucoup plus âgées que lui, une estime mêlée de respect. Il avait, comme son oncle Bernard, une piété sincère.

Quoique savant d'une grande célébrité, il eut le secret de se ménager une carrière paisible; et ce secret il l'a trouvé surtout dans le calme philosophique de son esprit. Il s'est laissé attaquer à-peu-près dans toutes les langues, sans jamais répondre. Il disait que, s'il s'était trompé, il était tout simple qu'on l'attaquât; et que, s'il ne s'était pas trompé, toutes les attaques seraient bien vaines.

Antoine-Laurent De Jussieu s'était marié deux fois : la première en 1779, et la seconde en 1791. Il eut deux filles du premier mariage, et du second, une fille et un fils, ADRIEN.

Par un contraste remarquable, malgré tant de rapports de caractère

(1) A la campagne où il passait, sur la fin de sa vie, une partie de l'année, son plaisir presque unique était la promenade. Il cherchait encore des Plantes; et, quoiqu'il n'y vit presque plus, il approchait ces Plantes de ses yeux, jusqu'à ce qu'il les eût reconnues. Quand il ne les vit plus du tout, il chercha à les reconnaître au tact, et quand il y parvenait, c'était pour lui une sorte de triomphe.

qu'il avait avec son oncle Bernard, Antoine-Laurent aimait la société autant que Bernard avait aimé la solitude et la retraite. A la vérité, cette société dont il avait besoin se bornait presque à sa famille, mais cette famille était fort nombreuse. Outre ses enfans, il avait appelé auprès de lui, par une sorte d'adoption, deux neveux et une nièce, laquelle devint plus tard l'épouse de son fils. Le vénérable vieillard était adoré de toute cette famille. De son côté, il avait une affection inépuisable pour tous les siens; il se plaisait particulièrement à réunir autour de lui ses petits-enfans, à les voir jouer, à jouer avec eux. Il trouvait que sa bibliothèque avait cela de bon, que les figures de fleurs et d'animaux, dont elle était remplie, retenaient ses petits amis auprès de lui pendant des heures entières.

Il aimait les jeunes gens. Ayant eu le privilège de vivre long-temps, il avait eu le malheur attaché à la longévité : il avait perdu peu-à-peu tous ses premiers amis. Les générations nouvelles lui en avaient donné d'autres, et, à son lit de mort, il était entouré de jeunes botanistes dont l'affection ne le touchait pas moins sans doute que le respect.

Antoine-Laurent De Jussieu s'éteignit le 17 septembre 1836, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Pendant près d'un demi-siècle, qui s'était écoulé depuis la publication de son grand ouvrage, sa supériorité ne s'était trouvée contestée par personne. Le titre de *Premier Botaniste de l'Europe* ne lui était pas disputé, et tous les Botanistes célèbres qui se sont élevés pendant ce demi-siècle, l'ont proclamé leur maître; exemple mémorable d'une carrière qui se partage à-peu-près également entre les deux siècles et, par la contemporanéité, se lie aux deux grands évènemens décisifs de l'histoire des sciences naturelles, dans ces deux siècles: la *Chimie* de Lavoisier, qui parut en 1789, marquant la fin du dix-huitième, et les *Recherches sur les Ossemens fossiles* par Cuvier, ouvrant le dix-neuvième siècle.

ADRIEN DE JUSSIEU.

Il y a peu d'années, un ami d'ANTOINE-LAURENT, en sa présence, complimentait son fils de porter un nom si glorieux dans les Annales de

la Botanique. — Oui certainement, dit le vieillard, c'est un beau nom, — ajoutant avec modestie — et il m'a été bien utile!... Mais le fils d'Antoine-Laurent n'a pas hérité seulement du nom de son père et de ses trois grands-oncles. Dès sa jeunesse, il fit ses preuves!

Adrien DE JUSSIEU, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur au Jardin-du-Roi, etc., seul fils d'Antoine-Laurent, est né à Paris, le 23 décembre 1797. Elève externe (1) du Lycée Napoléon qui devint le Collège royal Henri IV, Adrien De Jussieu, dans le cours de ses études classiques, renouvela en quelque sorte, le trait de son grand-oncle Bernard, accumulant, pendant longues années, de l'or dans ce dépôt qui se trouva réceler un trésor le jour où il lui plut d'y puiser enfin! Adrien De Jussieu, élève distingué dans son Collège, mérita constamment d'être admis, avec l'élite de ses condisciples, à venir disputer, chaque année, les Grands Prix de l'Université; or, jamais dans ces Grands Concours il n'avait obtenu ni couronne ni le moindre accessit. Certainement, il fallait qu'il eût accumulé un trésor en silence, car enfin un jour il en tira le seul Prix qu'il ait remporté au Concours général, et ce fut le PRIX D'HONNEUR de la classe de Rhétorique, décerné à l'Eloquence latine (1814). On ne fut point surpris que le fils de l'auteur du *Genera Plantarum* se fût nourri de la plus pure latinité.

A ce triomphe classique se rattache une circonstance que je ne crains pas de rapporter dans l'intérêt de la jeunesse studieuse. L'exemption de la Conscription militaire, par une disposition expresse de la Loi, n'est pas le seul avantage accordé à ces Grands Prix de l'Université ou *Prix d'Honneur* qui sont maintenant pour Paris au nombre de *Trois* (Philosophie, Sciences, Rhétorique). Ces Grands Prix confèrent aux jeunes Lauréats qui les ont remportés, franchise de tous frais et droits d'inscription, examens, diplômes, dans toutes les Facultés de l'Université de France. Or, à chaque inscription ou grade que prit Adrien dans les Facultés des Lettres, Sciences ou Médecine, son père déposait dans une bourse la somme que l'Université aurait pu exiger du candidat, et

(1) Adrien DE JUSSIEU était élève de l'Institution dirigée par M. Dabot, puis par M. Hallays-Dabot, Institution qui a produit un grand nombre d'hommes remarquables, et qui a plusieurs fois remporté le Prix d'Honneur : MM. Victor LECLERC (1806 et 1807), DE JUSSIEU (1814), GALERON (1826), PITARD (1835), DUCELLIER (1837). C'est M. GALERON, ancien Prix d'Honneur et ancien Professeur, qui dirige aujourd'hui ce bel établissement, comme successeur de M. Hallays-Dabot.

ce fut cette bourse qui fit les frais du premier voyage scientifique d'Adrien De Jussieu dans une partie de l'Europe. (1)

A l'exemple de son père et de ses grands-oncles, le Lauréat de l'Université se fit recevoir Docteur en Médecine de la Faculté de Paris (1824). Il sut concilier ces travaux avec l'étude approfondie de la Botanique, ce glorieux apanage de sa race. Le premier *Mémoire* que lut Adrien De Jussieu à l'Institut, est de 1823. La liste imprimée des *Mémoires* et autres publications ou collaborations scientifiques du jeune savant, depuis 1823, était déjà considérable en 1831, et ces travaux honorés des suffrages du Monde savant ont élevé et maintenu Adrien De Jussieu au rang des illustrations scientifiques de notre époque.

Avant d'avoir atteint sa trentième année (1826), il fut nommé Professeur de Botanique au Jardin-des-Plantes, sur la présentation unanime des Professeurs. Sa présentation par MM. de l'Académie des Sciences avait été presque unanime; les dissidens en très petit nombre avaient desiré peut-être qu'un Professeur du Museum fût membre de l'Institut. L'élection d'Adrien De Jussieu à l'Académie des Sciences ne se fit pas long-temps attendre, et il eut le bonheur d'y siéger à côté de son vénérable père.

Devait-on souhaiter, dans l'intérêt de la science, que le successeur d'Antoine-Laurent fût en même temps le continuateur de son travail immense et de ses traditions de famille, non interrompues d'un siècle à l'autre? Les gens du monde pourront eux-mêmes s'en faire juges, en pensant aux progrès et au rapide développement de la Botanique, depuis la renaissance des Lettres et des Sciences.

Le nombre des Plantes qui n'était encore, dans les premiers auteurs du XVI[e] siècle, que de Huit à Neuf Cents, est déjà, vers la fin de ce siècle même, de plus de Deux Mille; il est, au siècle suivant, de plus de Dix Mille dans Tournefort, en y comprenant les variétés, et réduit aux seules espèces proprement dites, ce nombre est de Sept Mille dans

(1) Dans une Pétition à la Chambre des Députés, j'ai demandé que ces mêmes avantages : exemption de la Conscription, franchise de Droits, etc., soient accordés aux Élèves qui ont remporté, cette année, les Prix d'Honneur du GRAND CONCOURS DE FRANCE, ouvert, pour la première fois, par M. DE SALVANDY, entre tous les Colléges royaux des Départemens. Il n'existait, jusqu'en 1838, de GRAND CONCOURS que pour Paris et Versailles! Cette Pétition, dans l'intérêt de l'Instruction publique dans tout le royaume et des bonnes Villes de France en particulier, a été déposée sur le Bureau de la Chambre des Députés par M. LAURENT DE JUSSIEU, Député de Paris.

Linné; il est de Vingt Mille dans Antoine-Laurent De Jussieu, et il s'est quadruplé depuis. Il sera de plus de Quatre-vingt Mille dans le grand ouvrage de De Candolle. Mais à la gloire du nom de De Jussieu, il faut constater qu'il n'est aucun grand principe de l'*Ordre naturel* qui n'ait été posé dans le livre d'Antoine-Laurent, et presque pas une seule des combinaisons récemment établies dont on ne puisse trouver le germe dans le *Genera Plantarum*. Fontenelle admirait, dans Tournefort, une classification où plus de Douze Cents Espèces nouvelles et, ajoute-t-il, qu'*on n'attendait pas*, avaient pu entrer sans en rompre les bases. Qu'aurait-il dit de cette Méthode d'Antoine-Laurent, où près de Cinquante Mille Espèces, inconnues il y a cinquante ans, en 1789, quand l'auteur publia son livre, ont pu trouver leur place et presque toujours une place indiquée d'avance, une place où « *on les attendait?* » — Enfin que des milliers d'espèces nouvelles se présentent : elles trouveront encore un De JUSSIEU pour les recevoir!

Les honneurs rendus à la mémoire du Père étant une belle part de l'héritage du Fils, nous ne terminerons pas cet article sans ajouter que la Nation française, par l'organe de ses Représentans, a voté en faveur de la Veuve d'Antoine-Laurent De Jussieu, une pension de 6,000 fr. comme à la Veuve d'un Maréchal de France. Après les Adieux qu'avaient fait entendre, sur la tombe, MM. Mirbel, Chevreul, Orfila, au nom de l'Académie des Sciences, des Professeurs du Muséum et de la Faculté de Médecine de Paris, M. Flourens, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (Section des Sciences physiques), a prononcé, dans la séance publique du 13 août 1838, l'Eloge historique d'Antoine-Laurent, dont nous avons emprunté littéralement une grande partie de cette Notice. Enfin, le Gouvernement a commandé, pour le Muséum, une statue en marbre d'Antoine-Laurent : l'artiste, Légendre-Hérald est aussi un Lyonnais! Mais la capitale s'empressant toujours d'adopter les illustrations qui lui sont venues des provinces et dont l'éclat appartient au Pays tout entier, deux rues nouvelles de Paris, qui conduisent au Muséum, vont recevoir ces beaux noms : CUVIER et DE JUSSIEU!



Animantium et Végétantium Perspiratio. On soupçonne que le sujet avait été indiqué par

DEUX FRÈRES,

LAURENT ET ALEXIS DE JUSSIEU.

(OUVRAGES UTILES ET FONCTIONS HONORABLES.)

CHRISTOPHE, l'aîné des Seize enfans de Laurent De Jussieu et de Lucie Cousin, avait eu trois fils : Antoine-Laurent, Bernard-Pierre, et Christophe-Nicolas (1). Bernard-Pierre eut aussi trois fils : Laurent-Pierre, Bernard aujourd'hui négociant à Saint-Etienne, et Alexis. L'aîné Laurent-Pierre, ordinairement connu sous le nom de LAURENT DE JUSSIEU et son frère ALEXIS, méritent par leurs écrits, par leurs services et par leur caractère honorable, de figurer dans notre Recueil.

LAURENT DE JUSSIEU.

Né à Lyon le 7 février 1792, LAURENT-PIERRE DE JUSSIEU, Secrétaire-général du Département de la Seine (31 décembre 1830), Maître des Requêtes au Conseil d'Etat (1832), élu et réélu Député du Xe Arrondissement de Paris (1837 et 1839), s'était préparé à remplir digne-

(1) Ce dernier consacra sa vie entière à l'exercice de la médecine et y déploya le même désintéressement, la même bienfaisance que son oncle. Sa thèse fut un sujet botanique, l'examen de l'analogie qui existe entre une fonction dans les animaux et les végétaux : *Compar Animantium et Végétantium Perspiratio.* On soupçonne que le sujet avait été indiqué par

ment ces fonctions importantes, en se livrant soit à la direction de Recueils périodiques, soit à la composition et à la publication d'une série d'ouvrages, qui tous tendent au même but, à celui que doit se proposer tout administrateur consciencieux, au *Bien public*.

C'est ainsi qu'il devint, en 1815, à vingt-trois ans, principal rédacteur du *Journal d'Education*, publié par la Société pour l'Amélioration de l'Instruction élémentaire, société dont il fut un des premiers fondateurs. Ce recueil fut dirigé par lui pendant quatorze ans.

Le premier ouvrage de Laurent De Jussieu, fut *Simon de Nantua* (1), production tout-à-fait originale et digne de Franklin, petit livre excellent, qui obtint en 1818, le Prix fondé par la Société d'Amélioration de l'Instruction élémentaire, pour « le meilleur Livre à l'usage des Habitans des Villes et des Campagnes ». Cet ouvrage a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

En 1820, *Antoine et Maurice*, ouvrage destiné à l'Amélioration morale des Détenus, fut couronné par la Société royale pour l'Amélioration des Prisons, et a été également traduit en plusieurs langues.

Au nom de Montyon, l'Académie française a décerné des Prix ou des Médailles fondés en faveur des Ouvrages utiles aux mœurs, à l'*Histoire de Pierre Giberne*, livret destiné aux Soldats; au *Bon Génie*, journal destiné à la Jeunesse et qui a compté cinq années de publication; enfin aux *OEuvres posthumes de Simon de Nantua* (1829), productions ou fondations de Laurent De Jussieu, qui trouva encore le temps de composer un charmant Recueil de *Fables et Contes* en vers, spécialement destinés à la jeunesse ; et de rédiger, en un petit volume, un *Exposé analytique* de la Méthode du bon Abbé Gaultier (2), Exposé qui n'a pas peu contribué à la grande renommée de cette Méthode.

Attaché pendant plusieurs années au Ministère de l'Intérieur, puis à celui de l'Instruction publique, comme Secrétaire d'une Commission chargée de réviser les ouvrages destinés à l'Education, Laurent De Jus-

son frère qui n'avait pas nui à la rédaction. Ce fut en 1830 seulement et plus qu'octogénaire qu'il alla s'établir en Savoie. Là il devint veuf et resta seul avec sa fille qui, après avoir eu le malheur de perdre son père, a pris le voile dans l'Ordre de la Visitation. Toute la vie du père, de la mère et la fille, passée dans la retraite, a été employés à l'exercice constant de la piété la plus vive et de la bienfaisance la plus active.

(1) Cet ouvrage intitulé : SIMON DE NANTUA ou *Le Marchand forain*, un petit volume in-12, a été dédié par l'Auteur au Duc DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, bon juge en fait de Livres utiles au Peuple.

(2) Voir le Recueil des HOMMES UTILES, an 1834.

sieu fit aussi, pendant quatre années, à la Société dite des Bonnes-Lettres, un *Cours de Morale* qui eut un brillant succès, et dans lequel il exprima des idées et des principes qui l'exposèrent, sous le Ministère Polignac, à perdre sa modeste place au Ministère de l'Instruction publique.

Il ne pourrait entrer dans notre plan de discuter les opinions et les actes de notre honorable ami, Laurent De Jussieu, homme politique. L'extrait suivant, contenant sous la forme simple et naïve de la Parabole, les derniers conseils de *Simon de Nantua* nous a paru propre à donner une juste idée des vues morales et du style de cet auteur, véritable Ami de l'Humanité!

PARABOLE DE SIMON DE NANTUA.

Un jour, un homme était monté sur la terrasse de sa maison qui était fort élevée, et de là il regardait en bas.

Et il vit un autre homme qui était debout sur le sol, arrêté auprès du puits d'une carrière.

Et tandis qu'il regardait, le vent soufflait autour de lui, et le bruit que faisait le vent à ses oreilles l'étourdissait et l'enivrait.

Et il se dit : moi qui suis ici, je suis plus grand que cette créature que je vois là-bas, et qui me semble si petite.

Et il disait cela, parce qu'il faisait comme font presque tous les hommes qui, en mesurant leur hauteur, oublient toujours de déduire celle du piédestal sur lequel ils sont placés.

Or, tandis qu'il avait l'œil abaissé avec dédain sur l'homme du sol, voilà qu'il sentit quelque chose tomber sur sa tête; et ayant levé les yeux, il vit à côté de sa maison une tour beaucoup plus haute; et il y avait un autre homme sur cette tour.

Et cet homme, voyant celui de la terrasse au-dessous de lui, avait cru pouvoir le mépriser, et avait craché dédaigneusement sur sa tête.

Mais l'homme de la terrasse fut indigné, et il dit : pourquoi ne puis-je pas atteindre là-haut? Et il menaça celui de la tour. Cependant ses menaces étaient impuissantes, et l'homme de la tour en riait, et se moquait.

Or, tandis qu'il riait, voilà qu'il sentit lui-même tomber quelque

chose sur sa tête ; et ayant levé les yeux ; il vit dans l'air un ballon qui se balançait majestueusement ; et il y avait un homme dans la nacelle de ce ballon.

Et cet homme, ayant vu celui qui était sur la tour au-dessous de lui, avait cru pouvoir le traiter avec dédain, et il se jouait en vidant sur sa tête des sacs de sable et de gravier. Mais l'homme de la tour fut aussi indigné, et il dit : pourquoi ne puis-je monter dans cette nacelle ? Et il menaça avec fureur l'homme du ballon ; et ses menaces étaient également impuissantes.

Pendant ce temps, l'homme du sol ayant aussi regardé en haut, aperçut celui de la terrasse, celui de la tour, et celui de la nacelle, et il dit : Que c'est beau d'être si haut ! Comme on doit voir au loin, et respirer librement ! Si j'étais au moins sur la terrasse, j'aurais de l'air, et la chaleur ne m'étoufferait pas, comme ici en bas.

Or, tandis qu'il disait cela, il entendit une voix qui sortait du puits de la carrière ; et cette voix était celle d'un carrier qui disait :

Quel triste sort de passer sa vie sous la terre, d'y répandre ses sueurs au milieu d'un air infect et humide, à la triste lueur d'une mauvaise lampe, tandis que les autres sont là-haut, marchant sur l'herbe et respirant au soleil !

Et ces paroles firent compassion à l'homme du sol, qui pensa : En voilà un qui est plus bas et plus à plaindre que moi.

Or, pendant que ces choses se passaient, des nuages s'étaient amoncelés dans le ciel, et un violent orage éclata. Le tonnerre roulait avec un bruit menaçant, et les éclairs sillonnaient la nue.

Et le ballon était violemment agité dans l'air, et l'homme de la nacelle ne jetait plus de sable, ne se jouait plus de personne, car il aurait alors voulu n'être pas si haut, et il aurait volontiers changé sa position contre une plus humble.

Mais, tandis qu'il poussait des gémissemens inutiles et de vains cris d'effroi, la foudre frappa le ballon, y mit le feu, et l'homme de la nacelle fut précipité, et tout son corps brisé.

Et bientôt après, le tonnerre tomba aussi sur la tour, et l'homme qui y était fut foudroyé.

Et la foudre ayant détaché des pierres de la tour, en lança une sur la terrasse ; et l'homme qui y était reçut cette pierre qui lui cassa un bras.

Et l'homme qui était sur le sol, en fut quitte pour être mouillé par les torrens de pluie que le nuage répandait.

Et l'homme qui était dans la carrière, ne s'était pas même aperçu

qu'un orage éclatait en haut; et le moment de son repos étant arrivé, il ne se plaignait plus, mais il chantait.

Alors l'homme du sol l'ayant entendu, se pencha sur l'ouverture du puits, et parla au carrier, en lui racontant ce qui venait d'arriver.

Et ayant raconté ces choses, il ajouta : Ne te plains plus d'être placé si bas; car celui qui était le plus haut, était le plus voisin de l'orage; il a été frappé le premier et le plus fortement. Le coup a été mortel aussi sur la tour; il a été encore assez dur sur la terrasse. Moi-même, pour m'être trouvé un peu plus élevé que toi, j'en ai eu ma petite part. Tu te plaignais, tandis que les autres se glorifiaient; tu as raison de chanter maintenant, puisque l'orage qui les a abattus n'a interrompu ni ton travail ni ton repos. Je vais chanter aussi et je ne me plaindrai plus, moi qui n'ai reçu que la pluie, et qui peux me sécher au soleil.

Ces paroles firent réfléchir l'homme de la carrière, et il se dit : Consolons-nous d'être petit, car la grandeur de ce monde s'achète à tant la toise, et les soucis, les périls et les revers sont la monnaie dont on la paie. Encore, à ce prix, ne saurait-on parvenir assez haut pour ne pas rencontrer plus grand que soi; car il n'y a que Dieu qui jouisse paisiblement de sa grandeur, qui ne voie personne au-dessus de sa tête, et qui ne puisse jamais tomber.

ALEXIS DE JUSSIEU.

Alexis DE JUSSIEU, né à Lyon, le 17 août 1802, troisième fils de Bernard-Pierre, fut appelé à Paris dès l'âge de huit ans, par son oncle Antoine-Laurent qui se chargea entièrement de son éducation et de son instruction, et qui lui fit partager tous les travaux de son fils Adrien. Le jeune Alexis se montra digne des tendres soins dont il fut l'objet, mais ce ne fut point en cultivant les heureuses dispositions dont il était doué pour les sciences.

Les désastres de 1814 et celui de 1815, Montmartre et Waterloo, une restauration imposée par deux invasions étrangères, enfin la lutte qui dès les premiers jours s'établit entre les sentimens nationaux et un gouvernement mal conseillé, révélèrent au jeune Alexis sa vocation d'homme politique. Ce fut la première fois que l'on vit un De Jussieu

se faire recevoir, non pas Docteur de la Faculté de Médecine, mais Avocat du Barreau de Paris, et la première cause dont il entreprit la défense avec autant de talent que d'ardeur et de dévoûment, fut celle de nos libertés nationales.

Dès le mois de mars 1823, à l'occasion de l'exclusion de Manuel, un article adressé par Alexis De Jussieu, au *Courrier Français*, fit admettre ce jeune écrivain au rang des rédacteurs les plus distingués de ce journal. Les Benjamin Constant, les Lamarque, les De Pradt, accueillirent avec estime pour collaborateur ce publiciste de vingt ans! On a déjà vu que la jeunesse n'excluait point, dans un De Jussieu, la maturité et la dignité. Douze ans plus tard, devenu sous une royauté nationale homme du pouvoir, Alexis De Jussieu, a pu réunir et publier de nouveau sans correction ni retranchemens, tous ses écrits d'opposition de sept ans, sans craindre que personne l'y trouvât jamais en contradiction avec ses actes administratifs.

Dans cette réimpression, l'auteur a compris sa brochure de 1827, où était prédits d'un « *ton ferme* », selon l'expression de M. de Châteaubriand, les grands évènemens qui trois ans après s'accomplirent. Cet opuscule intitulé : *Comment on fait des Révolutions*, enseigne aussi comment on les évite.

Signataire, au 26 juillet 1830, de la protestation de la presse indépendante, Alexis De Jussieu ne refusa point de concourir au rétablissement de l'ordre public violemment interrompu dans cette lutte de la liberté contre un despotisme impossible. Pour un esprit et un caractère aussi élevés, la tâche de reconstruire et de conserver commençait au jour de la victoire. Les fonctions importantes et difficiles de Sous-Préfe de l'Arrondissement de Sceaux, en octobre 1830, à l'époque des mouvemens contre Vincennes, Montrouge et les Barrières de Paris, fournirent au jeune magistrat l'occasion de mettre en pratique la fermeté, la vigueur et la modération que ses écrits politiques avaient promis.

Nommé Préfet de l'Ain, en 1831, Alexis De Jussieu, aux portes de Lyon, sa ville natale, que les fureurs de l'anarchie désolaient, concourut par sa fermeté et sa prudence à comprimer et à éteindre ce foyer de rébellion et de calamités publiques. Au mois de juin 1832, la guerre civile venait d'éclater dans l'ouest : la Mayenne était menacée. Ce fut un Préfet n'ayant pas encore trente ans, Alexis De Jussieu, dont l'administration active et prudente, bienveillante et énergique, rétablit bientôt et maintint dans ce Département la paix et la sécurité. Dans la Vendée, les heureux effets de cette sagesse et de cette maturité d'un jeune homme, ne

furent pas moins sensibles. Parmi les Préfets de Juillet on pourrait citer celui de la Vendée (1), et celui d'Eure-et-Loir (2), au nombre des fonctionnaires qui ont été le plus honorés par les regrets de leurs administrés.

Le Préfet de la Vendée pacifiée venait d'être promu à la Préfecture de la Vienne, quand il fit imprimer en 1835, le recueil dont nous avons déjà parlé, sous le titre de *Discussions politiques* (3), dont nous regrettons de ne pouvoir ici donner des extraits, et qui porte cette épigraphe : « s'il y avait une école parmi nous qui confondît dans un même sentiment l'Amour de la Patrie, et l'attachement à la Constitution, je me ferais son plus humble disciple ».

Au mois de mai 1837, le Ministère du 15 avril et en particulier MM. Molé et De Montalivet, avaient obtenu que le Préfet de la Vienne, après avoir administré, en cinq Départemens, un douzième au moins de la population totale de la France, acceptât le poste éminent et de confiance qu'il occupe encore au moment où nous écrivons.

Dans ce recueil non politique, il ne nous appartient pas même d'effleurer les grandes questions de gouvernement.

Constatons seulement que, dans un genre de service public, où l'habileté souvent avait été considérée comme le meilleur titre, on avait pris soin de réserver au moins la haute direction à des hommes dont le nom et le caractère commandent invinciblement le respect : pour la Police de Paris, un DELESSERT ; pour la Police du Royaume, un DE JUSSIEU !

A. Jarry de Mancy.

(1) Les Electeurs de Bourbon-Vendée portèrent à la Députation, en 1837, leur ancien Préfet M. ALEXIS DE JUSSIEU, mais cette nomination fut annulée pour un vice de forme.

(2) M. GABRIEL DELESSERT, en l'honneur de qui le Conseil municipal de la Ville de Chartres a fait frapper une médaille.

(3) Un volume in-octavo, à Paris, chez Pougin, Editeur, 1835.





[illegible]

les espérances du jeune homme, mais avec la sagesse du vieillard, l'aurore de la régénération de la France qui venait le surprendre à l'âge de quatre-vingt-six ans!





UN BIENFAITEUR

DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS,

(DÉPARTEMENT DE L'EURE.)

Nous avons obtenu la permission de reproduire la Notice suivante, lue à la séance publique de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure* (Section des Andelys), par M. le Président de cette Société. Ce n'est point seulement dans l'Arrondissement des Andelys, c'est dans toute la France, c'est dans tous les pays où le Bien public est en honneur, que cet écrit mérite d'être lu et médité!

BARBE-MARBOIS.

BARBÉ-MARBOIS (FRANÇOIS) était né sous le règne de Louis XV, trois ans avant la bataille de Fontenoy, le 31 janvier 1745; il est mort, le 14 janvier 1837, dans sa 93e année. Pendant cette longue existence, c'est-à-dire pendant trois quarts de siècle, M. de Marbois a été mêlé à presque toutes les grandes transactions diplomatiques ou financières qui ont pris rang dans notre histoire.

Il a servi la France avec la même probité, la même énergie, le même dévoûment, sous Louis XV et Louis XVI, la République et l'Empire, Louis XVIII et Charles X; enfin, il accueillit naguère avec les joies et les espérances du jeune homme, mais avec la sagesse du vieillard, l'aurore de la régénération de la France qui venait le surprendre à l'âge de quatre-vingt-six ans!

Ceci n'a été donné qu'à bien peu de ses contemporains, et c'est, dans tous les temps, un phénomène rare que cette persévérance dans la carrière politique, qui offre tant d'ennuis, de fatigues et de périls.

Il fallait une santé robuste, une âme vigoureuse et un vif amour du Bien public pour résister si constamment aux chocs des partis, aux flots des révolutions, aux chagrins du cœur; soutenir une lutte incessante contre les passions des hommes, les évènemens de famille et les rigueurs des climats.

La nature avait merveilleusement doté M. de Marbois. Il était grand et fort, et il sut entretenir sa santé par la tempérance du corps et de l'âme, l'exercice et la régularité de ses occupations.

Né à Metz, d'une famille bourgeoise, fils du Directeur des Monnaies de cette ville, M. de Marbois obtint fort jeune encore la confiance du maréchal de Castries, ministre de la marine.

Employé dans les affaires étrangères en 1768, il était l'année suivante secrétaire de légation à la Diète de Ratisbonne. Il fut envoyé, en 1774, dans les cours d'Allemagne pour y annoncer officiellement la mort de Louis XV.

Cette circonstance nous ramène à des temps déjà bien éloignés, car il y a soixante-trois ans qu'il accomplit cette mission. La mort de ce roi après un règne de cinquante-neuf années, était un évènement plus grand et plus fécond que ne le pensaient ses contemporains, qui n'accueillirent son successeur que par des espérances vives et générales....

A l'aurore du règne de Louis XVI, en 1776, un grand évènement vint révéler un nouvel avenir pour l'Amérique. Le monde vit éclater la résistance, puis la révolte des colonies anglaises.

Aujourd'hui, la question qui divisait la métropole de ses colonies est jugée. Les Américains firent d'abord entendre des plaintes respectueuses, qui furent dédaigneusement rejetées; aux menaces de la mère-patrie, ils répondirent par des refus constans, mais mesurés; enfin, un conflit entre les troupes anglaises et les citoyens fit jeter le premier cri de liberté. C'est ainsi que se font les belles et grandes Révolutions.

Les principes philosophiques, l'amour de la liberté, les progrès intellectuels de la société, toutes les idées qui agitaient l'Europe se résumèrent dans le grand acte d'indépendance des Etats-Unis.

Le gouvernement français, entraîné par l'opinion publique, se prononça pour la cause des Américains, et M. de Marbois fut l'agent diplomatique envoyé par la France aux insurgés.

Si M. de La Fayette eut la gloire d'être le premier représentant de la

sympathie nationale pour ce peuple émancipé, s'il fit jaillir du fourreau la première épée française tirée pour la cause de l'indépendance, M. de Marbois eut l'honneur d'être le premier représentant de la politique de la France de l'autre côté de l'Océan. Cette circonstance, il aimait à la rappeler : on le conçoit.

Lorsque les États-Unis sortirent vainqueurs de cette lutte, lorsque Washington dressa le drapeau aux 13 étoiles (1) devant la bannière anglaise humiliée, M. de Marbois fut installé, en 1780, comme consul général de France près du Congrès, et il eut le bonheur de jouir pendant sept années de l'amitié du libérateur de l'Amérique.

Une circonstance qu'il nous a racontée, donne un intérêt particulier à ses rapports avec ce grand homme. Après le 18 brumaire, Bonaparte, Premier Consul, venait d'ouvrir les prisons du Directoire : M. de Marbois revenait de son exil de Cayenne. Le vaisseau qui ramenait les déportés était près des Antilles. « On rencontra un vaisseau américain ; il fut « hélé ainsi qu'il est d'usage à la mer. Il venait de New-York ; nous lui « fîmes les questions d'usage : — *Quoi de nouveau* ?... il répondit : Un « grand malheur !.... — *Quel malheur ?*.... La trompe, à la voix rau- « que et funèbre, envoya cette triste réponse : *Washington n'est « plus !*.... » (2)

Ainsi tombait à l'Occident ce héros fondateur d'une liberté qui s'appuya immédiatement sur la paix et les lois, et se levait à l'Orient le puissant héros de la guerre. Des deux hommes, dont le caractère aura le plus d'influence sur les destinées des races futures, l'un terminait sa carrière glorieuse et tranquille au sein de son pays qui l'adorait ; et l'autre commençait cette série de triomphes, qui devait finir par un exil sur un rocher jeté entre les deux mondes...!

On entendra avec plaisir l'éloge de Washington dans la bouche de M. de Marbois :

« Washington est, aux yeux de ses concitoyens, plus digne d'admi- « ration, plus grand que ne le furent jamais, pour les Grecs et les Ro- « mains, Alexandre ou César. Sa modération naturelle fut telle, qu'a- « près avoir vaincu les ennemis de son pays, il n'eut pas, comme tant « d'autres hommes illustres par les armes, à combattre sa propre am- « bition. Il lui sembla doux de quitter l'épée pour se livrer aux soins du « gouvernement de la République pacifiée. La désolation et les ruines

(1) Ce drapeau en compte aujourd'hui vingt-six !

(2) *Journal d'un Déporté*, tome II, page 226.

« sont les monumens de la vie des conquérans et marquent leur pas-
« sage sur la terre : le bonheur des hommes est le monument impéris-
« sable qui doit rappeler à l'avenir le nom de Washington ; et sa gloire,
« plus pure que la leur, surpasse en réalité celle de ces prétendus fils
« des Dieux. La guerre une fois terminée, c'est surtout à ses vertus ci-
« viles que les Américains se sont plu à rendre hommage. » (1)

Ces belles paroles font apprécier à-la-fois le caractère, les sentimens et le style de M. de Marbois. Aussi Chénier, que l'empereur Napoléon avait chargé du rapport sur les ouvrages les plus remarquables de la littérature française, nomma-t-il M. de Marbois parmi les écrivains les plus purs, parmi ceux qui avaient porté, par la force de la logique et la clarté de leur style, le plus de lumières sur les questions de l'économie politique, car M. de Marbois avait fait une étude spéciale de cette science; et par un de ces rapprochemens que l'on aime à montrer, M. de Marbois, qui poursuivait les mêmes études, succéda au célèbre Forbonnais, comme Conseiller au Parlement de Metz.

On nous propose souvent l'Amérique du Nord pour modèle, mais on n'a pas fait attention à une circonstance fort importante et qui domine toute la question. En définitive, la Révolution américaine n'a pas créé la liberté pour les citoyens des États-Unis, elle n'a fait que proclamer l'indépendance du pays. Ce grand évènement n'a été en réalité qu'une séparation de la métropole. Les États américains avaient tous, antérieurement à la lutte, sous la forme d'une charte royale, une constitution libre, une représentation propre, des conseils délibérans qui votaient des impôts, levaient des milices, et le roi d'Angleterre n'y était représenté que par un gouverneur, dont l'influence était presque nulle. (2)

Aussi, en Amérique, n'y eut-il pas de révolution sociale, point de subversion de castes et de classes, aucune atteinte à la propriété : il y eut seulement, de plus, un gouvernement central. Je citerai, à cet égard, un fait curieux : c'est qu'après la déclaration d'indépendance, plusieurs États ne jugèrent pas nécessaire de modifier leur constitution : ils conservèrent économiquement leurs chartes constitutives, telles qu'elles avaient été obtenues des Rois d'Angleterre.

Pendant la lutte qui tenait l'Europe attentive, au milieu de cet élan héroïque de tous les citoyens du nouveau monde, un des généraux des insurgés, abandonna leurs drapeaux, et un jeune officier anglais, qui

(1) *Histoire de la Louisiane*, page 17.

(2) *Mémoires de Franklin.*

servait d'intermédiaire au général Arnold, fut pris sans uniforme, en flagrant délit, dans les lignes américaines. Dans cette circonstance, Washington si doux, si humain, si généreux, se montra inflexible : il le devait. Ni la vie pure jusqu'alors, ni la jeunesse et la résignation de l'officier anglais, ni l'intérêt que la Reine de France prenait à son sort, ne purent sauver le coupable. La discipline d'une armée de milices commandait cette rigueur : le major André fut pendu.....

M. de Marbois nous a donné, en 1816, sous le nom de *Complot d'Arnold et de sir Henri Clinton*, un récit de cet épisode dramatique.

Aujourd'hui que les passions sont apaisées, qu'il est possible d'envisager de sang froid les évènemens devenus historiques de la guerre de l'indépendance, les Anglais comme les Américains déclarent que notre auteur a été le seul historien fidèle de cette triste affaire.

Le livre commence par un discours sur les prospérités des États-Unis d'Amérique : l'auteur le composa à Noyers, pendant les Cent-Jours, et le publia en 1816 au moment où il quittait les sceaux.

Nous arrivons à une autre époque.

Jadis, la France possédait une vaste et populeuse colonie, qui, dans la guerre d'Amérique, servait d'asile à nos flottes, de dépôt à l'armée de M. de Rochambeau. Saint-Domingue était arrivé au plus haut degré de splendeur : M. de Marbois fut nommé Intendant de cette colonie en 1785.

Il porta dans l'administration de cette île la probité sévère et l'inflexibilité de principes qui ont fait la gloire de sa vie. Il y avait des réformes à opérer, des abus à détruire, une résistance à opposer à la prépondérance de l'autorité militaire : le nouvel Intendant de Saint-Domingue entreprit cette tâche avec courage.

Ce n'est jamais impunément qu'on attaque des abus. On commença des hostilités, on dénonça l'Intendant : il eut à répondre de ses actes. Cette épreuve lui fut favorable, et M. de La Luzerne, ministre de la marine, approuva officiellement tout ce qu'il avait fait ; à sa lettre était joint un billet du roi, ainsi conçu :

« C'est par mon ordre exprès que M. de La Luzerne vous écrit. Continuez à remplir vos fonctions et à m'être aussi utile que vous l'avez été jusqu'ici ; vous pouvez être sûr de mon approbation, de mon estime et compter sur mes bontés. *Signé* Louis. »

En 1790, M. de Marbois revint en France et fut immédiatement attaché au département des affaires étrangères.

Au mois de décembre 1791, il fut envoyé à la Diète de Ratisbonne,

puis adjoint à M. de Noailles, ambassadeur à Vienne : c'était l'ambassade principale.

A son retour, il fut emprisonné comme émigré. On lui comptait le temps passé en Allemagne, dans sa mission.

Après le 9 thermidor, il fut élu maire de Metz, sa ville natale.

Les puissances étrangères avaient fait, avec les frères du Roi émigrés, un traité devenu célèbre sous le nom de *Traité de Pilnitz :* ce fut l'origine de la première coalition contre la France. En 1795, la constitution de l'an III étant en vigueur, M. de Marbois, élu par le Département de la Moselle, vint prendre séance au Conseil des Anciens. Dès son entrée dans ce Conseil, il fut accusé d'avoir pris part au Traité de Pilnitz; il s'en défendit et fut défendu par ses collègues avec énergie et succès. Le Conseil fit justice de l'attaque en passant à l'ordre du jour. Depuis, quand l'accusation eût été un titre à la faveur, il s'en défendit encore.

Dans cette assemblée, nous le voyons s'occuper avec ardeur de tous les objets que son expérience lui rendait faciles à traiter. Il prononça un discours remarquable sur l'organisation de la marine; il défendit les rentiers de l'Etat, attaqua la loi du 3 brumaire an IV, qui défendait les fonctions publiques aux parens des émigrés; enfin, il fit l'éloge de cette armée d'Italie, si glorieuse, et de son jeune chef.

Bientôt une de ces révolutions de gouvernement, si fréquentes dans les pays nouvellement constitués, vint porter le trouble dans le sein des Conseils, du Directoire lui-même, et donner la plus grave atteinte à la constitution de l'an III.

M. de Marbois, dont l'attitude indépendante avait alarmé les Directeurs, fut *fructidorisé,* ainsi que l'on disait alors; c'est-à-dire qu'il fut arraché à son mandat, enlevé du sein du Conseil des Anciens, emprisonné au Temple, condamné à la déportation et envoyé à Cayenne.

Une découverte de la police amena cette proscription. Un agent royaliste, La Villeheurnois, avait dressé des plans de gouvernement; des hommes à qui tous les partis rendaient justice furent inscrits par lui sur une liste de ministres futurs : c'étaient Portalis, Siméon; c'était M. de Marbois. Cela suffit pour le faire arrêter; il pouvait aisément se soustraire à l'exil par la fuite : il refusa et demanda des juges.

Alors commença pour lui une de ces époques toujours glorieuses dans la vie d'un homme : c'est la lutte de l'innocence contre le malheur.

Le 18 fructidor était un coup d'état du gouvernement contre la majorité des Conseils. Deux des Directeurs de la République, Carnot et Barthélemy, des membres du Conseil des Anciens, du Conseil des Cinq-

Cents et des journalistes attachés soit au parti jacobin, soit au parti royaliste, furent attaqués à-la-fois et condamnés ensemble. Le vaisseau qui transporta à Cayenne les victimes de cette mesure, renfermait les hommes les plus opposés d'opinions, de la vie la plus diverse, des habitudes les plus différentes, enfin en contradiction ouverte, en hostilité permanente jusqu'alors. La même plage, sous l'équateur, a vu descendre successivement, à des époques rapprochées, Billaud-Varenne, Pichegru, Aymé, Tronçon-Ducoudray, Ramel, Barthélemy, Bourdon (de l'Oise), etc. Le malheur rapproche les hommes : camarades d'infortune, ils se prodiguèrent les soins les plus généreux.

Parmi ces déportés se trouvait un volontaire : l'histoire a conservé son nom; la poésie l'a célébré : il se nommait Letellier; c'était le domestique de M. Barthélemy. Il ne voulut pas abandonner son maître, tombé du pouvoir directorial dans un cachot. Il le suivit à Synamari, et prodigua au proscrit les soins les plus désintéressés et les plus touchans.....

M. de Marbois faisait à Letellier l'honneur de le compter parmi les déportés politiques. Voici ce qu'il en dit : « Ce digne et respectable camarade n'était point compris sur la liste des déportés. La loi du 18 fructidor ne pouvait l'atteindre en aucune manière; c'est de son propre mouvement qu'il accompagna Barthélemy. Il fut placé sur tous les procès-verbaux comme déporté, et partagea toutes les rigueurs exercées contre nous. »

M. de Marbois rencontra dans sa femme un dévoûment et un courage dont il était digne. Sur la nouvelle de son arrestation, elle, née en Amérique, presque étrangère à la France, la traversa pour courir sur les traces de l'infortuné; elle voulait le suivre de l'autre côté de l'Océan. M. de Marbois lui donna l'ordre de demeurer en France, afin de défendre sa cause et de veiller sur sa jeune fille et sa mère octogénaire.

Je puis rapporter ici un exemple des vicissitudes nombreuses qui affectent la vie des hommes politiques : M. de Marbois, Ministre du Trésor, en l'an IX, fit ordonnancer une dépense de 2,072 francs faite irrégulièrement par les commandans de l'escorte qui accompagnait jusqu'à Rochefort les prisonniers dont il faisait partie.

Enfin, ils arrivèrent à Cayenne; et de là, ils furent jetés dans des huttes à Synamari.

(1) *Journal d'un Déporté.*

Le déporté chercha dans le travail des ressources contre l'oppression. Il cultiva la terre, répara les chemins, fabriqua des instrumens, des meubles, une brouette, un violon : mais il paraît qu'il ne réussissait que médiocrement dans ces dernières entreprises. Je ne parlera pas du violon, car il paraît très fier de cette œuvre; mais quant à la brouette, il semble qu'elle était assez informe, puisque n'en retrouvan plus les pièces, il demanda à un nègre qui servait dans la maison ce qu'il en avait fait; celui répondit naïvement : « Je les ai pris pour des bûches et je les ai mises au feu pour chauffer votre tisanne. »

L'exilé ne borna pas son travail à des occupations manuelles : il s'occupa de sa défense, publiée en France par sa femme; il s'occupa des questions coloniales, des sauvages, des esclaves; enfin il accepta des fonctions publiques.

Le Consul-général aux Etats-Unis, l'Intendant de Saint-Domingue, le Membre du Conseil des Anciens, devint secrétaire de la mairie de Synamari et greffier du juge de paix.

Pour ma part, je suis touché de ce dévoûment à la chose publique, et je porte autant de respect au secrétaire de la commune de Synamari, qu'au Ministre du Trésor de l'Empereur Napoléon, qu'au Garde-des-sceaux de France.

Ses fonctions administratives lui prenaient peu de temps, une seule exceptée cependant, mais terrible et répétée : celle d'inscrire sur les registres de l'état civil l'acte du décès de ses compagnons d'infortune, d'expédier aux familles de ces malheureux la certitude que le supplice auquel ils étaient condamnés venait d'être accompli par le climat, inexorable bourreau que le Directoire avait choisi pour eux.

M. de Marbois nous a laissé une relation de son exil, sous le titre de *Journal d'un Déporté non jugé*, publié en 1834. C'est avec une sorte de gaîté philosophique qu'il nous retrace ses propres misères; mais c'est avec émotion et sensibilité qu'il parle des malheurs de ses compagnons d'infortune.

Il ne cesse d'élever cette plainte de l'innocent opprimé : « Je suis condamné, et je n'ai point été jugé ! » Ce livre écrit sous le ciel brûlant de Synamari, il le publiait il y a trois ans; l'impression d'une si grande injustice n'était pas effacée. Au souvenir de la mort désespérée, solitaire de ses camarades, il élève un cri de réprobation contre la peine de la déportation. « La déportation est plus affreuse que la mort, » disait-il dans nos assemblées publiques; il le redit un jour, et il empêcha l'introduction de la peine de mort dans une loi politique.

En 1799, peu de jours avant le commencement d'un siècle dont les premières années furent si éclatantes, le jeune général qui, après avoir conquis l'Italie, avait soumis l'Egypte, quittant cette armée, dont les braves deviennent chaque jour si rares et qui nous inspirent tant de respect, le jeune vainqueur du Nil apparut tout-à-coup sur le rivage de la Méditerranée; un long cri d'étonnement et d'espérance l'accueillit: il comprit que la nation attendait quelqu'un.

Il répondit au 18 fructidor du Directoire par un autre coup d'état. Après s'être muni près du Conseil des Anciens de pouvoirs à-peu-près constitutionnels, il fit le 18 brumaire, c'est-à-dire qu'il renversa la Constitution de l'an III.

Alors, les partis politiques ne cherchaient pas la liberté, ils ne demandaient que le pouvoir. Les Constitutions n'étaient que des manifestes de guerre d'une faction contre d'autres factions: c'était avec la massue des Constitutions qu'elles se renversaient tour-à-tour.

Bonaparte avait jugé que la France divisée, attaquée par l'Europe, à moitié vaincue, dépouillée de ses conquêtes, allait périr au milieu du discrédit des finances, de l'indiscipline et des révoltes. Sa vaste et forte pensée conçut l'espoir de rallier les élémens dispersés de la force, de la richesse et de l'union nationale. Il disciplina les hommes et les choses; il disciplina jusqu'à la pensée elle-même; répondant trop, peut-être, aux excès du désordre par les rigueurs du pouvoir. Mais le crédit se rétablit, les ressources du pays ne furent plus dilapidées, tous les Français vinrent sous le même drapeau défendre une seule patrie.

Avec une armée de conscrits, il passe les Alpes et bat l'ennemi; l'Italie reconnaît la voix de son vainqueur. La puissance de la France est affermie au dehors, et la confiance ranime les citoyens.

Ces évènemens amenèrent de grands changemens dans la position des hommes qui avaient pris part aux affaires publiques.

Les déportés de la Guyane saluèrent les plages de la France, et, bientôt, le secrétaire de la mairie de Synamari entra au Conseil d'Etat. En 1800, le Premier Consul le chargea de rétablir l'ordre dans les finances des Départemens de l'ancienne Bretagne. Il devint bientôt Directeur, puis Ministre du Trésor national.

Ce fut à cette époque que M. de Marbois se fixa dans l'Eure: il présida le collège électoral de 1803 et fut élu candidat au Sénat; il présida encore ce collège en 1812.

Le repos fut donné au monde par le traité d'Amiens avec l'Angleterre; mais il était évident que les défiances de ce gouvernement et l'impétuosité

du Premier Consul devaient abréger la durée d'une paix dont Shéridan avait dit : « Tout le monde peut en être content, mais personne n'a le droit d'en être fier. »

Pendant le moment de trève, le Premier Consul voulut reprendre Saint-Domingue. On sait le sort de cette colonie. Sa perte et les chances imminentes d'une rupture avec les Anglais amenèrent le Premier Consul à céder aux Etats-Unis d'Amérique la Louisiane, ancienne colonie française qu'il venait de recouvrer, et que la situation de Saint-Domingue ne permettait plus de défendre.

M. de Marbois fut chargé des négociations : elles furent avantageuses à la France. Le traité fut signé le 30 avril 1803, et fit rentrer au trésor 80 millions. La confiance des plénipotentiaires américains fut si grande, qu'ils commencèrent les versemens au trésor avant l'arrivée des ratifications. Le négociateur, depuis, a publié les détails de cette transaction : c'est une histoire complète de la Louisiane et des rapports de la France avec les Etats-Unis.

L'Empereur, après les malheurs de notre flotte à Trafalgar, partit subitement de Boulogne, traversa la France, prit Ulm et battit les Russes à Austerlitz..... Mais nos finances, récemment organisées, n'avaient pas alors acquis les solides fondemens sur lesquels elles sont désormais établies. Le crédit que la confiance publique peut seule maintenir était ébranlé; au milieu de ces incertitudes qui accompagnent même la guerre la plus glorieuse, une baisse des fonds publics eut lieu. M. de Marbois, responsable de ces évènemens, quitta son ministère, et l'Empereur accorda à son ministre une grande marque d'estime en *acceptant* une démission.

M. de Marbois vint habiter à Noyers : ce fut alors qu'il commença à s'intéresser, avec plus de loisirs, à notre agriculture, à favoriser ses développemens par de judicieux conseils et de bons exemples. Antérieurement, il avait publié deux ouvrages sur l'agronomie : le premier, en 1792, recommandait *la Culture du Trèfle, de la Luzerne et du Sainfoin,* qui était nouvelle et contestée ; en 1803, il traduisait de l'allemand un livre remarquable intitulé : *La Richesse du Cultivateur.*

L'Empereur, qui avait vu succomber son Ministre du Trésor sous le poids de circonstances graves, n'avait pas oublié les qualités éminentes, la sévère probité surtout qu'il avait montrées dans ses emplois divers. Il créait une grande administration, une cour souveraine chargée de juger les dépositaires des deniers de l'État : ce fut dans la retraite de

Noyers que l'Empereur alla chercher, en 1809, le Premier Président de la Cour des Comptes.

La comptabilité publique s'épura d'année en année: l'ordre et la clarté s'y introduisirent, et elle est arrivée à ce point de perfection, que chaque centime, reçu ou payé au nom de l'Etat, ne peut échapper à un contrôle répété et certain.

Cet ordre dans nos finances fait l'admiration et l'envie des gouvernemens étrangers, et nulle part on n'est arrivé à des résultats plus positifs. Chaque année, le résumé des arrêts rendus par la Cour, présenté aux Chambres, se trouve en harmonie avec les écritures de Trésor.

Le Premier Président de la Cour des Comptes fut récompensé des services qu'il rendait, par son entrée au Sénat, en 1813. Il fut nommé pair en 1814.

En 1815, il reçut l'ordre de se retirer à Noyers, parce qu'il pensa ne pouvoir prêter encore à l'Empereur un serment qu'il venait récemment d'aliéner.

Plus tard, à la fin de la même année, il alla présider le collège électoral du Bas-Rhin. Il racontait, à l'egard de cette mission, une anecdote qui peint fidèlement la situation affligeante du pays, occupé par les armées alliées: c'était que les électeurs, pour venir exercer leur pouvoir souverain, furent obligés de se munir de passes des généraux étrangers; il fallait alors exhiber sa carte électorale à un caporal autrichien.

Nous arrivons maintenant à l'époque où M. de Marbois fut chargé du ministère de la justice, en août 1815.

Le Garde-des-Sceaux résista à l'esprit de persécution qui animait alors les esprits. S'il commença la rénovation de l'ordre judiciaire en France, il mit du moins dans ce travail difficile, une grande modération et surtout une temporisation prudente et généreuse.

Je ne puis ni ne veux entrer ici dans aucune discussion sur l'opportunité de cette mesure; mais je dois citer deux faits qui montrent quels étaient les sentimens qui animaient le ministre de la justice.

Il conserva, parmi les juges du tribunal de première instance de la Seine, le père de M. Odilon-Barrot. Le refus opiniâtre du magistrat chargé de l'installation annula seul cette nomination.

Dans notre arrondissement, un sous-préfet (1), dont chacun de nous se rappelle avec reconnaissance le caractère modéré, les lumières et

(1) M. Lerat-Magnitot.

l'administration paternelle, fut enlevé, par la tourmente politique, à des fonctions qu'il remplissait dignement. M. de Marbois le vengea immédiatement de sa destitution en le faisant nommer à l'une des justices de paix de Paris. Notre pays tout entier l'en remercia.

On n'a pas oublié la fermeté qu'il déploya lorsque l'enceinte du tribunal de Tarascon fut envahie par une multitude furieuse, et le tribunal insulté et forcé de rendre un arrêt injuste dans une cause politique. Le préambule de l'ordonnance de répression rappelle le style des plus célèbres ordonnances ; le voici :

« Les lois ont été violées à Tarascon : des séditieux ont commandé aux magistrats un jugement illégal ; des prisonniers, régulièrement détenus, ont été arrachés des mains de la justice ; la garde nationale, appelée à défendre l'ordre publique, est restée immobile ; le sous-préfet lui-même a dû se soustraire aux violences dont il était menacé. De tels excès demandent une punition prompte et sévère. »

Enfin, je parlerai d'une grave circonstance de ces temps malheureux : l'évasion de M. de Lavalette. Qui n'a pas admiré l'héroïque et ingénieux dévoûment de madame de Lavalette?.. Le ministre de la police et le Garde-des-Sceaux, dont on connaissait les dispositions modérées, furent accusés d'avoir favorisé cette évasion.

A la Chambre des Députés, M. de Marbois se montra fier d'être soupçonné et dédaigna de répondre. Ses devoirs, au reste, ne lui laissaient qu'une part dans cette déplorable affaire : c'était d'appuyer un recours en grâce ; il le fit, et conduisit madame de Lavalette aux Tuileries. L'évasion de M. de Lavalette a rendu sa grâce un des problèmes historiques restés insolubles.

M. de Marbois revint ensuite à la première présidence de la Cour des Comptes, et continua à se livrer avec assiduité à l'épuration de la comptabilité publique.

Le roi Louis XVIII lui envoya, en 1818, une ordonnance qui constituait une pension de 20,000 francs, fondée sur les services rendus par M. de Marbois, tant à sa personne qu'aux rois ses prédécesseurs. M. de Marbois la refusa. (1)

Dans la Chambre des Pairs, tant qu'une lueur de force l'anima, il ne refusa aucun travail, se montra assidu à toutes les discussions ; il y

(1) Cette honorable circonstance était généralement ignorée ; elle nous a été révélée par M. Masson, doyen honoraire des avoués de Paris, exécuteur testamentaire de M. de Marbois.

prenait un vif intérêt, et sa haute expérience faisait l'admiration de ses collègues. Ses opinions ont toujours été libérales et modérées; ses paroles austères et graves, mais pleines de sentiment des convenances, empreintes du respect pour la conscience de ses adversaires politiques. Il combattait, en 1819, la proposition de réviser la loi électorale faite par M. Barthélemy, le même qui avait été son compagnon d'infortune à Synamari, et il disait : « Nous combattons ses opinions et nous nous faisons gloire de le compter parmi les citoyens les plus recommandables par leurs vertus publiques et privées. »

En 1814, M. de Marbois proposa le rétablissement de la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf: cette proposition reçut la sanction de l'opinion publique qui, dans ses nuances diverses, adopta cette idée. Les souscriptions furent abondantes, et le 25 août 1818, la statue du chef de la race des Bourbons fut découverte. M. de Marbois, président de la commission des souscripteurs, prononça devant la famille royale le discours d'inauguration.

On a beaucoup loué et aussi beaucoup critiqué les discours que le Premier Président de la Cour des Comptes prononçait dans les occasions solennelles. Maintenant que ces discours restent comme documens historiques, on peut les relire; on reconnaîtra que tous contiennent des paroles patriotiques, qu'ils rappellent les devoirs des anciens magistrats, et tendent toujours à la défense de nos institutions.

Pendant la période de la Restauration, M. de Marbois fut successivement nommé membre du Conseil de l'Instruction publique, membre du Conseil général des Hôpitaux et des Hospices, membre du Conseil général des Prisons.

Lors de la révolution de juillet, M. de Marbois se hâta d'aller remercier le Duc d'Orléans d'être venu, comme un symbole de paix et d'union, au milieu des Parisiens victorieux. Le lendemain il accompagna la Duchesse d'Orléans et ses filles, qui visitèrent à l'Hôtel-Dieu les blessés des trois journées.

A cet âge avancé de quatre-vingt-six ans, il retrouvait ses forces et on énergie pour remplir tous les devoirs des nombreuses charges qu'il avait acceptées.

La vie de M. de Marbois a été consacrée à l'utilité publique; elle a été l'accomplissement de tous les devoirs que lui imposaient les diverses situations où il était appelé.

Il a toujours donné l'exemple de l'exactitude la plus sévère. Lorsqu'il faisait beau, il se rendait à pied à la Cour des Comptes, et la régula-

rité de son passage était telle que les marchandes du Pont-Neuf se disaient entre elles : *Neuf heures vont sonner : voilà le vieux qui passe.* Il y a tout un éloge dans ces paroles vulgaires ; celui qui en était l'objet savait que le chef d'une administration n'a le droit d'être exigeant pour ses subordonnés, qu'autant qu'il donne lui-même une salutaire impulsion.

Nous avons parcouru rapidement toute la vie politique de M. de Marbois. Les services qu'il a rendus à son pays sont incontestables; et si la reconnaissance et la justice lui ont manqué quelquefois, du moins, jamais une haute estime pour son caractère, et une sincère admiration pour ses vertus, n'ont fait défaut à ses laborieux efforts pour bien mériter de sa patrie.

Nous avons désormais à considérer sa vie publique sous un autre point de vue : non-seulement ce grand magistrat a mérité de prendre rang parmi ceux dont la France s'honore, mais il a encore une autre gloire, celle d'avoir toujours suivi, aidé et favorisé les progrès de l'ordre social, de s'être montré partisan de tout ce qui tournait au profit de l'humanité.

Les ouvrages publiés par M. de Marbois sont, avec ceux dont j'ai parlé dans le cours de cette Notice et qui ont rapport aux évènemens de sa vie, les suivans :

En 1769, *Sur les Moyens d'inspirer aux hommes le goût de la Vertu;* — 1772, *Essais de Morale ;* — 1776, *Réflexions sur Saint-Domingue;* — 1778, *Mémoire historique sur les Négociations qui eurent lieu pour la Succession de Bavière*, par M. le comte de Gœrtz. Cette traduction contient une introduction et des notes de M. de Marbois ; — 1789, *Essai sur les Finances de Saint-Domingue;* — 1797, *Mémoire sur les Finances;* — 1800, *Voyage d'un Français aux Salines de Bavière et de Salzbourg.*

On croit M. de Marbois auteur d'autres ouvrages qui, sous un titre moins grave, sont encore des ouvrages qui respirent la morale la plus pure ; ce sont les suivans : *La Parisienne en Province*, ouvrage national, en 1769. — *Julienne,* conte physique et morale, traduit de l'anglais, dans la même année. — Enfin, la traduction d'un conte de Wieland, intitulé : *Socrate en délire*, ou *Dialogue de Diogène à Sinope*, imprimé en 1772.

Pourquoi nous étonnerions-nous que des ouvrages de littérature légère soient sortis de la plume de M. de Marbois? M. de Lacépède se reposait de son grand travail de la continuation de l'Histoire naturelle de Buffon en écrivant des romans; il en lisait beaucoup aussi quand il

était fatigué d'études, et il appelait cela mettre son esprit à la diète.

Et puis, n'est-il pas assez difficile aux jeunes gens qui rencontrent des vieillards, de se rendre compte des sentimens antérieurs, ou des passions qui les ont animés; il faut un effort de réflexion pour penser que sous une figure austère et grave, sous l'affaissement du corps, la lenteur de la démarche, les paroles pondérées et sérieuses, il y avait jadis des passions fortes, des goûts ardens, une énergie féconde qui vivifiaient l'âge mûr; que des grâces séduisantes, des désirs inconstans et légers, une imagination mobile et variée ornaient le jeune homme, tandis que l'étourderie et la gaîté naïve embellissaient l'enfance. Nous sommes assez disposés à prendre les choses telles qu'elles se présentent à nous, et la longue et vénérable vieillesse de M. de Marbois nous tient si éloignés de ses premières années, qu'il est difficile de remonter jusqu'aux jours de sa jeunesse, pour nous rendre compte des sentimens qui l'ont animée. Cependant, nous devons le considérer, en réalité, comme un de ces hommes que l'habitude du travail, le maniement précoce des affaires, une moralité inattaquable, rendent graves et sérieux de bonne heure.

L'*Utile* a été son but: il l'a cherché par tous les moyens; aussi une grande variété charmait dans son instruction et dans les confidences de ses pensées et de son expérience.

L'Institut l'avait admis dans son sein; il faisait partie de la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. Administrateur des Hospices de Paris, la direction de l'Hôtel-Dieu lui était confiée; membre de la Société royale des Prisons, il a porté une attention extrême à cette partie de l'administration. Il a visité un grand nombre de prisons, et celles de notre Département avec un soin et un intérêt tout spécial. Ses observations ont été publiées, envoyées à tous les Conseils généraux : elles contiennent les vues les plus sages, la proposition des mesures les plus humaines et les plus morales, pour l'amélioration du sort des détenus.

Avant de parler des bienfaits que M. de Marbois a répandus sur l'Arrondissement des Andelys, et qui lui assureront une mémoire vénérée parmi nous, je veux le montrer comme ami de notre agriculture.

J'ai déjà dit qu'il s'était occupé de la science des champs, et qu'il avait publié d'utiles ouvrages sur des questions de cette nature; mais ce que je dois montrer aussi, c'est combien ses exemples ont été utiles.

Tandis que tant de propriétaires possèdent pour posséder, ses fermes à lui étaient des modèles; il apportait dans ses habitudes de propriétaire l'expérience de l'administrateur. Ses terres sont les mieux plantées; les

parties incultes ont été converties en bois; ses bâtimens sont judicieusement construits ou réparés. Dans chacune de ses vacances, il apportait des graines ou des racines utiles. Dans notre pays, une espèce de pommes de terre, *la Marboise*, a conservé son nom. Il introduisait des machines, et c'est lui qui nous a procuré la première machine à battre le grain. Lorsqu'on traverse ses propriétés, on est charmé des soins ingénieux qu'il en prenait. C'est encore rendre service à tous que d'être un bon propriétaire.

La commune de Noyers a ses chemins réparés, des fontaines et des lavoirs publics, des plantations bien ordonnées. Dès l'année 1825, M. de Marbois l'avait dotée d'une maison d'école et de terres pour entretenir l'instituteur. Il a fait don à cette commune d'une rente au capital de 4,500 fr. pour aider les pauvres à réparer en tuiles leurs habitations, et quand ses vœux seront accomplis, la rente tournera au profit de l'école.

Il choisissait parmi les enfans du village ceux qui annonçaient le plus d'intelligence et d'aptitude; il se chargeait de leur éducation et de leur avenir.

C'est par de tels soins qu'il se consolait de l'absence de sa fille (1) et de sa petite-fille, que l'intérêt de leur santé retenait dans l'Orient. La mort qui l'a oublié si long-temps lui a été enfin secourable : il n'a pas eu la douleur d'apprendre que sa petite-fille est morte à Beyruth en Syrie, quelques semaines après lui. Quelques semaines de plus, et le vieillard de 93 ans aurait accusé la mort d'une terrible déception.

A l'âge où il était parvenu, il envisageait avec fermeté et philosophie le moment que tous redoutent. Il s'entretenait souvent de sa longue carrière et de sa fin imminente. Ses calculs heureusement ont été long-temps déçus. Membre de notre Société en 1832, il envoya, à-la-fois, le paiement de quatre années de cotisation, et il m'écrivait que c'était là le terme qu'il avait assigné à sa vie; mais que, dans l'incertitude d'y parvenir, il voulait payer à l'avance.

Tandis que tant d'hommes arrivés à la vieillesse restreignent la part qu'ils prennent dans les affaires humaines, il étendait avec les années ses vues bienfaisantes; et c'est ce qui nous le rendra cher éternellement. J'ai parlé dans notre Société d'une rente et d'une donation faite par M. de Marbois à la commune de Noyers, pour la maison d'école et les toitures en tuiles; c'est cet essai qu'il a agrandi en faveur de l'Arrondissement.

(1) Madame la duchesse de Plaisance.

En 1832, il me consulta sur les effets de la mesure qu'il proposait; et un don de 8,000 francs me fut remis, sous la condition de l'anonyme, pour la substitution des couvertures incombustibles dans le canton de Gisors. Il me chargeait, avec M. Davenières, dont il appréciait la sage et habile administration, de la surveillance et de l'emploi de ces fonds.

En 1833, il voulut encourager la fondation des écoles dans le canton de Gisors, et il me remit 4,000 francs pour cet objet, et toujours sous la condition de l'anonyme.

En 1834, il étendit ses dispositions à tout l'Arrondissement, et 20,000 francs me furent confiés pour les toitures des pauvres.

En 1835, 20,000 francs furent donnés dans le même but, et 25,000 francs pour réparer les maisons d'écoles existantes.

Ainsi, sans y comprendre les donations particulières faites à la commune de Noyers, je me trouve, ainsi que M. Davenières, dépositaire de 77,000 francs pour le but philantropique que se proposait M. de Marbois.

J'ai le regret de dire que bien peu de cet argent est dépensé, et j'adresse à tous les membres de notre Société la prière de nous aider à suivre les intentions du donateur, en nous mettant à même de placer cet argent le plus rapidement possible.

Le conseil général, à qui je fis part, sans le nommer, de ce que faisait M. de Marbois, ne pouvant y inscrire son nom, inséra deux fois dans son procès-verbal, l'expression de sa haute approbation.

« En 1835, il se félicitait de pouvoir y consigner des actes d'une bienfaisance si magnifique et si éclairée, mais en regrettant vivement de ne pouvoir y insérer le nom du vénérable bienfaiteur. »

« En 1836, le conseil, regrettant de ne pouvoir percer le voile de l'anonyme sous lequel il se cachait, exprimait au moins le souhait qu'il pût jouir long-temps de la reconnaissance et de la vénération universelles. »

C'était avec respect et attendrissement que je recevais les confidences de M. de Marbois; j'étais fier de participer à de tels secrets. Il couronnait une vie laborieuse par des largesses intelligentes dont les effets se prolongeront dans l'avenir, et qui assureront à son nom un honneur éternel. Ce nom sera inséparable de celui de M. de Montyon, son ami, qui couronna aussi une vie noble et pure en léguant des bienfaits aux générations à venir.

Un jour viendra que nos chaumières seront à l'abri de la cause la

plus ordinaire de l'incendie : c'est à M. de Marbois que nous le devrons

Dans nos écoles, son nom est impérissable : il devrait être écrit dans chacune d'elles, et offert à la vénération de nos enfans.

Ici, je dois ajouter un nouveau fait qui m'a été révélé récemment : c'est que, lors des malheurs qui affligèrent plusieurs Départemens, en mai 1836, M. de Marbois fit un don anonyme de 16,000 francs, pour venir au secours des victimes des inondations.

J'ai voulu étudier toute cette vie d'un homme de bien, d'un grand magistrat, et montrer comment le maniement des affaires, au lieu de distraire M. de Marbois de ses pensées philantropiques, l'avait au contraire conduit à devenir un des Bienfaiteurs de l'Humanité.

En terminant, c'est à lui-même que j'emprunterai ce que j'ai à dire pour le peindre,

« J'ai eu, dit-il, ma part des malheurs de notre temps ; les lettres et l'étude qui, dans des circonstances tranquilles, avaient fait mon bonheur, ont été ma principale consolation dans l'adversité ; elles m'avaient inspiré l'amour d'une liberté réglée par de sages lois. Elles m'aidèrent à supporter avec courage une captivité injuste et rigoureuse. M'est-il permis d'ajouter que dans toutes les situations orageuses ou paisibles de ma vie, j'ai toujours cru que j'étais obligé de rendre mon travail utile à mon pays ? Puissent ceux qui liront le récit que je vais faire, reconnaître, dans le tableau même que j'ai tracé, des institutions des États-Unis, mon attachement pour celles de la France, et la ferme persuasion où je suis, que la félicité publique est attachée à la *fidèle observation de nos lois nouvelles !* »

L'histoire de la Louisiane, d'où ces paroles prophétiques sont tirées, a été publiée en 1829. Elle était dédiée au Dauphin de France, Président de la Société royale des Prisons.

A. Passy,

Ancien Préfet de l'Eure, Membre de la Chambre des Députés, etc.





LE BRETON (J. B.)





L'AUTEUR

D'UNE MÉTHODE DE DESSIN D'APRÈS NATURE.

Entre les hommes qui par leur talent et leur caractère ont mérité que leur nom entouré d'estime ne pérît point avec eux, les uns se sont formés par les livres, d'autres en plus petit nombre se sont faits eux-mêmes, et le grand livre de la Nature a été leur premier instituteur. Tel fut l'homme vénérable à qui nous consacrons cet article, comme une modeste chapelle dans le monument vaste et pieux qu'il a contribué à ériger aux *Hommes Utiles*.... Et il était bien digne de prendre part à cette fondation (1) celui qui, malgré son mérite, n'a jamais recherché ni les honneurs ni la célébrité, celui dont l'unique ambition fut de se rendre *Utile*, en répandant jusqu'au dernier jour de sa verte vieillesse des connaissances qu'il ne devait qu'à lui-même.

LE BRETON, J.-F.

LE BRETON (Jean-François) naquit le 22 août 1762, à Bonchamp près de Laval (Mayenne), d'une famille qui avait été riche, qui tenait à quelques maisons nobles de la province, mais que les malheurs des

(1) Le Recueil des HOMMES UTILES eut pour Editeur, en 1833, le Professeur J. F. LE BRETON, qui s'empressa d'accorder le concours de son expérience et de son zèle à son gendre, M. A. JARRY DE MANCY, Fondateur de la SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN.

temps avaient ruinée, depuis plusieurs générations. Trois fondations pieuses et charitables, savoir : une bourse au Collège de Laval, une bourse au Séminaire de la même ville, enfin un lit à son Hôpital, attestaient l'antique importance de cette famille. Plusieurs de ses membres étaient alors réduits à chercher leur subsistance dans le métier de la tisseranderie, qui, de tout temps, a fait la richesse de Laval.

La première enfance de Le Breton fut employée à un travail mécanique. Au lieu de livre, on lui mit entre les mains un dévidoir à fil. Quand il eut atteint sa quatorzième année, comme il était l'aîné d'une nombreuse famille, on l'envoya au Collège de Laval où il avait droit à une bourse, mais sans livres. Il montrait assez peu d'aptitude pour les lettres; en revanche, il avait des dispositions merveilleuses pour le Dessin et pour les Sciences. Il observait la nature. Les astres, les plantes, les animaux domestiques, voilà quels étaient les objets constans de ses méditations, car ses maîtres eurent le bon esprit de ne pas le fatiguer inutilement à l'étude des Langues anciennes et le laissèrent suivre son penchant pour les sciences naturelles. Son esprit méditatif devina sans maître les élémens de la Géométrie et des essais de Mécanique furent ses jouets d'enfant. Il faisait des essais sur tout, sur l'air, sur l'eau qu'il s'était appris à décomposer à sa manière.

Une vieille tour qui se trouvait dans les dépendances du Collège lui servit d'atelier. C'est là que, nouveau DIBUTADE (1), il inventa pour lui-même l'art de reproduire par le crayon tous les objets qui frappaient ses regards. Quand il voulut commencer à peindre, toujours sans maître, il lui fallut chercher et découvrir enfin, à force d'expériences, l'espèce d'huile propre à la peinture.

Son caractère affectueux lui avait fait une foule d'amis parmi ses jeunes compagnons. On parlait dans le Collège, on s'entretenait même à la Ville de ce petit prodige de science. Il n'était pas moins aimé de ses maîtres, car guidé par son naturel réfléchi, il recherchait la société des gens instruits et des hommes graves. Cependant ses études furent souvent interrompues; plus d'une fois la nécessité de pourvoir aux besoins de leur famille, força ses parens de le retirer pour un temps du Collège afin de l'employer à tisser de la toile. Le Breton, sage et docile, apportait autant d'aptitude et de cœur à cette occupation manuelle, qu'aux applications élevées par lesquelles il s'était composé lui-même un répertoire de connaissances si variées.

A cette époque de sa première jeunesse, il sculpta un Christ, com-

(1) Artiste Grec qui inventa le Dessin.

posa quelques tableaux d'église, et dessina au pastel plusieurs portraits. Enfin, il amusait ses camarades et faisait l'étonnement de ses maîtres par ses expériences de physique. Quelquefois aussi, il se servit de sa science pour jouer à l'ignorance et à la superstition des tours que, dans sa vieillesse, il se plaisait à raconter.

Au moment où l'expérience des aérostats par Charles et Robert occupait tous les esprits en France, le jeune Le Breton donna à la Ville de Laval le spectacle d'un ballon dans le jardin de Bel-Air, et des salves d'artillerie célébrèrent ce spectacle si nouveau. De lui-même il avait trouvé le moyen de produire l'air inflammable par la décomposition de l'eau. Il ne faut pas perdre de vue que les premières notions de Physique aujourd'hui si répandues, étaient alors seulement à la portée de quelques savans; et tout ce que l'Ecolier de Laval put apprendre et pratiquer alors de cette science, il ne le devait qu'à lui-même.

Il allait atteindre sa vingt-et-unième année; sa réputation était si bien répandue dans Laval, qu'après l'heureuse expérience du ballon, le Corps de Ville lui accorda la somme de douze cents livres pour aller à Paris faire ses études de peintre. A cette somme sa famille ajouta une légitime venant de sa mère qu'il avait perdue dans son enfance.

Plein de courage et d'espérance, le jeune Le Breton fit le voyage à pied, pour ménager son capital. Il le plaça d'abord chez M. Jaume, banquier très connu, qui fut pour lui dans la suite un utile protecteur, et qui, pour l'intérêt de ses fonds, lui fit compter douze francs par semaine. Accoutumé à vivre de peu, instruit dans la maison paternelle à prévoir l'avenir, le jeune artiste allait pour la plus modique somme faire tremper sa soupe dans un de ces établissemens économiques qui sont consacrés à la nourriture des maçons, et que distingue la modeste enseigne d'un « *Cadran marquant neuf heures.* »

Que la molle et dédaigneuse délicatesse des générations actuelles, ne se blesse pas de pareils détails. Qu'elles interrogent les vieillards, vénérables débris de temps et de mœurs qui ne sont plus, et elles apprendront que c'est par cette vie austère de privations et d'épargnes qu'a commencé plus d'un artiste illustre!

Après avoir suivi, pendant quelque temps, l'Ecole gratuite de Dessin, récemment fondée par Bachelier, Le Breton fréquenta l'atelier de David et s'attacha ensuite à celui de Vincent, ce peintre sage qui, avec Vien, remit l'Ecole française dans la seule bonne voie pour les arts, l'imitation noble de la Nature. Sous un tel maître, le studieux disciple fit de rapides progrès.

Il semblait se multiplier, en quelque sorte, afin de diversifier ses études. Persuadé que, sans les connaissances anatomiques, l'artiste ne dessinera jamais qu'imparfaitement, il ne négligea pas l'étude de cette science, et grâce à son assiduité et à son aptitude, il devint préparateur d'Anatomie au cours du vénérable Sue.

Le Breton occupait alors une petite chambre avec un camarade d'études, qui avait une répugnance invincible pour la présence des cadavres, et cependant Le Breton voulait disséquer, même hors des heures où il pouvait fréquenter l'amphithéâtre. Afin que son ami, qui était grand dormeur, ne se doutât de rien, il cachait dans son lit les sujets, et c'est à côté de pareils compagnons de lit, que, quand le jour commençait à poindre, il se décidait enfin à céder au sommeil. Aussi, dans l'atelier de Vincent, comme dans l'amphithéâtre de Sue, on lui donnait indistinctement les surnoms de *Coloriste* ou de *Chirurgien*.

Ses efforts ne tardèrent pas à être récompensés : le moment vint où Le Breton cessa d'être Elève pour devenir Maître à son tour. Il se mit à donner des leçons de Dessin, mais avec le projet de l'enseigner à ses Elèves comme il l'avait appris lui-même, c'est-à-dire *d'après Nature*, au lieu de copier des copies. Il suivit donc une nouvelle méthode, et cela sans charlatanisme, sans chercher des prôneurs, sans même annoncer son enseignement comme une nouveauté. En effet, quoique non encore appliquée, J.-J. Rousseau avait proclamé la nécessité de cette Méthode que Le Breton mit en pratique vingt ans après.

Voici les bases sur lesquelles tout son enseignement repose :

Que le seul véritable Dessin est le *Dessin d'après Nature*, procédant d'après *la Perspective*, et s'appliquant à toutes sortes d'objets ;

Que, n'avoir appris à Dessiner que d'après des Dessins, c'est de toutes les applications du Dessin, la moins réelle, la moins utile ;

Que, laisser concevoir le Dessin autrement que *d'après Nature* et *appliqué à toutes sortes d'objets*, c'est risquer de faire prendre aux Commençans une idée du Dessin radicalement fausse ;

Que c'est donc *d'après Nature* qu'il faut commencer à faire Dessiner dès le premier jour, en prenant pour modèles des objets de formes les plus simples et non pas des Têtes seulement. (1)

(1) Pour faciliter à ses Elèves l'application de sa Méthode, le Professeur LE BRETON avait inventé aussi, il y a près de cinquante ans, un système de Modèles en ronde bosse, qui ne présentaient que les formes générales de la Tête. D'autres ont imité depuis ces Modèles. Les dates sont là pour établir la priorité en faveur du véritable Inventeur.

Cette méthode procura bientôt à Le Breton plus d'Elèves qu'il n'en voulut. Il eut un atelier où se formèrent, sous sa direction et surtout par ses exemples, des hommes de talens, qui ne se destinaient pas tous à la carrière de la peinture, mais qui se sont fait remarquer, dans tous les rangs de la société, par d'heureuses applications du Dessin à toutes sortes de travaux et aux doux loisirs de la vie de famille. Le Dessin tel que Le Breton, dès ce temps, l'enseignait, et tel qu'il l'a enseigné jusqu'à sa mort, se trouvait être, suivant le vœu de Jean-Jacques, « bon à quelque chose » pour l'homme du monde au moins autant que pour l'artiste de profession. Les leçons de Dessin, avant Le Breton, comment se donnaient-elles, et même, cinquante ans après sa tentative, malgré ses efforts et ses succès, comment se donnent-elles encore trop souvent aujourd'hui? Combien d'Elèves, après de nombreuses leçons chèrement payées, ne savent que servilement copier des copies, et quand il est besoin de reproduire d'après nature l'image de l'objet le plus simple, on reconnaît enfin que tout ce temps, toutes ces dépenses, ont été réellement perdus, parce que l'Elève n'a point appris la seule façon de Dessiner qui puisse être « bonne à quelque chose? »

La *Méthode Le Breton* était une grande hardiesse en 1789. Or, ce qui est vrai et bon semble toujours nouveau : de nos jours, les imitateurs de cet utile Maître, devraient au moins citer son nom !.... C'était une révolution dans cette partie de l'*Education de Famille :* elle date, pour Le Breton et par lui, d'une époque féconde en réformes qui toutes n'ont pas eu, comme celle-ci, la sanction de cinquante années de succès!

De nombreux Elèves des deux sexes, appartenant aux premières familles de la Noblesse et de la Bourgeoisie, se disputaient les soins du jeune Professeur. Ses leçons étaient d'autant plus recherchées que les agitations du temps faisaient concevoir, par la prévoyance la plus vulgaire, la nécessité d'un enseignement dégagé des lenteurs d'une routine impuissante. Dans les fortunes diverses de l'émigration, combien de fois les Elèves de Le Breton rendirent grâce à leur Maître de ces leçons fortes et vraies qui devinrent pour plusieurs d'entre eux une consolation et souvent une ressource! Des femmes jeunes et brillantes qui peut-être d'abord ne s'étaient donné que par ton ce Professeur de *Dessin Utile*, prirent goût à ses leçons et se trouvèrent heureuses de cultiver et d'utiliser leur talent en pays étranger.

Quand la Révolution éclata, Le Breton se tint sagement à l'écart de toute participation aux luttes politiques. Le malheur des temps ne l'empêcha pas de conserver encore de nombreux Elèves. Il est vrai

qu'il donna plus d'une preuve de dévoûment à quelques familles qui l'avaient accueilli et encouragé, durant les jours de leur prospérité, et qui étaient persécutées alors. Il continua gratuitement ses soins à plusieurs de ses Elèves, dont les parens, ruinés par les désastres publics, déploraient l'impossibilité où ils se trouvaient de faire donner des talens à leurs enfans. Le Breton qui eut souvent de ces occasions d'exercer la Bienfaisance la plus délicate, aimait à raconter les témoignages de reconnaissance qu'il avait reçus pour de tels soins, et souvent il répétait que, parmi les grandes familles, il avait trouvé peu d'ingrats!

Pendant la *Terreur*, Le Breton fut appelé pour donner des leçons à la célèbre Madame Helvetius, en prison. Quand elle eut dessiné, suivant la méthode, tous les objets divers qui étaient à sa portée, il fallut un modèle : ce fut le geôlier qui posa.

Avant la Révolution, sous la République, sous l'Empire et la Restauration, parmi les Elèves qui suivirent sa Méthode avec succès, Le Breton a pu compter jusqu'à trois générations des Montmorency, La Tremoille, Luxembourg, La Rochefoucauld-Liancourt et Doudeauville, Harcourt, Bassompierrre, Noailles, Narbonne, Duras, La Rochejacquelin, etc. Nous citons ces noms historiques dans l'ordre du temps où les relations s'étaient établies entre le Professeur et ces nobles familles qui ne voulaient plus d'autres Maîtres de Dessin que Le Breton ou sa fille! Des étrangers d'un rang non moins élevé ne se montrèrent pas moins empressés que les nationaux à rechercher pour leurs enfans un enseignement dont l'utilité était surtout appréciée dans les voyages. On a cité de ieunes personnes qui, après un petit nombre de leçons de Perspective, ont enrichi leurs albums de Dessins d'après Nature d'une frappante vérité! Sous Napoléon, Le Breton avait eu pour Elève la princesse Aldobrandini-Borghèse; il avait donné, sous les yeux de l'Empereur, quelques conseils à la Reine Hortense.

Les pensionnats les plus respectables se faisaient un titre de recommandation d'avoir à présenter aux familles un Maître si habile et si zélé. Pendant quarante ans, Le Breton fut attaché au couvent des *Dames Bénédictines Anglaises*, chez lesquelles il a formé plus d'une Elève distinguée. Il fut nommé, en 1821, Professeur à l'Institution royale des Sourds-Muets, place qu'il a occupée jusqu'à la fin de sa vie. Son habitude de considérer le Dessin comme une espèce de *Langage*, facilitait ses rapports avec ces infortunés qui, dès la première leçon, le comprenaient parfaitement. Suivant Le Breton, le Dessin, nécessaire pour les *Muets*, devrait être encore pour les *Parlans* une seconde sorte d'*Ecri-*

ture qui serait d'un grand secours dans beaucoup de circonstances. Pour cette Ecriture, selon le mot heureux de Madame J. DE MANCY, la science de la *Perspective* tiendrait lieu d'*Orthographe!*

Le Breton faisait l'admiration des Amateurs et des Artistes par l'inépuisable facilité avec laquelle il dessinait toutes sortes d'objets, grâce à ses connaissances en Anatomie et en Perspective. Ses démonstrations étaient d'une clarté parfaite; son enseignement oral était plein de chaleur et d'intérêt, mais le travail d'une rédaction littéraire était incompatible avec ce caractère ardent. La *Méthode Le Breton* n'aurait point survécu à son auteur, s'il n'eût trouvé son Elève la plus distinguée et un interprète digne de lui, dans sa fille, Madame A. JARRY DE MANCY, née ADÈLE LE BRETON qui, Professeur comme son père, a rédigé sa Méthode et était destinée à la faire revivre par son talent. Encouragée par le succès d'un premier ouvrage, *La Perspective simplifiée* (1828), elle a publié sa Méthode du *Dessin d'après Nature* (1830).

On pressent quelles convenances m'empêchent d'ajouter ici des éloges, qui blesseraient la modestie de celle à qui ils s'adresseraient. Il est des noms qu'il suffit de rappeler; il est des ouvrages dont il n'est besoin que de citer le titre pour constater un succès.

Le Breton ne consacra cependant aux *Arts du Dessin* qu'une part de sa vie. On a vu qu'un de ses premiers penchans le portait à l'étude de la Physique et aux expériences. Pendant plus de trente ans, il se forma un des plus beaux cabinets de Physique de cette époque : les instrumens sortaient tous des ateliers de MM. Dumotiez et Pixii, mais plusieurs appareils peuvent être regardés comme création de Le Breton et ont marqué dans la science! La machine pneumatique a reçu de Le Breton de notables perfectionnemens. Il possédait et était digne de posséder un monument qui est entre les mains de ses enfans : c'est l'*Harmonica* de la Reine Marie-Antoinette. Cet instrument avait été exécuté par FRANKLIN, qui en fit hommage à cette infortunée Princesse. De nombreux appareils de Fantasmagorie, d'une rare perfection, ornaient ce cabinet, dont le savant propriétaire, cédant à la prière de plusieurs familles, offrit au public un spectacle qui se composait d'expériences instructives, curieuses et toujours supérieurement exécutées. Venaient ensuite les apparitions de Fantasmagorie dont la beauté n'a jamais été surpassée ni même égalée depuis. C'était encore un moyen de propager dans le public l'amour des sciences par l'attrait d'une récréation de famille.

Ainsi Le Breton était à-la-fois, Peintre, Anatomiste, Physicien. Sans

cesse occupé de méditer sur les secrets de la Nature, il cherchait surtout à donner à la science l'utilité de l'application. Le Peintre, suivant Le Breton, doit, comme l'Orateur, tout étudier, tout connaître : c'était l'opinion de Léonard de Vinci.

Dans Le Breton, l'homme n'était pas moins digne d'estime que l'Artiste. Dès les premiers temps de son arrivée à Paris, il risque sa vie pour sauver un malheureux qui se noyait. Malgré les lois de sang de la *Terreur*, Le Breton accorde un refuge à un prêtre qu'il ne connaissait point. On inspecte son atelier : Le Breton improvise sur la toile noire l'esquisse d'une fête patriotique, en présence de ces terribles visiteurs; il fait le croquis très ressemblant de celui qui les commande, et les commissaires se retirent émerveillés de son talent et de son civisme. Par son improvisation pittoresque, il avait sauvé le proscrit.

La bienveillance et l'indulgence pour autrui faisaient le fond du caractère de Le Breton. Il aimait les jeunes gens; il était flatté de l'empressement respectueux avec lequel ils mettaient à contribution le vaste dépôt de ses connaissances. Quoique préférant, par goût, la solitude, il portait dans les réunions qu'il ne pouvait éviter, une gaîté douce et inaltérable. Sa physionomie expressive, son profil fortement dessiné, rappelaient la figure méditative de J.-J. Rousseau. Utile jusqu'en ses derniers jours, Le Breton prodiguait ses soins à ses nombreux Elèves (1) lorsqu'il fut atteint par la maladie aiguë qui l'enleva en deux jours, le 29 janvier 1838, à l'âge de soixante-quinze ans!

Ch. Du Rozoir.

(1) Les deux ouvrages de Madame A. JARRY DE MANCY, Peintre et Professeur, résument toute la Méthode du Professeur LE BRETON son père : 1° *La Perspective simplifiée*, pour les personnes qui n'ayant appris à Dessiner que d'après des Dessins veulent se mettre à Dessiner d'après Nature, ce qui ne peut se faire sans Perspective. — 2° *Le Dessin d'après Nature, même sans Maître*, pour des Commençans de tout âge qui veulent apprendre, non pas à Dessiner d'après des Dessins, mais à Dessiner d'après Nature. Il y a des exemples de personnes qui, habitant la province ou la campagne, sans aucun autre secours que ce livre, sont parvenues à Dessiner fidèlement, d'après Nature, la Figure et le Paysage.



UN COLLÈGE [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

La soutane du jeune clerc se trouva remplacée par l'uniforme militaire de l'*Elève*, qui est aujourd'hui le seul étudiant à Paris portant





LA FONDATRICE

DE

L'ANCIEN COLLÈGE DE NAVARRE,

DEVENU L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE,

1304—1804.

Vers la fin de 1804, transférés du Palais-Bourbon à l'autre extrémité de Paris, sur la limite du pays latin, les *Elèves de l'Ecole Polytechnique,* d'étudians libres qu'ils avaient été pendant dix ans sous la République, furent casernés militairement par ordre du nouveau maître que la France venait de se donner. Le choix de l'Empereur leur assigna pour résidence les bâtimens de l'ancien *Collège de Navarre,* jadis fameux dans les annales de l'église gallicane et de l'Université.

Alors, dans ces murs déserts depuis plusieurs années, le changement fut grand : il devait l'être, après cinq siècles de durée de cette maison célèbre, du quatorzième siècle au dix-neuvième, de Philippe-le-Bel à Napoléon... !

La soutane du jeune clerc se trouva remplacée par l'uniforme militaire de l'*Elève,* qui est aujourd'hui le seul étudiant à Paris portant

l'épée sans être nécessairement voué à la carrière des armes. Il semblait que les trois ordres de boursiers du vieux collège, *Grammairiens, Philosophes, Théologiens,* revivaient métamorphosés, ceux-ci en artilleurs, ceux-là en ingénieurs de la paix comme de la guerre, des chaussées et des ponts, des mines, des poudres et salpêtres, des constructions navales!

Or, en admettant que les Elèves de l'Ecole Polytechnique, depuis quarante-six ans, par les immenses travaux qu'ils ont accomplis et par leur coopération à nos grandes luttes nationales, n'aient jamais donné lieu de regretter les *Docteurs de Navarre,* il faut bien pourtant reconnaître que, dans son temps, ce fut aussi une grande Ecole que celle où s'était formée et aguerrie, pour d'autres travaux et d'autres combats, la jeunesse d'un Pierre d'Ailly, d'un Jean Gerson et d'un Bossuet, d'un Henri IV et d'un Richelieu!

L'institution du Collège de Navarre, due à la Reine JEANNE, monument de la piété et du patriotisme de cette princesse, ne fut donc pas complètement anéantie dans le désastre universitaire de 1793. Cette œuvre, après la transformation que lui a fait subir le décret de 1804, se continue glorieusement de nos jours, dans un autre genre de bienfait national, par l'Ecole Polytechnique actuelle (1), et la mémoire de sa Fondatrice mérite sans doute d'être transmise à la postérité.

(1) Fondée par décret de la Convention, du 18 mars 1794, l'*École centrale des Travaux publics*, qui reçut bientôt le nom d'*École Polytechnique*, changea de résidence quatre fois en dix ans (1794-1804). L'Ecole fut transférée de la maison du quai Voltaire, n. 9, à l'Hôtel Pommeuse, puis au Palais-Bourbon, puis au Collège de Navarre. Le décret ordonnant cette dernière translation est du 30 mars 1804; le décret d'organisation militaire, casernement, etc., est du 16 juillet de la même année. Une députation de sept élèves assista au couronnement de l'Empereur Napoléon (2 décembre 1804). L'aigle de l'Ecole Polytechnique fut remise au bataillon des Elèves, dans le Champ-de-Mars, et le premier porte-drapeau fut l'Elève Arago. Les premières leçons préparatoires, dites *Cours révolutionnaires*, avaient eu lieu le 21 décembre 1794; les cours réguliers furent ouverts le 21 mars 1795; le nom d'*Ecole Polytechnique* date du 1[er] septembre 1795. Voir le *Tableau chronologique de l'École Polytechnique*, par l'auteur de cette Notice.



JEANNE

DE CHAMPAGNE ET NAVARRE,

REINE DE FRANCE.

Née dans une ville de France, à Bar-sur-Aube, en 1272, de père et mère français, JEANNE, fille de Henri III de Champagne (Henri I de Navarre) et de Blanche d'Artois, descendait par sa mère de Blanche de Castille, et, par son père, de Thibaut IV le poète, premier roi de Navarre de la branche française des comtes de Champagne.

Héritière, à deux ans, par la mort de son père (1), du royaume de Navarre et des comtés de Champagne et de Brie, Jeanne commença son règne chez les Navarrais sous les tristes auspices de la guerre civile et d'une invasion étrangère. Le droit d'imposer un époux à cette reine enfant, quoique déjà promise à un prince d'Angleterre, était disputé par les trois factions des Aragonais, des Castillans et des Français. La reine douairière, Blanche d'Artois, petite-nièce de saint Louis, en s'échappant de Pampelune avec sa fille, et en venant chercher un asile, à Paris, à la cour de son cousin, Philippe III le Hardi, donna gain de cause à la France, qui fit occuper la Navarre par une armée aux ordres du sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumar-

(1) Henri III, dit le Gros, succéda, en 1270, à son frère, Thibaut V, qui avait accompagné saint Louis à sa seconde croisade, et mourut en Sicile, à son retour de Tunis. Après quatre ans de règne, Henri, dont l'embonpoint était excessif, mourut d'apoplexie à Pampelune, où il fut inhumé (1274)

chais (1274). Mais bientôt la patience des Navarrais fut épuisée par l'insolence du sénéchal et de ses Languedociens : un soulèvement national les contraignit à s'enfermer dans le château de Pampelune, où ils soutinrent un long siège. La seconde armée française qui vint les délivrer sous le commandement de Robert d'Artois, aïeul maternel de Jeanne, entra de vive force dans Pampelune, et livra cette capitale à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut (1275).

Sur ces entrefaites, le pape, Grégoire X, qui venait d'obtenir de Philippe III le Comtat Venaissin, ne put refuser à ce prince les dispenses nécessaires pour fiancer un de ses fils à l'héritière de Navarre, mais les dispenses ne furent accordées que pour Philippe, second fils du roi. Le pape espérait, par ce choix, éviter la réunion des deux couronnes de France et de Navarre. La mort prématurée (1) de Louis, fils aîné de Philippe III, dès l'année suivante (1276), rendit vaine cette précaution.

Mariée, dans sa treizième année (1284), au beau prince Philippe, plus âgé qu'elle de trois ans seulement, Jeanne n'avait pas quinze ans accomplis quand elle devint reine de France (1285); mais elle resta seule souveraine des états qui formaient sa dot. Son époux, Philippe IV le Bel, ne prit point les titres de Roi de Navarre, Comte de Champagne, etc., et dans les ordonnances ou chartes qu'il fit pour les domaines français de la reine, il marquait qu'il les avait donnés de l'avis de sa *« chère Compagne »*, et à la fin de l'ordonnance ou charte, immédiatement avant la date, JEANNE, *par la grâce de Dieu, Reine de France et de Navarre, Comtesse palatine* (2) *de Champagne et de Brie*, etc., approuvait le contenu et y mettait son sceau après celui du Roi.

La Navarre et la Champagne, dans plus d'une occasion, virent leur souveraine déployer une activité et une vigueur dignes de sa trisaïeule, Blanche de Castille. Les Aragonais et les Castillans expulsés de la Navarre; la paix rendue à cette contrée, qui fut pourvue de chefs habiles et vertueux; les sages réglemens que fit la jeune reine et qui sont encore en vénération dans le pays : tels furent, avec la fondation de la

(1) Ce prince périt empoisonné, dit-on, et Pierre de la Brosse, accusa de ce crime Marie de Brabant, seconde épouse de Philippe III.

(2) Le titre honorifique de Comte du Palais ou *Comte palatin*, attaché à celui de Comte de Champagne remontait à la fondation du comté de Blois par Thibaut I, dit le Vieux et le Tricheur (...–978), les comtés de Blois et de Champagne ayant été réunis, dès les premières années du onzième siècle.

ville de Puente-la-Reyna, les souvenirs que Jeanne laissa de son règne aux Navarrais. Dans ses possessions de France, elle ne se montra ni moins résolue, ni moins énergique. Le comte de Bar, en 1297, fait irruption en Champagne et ravage le pays. La Reine-Comtesse marche, en personne, à la défense de ses sujets, taille en pièces les troupes du comte et l'emmène prisonnier à Paris. Aussi prudente qu'intrépide, Jeanne siégeait dans tous les conseils après le Roi son époux, et souvent elle eut l'honneur de ramener à son avis les hommes d'état les plus expérimentés. Un biographe a dit que cette princesse « tenait tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles et par le cœur, étant également belle, éloquente et généreuse. » Quand elle accompagna le Roi dans son expédition contre les Flamands (1299), le luxe des dames de Bruges lui arracha une exclamation de surprise et d'aigreur (1) : c'est un fait rapporté par tous les historiens. Mais que pour punir l'orgueil de quelques femmes de marchands, la reine ait fait augmenter le tribut exigé de tous les habitans, sans excepter les pauvres, ce second trait semble fort douteux : le roi Philippe IV, en fait d'exaction financière, n'avait besoin de l'avis de personne.

Quoi qu'il en soit, la reine Jeanne ne survécut pas long-temps à cette expédition de Flandres, mais la parole de dépit qui lui était échappée à Bruges, devait être bientôt rachetée par les pensées pieuses et libérales qui remplirent ses derniers jours. Se sentant frappée, jeune encore, d'une incurable maladie, elle voulut donner le premier exemple d'une fondation royale en faveur de la jeunesse pauvre et studieuse.

Depuis l'institution, à Paris, du plus ancien Collège gratuit, celui de Saint-Thomas du Louvre, érigé et doté par le comte de Dreux, Robert, fils du roi Louis VI (Louis-le-Gros), l'Université ne comptait parmi ses Bienfaiteurs, fondateurs de collèges aux douzième et treizième siècles, que des corporations (2) ou des particuliers (3), presque tous

(1) A la vue de ces femmes si magnifiquement parées et chargées de pierreries, Jeanne s'écria : « On ne voit que des Reines dans cette ville ! »

(2) Entre autres collèges de corporations, du douzième au treizième siècle, on remarque : le collège des Danois, près la place Maubert ; le collège de Constantinople (1204) ; le collège des Mathurins (1209) ; le collège de Sainte-Catherine de la Culture, appartenant à l'ordre du Val-des-Ecoliers (1223-1229) ; les collèges des Bernardins, des Augustins, des Prémontrés, des Carmes, de Clugny (1246-1269), etc.

(3) Entre autres collèges, fondés par des particuliers : collège ou hôpital dit des Bons-Enfans de la rue Saint-Honoré, fondé par testament d'Etienne Belot (1209) ; le collège

appartenant au clergé, prélats, abbés et jusqu'à de simples prêtres. Saint Louis, après avoir confirmé les priviléges accordés à l'Université par son aïeul Philippe-Auguste, n'oublia pas dans son testament « les Pauvres-Escholiers de Saint-Thomas du Louvre, les Pauvres-Escholiers de Sainct-Honoré, les Bons-Enfans et les Petits-Escholiers » : ces derniers sans être attachés à aucune maison n'en eurent pas moins leur part aux legs du bon roi. A l'imitation de saint Louis, et de plus, ayant observé, dans la lutte récente contre Boniface VIII, combien l'Université témoignait de zèle pour la défense de l'autorité royale, Jeanne, à son lit de mort, fit ratifier, par le roi son époux et par leur fils aîné, qui fut le roi Louis X le Hutin, son testament (1304) portant charte d'institution d'un collége à fonder dans le palais qu'elle possédait à Paris.

Suivant le style biblique et figuré, en grand honneur dès ce temps-là, pour imiter « la Reine de Saba qui était venue honorer en Salomon le type du vrai fils de Dieu, » la testatrice déclare que « dans le paradis de l'étude (à Paris), elle veut faire jaillir la source vive d'un Euphrate intarissable, et d'un autre Jourdain qui doit arroser et fertiliser toute la surface du globe terrestre.... ! »

La charte latine de fondation, revêtue de la triple approbation royale, abonde en passages de ce genre, que nous nous dispensons de transcrire : ce document n'en est pas moins curieux et respectable par la sollicitude que la fondatrice y exprime en faveur de la jeunesse.

Il est expressément énoncé dans l'acte que ce ne fut pas seulement un bienfait posthume que la reine se proposa. Elle desire que les bâtimens puissent être disposés, meublés convenablement, pourvus de livres et de toutes choses nécessaires; enfin que l'établissement à créer puisse être en pleine activité, avant son décès... Cette dernière partie du vœu de Jeanne ne devait pas être accomplie... Peu de jours après, elle succombait, âgée de trente-deux ans! (1304)

L'ignorance et le fanatisme donnèrent alors créance aux calomnies semées par Enguerrand de Marigny, contre l'évêque de Troyes, Guischard, qui fut expulsé de son diocèse, comme sorcier, accusé d'avoir

des Bons-Enfans de la rue Saint-Victor (1248); les colléges de la grande Sorbonne et de la petite Sorbonne, fondés par Robert de Sorbon (1250); le collége du Trésorier, fondé par Guillaume de Saone, trésorier de l'église de Rouen (1269); le collége d'Harcourt, fondé par les deux frères Raoul et Robert d'Harcourt, le premier, archidiacre, et le second, évêque de Coutances (1280); le collége des Cholets, par legs du cardinal Cholet (1295), etc., etc.

fait périr la reine par maléfices. Enguerrand détestait l'évêque et saisit cette occasion de perdre son ennemi : voilà ce qu'il y eut de vrai. Toutefois il faut remarquer avec quelle facilité cette grossière accusation fut accueillie par la douleur du roi et du peuple. Ces regrets font l'éloge de Jeanne : ils nous dispensent de discuter une scandaleuse anecdote qui repose sur une confusion de noms et sur des anachronismes indignes d'une réfutation sérieuse.

La testatrice avait légué son palais, dit de Navarre, situé près de l'entrée de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et deux mille livres tournois de revenu annuel, pour l'entretien et l'instruction gratuite de trois classes distinctes d'étudians, savoir : vingt boursiers pour l'étude de la Grammaire; trente boursiers, pour l'étude de la Logique ou Philosophie, autrement désignés sous le nom d'*Artiens* ou *Artistes ;* vingt boursiers, pour l'étude de la Théologie. Chacune de ces classes devait être instruite et surveillée par un maître habitant et vivant avec les boursiers. La surveillance et la direction supérieure des trois classes réunies, étaient déférées au maître de la Théologie qui, pour cette raison, était dit le *Grand-Maître ;* un administrateur du matériel était appelé *Proviseur* : telle fut l'origine, pour notre université nouvelle, de deux titres dont les attributions et l'importance ont subi de grands changemens. La bourse d'un Grammairien était fixée, par semaine, à la modique somme de 4 sols parisis; celle du Philosophe ou Artiste, à 6 sols parisis, et celle du Théologien, à 8 sols parisis, également par semaine. Une des conditions indispensables pour l'admission était la pauvreté. Un Grammairien qui, par héritage ou par obtention d'un bénéfice, se serait trouvé possesseur d'un revenu annuel de 30 livres, devait perdre la bourse qui lui avait été accordée. Un Artiste ou Philosophe, devenu possesseur d'un revenu de 40 livres, et un Théologien, pour un revenu de 60 livres, étaient tenus de renoncer à leurs bourses en faveur d'étudians plus pauvres. Une chapelle devait être jointe à cette triple maison ou « Hospital des Escholiers ! »

Huit prélats et seigneurs, nommés exécuteurs testamentaires, au nombre desquels Enguerrand de Marigny ne fut pas oublié, chargèrent deux d'entre eux, Simon Fétu évêque de Meaux et Gilles abbé de Saint-Denis, d'agir au nom de tous.

Peut-être le palais de Navarre, comme trop voisin du Pré-aux-Clercs, sembla-t-il peu convenable pour une maison d'étude. Le palais de Navarre fut donc vendu et le prix de la vente fut employé en achats de terrains sur la montagne de Sainte-Geneviève et en construc-

tions nouvelles. La chapelle, dont la première pierre fut posée par l'évêque de Meaux (1309), ne fut dédiée que soixante-quatre ans plus tard, par Pierre de Villiers, évêque de Nevers, sous l'invocation de saint Louis (1373).

Les premiers statuts, rédigés par les exécuteurs testamentaires (1316) et confirmés par le pape Jean XXII (1317), contiennent entre autres documens curieux la répartition des bourses entre les différentes localités françaises, dont les enfans pouvaient avoir part au bienfait de Jeanne. Il est à remarquer sur cette liste que pas une seule bourse n'est destinée à la Navarre, quoique la circonscription s'étende des Ardennes aux Pyrénées. Nul doute que les deux prélats français n'aient cru se conformer aux intentions de la Reine-Comtesse, en attribuant exclusivement à des Français le bénéfice de la fondation. Les bourses furent réservées, dans des proportions différentes, aux pauvres familles de la Champagne (ce furent les plus nombreuses), à celles des pays de Reims et de Sens, Berry et Touraine, Rouen et Lyon, Bordeaux et Narbonne. Le collège, dans ces premiers temps, fut souvent désigné sous le nom de *Collège de Champagne*, et l'on compte, en effet, parmi ses élèves et ses grands-maîtres les plus célèbres, un assez grand nombre de Champenois, entre autres Jean Gerson et Nicolas de Clémengis.

Curieux épisode de notre histoire littéraire nationale, les annales du *Royal Gymnase de Navarre* (1) ont été rédigées par un des anciens boursiers de cette maison dans la langue maternelle de nos vieux universitaires, dans le latin officiel du temps. Cette œuvre filiale du redouté critique Launoius (De Launoy) ne fut livrée à la publicité que peu de mois avant la mort de l'auteur (1676-1678) : elle comprend deux volumes in-quarto, dont le premier est consacré à l'histoire générale du collège depuis sa fondation, avec les listes souvent interrompues des boursiers depuis l'ouverture. Les noms de famille, sur ces listes, ne se retrouvent, comme les prénoms, que sous l'inévitable travestissement romain et ne laissent pas que d'offrir quelques difficultés pour être dégagés en français de ce latin de fantaisie. Le second volume est composé de notices biographiques sur les principaux élèves, de résumés bibliographiques et de pièces justificatives, extraites littéralement des archives et pour lesquelles au moins l'annaliste n'a pas cru pouvoir s'interdire l'emploi de la langue française.

(1) I. LAUNOII Constantiensis, Parisiensis Theologi, *Regii Navarræ Parisiensis Historia*; Paris, 1677, 2 vol. in-4°.

Trois rois, fils de Jeanne, Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel, protégèrent l'institution naissante. Sous les deux premiers Valois, le collège de Champagne ou Navarre, non moins favorisé, ne le cède déjà, en illustration littéraire, dès le milieu du quatorzième siècle, après vingt années d'exercices, à aucune maison de l'Université, et même bientôt il les surpasse toutes par l'influence que ses élèves durent à leurs talens et à leur caractère.

Dans notre époque et surtout depuis dix ans, il serait impossible de ne pas remarquer que la Faculté des Lettres de Paris et l'Ecole Normale, créées, il y a vingt années, dans une destination exclusivement littéraire, rivalisent avec la magistrature, avec le barreau et l'élite des publicistes, pour le nombre et la valeur des *Hommes politiques* produits par l'Université : les Royer-Collard, les Guizot, les Villemain, les Vict. Cousin et, parmi leurs élèves, les Saint-Marc-Girardin, les Jouffroy. L'Ecole de Navarre, dans ces premiers temps du moins, offrit à ses maîtres et à ses boursiers une fortune non moins rapide, non moins éclatante, alors que l'Université était le noviciat obligé de tous les grands talens que des bourses royales faisaient surgir des rangs du peuple et venir de toutes les provinces ; alors que la Théologie intervenant inévitablement dans toute lutte sérieuse, la chaire de consolation et de paix devenait une arène où l'éloquence politique faisait continuellement invasion.

Nul collège ne pouvait s'enorgueillir comme celui de Navarre du grand nombre de prélats et de cardinaux sortis de son sein, la plupart de la plus modeste origine, pauvres boursiers, fils de villageois. Nul collège n'a fourni, pendant cinq siècles, un aussi grand nombre de confesseurs des rois, de précepteurs des fils de France, depuis Nicolas Oresme, précepteur du roi Charles V le Sage, jusqu'à l'immortel Bossuet ! C'est à dater de Philippe de Valois que le confesseur du roi de France fut chargé du patronage et de la haute direction de la maison de Navarre, dont lui-même presque toujours avait été boursier. Quand Charles V voulut établir dans son royaume, avec l'approbation du pape, la fête de la présentation de la Vierge, ce fut au collège de Champagne ou de Navarre que la pieuse lettre du roi fut adressée (1374). L'infortuné Charles VI et Louis, duc d'Orléans, figurent parmi les bienfaiteurs du collège de Navarre, où souvent le roi et la cour venaient solennellement fêter saint Guillaume, patron de la *Nation de France* en l'Université. Ce fut le temps où Pierre d'Ailly, surnommé l'*Aigle de la France*, et ses élèves, Jean Gerson et Nicolas de Clémengis, élevèrent si haut la

gloire du collège de Navarre, dont ils furent élèves et grands-maîtres. Ce fut aussi l'époque du désastre qui menaça l'institution d'une ruine complète, quand les Bourguignons saccagèrent le collège et le détruisirent à moitié (1418), en haine des Armagnacs et de Gerson qui avait eu le courage d'élever la voix contre les assassins de Louis d'Orléans.

Après les dons et legs de Pierre d'Ailly, mort en 1423, regardé comme le second fondateur du collège de Navarre qu'il releva de ses ruines, l'œuvre de restauration fut continuée par les rois Charles VII et Louis XI (1459 et 1465). Le roi Louis XI prouvait, dit-on, aux écoliers son amour par la sévérité des châtimens. On lit dans le célèbre Guy Coquille (*Histoire du Nivernais*) : « Le Roi est le premier Boursier au Collège de Navarre, et le revenu de sa bourse est affecté à l'achat de verges pour la discipline scolastique. » Rien de pareil n'était prévu dans le testament de la reine Jeanne.

Charles VIII, le duc d'Orléans, et toute la cour assistent (1491), dans l'église du collège aux *Vespéries* (1) de Louis Pinelle et de Jean Charron, puis à l'*Aulique* du premier qui fut prédicateur du roi et le suivit dans son expédition d'Italie. Le faible don de deux cents livres, accordé par Louis XII pour les escaliers de la Bibliothèque, est mentionné scrupuleusement, par le reconnaissant historien. Louis XI (1374) avait fondé une bourse en faveur des enfans de chœur dits *Ecoliers de Notre-Dame;* François I[er] en ajouta deux, pour les enfans de chœur de la Sainte-Chapelle. Sous Charles IX, journée mémorable, célèbre dans les fastes de l'Université : le Roi daigne accepter une collation à Navarre, où il vient visiter son frère Henri, duc d'Anjou, écolier du collège. Le jeune duc d'Anjou, qui devait être Henri III de France, s'y trouvait avoir pour compagnons d'études deux autres princes du nom de Henri, le prince de Béarn, qui fut Henri III de Navarre et Henri IV de France, et Henri de Guise, le héros des ligueurs. Camarades de collège, les trois Henri n'en devaient pas moins se combattre, et succomber tous trois sous les poignards de mercenaires ou de fanatiques!

Sous Henri IV, l'assemblée solennelle de l'Université, convoquée au Collège de Navarre, en 1595, pour recevoir les notifications faites au nom du Roi, par les commissaires chargés de la grande réforme accomplie dans l'Université cinq années après (18 septembre 1600); sous

(1) On appelait ainsi la thèse que soutenait l'aspirant au doctorat en théologie, la veille ordinairement du jour où il devait recevoir le bonnet de docteur. Cette seconde cérémonie désignée sous le nom d'*Aulique*, se célébrait dans la salle de l'évêché : *in Aulâ Episcopi.*

Louis XIII, la fondation de deux chaires de controverse contre les hérésies et les schismes, la première (1623) par François Toulet, prêtre et aumônier du roi, et la seconde (1638) par le cardinal de Richelieu, ancien élève de Navarre; des fondations de bourses par le chanoine Fayet (1633), ajoutées à celle qui existait en faveur des enfans de chœur de Notre-Dame, et par la Baronne du Tour en Champagne (1641), en faveur de pauvres élèves artistes de Navarre; l'acquisition de la riche bibliothèque de Peiresc (1637); la réunion des bâtimens des antiques colléges de Boncour (1) et de Tournay à celui de Navarre (1638); enfin, sous Louis XIV, la création au nom du roi, par le cardinal Mazarin, peut-être à l'imitation de Richelieu, d'une chaire nouvelle de Théologie (1659): tels sont les faits les plus remarquables dans l'histoire du collége de Navarre, sous les trois premiers règnes de la Maison de Bourbon qui réunissait pour la seconde fois les couronnes de France et de Navarre. A l'avènement de Henri IV, pas plus qu'au temps de Jeanne, nulle bourse ne fut créée ou réservée pour de pauvres familles béarnaises.

La renommée des élèves de Navarre, dès le quatorzième siècle, n'avait pas été bornée aux seules études des lettres sacrées et profanes.

Un jour, un jeune villageois de Vendes, près de Bayeux, est envoyé par son seigneur à Paris pour offrir un beau lévrier à Jean de France, duc de Normandie, fils aîné du roi Philippe de Valois. Le prince qui se montra en cette circonstance digne d'être surnommé *le Bon*, fut

(1) Le collége de Boncour réuni, en 1638, par lettres-patentes de Louis XIII, au collége de Navarre, pour former une *Société de Docteurs en Théologie* dans ce collége à l'instar de celle de Sorbonne, avait été fondé en 1353, par Pierre de Boncour ou Becoud, sieur de Flechinel, gentilhomme de Térouane, qui affecta sa maison située sur la montagne Sainte-Geneviève et quelques dimes qu'il avait en Flandre, à l'établissement et dotation d'un collége « pour huit pauvres écoliers étudiant en Logique et Philosophie qui auront chacun quatre sols par semaine »; déclarant que son intention est que ces huit places soient remplies par les Ecoliers « pris et élus, toutes fois que le cas si offrira, en l'Evesquié de Thérouenne, excepté ce qu'il y a dudit Evesquié au pays de Flandre, etc. ». Le collége de Boncour, auquel fut réuni celui de Tournay fondé par des Evêques de cette ville, fut très florissant au seizième siècle. En 1552, la première tragédie imitée du grec, la *Cléopâtre* de Jodelle, fut représentée la première fois à l'Hôtel de Reims, puis au collége de Boncour devant le Roi Henri II et toute la cour, Jodelle déguisé en femme jouant le rôle de Cléopâtre. Ses amis: Belleau, Laperuse, etc., remplissaient les autres rôles. L'emplacement actuellement occupé par l'Ecole Polytechnique fut donc aussi le berceau de notre théâtre français classique. Les bâtimens du collége de Boncour, formant la *Maison des Docteurs de Navarre*, furent réunis à ceux de l'Ecole Polytechnique, en 1809, et la rue Bordet reçut alors le nom de *Rue Descartes*.

frappé des réponses du jeune paysan; il en fit un boursier de Navarre. Chrétien Gervais, c'était le nom du villageois, parvenu au grade de docteur en théologie, avait étudié en même temps les sciences naturelles, et devint le premier médecin du roi Charles V. Chanoine et médecin, Gervais, riche et puissant, n'oublia pas l'humble début de ses études et de sa fortune. De ses épargnes, il fonda (1370) le collège dit de *Notre Dame de Bayeux* ou de *Maître-Gervais*, pour les pauvres écoliers de sa province.

L'étude des mathématiques, long-temps peu florissante dans l'Université de Paris, n'avait pas été non plus sans éclat au Collège de Navarre. Nicolas Oresme, mathématicien habile pour son temps, délivra le roi Charles V, son élève, de toute créance aux fables de l'astrologie. Oronce Finé, boursier de Navarre, resta en possession de la renommée du plus grand mathématicien français, durant le seizième siècle. Deux cents ans plus tard, sous Louis XV, la fondation d'une chaire de Physique expérimentale (1753) et la réputation du professeur, l'abbé Nollet, attirèrent à Navarre un concours fort nombreux d'auditeurs de tous les pays. Ne semble-t-il pas que ces précédens dussent présager au collège de la reine Jeanne l'avenir glorieux qui lui était réservé dans l'histoire des sciences mathématiques et physiques?

Tant de beaux souvenirs et l'instruction donnée pendant cinq siècles gratuitement aux fils des classes pauvres ne désarmèrent point la furie des niveleurs de 93. Le dernier Grand-Maître de Navarre périt dans le massacre des prêtres à Saint-Firmin. La riche bibliothèque du collège, les livres de Peiresc, les manuscrits légués par Pierre D'Ailly, livrés à des mains peu fidèles, ne parvinrent qu'en faible partie au dépôt que l'on avait formé dans le couvent des Cordeliers.

Trois statues, celles de saint Louis, ayant à sa droite Philippe-le-Bel, son petit-fils, et à sa gauche la reine Jeanne, décoraient l'entrée du collège. La fondatrice, selon l'usage, tenait à la main un petit modèle sculpté de l'église léguée par elle. Ces trois figures ont été brisées.

Le classique *Palladion*, figurine maintenant appendue au portail de l'Ecole Polytechnique, ne nous empêchera pas de regretter la statue de la reine Jeanne!... C'était un monument français!

A. Jarry de Mancy.





W. BEUKELS.

...e les

...ent pas dans leurs projets de révolte contre leur souverain. »

Quand il eut parlé ainsi, l'Empereur sortit de l'église, quitta Biervliet,





WILLEM BEUKELS.

Lorsque l'empereur Charles-Quint, accompagné de sa sœur la reine de Hongrie, parcourut, en 1556, son royaume des Pays-Bas, il voulut aller visiter un pauvre petit bourg, situé au bord de la mer, et dont le nom, presque ignoré jusque-là des Flamands eux-mêmes, est Biervliet. Arrivé dans ce village, le monarque descendit de carrosse, ordonna qu'on le fît conduire à l'église de Notre-Dame, se découvrit pieusement devant l'autel, et pria quelques instans. Sa prière achevée, il s'enquit ensuite de la chapelle où se trouvait la pierre sépulcrale de WILLEM BEUKELS. Les prêtres se regardèrent avec étonnement, car ils avaient passé bien des fois sur cette vieille pierre qui portait la date de 1347, sans lire autrement que d'une façon distraite et indifférente le nom qui s'y trouvait gravé. Quel intérêt pouvait avoir à considérer cette épitaphe, le prince dans les états duquel « *ne se couchait point le soleil,* » comme Charles-Quint aimait à le dire lui-même ?

Quoi qu'il en soit, ils conduisirent Charles-Quint dans la chapelle obscure, et se hâtèrent d'enlever la poussière qui souillait le marbre funèbre. L'Empereur se découvrit de nouveau, comme il l'avait fait pour l'autel, et se tournant vers sa sœur :

« Marguerite, lui dit-il, cet homme a plus fait pour le bonheur et pour la prospérité des Pays-Bas, que je ne pourrai jamais faire moi-même tout Empereur que je suis. Et cependant, ajouta-t-il, les Pays-Bas sont ingrats pour lui, comme ils le sont pour moi. Ils laissent la poussière s'amasser sur sa pierre sépulcrale, ainsi qu'ils ont laissé l'oubli s'amasser sur son nom. Sans Willem Beukels, pourtant, bien des tonnes d'or qui se trouvent au fond de leurs caves n'y seraient point, et ne les serviraient pas dans leurs projets de révolte contre leur souverain. »

Quand il eut parlé ainsi, l'Empereur sortit de l'église, quitta Biervliet,

et quelque temps après un monument fut enfin élevé à Willem Beukels dans l'église de Notre-Dame. Est-ce la famille du vieux Flamand qui lui rendit ce tardif hommage? Le doit-il à ses concitoyens? Ou bien l'empereur Charles-Quint se chargea-t-il de réparer l'ingratitude des Pays-Bas, pour le grand inventeur? L'histoire des Pays-Bas et les traditions populaires de Bervliet, gardent le silence à cet égard.

Ce monument est une vaste fenêtre de vitraux, dont le style et les ornemens portent le caractère que l'on retrouve dans les œuvres de verreries qui appartiennent à la fin du dix-septième siècle. Les armoiries de Biervliet sont peintes au milieu du panneau transparent, ce qui ferait supposer, arrêtons-nous à cette pensée consolante, qu'il fut exécuté aux frais de la ville.

Au bas des vitraux se trouvent le portrait en pied du célèbre citoyen de Biervliet, et différens détails qui attestent pour quels services les Pays-Bas lui doivent tant de reconnaissance. Vêtu du costume des pêcheurs flamands, le corps enveloppé d'une veste de laine rouge, avec un capuchon qui voile à demi sa tête intelligente et pleine d'une expression à-la-fois sévère et vive, Willem Beukels se tient assis sur un panier renversé. Dans sa main droite, il porte un petit couteau à lame large et courte, tandis que sa main gauche soulève un hareng; ses bras semblent s'avancer pour faire sur le poisson l'incision, qui constitue la première opération du *Caquage*.

A côté de lui, sont placés un filet, une rame et un tonnelet, rempli de harengs évidés. Au fond, apparaît la mer sur laquelle bondissent fièrement des vaisseaux; de chaque côté se dressent deux gigantesques figures fantastiques, qui semblent les génies des eaux agenouillés devant Willem Beukels, et rendant hommage à son génie. Enfin, à droite, en guise de blason, on a peint un hareng couronné, un couteau à caquer, et un autre instrument qui, dans les temps anciens, peut avoir servi à jauger les barriques dans lesquelles on encaquait les harengs. Au-dessus on lit ces mots : « WILLEM BEUKELS, *sterf. anno* 1397. »

En effet, Willem Beukels est l'inventeur de l'art de *Caquer les harengs*, que l'on appelait et qu'on appelle encore, en Hollande, le *Trésor de l'Etat*. Voici en quoi consiste cette opération.

Chaque année, des myriades innombrables de harengs descendent la mer du Nord le long des côtes de la Norwège, pénètrent dans la Baltique, et couvrent, pour ainsi dire, toutes les plages de la Hollande, dont ils s'éloignent bientôt pour aller porter leur tribut à l'Angleterre et à la France. Ainsi, ces poissons, qui, pendant quelques semaines se

montrent aussi nombreux que les grains de sable de la mer, disparaissent complètement, et, par conséquent, ne fournissent aux peuples dont ils visitent les parages qu'une nourriture aussi éphémère que jetée avec prodigalité. Cette abondance ne profitait, d'ailleurs, qu'aux habitans des rivages; car à peine pouvait-on garder un jour ou deux les poissons sans qu'ils se gâtassent.

Plusieurs fois on avait tenté de les conserver en les salant comme on le faisait de quelques gros poissons; mais les entrailles du hareng ne tardaient pas à se corrompre, malgré cette précaution : le sel marin ne pénétrait pas assez le sang, et sa chair était trop délicate pour se prêter à la grossière préparation du sel marin.

Un homme arriva enfin, qui donna à cette manne céleste la durée qu'il lui fallait pour assurer, non-seulement de la nourriture pendant le reste de l'année à ses compatriotes, mais encore pour créer un commerce immense à sa nation. Par une pensée simple, comme tout ce qui est grand, il comprit qu'il fallait enlever les entrailles du poisson, et employer, pour le conserver, une saumure douce, et non pas des poignées d'un sel caillouteux qui ne fondait que lentement, donnait passage à l'air, et avant d'arriver à une dissolution suffisante, donnait au poisson le temps de se corrompre.

Dès que le hareng sort de l'eau, il meurt.

Willem Beukels, qui avait fait cette remarque, après avoir invente le petit couteau large, court et pointu à l'extrémité, dont le peintre de Biervliet l'a armé sur les vitraux, coupa, dans sa barque même où il les pêchait, la gorge aux harengs : à l'aide de son couteau à caquer, il leur enleva les branchies et les intestins; il enleva ainsi toutes les parties trop chargées et trop imbibées de sang pour se conserver, laissant les laites et les œufs. Cela fait, il lava le poisson évidé pour que l'eau douce achevât d'enlever le sang qui pouvait rester dans le corps, et jeta le hareng, pendant douze ou quinze heures, dans une saumure très pénétrante d'eau douce et de sel marin. C'est ce qu'on a appelé depuis donner *la sauce*.

Quand le poisson fut bien trempé par la *sauce*, il le tira de la saumure et le *varanda*, c'est-à-dire l'égoutta et le sécha. Après que l'humidité eût suffisamment disparu, il disposa soigneusement, par lits symétriques, les harengs dans des barils ou des caques. Là, il plaça sur ces lits une planche ronde, un peu moins large que la capacité du tonneau et sauta dessus trois fois; puis il ferma hermétiquement le petit tonneau.

L'art de caquer les harengs était inventé.

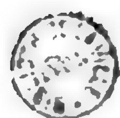
Vous comprenez bien que Willem Beukels n'arriva point tout d'un coup à cette perfection de préparation. Pour l'atteindre il lui fallut bien des essais et bien des tâtonnemens; il passa plus d'une nuit à rêver devant ses essais imparfaits; il sentit plus d'une fois le découragement s'emparer de son cœur. Dieu lui donna pourtant la force et la persévérance d'aller jusqu'au bout, et le succès couronna enfin les efforts du pauvre et obscur pêcheur.

Bientôt sa découverte se répandit dans toute la Hollande. Ce fut d'abord un secret que Beukels et ses amis gardaient précieusement, qu'ils ne révélaient qu'avec serment des initiés de ne jamais l'apprendre à personne, et qui fit d'abord un grand nombre de fortunes particulières. Mais peu-à-peu le caquage devint la propriété de tous et fit à son tour la fortune de l'état.

Willem Beukels par une trop rare exception profita de sa découverte, s'enrichit et devint un des échevins de la ville de Biervliet, comme il résulte d'un acte passé devant le magistrat de cette cité, en 1312. Dans cet acte où il disposa, conjointement avec sa sœur Adeline, d'une chapellenie, fondée par leur mère dans l'église de Notre-Dame à Biervliet, on lui donne le titre d'échevin.

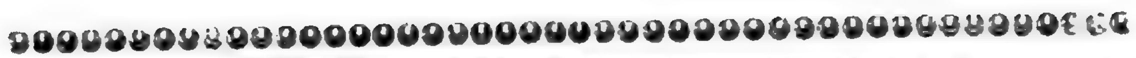
Willem Beukels, si la date inscrite sur les vitraux de la chapelle de Biervliet est exacte (1397), aurait atteint à une grande vieillesse et serait mort à l'âge de cent dix ans environ. Quelques savans hollandais placent l'époque de cette mort en 1347. Ce sont là, du reste, des détails beaucoup plus intéressans pour les archéologues des Pays-Bas que pour la postérité. Ce que la postérité, qui répète avec admiration le nom de Willem Beukels, sait et veut savoir, c'est qu'un simple pêcheur, comme l'a confessé lui-même Charles-Quint, a plus fait pour la Hollande et pour le monde que le plus grand des empereurs; c'est que le Dieu qui a dit que les « *derniers seront les premiers* », a jeté dans la pensée d'un simple pêcheur une des plus grandes idées qui aient jamais jailli d'un cerveau humain. Ainsi plus tard, il dessina devant les yeux de Jacquard ce métier merveilleux qui fait pour la richesse de la France, ce que Beukels a fait pour la richesse des Pays-Bas.

S. Henry Berthoud.





SAINT CHARLES BORROMÉE.





SAINT CHARLES BORROMÉE.

SAINT CHARLES BORROMÉE naquit au château d'Arona, sur les bords du lac Majeur, dans le Milanais, le 2 octobre 1538. La Providence qui le destinait à être le modèle de toutes les vertus, au milieu d'un siècle corrompu, et le restaurateur de la discipline ecclésiastique presque anéantie par le désordre des guerres civiles et religieuses, le fit naître de parens qui s'appliquèrent à cultiver les heureuses dispositions manifestées en lui dès sa plus tendre enfance.

Son père, Gilbert Borromée, comte d'Arona, donnait l'exemple de la plus fervente piété. Ses fermiers et ses vassaux le regardaient comme leur père; il prenait soin de tous les orphelins, et distribuait des aumônes si abondantes, que ses amis l'accusaient de faire tort à ses enfans. La mère de Charles, Marguerite de Médicis, sœur de Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan, et du cardinal Jean-Ange de Médicis, qui fut depuis pape, sous le nom de Pie IV, se rendit recommandable par ses vertus, et fit l'admiration de tout le Milanais par la sainte éducation qu'elle donna à ses enfans.

Elevé à l'école de toutes les vertus, entouré de tous les exemples propres à développer en lui les inclinations les plus heureuses qu'il avait reçues de la nature, Charles ne fut pas long-temps sans donner des signes évidens de la haute sainteté qu'il posséderait un jour. Il aimait les exercices de piété et s'appliquait à l'étude : ses amusemens même ne respiraient que l'amour du service de Dieu.

Son père jugea qu'il était né pour l'état ecclésiastique, mais néanmoins il ne se décida à le faire tonsurer, qu'après avoir mûrement consulté ses goûts. Charles n'avait encore que douze ans, lorsque Jules-César

Borromée, son oncle, résigna en sa faveur l'abbaye de Saint-Gratinien et de Saint-Félin, regardée comme l'héritage de sa famille. Dès ce moment, le jeune Charles donna une preuve bien sensible de cette charité, de cet amour des pauvres qu'il ne démentit dans aucune circonstance de sa vie, et qui, au contraire, s'accrut à mesure qu'il avançait dans sa glorieuse carrière. En effet, il représenta respectueusement à son père qu'après avoir pris sur ses revenus de quoi fournir à son éducation et au service de l'église, le reste appartenait aux pauvres. Le comte pleura de joie, en voyant de tels sentimens dans son fils; il administra ses biens pendant sa minorité, et il lui en rendait chaque année un compte aussi exact que s'il n'eût été que son intendant. Malgré sa jeunesse, Charles travailla à la réforme de son abbaye, et il y réussit si admirablement qu'il n'aurait pas été possible d'attendre davantage d'une personne déjà consommée en prudence, en autorité, en sainteté.

Quand il eut terminé à Milan ses cours de grammaire et d'humanités, il fut envoyé à l'Université de Pavie pour y étudier le droit civil et canonique. Il eut pour professeur le savant François Alciat, qui occupait la chaire de son oncle, André, et que depuis, par reconnaissance, Charles fit élever au cardinalat. Au milieu de la jeunesse corrompue qui fréquentait cette université, Charles resta pur comme il était venu. A Milan et à Pavie, il ne connut, comme autrefois saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, à Athènes, que les deux rues qui conduisaient, l'une à l'église, l'autre aux écoles publiques.

Charles était rentré à Milan, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'élévation du cardinal de Médicis, son oncle, à la papauté, sous le nom de Pie IV (26 décembre 1559). Comme le nouveau pape était patricien de Milan, il y eut de grandes réjouissances dans cette ville, et l'on vint en cérémonie complimenter la famille des Borromée. Charles ne donna aucun signe de joie extraordinaire en cette circonstance, et malgré la donation que lui fit son oncle d'une riche abbaye et d'un prieuré très considérable, il n'en augmenta pas pour cela ses dépenses, et continua à mener à Milan le même genre de vie. Les pauvres seuls gagnèrent à l'accroissement de sa fortune.

Bientôt le pape l'appela auprès de lui, le fit cardinal le dernier jour de la même année, et le 8 février suivant, il le nomma archevêque de Milan : Charles n'avait alors que vingt-deux ans. Peu de temps après, il fut créé protonotaire. Le pape le chargea encore de la légation de Bologne, de la Romagne et de la Marche d'Ancône; il le fit de plus protecteur de la couronne de Portugal, des Pays-Bas, des cantons catholi-

ques de Suisse, des ordres religieux de Saint-François et des Carmes, des chevaliers de Malte, etc. Charles fit des efforts pour éviter toutes ces dignités, dont le poids lui paraissait trop lourd, mais il dut se rendre aux vœux de son oncle, et ce ne fut qu'après des instances très vives qu'il put obtenir de n'être point nommé camerlingue, la seconde et la plus lucrative des dignités de la cour de Rome. La confiance que le souverain pontife avait en lui, et les emplois importans qu'il occupait, lui firent prendre une très grande part dans le gouvernement des états temporels du Pape, et dans les affaires générales de l'Eglise. Il y déploya une sagesse et une intelligence au-dessus de son âge; il triompha ainsi de toutes les contradictions auxquelles il était en butte, et mérita la confiance des peuples. Il parut suscité de la Providence pour communiquer à Pie IV un degré d'activité et d'énergie en faveur de l'Eglise qui, dans un vieillard infirme, semblait surpasser les forces ordinaires de la nature.

Charles réussit par son influence sur l'esprit du pontife à donner le mouvement et l'âme au concile de Trente, qui se prolongeait au-delà de toute mesure. La dernière session se tint le 3 et le 4 décembre 1563. Les décrets des sessions précédentes, tenues sous Paul III, Jules III et Pie IV, y furent confirmés et souscrits par quatre légats du Saint-Siège, par deux cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, trente-neuf députés de prélats absens, sept abbés et sept généraux d'ordres religieux. Des difficultés, que plus d'une fois l'on désespéra de vaincre, furent suscitées par l'empereur, par le roi de France, par le roi d'Espagne et par d'autres princes. Mais enfin elles furent levées, et l'on en fut redevable au zèle, à la prudence, à la haute capacité de Charles Borromée. Dès-lors, la clôture du concile fut accélérée, et à peine les membres qui le composaient se furent-ils séparés, que Charles fit publier le résultat des délibérations et des décrets du concile.

C'est ici que commence la grande œuvre qui devait immortaliser saint Charles en le plaçant à la tête des hommes utiles qui, par leurs institutions, ont concouru aux progrès des lumières, à la propagation des vérités fondamentales de la religion et de l'ordre social, à l'amélioration des peuples. Disons-le sans déguisement et sans détour, disons-le assez haut pour que tous puissent l'entendre : les institutions, les réformes, les améliorations que l'Eglise catholique doit à saint Charles font de ce héros de la discipline et de l'ordre un de ces hommes dont le ciel est trop avare et qui font l'admiration des peuples témoins des résultats immenses de leurs efforts.

Charles voyait avec peine l'oisiveté qui régnait à la cour de Rome, et, pour l'en bannir, il s'associa quelques gens de lettres qui faisaient servir leur instruction à l'utilité publique. Il fonda au Vatican une académie composée d'ecclésiastiques et de laïques. Il s'y tenait de fréquentes conférences dont le but était d'animer à la pratique de la vertu et de favoriser le développement des sciences utiles (1). Il sortit de cette académie des évêques, des cardinaux et un pape, Grégoire XIII. C'est là que le saint archevêque vainquit la difficulté qu'il éprouvait à parler ; il acquit même l'habitude de s'exprimer avec facilité, ce qui le rendit propre à répandre la parole de Dieu. La prédication avait été de tous les temps l'objet de ses vœux et de ses efforts. La lecture des ouvrages philosophiques de Cicéron et de l'*Enchiridion* d'Epictète l'aidèrent à perfectionner son style.

Le concile de Trente, en terminant ses séances, avait recommandé au pape de faire composer un abrégé de la doctrine chrétienne, dégagée de tout système scolastique. Charles fut chargé par son oncle de cette entreprise délicate ; il s'associa François Foreiro, religieux dominicain, qui avait assisté au concile en qualité de théologien du roi de Portugal, Léonard Marini, archevêque de Lanciano, et Gilles Foscarari, évêque de Modène. Ce fut de leur travail combiné que sortit, en 1566, le fameux catéchisme connu sous les noms de *Catéchisme de Trente*.

Le jeune cardinal, au milieu d'une cour fastueuse, avait été comme forcé de se donner un palais magnifique, des meubles riches, des équipages somptueux ; sa table était servie avec luxe et profusion, sa maison ne désemplissait pas de gentilshommes et de gens de lettres. Son oncle, charmé de cette magnificence, lui donna de quoi la soutenir ; il joignit bientôt à ses titres éminens et lucratifs, d'autres titres plus éminens et plus lucratifs encore. On le vit grand pénitencier de Rome, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, etc. ; tout ce luxe, Charles se le donna pour se conformer à l'usage de la cour de Rome, mais son cœur ne tenait

(1) Les Conférences de saint Charles furent imprimées à Venise, en 1748, sous le titre de *Noctes Vaticanæ*. Le saint leur donna lui-même ce titre, parce qu'il les tenait la nuit, à cause de la multiplicité des affaires publiques, qui l'occupaient tout le jour. Dans les premières années, on y discuta plusieurs points de littérature, de philosophie et d'histoire naturelle. Mais saint Charles voulut, après la mort du comte Frédéric, son frère, que ces conférences n'eussent plus pour objet que des matières de religion. Elles continuèrent pendant les cinq années qu'il passa à Rome. Celles qui sont imprimées traitent des huit béatitudes, de l'abstinence, etc. Il s'y trouve un discours admirable sur l'amour de Dieu, intitulé : *De Charitate*.

point à cette pompe extérieure. Ses sens étaient mortifiés, au milieu du faste de la grandeur; sa douceur et son humilité n'en souffrirent aucune atteinte. Il ne vit que des dangers dans le crédit dont il jouissait, et, dans les honneurs qui l'environnaient, des entraves pour son salut.

Au mois de novembre 1562, Charles se vit enlever son frère unique qui était à la fleur de l'âge, et qui jouissait d'une fortune brillante. Ses parens, ses amis, le pape lui-même, le pressèrent alors de quitter l'état ecclésiastique et de se marier, pour être le soutien de sa famille, mais il refusa de se rendre à toutes leurs sollicitations, et afin de s'en délivrer pour toujours, il se fit ordonner prêtre avant la fin de l'année. Il sollicita en même temps la permission de se retirer dans son diocèse, mais le pape ne se rendit à ses vœux qu'en 1565. Ne pouvant donc aller gouverner ses ouailles par lui-même, il demanda pour évêque suffragant, Jérôme Ferragata, à qui il donna pour vicaire général un ecclésiastique d'un talent et d'une piété reconnus, nommé Ormanetto. Il les envoya à Milan faire les visites nécessaires et exercer en son absence les fonctions épiscopales.

Les trois dernières années que Charles passa à Rome furent consacrées au bien général de l'église. Il se mit en devoir de faire exécuter tous les décrets du concile de Trente qui regardaient la réformation de la discipline ecclésiastique. Il ne se contenta pas de prêcher la réforme, il en donna lui-même l'exemple, persuadé qu'il aurait bien moins de difficultés à éprouver, lorsqu'on verrait pratiquer dans son palais ce qu'il prescrivait aux autres. En effet, il renvoya d'un coup quatre-vingts domestiques, quitta la soie dans ses habits, en interdit l'usage à ceux qui composaient sa maison. Le caractère épiscopal exigeant la plus grande perfection, il travailla d'abord à sa propre sanctification. Il pratiquait des austérités incroyables, malgré les fatigues qu'entraînaient les travaux continuels de sa vie vraiment apostolique; ses privations furent d'abord modérées, parce qu'il voulait endurcir son corps par degrés à la mortification; il jeunait néanmoins plusieurs jours de la semaine au pain et à l'eau, et plus tard il se prescrivit des choses bien plus rigoureuses. Ce fut par le conseil de Charles que le pape exhorta fortement les évêques à fonder des séminaires conformément au vœu du concile; et voulant leur donner lui-même l'exemple, il en fonda un à Rome. Afin de prémunir plus sûrement les fidèles contre les nouvelles erreurs, il engagea le pape à publier la profession de foi qui porte son nom, etc., etc.

Pour se conformer aux vues du saint archevêque, Ormanetto, son

vicaire-général, jeta les fondemens des bâtimens destinés à servir de séminaire. Il publia le concile de Trente, tint un synode qui fut très nombreux, et fit la visite des monastères et des églises de la ville et de la campagne; mais il eut la douleur de voir que son zèle n'avait pas le succès qu'il désirait, et qu'il y avait des abus auxquels il lui était impossible de remédier. Il se hâta donc d'écrire à Charles pour lui demander la permission de se retirer dans son ancienne cure du diocèse de Vérone, l'assurant qu'il était convaincu qu'il n'y avait que lui seul qui pût rétablir l'ordre. Le saint, vivement affligé, fit de nouvelles instances auprès de son oncle, et elles furent si pressantes qu'il obtint la liberté d'aller à Milan pour y tenir un concile provincial et pour faire la visite de son diocèse. Avant son départ, le pape le créa légat *a latere* pour toute l'Italie.

Charles partit de Rome le 1er septembre 1565; il fut reçu à Milan avec une joie et une pompe qu'on aurait peine à s'imaginer : le peuple s'écriait que c'était un autre Ambroise que le ciel lui envoyait. Au bout de quelques jours, il ouvrit son premier concile provincial auquel assistèrent deux cardinaux, onze suffragans de Milan, et beaucoup d'autres ecclésiastiques très distingués. Tout le monde fut frappé de la dignité et de la piété avec lesquelles le concile fut célébré par un jeune cardinal de vingt-six ans. On ne le fut pas moins de la sagesse des réglemens qui s'y firent, et qui avaient principalement pour objet la réception et l'observation du concile de Trente, la réformation du clergé, la célébration de l'office divin, l'administration des sacremens, la manière de faire le catéchisme les dimanches et les fêtes dans toutes les églises paroissiales. Le pape, informé de tout ce qui s'y était fait, écrivit à son neveu pour l'en féliciter.

Après la clôture de son concile provincial, Charles voulut visiter lui-même son diocèse; mais à peine sa visite pastorale était-elle commencée, qu'un courrier vint lui annoncer que le pape était dangereusement malade. Il partit immédiatement pour Rome. Ayant appris des médecins que la maladie de son oncle était mortelle, il l'engagea à ne plus s'occuper que de l'affaire de son salut, et donna des ordres pour que personne ne l'entretînt que de l'état où il se trouvait. Il ne le quitta point pendant toute sa maladie, afin de fortifier de plus en plus les sentimens dont il était pénétré. Il lui administra lui-même le saint viatique et l'extrême-onction. Le 10 décembre 1565, le pape Pie IV termina sa carrière.

Malgré tout le crédit dont Charles jouissait dans le conclave, il se

comporta de manière à convaincre ses collègues qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu et le bien de l'Église, et qu'il était au-dessus de ces passions qui aveuglent si souvent les personnes même les plus vertueuses, et qui ôtent du mérite à leurs bonnes actions. Il avait eu d'abord le désir de faire élire le cardinal Morone, qui s'était rendu très recommandable au concile de Trente par sa modération, son zèle et son expérience : une foule d'obstacles qu'il rencontra le firent travailler de toutes ses forces à faire élire Pie V. Le nouveau pontife mit tout en œuvre pour retenir auprès de lui le saint archevêque, mais ce fut en vain ; Charles, qui brûlait du désir de remédier aux désordres qui régnaient dans son diocèse, sollicita si vivement la permission d'y retourner, qu'elle lui fut accordée.

Notre zélé archevêque se rendit donc au plus tôt à Milan, et, sans différer un moment, il commença à mettre la main à l'œuvre pour arracher de son champ les ronces et les épines que la négligence des pasteurs y avait laissées croître. On ne peut lire sans horreur la description des désordres qui régnaient alors dans tout le diocèse. Peu de personnes y savaient leur croyance ; l'usage des sacremens en était presque banni ; les églises étaient profanées par les impiétés que l'on y commettait sans aucune crainte ; les prêtres étaient encore plus déréglés que le peuple. Leur ignorance était si grande, que la plupart ne savaient pas les formes des sacremens ; quelques-uns même ne se croyaient pas obligés de se confesser parce qu'ils confessaient les autres. L'ivrognerie et le concubinage étaient communs parmi eux, et ils y ajoutaient sans cesse des sacrilèges exécrables par l'administration des sacremens et la célébration des saints mystères en un état si criminel. Il n'y avait presque plus de régularité dans les cloîtres ; la plupart des religieux n'avaient de leur profession que l'habit, encore en démentaient-ils la sainteté par la forme toute séculière et la délicatesse toute mondaine de ceux qu'ils portaient. Les monastères de filles étaient ouverts à toutes sortes de dissolutions, et la chasteté n'y était guère plus à l'abri que dans le monde ; enfin la juridiction ecclésiastique avait été tellement négligée et était tombée dans un tel mépris, qu'on insultait à ses jugemens et à ses censures.

La vue d'un spectacle si horrible put bien faire gémir Charles ; mais quelque capable qu'il fût de rebuter l'âme la plus intrépide, il ne lui fit perdre ni le courage nécessaire pour s'élever contre ces désordres, ni l'espérance d'y mettre bientôt un terme. La première chose qu'il entreprit pour remédier à tant de maux fut de faire publier, dans tout

le diocèse, les décrets du concile de Trente et ceux de son premier concile provincial; et afin de donner plus de force à ses mandemens, afin d'en hâter l'exécution, il acheva de réformer sa maison. Dès ce moment il se fit une loi de jeuner tous les jours au pain et à l'eau, excepté les dimanches et les fêtes : alors on ajoutait à son pain quelques fruits secs. Il s'était interdit tout usage de viande, de poisson, d'œufs et de vin; le carême, il ne mangeait que des fèves bouillies ou des figues. Il portait toujours sur lui un rude cilice; il dormait très peu, et passait dans la prière et la méditation les nuits qui précédaient les grandes fêtes. Plusieurs archevêques et le pape lui-même l'exhortèrent à modérer ses austérités, parce qu'un tel genre de vie était incompatible avec les travaux de l'épiscopat. Il répondit que l'expérience lui avait donné la preuve du contraire, et que, du reste, il ne pouvait arriver un plus grand bonheur à un évêque que de donner sa vie pour le service de son église, que Jésus-Christ avait acquise au prix de son sang.

Cet amour de la mortification avait fait naître en lui une humilité profonde, une douceur inaltérable, un détachement complet de toutes les choses de la terre. Il fit ôter de son palais archiépiscopal les statues, les tableaux et les tapisseries qui le décoraient. Les habits que sa dignité l'obligeait de porter en cachaient de pauvres qu'il appelait les siens ; et ceux-ci étaient si vieux, si usés, qu'un mendiant à qui ils furent offerts ne voulut pas les prendre. C'était avec les pauvres qu'il aimait à s'entretenir, il allait les chercher, pour les instruire, jusque sur les montagnes les plus désertes. La douceur qu'il avait montrée dès son enfance se perfectionna chaque jour, de telle sorte que les injures les plus atroces, les calomnies les plus odieuses semées contre lui, plusieurs traits de l'ingratitude la plus noire, ne furent point capables de troubler le calme et la sérénité de son âme. On publia des libelles diffamatoires où son honneur était attaqué : il les fit brûler sans vouloir qu'on en recherchât les auteurs. Pour prouver jusqu'où pouvait aller chez lui l'oubli des offenses, nous ne citerons qu'un seul trait, il parle assez haut. Charles fut informé qu'un prêtre de sa maison s'était fait une habitude non-seulement de saisir toutes les occasions de critiquer sa conduite, mais encore de répandre contre lui les calomnies les plus noires : Charles le garda constamment auprès de sa personne, lui témoigna toujours beaucoup d'égards, et lui assura une pension par son testament.

Persuadé que de l'éducation première dépendent les vertus ou les vices des hommes, le saint archevêque se fit un devoir de l'instruction des enfans. Il ne se contenta pas de recommander aux curés de faire

le catéchisme dans leurs paroisses les dimanches et les fêtes, il établit encore un grand nombre d'écoles où l'on enseignait, avec les sciences mondaines, les élémens du christianisme. Il mit à la tête de ces établissemens des hommes dont le mérite lui était bien connu, et leur donna de sages réglemens pour diriger leurs instructions et les rendre plus utiles et plus efficaces.

Charles trouva dans les Barnabites établis à Milan un grand nombre de coopérateurs zélés, qu'il appela à diverses fonctions importantes. Il fonda une foule de collèges et de séminaires, et institua, en 1578, la congrégation des *Oblats de Saint-Ambroise*. C'étaient des prêtres séculiers qu'on appelait ainsi, parce qu'ils s'offraient volontairement au saint archevêque pour travailler sous ses ordres, et qu'ils s'engageaient, par un simple vœu d'obéissance, à exercer toutes les fonctions auxquelles il voudrait les appliquer pour le salut des âmes et la glorification de l'Église. Charles leur donna des réglemens pleins de sagesse, soit pour les conférences qu'ils faisaient dans les différentes parties du diocèse de Milan, soit pour leur gouvernement particulier, soit pour les exercices qui regardaient leur propre conduite. Il prit aussi parmi les Oblats de bons curés, de bons vicaires, des missionnaires pleins de zèle pour la religion. Il leur confia plus tard la direction de son grand séminaire.

Il fonda à Milan une association de femmes pieuses, qui tendaient à la perfection par des exercices réguliers de piété. Leurs exemples produisirent tout le bien que le saint archevêque en attendait. Elles étaient assidues aux cérémonies religieuses, elles assistaient le plus qu'elles pouvaient à tous les sermons, et étaient toujours occupées à quelque chose de sérieux ou d'utile.

Nous avons dit que Charles avait commencé à faire la visite de son diocèse par la ville de Milan. Plusieurs monastères de religieuses exemptes, craignant l'austérité du nouveau pontife, prétendirent ne dépendre que des supérieurs de leur ordre, refusèrent de le recevoir, et s'opposèrent aux réglemens de réforme qu'il leur prescrivait. Il gémit de l'inutilité de ses efforts, mais sans se décourager. Inaccessible à toutes les considérations humaines, il s'arma de fermeté, et bientôt il vit disparaître tous les obstacles qui avaient suspendu l'exécution du projet que lui avait inspiré son zèle pour la sanctification des vierges consacrées à Dieu. Beaucoup de religieuses renoncèrent même à leurs exemptions et sollicitèrent des bulles pour se mettre sous la juridiction de l'ordinaire.

Le chapitre de la cathédrale de Milan éprouva aussi ses réformes. Les abus qui s'étaient glissés dans la célébration de l'office divin furent corrigés, et les chanoines se virent obligés d'assister au chœur avec assiduité. L'archevêque fonda trois nouvelles prébendes : une pour un théologien, dont la fonction était de prêcher tous les dimanches et de donner deux leçons de théologie par semaine; la seconde fut destinée à un pénitencier, auquel s'adressaient les personnes coupables de cas réservés, et qui devait toujours se tenir au tribunal de la pénitence; la troisième, appelée doctorale, fut donnée à un docteur en droit, qui enseignait le droit canonique aux jeunes clercs.

Le diocèse de Milan s'étendait dans les Alpes jusqu'au mont Saint-Gothard. Charles, en bon pasteur, voulut visiter toutes ses brebis : il entreprit donc la visite des vallées de Léventine, de Bregno et de Riparie. Quelques contestations qu'il avait eues avec les chefs des cantons suisses, dont ces vallées dépendaient, l'engagèrent à les prier de lui donner un député qui l'accompagnerait dans leurs territoires respectifs afin de leur ôter tout ombrage. Ces vallées avaient été jusque-là très négligées; le désordre y régnait partout, et les prêtres étaient encore plus ignorans, plus corrompus que le peuple. Charles traversa les neiges et les torrens, gravit les rochers les plus inaccessibles, s'estimant heureux de souffrir, pour Jésus-Christ, la faim, la soif, le froid, et des fatigues continuelles. Il prêcha ou catéchisa partout; il déplaça les prêtres ignorans ou scandaleux, et leur en substitua d'autres qui, par leur zèle et leurs lumières, fussent capables de rétablir la pureté des mœurs et les pratiques de la religion. L'hérésie des Zuingliens avait pénétré dans ces parties de son diocèse; il y convertit plusieurs hérétiques qu'il fit rentrer dans le giron de l'Eglise, et il ne quitta cette contrée qu'après avoir pris de sages mesures pour y rendre durable le triomphe de la foi et pour empêcher de nouvelles apostasies.

En 1568, il entreprit la réforme des *Humiliés*, ordre dont il était le protecteur. Cet ordre avait été fondé dans le onzième siècle par quelques gentilshommes de Milan qui, avec le consentement de leurs femmes, firent des vœux de religion. Au commencement du seizième siècle, ils étaient tombés dans un tel état de relâchement qu'il n'y avait que cent soixante-dix religieux pour les quatre-vingt-dix monastères dont se composait leur congrégation. Leurs supérieurs faisaient de leurs revenus l'usage qu'ils voulaient, et vivaient sans règle. Charles obtint du pape deux brefs qui l'autorisaient à faire tout ce qu'il croirait nécessaire pour les réformer. Pour cet effet, il fit assembler un chapitre gé-

néral à Crémone, où il publia des réglemens propres à ranimer la ferveur primitive de l'ordre. Quelques religieux les reçurent avec plaisir ; mais les prévôts ou supérieurs, et les frères convers refusèrent de s'y soumettre. Ce fut alors que trois prévôts, voyant qu'ils ne pouvaient échapper à l'effet de la réforme, résolurent la mort du cardinal. Un membre de cette congrégation, nommé Farina, promit, au moyen d'une somme d'argent qui lui fut donnée, d'exécuter cet affreux projet. Ce malheureux se posta à l'entrée de la chapelle du palais archiépiscopal, au moment où le saint prélat faisait la prière du soir avec les gens de sa maison. On chantait alors une antienne, et l'on en était à ces mots : *non turbetur cor vestrum, neque formidet* (que votre cœur ne se trouble point, qu'il ne craigne point); Charles était à genoux devant l'autel. L'assassin, éloigné seulement de cinq à six pas, tire sur lui un coup d'arquebuse, chargée à balle. Au bruit de l'explosion, le chant cesse, et la consternation est générale. Le cardinal, sans changer de place, fait signe de se remettre à genoux, et finit sa prière avec autant de tranquillité que s'il ne fût rien arrivé. Se croyant blessé mortellement, il lève les mains et les yeux au ciel, pour offrir à Dieu le sacrifice de sa vie; mais s'étant levé après sa prière, il trouva que la balle, qu'on lui avait tirée dans le dos, était tombée à ses pieds, après avoir noirci son rochet. Néanmoins, après qu'il fut rentré dans sa chambre, on visita la partie blessée, et l'on trouva une contusion avec une tumeur qui dura tant qu'il vécut. Charles demanda la grâce de son meurtrier, qui fut arrêté au bout de quelques jours, condamné à mort et exécuté malgré ses prières. Le pape supprima l'ordre des Humiliés pour exprimer l'horreur que lui inspirait un crime si atroce. Ces dangers n'affaiblirent point le courage, l'ardeur du saint archevêque. Il poursuivit ses visites apostoliques, recueillit partout sur son passage les marques les moins équivoques de l'affection que le peuple lui portait.

D'après l'autorisation qu'il en avait reçue du pape Pie V, le saint archevêque convoqua à Milan un chapitre des Franciscains conventuels, pour travailler à la réforme des abus qui s'étaient introduits parmi ces religieux. Quelques frères, au mot seul de réglemens nouveaux, poussèrent des cris de rage : ils coururent aux cloches, excitèrent un grand tumulte et menacèrent de se porter aux dernières extrémités contre le cardinal, s'il osait exécuter ce qu'il projetait. Charles céda à l'orage pour le moment, et se retira tranquillement, espérant reprendre plus tard son projet, ce qu'il fit avec le plus grand succès. Il unit en un seul

corps plusieurs branches de Franciscains, qu'il soumit aux règles de discipline. Dans toutes les commissions, dont il fut chargé par le Saint-Siége, il se montra toujours digne du choix du souverain pontife. Le zèle, la piété, la prudence, le désintéressement, caractérisèrent toutes ses démarches.

Charles était à Lodi, où il était venu pour assister à la mort de l'évêque diocésain, lorsqu'il apprit que la peste ravageait le diocèse de Milan. Il se hâta de revenir dans sa ville métropolitaine, afin de pourvoir aux besoins de son troupeau. Son conseil, craignant qu'il ne devînt lui-même victime, l'engagea à se retirer dans la partie de son diocèse que le fléau n'avait pas encore atteinte, l'assurant qu'il devait conserver une vie aussi précieuse que la sienne, surtout dans la circonstance désastreuse où l'on se trouvait. Non-seulement il ne se rendit point à ce conseil, mais il soutint encore qu'il ne pourrait sans prévarication abandonner son troupeau dans ce temps de danger. Il visitait chaque jour les lieux où l'on transportait les pestiférés, leur administrant les soins spirituels et corporels, et exhortant tout le monde à fléchir la colère de Dieu par la prière et la pénitence. Il ordonna trois processions générales auxquelles il assista les pieds nus, la corde au cou, et tenant dans ses mains un crucifix sur lequel étaient continuellement fixés ses yeux baignés de larmes. Ses revenus ne suffisant pas pour soulager les malheureux, il fit fondre sa vaisselle, et distribuer tous ses meubles, tout jusqu'à son lit. Les magistrats blâmèrent ces processions, prétendant qu'elles ne serviraient qu'à étendre la contagion; mais il leur répondit que lorsque les remèdes humains étaient inutiles, il fallait avoir recours à ceux qu'offre la religion, et que sa confiance en Dieu lui faisait espérer que, loin d'augmenter le mal par les exercices de piété qu'il prescrivait, il aurait la satisfaction de le voir cesser. Ses paroles étaient prophétiques. La Providence, dont les vues sont bien supérieures à toutes les considérations humaines, permit que le fléau destructeur suspendît son action dévorante autour de la personne du Saint et de ceux qui l'accompagnaient dans ces pieux exercices, tandis qu'il semblait sévir avec plus de fureur dans les lieux où l'on avait cru trouver des asiles inaccessibles à ses ravages.

Les gouverneurs, qui se succédèrent à Milan, suscitèrent de nouvelles contrariétés au saint archevêque. Ils ne pouvaient lui pardonner l'abolition des désordres extravagans du carnaval, et la réforme qu'il avait opérée dans les abus qui se passaient le premier dimanche du carême. Il n'y eut que le gouverneur de Terra-Nuova, qui sut apprécier le

cardinal, qui l'aima, l'estima, le respecta et vécut toujours avec lui dans la plus parfaite intelligence.

L'année qui suivit la peste vit s'élever par le zèle et la charité de Charles un grand nombre d'établissemens utiles dans tout son diocèse. Il fonda à Milan un couvent de Capucines, où la fille de Jean-Baptiste Borromée, son oncle, fit profession, et mourut en odeur de sainteté; un monastère d'Ursulines, pour l'instruction des pauvres filles, qui y étaient élevées gratuitement. Le Collège des Nobles, où les enfans de qualité, étaient élevés dans la crainte de Dieu, et dans l'étude des belles lettres; celui des Suisses, où les clercs de ce pays étaient instruits, afin qu'ils fussent capables de porter chez eux la lumière de la doctrine, et les principes solides de la véritable piété; la Maison de Secours, où l'on retirait les femmes et les filles pénitentes; l'Assemblée des Dames de l'Oratoire, qui était une association des dames de qualité de Milan; un hôpital pour les pauvres; un autre pour les convalescens, ou l'on envoyait ceux qui sortaient du grand hôpital. Plusieurs autres monumens utiles furent élevés dans toutes les parties du diocèse. Les Oblats furent chargés de la direction des établissemens de Milan. Le collège que Charles institua à Pavie fut confié aux clercs réguliers de Somasco, dont Jérôme Emiliani, noble vénitien, avait été le fondateur en 1540. On ne saurait se représenter combien ces établissemens ont retiré de monde du désordre, et combien ils ont contribué à faire refleurir la religion dans toutes les parties de cette grande province.

En 1584, Charles, sentant que le moment de sa mort approchait, se rendit avec le père Adorno, son confesseur, au mont Varalli, situé dans le diocèse de Novarre, où il se plaisait beaucoup à faire ses retraites, parce que les mystères de la passion y sont représentés dans de petites chapelles dont on estime l'architecture. Aussi pendant cette retraite redoubla-t-il de ferveur dans ses austérités et dans ses autres exercices. Il y parut plus que jamais absorbé en Dieu, et dégagé de toutes les choses de la terre. L'abondance de ses larmes l'obligeait souvent de s'arrêter durant la célébration de la messe.

Le 24 octobre, il fut pris d'une fièvre tierce qu'il cacha; le 26, il eut un second accès qui alarma les personnes qui étaient autour de lui. Il se rendit à leurs prières en prenant une nourriture plus analogue à son état, et en laissant mettre un peu de paille sur les planches qui lui servaient de lit. Le 29, oubliant qu'il était dans un état si périlleux, il partit pour aller mettre la dernière main à la fondation du collège d'Ascône; le 31, il était à Arôna. Les médecins lui défendirent de sortir, parce

que c'était son jour de fièvre. Le 2 novembre, il se fit porter en litière à Milan. Les médecins les plus habiles furent appelés, mais la fièvre s'était déclarée avec des symptômes si fâcheux, que l'on perdit toute espérance de le sauver. Il l'apprit avec une tranquillité parfaite, demanda les sacremens et expira dans la nuit du 3 au 4 novembre, en prononçant les mots : « *Ecce venio* » (me voici, je viens).

Par son testament, il légua son argenterie à sa cathédrale, sa bibliothèque à son chapitre, ses manuscrits à l'évêque de Verceil, et institua le grand hôpital son légataire universel. Quelques instans avant de rendre le dernier soupir, il avait réglé ses funérailles; il voulut qu'elles se fissent avec la plus grande simplicité. Il avait choisi pour sa sépulture un caveau qui était auprès du chœur, et ne voulut d'autre inscription que celle qui se lit encore aujourd'hui sur un marbre modeste, et qui est conçue en ces termes :

« Charles, cardinal du titre de Sainte-Praxède, archevêque de Milan, implorant les secours des prières du clergé, du peuple et du sexe dévot, a choisi ce tombeau de son vivant. » On y ajouta depuis : « Il vécut quarante-six ans, un mois et un jour. Il gouverna cette église vingt-quatre ans, huit mois, vingt-quatre jours, et mourut le 4 novembre 1584. »

En 1601, le cardinal Baronius, confesseur de Clément VIII, envoya au clergé de Milan un ordre du souverain pontife, pour qu'on substituât la messe du saint à celle du *Requiem*. Neuf ans après, le vénérable archevêque fut canonisé solennellement par le pape Paul V (1610). Ses restes, renfermés dans une châsse très riche, sont aujourd'hui dans une magnifique chapelle souterraine, bâtie sous la coupole de la grande église, où l'on entretient nuit et jour plusieurs lampes d'or et d'argent.

La statue de saint Charles Borromée, sur le côteau qui domine Arona, est un monument de la reconnaissance du pays et de la famille Borromée, qui le fit ériger à ses frais en 1697. Ce colosse, d'une bonne exécution, a 112 pieds de hauteur, y compris le piédestal qui en a 46 : il est en cuivre battu; la tête et les mains seules sont coulées. Saint Charles paraît donner sa bénédiction aux habitans de sa ville natale et à ceux de la contrée qu'il combla de ses bienfaits.

Abbé Jacques.





VAN DER BURCH.

les situations que le malheur peut entraîner.

En essayant de retracer sa vie, s'il n'est pas possible d'intéresser par des détails nombreux, c'est que sa modestie mit toujours, pour





DEUX ARCHEVÊQUES,

BIENFAITEURS DE CAMBRAI.

La France, qui cite avec orgueil FÉNÉLON parmi ses plus grands et ses meilleurs hommes, connaît à peine le nom d'un de ses plus dignes prédécesseurs à l'archevêché de Cambrai, et cependant si François VANDER BURCH n'a pas fait le *Télémaque,* il a laissé dans sa ville épiscopale des établissemens de bienfaisance, monumens de son ardente charité. C'est cet injuste oubli de la postérité que nous allons essayer de combattre, en associant dans cette notice ce vénérable archevêque à la gloire de Fénélon, dont les vertus auraient peut-être jeté moins d'éclat si elles ne se fussent associées au plus beau génie comme écrivain et à la plus haute mission comme précepteur d'un prince destiné à régner sur la France.

VANDER BURCH.

Etranger aux luttes théologiques, comme aux séductions de la gloire littéraire, François VANDER BURCH, doué, d'ailleurs, d'un profond savoir, n'eut qu'une seule passion, celle de faire du bien. Contemporain de saint Vincent de Paule, il eut les vertus apostoliques et l'ardente charité de cet homme divin. La sagesse de ses vues égalait la vivacité de son zèle. Charitable par religion, il chercha l'obscurité, et ne fut trahi que par la nature de ses bienfaits; charitable par état, il rapporta toutes ses actions à cette vertu si précieuse à l'humanité; charitable par inclination, il embrassa dans ses fondations pieuses toutes les situations que le malheur peut entraîner.

En essayant de retracer sa vie, s'il n'est pas possible d'intéresser par des détails nombreux, c'est que sa modestie mit toujours, pour

dérober à la connaissance du monde ses talens et ses vertus, autant de soin que d'autres en apportent à publier ce qu'ils croient avoir fait de bien. « En effet, dit un respectable ecclésiastique, si Vander Burch n'avait travaillé que pour acquérir une vaine gloire, il lui aurait suffi de laisser la renommée s'emparer d'une partie de ses actions; mais son ardente charité ne voulait que le ciel pour témoin; s'il l'avait pu, il aurait même, comme son divin maître, imposé silence à ceux qu'il comblait de bienfaits, desirant, pour ainsi dire, que sa main gauche ignorât les dons que sa droite ne cessait de répandre. Voilà pourquoi la vie d'un homme, si cher à la religion et à l'humanité, est à peine connue hors des limites des diocèses qu'il a régis avec tant de sagesse, de succès et d'édification. » (1)

VANDER BURCH (François), archevêque, duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, comte du Cambrésis, naquit à Gand le 26 juillet 1557. Sa famille, des plus illustres et des plus anciennes de Flandre, a donné un roi à Jérusalem (2). Dès le douzième siècle, elle était connue par les exploits de ses ancêtres et par leurs alliances aux premières maisons de la province. Son aïeul Adrien Vander Burch servait l'empereur Charles-Quint et son fils Philippe II, dans les plus importantes négociations: il était président du grand conseil de Flandre (3). Jean Vander Burch, son père, mort en 1609, ne fut pas moins dévoué à Philippe II et aux princes de la maison d'Autriche.

A cette époque, la Flandre était déchirée par la guerre religieuse. A l'âge de cinq ans, François Vander Burch, dont les parens furent toujours zélés catholiques, pensa périr victime du fanatisme des protestans qui, en 1572, s'étaient emparés de Malines et avaient jeté son père en prison. Il faut bien le reconnaître, les réformés, en luttant contre l'intolérance religieuse de Philippe II et du duc d'Albe, ne se montraient, quand ils étaient les plus forts, ni plus modérés, ni plus humains que leurs persécuteurs. Quelques années après, en 1580, les

(1) *Rapport* de M. l'abbé Servois, vicaire général du diocèse de Cambrai, *Sur les deux Concours d'Eloquence de la Société d'Emulation* de cette ville, en 1825.

(2) Bauduin Vander Burch fut fait troisième roi de Jérusalem en 1118, et succéda à Godefroy et à Bauduin de Bouillon (*Chronique de Flandre* de Meyer, liv. VI, f. 56; SUEYRO, *Annales de Flandre*, liv. V, f. 147). C'est celui que les historiens français appellent Baudoin du Bourg. Il était le fils aîné de Hugues, comte de Rhétel, et mourut en 1131 (*Art de vérifier les dates*).

(3) Il mourut en 1554, à Londres, où il était allé négocier le mariage de Philippe II avec la reine d'Angleterre Marie.

protestans étant rentrés une seconde fois dans Malines, le comte Jean Vander Burch eut sa maison brûlée, ses domaines dévastés et fut obligé de quitter précipitamment cette ville pour éviter une mort cruelle. Sa femme demeura prisonnière des protestans vainqueurs.

Dans ces conjonctures malheureuses, François Vander Burch, alors âgé de 13 ans, trouva un asile chez son oncle Lambert Vander Burch, doyen de la Collégiale d'Utrecht. Cette circonstance détermina sans doute la vocation du jeune homme. Sous ce maître aussi savant que chéri, il fit d'excellentes études. Admis plus tard dans l'université de Douai, il y suivit avec distinction le cours de philosophie. Ce fut à l'université de Louvain, alors si florissante, qu'il acheva son droit avec une telle supériorité que, deux fois, il fut élu doyen des bacheliers. Elevé, pour ainsi dire, à l'entrée du sanctuaire, il voulut à son tour en être un des ministres, et non content d'exceller dans la science des lois civiles et du droït canon, il perfectionna ses connaissances par l'étude approfondie de la théologie. L'éclat de ses études se répandit bientôt par toute la Flandre. Le prince évêque de Liége lui offrit un canonicat dans la cathédrale de Saint-Lambert. Sa modestie lui fit refuser cette dignité au début de sa carrière. Le seul desir d'être utile à l'église lui permit d'accepter une commission de vicaire général, sous Mathieu Moulart, évêque d'Arras, qui, selon l'expression d'un biographe (1), *voulait attirer un si bon sujet dans son diocèse*. Ce prélat lui conféra les ordres mineurs, et enfin la prêtrise en décembre 1591.

François Vander Burch avait alors 24 ans. Ses talens et ses vertus se montrèrent avec un tel éclat dès les premières années de son ministère, que, malgré sa jeunesse, on le nomma doyen du chapitre de Malines, et vicaire général de ce diocèse. Pressé par son père, il fit violence à sa modestie et crut devoir accepter. Les honneurs, qui semblent souvent fuir devant ceux qui les recherchent avec trop d'empressement, vont aussi quelquefois au devant de ceux qui les évitent. C'est ce qu'éprouva Vander Burch; car peu d'années après (1596), l'archevêque de Malines

(1) Le chanoine Louis Foulon, qui avait constamment été attaché à Vander Burch, depuis 1604 jusqu'en 1644. Il fut d'abord son camérier, puis son aumônier et son secrétaire. Il l'administra dans ses derniers instans, et le suivit de peu de mois au tombeau. Son livre écrit en latin et intitulé : *Epitomen vitæ et virtutum illustrissimi et reverendissimi Domini Francisci Vander Burch, Archiepiscopi et Ducis Cameracensis* (Insulis 1647), a été traduit en français par un Jésuite, et c'est cette traduction imprimée à Cambrai, en 1711, in-4°, que j'ai sous les yeux.

(Mathias Hovins) le fit son vicaire général. Il s'appliqua avec tant de zèle à remplir tous les devoirs de sa charge qu'on vit bientôt refleurir la discipline ecclésiastique dans le diocèse. Réunissant les deux emplois de doyen et de vicaire général, il ne négligeait aucun des devoirs de cette double fonction. Il était toujours le premier au chœur, quelle que fût la rigueur de la saison, quelque fatigué qu'il pût être par ses tournées comme vicaire général. Il donnait tout le temps qu'il pouvait à entendre les confessions, accueillant aussi bien les pauvres que les riches. Plein d'onction dans ses discours, il avait un talent particulier pour réunir les esprits que l'intérêt avait divisés. Il assistait les malheureux de ses biens comme de ses conseils ; les étrangers même trouvaient chez lui une hospitalité assurée ; aucune œuvre de miséricorde n'échappait à son zèle. Tout dans son intérieur était si bien réglé que sa maison avait plutôt l'air d'une communauté religieuse que d'une maison particulière. L'archevêque de Malines, charmé de son zèle et de sa capacité, se reposait sur lui d'une grande partie de l'administration de son diocèse, et avait coutume de l'appeler son bras droit.

Telle était la confiance que Vander Burch inspirait à tout le clergé, que les curés, les doyens et les supérieurs des ordres religieux venaient le consulter sur les affaires les plus délicates ; ses réponses étaient des décisions pour eux. Enfin, par son influence, il maintenait ou rétablissait la discipline dans les couvens d'hommes ou de femmes, où il faisait de fréquentes visites.

Ayant perdu son père en 1609, Vander Burch, pour se livrer sans contrainte à cette piété tendre et affectueuse, qui remplit toujours son cœur, forma le projet de renoncer à toutes les dignités pour se contenter d'un simple canonicat de la collégiale de Sainte-Wandru de Mons. Mais tous ses amis le dissuadèrent de ce projet, et l'évêque de Gand étant venu à mourir, l'archiduc Albert, gouverneur général des Pays-Bas, fixa pour jamais la destinée de Vander Burch, en l'appelant à l'évêché de Gand. « Cette nomination, si l'on en croit le biographe déjà cité, fut un coup de foudre pour lui. Il était résolu de refuser cette dignité, mais il fallut céder aux pressantes remontrances de son archevêque, du moins il fallut obéir à l'autorité du pape Paul V, qui obligea M. Vander Burch à se charger de la conduite de ce diocèse, en lui envoyant ses bulles, datées du 1er octobre, qui est le jour de la fête de saint Bavon, patron du diocèse de Gand. »

Vander Burch n'était pas novice dans les fonctions de l'épiscopat ; il en avait fait l'apprentissage étant vicaire général de Malines ; et à

cette époque elles n'étaient faciles à remplir dans aucun des diocèses flamands. Les guerres civiles et les dissensions religieuses y avaient laissé des traces profondes. Les habitans encore irrités par le souvenir récent de l'administration cruelle du duc d'Albe, supportaient impatiemment le joug des princes de la maison d'Autriche. Une grande agitation régnait dans tous les esprits. Les troubles étaient fréquens : les disputes scolastiques n'avaient rien perdu de leur acrimonie. Les réformés conservaient toujours leur enthousiasme, non moins intolérant. Enfin tout se ressentait du désordre et de la confusion, qui pendant plus d'un demi-siècle, avaient désolé ces riches et malheureuses contrées. Vander Burch commença par sonder avec circonspection les plaies qu'il devait guérir. Il visita toutes les paroisses de son diocèse, et pendant trois ans qu'il fut évêque de Gand, il renouvela plusieurs fois ses visites. Il reconnut qu'une des principales causes des dissensions religieuses était la vie mondaine d'une partie du clergé et le relâchement total de la discipline. Quelques prêtres indignes furent déposés; car, malgré sa douceur habituelle, il savait se montrer ferme et sévère dans l'occasion. Par cette mesure, qui séparait en quelque sorte le bon grain de l'ivraie, les ecclésiastiques sans reproche se trouvèrent mieux affermis. Dès la première année, il convoqua à Gand un synode diocésain (septembre 1616), et après avoir recueilli les diverses opinions, il rédigea des réglemens pleins de sagesse et d'équité, qui amenèrent la réforme des abus. Le diocèse prit bientôt une forme nouvelle. Le bon ordre renaquit partout; les vaines disputes cessèrent, comme les scandales, et l'église de Gand, brillant d'un nouvel éclat, pouvait servir de modèle à toutes les églises des Pays-Bas.

Cependant Cambrai venait de perdre son premier pasteur, François Buisseret, mort le 2 mai 1615. Le chapitre de Cambrai, conformément aux intentions de l'archiduc Albert, ce chapitre qu'on a appelé *le Séminaire des Evêques* (1), choisit tout d'une voix (4 juin 1615) le modeste et vertueux Vander Burch. En vain employa-t-il son crédit pour s'opposer à sa propre élection, il lui fallut encore une fois céder. On peut dire qu'en acceptant, il fit un acte d'entière abnégation. Le diocèse de Gand,

(1) Pour justifier cette expression, l'abbé Ouvray, dans les notes qui accompagnent son *Eloge historique* de Vander Burch, prononcé en 1785 dans la cathédrale de Cambrai, a rapporté une partie des noms des chanoines de Cambrai, qui sont montés aux premières dignités de l'église : il se trouve dans cette liste 4 papes, 65 cardinaux, 208 archevêques ou évêques. — Vander Burch fut le 77e évêque et le 7e archevêque de Cambrai.

rendu à l'ordre et à la paix, était désormais facile à conduire; celui de Cambrai, au contraire, était en proie à tous les malheurs. L'anarchie était dans la province; les seigneurs divisés formaient diverses factions, toujours disposées les unes à s'appuyer sur la France, les autres à servir la maison d'Autriche. Sans parler de calamités plus anciennes, le Cambrésis, depuis l'époque où sa capitale avait été assiégée par le roi Henri II, jusqu'à la promotion de Vander Burch, s'était vu ravager presque tous les ans par des troupes de diverses nations; aussi peut-on dire, sans partialité pour la France, que cette province ne jouit enfin de quelque prospérité que depuis sa réunion définitive à notre monarchie par Louis XIV. Voici le tableau qu'a tracé de l'état déplorable du Cambrésis l'auteur de l'*Eloge historique* de Vander Burch : « Tout chef de parti... écrasait les faibles sous ses ruines ou les opprimait de ses triomphes... La religion, l'intérêt commun, la gloire et les mœurs étaient sacrifiés sans réserve à l'intérêt personnel ou à la haine des partis. L'ambition, l'intrigue et la vengeance tramaient en secret la chaîne des trahisons et des meurtres... La province emportée par le tourbillon fut successivement soumise à toutes les provinces voisines; elle ignorait souvent son véritable maître ou son usurpateur, et flottait au gré de ses vainqueurs, etc. »

Sorti de Gand, au milieu des regrets universels, Vander Burch, après avoir visité une partie de son nouveau diocèse, jusque dans la campagne de Lille, fit, le 17 octobre 1516, son entrée solennelle dans Cambrai, au milieu des acclamations et des espérances du peuple. Son premier soin fut de convoquer dans son palais les seigneurs et les principaux citoyens du pays, pour les exhorter, tant comme leur prince temporel que comme leur pasteur spirituel, à mettre un terme à leurs divisions et à songer qu'ils ne pouvaient conserver l'indépendance du pays qu'en étouffant parmi eux tout germe de divisions, et alors, ajoutait-il, « vos forces réunies seront le plus ferme appui du bonheur et de la liberté publics. » *Unitas libertatis arx* : telle était la devise de Vander Burch pour le gouvernement politique de sa province, et la substance de ses réponses à ceux qui venaient lui faire part de leurs différends et de leurs peines se bornait à ces paroles : « L'union est la sauve-garde de la liberté. » (1)

(1) C'est pour consacrer cette maxime si précieuse que l'on composa à la louange de ce prélat une pièce en vingt-neuf vers qui, de la part de son auteur, est à-la-fois un monument de patience et de mauvais goût. Les premières lettres de chaque vers forment son nom : *Hen-*

Cette sage et paternelle maxime produisit son effet : on déposa les armes, on oublia les querelles, et le calme se rétablit dans la province. Une longue sécheresse avait amené la stérilité, la famine et la peste dans les campagnes désolées par des gens de guerre. Ces fléaux cessèrent peu de temps après l'arrivée de Vander Burch : on eût dit que ses prières et ses vertus avaient fléchi la colère du ciel.

D'abondantes aumônes répandues secrètement, des distributions gratuites et journalières, faites par son ordre dans les villes et dans les villages, soulagèrent d'abord les plus pressantes misères. Bientôt il s'occupa de maintes fondations utiles : il augmenta le nombre des maisons de charité et des hôpitaux, et pourvut à l'amélioration de plusieurs établissemens qui existaient déjà.

A Cambrai, il fonda à ses frais personnels l'école dominicale, qui subsiste encore aujourd'hui par ses largesses. Tous les pauvres enfans de la ville y sont instruits dans la religion, dans la lecture et dans l'écriture. De peur que la négligence ou l'avidité des parens ne privât leurs enfans de connaissances aussi nécessaires, Vander Burch voulut qu'ils participassent chaque semaine à une distribution de pain et d'argent : « Ainsi, dit un panégyriste de Vander Burch, la sagesse du fondateur, a su même attacher une récompense à l'acceptation d'un secours qu'offre sa philantropie. » (1)

Il a aussi contribué puissamment à l'établissement du mont-de-piété de cette ville, et il en posa la première pierre en 1623.

Il donna quatre cent mille livres pour aider à construire la maison des Jésuites, qui venaient d'ouvrir des écoles à Cambrai.

J'arrive à l'établissement de bienfaisance le plus important qui soit dû à son ardente charité, à celui qui, pendant quinze ans de sa vie, occupa constamment sa sollicitude (2), à cette maison de Sainte-Agnès, qui a immortalisé à Cambrai le nom de Vander Burch.

ricus Franciscus Vander Burch, et les dernières lettres, jusqu'au dix-neuvième vers, offrent sa devise : *unitas libertatis arx ;* les dix autres se terminent par des lettres indifférentes.

(1) M. H. R. Duthillœul (de Douai). *Notice sur François Vander Burch*, qui a remporté un des prix décernés par la Société d'Emulation de Cambrai en 1823.

(2) On peut juger de cette persévérante sollicitude de Vander Burch pour sa maison des Boursières de Sainte-Agnès par les nombreuses dispositions qu'il prit en différens temps pour assurer leur bien-être. Je vais donner ici la substance et les principales clauses des actes constitutifs de cette fondation, d'après les originaux qui se trouvent dans les archives de la maison de Sainte-Agnès. Ils sont au nombre de huit, y compris le re-

Quelques filles pieuses réunies, sous le titre de Congrégation de Sainte-Agnès, dans une maison de la paroisse de Saint-Nicolas, près de la porte du Saint-Sépulcre, se plaisaient à enseigner la religion chré-

glement. Le testament de Vander Burch confirme ces actes, en ce qui concerne les revenus attribués à la maison de Sainte-Agnès; il est en latin et daté du 16 décembre 1643.

Dans le premier des trois actes du 30 août 1633, il nomme et constitue administrateurs de sa fondation Jean de Franqueville, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, Jean Cral, licencié ès-lois, conseiller pensionnaire, Jean Ballicque, marchand, et Pierre Ramez; ces trois derniers bourgeois de Cambrai.

Par le second acte, il constitue sa fondation : Comme ainsy soit, dit-il, qu'il auroit plu « à Dieu par sa bonté et miséricorde, de nous faire souvent considérer combien les pauvres « du sexe féminin en notre ville de Cambray, et Chatel en Cambrésis, ont besoin de nour- « riture et instruction chrétienne, d'où provient que plusieurs jeunes filles vont s'aban- « donnant et se perdant de corps et d'âme journellement, pour à quoy remédier autant « qu'à nous est par la même bonté de sa majesté divine, sommes été inspiré de faire une « fondation en cette même dite ville, pour y nourrir et entretenir le nombre de quatre- « vingts ou cent pauvres filles qui devront y être élevées en la crainte de Dieu, piété et « bonnes mœurs, comme pauvres boursières, auquel effet nous avions fait bâtir une fort « ample maison à l'honneur et sous la protection de Notre-Dame, etc. »

Suivent des dispositions portant que lesdites pauvres boursières seront nourries, enseignées et endoctrinées par les filles dévotes de Sainte-Agnès, qu'elles seront vêtues, chauffées, buées (blanchies), soignées en maladie et défrayées de tout ce qu'il faudra pour médecins, chirurgiens et drogues. Leur nourriture sera sobre et frugale, servant plutôt à contenter la nature que d'excès au boire et manger. Les filles de Sainte-Agnès auront pour table : chaque boursière, demi-muid de bon blé cambrésien, faisant huit mencauds (56 litres, 30 centilitres) et cinquante-six florins par an (70 francs). Leurs habits, coiffures et chaussures seront uniformes, et leurs robes devront être de drap médiocre et couleur de minime. Chacune aura sa chambrette à part plus petite néanmoins que celle des filles de Sainte-Agnès, mais de même façon, elles auront des matelas, des linceux de toile grosse et deux couvertoirs. Elles devront être toutes bien catéchisées et enseignées à lire, et celles qui seront capables, à écrire; ensemble, à coudre, soit en drap, soit en linge, à filer, à faire dentelles et semblables ouvrages, chacune selon son jugement et inclination, au jugement et discrétion de la maîtresse. Et lorsqu'elles seront d'âge suffisant, on leur enseignera les ouvrages qui sont à faire dans un ménage, comme laver, faire le pain et cuisiner, etc.

« Les pauvres boursières seront par les proviseurs choisies de la ville de Cambray seulement, vrayment enfans légitimes de pères et mères bourgeois dudit Cambray, gens catholiques et de bonne renommée jusques au nombre de quarante, et si les forces de ladite fondation portent d'en recevoir davantage, la moitié du surplus, de telle qualité que dessus, serprise encore de ladite ville de Cambray, et l'autre moitié de Chastel, Ors et Castillon au choix d'iceux proviseurs, qui paravant sur ce oiront la maîtresse et sous-maîtresse, et auront regard à leur recommandation autant que la raison le permettra. »

tienne à des jeunes filles. Vander Burch pressentit tout le bien qu'il pouvait tirer d'une pareille institution en lui fournissant les moyens d'élever et d'instruire un plus grand nombre d'enfans. Dans cette vue, il

(Plus tard, Vander Burch, informé que cet article pouvait *mouvoir quelque débat* entre les proviseurs de sa fondation et les sœurs de Sainte-Agnès touchant la réception des boursières, *donna éclaircissement audit article*, par acte du 6 octobre 1633, en déclarant que son intention avait toujours été que lesdites filles de Sainte-Agnès ne pourraient prétendre par là aucun droit de présentation aux bourses, ni que les proviseurs fussent aucunement obligés de suivre leur avis et recommandation.)

Je reprends l'extrait du second acte du 30 août 1633. On les choisira (les boursières) de l'âge d'environ douze à quatorze ans, et non notablement plus jeunes, ni plus vieilles. Elles demeureront dans l'établissement jusqu'à ce qu'au jugement des proviseurs, elles soient capables de se mettre en service, ou de gagner leur vie de leur travail manuel, en tous cas, elles n'y seront jamais plus de huit ans, si ce n'est pour cause urgente et légitime. Quand elles sortiront, elles seront accoutrées aux frais de ladite fondation à la discrétion des proviseurs, selon leur bon comportement et le service qu'elles auront fait à ladite maison.

Le troisième acte, du 30 août, contient le réglement de la maison de Sainte-Agnès.

Par l'acte du 30 janvier 1637, Vander Burch annonçant l'intention de faire ladite maison *son héritière universelle* (disposition qui ne se trouve point dans son testament), ordonne que toutes les réparations et entretennemens de la maison seront toujours à la charge de sa fondation; que les pauvres filles y seront *entretenues de tout point* du bien de ladite fondation; que quand elles sortiront *pour aller servir des gens de bien*, elle seront *vestues honnestement* comme autres servantes, et pourvues de six chemises et d'autre linge à l'avenant, à la discrétion des proviseurs, *moyennant qu'elles s'ayent toujours bien comportées.* Quand celles qui auront demeuré en la maison environ huit ans, et auront servi sans reproche des gens de bien, se mettront en état de mariage ou de religion, elles auront chacune cent et cinquante florins (187 fr. 50 cent.) à la charge de la maison. Que les mêmes devenant veuves, et ayant besoin d'assistance, auront à la charge de ladite fondation quatre florins par mois (ou 5 fr.), jusque au nombre de trente et point davantage, pourvu néanmoins qu'elles se soient toujours bien comportées et aient élevé leurs enfans dans la crainte de Dieu et les envoyent au catéchisme.

L'acte du 2 septembre 1638 contient les mêmes dispositions et constitue le revenu de deux mille florins par an (2,500 fr.) pour être employé à l'achat de nouvelles rentes, pour augmenter peu-à-peu le nombre des boursières.

L'acte du 7 avril 1639 porte inhibition aux supérieures de la maison et à toutes autres personnes de faire des *moyes* (meules de foin ou de blé en gerbes) dans l'enclos de ladite maison, ni mettre grains ou meubles dans les greniers, sans l'exprès consentement du fondateur, et ce pour obvier aux inconvéniens qui pourraient arriver à ladite fondation et à la maison d'icelle, par contagion, feu ou autrement.

Enfin l'acte du 6 mars 1641 assure à la maison de Sainte-Agnès six rentes sur la ville

acheta, vis-à-vis de l'église paroissiale de Saint-Vaast, un bâtiment appelé la *Maison aux Ours* (1). Là, il fit bâtir un spacieux édifice qui lui coûta plus de cinq cent mille florins, et dota cette maison d'une rente de 15,000 florins (environ 20,000 fr.) pour l'entretien et l'instruction de cent jeunes filles (2). Les bâtimens ayant été terminés en 1627, il dédia la chapelle en l'honneur de Dieu, de la Sainte-Vierge et de Sainte-Agnès, vierge et martyre; puis, il confia aux filles de Sainte-Agnès la direction de ce nouvel établissement. Elles acceptèrent avec empressement cette charge honorable, ce qui obligea d'augmenter leur congrégation, afin qu'elle pût suffire à tous les soins qu'exigeaient les boursières. Ces jeunes filles qui reçoivent ainsi le bienfait de l'entretien corporel et d'une éducation chrétienne, doivent appartenir à des familles peu aisées. Elles sont, depuis leur admission à l'âge de douze ans, nour-

de Cambrai, formant ensemble 3,550 fl. (4,437 fr.), puis dans le cas où à la mort du donateur sa fondation n'aurait pas 15,000 fl. de rentes (20,000 fr.), tous les ans on ajoutera 100 florins de rente jusqu'à ce que ladite dot de 15,000 fl. soit complète.

Par son testament en renouvelant aux filles de Sainte-Agnès la donation

de.	3,550 fl.		de rente,
il y ajoute.	350 fl.		de rente sur les États du Hainaut.
	500 fl.	—	sur le domaine de Saint-Martin.
	2,000 fl.	—	sur le domaine de Lasselles et le bois de Nieppe.
	400 fl.	—	sur les monts de piété.
	1,250 fl.	—	sur la recette du roi d'Espagne en Flandre.
	1,250 fl.	—	qu'il avait rachetés pour sa fondation sur le clergé du Hainaut.
	500 fl.	—	que lui devait l'avocat Rousseau.
	9,800 fl.		

Par les autres clauses de son testament, il léguait des rentes plus ou moins considérables à diverses maisons religieuses de Cambrai, de Mons, de Tournai, d'Ath, etc.; une rente de 2,000 florins aux jésuites de Cambrai.

300 florins à distribuer en pain aux pauvres de le même ville.

150 florins de rente à l'hôpital de Saint-Jean de Cambrai.

La clause par laquelle il léguait 200 florins de rente aux sœurs noires de Mons, leur imposait la condition de ne plus mendier; sinon ce legs devait être dévolu à sa fondation des boursières de Sainte-Agnès.

(1) Cet asile de l'enfance et de la religion porte cette inscription : *Maison de Bienfaisance et d'Education, fondée par Vander Burch en 1651*. L'établissement a son entrée principale rue de Sainte-Agnès sur la route Royale.

(2) Ces 20,000 fr. représentent aujourd'hui une somme double, comme on le verra dans une des notes suivantes.

ries, entretenues, formées à tous les travaux domestiques et élevées dans les principes les plus purs de la religion et de la morale. Leur séjour dans la maison dure ordinairement sept ans; « mais à leur sortie, le bienfaisant prélat n'abandonne point ses filles adoptives : il les suit et vient à leur secours dans les circonstances les plus importantes de leur vie. Une dot leur est accordée lors de leur mariage agréé par l'administration. Devenues veuves, elles reçoivent une pension. » (1)

Les statuts et réglemens de la maison de Sainte-Agnès, rédigés par le bon archevêque, font autant d'honneur à son esprit qu'à son cœur : monument précieux de piété, de prudence et de sagesse, ces réglemens ont été consultés et imités par madame de Maintenon, quand elle eut à soumettre à Louis XIV les constitutions de la Maison royale de Saint-Cyr qu'il venait de fonder. C'est en suivant littéralement la direction de son vertueux bienfaiteur que la congrégation de Sainte-Agnès n'a cessé de former et forme encore tous les jours un grand nombre de fidèles domestiques, d'ouvrières honnêtes et intelligentes, enfin d'estimables mères de famille.

Plus heureuse que tant d'autres fondations utiles qu'emporta le flot de nos révolutions, cette congrégation a, durant les orages de 1792 à 1800, conservé la meilleure partie de ses biens (2). On n'a jamais discontinué de recevoir des boursières dans la maison; les religieuses furent remplacées par des économes. Sous la restauration la congrégation fut entièrement rétablie sous l'autorité du baron Belmas, évêque de Cambrai. Depuis lors, on y reçoit des novices. Enfin, dame Agnès Richard, qui était supérieure en 1792, a repris les rênes de la congrégation en 1822. (3)

Je reviens à Vander Burch. Dans ses promenades, dans ses visites pastorales, ce prélat qui, malgré ses richesses et sa haute naissance, vivait au milieu de son troupeau avec toute la simplicité des premiers pasteurs de l'église, avait toujours la main ouverte pour l'aumône. Une

(1) Discours de M. Béthune Houriez, maire de Cambrai, lors de l'inauguration de l'hôpital général de cette ville, restauré en 1829, par M. de Baralle, architecte des hospices.

(2) Les biens et revenus de la fondation Vander Burch se composaient de mille mencaudées (5 ares 46 centiares) de terre dans le Cambrésis, de plus de 20,000 livres de rente, et de 24 mencauds de blé sur les moulins de Lasselles. On évalue aujourd'hui ce revenu à 40 ou 45,000 fr., y compris les rentes en argent.

(3) *Notice sur les communautés de femmes*, établies à Cambrai avant la révolution : cette notice, par madame C. H., a obtenu une médaille d'or de la Société d'Émulation de Cambrai. — Les religieuses sont depuis 1822 sous le régime des autres établissemens des hospices; elles dépendent du bureau de bienfaisance.

foule de pauvres écoliers recevaient de lui les sommes nécessaires pour les soutenir dans leurs études; il distribuait à des époques régulières des secours à des veuves et à des vieillards. Il faisait des pensions viagères, non-seulement aux curés que leur grand âge empêchait d'exercer leurs fonctions, mais encore à des sujets auxquels il ôtait la conduite des âmes, parce qu'il les jugeait peu propres au ministère. Il adoucissait pour eux l'amertume d'une disgrâce méritée : « En sorte, dit un de ses biographes, qu'il était véritablement le *père des pauvres* (1), *et ce serviteur fidèle et prudent, auquel Dieu a confié le soin de sa maison*. (2) »

Les hôpitaux des paralytiques de Saint-Julien de Cambrai, d'Enghien, de Lessines, de Tournay, de Reux, les orphelins et les paralytiques de Mons qu'il enrichit de ses libéralités, et dont il perfectionna le régime intérieur, regardent à bon droit ce vénérable évêque comme leur plus grand bienfaiteur.

Par ses soins, le palais archiépiscopal de Cambrai fut agrandi, embelli : il fit, en outre, bâtir l'église de Pommereul, celle de Mazenghien et de Robercourt. La ville du Cateau-Cambrésis lui dut la construction de divers édifices. En même temps, qu'il faisait un si noble et généreux usage de ses revenus patrimoniaux, et de ceux de l'archevêché, il sut par son administration habile et entendue augmenter les revenus du diocèse. Ce n'est pas que personnellement il attachât le moindre prix aux richesses, lui qui n'avait que pour donner ; mais il ne voulait pas laisser déchoir entre ses mains des revenus qu'il ne regardait que comme un dépôt, à lui viagèrement confié. Et cependant alors la guerre dévastait encore souvent les propriétés de son archevêché : témoin ce jour, où à la nouvelle que sa résidence du Cateau-Cambrésis, et dix-sept de ses fermes venaient d'être pillées, dévastées, incendiées par les Français, il se contenta de dire avec une touchante résignation : « Vous « ne m'apprenez rien de nouveau; je l'avais prévu; je m'y attendais depuis « long-temps. » Enfin, on s'expliquerait difficilement la profusion des charités de cet homme angélique, au milieu des dévastations et de la misère de son diocèse, si l'on ne connaissait son humilité et la constante simplicité de ses habitudes.

Ce serait tomber dans une énumération fastidieuse que de rappeler tous les couvens d'hommes ou de filles, dont il fut le réformateur et le

(1) *Job*, verset 29.

(2) *Saint Matthieu*, verset 24.

bienfaiteur (1). Un de ses derniers travaux fut la rédaction des *Constitutions données aux religieuses du monastère de Notre-Dame-de-Grâce, en la ville d'Ath* (2). Ce réglement fut signé par lui le 16 mars 1644. Deux mois après, il avait terminé sa vie et le cours de ses bonnes œuvres.

Ses travaux apostoliques furent aussi multipliés que ses bienfaits. Pendant la première année de son épiscopat, il donna la confirmation à cent quarante-quatre mille personnes; et dans les quatre années suivantes, on en compta deux cent vingt mille à qui le même sacrement fut conféré de sa main infatigable. Les plus humbles paroisses étaient visitées par lui : de bons villageois octogénaires versaient des larmes de joie en le voyant faire dans leur modeste église les fonctions épiscopales, eux qui n'avaient jamais vu un évêque paraître dans leurs campagnes. Il s'informait avec soin de tout ce qui se faisait dans chaque église, proscrivant les pratiques superstitieuses ou surérogatoires. Doué du talent de connaître les hommes, il savait distinguer dans son clergé ceux qui étaient vertueux, savans, laborieux et ceux qui ne l'étaient pas, et distribuait à chacun l'emploi auquel il était le plus apte. Il avait un journal en trois gros volumes, où il consignait jour par jour tout ce qu'il avait fait depuis son entrée dans son diocèse : ce journal fut continué sans interruption jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-huit ans. Avant les jours de 1793, qui ont dispersé tant de monumens de ce genre, on le conservait précieusement dans le vicariat du diocèse. Ce zélé prélat avait en outre un livre particulier où il inscrivait tout ce qu'il avait

(1) Le 17 mai 1623, du consentement du magistrat de Cambrai (on appelait ainsi la municipalité), car ce bon évêque respecta toujours les libertés de ses sujets, et sous l'approbation de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, il accueillit avec tous les égards dus au malheur les bénédictines anglaises, expulsées de la Grande-Bretagne, sous le règne de Jacques Ier. Il leur donna pouvoir de bâtir et d'ériger un monastère en cette ville.

(2) J'ai sous les yeux le manuscrit de ces constitutions revêtu de l'approbation et de la signature de François Vander Burch. Ce manuscrit m'a été communiqué avec une rare complaisance par M. Failly, inspecteur des douanes à Cambrai, qui l'acheta, le 21 septembre 1837, à la vente après décès de M. l'abbé L'Anglet, curé de Saint-Aubert, en cette ville. M. Failly a enrichi ce manuscrit de notes de sa main. J'ai profité de ces notes précieuses, et le plus souvent j'en ai adopté les expressions. Je dois aussi exprimer ma gratitude aux respectables sœurs de Sainte-Agnès qui, par l'entremise de M. de Baralle, architecte de la ville, des hospices et de l'archevêché de Cambrai, ont consenti à me communiquer des notices imprimées, mais assez rares, sur la vie de Vander Burch, leur fondateur.

dessein de faire dans ses visites pastorales : il avait dressé aussi un registre de ses lettres qui, selon un biographe contemporain (1), sont fort belles et pleines d'onction. Il tenait note de toutes les églises et de toutes les chapelles consacrées ou bénites par lui ; de tous les évêques qu'il avait sacrés, de tous les abbés et de toutes les abbesses auxquels il avait imposé les mains, enfin de tous les ecclésiastiques ordonnés par lui (2) : le nombre en est considérable. Cette grande exactitude à tout écrire n'était rien en comparaison de celle qu'il mettait à agir ou parler quand son devoir le réclamait. L'enseignement familier du catéchisme était ce qui lui tenait le plus à cœur : il ne cessait de recommander aux curés ce genre d'instruction que l'écriture appelle tantôt *le lait,* tantôt *le pain des enfans*. Et pour exciter encore mieux la sollicitude de son clergé, lui-même assistait au catéchisme qu'on faisait, soit à des enfans, soit à des adultes. Il prenait plaisir à récompenser ceux qui paraissaient le plus appliqués. De là vint qu'en plusieurs villages du diocèse de Cambrai, on voyait des personnes avancées en âge qui s'excitaient à l'envi à mériter ces petites récompenses. Persuadé que les synodes sont le meilleur moyen de corriger les abus d'un diocèse, Vander Burch convoquait chaque année un synode à Cambrai, le jour de la Saint-Remi, à moins que la guerre n'empêchât les curés de sortir de leur paroisse. Il tint même, au mois de mai 1631, un concile provincial dont les décisions louées, approuvées et confirmées par le pape Urbain VIII, furent reconnues par les tribunaux séculiers et surtout par le conseil général des Pays-Bas.

Malgré ses infirmités toujours croissantes, Vander Burch ne voulut jamais cesser de travailler à l'administration de son diocèse. Il s'était rendu à Mons pour administrer aux fidèles la communion et la confirmation lorsqu'il fut atteint des symptômes qui devaient amener sa fin. Supérieur aux souffrances du corps, il ne voulut point quitter ses habits d'archevêque. Il se sentait mourir, mais il voulait mourir debout, et la mort l'aurait atteint sur son siège, si le prêtre, qui avait à lui administrer l'extrême onction, n'avait exigé qu'il se plaçât sur son lit. Il cessa de

(1) Le chanoine Foulon déjà cité.

(2) Cet état se trouve dans la dernière note de l'*Eloge historique* de Vander Burch, par l'abbé Ouvray. Il a, dit le chanoine Foulon, consacré 5 évêques, béni 39 abbés, et mitré 7 autres ; béni 8 abbesses, donné la tonsure à 6,762 clercs, le sous-diaconat à 3,747 personnes, le diaconat à 3,697, la prêtrise à 3,860. Il a consacré 3,431 autels et dédié 89 églises.

vivre le 23 mai 1644; il était dans sa soixante-dix-septième année et le plus âgé des évêques des Pays-Bas. Il avait été doyen de Malines pendant vingt ans, évêque de Gand, trois ans, et archevêque de Cambrai, vingt-huit ans. Ses héritiers lui érigèrent un superbe tombeau en marbre blanc dans la chapelle des Jésuites de Mons. La suppression de cet ordre ayant amené la destruction de cette chapelle, les restes de Vander Burch furent, par les soins de M. de Fleury, archevêque de Cambrai, transférés en 1779 dans le caveau des archevêques de cette métropole. Cette translation fut l'occasion d'une solennité intéressante. Les boursières de Sainte-Agnès précédaient le corps de leur bienfaiteur qui, après cent trente-cinq ans d'inhumation, avait été trouvé dans un état parfait de conservation.

On avait en même temps transféré de Mons à Cambrai le monument qui avait été érigé à Vander Burch; il a été en partie réédifié dans la chapelle de Sainte-Agnès, ainsi que la belle statue en marbre blanc du saint fondateur (1); mais quelques autres pièces du mausolée, conservées avec soin dans une des salles de la maison, attendent encore qu'un emplacement plus vaste soit accordé à l'ensemble du monument.

En 1793, lorsque les sépultures des archevêques de Cambrai furent violées et leurs cendres jetées au vent, on pense bien que les restes de Vander Burch ne furent pas plus respectés que ceux de Fénélon. Mais il ne faut pas accuser de ce crime, seulement le rebut de la population cambrésienne. Des misérables, dont les familles, peut-être, avaient vécu des bienfaits du fondateur de Sainte-Agnès, ne furent dans cette circonstance que les auxiliaires des hussards de la mort, formant l'avant-garde de l'armée de Dumourier, lors de son passage à Cambrai. Au surplus, ce général fit payer cher à ses hussards cet attentat déshonorant : il les mit en avant dans une expédition hasardeuse sur Avesne-le-Sec, à trois lieues de Cambrai, où leur régiment fut presque entièrement détruit.

Mais qu'importe que nous n'ayons plus les ossemens de Vander Burch (2), si l'orphelin, le vieillard que sa bienfaisance nourrit encore

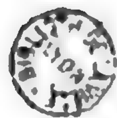
(1) La figure de Vander Burch, revêtue des insignes épiscopales, est couchée sur le côté gauche. Plusieurs figures emblématiques qui ornent le mausolée sont de la plus belle exécution.

(2) Voy. ci-après la fin de la notice sur FÉNÉLON. — L'image de Vander Burch qui précède la présente notice a été dessinée par M. Berger, directeur de l'École communale de dessin de Cambrai, d'après un portrait original qui se trouve dans l'une des salles de la

ne peuvent plus s'agenouiller devant ses reliques dispersées, anéanties? Il revit dans le souvenir de ses vertus; et ses bonnes œuvres se perpétuent dans les fondations si judicieusement conçues, dont il est le créateur! Son testament que l'on conserve en original avec un respect religieux semble être le développement de cette belle pensée d'un moraliste : *J'ai vécu, je voudrais être utile à ceux qui ont à vivre.* « Les chaumières, disait, il y a quelques années, un orateur cambrésien (1), ont gardé son souvenir; les pères de famille ne prononcent jamais son nom sans l'accompagner de leurs bénédictions, et tel est le charme attaché à la mémoire de ce bon et charitable archevêque que souvent nous entendons les jeunes enfans parler avec joie de *Monseigneur Vander Burch*, dans leurs naïves conversations. »

maison de Sainte-Agnès. Je me plais à remercier publiquement cet artiste habile d'avoir bien voulu s'associer à l'œuvre de justice que nous accomplissons en plaçant dans cette galerie un nom trop oublié en France. Pour ma part, ayant à Cambrai des parens et des amis bien chers, il m'a été doux de seconder en cela le desir de l'honorable fondateur du recueil des *Hommes utiles*, M. Jarry de Mancy qui a commencé sa carrière universitaire dans la ville de Vander Burch et de Fénélon.

(1) M. Le Glay, secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation de Cambrai, dans l'exposé analytique des travaux de cette société pendant l'année 1820. Ce savant académicien aujourd'hui archiviste du département du Nord, à Lille, rappelle dans cet exposé les différens ouvrages faits sur la vie de Vander Burch. Selon lui, l'ouvrage de Foulon, que j'ai cité plusieurs fois dans cette notice « bon à consulter sur le rapport historique, est écrit dans un style trop ascétique pour notre siècle. Il n'est pas d'ailleurs à la hauteur du sujet et le style en est trop aride » (reproche qui doit s'adresser aussi au jésuite traducteur, quant au discours de l'abbé Ouvray, *il est diffus et redondant;* les notes qui accompagnent le texte « *sont recherchées des amateurs d'histoire* », et en effet elles n'ont pas laissé de m'être utiles. M. Le Glay mentionne encore un *Eloge de Vander Burch*, par M. Préfontaine, inséré dans le premier recueil de la Société d'Emulation de Cambrai (1808), et que je n'ai pu consulter. « On a trouvé, dit-il, que l'auteur avait trop recherché la pompe des expressions dans un genre d'ouvrage, dont le principal caractère devrait être une touchante simplicité. » Vient enfin la notice sur Vander Burch, par M. Duthillœul, dans laquelle tout ce qu'il y avait de mieux chez ses devanciers se trouve habilement mis en œuvre.





FÉNÉLON.

(1) C'est de lui que le Grand Condé disait : *Qu'il était également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.*



FÉNÉLON

Ce n'est pas seulement dans les murs de Cambrai qu'il faut chercher la gloire de Fénélon. Cette gloire qui rejaillit sur cette ville dont elle rend pour ainsi dire le nom populaire, n'appartient pas exclusivement à un diocèse ; elle appartient à la France et à l'humanité tout entières, qui honorent dans ce digne successeur du modeste Vander Burch, non-seulement le prélat bienfaisant, mais encore l'instituteur du duc de Bourgogne, et l'écrivain dont le génie sage et indépendant a flétri jusqu'aux moindres excès de l'autorité monarchique.

FÉNÉLON (François de SALIGNAC DE LA MOTTE), archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénélon, en Périgord, le 6 août 1651, d'une famille très noble, très ancienne, mais pauvre. Son enfance fut comme le reste de sa vie : des inclinations heureuses, un naturel doux, joints à une grande vivacité d'esprit, en formèrent le principal caractère. Il eut, dans la maison paternelle, un précepteur judicieux qui, sans le faire passer par les longueurs inévitables de la méthode des colléges, lui apprit de bonne heure à comprendre et à apprécier les grands écrivains de la Grèce et de Rome. A l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, qui était alors florissante, et y acheva son cours d'humanités, et de philosophie ; il y prit même des degrés qui lui suffirent par la suite pour les dignités ecclésiastiques auxquelles il fut élevé. Le marquis de Fénélon, son oncle, lieutenant-général des armées du roi, homme d'une valeur peu commune, d'un esprit orné et de mœurs sévères (1), le fit venir à Paris et le plaça au collége de Plessis pour y continuer ses études de philosophie : il y commença même celles de théologie. Ses progrès furent rapides : les études les plus difficiles semblaient pour lui des amusemens. Dès l'âge de quinze ans, il soutint la même épreuve que Bossuet, et prêcha devant un nombreux auditoire un sermon qui enleva tous les suffrages. Son succès même fut si brillant, que le marquis de Fénélon, craignant que son neveu ne se livrât aux

(1) C'est de lui que le Grand Condé disait : *Qu'il était également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.*

impressions de la vanité, si naturelle à cet âge, se hâta de le faire entrer au séminaire de Saint-Sulpice pour y prendre le véritable esprit de l'état, auquel le jeune apôtre était appelé par la vocation la plus manifeste. La maison de Saint-Sulpice était alors comme aujourd'hui en possession de former de bons et savans prêtres; et sous la direction de son vertueux supérieur, l'abbé Tronson, Fénélon mûrit sa pensée et se pénétra de l'esprit évangélique. Les lettres et pièces originales qui existent encore sur cette époque de sa vie, attestent à quel point son âme tendre était pénétrée des sentimens de cette charité pure et affectueuse, de cet amour de Dieu pour lui-même, dont plus tard il étendit les maximes au-delà des bornes prescrites à la faiblesse humaine. Une pensée pieuse l'absorbait surtout dans ses méditations extatiques : c'était l'espoir d'aller, malgré sa jeunesse et sa faible santé, porter, parmi les sauvages du Canada, les lumières de l'évangile. En vain, l'abbé Tronson mit-il tout en usage pour le détourner de ce projet; Fénélon ne céda qu'aux défenses réitérées de son oncle, l'évêque de Sarlat, auprès duquel il s'était rendu pour obtenir son consentement (1667). Ce sage prélat lui ordonna de retourner à Saint-Sulpice et de se rendre par l'étude et la retraite encore plus digne du saint ministère. Fénélon reçut la même année les ordres sacrés; puis, attaché à la paroisse de Saint-Sulpice, il remplit avec autant de zèle que de régularité les utiles et modestes fonctions de la prêtrise. « Ce fut dans l'exercice de ce ministère, dit M. de Bausset (1), en se mêlant à tous les états, à toutes les conditions, en s'associant à toutes les infortunes, en compatissant à toutes les faiblesses, en y portant ce mélange de douceur, de force et de charité qui s'approprie à tous les caractères, à toutes les situations et à tous les maux que Fénélon acquit la connaissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité. Ce fut par cette communication habituelle avec toutes les classes de la société qu'il obtint la triste conviction de tous les maux qui pèsent sur le plus grand nombre des hommes. C'est à la profonde impression qu'il en conserva toute sa vie, que l'on doit cette tendre commisération qu'il montre dans tous ses écrits pour les infortunés, et qu'il sut encore mieux montrer dans ses actions. »

Il fut chargé par Languet, curé de la paroisse de Saint-Sulpice, d'expliquer l'écriture sainte au peuple, les jours de dimanche et fêtes. Ainsi, l'homme, qui plus tard devait faire l'éducation du descendant des rois, commença par enseigner l'évangile aux enfans et aux simples.

(1) *Histoire de Fénélon*, t. Ier, v. 45.

Mais cette haute intelligence ne pouvait être tellement absorbée par ces occupations humbles et austères, qu'elle ne se reportât involontairement vers des idées d'un ordre plus élevé. Fénélon qui avait dans le cœur tout le romanesque de la piété, s'il est permis d'employer cette expression, n'avait point perdu de vue ses idées de pérégrinations lointaines pour aller propager chez les infidèles les vérités de la foi. On peut en juger par ce passage d'une lettre qu'il écrivit de Sarlat, en 1674: « La Grèce entière s'ouvre devant moi; le Péloponèse respire en liberté et l'église de Corinthe va refleurir: la voix de l'apôtre s'y fera entendre encore. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir avec les plus curieux monumens l'esprit même de l'antiquité! Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse; je cueille les lauriers de Delphes, et je goûte les délices de Tempé. Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses, sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux-arts, qui la regardent comme leur patrie, etc.? » Cette lettre, selon la conjecture de M. de Bausset, était adressée à Bossuet, avec qui Fénélon venait de former une liaison long-temps intime, mais que plus tard des démêlés théologiques devaient faire cesser entre deux hommes si bien faits pour s'estimer.

Fénélon était parvenu à obtenir le consentement de l'évêque de Sarlat, son oncle, pour son projet de missions du Levant. Peut-être ce prélat ne se crut-il plus en droit d'opposer un second refus à une vocation qui paraissait si marquée et que le temps n'avait fait que fortifier; mais des réflexions ultérieures, la crainte d'affliger sa famille par une séparation peut-être sans retour, engagèrent Fénélon à suspendre d'abord l'exécution de son projet; puis ses amis et ses protecteurs parvinrent à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'appliquant à un objet analogue, celui de maintenir dans la foi les *Nouvelles-Catholiques*. L'archevêque de Paris, de Harlay, le nomma supérieur de cette maison instituée en 1634, par son prédécesseur J. Fr. de Gondi, premier archevêque de Paris. C'était une mission délicate et difficile pour un ecclésiastique aussi jeune (il n'avait pas vingt-cinq ans), mais à un âge où l'on est à peine remarqué, Fénélon, par la maturité précoce de ses talens et la pureté de sa vie, jouissait déjà d'une réputation extraordinaire. Il trouva dans son cœur tendre et affectueux, dans

son esprit tolérant et ferme des trésors de consolation et de lumières pour ces âmes combattues entre deux religions, tourmentées par le doute. Pour être moins distrait de l'exercice de ses fonctions, il avait quitté la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et était allé se fixer auprès du marquis de Fénélon, son oncle, à qui Louis XIV avait accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est là que, dans la société d'élite qui se réunissait chez son respectable parent, Fénélon connut le vertueux duc de Beauvilliers, et qu'il se lia de plus en plus avec Bossuet. De Harlay, qui avait d'abord témoigné la plus extrême bienveillance à Fénélon, vit avec peine sa prédilection pour Bossuet que sa haute renommée et sa qualité de précepteur du Dauphin présentaient déjà à l'archevêque de Paris comme un concurrent redoutable à la cour et dans les affaires du clergé. Blessé d'une telle préférence, le prélat ne fut pas assez maître de lui-même pour dissimuler à Fénélon combien il en était affecté. Celui-ci ne se présentait à l'archevêché que très rarement, alors que la bienséance lui en faisait un devoir. Ce fut dans une de ces occasions que l'archevêque lui dit d'un ton de reproche : « Monsieur l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez. »

Il le fut effectivement; car jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans, il ne posséda qu'un seul bénéfice de 3 ou 4000 livres de rentes, le prieuré de Carennac que lui avait résigné son oncle, l'évêque de Sarlat. Il vint en prendre possession en 1681, et nous avons la lettre dans laquelle il rend plaisamment compte des honneurs féodaux, qui lui furent prodigués par les vassaux du prieuré. C'est là qu'il rima une ode *Sur la Solitude*, faible essai qu'il ne devait jamais renouveler. De retour à Paris, après une courte absence, il consacra encore dix années de sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes ; mais ce temps, si bien rempli pour la religion, ne fut pas perdu pour sa gloire. Ce fut alors que Fénélon écrivit son premier ouvrage, son *Traité sur l'Education des Filles*, dans lequel, en un petit nombre de pages, l'auteur a épuisé la matière, et dit, avec précision, simplicité et profondeur, ce qu'on a répété depuis avec emphase et prétention, ennui et sécheresse (1). Féné-

(1) De nos jours, un littérateur aussi modeste que consciencieux a reproduit de la manière la plus heureuse les idées de Fénélon sur l'éducation, dans un écrit intitulé : *Plan d'un Cours de perfectionnement pour l'Education des jeunes Demoiselles.* Ce plan n'est autre chose que la mise en pratique des préceptes de l'archevêque de Cambrai, et l'auteur a donné d'autant plus d'intérêt à son écrit, qu'il y a fait entrer de la manière la plus naturelle tous les passages essentiels du traité de l'*Education des Filles.* Cet ingénieux résumé publié en

lon n'avait pas composé pour le public cet ouvrage qu'il ne consentit à laisser imprimer qu'en 1688, et c'est peut-être ce qui lui donna surtout ce caractère de simplicité vraie qui doit être le principal mérite de tout livre d'éducation. Il ne l'avait écrit que pour la duchesse de Beauvilliers. On sait que cette dame, outre plusieurs fils, eut huit filles qui, grâce aux exemples domestiques et aux instructions de Fénélon, furent des modèles de toutes les vertus; et c'est ainsi qu'un ouvrage, destiné à une seule famille, est devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

Vers la même époque, Fénélon s'occupa de composer son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Persuadé que toute la controverse entre les catholiques et les protestans pouvait se réduire à cette question d'autorité, il s'attacha à prouver que le plus grand nombre des hommes ne pouvant décider par eux-mêmes sur le dogme, la sagesse divine avait mis devant leurs yeux pour les préserver de tout égarement l'autorité visible de l'église, tirant son origine de Jésus-Christ même et des apôtres. Déjà cette thèse avait été soutenue par Bossuet avec toute la supériorité de son génie et de son érudition; mais dans ce siècle où l'on attachait tant d'importance aux controverses religieuses, les amis pieux, autant qu'éclairés, auxquels Fénélon communiquait son ouvrage, lui savaient gré de rendre accessible aux intelligences les plus vulgaires, par la clarté de ses déductions, cette question vitale du catholicisme.

La renommée naissante de l'abbé de Fénélon était parvenue jusqu'aux oreilles de Louis XIV, qui était d'ailleurs instruit de la sagesse et du succès avec lesquels il dirigeait les Nouvelles-Catholiques. Ce monarque, par une mesure aussi peu utile à la religion que funeste à la France, venait de révoquer l'édit de Nantes. Croyant sa gloire intéressée à effacer jusqu'aux dernières traces du calvinisme, il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces du royaume où l'on comptait le plus de protestans. Il choisit Fénélon pour être le chef d'une mission dans le Poitou et dans la Saintonge. Celui-ci pouvait d'autant moins refuser, que cette destination lui offrait des travaux assez conformes au ministère qu'il exerçait depuis long-temps, et se conciliait d'ailleurs avec l'inclination si marquée qu'il avait manifestée dans sa jeunesse pour des missions encore plus laborieuses. Il mit toutefois deux conditions à son acceptation: d'abord, qu'il choisirait lui-même les ecclésiastiques qui

1822, par M. Miel a été réimprimé en 1840, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*.

partageraient avec lui ce ministère de persuasion et de douceur; en second lieu, qu'on éloignerait les troupes et tout appareil militaire des lieux où il serait appelé à faire entendre ses prédications. On n'hésita point à déférer à ses demandes, et les efforts de Fénélon et de ses collègues furent couronnés d'un plein succès. Il mit dans ses saintes fonctions une telle charité, une telle prudence, que partout ses paroles, écoutées avec confiance, portèrent des fruits inespérés. Cependant il ne se faisait pas illusion sur les trompeuses apparences de tant de conversions rapides. Il remarquait avec peine que la crainte et des considérations purement humaines inspiraient souvent des abjurations peu sincères. « Si l'on voulait, écrivait-il alors à Bossuet, leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons. Ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux et qu'à ne se point rebuter de les instruire. » Fidèle à l'esprit véritable de l'évangile, Fénélon portait la condescendance jusqu'à accommoder quelques formes extérieures, mais indifférentes du catholicisme à la faiblesse et aux préjugés de ces malheureux catéchumènes. Cette conduite lui attira d'amères censures, et Fénélon eut à se justifier auprès de l'autorité sur la méthode qu'il avait suivie pour faciliter les conversions. Heureusement il eut affaire à un ministre bienveillant et éclairé, le secrétaire d'état Ségnelay, chargé du département du Poitou et de l'Aunis, et il n'eut pas de peine à lui faire comprendre la sagesse et la régularité des principes qui avaient dirigé sa conduite envers les protestans.

Déjà Fénélon avait à la cour des ennemis qui ne négligeaient aucune occasion d'entraver sa fortune. Ainsi après avoir été, en 1688, au retour de sa mission, nommé évêque de Poitiers sans qu'il le sût, sa nomination fut immédiatement révoquée par les suggestions de l'archevêque de Paris. Il éprouva la même malveillance l'année suivante, lorsque l'évêque de la Rochelle (Boisdauphin) vint exprès à la cour demander Fénélon pour coadjuteur, sans l'en avoir prévenu. On fit entendre au roi que le vœu de l'évêque de la Rochelle pour Fénélon était inspiré par une certaine conformité d'opinion sur les matières de la grâce; et Fénélon, que les Jansénistes ont toujours regardé comme un de leurs adversaires, fut d'abord exclus de l'épiscopat comme un de leurs partisans.

Depuis son retour de sa mission du Poitou, il avait repris ses mo-

destes fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques : pendant deux ans, il vécut éloigné de la cour. C'est alors qu'il consentit à laisser imprimer, en 1689, son *Traité de l'Education des Filles*, puis, l'année suivante, le *Traité du Ministère des Pasteurs*. On a dit avec raison que c'est l'exposé des maximes que lui-même avait mises en pratique dans ses prédications. La faveur avec laquelle le public accueillit ces deux ouvrages ne put désarmer l'opposition de François de Harlay à l'avancement de leur auteur, et tout le monde regardait Fénélon comme destiné à passer sa vie dans une condition obscure, lorsqu'une circonstance imprévue vint l'en faire sortir. Le duc de Beauvilliers qui venait d'être nommé (septembre 1689) gouverneur du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, fit agréer au roi Fénélon pour précepteur du jeune prince. Celui-ci comprit tout ce qu'il y avait de grand et de difficile dans la tâche qui lui était confiée. Il lui fallait dompter un caractère indomptable : car c'est du duc de Bourgogne que Saint-Simon a écrit : « Ce prince naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler : dur et colère jusqu'aux derniers emportemens et jusque contre les choses inanimées, impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance même des heures et des élémens, sans entrer dans des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps..... souvent farouche, naturellement porté à la cruauté, barbare en railleries et à produire les ridicules avec une justesse qui assommait. De la hauteur des cieux, il ne regardait les hommes que comme des atômes avec qui il n'avait aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine, messieurs ses frères (les ducs de Berry et d'Anjou) lui paraissaient-ils intermédiaires entre lui et le genre humain. » Cet orgueil était poussé si loin, qu'un jour le terrible enfant osa dire à son précepteur : « Je sais ce que je suis, et je sais ce que vous êtes. » L'heureux concours de Fénélon et du duc de Beauvilliers, habilement secondé par l'abbé Fleury, sous-précepteur, et même par Moreau, premier valet-de-chambre, *fort au-dessus de son état, sans se méconnaître*, observe Saint-Simon, parvint à réprimer cet effrayant naturel; puis, « Dieu aidant, quand le prince eut atteint sa dix-huitième année, l'œuvre fut accomplie, et de cet abîme sortit un prince affable, doux, modéré, patient, modeste, pénitent et autant et quelquefois au-delà de ce que son état pouvait comporter, humble et austère pour soi. »

Le cardinal de Bausset dans la *Vie de Fénélon* insiste sur les moindres détails de l'éducation du duc de Bourgogne : il montre combien il fallut de patience et d'habileté, pour faire la guerre à chacun des dé-

ıauts du jeune prince. Ce fut dans ce but que Fénélon écrivit ses *Fables* et ses *Dialogues*. Presque toutes ces compositions se rapportaient à un fait qui venait de se passer, et dont l'impression encore récente ne permettait pas au disciple d'éluder l'application : c'était un miroir dans lequel l'enfant volontaire et capricieux était forcé de se reconnaître, et qui lui offrait souvent des traits peu flatteurs pour son amour-propre. Si l'ingénieux Mentor cherche à lui inspirer plus de douceur, il suppose que le soleil veut respecter le sommeil d'un jeune prince pour que son sang puisse se rafraîchir, sa bile s'apaiser ; pour qu'il puisse obtenir la force et la santé dont il aura besoin, et *je ne sais quelle douceur tendre qui pourrait lui manquer*. » Veut-il l'exciter à mettre plus de soin dans ses compositions et dans son langage? Il le peint lui-même sous la figure du jeune Bacchus, dont un Faune moqueur relève toutes les fautes. « Comment oses-tu te moquer du fils de Jupiter, dit le dieu enfant! — Et comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque faute? » répond le faune. Enfin dans la fable du *Fantasque*, si connue, car c'est un des beaux morceaux de notre langue, le duc de Bourgogne était obligé de lire la fidèle histoire de toutes ses inégalités et de tous ses emportemens. Fénélon dans cette partie de sa tâche, appela quelquefois La Fontaine à le seconder. Quelques-unes des dernières fables du *Bon homme* ont été composées pour l'instruction et pour l'amusement du royal enfant ; et celui-ci, dans la dernière maladie du vieux poète, lui envoya cinquante louis.

Sans doute, il est facile de croire que Fénélon, en ornant si bien l'esprit de son disciple, parvint plus d'une fois à lui inspirer une bonne action, un généreux mouvement ; mais quant à modifier, à améliorer du tout au tout ce cœur sorti si mal fait des mains de la nature, c'est ce qui me paraît plus difficile à croire. Une connaissance même superficielle de l'histoire et du monde, apprend à se défier des conversions si parfaites. Au surplus, avant d'émettre une opinion qui doit nécessairement contrarier péniblement une admiration généralement répandue, j'ai lu attentivement tout ce qu'a écrit Saint-Simon sur le duc de Bourgogne et surtout la correspondance de Fénélon, soit avec le prince, soit avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Plus tard, j'aurai lieu de citer ces lettres, mais pour ne parler ici que de Saint-Simon, il faut le laisser apporter lui-même un correctif aux déclamations flatteuses que, plus que personne, il a contribué à répandre sur l'élève de Fénélon. Dans un document demeuré inédit jusqu'à nos jours et qui a pour titre : *Discours sur Monseigneur le duc de Bourgogne,*

du 25 mai 1710, adressé à M. le duc de Beauvilliers qui me l'avait demandé (1), on voit au juste ce qu'était ce prince à l'âge de 29 ans, et ce qu'il devait être toujours. C'est là qu'on sait à quoi s'en tenir sur cette conversion radicale et presque miraculeuse : c'est là qu'on entrevoit le germe d'un monarque bien appris sans doute de religion, de morale et de science, mais à l'esprit rétréci par cette même dévotion qui seule avait pu neutraliser ses passions vicieuses et ses affreux penchans. Joignez à cela que bossu et contrefait sans le croire, le duc de Bourgogne n'avait aucune dignité dans son maintien ni dans ses habitudes personnelles, qu'il répétait sans cesse des refrains d'enfant, qu'il aimait à étouffer des mouches dans l'huile, à faire fondre de la cire, à remplir de poudre des crapauds vivans pour jouir de l'explosion du malheureux animal; « en un mot, dit Saint-Simon, qu'ici je ne fais qu'extraire, il lui échappait au-dehors trop de mouvemens peu dignes de l'âge et du rang, » et cela même, quand il alla à l'armée, où il ne donna point une grande idée de son courage, se laissant mortifier par le brillant et indévot duc de Vendôme, stationnant à l'église quand il s'agissait d'avancer et de combattre ; enfin méritant en tout point qu'un de ses menins lui dît : « Monseigneur, je ne sais si vous aurez le royaume du ciel, mais pour celui de la terre, le prince Eugène et Marlborough s'y prennent mieux que vous. »

Trop de titres personnels composent la gloire de Fénélon pour qu'elle puisse y perdre, quand même il serait prouvé que les contemporains et même la postérité auraient jugé de confiance le duc de Bourgogne d'après son instituteur. Bossuet lui-même n'avait fait du grand Dauphin qu'un ignorant, ennemi des livres, ami de l'indolence et des plaisirs sensuels. La haute renommée de cet illustre évêque n'en a pas souffert, bien qu'on ne puisse nier qu'il ait été un instituteur assez médiocre, tandis que l'on admirera toujours les procédés ingénieux dont fit usage l'auteur de *Télémaque* pour modifier le caractère de son royal disciple.

En effet, son succès fut incontestable pendant l'adolescence du petit prince. Les courtisans ne s'entretenaient à Versailles que des prodiges de cette éducation ; mais les éloges donnés à l'instituteur paraissaient exagérés. Bossuet voulut connaître lui-même ce qu'il fallait en croire. « Il vint, il vit, il examina, dit un biographe (2) : son admiration fut

(1) Voyez l'édition des *Mémoires de Saint-Simon*, publiée par son descendant M. le marquis de Saint-Simon, t. VII, p. 191 et suiv., et l'article du *duc de Bourgogne* dans le *Dictionnaire de la Conversation*.

(2) M. Villenave, art. FÉNÉLON, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, t. X, p. 623.

égale à sa surprise, et il se plut alors à rendre une éclatante justice à Fénélon. »

Le 31 mars 1693, le précepteur du duc de Bourgogne fut reçu à l'Académie française à la place de Pélisson : on peut croire que ce fut un beau jour pour Fénélon, car plusieurs de ses écrits dénotent quel vif intérêt il prenait aux travaux de ce corps institué pour être le régulateur de la langue et de la littérature.

Pendant cinq années, il avait vécu pauvre à la cour, n'ayant d'autre bénéfice que son modeste prieuré de Carennac. Louis XIV, qui savait récompenser noblement et avec choix, répara enfin cet oubli, en lui conférant, en 1694, l'abbaye de Saint-Valery, et le 4 février 1695, l'archevêché de Cambrai. En remerciant le roi, Fénélon lui représenta : « qu'il ne pouvait regarder comme une récompense, une grâce qui l'éloignait du duc de Bourgogne. » Ses devoirs d'évêque à Cambrai lui semblaient d'ailleurs incompatibles avec ceux de précepteur à Versailles. « Non, répondit Louis XIV, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence : vous ne donnerez à mes petits-fils que trois mois, et vous surveillerez de Cambrai leur éducation comme si vous étiez à Versailles. »

A travers cette réponse flatteuse de Louis XIV, il est impossible de ne pas apercevoir un désir bien prononcé de l'éloigner de Versailles. « Fénélon, transporté au milieu de la cour, dit M. Villemain (1), et ne s'y livrant qu'à demi, se faisait admirer par les grâces d'un esprit brillant et facile, par le charme de la plus noble et de la plus éloquente conversation. Il y avait en lui de l'apôtre et du grand seigneur. L'imagination, le génie lui échappaient de toutes parts; et la plus élégante politesse embellissait et faisait pardonner l'ascendant du génie. Cette supériorité personnelle excitait beaucoup plus d'admiration que le petit nombre d'ouvrages sortis de sa plume. C'est sous ce rapport qu'il fut loué à l'époque de sa réception à l'Académie; et peu de temps après, La Bruyère le peignit encore sous les mêmes traits reconnaissables pour tous les contemporains. « On sent, dit-il, la force et l'ascendant de « ce rare esprit, soit qu'il prêche de génie et sans préparation, soit qu'il « prononce un discours étudié et oratoire, soit qu'il explique ses pensées « dans la conversation; toujours maître de l'oreille et du cœur de ceux « qui l'écoutent, il ne leur permet pas d'envier ni tant d'élévation, ni tant « de facilité, de délicatesse et de politesse. » Cet ascendant de vertu, de grâce et de génie, qui excitait dans le cœur des amis de Fénélon une

(1) Dans l'art. Fénélon (*Biog. universelle*).

tendresse mêlée d'enthousiasme, et qui avait séduit madame de Maintenon, malgré sa défiance et sa réserve, échoua toujours contre les préventions de Louis XIV. Ce prince estimait sans doute celui auquel il confiait l'éducation de son petit-fils, mais il n'eut jamais de goût pour lui. On a cru que l'élocution brillante et facile de Fénélon gênait un prince qui ne voulait nulle part sentir une autre prééminence que la sienne. Mais si l'on jette les yeux sur une lettre, où Fénélon, dans l'épanchement de la confiance, avertissait madame de Maintenon « que « Louis XIV n'avait aucune idée de ses devoirs de roi, » on supposera sans peine qu'une opinion aussi dure, dont Fénélon paraît trop pénétré pour n'en avoir jamais laissé échapper quelque révélation indiscrète, ne dut pas rester complètement ignorée d'un monarque accoutumé aux louanges et qui pouvait s'offenser même d'un jugement moins sévère. »

Le jour même que Fénélon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, il donna un grand exemple de désintéressement; il remit au roi sa démission de l'abbaye de Saint-Valery et du prieuré de Carennac, pensant ne pouvoir cumuler aucun bénéfice avec un siège épiscopal. Il fut sacré dans la chapelle de Saint-Cyr, par Bossuet (10 juin 1695); mais le moment était venu où ces deux grands hommes commençaient se diviser sur une question mystique, et s'engageaient dans une querelle qui, pendant trois ans (1697-1699), agita la cour et l'église de France.

Madame Guyon, femme d'un esprit distingué, avait écrit des rêveries mystiques sur l'amour de Dieu. Sa conversation abondante et inspirée, ses mœurs irréprochables, lui préparèrent à Paris un accueil d'autant plus favorable qu'à cette époque les problèmes de l'intelligence dans ses rapports avec elle-même et avec Dieu étaient l'objet des méditations générales de la haute société. Fénélon avait vu souvent madame Guyon chez la duchesse de Beauvilliers, son âme sensible, son esprit un peu romanesque abonda dans le sens d'une spiritualité tendre, d'un amour dégagé de toute crainte et de toute espérance. Bossuet, le cardinal de Noailles, successeur de Harlay à l'archevêché de Paris, et l'évêque de Chartres, Godet-Desmarais, directeur de madame de Maintenon, se montrèrent plus sévères. Madame Guyon, qui avait le tort de vouloir faire secte, fut emprisonnée par ordre du roi, remise en liberté, puis emprisonnée de nouveau; et ce qu'il y avait d'élevé dans le cœur et l'esprit de Fénélon se souleva à l'idée de l'oppression et de l'arbitraire. Déjà Bossuet avait rompu avec lui ces relations si intimes qui remontaient à plus de vingt années; leur refroidissement, à propos du quiétisme, avait même précédé le moment où le précepteur du duc

de Bourgogne avait été promu à l'archevêché de Cambrai, et l'on peut douter que ce fût d'une main bien amie que celui-ci ait reçu la consécration. Madame Guyon avait publié un livre mystique, intitulé : *Moyen court et facile pour l'Oraison*. Bossuet le réfuta dans une longue *Instruction sur les Etats d'Oraison, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours*. Il la communiqua en manuscrit à Fénélon, qui refusa d'approuver un écrit ou plusieurs maximes de madame Guyon étaient qualifiées avec rigueur. « Il ne put d'ailleurs ignorer, dit M. de Bausset, que cette approbation ne lui était demandée que pour arracher de lui une véritable rétractation sous un titre spécieux, et Bossuet ne le dissimula pas dans la suite. » Pour justifier son refus auprès de madame de Maintenon, Fénélon rédigea une espèce d'apologie sous ce titre : « *Mémoire pour montrer que je ne dois pas approuver le Livre de Monseigneur de Meaux, et que Monseigneur de Paris fit approuver par Madame de Maintenon*. « Il y avait dans ce seul intitulé, dit M. Villenave (1), une épigramme contre les trois personnages qui se montrèrent depuis les constans adversaires du prélat dans l'affaire du quiétisme. » Ce mémoire, qui est demeuré manuscrit jusqu'en 1820, fut la principale pièce dont Bossuet se servit dans sa *Relation du Quiétisme*, pour traduire Fénélon devant le public comme complice, et fauteur de tous les égaremens de madame Guyon. C'est dans cette relation qu'il appelle l'archevêque de Cambrai le *Montan d'une autre Priscille*. Jusque-là le dissentiment entre Bossuet et Fénélon tenait beaucoup moins à des dissidences doctrinales qu'à une délicatesse de position dont il y eut de la cruauté à ne pas tenir compte en faveur de ce dernier, comme étant l'ami de madame Guyon : son erreur dogmatique ne commença qu'à la publication des *Maximes des Saints* (janvier 1697), dont les propositions, sans être hétérodoxes par elles-mêmes, puisqu'elles avaient obtenu l'approbation des théologiens les plus sévères, avaient cependant une tendance dangereuse. C'est ce que ne manqua pas d'apercevoir Bossuet. Dans son zèle tout sacerdotal, il brisa l'homme sous l'idée, et fit taire la charité devant son inexorable foi. D'abord, foulant aux pieds les souvenirs d'une vieille amitié et les bienséances mondaines, il parut devant Louis XIV en dénonciateur, et vint *lui demander pardon de ne lui avoir pas révélé plus tôt le fanatisme de son confrère*. On se fait aisément une idée de la faveur avec laquelle cette accusation fut admise par Louis XIV, l'ennemi déclaré de toutes

(1) *Ibid.*

les nouveautés. On lui fit d'ailleurs entendre que Fénélon était un ambitieux qui n'était pas moins disposé à innover en politique qu'en théologie. Ce fut dans un pareil moment que Fénélon revint de Cambrai à Versailles, où il trouva tous ses amis consternés. Un malheur d'un genre différent vint se réunir aux orages, chaque jour plus menaçans, qui se formaient autour de lui. Le feu consuma en quelques heures son palais archiépiscopal, avec tous ses meubles, tous ses livres, tous ses manuscrits (février 1697). Il en reçut la nouvelle, non avec une indifférence affectée, mais avec la douceur et la sérénité habituelles de son âme. L'abbé de Langeron, son ami, instruit des premiers de cet évènement, courut à Versailles pour prévenir Fénélon : il le trouva causant tranquillement; il crut qu'il ignorait encore ce malheur, et il voulait ne le lui apprendre qu'avec des ménagemens : « Je le savais, mon cher abbé, répondit Fénélon, il vaut mieux que le feu ait pris à ma maison, qu'à la chaumière d'un pauvre laboureur,» puis, il reprit avec la même sérénité l'entretien interrompu.

Cependant Bossuet fit alors paraître (mars 1697) son *Instruction sur les Etats d'Oraison* qui, même avant l'impression, avait été controversée par Fénélon. La cour se partagea; un petit nombre d'amis lui restèrent fidèles. L'autorité de Bossuet entraîna tout le reste, et madame de Maintenon, jusqu'alors l'amie de Fénélon, l'abandonna sans retour. Fénélon, avec l'autorisation du roi, soumit son livre au jugement du Saint-Siège (27 avril 1697). Cette démarche, qui semblait devoir faire cesser toute controverse en France pour la transporter à Rome, ne ralentit point l'activité de Bossuet. Il avait déjà composé des *Remarques* empreintes de la plus amère censure : il proposa en même temps une conférence à laquelle Fénélon se refusa. Celui-ci demanda au roi (25 juillet) la permission d'aller à Rome défendre son livre. Le roi lui répondit par l'ordre de quitter la cour (1er août) et de se retirer dans son diocèse.

Cette nouvelle excita, dans l'âme du duc de Bourgogne, une douleur qui fait l'éloge et de l'élève et du précepteur. Le prince courut se jeter aux pieds du roi, son aïeul, et dans la naïve émotion de son cœur, il offrit pour garant de la doctrine de son instituteur la pureté des principes qu'il avait puisés à son école. « Mon fils, lui répondit Louis XIV, je ne suis pas maître de faire de ceci une affaire de faveur; il s'agit de la pureté de la foi, et M. de Meaux en sait plus sur cette partie que vous et moi. » Néanmoins, touché par les larmes du duc de Bourgogne, il voulut bien que Fénélon conservât le titre de précepteur des princes, ses petits-fils.

Cette considération de crainte ou de faveur ne put arracher au duc de Beauvilliers le désaveu des nobles sentimens qui l'unissaient à Fénélon. On voulait le renverser aussi; mais après une grave explication avec le monarque, son dévoûment même à la cause d'un ami malheureux intéressa la générosité de Louis XIV.

Ne pouvant aller à Rome, Fénélon fut réduit à trouver un défenseur qui pût le suppléer dans l'instruction d'une cause que les circonstances rendaient aussi délicate que difficile. Il trouva cet ami précieux dans son parent, l'abbé de Chanterac, homme sage et modéré, et qui unissait à la science théologique tout l'esprit de conduite nécessaire. Par un contraste malheureux, l'évêque de Meaux avait, pour le représenter à Rome, son neveu, l'abbé Bossuet, dont le caractère emporté, l'esprit intrigant et tracassier, contribua à envenimer la querelle et à la rendre toute personnelle.

Cependant la controverse continuait avec chaleur : l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, a dressé le catalogue inédit de tous les écrits qui parurent au nombre de plus de cent. Bossuet, pour sa part, en composa plus de vingt, parmi lesquels sont des volumes latins improvisés en quelques jours. Son génie remarquable pour la controverse, fortifié par une longue habitude, le portait à multiplier les écrits polémiques, dont cette cause commençait à se surcharger. Rome, en était déjà un peu importunée : les amis même de Bossuet crurent devoir le lui représenter; il ondait que « s'il mollissait dans une querelle où il y allait de la religion, ou s'il affectait des délicatesses, on ne l'entendrait pas et qu'il trahirait la cause qu'il devait défendre. »

Obligé de se défendre contre un adversaire aussi acharné, Fénélon fit parvenir à Rome plus de quarante écrits, monumens de son intarissable fécondité, et en même temps de sa modération habile dans la controverse. Dans une de ses lettres, adressée à Bossuet, il lui disait : « Après m'avoir donné si souvent des injures pour des raisons, n'avez-vous point pris mes raisons pour des injures? » L'âme passionnée de Bossuet s'irritait d'une résistance si persévérante. Il s'étonnait de toute la subtilité d'esprit que son rival déployait dans un genre de controverse dont on ne lui avait pas plus soupçonné le goût qu'il n'en avait contracté l'habitude. « M. de Cambrai a de l'esprit à faire peur! » s'écriait l'évêque de Meaux, en lisant ces défenses inattendues.

Ce n'est pas tout; à Rome, l'abbé Bossuet osait hasarder sur Fénélon des accusations personnelles; il recueillait, il répandait les plus odieuses rumeurs, et allait jusqu'à flétrir la pureté d'une si belle vie. Mais toutes

ces calomnies tombèrent devant l'authenticité des faits, autant que devant l'indignation des honnêtes courtisans qui connaissaient à fond cette âme vertueuse.

Le roi avait ordonné au cardinal de Bouillon (neveu du grand Turenne), son ambassadeur à Rome, de poursuivre la condamnation du livre des *Maximes*. Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, il chercha à concilier avec ce sentiment ses devoirs comme ministre du roi. Il sut en effet ne jamais trahir son ministère en étant fidèle à son ami. Il pressait le jugement du pape, selon les ordres de la cour; mais en même temps, il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation. Fénélon avait aussi des partisans dans le sacré collège, et le pape Innocent XII lui-même était son admirateur. Aussi, malgré les lettres multipliées de Louis XIV pour accélérer la condamnation, l'affaire fut-elle examinée avec une maturité impartiale. Ces lenteurs désespéraient Bossuet et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. L'abbé Bossuet leur ayant annoncé de Rome qu'il ne pouvait plus répondre de la condamnation de Fénélon, ces deux prélats ne pouvant s'accoutumer à l'idée de se retrouver avec l'archevêque de Cambrai, dans une cour où il n'aurait reparu qu'avec un avantage marqué sur ses rivaux, engagèrent le roi, par l'entremise de madame de Maintenon, à frapper Fénélon d'un coup qui devait être pour lui plus sensible que tous les autres. Son neveu, l'abbé de Beaumont, et son ami le plus dévoué, l'abbé de Langeron, furent tous deux privés du titre de sous-précepteurs; enfin deux gentilshommes, MM. Dupuy et de Leschelle, qui faisaient les fonctions de sous-gouverneurs, et dont le seul crime était d'être attachés à Fénélon, reçurent ordre de quitter la cour et perdirent leurs places. Ce coup d'autorité ne fit point à Rome tout l'effet qu'on en avait espéré. On y fut scandalisé de cet abus du crédit et de la faveur, dans un moment où la cause était encore soumise au tribunal du juge supérieur, où les examinateurs, nommés par le pape, au nombre de dix, étaient partagés de sentimens sur le livre dénoncé, et où rien ne pouvait encore faire préjuger légalement si la doctrine de l'archevêque de Cambrai serait approuvée ou condamnée. Dans une audience particulière que le pape accorda à l'abbé de Chanterac, ce bon et vertueux pontife ne put s'empêcher de lui témoigner son étonnement et sa douleur. Plusieurs fois, il s'interrompit pour laisser échapper avec componction ces mots : *Expulerunt nepotem, expulerunt consanguineum, expulerunt amicos* (Ils ont chassé son neveu, chassé son parent, chassé ses amis).

Les examinateurs favorables à Fénélon, loin de se laisser intimider, élevèrent encore plus hautement la voix pour vanter sa piété et la pureté de sa doctrine. Ce fut alors que Bossuet, qui poussait à bout ses attaques, publia sa *Relation du Quiétisme*. Dans cet écrit remarquable par l'agrément du style, l'auteur laissant de côté le dogme, se rejette sur les faits, et cherche à porter jusqu'à Fénélon une partie du ridicule qui s'attachait à la personne de madame Guyon. La cour était à Marly (juin 1698), lorsque Bossuet y vint présenter son livre au roi, aux princes, à madame de Maintenon et à tous les seigneurs qui s'y trouvaient. Celle-ci, dans une lettre au cardinal de Noailles, peint l'enthousiasme avec lequel ce libelle fut accueilli par la tourbe des courtisans : « Les faits sont à la portée de tout le monde; les folies de madame Guyon divertissent : le livre est court, vif, bien fait; on se le prête, on se l'arrache, on le dévore, il réveille la colère du roi sur ce que nous l'avons laissé faire un tel archevêque; il m'en fait de grands reproches, etc. »

La *Relation* consterna tous les amis de Fénélon : elle paraissait dire tant de choses et en même temps en supprimer tant d'autres par égard et par ménagement, qu'on ne savait plus que croire, ni que penser. « Il semblait, dit M. de Bausset, qu'on dût cesser de croire à la vertu, si Fénélon n'était pas vertueux. » Au milieu de cet abattement de tous les siens, seul il gardait toute la sérénité de son âme. Il paraissait même décidé à ne pas répondre, de peur de compromettre aux yeux du monarque prévenu les deux seuls amis qui lui restaient à la cour : Chevreuse et Beauvilliers. Mais dans une lettre pleine de raison, de fermeté et de franchise, l'abbé de Chanterac lui fit sentir qu'il ne devait point sacrifier son nom, sa gloire et l'honneur de son ministère à une excessive délicatesse en amitié, lui qui déjà avait eu tant à souffrir de ce même excès de délicatesse pour la réputation de madame Guyon. Ce fidèle ami lui parlait, en outre, des impressions fâcheuses que laissait, à Rome, dans les esprits la *Relation* de Bossuet et les soupçons odieux que l'abbé Bossuet cherchait à faire rejaillir contre la vertu même de l'archevêque de Cambrai.

Une fois décidé, Fénélon ne perdit pas un moment : il n'avait eu connaissance de la *Relation* que le 8 juillet; et sa réponse imprimée était parvenue à Rome le 30 août. Elle fut victorieuse, et jeta à son tour la consternation dans l'âme de Bossuet et parmi la puissante cabale dont il était l'âme. En effet, cette réponse n'est pas moins remarquable par la clarté des raisonnemens, l'exactitude des faits rétablis dans leur véritable jour, que par l'accord de la simplicité, de l'élégance, et de la no-

blesse du style ; enfin elle est empreinte « de cette profonde indignation d'une âme vertueuse qui se fait plutôt sentir qu'apercevoir, parce qu'elle conserve assez d'empire sur elle-même pour respecter dans son adversaire la dignité de son propre caractère. » (1)

A Rome les esprits revinrent à Fénélon. Un cardinal disait à l'abbé de Chanterac : « Je l'ai lue avec le même épanchement de joie et de bonheur que j'aurais éprouvé, si après avoir vu M. l'archevêque de Cambrai long-temps plongé dans une mer profonde, je le revoyais tout-à-coup revenir heureusement à bord et rentrer en sûreté sur le rivage.»

A la *Réponse* à sa *Relation*, Bossuet répliqua par des *Remarques* qui furent immédiatement suivies d'une *Réponse* de Fénélon. L'impression en fut également victorieuse ; car aux accusations très véhémentes de son adversaire, il opposait des faits présentés avec autant de lucidité que de modération. On y trouve ce passage éloquent : « Quelle indécence que d'entendre dans la maison de Dieu, jusque dans son sanctuaire, ses principaux ministres recourir sans cesse à ces déclamations vagues qui ne prouvent rien? Votre âge et mon infirmité nous feront bientôt comparaître devant celui que le crédit ne peut apaiser, et que l'éloquence ne peut éblouir. »

Plus Fénélon déployait de calme, de mansuétude et de raison, plus ses adversaires redoublaient leurs cris : « *C'est une bête féroce* qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée... Saint Augustin n'a-t-il pas poursuivi Julien *jusqu'à la mort?* Il faut délivrer l'église du plus grand ennemi qu'elle ait jamais eu. Je crois qu'en conscience les évêques, ni le roi ne peuvent laisser M. de Cambrai en repos. » Voilà ce qu'écrivait l'abbé Bossuet, après avoir lu la *Réponse aux Remarques* (25 novembre 1698). Ce fut lui qui, dans la vue de balancer l'impression qui résultait en faveur de Fénélon du partage des examinateurs de Rome, suggéra au cardinal de Noailles et à son oncle, l'idée de faire censurer par la Sorbonne le *Livre des Maximes,* sans attendre le jugement du pape. On doit plaindre Bossuet d'avoir cédé si facilement aux suggestions violentes d'un conseiller aussi emporté que son neveu. Dans son empressement de voir condamner son confrère, il persuada à Louis XIV d'écrire au pontife, pour hâter le jugement, une lettre des plus impérieuses, à laquelle était jointe une dépêche très dure pour le cardinal de Bouillon.

A cela se joignit un coup d'autorité non moins vif contre Fénélon.

(1) M. de Bausset, *Histoire de Fénélon*, t. 1er, p. 532.

Dans les premiers jours de janvier 1699, le roi se fit apporter le tableau des officiers de la maison des jeunes princes, et raya de sa main le nom de l'archevêque de Cambrai. On lui retira en même temps l'appartement qu'il avait au château. « On est toujours surpris, dit M. de Bausset, de voir un prince, tel que Louis XIV, croire punir un homme, tel que Fénélon, en lui retirant une pension. Pouvait-il avoir oublié que ce même Fénélon avait sollicité, comme une grâce, quatre ans auparavant, la permission de verser cette pension dans le trésor royal, pour les dépenses de la guerre ? »

Le moment approchait où ce grand procès allait être enfin terminé. Rien n'avait été négligé par Innocent XII pour qu'il fût décidé avec une religieuse équité. Il avait d'abord nommé huit consulteurs, tirés des différens ordres religieux, puis bientôt après, il en adjoignit deux autres, pour émettre leur vœu devant les cardinaux de la congrégation du saint office. Une année entière fut par eux employée au seul examen du livre de Fénélon et des divers écrits publiés pour sa défense et pour sa condamnation. Soixante-quatre séances de six ou sept heures chacune furent consacrées par eux à ce travail; mais dès la treizième séance, comme on crut remarquer parmi eux un dissentiment trop vif et trop animé, le pape leur donna pour présidens et pour modérateurs les cardinaux Noris et Ferrari, deux des membres les plus instruits du sacré collège. Quand les examinateurs eurent achevé leur tâche, sans pouvoir parvenir à se départager, la congrégation des cardinaux procéda ensuite à son examen, et après trente-sept séances laborieuses, ils parvinrent à émettre leurs conclusions. Des trente-huit propositions soumises aux premiers examinateurs, ils s'accordèrent à dire que vingt-trois étaient répréhensibles.

L'avis unanime des cardinaux ne permettait plus au pape de soustraire à la censure le livre des *Maximes;* mais telle était l'estime affectueuse que ce pontife portait à Fénélon, qu'il chercha toutes les formes les plus propres à adoucir la rigueur du jugement qu'il était contraint de prononcer. Il alla jusqu'à vouloir promulguer des canons qui renfermassent la doctrine de l'église, opposée à celle de Molinos et des Quiétistes. Mais les cardinaux se déclarèrent contre ce projet, dont la nouvelle alarma tellement Bossuet qu'il dicta au roi un mémoire fulminant contre tout ce *ménagement pour un livre reconnu mauvais et pour un auteur qui voudrait se faire craindre*. Le monarque annonçait d'ailleurs qu'il ne pourrait *recevoir ni autoriser dans son royaume* que ce qu'il avait *demandé* et ce qu'on lui avait *promis*, savoir : *un ju-*

gement net et précis contre un livre qui mettait son royaume en combustion, etc.

Ce mémoire, au reste, n'eut aucune influence sur la décision pontificale : elle était déjà prononcée (12 mars 1699), lorsqu'il parvint à Rome. Elle fut rendue sous la simple forme de bref, dans des termes fort courts, fort modérés, et sans qu'on y trouvât contre le livre condamné la qualification d'*hérétique* et même d'*approchant de l'hérésie*, ni enfin la clause usitée dans ces sortes de décrets, qui condamne au feu les livres censurés.

Bossuet fut le premier à recevoir en France, par son neveu, le bref de condamnation, et dans une réponse dictée par les premiers transports d'une joie inespérée, il se réjouissait de ce que certaines expressions de cette sentence, rendue contre Fénélon, équivalaient au mot *hæreticus*. Quand la réflexion fut venue, sa jubilation se calma, car personne n'en jugea comme lui, si ce n'est sa cabale. Quoi qu'il en soit, on avait eu tant de peine à remporter la victoire, qu'il fallut bien se contenter du bref *comme il était*. Un religieux minime, le P. Roslet, que le cardinal de Noailles avait employé comme agent à Rome dans cette affaire, s'exprimait ainsi, en lui envoyant le bref : « Monseigneur, j'envoie à votre Grandeur *la peau du lion qui nous a fait tant de peine, et qui a étonné tout le monde par ses rugissemens continuels durant plus de vingt mois.* » Le pape, touché de compassion, voulait qu'on supprimât le nom de l'auteur du livre condamné, mais on lui fit entendre que cela ne se pouvait pas, puisqu'il s'était montré et manifesté à toute l'église. »

Tout atteste en effet la profonde douleur avec laquelle Innocent XII s'était laissé arracher cette condamnation. « Quelle différence, écrivait alors l'abbé de Chanterac à Fénélon, entre ce qu'il dit en particulier et ce que son bref fait entendre en public! Nous ne saurions être tous ensemble si affligés comme il le paraissait lui seul, de ce qu'il pouvait y avoir de pénible pour vous dans le jugement qu'il venait de rendre; il en paraissait changé à n'être pas reconnaissable. Il me dit plusieurs fois qu'il vous connaissait pour une grand archevêque très pieux, très saint, très docte, *piissimo, santissimo, dottissimo* : ce sont ses propres termes, car il parlait italien, etc. »

C'est ce même pontife qui, pendant qu'il était tourmenté par les obsessions des ennemis de Fénélon, n'avait pu s'empêcher de les reprendre par ces mots remarquables qui résument en définitive tout ce qu'on doit penser de cette affaire : *Peccavit excessu amoris divini; sed vos pec-*

castis defectu amoris proximi (Il a péché par excès d'amour de Dieu; mais vous, vous avez péché par défaut d'amour du prochain).

Fénélon était au moment de monter en chaire, le 25 mars, jour de l'Annonciation, lorsque le comte de Fénélon, son frère, vint lui porter la première nouvelle de sa condamnation. Quelque affecté qu'il fût d'une décision si contraire à son attente, il conserva un tel empire sur lui-même, qu'après quelques momens de recueillement, pour modifier le plan de son sermon, dont le texte était *fiat voluntas tua*, il le tourna tout entier sur la parfaite soumission due à la Providence divine et aux ordres des supérieurs. La nouvelle, apportée par son frère, avait déjà rapidement circulé parmi le nombreux auditoire réuni dans la métropole. Cette présence d'esprit, ce calme religieux qui attestait d'avance la soumission du pieux archevêque et qui en était l'engagement solennel, firent tomber de tous les yeux des larmes de respect et d'admiration.

Fénélon n'hésita pas en effet à se soumettre; et il n'attendit que la permission du roi pour publier un mandement contre son propre ouvrage. « A Dieu ne plaise, disait-il dans ce mandement justement admiré comme un modèle de l'éloquence la plus touchante et de la modestie la plus rare, qu'il soit parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission ! »

Qui le croirait? Cet effort de docilité et de patience ne désarma pas ses ennemis? Fénélon s'était montré trop grand dans sa soumission, et le vaincu semblait avoir arraché la palme des mains du vainqueur. Le neveu de Bossuet ne vit dans cette résignation qu'*orgueil* et *venin*, et Bossuet y trouva *beaucoup d'ambiguïté* et *de faste*.

La chancelier d'Aguesseau qu'on peut regarder comme un digne interprète de l'opinion publique, rendit plus de justice à Fénélon. Il dit dans ses mémoires : « L'archevêque de Cambrai, qui avait combattu comme un lion pour la défense de son ouvrage, tant qu'il avait espéré de vaincre ou du moins de n'être pas vaincu, prit, en homme d'un esprit supérieur, le parti de se soumettre d'abord, etc. »

On voit par la correspondance de Bossuet avec son neveu qu'il aurait été assez disposé à renouveler le combat, en attaquant le mandement comme insuffisant, mais il ne put s'empêcher d'être frappé de l'applaudissement universel avec lequel cette pièce mémorable avait été reçue à Paris, à Rome, dans les pays étrangers, à Versailles même. Il ne pouvait plus d'ailleurs se flatter du concours du cardinal de Noailles et de l'é-

vêque de Chartres, satisfaits l'un et l'autre d'être honorablement sortis d'une controverse aussi orageuse. Madame de Maintenon enfin était depuis long-temps excédée de cette interminable guerre. Ce changement de dispositions se laisse apercevoir chez l'évêque de Meaux dans une lettre à son neveu, où il s'exprime ainsi : « Malgré tous les défauts du mandement de M. de Cambrai, je crois que Rome doit s'en contenter, parce qu'après tout l'*essentiel y est ric à ric*... Il faut d'ailleurs se rendre facile pour le bien de la paix... »

Le pape, Innocent XII, applaudit à la soumission de Fénélon par un bref affectueux qui causa un dépit extrême à Bossuet et à ses amis. Tous les cardinaux, à l'exception d'un seul, chargèrent l'abbé de Chanterac, à son départ de Rome, d'assurer l'archevêque de Cambrai de leur respect et de leur vénération.

Après quelques hésitations sur la forme dans laquelle on recevrait le bref de condamnation, Louis XIV ordonna des assemblées du clergé dans les dix-sept provinces métropolitaines du royaume. Toutes se réunirent à l'exception de celle d'Aix qui, on ne sait pourquoi, n'eut lieu qu'au mois de janvier 1700. Huit seulement demandèrent la suppression des écrits publiés pour la défense du livre des *Maximes des Saints*. A l'exception de ce seul point, on remarqua dans les délibérations de l'assemblée métropolitaine de Paris, tenue le 13 mai 1699, une modération qui attestait l'influence de l'opinion publique et l'impression favorable excitée par la soumission sincère de Fénélon. Dans les autres assemblées métropolitaines, si quelques évêques, attachés à la cour ou dévoués à Bossuet, affectèrent de rappeler le souvenir des erreurs de l'archevêque de Cambrai, les autres, et ce fut le plus grand nombre, se bornèrent à faire l'éloge de sa soumission sans bornes. Toutes enfin louèrent unanimement sa piété, sa vertu et ses talens. Fénélon n'éprouva de contradiction pénible que dans l'assemblée de ses suffragans, réunis en son propre palais. Valbelle, évêque de Saint-Omer, osant scruter la conscience de son métropolitain, prétendit que son mandement ne marquait pas un acquiescement intérieur. Fénélon répondit avec autant de candeur que de modération à cette *interpellation odieuse* que les autres évêques écartèrent *avec indignation* (1). Le lendemain, Valbelle prit sa revanche en faisant décider, à l'exemple de l'assemblée métropolitaine de Paris, la suppression des écrits apologétiques. Fénélon lui-même

(1) Ces expressions soulignées sont tirées des *Mémoires du chancelier d'Aguesseau.*

conclut à cette demande comme président, *à la pluralité des voix, quoique contre son sentiment.*

L'exécution du bref fut ordonnée par une déclaration du roi du 14 août 1699, présentée et enregistrée le même jour au parlement de Paris, sur les conclusions de l'avocat-général d'Aguesseau, qui se fit honneur en louant dans son discours les vertus et la soumission de l'archevêque de Cambrai. L'affaire se termina dans l'assemblée générale du clergé, tenue en 1700, à Saint-Germain-en-Laye. Bossuet, qui s'était déjà exprimé avec beaucoup de modération dans son mandement épiscopal pour l'acceptation du bref d'Innocent XII, fit à cette assemblée un rapport de toute l'affaire du *Quiétisme*. Cette fois encore, l'impétueux controversiste fit place à l'orateur officiel : il exposa les faits avec cette modération véritablement chrétienne dont il n'aurait jamais dû s'écarter, et cette sage conduite acheva de rétablir dans l'église de France le calme que la soumission de Fénélon avait si heureusement préparé.

Elle connaissait bien ces deux illustres prélats, cette vertueuse Marie Leckzinska, épouse de Louis XV, qui dit un jour : « M. Bossuet prouve la religion, M. de Fénélon la fait aimer. »

Fénélon n'aurait sans doute jamais vu se rouvrir pour lui l'entrée de la cour : trop de gens puissans, qui s'étaient donné des torts envers lui, avaient intérêt à ne pas l'y revoir; il existait d'ailleurs, selon l'expression d'un moderne, incompatibilité de nature entre Louis XIV et l'archevêque de Cambrai : l'un professait le pouvoir absolu comme un article de foi, et l'autre le subissait comme une nécessité que la religion devait incessamment tempérer. Un évènement inattendu vint irriter plus que jamais le cœur du monarque : le *Télémaque*, composé quelques années auparavant (1693-1694) pour compléter l'éducation du duc de Bourgogne, en lui donnant des leçons de morale et de conduite qui s'adressaient à son adolescence, devint public en 1699, par l'infidélité d'un domestique que l'archevêque avait chargé de transcrire le manuscrit. Dès le mois d'octobre 1698, cet homme avait fait circuler, avec beaucoup de mystère dans quelques sociétés, une copie manuscrite de l'ouvrage, sans en faire connaître l'auteur. Le charme du style, l'agrément des descriptions, et l'intérêt d'une composition, où la grâce s'unissait à la sagesse et à la raison, excitèrent vivement la curiosité. Encouragé par ce succès, le copiste se permit de vendre le manuscrit à la veuve de Claude Barbin qui, soit qu'elle connût ou non la manière dont il se l'était procuré, ne songea qu'à faire ce qu'on appelle une bonne affaire. Elle obtint facilement, sous son propre nom, un

privilège du roi, daté du 6 avril 1699, et commença a imprimer le Télémaque sous ce titre : *Suite du quatrième livre de l'Odyssée, ou Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse.* On était déjà arrivé presqu'à la moitié de l'impression, lorsque la cour fut instruite que le *Télémaque* était de Fénélon. C'était le moment où son livre des *Maximes des Saints* venait d'être condamné à Rome, et l'on surveillait sévèrement tous ses écrits et toutes ses démarches. Les feuilles déjà imprimées furent saisies au nom du roi, mais comme il arrive toujours, grâce à l'ingénieuse cupidité des imprimeurs ou à l'avide connivence des agens de police, quelques exemplaires échappèrent à cette mesure de sévérité, et dès le mois de juin 1699, les feuilles déjà imprimées à Paris, puis quelques semaines après, la suite du manuscrit vendue, selon toute apparence, par la veuve Barbin, furent publiées en quatre volumes, par Adrien Moëtjens, libraire à La Haye. Les éditions se multiplièrent; à peine les presses pouvaient suffire à la curiosité du public, et malgré les nombreuses fautes d'impression qui défiguraient l'ouvrage, il était facile d'y reconnaître la plume d'un grand maître. Ce succès prodigieux en France et en Europe fut ce qui contribua le plus à aigrir Louis XIV contre son auteur. Sa vanité fut offensée de quelques applications secrètes qu'il se fit intérieurement ou qu'il apprit qu'on lui faisait de différens passages du *Télémaque*. En effet, on s'était empressé de lui dénoncer ce livre comme la satire la plus éclatante de ses principes de gouvernement et même de son caractère personnel; et l'un des membres de cette famille, dont l'ambition et l'habile médiocrité étaient devenus proverbiales sous l'ancien régime, le maréchal de Noailles, qui ne voulait rien moins que toutes les places du duc de Beauvilliers, disait au roi et à qui voulait l'entendre, « qu'il fallait être ennemi de sa personne pour avoir composé le *Télémaque*. » (1)

Quoi qu'en aient dit les courtisans, les libellistes et les faiseurs de clef (2), il est démontré qu'en écrivant le *Télémaque,* Fénélon, loin de songer à faire une satire personnelle, n'a peint qu'un tableau d'histoire. Il avait trouvé dans son propre cœur le modèle de cette morale douce et pure que son Télémaque respire; mais comme le cercle des calamités et des fautes humaines est plus borné qu'on ne le croit, cette âme sensible et vertueuse, en peignant ces sociétés antiques si éloignées du tableau de l'Europe moderne, avait, malgré cette précaution rencontré

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

(2) H. Ph. de Limiers, écrivain à la solde des libraires de Hollande, publia à Amsterdam, en 1719 ou 1725, une prétendue *Clef du Télémaque.*

involontairement quelques traits qui s'appliquaient au temps présent. Comment en effet parler des peuples et des rois sans présenter des allusions aux contemporains? Louis XIV n'en fut pas moins profondément ulcéré contre l'auteur d'un ouvrage dont les maximes étaient réellement en opposition avec les principes de son gouvernement, avec les qualités dominantes de son caractère, avec les brillantes illusions qui l'avaient si long-temps séduit et que les malheurs de la fin de son règne ne lui avaient pas encore fait cruellement expier. Ce prince gâté par la flatterie et qui nommait depuis long-temps Fénélon *un bel esprit chimérique*, le regarda désormais comme un détracteur de sa gloire, qui joignait le tort de l'ingratitude aux injures de la satire.

La prévention de Louis XIV contre le *Télémaque* était si connue, on craignait tellement d'offenser son oreille en prononçant le nom de ce chef-d'œuvre, que lorsque ce livre était répandu dans toute l'Europe et traduit dans toutes les langues, De Boze qui succéda à Fénélon, à l'Académie française, n'osa parler de ce chef-d'œuvre dans son discours de réception, où il faisait l'éloge de l'archevêque de Cambrai, ni Dacier, directeur de l'Académie, dans sa réponse au récipiendaire. C'était au mois de mars 1715 : Louis XIV vivait encore.

Mais qu'importaient des éloges officiels à un livre déjà en possession de l'admiration de l'Europe et qui est resté au nombre des modèles de notre langue? On voit dans cette production unique en son genre, qui se refuse au nom de roman et qu'on ne peut regarder comme un poème, combien Fénélon, le Racine de la prose, était nourri des beautés simples et sublimes d'Homère et de Virgile. Sa philosophie n'est point ce pédantisme sec et aride qui flétrit le cœur de l'homme en lui exagérant sans cesse sa perversité ou ses infortunes; c'est la sagesse même qui, sous des images riantes, insinue doucement ses maximes, et persuade en se faisant aimer. Mais que pourrait-on ajouter au jugement qu'on porta du Télémaque aussitôt après que Louis XIV fut descendu dans la tombe? « Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour un Télémaque et un Mentor »! écrivait De Sacy en signant, dès 1716, l'approbation de la première édition correcte et autorisée du Télémaque. « *Si le bonheur du genre humain pouvait naître d'un poème*, imprimait-on encore à la même époque (1), *il naîtrait du Télémaque*. »

(1) L'abbé Terrasson, auteur de *Séthos*, estimable mais froide imitation du livre de Fénélon.

Une dernière réflexion terminera cet historique de la querelle du *Quiétisme* et de la publication du *Télémaque*. Fénélon n'a pas moins bien mérité de l'humanité par ce chef-d'œuvre que par sa soumission évangélique après sa condamnation. Si dans le *Télémaque*, il a mis à la portée des peuples et des rois les maximes de la plus saine politique, dans la querelle du *Quiétisme*, il a le premier montré aux hommes et particulièrement au clergé comment un docteur de la religion peut concilier la défense de ses opinions avec la charité chrétienne et la soumission due à l'autorité. Enfin, par l'éclat de ce bel exemple, comme par la popularité de son livre, il a rendu le fanatisme et le despotisme, sinon tout-à-fait impossibles, du moins insupportables et par conséquent passagers.

Il me reste à montrer Fénélon dans son diocèse. Il avait fait sa première entrée à Cambrai, le 10 août 1695 (1); elle eut lieu sans pompe et sans éclat. Les besoins de l'état venaient de forcer le roi à établir pour la première fois une capitation sur tous ses sujets. Le nouvel archevêque ne se borna point à contribuer à ce subside dans la proportion de ses revenus. Il offrit au roi d'ajouter à sa taxe personnelle la totalité de la pension qu'il recevait en qualité de précepteur des petits-fils de France. Le monarque ne crut pas devoir accepter ce sacrifice. Ce caractère de noble désintéressement était si naturel à Fénélon, qu'il se manifestait chez lui dans les occasions les plus indifférentes. Madame de Maintenon parlait un jour devant lui du projet de scinder l'évêché de Chartres pour en former le nouveau diocèse de Blois: l'archevêque de Cambrai observa « qu'il serait utile que les évêchés eussent peu d'étendue, et que si on voulait diviser son diocèse, bien loin de prétendre un dédommagement, il donnerait uue partie de son revenu.»

Fénélon s'était montré fidèle à l'engagement de passer tous les ans neuf mois au milieu de son troupeau, lorsque le 1er août 1697, comme il était à Versailles, il reçut du roi l'ordre de se rendre dans son diocèse, avec défense d'en sortir. « Ma plus grande douleur, écrivit-il ce jour-là à madame de Maintenon, est d'avoir fatigué le roi et de lui déplaire. L'unique chose que je demande à S. M., c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des choses que l'on m'impute.» Pendant toute l'affaire du Quiétisme, il ne fut point sans espoir de retour à Versailles, mais quand la publication du *Télémaque* lui eut à jamais enlevé cet espoir, il se résigna sincèrement à son éloignement de

(1) Il succédait à Jacq.-Théodore de Brias qui était archev. de Cambrai depuis 1675.

la cour, qu'il ne pouvait s'empêcher d'appeler sa disgrâce. « Je travaille ici doucement, écrivait-il, au duc de Beauvilliers (1er septembre 1697), et je ménage les esprits pour me mettre à portée de leur être utile. Ils m'aiment assez, parce qu'ils me trouvent sans hauteur, tranquille et d'une conduite uniforme; ils ne m'ont trouvé ni rigoureux, ni intéressé, ni artificieux; ils se fient assez à moi; et nos bons Flamands, tout grossiers qu'ils paraissent, sont plus fins que je ne veux l'être... On raisonne en ce pays pour savoir si je suis exilé; on le demande à mes gens, et heureusement on ne fait point de questions précises. S'il faut n'en faire point un mystère, je suis prêt... il ne faut point chicaner avec Dieu, lorsqu'il veut nous remplir d'amertume et de confusion, etc. »

Le premier objet que se proposa Fénélon dans le gouvernement de son diocèse fut de perfectionner l'établissement du séminaire. Pour l'avoir sous ses yeux, il le transporta de Valenciennes à Cambrai, et le mit sous la direction de l'abbé de Chanterac, cet ami dévoué qu'il regardait comme un autre lui-même. Tout occupé de l'instruction de ses séminaristes, il leur faisait une fois par semaine des conférences et assistait à l'examen de tous les ecclésiastiques admis à recevoir les ordres. Dans es conférences, il fallait voir avec quelle condescendance il répondait aux moindres objections, et savait se rendre, à l'exemple du divin maître, simple avec les simples, enfant avec les enfans.

Sa vie à Cambrai était paisible et uniforme : ne donnant que peu d'heures au sommeil, il se levait de grand matin et pouvait consacrer bien du temps à l'étude et aux travaux de son ministère. Tous les samedis, il disait la messe dans sa métropole et confessait indistinctement tous ceux qui se présentaient. Un jour il aperçut, au moment où il allait monter à l'autel, une pauvre vieille qui paraissait vouloir lui parler. Il s'approche d'elle avec bonté et l'enhardit à s'exprimer sans crainte : « Monseigneur, lui dit-elle en pleurant et en lui présentant une pièce de douze sous, je n'ose pas, mais j'ai beaucoup de confiance en vos prières. Je voudrais vous supplier de dire la messe pour moi. — Donnez ma bonne, lui répondit Fénélon en recevant son offrande, votre aumône sera agréable à Dieu. — Messieurs, dit-il ensuite aux prêtres qui l'accompagnaient pour le servir à l'autel, apprenez à honorer le ministère. » Après la messe, il fit remettre à la bonne femme une somme considérable, et lui promit de dire une seconde messe le lendemain à son intention.

Sa table était somptueusement servie; c'était une convenance de sa position; tout annonçait autour de lui l'ordre, la grandeur et l'abon-

dance. Pour sa part, il n'usait que des alimens les plus simples et les moins substantiels, et l'on attribuait son extrême maigreur à cette excessive frugalité. Les ecclésiastiques attachés à son service étaient admis à sa table, ce qui était alors regardé de la part d'un évêque comme un trait singulier de modestie et de simplicité. Il laissait toujours régner dans ces repas la liberté d'un entretien aisé, doux et même gai. Tout ce qui l'environnait s'était modelé sur son exemple et sur ses manières nobles et décentes. Rien, en effet, ne pouvait être comparé à la politesse facile et naturelle dont il faisait les honneurs de sa table et de sa maison. En un mot, selon l'expression de Saint-Simon, toute la représentation extérieure de Fénélon annonçait, ainsi que sa figure et ses manières, l'*évêque* et le *grand-seigneur*.

On se rappelle qu'une partie de son palais avait été la proie des flammes; il fit construire sur les ruines un superbe bâtiment. Toutes les pièces, servant à la représentation, furent décorées avec autant de goût que de magnificence. Fénélon s'était réservé pour son usage personnel une petite chambre à coucher, meublée avec toute la simplicité du séminaire. Bien différent de tant d'évêques, alors si fiers de leur noblesse, il n'avait fait mettre ses armes nulle part dans son palais. Sans doute, il se ressouvint d'avoir autrefois dans un de ses *Dialogues*, pour l'éducation du duc de Bourgogne, tourné en ridicule la vanité du cardinal de Richelieu, *qui n'avait pas laissé en Sorbonne une porte ou un panneau de vitre où il n'eût pas fait mettre ses armes*.

La seule distraction de Fénélon était la promenade, et dans ses courses champêtres, il mêlait toujours des sujets d'entretien utiles et agréables à la douceur de se trouver avec ses amis. Lorsqu'il rencontrait des paysans dans ses promenades, il s'asseyait avec eux sur le gazon, les interrogeait, les consolait. Souvent il allait les visiter dans leurs cabanes. Lorsqu'ils lui offraient un repas champêtre, il l'acceptait avec plaisir, et se mettait à table avec eux. « Les vieillards qui ont eu le bonheur de le voir, disait D'Alembert dans l'*Eloge de Fénélon* prononcé à l'Académie en 1774, parlent encore de lui avec le respect le plus tendre : *Voilà*, disent-ils, *la chaise de bois où notre bon archevêque venait s'asseoir au milieu de nous!* »

Il faisait les visites de son diocèse avec une assiduité que les troubles de la guerre n'ont jamais pu suspendre. Ce fut à sa réputation personnelle, et à l'admiration de toute l'Europe pour ses vertus et pour son génie, que l'auteur du *Télémaque* dut la liberté de parcourir toutes les parties de la Flandre, occupées par les armées ennemies. Les Anglais,

les Allemands, les Hollandais rivalisaient d'estime et de vénération avec les habitans de Cambrai pour leur évêque. Toutes les différences de sectes et de religions, tous les sentimens de haine nationale disparaissaient en sa présence. Il fut souvent obligé de tromper l'empressement des ennemis pour échapper aux honneurs qu'ils voulaient lui rendre. Il refusait les escortes militaires qui lui étaient offertes; et sans autre cortège que quelques ecclésiastiques, il traversait les campagnes désolées par la guerre. Son passage était marqué par les consolations et les bienfaits qu'il apportait au milieu de tant d'infortunes, et par la suspension des désordres et des calamités que les armées traînent à leur suite. « Les peuples respiraient au moins en paix pendant ces intervalles trop courts, a dit le cardinal De Bausset, et les visites pastorales de Fénélon pouvaient être appelées la *Trève de Dieu.* »

A l'exemple des évêques de l'église primitive, il prêchait souvent, ne dédaignant pas monter dans la chaire des plus humbles églises de village : il en descendait ensuite pour faire le catéchisme aux petits enfans. Ennemi des sermons appris par cœur, il parlait d'abondance, après avoir seulement préparé le plan de son discours. Lui-même, dans ses *Dialogues sur l'Eloquence de la Chaire,* a tracé les règles de la prédication, telles qu'il les pratiquait. Il voulait que les prédicateurs s'attachassent davantage à instruire les peuples de l'histoire de la religion, et de ses cérémonies : en cela, il était d'accord avec Bossuet, qui se plaignait comme lui de l'ignorance dans laquelle on laissait les fidèles à cet égard; et ce fut à la sollicitation de ces deux prélats que l'abbé Fleury composa son *Catéchisme historique* qui a si bien rempli toutes leurs vues. Fénélon n'aimait pas l'usage assez moderne de fonder tout un sermon sur un texte isolé, et n'était pas moins opposé aux divisions et subdivisions qui, en introduisant dans un discours un ordre apparent, refroidissent l'orateur et gênent sa marche. Il voulait que le prédicateur fît ses sermons de manière qu'ils ne fussent point pour lui une tâche pénible, et qu'ainsi il pût prêcher souvent de courts sermons, sans se fatiguer, ni lasser ses auditeurs. En un mot, tous les préceptes de Fénélon sur l'éloquence de la chaire peuvent se traduire dans ce seul axiome : *méditer son sujet, puis parler d'après son cœur.* Jamais, en effet, il ne présentait à ses auditeurs les maximes de la religion et de la vertu comme des devoirs pénibles à remplir, mais comme des moyens de bonheur pour eux-mêmes, et leur bonheur comme nécessaire au sien. C'était toujours un ami, qu'ils interrogeaient, qu'ils entendaient, qu'ils retrouvaient en lui, et cette tendresse réciproque, entre le pasteur et les fi-

dèles confiés à ses soins, faisait, pour ainsi dire, le fond de son éloquence.

Le peu de sermons qu'on a imprimés de Fénélon ne sont que des discours rapidement écrits qu'il avait composés dans sa jeunesse pour quelques circonstances particulières, et ne sont point de véritables sermons. Le seul qu'il ait cru devoir composer par écrit, fut celui qu'il prononça, le 1[er] mai 1707, pour le sacre de l'archevêque de Cologne : ce discours est un des morceaux les plus touchans et les plus achevés de l'éloquence chrétienne.

Si les sermons de Fénélon, auxquels lui-même n'attachait d'autre mérite que celui de l'utilité, n'ont point placé son nom parmi les grands orateurs de la chaire, ses *Lettres spirituelles* si multipliées, et qui renferment tous les secrets de la science du monde ont rendu des services plus réels à la morale et à la religion que des discours d'apparat.

La même main, qui avait tracé au duc de Bourgogne les leçons les plus hautes pour l'administration d'un grand empire, adressait à des curés, à de simples prêtres des instructions pour le gouvernement d'une paroisse. Fénélon avait trouvé son diocèse dirigé par des ecclésiastiques dont les opinions différaient des siennes dans les controverses qui agitaient alors l'église. Il ne crut pas devoir affliger leur vieillesse, ni compromettre leur réputation, en les dépouillant de leurs fonctions; il fit mieux : il sut par la confiance, l'estime et la douceur, les amener à se conformer à ses maximes d'administration, sans blesser leurs préjugés, ni faire violence à leur caractère. Ayant à gouverner un diocèse dont une partie était encore soumise à la domination espagnole, et dont le reste, nouvellement réuni à la France par les armes de Louis XIV, était sinon peu affectionné, du moins peu façonné aux maximes du gouvernement français, il se conduisit avec une telle circonspection qu'il ne donna aucun ombrage au gouvernement espagnol qui aurait pu craindre qu'il ne sût trop faire aimer la France à des peuples attirés par sa douceur et ses vertus.

Les Flamands étaient et sont encore extrêmement attachés à leurs usages locaux : Fénélon, imitant à cet égard son saint prédécesseur Vander Burch, engagea toujours ses curés à respecter ces pratiques et ces habitudes consacrées par les siècles, toutes les fois qu'elles n'étaient pas contraires à la pureté, à la dignité du culte. Un de ses curés se félicitait un jour en sa présence, d'avoir aboli les danses des paysans les jours de dimanches et de fêtes. « Monsieur le curé, lui dit Fénélon, ne dan-

sons point, mais permettons à ces pauvres gens de danser. Pourquoi les empêcher d'oublier un moment combien ils sont malheureux? »

La douceur de Fénélon ne dégénérait jamais en faiblesse, et il déployait autant de fermeté que de charité lorsqu'un devoir impérieux le forçait de délivrer ses peuples d'un prêtre scandaleux. Il ne bornait pas son zèle à maintenir la discipline et la régularité dans son diocèse, il se regardait comme le défenseur né des droits de son clergé, lorsqu'il les croyait compromis par des atteintes injustes et arbitraires; et dans ces occasions il tenait aux ministres de Louis XIV le langage ferme qui convenait à sa place et à la justice de ses réclamations. Il ne se montrait pas moins à la hauteur de ses devoirs et de sa position, lorsqu'il s'agissait de recommander aux généraux ennemis les intérêts de la religion qu'ils ne professaient pas; lorsqu'il fallait défendre ses diocésains contre les abus de la force et de la victoire. Le prince Eugène se montra digne d'entendre la voix du grand évêque dont il admirait les vertus et le génie. On sait d'ailleurs que ce général avait accoutumé les armées qu'il commandait à rendre à l'auteur du *Télémaque* des honneurs que des ennemis victorieux accordent rarement aux sujets d'une puissance ennemie.

Les malheurs de la guerre obligèrent le gouvernement, en 1708, à demander des secours extraordinaires au clergé de Cambrai. La Flandre étant depuis sept ans désolée par tous les fléaux de la guerre, la condition du clergé de la province était déplorable : Fénélon ne fit néanmoins aucune objection; il était convaincu que le clergé devait, dans toutes les occasions, donner l'exemple des plus grands sacrifices pour le bien de l'état et le soulagement des peuples. Il taxa donc ses ecclésiastiques dans la proportion de leurs revenus, et devant être taxé lui-même à mille écus, il déclara qu'il donnerait quinze mille francs. Par cet expédient, il soulagea la classe la plus utile et la plus pauvre de son clergé.

Malgré la condamnation obtenue contre lui à Rome, il y jouissait d'un si grand crédit que ceux même qui, en France, s'étaient déclarés contre lui, n'hésitaient pas à implorer son appui auprès du pape et du sacré collège. Ainsi, dans l'affaire des cérémonies chinoises, les supérieurs des Missions étrangères à Paris, qui avaient pour adversaires les Jésuites, connaissant l'amitié de l'archevêque de Cambrai pour cette société, et craignant qu'il ne fût consulté sur cette question par le Saint-Siège, et que son opinion ne leur fût contraire, lui adressèrent leurs mémoires et leurs demandes, en réclamant son appui et son suffrage.

La réponse de Fénélon (5 octobre 1702) est un modèle de modestie et de convenance. Sans se prononcer sur le fond de la controverse, il annonçait que quelle que fût la décision du pape, il y conformerait son opinion.

Il eut dans la suite une occasion plus heureuse de faire usage de son crédit à la cour de Rome. L'abbé de Beauvilliers-Saint-Aignan, frère du duc, avait été nommé (1713) à l'évêché de Beauvais. Le pape refusait depuis plus de trois mois d'accorder les bulles; le motif de ce refus était une thèse que cet ecclésiastique avait soutenue pendant son cours de licence. Fénélon, instruit de cette difficulté inattendue, en écrivit à un religieux de Rome, en qui le pape Clément XI avait une singulière confiance; et sa lettre, communiquée au pontife qui voulut la garder pour se mieux pénétrer des sages réflexions qu'elle renfermait, fut immédiatement suivie de la collation des bulles.

Fénélon ne refusait pas plus à ses amis ses conseils que son crédit; il pensait que le devoir le plus sacré de l'amitié est la vérité, et il avait souvent observé que la faiblesse ou une molle complaisance coûte à nos amis des erreurs et des fautes, dont un peu plus de franchise ou de fermeté aurait pu les préserver. Il eut occasion de faire usage de cette règle de morale envers l'archevêque de Rouen, Colbert, frère de mesdames de Beauvilliers et de Chevreuse. Séduit par les plans de l'architecte Mansard (1), ce prélat voulait reconstruire à la moderne son château de Gaillon, précieux monument de la fortune et du bon goût du cardinal d'Amboise. Fénélon, instruit de ce projet, n'attendit pas que Colbert lui en parlât pour lui en faire sentir les dangers et l'inconvenance. La lettre, qu'il lui écrivit, renferme tout ce que la raison, le bon goût et la connaissance du monde peuvent ajouter aux maximes de la morale chrétienne, pour détourner un évêque d'une entreprise qui pouvait compromettre sa fortune et sa tranquillité. « Vous n'avez vu, lui disait Fénélon, que trop d'exemples domestiques des engagemens insensibles dans ces sortes d'entreprises. La tentation se glisse d'abord doucement; elle fait la modeste de peur d'effrayer, mais ensuite elle devient tyrannique; on se fixe d'abord à une somme médiocre... mais un dessin en attire un autre... chaque chose qu'on fait paraît

(1) On voit par ce trait que le vandalisme intéressé des architectes, à l'égard des anciens monumens, n'est pas né d'aujourd'hui, puisque Mansard ne s'est pas fait scrupule de prononcer un tel arrêt de destruction contre l'un des plus élégans édifices de la renaissance. On sait que le portail du château de Gaillon a été transporté à l'École des Beaux-Arts de Paris.

médiocre et nécessaire, le tout devient superflu et excessif. Cependant les architectes ne cherchent qu'à engager; les flatteurs applaudissent et n'osent contredire; on se passionne aux bâtimens comme au jeu; *une maison devient comme une maîtresse...* » Il faisait ensuite entendre à l'archevêque de Rouen « que le public aurait droit de s'étonner qu'il ne se trouvât pas logé avec assez de grandeur et de magnificence dans *des maisons qui ont paru belles à tant de cardinaux et de princes même du sang.*— N'avez-vous pas d'emploi de votre argent plus pressé à faire? ajoutait-il. Souvenez-vous, monseigneur, que *vos revenus ecclésiastiques sont le patrimoine des pauvres;* que ces pauvres sont vos enfans, et qu'ils meurent de tous côtés de faim. J'oubliais de vous dire qu'il ne faut pas se flatter sur son patrimoine. Pour le patrimoine comme pour le reste, le superflu appartient aux pauvres; c'est de quoi jamais casuiste, sans exception, n'a osé douter, etc. »

Telle était l'opinion qu'on avait de la sagesse et de la vertu de Fénélon que ses amis ne prenaient aucune détermination sur leurs intérêts les plus chers sans la soumettre à son avis et à son approbation. « Jamais, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, liaison ne fut plus forte et plus inaltérable que celle de l'archevêque de Cambrai avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, et toute cette société qu'il dirigeait du fond de sa retraite... Ils étaient presque tous gens d'une grande vertu et de beaucoup d'esprit; tous ne vivaient et ne respiraient que pour Fénélon; ils ne pensaient et n'agissaient que sur ses principes; ils recevaient ses conseils en tous genres, comme les conseils de la sagesse même. »

Ce qui peut surtout donner une idée de l'acharnement avec lequel les ennemis de Fénélon ne cessèrent de le poursuivre, c'est qu'il ne lui était permis de jouir qu'en tremblant des consolations de l'amitié; il avait toujours à craindre qu'on ne fît un crime à ses amis de leur fidélité pour lui, et il repoussait avec une attention inquiète et délicate ceux qui voulaient venir le voir à Cambrai, surtout lorsque par leurs fonctions ils étaient attachés à la cour. C'est dans les lettres de Fénélon, dans ces lettres qui étaient destinées à ne jamais voir le jour et que son biographe a révélées au public, qu'on connaît en entier l'âme de ce grand homme. C'est là qu'on voit combien il méritait d'avoir des amis, par l'idée qu'il se faisait de l'amitié, telle qu'elle doit exister entre des cœurs vertueux. « Les bons amis, écrivait-il au marquis de Fénélon, son neveu, sont une ressource dangereuse dans la vie; en les perdant, on perd trop... Faut-il vous remercier de tous vos soins pour moi, mon

enfant? Je crois que non; l'amitié ne remercie, ni ne se laisse remercier. » Enfin si l'on réunissait toutes les pensées ou plutôt tous les sentimens que, dans l'effusion de son cœur, Fénélon a répandus dans ses lettres, on aurait l'idée de tout ce qu'on a pu dire, penser et sentir de plus délicat sur l'amitié.

Il convenait avec candeur de ses défauts, lorsque ses amis les lui reprochaient : car, comme lui-même l'écrivait à la duchesse de Mortemart, il n'était pas exempt d'amour-propre, ni de certains calculs humains. Parfois son esprit, habituellement doux et complaisant, se montrait dominateur, et c'est ce qui explique combien, avec tant de bonté naturelle, il put avoir des ennemis. Quelquefois enfin, il se montrait *sec et tranchant, non par indifférence ou dureté, mais par impatience ou vivacité de tempérament.*

C'est par cette espèce d'enchantement qu'il apportait dans l'intimité qu'il sut mériter et obtenir des amis qui lui demeurèrent toujours dévoués. Il était impossible de le connaître sans l'aimer avec une espèce de passion. « On ne pouvait le quitter, dit Saint-Simon, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare qu'il avait au suprême degré, qui lui tint ses amis si constamment attachés pendant toute sa vie, malgré sa chute, et qui dans leur dispersion les réunissait pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui. »

Son cœur était également ouvert à ses parens; et malgré les embarras de sa situation pécuniaire, sa bourse ni sa maison ne leur étaient jamais fermées. On voit, au reste, par ce passage d'une de ses lettres à l'abbé de Beaumont quelles charges faisaient peser sur lui et ses obligations comme archevêque et ses sacrifices comme bienfaiteur. « Vous connaissez tous mes embarras; une grosse dépense ordinaire, de grands bâtimens à faire et à meubler, un séminaire à loger et à établir, presque tous mes séminaristes à nourrir, de bons sujets à entretenir à Paris; mon neveu à aider dans le service, d'autres petits neveux qu'il faudrait faire chevaliers de Malte ou faire étudier; des fermes en partie ruinées ou prêtes à tomber en ruines. » Mais rien ne pouvait arrêter Fénélon quand il était question d'une œuvre de charité. Ce n'est pas qu'il comptât sur la reconnaissance : « *La Philantropie*, disait-il (car des premiers, il a employé le mot qu'il était digne d'inventer), consiste à faire du bien aux hommes sans en espérer aucune reconnaissance »; mais il obéissait au mouvement ou plutôt au besoin de son cœur.

La situation de Cambrai, sur les frontières de France, attirait auprès

de Fénélon beaucoup d'étrangers. Sans parler de Ramsay, chevalier baronnet d'Ecosse, qui devint son élève et son ami, que Fénélon eut le bonheur de ramener à l'église catholique, et qui a écrit la vie de l'illustre prélat près duquel il vécut pendant plusieurs années, je citerai le savant cardinal Quirini, qui fit tout exprès un voyage en France pour voir Fénélon : « Avec quelle sensibilité, dit Quirini, dans la relation de ses voyages, avec quel attendrissement, je me rappelle encore la douce et tendre familiarité avec laquelle ce grand homme daignait m'entretenir et recherchait même mon entretien, quoique son palais fût alors rempli d'une foule de généraux français et d'officiers envers lesquels il remplissait tous les soins de la plus magnifique et de la plus généreuse hospitalité. J'ai encore présentes à la pensée toutes les graves et importantes réflexions qui faisaient le sujet de nos entretiens et de nos discussions; mon oreille recueillait avec avidité toutes les paroles qui sortaient de la bouche de Fénélon ; ses lettres sont encore sous mes yeux, et attestent la pureté de ses sentimens et la sagesse de ses principes ; je les conserve parmi mes papiers comme le trésor le plus précieux. » Le maréchal Munich, si célèbre par les vicissitudes de sa fortune, fait prisonnier à la bataille de Denain, fut conduit à Cambrai. Là, malgré sa jeunesse et son goût pour la profession des armes, il puisa dans ses entretiens avec Fénélon et dans le spectacle habituel de ses vertus, cette admiration passionnée dont il aimait à entretenir la cour de Russie, et qu'au temps de sa disgrâce il transporta jusque dans les déserts de la Sibérie.

Jacques Stuart, que Louis XIV avait reconnu pour roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques III, et qui portait celui de *Chevalier de Saint-Georges* à l'armée française, où il servait en qualité de volontaire, passa quelque temps à Cambrai auprès de Fénélon, et, nouveau Télémaque, se complut à recevoir les leçons de ce sage Mentor. Ramsay, dans la *Vie de Fénélon* et dans son *Essai sur le Gouvernement*, nous a conservé le récit de leurs entretiens. Jamais la sagesse n'a présenté des conseils plus conformes à la situation d'un prince dont la destinée était si incertaine. Ce n'étaient point ces maximes vagues et générales qui n'offrent aucun résultat utile; la politique de l'archevêque de Cambrai n'était pas seulement le rêve d'une âme vertueuse : non moins homme d'état qu'homme de vertu, il avait vu, il avait jugé la cour et les hommes; il connaissait l'histoire de tous les siècles, il était doué d'une certaine indépendance d'esprit qui le mettait au-dessus des préjugés d'état ou de nation. Il était surtout exempt

de cet étroit patriotisme qui empêche de juger sainement les institutions des autres peuples. En parlant au fils de Jacques II, de ce roi qu'une nation jalouse de sa liberté politique et religieuse avait proscrit, parce qu'il avait osé méconnaître l'une et l'autre, il lui recommandait avant tout de respecter les droits et les croyances de ses sujets. « Ne les forcez jamais, lui disait-il, à changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes, elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils l'asservissent. Accordez donc à tous la liberté civile, non en supportant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre. » Fénélon, dans ces entretiens où la raison emprunte un langage si auguste, professait la plus haute estime pour la constitution anglaise. « Le parlement, disait-il au jeune prince, ne peut rien sans le roi; le roi n'est-il pas assez puissant? Le roi ne peut rien sans le parlement, et un roi n'est-il pas heureux d'être libre de faire tout le bien qu'il veut, et d'avoir les mains liées quand il veut faire le mal? Tout prince sage doit désirer n'être que l'exécuteur des lois, et d'avoir un conseil suprême qui modère son autorité. »

Mais une providence jalouse ne réservait pas les princes à appliquer sur le trône les vertueux enseignemens de Fénélon. Jacques III devait prolonger dans l'exil une carrière stérile, agitée, et le duc de Bourgogne précéder le roi son aïeul au tombeau.

D'où provenait cette admiration respectueuse, cette affection profonde que l'archevêque de Cambrai inspirait à tant d'illustres étrangers? Sans doute, il faut attribuer ce sentiment si général aux qualités brillantes, aux heureux dons naturels, aux vertus solides, qui faisaient de lui le modèle des prélats, des écrivains et des seigneurs; enfin, à cette sûreté de principes, à cette expansive bienveillance qui dirigeaient invariablement sa conduite. Son âme vertueuse avait besoin de s'étendre dans l'univers et d'y chercher le bonheur des hommes : *J'aime mieux,* disait-il, *ma famille que moi-même; j'aime mieux ma patrie que ma famille; mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie.* — « Admirable progression de sentimens et de devoirs, s'est écrié un des plus ingénieux peintres de Fénélon (1)! Des esprits faux et pervers ont abusé de ce principe; il méritait cependant d'être autorisé par Fénélon : c'est le *caritas generis humani*, échappé à l'âme de Cicéron... »

(1) M. Villemain, *ibid.*

Il fut pourtant dans la destinée de ce prélat, chez qui l'humanité était toute pratique, de ne pas faire une seule démarche sans s'attirer des adversaires passionnés et implacables. La querelle du jansénisme assoupie depuis trente-trois ans, par ce qu'on a appelé *la paix du pape Clément IX*, s'était réveillée en 1702 par la publication du fameux *Cas de Conscience,* écrit théologique propre à réveiller tous les dissentimens : Fénélon prit parti dans ce débat contre les jansénistes. Fidèle avant tout au caractère épiscopal, il ne voyait pas pour lui de tâche plus essentielle que de combattre des doctrines qui troublaient les consciences et l'église. La malignité supposa que le zèle de Fénélon était animé à-la-fois par le désir de regagner le cœur du roi, et par un ancien dépit contre le cardinal de Noailles qui passait pour le protecteur secret des jansénistes; mais, on l'a dit avec raison, quand la conduite d'un homme vertueux est autorisée par son devoir, il ne faut pas l'expliquer par des faiblesses.

Ce fut à ces discussions abstraites que Fénélon consacra les dernières années de sa vie; mais si aucun évêque de son temps ne se prononça plus fortement contre le jansénisme, il ne mit jamais d'amertume dans sa controverse et se garda bien de persécuter les partisans de cette doctrine. « M. de Fénélon, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, fut toujours uniforme dans la douceur de sa conduite : les Pays-Bas fourmillaient de jansénistes ou de gens réputés tels; son diocèse en particulier et Cambrai même en étaient pleins : l'un et l'autre leur furent des lieux de constant asile et de paix. Heureux et contens d'y trouver le repos, ils ne s'émurent de rien, à l'égard de leur archevêque qui, contraire à leur doctrine, leur laissait toute sorte de tranquillité; ils se reposèrent sur d'autres de leur défense dogmatique, et ne donnèrent point d'atteinte à l'amour général que tous portaient à Fénélon. »

Non moins tolérant envers les protestans, il condamnait la rigueur que l'on continuait d'exercer envers ceux qui étaient paisibles et soumis. Il improuvait le zèle peu réfléchi qu'on employait à leur arracher des actes de religion qui, de la part d'hommes intimidés, ne pouvaient être que des actes d'hypocrisie. « Ce n'est pas là le vrai esprit de l'évangile, écrivait-il au duc de Beauvilliers, l'œuvre de Dieu sur les cœurs ne se fait point par violence. » Informé que dans quelques parties du Hainaut, comprises dans son diocèse, il existait un grand nombre de paysans, descendus d'anciens protestans, qui avaient feint de se convertir, qui fréquentaient même les églises pour mieux dissimuler leurs sentimens et profitaient ensuite de la proximité des frontières,

pour aller remplir tous les actes de leur ancienne religion avec les protestans des pays voisins, Fénélon fit venir un prédicant, qui avait toute la confiance de ces paysans, et lui dit : « Allez les trouver, prenez leurs noms, remettèz-les-moi. Je vous donne ma parole qu'avant six mois je leur ferai avoir des passeports : c'est tout ce que je puis faire pour leur soulagement. »

L'attention continuelle que le vertueux prélat portait à des discussions ecclésiastiques qui paraissent si vaines aujourd'hui, mais qui alors absorbaient tous les esprits, ne l'empêchait pas de s'occuper avec sollicitude des intérêts politiques de la France. Mais cet intérêt dut être encore plus vif, lorsque, au moment de la guerre de la Succession, il vit le duc de Bourgogne placé à la tête de l'armée, et son autre élève, Philippe V, appelé au trône d'Espagne. Ses relations intimes avec le duc de Beauvilliers, ministre d'état, mettaient Fénélon à portée d'exercer indirectement une influence d'autant plus utile qu'elle ne pouvait être inspirée que par les vues les plus pures et les plus désintéressées. D'ailleurs son diocèse devint le principal théâtre de la guerre, et telle fut la gloire de Fénélon que les généraux français et les généraux ennemis lui montrèrent à l'envi des égards, une confiance et une vénération bien plus flatteurs pour lui dans son exil, que s'il eût été en faveur à Versailles. Cette partie, toute politique, de sa correspondance ne doit donc pas être confondue dans la foule des plans et des mémoires que hasardent sur les affaires publiques des hommes qui n'en connaissent ni les agens, ni les ressorts. Initié par ses relations personnelles à tous les secrets de l'état, Fénélon adressa au duc de Bauvilliers deux mémoires (1701, 1702) sur les intérêts de la France et de l'Europe dans la guerre de la succession d'Espagne. Le cardinal de Bausset a donné la substance de ces deux écrits qui dénotent chez leur auteur une rare sagacité et une sorte de prescience de l'avenir. Dans le second, Fénélon passe en revue les différens généraux auxquels il était question de confier le commandement des armées, et le choix était difficile à une époque où madame de Maintenon pouvait dire : *Nous avons des courtisans et pas un capitaine*. Fénélon qui redoute l'impéritie de Villeroy, et l'incompatibilité d'humeur entre le duc de Vendôme et le duc de Bourgogne, témoigne un vif désir de voir employer le prince de Conti, le plus brillant des généraux de sa race, après le grand Condé. Il insistait surtout pour qu'on appelât au commandement le maréchal de Catinat, dont l'absence des armées se fit dans la suite si cruellement sentir. Il existait, en effet, bien des rapports touchans entre ces deux belles âmes

que Louis XIV eut le malheur de ne pas savoir apprécier. On aime à voir Fénélon professer cette profonde estime pour ce grand capitaine.

Les lettres que l'archevêque de Cambrai écrivit à cette époque au duc de Bourgogne et au vertueux Beauvilliers semblent confirmer l'opinion peu avantageuse que j'ai cru devoir émettre sur ce prince, et qui d'ailleurs est conforme à celle qu'a exprimée avec beaucoup de circonspection le cardinal de Bausset.

Il fallut au prince traversant Cambrai, la permission du roi pour voir Fénélon. Louis XIV y mit la condition que l'entrevue aurait lieu devant témoins. Cette contrainte inspira au jeune duc une réserve qui affligea tous les spectateurs. Cependant, au moment de partir, il fut assez bien inspiré pour adresser à son instituteur ces mots expressifs : *Je sais ce que je vous dois, vous savez ce que je vous suis.*

Dans cette campagne de 1702, où il eut le maréchal de Boufflers sous ses ordres, mais en réalité pour le diriger, il ne donna point une haute idée de sa capacité militaire. Nommé l'année suivante généralissime de l'armée d'Allemagne, il eut avec lui Vauban, qui prit Neuf-Brisach, et bien qu'on fît honneur de ce succès au prince, Louis XIV jugea plus sage de le rappeler à Versailles. Il le mit cependant une seconde fois à la tête de l'armée de Flandre, en 1708, et, pour comble de maladresse, avec le duc Vendôme. C'était tout ce que craignait Fénélon qui, pour ne pas mécontenter le roi, s'absenta de Cambrai quand son élève y revint. Le jeune prince fut la trop patiente victime des mortifications dont Vendôme se plut à l'abreuver, et toute sa manière d'être à l'armée fut si gauche, si décousue, si peu digne, que Louis XIV ne se hasarda plus à l'y renvoyer.

Rien n'honore plus Fénélon que ces lettres où il fait entendre au duc de Bourgogne les vérités les plus sévères sur son inapplication, son peu de goût pour les occupations dignes de son rang, sa pusillanimité, sa lenteur à combattre, ses indiscrétions. En effet, les fautes du jeune duc avaient causé la perte de Lille et le désastreux combat d'Oudenarde. Cette franchise auprès d'un prince avait été jusqu'alors sans exemple : elle devrait servir de modèle à ceux qui les approchent.

Cependant les jours de l'adversité étaient arrivés pour Louis XIV. L'éclat de ses armes avait pâli en Espagne, en Italie, dans le Nord. Après la journée de Malplaquet (1709), les armées ennemies désolèrent la Flandre. Au milieu de ces désastres, l'archevêque de Cambrai apparut comme un ange consolateur. Son palais devint l'asile des géné-

raux, des officiers et des soldats malades ou blessés, comme aussi le refuge des villageois chassés de leurs chaumières. Lui-même présidait aux consultations des médecins et des chirurgiens, et de ses propres mains pansait les blessures. Le séminaire, abandonné par les jeunes clercs appelés aux armes, servit de succursale au palais, et Fénélon loua des maisons pour le même usage. Ce fut à sa générosité personnelle que l'armée du roi dut une grande partie de ses subsistances pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709. Les généraux ennemis, pleins de respect pour sa personne, avaient épargné ses terres et ses magasins. S'ils apprenaient que quelque lieu à portée de leur armée lui appartenait en propre, ils y mettaient aussitôt des gardes pour empêcher que personne n'enlevât les grains et les bois.

Le duc de Marlborough poussa la déférence encore plus loin. A la fin de la campagne de 1711, il se trouvait à la vue des remparts de Cambrai; et le Cateau-Cambrésis, principal domaine des archevêques, était compris dans le développement des lignes de son armée. Ce lieu était rempli des grains du prélat et de ceux que les habitans de la campagne y avaient déposés sous la protection du nom de Fénélon. Marlborough les fit d'abord garder par un détachement; mais bientôt, prévoyant que la rareté des subsistances dans sa propre armée ne lui permettrait pas de refuser à ses soldats la liberté de se pourvoir dans les magasins du Cateau-Cambrésis, il en fit avertir Fénélon : on chargea sur des chariots tous les grains, et Marlborough les fit escorter jusque sur la place d'armes de Cambrai.

Cet hommage honorable, rendu au caractère de Fénélon, le mit à même d'ouvrir ses magasins aux ministres du roi. Le contrôleur-général l'invita à fixer lui-même le prix des grains qu'il livrait avec tant de générosité dans un si pressant besoin. « Je vous ai abandonné mes blés, répondit le prélat, ordonnez, monsieur, tout ce qu'il vous plaira; tout sera bon. » (1)

Il écrivait en même temps au duc de Chevreuse : « Si on manque par

(1) J'ai adopté cette version conforme à la correspondance de Fénélon donnée par M. de Bausset. On raconte autrement l'anecdote. « Lorsque l'hiver de 1709 vint ajouter ses fléaux à tous ceux de la guerre, Fénélon distribua pour plus de cent mille francs aux soldats qui manquaient de pain et refusa d'en recevoir le prix. « Le roi ne me doit rien, disait-« il, et dans les malheurs qui accablent le peuple, je dois comme citoyen et comme évêque, « rendre à l'état ce que j'en ai reçu. »

malheur d'argent, j'offre ma vaisselle et tous mes autres effets. Je voudrais servir de mon argent et de mon sang, et non faire ma cour. »

On raconte que servant lui-même les malheureux paysans assis à sa table hospitalière, Fénélon en remarqua un qui ne mangeait pas; il l'interroge, et le villageois répond qu'en abandonnant sa chaumière, il n'a pas eu le temps d'emmener une vache, seul soutien de sa pauvre famille. Soudain le prélat se fait indiquer la chaumière; il part, suivi d'un seul domestique, trouve la vache et la ramène lui-même au paysan. La poésie, la peinture et le burin se sont emparés de cette touchante anecdote. (1)

Non content de ces sacrifices personnels, il usa de son autorité comme seigneur temporel du Cambrésis afin d'empêcher les propriétaires et les fermiers de cacher leurs grains, soit pour se soustraire aux réquisitions de l'intendant de l'armée, soit pour en retirer un plus grand bénéfice. L'ordonnance qu'il rendit eut pour effet d'approvisionner tous les marchés et de prévenir la famine, presque toujours factice en pareil cas.

Préoccupé des désastres de la France, et placé au centre des évènemens, sur le théâtre même de la guerre, il ne cessait de correspondre avec ses deux illustres amis, Beauvilliers et Chevreuse, sur les moyens de remédier aux maux publics. Les divers mémoires qu'il leur adressa déposent de sa sagacité, autant que de son patriotisme. Dans l'un d'eux (4 août 1710), il proposait une assemblée de notables. Ce mémoire est du plus haut intérêt : Fénélon y juge admirablement la force et la faiblesse du despotisme et la puissance salutaire de la liberté.

Le Dauphin, fils unique de Louis XIV étant mort le 14 avril 1711, le duc de Bourgogne se trouva placé sur le premier degré du trône, auprès d'un roi de soixante-treize ans. On peut imaginer quels furent alors les sentimens et les espérances de Fénélon : « Toujours odieux au roi, à qui personne n'osait prononcer son nom, même en choses indifférentes, dit Saint-Simon; plus odieux encore à madame de Maintenon, parce qu'elle l'avait perdu; plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui disposait de Monseigneur (le feu Dauphin), il n'avait de ressource que dans l'inaltérable amitié de son pupille... En un clin-d'œil, ce pupille devint Dauphin; en un autre, il parvint à une sorte d'avant-règne... »

Il est certain que, délivré des entraves où le retenait la cabale qui

(1) Andrieux en a fait le sujet d'un conte charmant, intitulé : *Une Promenade de Fénélon.*

dominait son père, le duc de Bourgogne « s'enhardit avec le monde qu'il redoutait du vivant de Monseigneur, parce que quelque grand qu'il fût, il en essuyait des brocards applaudis » (Saint-Simon). Plus libre dans ses mouvemens, habilement secondé par sa jeune et brillante épouse, il parut tout-à-coup convenable, gracieux, tel, en un mot, que l'opinion de la cour changea sur son compte, et chacun commença à concevoir de l'élève de Fénélon les plus brillantes espérances.

Entraîné comme les autres, Louis XIV renonçant tout-à-coup à l'inflexibilité de ses maximes politiques et à la jalousie du pouvoir, associa le nouveau Dauphin aux soins du gouvernement. Fénélon ne négligea pas cette occasion d'adresser à son élève des conseils conformes à sa nouvelle position. « Heureux ceux, lui écrivait-il, qui comme saint Louis, n'ont jamais fait usage de leur autorité pour flatter leur amour-propre, qui l'ont regardée comme un dépôt qui leur est confié pour le seul bien des peuples. *Il est temps de se faire aimer, craindre, estimer...* Il faut vouloir être *le père et non le maître*. Il ne faut pas que *tous soient à un seul,* mais *un seul doit être à tous,* pour faire leur bonheur. »

Sans cesse *consulté sur les grandes et les petites choses publiques, politiques et domestiques* par les *deux beaux-frères* (Beauvilliers et Chevreuse) qui n'*étaient qu'une âme*, dont il était *la vie et le mouvement,* l'archevêque de Cambrai guidait par eux le jeune prince dans les moindres démarches, et le duc de Bourgogne *croyait les entendre tous trois quand il écoutait l'un d'eux*. (1)

Le printemps de 1711 fit bien apercevoir à Fénélon le changement qui s'était opéré à la cour. Cambrai, au moment de la réunion de l'armée, devint *la seule route de toutes les différentes parties de la Flandre*. Tout ce qu'il y avait de gens de la cour, d'officiers-généraux, et même d'officiers moins connus y passèrent tous avant de se rendre à leur poste. *Fénélon y eut une telle cour et si empressée,* qu'il y avait tout à craindre du ressentiment et du mauvais effet qui pouvait en résulter du côté du roi. Mais il sut mettre dans sa conduite tant de sagesse et de modestie, que le roi, ni madame de Maintenon ne témoignèrent rien de ce concours, qu'ils voulurent apparemment ignorer.

Fénélon profita de cette circonstance pour se former une idée exacte de l'état de l'armée et des dispositions des soldats. On voit par sa corres-

(1) Tous les mots en italiques dans cet alinéa et dans le suivant sont tirés de Saint-Simon.

pondance (septembre 1711) qu'il se trompait sur le compte du maréchal de Villars, et le jugeait avec une sorte de dureté. Mais Villars n'avait pas encore sauvé la France à Denain, et ses vivacités, ses forfanteries ne donnaient que trop de prise à la critique. Déjà des négociations étaient entamées : Fénélon, préoccupé des maux affreux qui accablaient particulièrement son diocèse, voulait la paix à tout prix. On en jugera par cet extrait d'un mémoire qu'il rédigea au mois de novembre 1611, et qui n'était que le résultat des entretiens qu'il avait eu à Chaulnes (1) avec Chevreuse et Beauvilliers. « La paix à faire doit être achetée sans mesure. Arras et Cambrai sont très chers à la France : si par malheur extrême, la paix était impossible à tout autre prix, *il faudrait sacrifier ces places.* »

Heureusement pour la France et, j'ose dire pour Fénélon lui-même, dont la gloire est ainsi restée toute française, ses sombres prévisions furent démenties par l'évènement.

Dans la suite de ce mémoire, divisé en dix tables, il embrassait toutes les parties du gouvernement, et chaque objet y est indiqué avec autant de clarté que de précision.

J'ai déjà fait connaître la substance du premier tableau ; dans le second et dans les suivans, le Mentor du duc de Bourgogne trace *un Plan de Réforme après la paix.* Il veut la réduction de l'armée ; point de guerres générales, rien à démêler avec l'Angleterre, alliance avec la Hollande ; peu de places fortes : les réparations et les garnisons ruinent ; les places tombent dès qu'on manque d'argent ; des régimens en petit nombre, mais forts et bien disciplinés ; point de jeunes officiers, mais des chefs expérimentés.

Dans le troisième tableau : *Ordre de Dépense à la cour*, Fénélon se montre très sévère : réforme de toutes les pensions de cour non nécessaires, exclusion de toutes les femmes inutiles ; lois somptuaires, renoncement à tous les bâtimens et jardins ; laisser fleurir les arts par les riches particuliers et par les étrangers.

Une des idées à laquelle il attachait le plus d'importance, était la formation d'états provinciaux dans toute la France. C'est le sujet du quatrième tableau.

(1) Chaulnes, ville de Picardie, était chef-lieu d'une duché-pairie, qui fut érigée cette même année 1711, en faveur du fils puiné du duc de Chevreuse. Fénélon y allait quelquefois depuis *sa disgrâce*, car c'est ains qu'il appelle constamment dans ses lettres son exil de la cour.

Dans le cinquième, il propose l'établissement des états généraux, qui devront s'assembler tous les trois ans. Il règle leur composition, et détermine leurs rapports avec les états provinciaux.

Le tableau suivant a pour objet la *Noblesse*. Ici, dénonçant indirectement le plus grand scandale du règne de Louis XIV, le vertueux prélat s'élève contre la *bâtardise :* il veut qu'on ôte aux bâtards des rois le rang de princes, à tous les autres le rang de gentilshommes.

Les vues de Fénélon sur l'Eglise forment le septième tableau. Ce mémoire qui, par sa précision et la nature délicate du sujet, se refuse à l'analyse, donne une idée de l'importance qu'il attachait à la religion dans l'état. Là on n'aperçoit point ce Fénélon de fantaisie, cet homme indifférent à toutes les religions, en un mot ce prélat presque incrédule qu'ont forgé les philosophes du dix-huitième siècle, pour en faire un apôtre à leur image. Ce qu'on doit le plus admirer dans ce tableau, c'est l'impartialité avec la quelle il fixe les droits, les limites et les rapports des puissances temporelle et spirituelle. On en jugera par ce seul passage : « Le *prince* est *laïque ;* il est soumis aux *pasteurs* pour le spirituel, comme le dernier laïque, s'il veut être chrétien. Les *pasteurs* sont soumis au *prince* pour le temporel, comme les derniers sujets; ils doivent l'exemple. Donc l'*Eglise* peut *excommunier,* et le prince peut *faire mourir le pasteur*. Chacun doit user de ce droit seulement à toute extrémité ; *mais c'est un vrai droit.* » Plus loin Fénélon ajoutait : « Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges de l'état pour leurs revenus. » Enfin dans ce tableau, en proclamant la nécessité des conciles provinciaux, il condamnait les conciles nationaux comme dangereux.

Son tableau *De la Justice* offre une foule d'idées, qui auraient pu paraître hardies et même hasardées dans son siècle, et dont l'expérience a consacré la sagesse et la nécessité. Il s'élève contre la vénalité des charges, contre toute justice féodale, contre la multiplicité des lois, etc.

On sera frappé des vues étendues que Fénélon développe dans le neuvième tableau, *Du Commerce*, surtout si l'on considère qu'alors ce qu'on appelle aujourd'hui la *science économique* n'était connu, ni même soupçonné. Modération dans les tarifs d'entrée et de sortie, leur fixation par les états provinciaux, liberté du commerce, réglemens précautionneux sur l'intérêt de l'argent, voilà les doctrines de Fénélon. Sous ce rapport, on peut voir en lui le précurseur de Turgot.

« *Marine* médiocre, dit-il dans son dixième et dernier tableau : sans chercher à l'élever à un degré peu proportionné aux besoins d'un état à

qui il ne convient pas d'entreprendre seul des guerres maritimes contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces. »

Tandis que par ces élucubrations qui, précédaient d'un siècle l'expérience des peuples et des gouvernans, Fénélon préparait le bonheur d'une nouvelle génération sous le sceptre du duc de Bourgogne, une mort soudaine vint enlever le prince sur lequel s'appuyaient tant de projets et d'espérances (18 février 1712). Ainsi se trouvèrent réalisées ces paroles prophétiques qu'un peu moins d'une année auparavant (11 avril 1711), le prélat avait écrites dans une instruction adressée à son élève : « La mort est une grâce en ce qu'elle est la fin de toutes les tentations : elle épargne la plus redoutable de toutes les tentations d'ici bas, quand elle enlève un prince avant qu'il règne. »

Je ne chercherai point d'autre texte pour achever de confirmer mon opinion sur le duc de Bourgogne. Fénélon, préoccupé des défauts de son élève, avait été prophète sans le savoir, et grâce à cette mort prématurée la France crut devoir pleurer un nouveau Germanicus.

En apprenant cette fatale nouvelle, il s'écria : *Tous mes liens sont rompus ; rien ne m'attache plus à terre!* Cependant, malgré sa douleur, il n'abandonna pas le soin de la patrie, même lorsqu'il ne vit plus entre elle et lui le prince qu'il avait élevé pour elle. Inquiet sur la France, dont la destinée reposait sur un monarque presque octogénaire et sur un enfant de deux ans (1), car le duc de Bretagne, fils aîné du duc de Bourgogne, venait de suivre son père et sa mère au cercueil ; Fénélon aurait voulu prévenir les maux d'une longue et inévitable minorité. « Je donnerais ma vie, écrivait-il au duc de Chevreuse (2), non-seulement pour l'état, mais encore pour les enfans de notre très cher prince, *qui est encore plus avant dans mon cœur que pendant sa vie.* » Dans plusieurs mémoires confidentiels qu'il écrivit à ce sujet, et qui sont entièrement relatifs aux personnes, on reconnaît toujours la même sagacité de vues politiques, et le même esprit de liberté qui, dit un moderne, n'était pas la moindre de ses innovations. Un de ces écrits est consacré à présenter les bases d'un conseil de régence. Fénélon y discute les probabilités qui, en présence de tant de morts successives dans la famille royale, accusaient le duc d'Orléans des crimes les plus affreux et d'une ambition qui avait encore besoin de nou-

(1) Le duc d'Anjou, depuis Louis XV.

(2) Lettre du 8 mars 1712, date de la mort du duc de Bretagne, que Fénélon, à Cambrai, ne pouvait encore savoir.

veaux crimes. Il revient sur ce sujet pénible dans un autre mémoire où se trouve peinte toute l'anxiété d'un esprit qui n'ose croire ni à l'innocence, ni à la culpabilité. Heureusement le vieux roi, dont la fermeté se conservait inébranlable au milieu des malheurs publics et des désastres de sa famille, jugea mieux son neveu que ne l'avaient jugé la cour et la France, et le duc d'Orléans, devenu régent, a, par sa conduite envers son royal pupille, confirmé le jugement de Louis XIV, seul contre tous ses contemporains.

Quand on voit avec quelle sévérité Fénélon s'exprimait sur le duc d'Orléans, on a quelque droit de s'étonner de le voir, presqu'à la même époque, entretenir avec ce prince une correspondance philosophique. Le duc d'Orléans consulta l'archevêque de Cambrai sur des points épineux qui intéressent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes, peu de princes surtout arrêtent leur pensée. Il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu, si ce Dieu veut un culte, quel est le culte qu'il approuve, si on peut l'offenser en choisissant mal. Ce prince, que Fénélon lui-même appelait *un esprit curieux de l'avenir,* faisait beaucoup de questions de cette nature, et l'archevêque de Cambrai lui répondait en philosophe et en théologien. Laissant à l'écart la révélation, il s'attachait avant tout à prouver les principes de la religion naturelle; principes ordinairement faibles et mal établis dans un cœur qui a perdu tous les autres, mais auxquels le génie lumineux et simple de Fénélon donnait une force qui devait étonner l'incrédulité du duc d'Orléans.

Fénélon consacra aux soins de son diocèse les derniers jours d'une vie souffrante et désolée par le deuil. Il eut la consolation d'exécuter alors le projet qu'il avait conçu dès les premiers temps de son épiscopat, de confier la direction de son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice, au sein de laquelle il avait reçu son éducation ecclésiastique.

Il vécut encore assez long-temps pour voir naître les troubles suscités par la constitution *Unigenitus* que donna le pape Clément XI contre le livre du père Quesnel et contre le jansénisme. Parmi les mandemens que publièrent les évêques de France pour accepter cette constitution, on remarqua d'autant plus le mandement de Fénélon (9 juin 1714) que son éternel adversaire (Bossuet n'était plus depuis sept ans), le cardinal de Noailles, refusait de se soumettre à la décision pontificale.

Ce mandement fut le dernier acte public du ministère épiscopal de Fénélon. Il rédigea à la même époque un mémoire pour indiquer la nécessité d'un concile national, afin de terminer cette affaire qui pa-

raissait alors si grande et dont on a peine aujourd'hui à concevoir l'importance. Louis XIV, sans qu'on sache si ce mémoire ait influé sur sa détermination, s'était décidé pour l'avis qui y était indiqué ; mais la mort de ce monarque changea entièrement la position des choses.

Fénélon, qui devait précéder ce monarque au cercueil, eut dans le cours des quatre dernières années de sa vie à pleurer la mort de ses amis les plus chers. Le premier coup qui avait frappé son cœur fut la perte de l'abbé de Langeron (10 novembre 1710). Enveloppé dans la disgrâce de son illustre ami, Langeron le suivit dans son exil, et vécut pour lui à Cambrai, comme il avait vécu pour lui à Versailles. Vint ensuite la mort du duc de Bourgogne! Il restait encore à Fénélon deux amis bien chers, Beauvilliers et Chevreuse. Chevreuse, digne frère de Beauvilliers, voyait dans l'archevêque de Cambrai un ami, un père, un conseil, un oracle; il n'avait pas un sentiment, une pensée, un vœu qu'il ne soumît à ses inspirations; il était son correspondant habituel et son intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers. Chevreuse, que Fénélon appelait *le cher tuteur,* ne survécut que neuf mois au jeune prince, et mourut le 5 novembre 1712. Frappé d'une perte si douloureuse, Beauvilliers ne fit plus que languir. Fénélon ne pressentait que trop la mort prochaine de l'ami sur lequel étaient venues se réunir toutes ses affections. « *Je ne vis plus que d'amitié,* écrivait-il à son neveu l'abbé de Beaumont, *et ce sera l'amitié qui me fera mourir.* Trois mois après (22 mai 1714), le duc de Beauvilliers succomba et Fénélon ne lui survécut pas long-temps. Comme il faisait une visite épiscopale, sa voiture versa dans un endroit dangereux, « personne ne fut blessé, mais il aperçut tout le péril, et eut dans sa frêle machine toute la commotion de cet accident; il arriva incommodé à Cambrai; la fièvre survint, et Fénélon vit que son heure était venue » (Saint-Simon). Ce fut avec une sorte de joie qu'il sentit la mort approcher. Après six jours de maladie, sans souffrances aiguës, il expira le 7 janvier 1715 : sa mort fut, comme sa vie, celle d'un grand et vertueux évêque.

Louis XIV allait bientôt le suivre, il n'avait plus guère que six mois à vivre, et sa haine contre Fénélon n'était pas encore désarmée (1). Le cha-

(1) Voici les froides expressions de regret que lui donna madame de Maintenon : « Je suis fâchée de la mort de M. de Cambrai ; c'est un ami que j'avais perdu par le quiétisme. Mais on prétend qu'il aurait pu faire du bien dans le concile, si on pousse les choses jusque-là. » (Lettre du 10 juillet 1715).

pitre de Cambrai n'osa faire prononcer, selon l'usage constamment suivi dans ce diocèse, l'oraison funèbre de son archevêque. La plus grande simplicité régna dans ses funérailles. Fénélon lui-même l'avait prescrit par son testament. « Ce n'est point un discours modeste que je fasse ici pour la forme, y avait-il dit; c'est que je crois que les fonds que l'on pourrait employer à des funérailles moins simples doivent être réservés pour des usages plus utiles et que la modestie des funérailles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les leurs. »

Il fut inhumé sous le maître-autel de la cathédrale de Cambrai.— Une simple inscription, portant seulement son nom et la date de sa mort, fut mise sur la pierre tumulaire. Sous le règne suivant, en 1724, son petit-neveu, le marquis de Fénélon, ambassadeur de France, auprès des Etats Généraux de Hollande, fit substituer à cette inscription une longue épitaphe, composée par le jésuite Sanadon. Lors de la violation des tombeaux des archevêques de Cambrai, leurs cercueils de plomb furent transportés intacts à Douai. Là, ils servirent aux besoins de l'artillerie, et les ossemens qu'ils renfermaient furent dispersés. Une circonstance fortuite devait conserver à la ville de Cambrai les cendres du plus illustre de ses pasteurs. Lors de l'extraction des cercueils, celui où se trouvait le corps de Fénélon se trouva dessoudé, et l'on se contenta d'enlever les lames de plomb qui avaient formé ce cercueil, en laissant les ossemens qu'il contenait sur le lieu même. Ils furent reconnus et pieusement recueillis, en 1804, par les autorités de Cambrai (1). Le préfet du département du Nord, Dieudonné, après avoir reçu les *ordres de l'empereur Napoléon,* arrêta qu'il serait élevé dans la ville de Cambrai un mausolée pour recevoir *les cendres de l'immortel Fénélon.* Le 16 août, les reliques de l'archevêque furent transférées solennellement dans la chapelle de la maison, fondée par Vander Burch. Le tableau de la transfiguration avait été porté aux funérailles de Raphaël, les ouvrages de Fénélon, portés par des généraux, des administrateurs, des magistrats, suivaient son char funèbre; ses plus belles maximes brillaient inscrites sur des bannières. Le monument a été inauguré le 7 janvier 1827, dans la nouvelle cathédrale de Cambrai: car l'ancienne a été détruite par le marteau révolutionnaire. La statue de Fénélon est un des plus beaux ouvrages de

(1) On trouvera avec plaisir ici les noms de MM. Douay, alors maire de Cambrai, Béthune Houriez, premier adjoint, et Delcroix, receveur de la ville.

notre habile sculpteur, M. David, d'Angers. La face antérieure du piédestal est ornée de trois bas-reliefs où Fénélon est représenté : dans l'un, instruisant le duc de Bourgogne; dans l'autre, pansant nos soldats blessés à Malplaquet; dans le troisième, ramenant la vache d'un bon paysan. (1)

Considéré comme instituteur d'un royal disciple, comme pasteur de l'évangile, comme homme ou comme écrivain, on peut toujours le citer comme exemple : toute sa vie fut une carrière de vertus, tous ses ouvrages furent de bonnes actions, dont la salutaire influence a contribué à réformer les cours et à changer la politique des rois.

Quoique Fénélon ait beaucoup écrit, il ne parut jamais chercher la gloire d'auteur. Tous ses ouvrages furent inspirés par les devoirs de son état, par ses malheurs ou ceux de la patrie. La plupart échappèrent à son insu de ses mains, ou ne furent connus qu'après sa mort. Quant à ses Instructions pastorales, ordonnances et mandemens, il n'en publia pas moins de quarante-quatre. Ses lettres au duc d'Orléans, *Sur divers sujets, concernant la Religion et la Philosophie*, furent imprimées en 1718. Modèle d'une discussion sincère et convaincante, ces lettres « sur la religion sont, a dit La Harpe, faites pour plaire, même à ceux qui ne l'aiment pas. »

Dans la première partie de sa *Démonstration sur l'Existence de Dieu, tirée de la connaissance de la nature et proportionnée à la faible intelligence des plus simples* (2), Fénélon procède par l'argument des causes finales; il ne fait qu'étendre ces paroles de l'Ecriture : *Les cieux racontent la gloire de l'Eternel.* Si cette première partie offre une éloquente imitation de Cicéron, dans la seconde, Fénélon suit Descartes, dont il emprunte le doute méthodique pour parvenir à la connaissance d'une première vérité, et bientôt il arrive comme lui à cette proposition fondamentale, base de toute certitude : *Je pense, donc je suis.* Il s'élève ensuite de conséquence en conséquence, jusqu'à l'idée de l'être nécessaire et nécessairement infini, qui est Dieu. Cette idée exalte son imagination sensible, naturellement portée à se répandre en spiritualité, et il commente avec une éloquence affec-

(1) La même année, la Société d'Emulation de la ville de Cambrai a decerné la lyre d'argent à une ode de M. Miel sur l'inauguration de ce monument. L'architecture du monument est due à M. Gauthier, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

(2) Cette première partie est la seule qui ait paru de son vivant en 1712.

tueuse ces paroles de Moïse : *Celui qui est m'a envoyé vers vous ;* car, selon la réflexion de La Harpe, l'attribut distinctif de la philosophie de Fénélon, c'est de joindre naturellement, et par une sorte d'effusion spontanée, le sentiment à la pensée, même en traitant des sujets qui exigent toute la rigueur du raisonnement. (1)

Le *Discours* que Fénélon prononça dans l'Académie française, lorsqu'elle le reçut parmi ses membres ; ses trois *Dialogues sur l'éloquence ;* sa *Lettre à l'Académie* sur son Dictionnaire, la rhétorique, la poétique et l'histoire ; quelques lettres à Lamothe sur Homère et sur les anciens, sont autant de monumens de la plus saine littérature et de la critique la plus lumineuse.

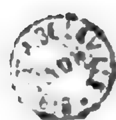
Fénélon, pendant les dernières années de la vie du duc de Bourgogne, avait écrit pour ce prince les *Directions de la Conscience d'un Roi,* qui contenaient des leçons telles que pouvait les exprimer l'auteur du *Télémaque*. Ici, il déchire le voile de ses fictions ; ce n'est plus à un enfant, c'est au chrétien qu'il s'adresse, pour lui développer tous les devoirs qu'il aura à remplir sur le trône. Le souverain n'est roi que pour être l'homme des peuples ; le despotisme tyrannique est un attentat sur les droits de la fraternité humaine. Le pouvoir sans bornes est une frénésie qui ruine leur autorité. » Voilà les maximes fondamentales du sage directeur qui, ne se bornant pas à ces généralités, descend à l'examen sommaire de tous les devoirs du prince, et par conséquent de tous les droits des sujets. Ainsi, Fénélon formulait dès-lors les vœux pour la prospérité humaine que le peuple français ne sut exprimer qu'en 1789 ! A ce titre, quel plus grand bienfaiteur de l'humanité !

Un trait essentiel manquerait dans notre livre à l'éloge de l'archevêque de Cambrai, si l'on ne disait que ce fut lui qui appela dans sa ville diocésaine les vertueuses filles de Saint-Vincent, si chères au peuple, sous le titre de *Sœurs de la Charité*. Il forma de ses deniers leur établissement pour la distribution des secours à domicile. Repoussées pendant la bourrasque révolutionnaire, elles s'empressèrent de revenir à Cambrai dans des temps meilleurs, et aujourd'hui elles ont la régence de l'hôpital général de cette ville.

(1) La Harpe » dit encore dans l'*Éloge de Fénélon :* « Cet ouvrage sur l'existence de Dieu en réunit toutes les preuves ; mais la meilleure, c'était l'auteur lui-même. Une âme telle que la sienne prouve qu'il est quelque chose digne d'exister éternellement. »

Comme pasteur du diocèse de Cambrai que de points de ressemblance entre Fénelon et Vander Burch! Même exactitude aux moindres comme aux plus importans devoirs du ministère, même sollicitude pour les pauvres, pour l'instruction des enfans, pour l'avancement des pauvres écoliers; même penchant à l'aumône et à la bienfaisance; même douceur, même régularité de vie. Seulement les dons brillans du plus beau génie n'empêchèrent pas Fénelon de pratiquer, avec toute la simplicité chrétienne, les modestes vertus de son prédécesseur.

CH. DUROZOIR.





H. FRANKE.

et fut reçu maître ès-arts en 1685, à vingt-deux ans.

A cette époque, florissait en Allemagne un homme à qui son érudition





FRANKE.

Il est beau sans doute de se laisser émouvoir par les cris de la faim et de les apaiser, de se sentir les yeux mouillés de larmes à la vue des haillons de la misère et de la défendre contre le froid ; mais sauver tout à-la-fois des infortunés du besoin qui tue le corps, de l'ignorance qui dégrade l'âme, du vice qui gangrène le cœur ; mais surtout, après avoir arraché des enfans à l'indigence et à l'abandon, les élever, les former pour tenir un jour une place utile dans la société, pour avoir le sentiment de la dignité humaine et conséquemment celui des devoirs qu'elle impose, peut-être même pour honorer leur patrie : c'est là le dernier effort d'une vertu héroïque, une sorte de création qui a aussi quelque chose de divin ; et c'est en accomplissant cette œuvre de piété et d'amour, de dévoûment patient et éclairé, que l'homme admirable dont nous allons esquisser la vie, a mérité que son nom fût mis au premier rang, avec celui de Vincent de Paul, dans l'histoire des bienfaiteurs du monde.

Né le 28 mars 1663, à Lubeck, d'une famille qui voulait et pouvait veiller sur son éducation avec une sollicitude particulière, FRANKE (Hermann-Auguste), soit dans la maison paternelle, soit dans le gymnase de Gotha, justifia les soins de ses instituteurs par des progrès si rapides qu'ils lui donnèrent accès à l'université dès l'âge de quatorze ans. Ayant obtenu une bourse à celle de Kiel, en 1679, il s'y adonna principalement à la métaphysique, à la philosophie morale et à la théologie. Il ne laissait pas néanmoins de s'occuper aussi des sciences naturelles et des langues orientales. Il acheva de se perfectionner dans la connaissance de ces langues à Hambourg, couronna en quelque sorte le cours de ses études, en apprenant le français, l'anglais et l'italien, et fut reçu maître ès-arts en 1685, à vingt-deux ans.

A cette époque, florissait en Allemagne un homme à qui son érudition

et son éloquence, la pureté de ses mœurs et l'exaltation de sa piété avaient fait une grande réputation. C'était SPENER, le fondateur de la secte des *Piétistes*, que le grand Frédéric appelait les jansénistes du protestantisme. Prédicateur de la cour de Dresde, confesseur de l'électeur de Saxe, Jean-George, et membre du consistoire suprême, Spener avait encore l'inspection des facultés de théologie dans les universités de Wittemberg et de Leipzig. Comme il lui parut que cet enseignement appelait une réforme, il engagea les professeurs à s'occuper de l'exégèse, c'est-à-dire de l'interprétation, de l'explication des livres saints, de préférence à la dogmatique et à la polémique. Ses exhortations décidèrent quelques jeunes docteurs ou maîtres ès-arts de Leipzig à ouvrir des cours dans lesquels ces livres furent commentés en allemand, et étudiés avant tout sous le point de vue moral.

Entre tous ces disciples zélés de Spener brillait Hermann Franke, autrefois son commensal, et maintenant encore son ami. Il vit se presser à ses leçons une jeunesse nombreuse qui se distingua non-seulement par une moralité exemplaire et une grande assiduité aux exercices religieux, mais encore par la sévérité avec laquelle elle fuyait les plaisirs et les amusemens les plus honnêtes, et même par une certaine affectation dans le costume et l'extérieur, qui pouvait faire suspecter la sincérité des néophytes. On reconnaissait dans cette conduite l'influence d'un mysticisme auquel il eût été digne d'un esprit aussi éminent que celui de Franke de ne pas s'abandonner sans une juste réserve des droits de la raison. Toutefois, n'oublions pas que ce penchant des cœurs tendres, si déplorable et souvent si funeste quand il s'exalte outre mesure dans la solitude et le désœuvrement, n'est d'abord que le défaut d'une qualité qui a fait plus d'un grand poète, plus d'un grand artiste, plus d'un bienfaiteur des hommes : Franke en sera lui-même une nouvelle preuve, lorsqu'il aura marqué un but plus positif à l'activité de son âme aimante et généreuse.

Cependant, obligés qu'ils étaient, pour établir leurs principes, de prêcher contre les doctrines établies, Spener, Franke et leurs émules ne pouvaient manquer de s'attirer de vives hostilités. Indépendamment des critiques et même des plaisanteries auxquelles ils prêtaient le flanc, on choisit pour les attaquer le moment où Spener avait perdu les bonnes grâces de l'Electeur de Saxe, à qui il avait reproché le débordement de ses mœurs, dans une lettre respectueuse et touchante, mais très énergique. Jean-George, irrité dès-lors contre les nouveaux docteurs, défendit, en les qualifiant de conventicules, les réunions reli-

gieuses qu'ils avaient instituées sous le nom de *Collèges de Pieté*, et témoigna ouvertement sa haine pour eux. Il interdit sa présence à Spener, et il affecta de ne plus paraître à ses sermons. A l'égard de Franke, le ressentiment du prince alla plus loin encore : les magistrats d'Erfurt, où il avait été nommé diacre d'une église, reçurent ordre, en 1690, de le destituer et de le bannir de la ville. En vain les étudians et les bourgeois d'Erfurt supplièrent les magistrats d'y retenir un homme qui avait montré un zèle infatigable pour l'enseignement; l'ordre de l'Electeur fut rigoureusement exécuté, et plusieurs des partisans de Franke condamnés à la prison.

S'il est une vérité démontrée par l'histoire, c'est qu'il suffit de proscrire une idée politique ou religieuse pour l'accréditer et la propager. La persécution, en cette occurrence, ne manqua point de produire son effet accoutumé; le piétisme en tira de nouvelles forces, de telle sorte qu'il s'est perpetué jusqu'à nos jours, et ses fondateurs trouvèrent aussitôt de puissans appuis. La cour électorale de Brandebourg commença par attirer Spener à Berlin, où il occupa la place d'inspecteur et de premier pasteur à l'église de Saint-Nicolas; d'un autre côté, elle avait fait dire à Franke, le jour même où on lui signifia son arrêt de bannissement, qu'elle le prenait sous sa protection : aussi, donna-t-il la préférence à cette cour sur plusieurs autres de l'Allemagne, dont il avait également reçu des offres bienveillantes.

L'Electeur de Brandebourg, Frédéric Ier, ayant fondé en 1692, une université à Halle, Franke se rendit dans cette ville pour contribuer avec Spener à l'organisation du nouvel établissement. Ils portèrent surtout leur attention sur la théologie, et en débarrassèrent l'étude de tout ce qui se sentait encore de la barbarie scolastique. En un mot, la réforme proposée en Saxe par Spener y fut complètement introduite, et plusieurs de ses sectateurs distingués ayant obtenu des chaires dans cette université, Halle devint comme le centre du piétisme en Allemagne.

Un point remarquable de la doctrine des piétistes, c'est le mérite qu'ils accordent aux bonnes œuvres ; à cet égard, Franke prêcha bientôt d'exemple, de la manière la plus éclatante. Nommé à la cure de Glaucha, ville voisine de Halle, en récompense de son zèle religieux et de sa science, c'est là qu'il créa les établissemens d'humanité qui doivent faire à jamais bénir sa mémoire. Il préluda à cette grande et généreuse entreprise en s'efforçant de purger Glaucha d'une double lèpre : la corruption des mœurs et une mendicité oisive et dépravée. C'était peu de soulager la misère des malheureux par ses aumônes ; le nouveau curé,

persuadé que l'ignorance est la mère de tous les vices, se voua surtout à l'amélioration morale et intellectuelle du peuple. Il n'avait rien tant à cœur que de mettre les pauvres en état d'envoyer leurs enfans à l'école. Comme ses propres moyens ne répondaient pas à son ardeur pour la propagation de l'instruction, il fit placer un tronc dans sa chambre, avec cette inscription : « Si quelqu'un, possédant les biens de ce monde, voit son frère mourir de faim et lui ferme son cœur, comment peut-il être aimé de Dieu? »

Ayant un jour trouvé sept florins dans ce tronc, et voyant que tous ses efforts en paroles et en actions ne détruisaient ni la fainéantise ni l'ignorance, il forma le projet de fonder, avec cette modique somme, une école en faveur des indigens. Tout autre peut-être n'eût vu que des difficultés, que des impossibilités dans ce projet ; mais Franke était doué de cette persévérance de volonté dont il serait vrai de dire aussi qu'elle peut transporter des montagnes. Il acheta donc des livres élémentaires, ouvrit une salle de sa maison aux enfans, et chargea un étudiant, pauvre comme eux, de leur donner des leçons. Un tronc fut encore placé dans cette salle, avec une inscription qui sollicitait la libéralité des visiteurs, pour l'instruction des enfans pauvres et pour l'achat des livres et autres choses nécessaires. Trois fois par semaine, il distribuait une petite aumône à ses élèves, dans l'espoir d'en attirer d'autres. Telle fut l'humble et touchante origine d'une institution que des secours plus abondans lui permirent bientôt de développer sur les bases les plus larges, et qui fut divisée en deux établissemens, l'un désigné sous le nom de *Waisenhaus* (maison des orphelins), et l'autre sous celui de *Pedagogium*.

Franke recueillait alors un prix de ses travaux qui devait vivement réjouir son cœur; il avait acquis l'estime et la confiance générales, et le nombre de ses élèves allait chaque jour en augmentant. En conséquence, il jugea le moment arrivé de poser la première pierre d'un vaste édifice qui pourrait les réunir tous sous ses yeux, tandis que, jusqu'à présent, il avait été obligé d'aller instruire les pauvres et les orphelins dans diverses maisons particulières. Cet édifice, commencé en 1698 et terminé l'année suivante, reçut aussi une imprimerie stéréotype, dont l'idée était venue à un ami de Spener et de Franke, Charles Canstein, qui, à leur exemple, consacrait sa vie aux exercices de la piété la plus active ; et c'est de là que sortirent des milliers de Bibles et de psautiers, dont ce nouveau procédé typographique assurait la correction, et qu'il permettait de répandre à bas prix parmi le peuple. On y imprimait en même temps de bons ouvrages élémentaires et d'autres livres, qui for-

mèrent un fonds de librairie pour l'établissement, et accrurent ses ressources. Il s'enrichit successivement d'une bibliothèque de plus de vingt mille volumes, d'un cabinet d'histoire naturelle, d'un jardin botanique, d'une pharmacie, de différens ateliers pour la pratique des arts mécaniques. Enfin, un gynécée, destiné à être pour les filles ce que le *Pedagogium* était pour les garçons, compléta l'admirable institution où Franke avait voulu que la charité, le travail et l'instruction se donnassent continuellement la main pour extirper des classes nécessiteuses la misère, l'oisiveté et l'ignorance.

Si les secours de quelques particuliers et des donations en biens-fonds et en argent assez considérables vinrent parfois en aide à Franke, il est juste de dire que ce furent surtout son courage, sa générosité et sa persévérance qui créèrent et soutinrent la maison des orphelins de Glaucha. Ce n'est pas néanmoins qu'elle ait échappé à l'attention du gouvernement; au contraire, elle fut soumise à l'examen et à la censure de la régence de Magdebourg. Cette mesure servit bien à démontrer que, malgré certaines préventions semées par l'envie, il n'y avait rien à reprendre dans l'établissement; mais, sauf quelques éloges stériles que les commissaires accordèrent au fondateur, le gouvernement le laissa livré à ses propres ressources. Franke n'en fut nullement découragé, et dix années lui suffirent pour réaliser ses plans dans toute leur étendue. On se contenta d'y apporter par la suite quelques améliorations, dont les principales sont une Ecole normale pour ceux qui veulent se consacrer à l'éducation, et une table pour les étudians qui n'ont pas le moyen de pourvoir à leur subsistance. Du reste, excepté un très petit nombre de changemens, le temps n'a fait que confirmer la sagesse des vues du pieux philanthrope et consolider son œuvre.

Heureux du bien qu'il avait opéré, environné de l'estime publique comme d'une sainte auréole, et marquant chacun de ses jours par des actes de vertu ou par d'utiles travaux, Franke était parvenu sur le seuil de la vieillesse, sans que sa santé eût rien perdu de sa force; mais bientôt il devint sujet à des infirmités douloureuses, qui, d'abord passagères, prirent ensuite un caractère de permanence et de violence tel qu'elles l'emportèrent le 8 juin 1727, dans la soixante-cinquième année de son âge.

Outre quelques ouvrages intéressans par les notions qu'on y trouve sur les principes d'éducation qu'il avait adoptés pour son *Pedagogium*, Franke a encore publié un grand nombre d'écrits théologiques, plusieurs volumes de sermons, des dissertations de philologie orientale, une édi-

tion du Nouveau-Testament en grec, et diverses autres productions d'un genre religieux.

Le seul juge impartial des hommes, celui de qui relèvent toutes les renommées et à qui il appartient vraiment de décerner des statues durables et glorieuses, l'équitable postérité en a élevé une à Franke. Deux jeunes enfans, de ceux à qui il a assuré le pain du corps et de l'âme, accompagnent le bon pasteur et le regardent avec une touchante expression d'amour et de gratitude, pendant qu'il porte la main droite vers le ciel, pour leur indiquer la source première et le but suprême de ses actions. Œuvre remarquable du célèbre sculpteur Rauch, qui a pu modeler la figure de Franke d'après un portrait d'une parfaite ressemblance peint par Antoine Pesne, ce monument en bronze a été érigé, il y a quelques années, dans la ville de Halle, comme un témoignage éclatant de la reconnaissance publique, avec les fonds d'une souscription à laquelle la famille royale de Prusse avait pris part.

ULYSSE TENCÉ.





VALENTIN DUVAL.



m.

le [illegible], de cette proposition si séduisante : il demanda trois



JAMERAI DUVAL.

Vers le milieu du mois de mai 1717, par une belle journée de printemps, la forêt de Sainte-Anne, située à quelque distance de Lunéville, retentissait du bruit et du mouvement d'une chasse de princes. Ce spectacle, auquel le vulgaire s'empresse ordinairement de courir, n'avait cependant pas attiré l'attention d'un jeune pâtre, en ce moment appuyé contre un arbre dans le fond d'un vallon, tandis que ses vaches paissaient çà et là autour de lui, et promenant des regards curieux sur quelques cartes géographiques. Justement étonné de cette rencontre, un des nobles chasseurs, aborde le pâtre et lui demande ce qu'il fait là : « J'étudie la géographie. — Est-ce que vous y entendez quelque chose? — Mais je ne m'occupe que de ce que j'entends. — Et où en êtes-vous? — Je cherchais la route la plus directe pour Québec. — Dans quel but? — Pour aller continuer mes études à l'université de cette ville. — Qu'avez-vous besoin d'aller, pour cela, au bout du monde? Il y a des universités à portée de vous qui valent bien celle de Québec. » Au même instant arriva un brillant cortège : c'était celui des jeunes princes de Lorraine, Clément et François, qui, se trouvant à la chasse avec leurs gouverneurs, le comte de Vidampierre et le baron de Pfutschner, traversaient cette partie de la forêt de Sainte-Anne. Sur ce que raconta le comte de Vidampierre de la courte conversation qu'il venait d'avoir avec le gardeur de vaches, celui-ci fut accablé de questions auxquelles il répondit avec autant de bon sens que d'assurance, et le baron de Pfutschner, découvrant en lui une vocation pour un genre de vie fort différent de celui où il le voyait, lui proposa de le produire à la cour de Lunéville, et de le faire étudier à ses frais. Chose remarquable, le pâtre ne fut point ébloui, comme on pourrait le croire, de cette proposition si séduisante : il demanda trois

jours pour y réfléchir, et ne l'accepta enfin qu'à la condition que l'étude serait son unique travail, et qu'il garderait d'ailleurs la liberté pleine et entière de ses actions.

Ce point accordé, il fut conduit à Lunéville dans un carrosse à six chevaux, et présenté par le baron de Pfutschner au duc Léopold de Lorraine, qui le reçut au milieu d'une assemblée nombreuse, attirée par la singularité de l'aventure. Toute nouvelle que cette scène fût pour notre jeune rustre, et malgré l'importance du rôle qu'il avait à y jouer, il ne fut ni interdit, ni même embarrassé. Quelques dames lui ayant témoigné leur surprise de la beauté de ses dents : « Hé! mesdames, leur dit-il aussitôt, qu'y a-t-il de merveilleux à cela? C'est un avantage que j'ai de commun avec tous les chiens. » Ce langage se sentait sans doute un peu du séjour des forêts; mais pouvait-on mettre plus nettement à leur véritable place ces qualités que nous tenons du hasard, et dont néanmoins nous sommes presque toujours aussi fiers, que si la cause en était en nous? Bref, le duc Léopold, charmé du bon sens ingénu de son nouveau protégé, et surpris des connaissances qu'il avait déjà acquises, s'intéressa vivement à lui, et chargea le baron de Pfutschner de l'établir au collége de Pont-à-Mousson.

Or ce pâtre, qu'un coup du sort tirait ainsi de la misère et de l'obscurité, c'était JAMERAI DUVAL, que nous retrouverons un jour à Vienne, directeur du cabinet impérial des médailles, logé au palais, admis dans le commerce intime de l'empereur François et en possession de toute sa faveur. Une telle fortune a de quoi étonner, si l'on mesure d'un coup-d'œil la distance qui sépare ce point culminant de la carrière de Duval et celui où nous venons de le prendre, alors que vêtu d'un habit de grosse toile, portant des sabots, recueillant çà et là, et avec beaucoup de peine, quelques notions scientifiques, il gardait des vaches dans la forêt de Sainte-Anne. Et cependant, on va voir que les obstacles les plus difficiles et les plus douloureux qu'il ait eus à franchir appartiennent aux premières années de sa jeunesse; on va voir que pour arriver à conquérir ces quelques notions qui lui valurent un haut patronage, il lui avait fallu traverser des épreuves si cruelles et si touchantes, déployer tant de courage et de persévérance, qu'on ne pourra dès l'abord s'empêcher de l'aimer et de l'admirer.

JAMERAI DUVAL (VALENTIN) était né en 1695, au village d'Artonnay, à cinq lieues de Tonnerre (Yonne), d'un pauvre laboureur qui mourut dix ans après, laissant une femme chargée d'enfans et sans aucune ressource, dans un temps où la guerre et la famine désolaient la France.

Bientôt le jeune Duval, pour ne pas être à la charge de sa mère, réduite à verser des larmes continuelles sur sa famille affamée et en haillons, résolut d'aller chercher fortune hors de son village natal.

On était en 1709, au commencement de cet hiver, l'un des plus affreux qui soient restés dans la mémoire des hommes. Jamais, peut-être, l'âpreté du froid ne fut aussi grande dans nos climats tempérés, ni ses effets aussi désastreux. Elle tua les oiseaux dans les airs, les bêtes sauvages dans les forêts, les troupeaux dans les étables, les voyageurs sur les routes. Les pierres les plus énormes et les plus dures se brisaient en morceaux; les chênes, les noyers et les autres arbres les plus forts éclataient et se fendaient jusqu'aux racines, avec des bruits subits et impétueux, pareils à ceux du tonnerre ou de l'artillerie. Partout, les semences, les plantes furent gélées, et il n'y eut à espérer ni récolte, ni moisson. Aussi, la cherté des vivres devint-elle dès à présent excessive, à cause de leur rareté réelle ou factice. Toutes les affaires, tous les travaux furent interrompus dans les champs et dans les villes; les tribunaux s'abstinrent de siéger; on dut même souvent renoncer à dire la messe par l'impossibilité d'entretenir l'eau et le vin dans la fluidité nécessaire pour la célébration du saint sacrifice.

C'est en ce moment que Duval, âgé de douze ans, seul, dénué de tout, se lança, à l'aventure, sur les chemins du monde. Il parcourait en vain les villages et les hameaux pour offrir ses services et trouver quelque abri contre le froid et la faim. Comme il allait de Provins à Brie, il fut pris d'un tel mal de tête, qu'il lui semblait à chaque instant qu'elle allait se fendre. Un pauvre berger le recueillit et le conduisit dans une étable, où il le laissa se coucher sur le fumier et se réchauffer à la chaleur des brebis. Le lendemain, Duval avait les yeux étincelans et enflammés, le visage bouffi, le corps écarlate et tout couvert de pustules: c'était une petite-vérole violente qui se déclarait. Quoique réduit lui-même à la plus extrême détresse, le berger eut compassion de ce malheureux enfant abandonné: il le roula dans plusieurs couches de paille et de fumier, et, après l'avoir enterré de la sorte, il fit sur lui le signe de la croix, le recommanda à Dieu et à ses saints, et lui assura que s'il en réchappait, ce serait un vrai miracle. Le miracle eut lieu, grâce aux sueurs abondantes que procurèrent au malade la chaleur du fumier et celle du troupeau qui lui tenait compagnie. Mais l'avantage qu'il retirait de cette compagnie n'était pas sans mélange: les moutons, qu'il n'avait pas la force d'écarter, venaient souvent lui lécher le visage, et la rudesse de leurs langues renouvelait pour lui le supplice de

Marsyas. Toutefois, ce qui le préoccupait le plus, c'était la crainte de communiquer à ces animaux le poison dont il était imprégné.

Lorsque l'appétit commença à revenir à Duval, les seuls alimens que le berger fut en état de lui donner, consistaient en un peu de soupe maigre et quelques morceaux de pain bis que l'on était obligé de fendre à coups de hache, tant la gelée l'avait durci! Encore le berger dût-il bientôt avouer au pauvre enfant qu'il ne pouvait pas plus long-temps soutenir la dépense de ce régime si misérable.

L'âme de Duval reçut une profonde impression de cette cruelle expérience de la misère qui affligeait alors sa patrie. C'est qu'aussi, à tous les fléaux de la nature, se joignaient ceux d'un mauvais gouvernement et de la déplorable guerre de la succession, à cette époque où la France expiait lamentablement le faste et l'orgueil de Louis XIV; où elle sacrifiait, en quelque sorte, son dernier homme et son dernier écu pour asseoir un petit-fils de son roi sur le trône d'Espagne. Malgré les calamités de cet effroyable hiver, les milices, les tailles, les gabelles, les corvées étaient exigées avec plus de rigueur que jamais, et les exacteurs achevèrent de ruiner les campagnes, où nombre de misérables, assiégés par les neiges et consumés par la faim, furent trouvés morts dans leurs chaumières. Les agens du fisc, non-seulement s'emparaient des derniers meubles du pauvre paysan, mais encore ils faisaient vendre jusqu'au bétail destiné à la culture. Voilà précisément comment l'hôte de Duval avait été dépouillé de tout, ou à-peu-près, et ce qui l'empêchait de lui continuer une si maigre pitance, qu'elle suffisait à peine pour ne pas mourir de faim.

Duval fut donc empaqueté dans quelques bottes de foin, lié sur un âne et transporté chez un curé du voisinage; il y arriva si perclus de froid qu'il fallut d'abord lui frotter le visage, les bras et les jambes avec de la neige pour leur rendre le sentiment. Dans la maison de ce charitable curé, il eut du moins les soins indispensables à sa position, et ne tarda pas à recouvrer ses forces; mais il fut presque aussitôt averti qu'il devait les employer à chercher condition ailleurs et à pourvoir par lui-même à ses besoins.

Il traversa la Champagne, le cœur navré du spectacle de désolation et d'indigence qu'elle présentait; il n'avait lui-même pour toute nourriture que des herbes et un peu de pain de chenevis, quand il trouvait à en acheter. Ce pain corrosif et irritant lui causa des maux dont il se ressentit long-temps.

Il passa encore deux années au service d'un berger de Clezantaine,

village sur les confins de la Lorraine. C'est dans cet espace de temps qu'il apprit à lire. Ayant pris ensuite en dégoût le genre de vie qu'il menait, le hasard le conduisit à l'ermitage de la Rochette, au pied des Vosges. Le frère Palémon, qui occupait cet ermitage, frappé de l'intelligence de ce jeune paysan, lui proposa de partager sa demeure, ses travaux et sa façon de vivre. Duval accepta avec reconnaissance.

Avide d'instruction, le nouveau solitaire dévora les divers ouvrages de piété qui composaient toute la bibliothèque de l'ermite; son imagination vive et ardente s'enflamma jusqu'à l'extase à ce contact moral, et tomba dans toutes les aberrations du mysticisme le plus outré. Il a raconté lui-même d'une manière fort piquante comment, égaré par un zèle de dévotion faux et dangereux, qui se consume tout en vaines pratiques machinales, il devint gonflé d'orgueil, altier, vindicatif, irascible, tout en se regardant comme parvenu au comble de toutes les perfections, jusque-là qu'il accusait le frère Palémon de relâchement et de tiédeur. Bref, pour nous servir de ses propres expressions, à force d'être dévot, il manqua de n'être plus chrétien. Toutefois, sa raison naturellement saine et forte et une aventure dont il conclut que de sublimes élans de tendresse séraphique et d'ineffables ravissemens peuvent n'avoir pour cause qu'une effervescence du sang fort opposée aux premiers principes de la véritable religion, lui apprirent à se défier des erreurs et des illusions auxquelles l'esprit et le cœur de l'homme ne sont que trop enclins en cette matière.

De la Rochette, où il dut bientôt céder sa place à un compagnon que les supérieurs du frère Palémon lui envoyaient, Duval, muni d'une lettre de recommandation de ce dernier, s'achemina vers l'ermitage de Sainte-Anne, situé à une demi-lieue de Lunéville, dans un ravissant paysage, au bord d'une forêt, vis-à-vis de la jonction de la Meurthe et de la Vezouse. Il y trouva quatre vieux anachorètes qui l'accueillirent avec une bienveillance vraiment chrétienne, et lui confièrent le soin de garder leur petit troupeau de six vaches.

Là, Duval franchit le second des deux degrés préliminaires de toute la science humaine: il apprit à écrire sous la direction d'un de ces bons vieillards, en même temps que, toujours aiguillonné par un désir insatiable d'élargir la sphère de ses idées et de ses lumières, il abordait tout à-la-fois l'arithmétique, l'astronomie et la géographie. Il s'enfonçait dans les profondeurs de la forêt de Sainte-Anne pour y méditer plus à loisir, ou passait une partie des belles nuits d'été à con-

templer le ciel et les étoiles. On le suit avec un intérêt toujours croissant dans les longs et pénibles efforts que faisait son âme ingénue pour sortir par ses propres forces des langes de son ignorance native. S'étant lancé intrépidement à la poursuite de la science sur toutes les routes qui se présentaient à lui, il ne pouvait pas ne pas se tromper souvent, et, au lieu de la vérité, ne pas rencontrer souvent l'erreur ; mais on ne saurait assez admirer combien, à l'aide d'un sens merveilleusement droit et juste, qui tient de l'esprit de Franklin, il parvient vite à reconnaître ses écarts involontaires et à rentrer dans le bon chemin. Le spectacle de la nature, si instructif et si éloquent pour qui sait l'aimer et la comprendre, ne servait pas moins à le former et à l'éclairer que la bibliothèque de l'ermitage de Sainte-Anne. Lorsque celle-ci fut épuisée pour lui, il songea à s'ouvrir de nouvelles sources d'instruction, en déclarant une guerre implacable, quoique illégale, aux animaux de ses bois, dans le seul but d'échanger le prix de leurs dépouilles contre des livres et des cartes géographiques.

Déjà, ce braconnier par amour de la science devait à son activité et à son adresse à la chasse une collection assez remarquable en ce genre; un hasard heureux lui fournit bientôt l'occasion de l'augmenter encore d'une manière plus rapide et plus sûre. Ayant trouvé un cachet d'or dans la forêt de Sainte-Anne, il se rendit le dimanche suivant à Lunéville pour prier le curé de le publier au prône et d'indiquer à qui l'on pourrait le réclamer.

Quelques semaines après, un cavalier frappe à la porte de Sainte-Anne, et demande à parler au garçon de l'ermitage. Duval se présente : « Tu as trouvé un cachet, lui dit l'inconnu. — Oui, monsieur. — Eh ! bien, tu n'as qu'à me le rendre ; il m'appartient. — A la bonne heure, mais avant de m'en rapporter à votre parole, je vous prie de blasonner ce cachet. — Tu te moques de moi, jeune homme ; le blason assurément n'est pas de ton ressort. — Je vous déclare néanmoins que si vous ne blasonnez le cachet, vous ne l'aurez pas ». Duval, parmi tant d'autres livres qui lui étaient tombés sous la main, avait aussi rencontré les élémens du blason par le père Ménestrier ; et voilà comme il se trouvait en état de tenir à cet étranger un langage qui l'avait si justement étonné. Or, cet étranger était le jurisconsulte anglais Forster ; il fit à Duval diverses questions qui mirent son instruction à découvert, lui donna deux louis après avoir blasonné son cachet, et l'engagea à venir déjeuner avec lui, à Lunéville, tous les jours de fête. A chacune de ces visites, Duval, outre de nouvelles marques de la générosité de Forster, recevait encore

de lui, d'utiles conseils sur la direction qu'il devait imprimer à ses études et à ses recherches.

Dès-lors, la cellule du pâtre de Sainte-Anne devint un monde en abrégé : elle était toute tendue de cartes, tout ornée de sphères géographiques ou astronomiques et d'instrumens de géométrie. Le nombre de ses livres s'était successivement accru jusqu'à quatre cents, car tout son argent y passait, et du reste il menait la vie d'un véritable ermite. Cependant, cela ne suffit pas à ceux de Sainte-Anne, dont un, surtout, confondant, dans sa pieuse simplicité, la voie de l'ignorance avec celle du salut, était au désespoir que les connaissances de leur serviteur s'étendissent au-delà du psautier et de la vie des Pères du désert. Ce fut bien pis encore quand le bonhomme eut pénétré dans la cellule de Duval : il crut sincèrement voir le repaire d'un nécromancien ; et quoique rassuré sur ce point par son confesseur, il en vint à menacer de déchirer, de détruire toutes ces cartes, tous ces livres qui empêchaient leur propriétaire d'assister avec la même assiduité aux six offices journaliers que les solitaires récitaient dans l'oratoire de Sainte-Anne. Menacer d'enlever à Duval ses livres et ses cartes, c'était le blesser jusqu'au fond de l'âme ; aussi s'ensuivit-il une scène plaisante dans sa violence, qui se termina par un accommodement passé devant notaire, et d'après lequel deux heures lui étaient accordées par jour pour se livrer à ses études.

Cependant à mesure que son esprit prenait l'essor, il réfléchissait sur l'incertitude de sa position et sur les obstacles qu'elle mettait à ses progrès ultérieurs. Agé de vingt-deux ans environ, il se sentit atteint d'un ardent désir de trouver une situation plus conforme à l'état actuel de ses connaissances et à son envie de les accroître encore. C'est justement alors, et comme il cherchait sur une carte géographique la route la plus directe de Québec pour aller continuer ses études à l'université de cette ville, dont il avait lu par hasard l'éloge dans un de ses livres ; c'est alors qu'eut lieu sa rencontre avec les jeunes princes de la maison de Lorraine, qui fut pour lui la cause occasionnelle d'une généreuse et puissante protection ; et désormais toutes les barrières étant abaissées devant lui, il va marcher vers son but à pas de géant.

Deux années lui suffirent pour achever son cours d'humanités au collège de Pont-à-Mousson ; encore sa santé, pendant ce temps, eut-elle à souffrir de rudes atteintes dont la cause est curieuse à connaître. Dans toute la force de la jeunesse, Duval s'enflamma tout-à-coup d'un violent amour pour une jeune fille. Fatigué des combats sans relâche que lui livrait la plus indomptable des passions, il lut un jour dans saint

Jérôme que la ciguë était un antidote assuré contre elle. Aussitôt il se fait apporter une bonne quantité de cette herbe et la mange en salade. Ce remède héroïque pensa lui coûter la vie; le venin ayant glacé son sang et desséché sa poitrine, lui occasiona une dangereuse maladie dont il ressentit long-temps les funestes effets. Néanmoins ses études n'en furent pas ralenties, et il fit de tels progrès que le duc Léopold pour l'en récompenser et lui donner les moyens de tempérer l'air agreste et sauvage qu'il avait contracté dans la solitude, lui permit, vers la fin de 1718, de faire le voyage de Paris à sa suite.

Rien n'approche de la surprise que Duval éprouva dans cette capitale, ni de la vivacité de ses sensations; il a raconté naïvement ce qu'elles furent à la représentation de l'opéra d'*Isis* et à Versailles. On devine que son premier mouvement fut d'admirer, de s'extasier. Toutefois, quand, suivant les habitudes d'un esprit qui pesait tout au poids de la froide raison, il rechercha l'utilité morale ou matérielle de ces merveilles, il ne laissa pas de mitiger notablement son enthousiasme. Les pompes de Versailles ne furent pour lui qu'un motif de plus de juger sévèrement Louis XIV : « Si jamais, dit-il, l'éclat des richesses avait pu m'inspirer du respect, j'aurais dû en être saisi à l'aspect de toutes celles qui brillaient dans ce temple de Plutus. Mais j'avoue très sincèrement que les tribulations de mon enfance m'avaient extrêmement aigri contre ce somptueux séjour. Je ne pus m'empêcher de le considérer comme l'arsenal où avaient été forgés tous les foudres qui, sous le nom d'édits bursaux, avaient désolé ma patrie, et m'avaient réduit plus d'une fois à implorer la mort pour être délivré de la faim, de la nudité, et de toutes les misères qui en résultent; de sorte que je quittai ce palais avec autant de plaisir que d'autres ont de peine à s'en éloigner. »

De retour à Lunéville, à la fin de 1719, après avoir visité la Belgique et la Hollande, il fut nommé bibliothécaire du duc de Lorraine. Quoique logé et nourri à la cour, il ne changea rien à la simplicité et à l'indépendance de sa vie primitive, le duc Léopold ayant voulu affranchir de tout devoir d'étiquette un homme accoutumé à faire un emploi si strict de son temps. Quelques années après, il fut encore chargé de professer l'histoire et les antiquités dans l'académie de Lunéville. Ses cours eurent un brillant succès, surtout auprès d'un grand nombre d'Anglais et d'Allemands qui étaient venus étudier dans cette académie. Parmi eux on remarquait un jeune homme à l'air distingué, à la voix mâle et sonore; plus d'une fois Duval lui prédit de hautes destinées; ce jeune homme fut depuis lord Chatam.

La fortune souriait alors à Duval; il retirait annuellement près de 6,000 livres des leçons particulières que lui demandaient ses élèves d'Allemagne et d'Angleterre, et de ses appointemens de bibliothécaire et de professeur. D'autant plus riche d'un tel revenu qu'il était plus économe, cette richesse n'eut de prix à ses yeux que parce qu'elle lui permit, en quelques années, de manifester sa reconnaissance envers les ermites de Sainte-Anne qui, tout en soutenant, en guidant les premiers efforts de son intelligence, avaient été pour leur serviteur des maîtres indulgens et faciles, comme il aimait à le rappeler. Il employa successivement une somme de 30,000 livres à faire rebâtir l'ermitage, en briques et en tuiles, à y joindre un vignoble spacieux, quelques terres labourables, un jardin potager, un verger et une pépinière d'arbres fruitiers des meilleures espèces. Désormais, les ermites de Sainte-Anne pouvaient vivre à leur aise, dans une habitation commode, sans être à charge à personne; mais ce n'était pas encore assez pour Duval. D'autres font de la bienfaisance métier et marchandise, donnent au hasard, par ostentation, ne savent pas ou ne veulent pas savoir que rien n'est plus difficile que de bien faire le bien, et que la libéralité peut être funeste quand elle n'est pas éclairée. Duval n'était pas de ces philanthropes ignorans ou intéressés: il chargea expressément les ermites de Sainte-Anne de fournir gratuitement et à trois lieues à la ronde, du produit de leur pépinière, toutes les espèces d'arbres qu'on leur demanderait, et indistinctement à tous ceux qui en auraient besoin. Ils étaient, en outre, obligés d'aller eux-mêmes les planter lorsqu'ils en seraient requis, sans exiger aucune rétribution, ni même à manger, à moins qu'ils ne se trouvassent à une trop grande distance de l'ermitage pour pouvoir y revenir dîner. Par ces sages et utiles conditions, Duval fit de la petite communauté religieuse une sorte d'institut agricole; et jamais, en quelque lieu, dans quelque situation qu'il fût, il ne cessa de veiller à leur exacte et constante exécution. Il entretenait, à cet effet, une correspondance suivie avec le frère Zozime, le plus ancien des ermites de Sainte-Anne. Celui-ci lui adressait régulièrement ses rapports; le philosophe, en échange, lui renvoyait d'excellens conseils sur des objets d'agriculture et d'économie domestique, et quelquefois aussi de nouvelles preuves de sa générosité.

Lorsqu'en 1737, le duc François de Lorraine, par suite d'une convention conclue deux ans auparavant, céda la souveraineté de ce pays au roi Stanislas pour aller régner en Toscane, le roi s'efforça par les plus vives instances de retenir Duval à Lunéville; la reconnaissance,

qui était une passion chez lui, ne lui permit pas de les écouter. Il partit aussi pour Florence, où il resta à la tête de la bibliothèque ducale, qui y fut transportée. Pendant dix années que sa position n'éprouva aucun changement, malgré le mariage du duc François avec l'héritière de la maison d'Autriche et son avènement à l'empire, il donna tout son temps à l'étude et aux voyages, visitant les principales villes d'Italie, surtout Rome et Naples, et se livrant avec une nouvelle ardeur à la science des antiquités dont la vue de tant d'admirables monumens que conserve cette contrée, avait réveillé le goût en lui. Mais en 1748, dans le moment même où il était tout occupé d'archéologie numismatique, l'empereur François l'appela à Vienne pour lui confier la direction d'un cabinet des médailles et monnaies qu'il avait conçu le dessein de former en lisant une lettre de son ancien bibliothécaire.

Aimé autant qu'estimé de l'empereur et de l'impératrice, qui recherchaient volontiers sa conversation érudite et originale, Duval voyait en quelque sorte toute la cour empressée à lui complaire, et il eût pu se méconnaître, comme tant d'autres, dit-il lui-même, s'il n'avait eu pour principe de regarder quelquefois derrière lui, afin de ne pas oublier d'où il venait et qui il était. L'indépendance de son esprit, la franchise de son caractère, la simplicité de ses habitudes ne souffrirent aucune altération. Un jour qu'il quittait assez brusquement le cabinet de l'empereur : « Où allez-vous, lui dit ce prince? — Entendre chanter la Gabrielli, sire. — Mais elle chante si mal. — Je supplie V. M. de dire cela tout bas. — Et pourquoi ne le dirais-je pas tout haut? — C'est qu'il importe à V. M. d'être crue de tout le monde, et qu'en disant cela, elle ne le serait de personne. » L'abbé Marcy, en sortant du cabinet, dit à Duval : « Savez-vous que vous avez dit là une grande vérité à l'empereur? — Tant mieux, répliqua le philosophe; je souhaite qu'il en profite.» Une autre fois, se trouvant au théâtre, il s'entendit appeler par le prince Dimitri, qui, de sa loge, l'invita à venir occuper une place à côté de lui. Duval ne répondit que par une profonde inclination, et resta où il était. Le lendemain, il se rendit chez le prince, et lui exposa « qu'étant né parmi cette saine et utile portion des nations que l'on nomme le peuple, « il ne voulait pas s'exposer au reproche de fatuité, en se mêlant à la société des grands de ce monde. « J'ai béni cent fois le ciel, dit-il encore dans une de ses lettres, de m'avoir fait naître plébéien, de m'avoir conduit à la cour, et d'y avoir vécu plus d'un demi-siècle sans lui rien demander. Il est vrai que j'aurais eu grand tort. Comme ancien bibliothécaire du grand-duc de Toscane, il me donne

annuellement près de 800 florins, et ici on m'en donne 600 en qualité de directeur du cabinet impérial des médailles et monnaies, outre un logement à la cour et un florin par jour pour ma nourriture. Par ma façon de vivre et de m'habiller, je serais un Crésus si je n'avais à Florence un frère utérin paralytique depuis huit ans, et que d'ailleurs il n'y eût point de pauvres au monde, ni de vieux et indigens amis en Lorraine, auxquels je dois de la reconnaissance.» Enfin, pour le peindre par un dernier trait, il répondait souvent aux questions qu'on lui faisait: « je n'en sais rien. — L'empereur vous paie pour le savoir, lui répartit un jour quelque sot impertinent. — L'empereur, riposta Duval, me paie pour ce que je sais; s'il me payait pour ce que j'ignore, tous les trésors de l'empire ne suffiraient pas. »

C'est ainsi encore que, par une défiance de ses forces et de ses talens, qui ne se rencontre ordinairement que chez les hommes de conscience et d'un mérite réel, il refusa, en 1751, la place de sous-précepteur de l'archiduc Joseph, pour laquelle il avait été désigné par l'empereur. Toutefois, malgré les infirmités physiques et l'irrégularité de ses études premières que Duval allégua en cette circonstance, nous penchons à croire que ce qui le fit surtout reculer, ce fut la tâche d'élever l'héritier d'un trône suivant les idées et les exigences des cours. Quoi qu'il en soit, son refus ne lui ôta rien de la bienveillance de l'empereur, qui aurait peut-être insisté, s'il ne s'était souvenu que la plus complète indépendance avait été promise au philosophe.

Il est trop vrai d'ailleurs que sa santé souffrait d'une application continuelle à des travaux sérieux et abstraits, de sorte qu'il jugea nécessaire, en 1752, de voyager pour la rétablir, et il résolut de revoir sa patrie. Il fit alors un séjour d'un mois à Paris, où il fut accueilli avec la plus flatteuse distinction par quelques-uns des littérateurs et des savans les plus éminens de l'époque, tels que l'abbé Barthélemy, Duclos, Réaumur, Lenglet du Fresnoy. En revenant, il prit son chemin par la Champagne. Arrivé à Artonnay, son village natal, il racheta la chaumière paternelle, et y fit construire à la place une maison solide et commode qu'il donna à la commune pour servir d'école et pour loger l'instituteur. Sa bienfaisance se signala encore dans un hameau voisin, dont les habitans manquaient d'un puits, qui fut creusé à ses frais. En continuant sa route, il passa à Saint-Joseph-de-Messin, ermitage à deux lieues de Nancy. Le vieux solitaire qui gouvernait cette communauté, avait initié Duval aux premières notions de l'écriture et de l'a-

rithmétique : c'en fut assez pour qu'il fit aussi rebâtir l'ermitage de Saint-Joseph-de-Messin.

Régulier et sobre dans sa vie, partageant tout son temps entre les livres, les médailles, la promenade et la société de quelques amis instruits; doué d'une bonne constitution que les fatigues avaient encore endurcie, Duval était parvenu à une vieillesse avancée, sans infirmités graves. Tout-à-coup la gravelle l'attaqua avec violence, et le mit au bord du tombeau, mais sans altérer en rien, au milieu des souffrances les plus aiguës, ni la présence d'esprit, ni la sérénité d'âme, ni le courage du bon et vénérable vieillard. Les médecins lui ayant annoncé qu'il ne lui restait que peu d'espérance : « Messieurs, leur dit-il, je m'attendais à cette sentence de votre part; j'ai un très grand tort à vos yeux, celui d'avoir quatre-vingts ans, et d'être malade par-dessus le marché : il est juste que j'en passe condamnation. » Cependant, une crise heureuse, et les soins infinis que l'impératrice ordonna de prendre de lui, le tirèrent des bras de la mort; mais il ne fit plus que traîner une vie languissante qui s'éteignit le 3 novembre 1775.

Cet homme, si digne de respect et d'admiration, mourut comme il avait vécu, en faisant du bien. Après avoir désigné pour son légataire universel un ancien ami qui lui succéda dans la direction du cabinet impérial des médailles et monnaies, il donna, par son testament, une somme de 11,000 florins, dont les intérêts devaient servir à doter chaque année trois filles pauvres de Vienne, et fit divers legs à une veuve chez laquelle il prenait ses repas, à son vieux domestique et à un enfant adoptif que celui-ci, humain et généreux à l'exemple de son maître, avait ramassé dans les rues.

Duval a laissé différens ouvrages qui ne pouvaient pas élever bien haut sa réputation littéraire; mais sa vie intègre et modeste, dévouée au travail, semée de bonnes actions, est elle-même un livre aussi moral qu'attachant, un livre qui porte à la vertu en la faisant aimer, et qui rafraîchit l'âme fatiguée du spectacle journalier de l'ignorance présomptueuse, du talent corrupteur et corrompu, des consciences tarifées et des dévoûmens cupides.

Ulysse Tencé.







danois, faisaient ainsi remonter leur origine jusque plusieurs siècles avant l'ère vulgaire. De telles prétentions que nous ne discuterons pas,



FAMILLE TURGOT.

Il existe chez les Français un nom dont l'illustration, en fait de *Bien public,* est déjà fort ancienne et date de plusieurs siècles. Je serais tenté d'affirmer que l'on ne trouverait pas au monde une autre famille qui puisse, comme celle-là, vous dire : « Parmi ceux de notre nom, entre autres *Bienfaiteurs de l'Humanité*, nous comptons dans le onzième siècle un évêque et, dans le dix-huitième, un financier. L'évêque fut un *Saint* et le financier un *Philosophe;* tous deux furent écrivains distingués; tous deux sincères amis de leurs Rois, le furent aussi du Peuple; enfin tous deux furent de grands ministres...! Un ministre, un premier ministre, avoir eu le double bonheur d'être obéi pendant sa vie et canonisé après sa mort : rien en cela ne doit surprendre, quand il s'agit du moyen âge où plusieurs Rois et Empereurs ont été *Saints;* leurs ministres pouvaient l'être aussi. Mais, à mesure que l'on s'est rapproché des temps que nous voyons, il ne se rencontre plus rien de pareil. Le *Philosophe Ministre,* vers la fin du dix-huitième siècle, a succombé sous une noble tâche. Il est vrai que, depuis soixante ans, les faits qu'il avait prévus et prédits, s'acquittent journellement du soin de réhabiliter sa chute. Presque tous ses projets sont aujourd'hui réalisés. Seulement, il aurait voulu éviter à la France la révolution de 1789...!» — La famille dont nous voulons parler, est celle de TURGOT!

LES TURGOT D'ECOSSE.

Les TURGOT d'Ecosse, se croyant descendus d'un TOGUT, Roi danois, faisaient ainsi remonter leur origine jusque plusieurs siècles avant l'ère vulgaire. De telles prétentions que nous ne discuterons pas,

auraient donné à cette famille son âge fabuleux ; ses temps historiques, pour nous, commenceront par le ministre de Saint Malcolm III (1), Roi d'Ecosse. Né vers l'an 1045, TURGOT, moine, puis abbé de Dunelm, survécut vingt-deux ans au pieux monarque dont il avait été l'ami et le ministre : il mourut évêque de Saint-André (1115). Sa capacité, son éloquence, son courage et sa modestie ont obtenu et mérité les éloges des contemporains. Un auteur lui accorde les épithètes de très saint et très érudit. Deux de ses ouvrages ont été conservés, savoir : *La Vie du Roi Malcolm et de la Reine Marguerite*, en langue vulgaire, d'une éloquence telle qu'un panégyriste l'a comparée à celle de Démosthène, et l'*Histoire du Monastère du Dunelm*, en latin, qui comprend une partie des Annales nationales de l'Ecosse. Le ministre évêque ayant été canonisé, la fête de saint Turgot se trouve dans le calendrier des Ecossais, le 22 septembre, et dans celui des Anglais, le 14 du même mois.

LES TURGOT DE FRANCE.

Une branche des Turgot étant passée d'Ecosse en Normandie, on trouve, en 1272, le nom de Turgot parmi ceux des premières familles nobles de ce duché. Un Turgot est le fondateur de l'hôpital de Condé-sur-Noireau, en 1281. Jacques Turgot de Saint-Clair, un des présidens de la noblesse aux Etats-Généraux de 1614, eut une grande part aux remontrances énergiques faites par cette assemblée qui devait être la

(1) Malcolm III, surnommé *Caumore* ou *Grosse-tête*, fils de Donald VII ou Duncan I, obligé de se réfugier en Angleterre, après l'assassinat de son père par Macbeth (1040), recouvra la couronne par la défaite et la mort de l'usurpateur (1057). Walter, petit-fils de Banquo, fut récompensé de son dévoûment au roi Malcolm par la dignité de sénéchal (*Stuart*) du royaume : de là le nom de la famille qui devait donner des rois à l'Ecosse et à l'Angleterre, et à la France les Fitzjames. Malcolm, qui avait trouvé asile et protection auprès du roi Edouard-le-Confesseur, ne se montra pas moins généreux envers les Anglais proscrits par Guillaume-le-Conquérant (1066). Ayant même épousé Marguerite, sœur d'Edgar-Atheling, légitime héritier de la couronne d'Angleterre (1070), Malcolm fut tué avec son fils Edouard, dans une sanglante bataille qu'il perdit contre Guillaume II le Roux (1093). La veuve de Malcolm, Marguerite, ne survécut que trois jours à la nouvelle de sa perte,. La piété de Malcolm III l'a fait placer au nombre des saints.

dernière jusqu'en 1789. Il mourut à Paris. Cette famille avait toujours suivi la carrière des armes : le premier magistrat qu'elle donna fut intendant de Metz et de Tours, et se fit une honorable réputation d'intégrité et de courage. Son fils, MICHEL-ETIENNE, né à Paris, en 1690, était président en la seconde chambre des requêtes du palais, lorsqu'il fut nommé *Prévot des Marchands* de Paris (1729). Ce digne magistrat s'occupa sans relâche de l'assainissement et de l'embellissement de la capitale. L'immense égout de la rive droite de la Seine, comparable aux grands ouvrages des Romains ; l'élargissement du quai de l'Horloge si étroit et si dangereux auparavant, et son prolongement jusqu'à l'extrémité de l'île du Palais ; la fontaine de la rue de Grenelle-Saint-Germain, construite d'après les dessins et sous la direction de Bouchardon, sont des monumens de l'administration de Michel-Etienne Turgot. Ses soins pour la santé et les intérêts des classes pauvres ; le zèle et l'activité qu'il déploya pour les approvisionnemens de la capitale pendant les années de disette ; enfin, le dévoûment intrépide qu'il montra en se jetant au milieu des gardes françaises et des gardes suisses qui s'entregorgeaient sur le quai de l'Ecole et que seul il put contenir, en désarmant un des plus furieux : tels furent les titres qui engagèrent Louis XV à continuer Michel-Étienne dans ses fonctions de Prévot des Marchands pendant onze années (1729-1740), terme qui n'avait été atteint par aucun de ses prédécesseurs. Conseiller d'état, puis président du grand conseil, en 1741, il mourut dans la retraite dix années après (1er février 1751). Voltaire a fait l'éloge de ce magistrat dans *Le Temple du Goût* et dans *Le Siècle de Louis XV*. Turgot, Prévot des Marchands, figure au nombre des seize premières statues des notabilités municipales, qui décorent le nouvel Hôtel-de-Ville de Paris.

TURGOT (MICHEL-ETIENNE) avait eu trois fils : l'aîné, président de chambre au Parlement de Paris, mort sans enfans, l'an 1773 ; le second, ETIENNE-FRANÇOIS qui survécut à ses deux frères, jusqu'en 1789 ; le troisième, ANNE-ROBERT-JACQUES, qui fut le célèbre Contrôleur-général, mort en 1781 !

TURGOT (ETIENNE-FRANÇOIS), marquis de Consmont, plus connu sous le nom du *Chevalier Turgot*, deuxième fils de Michel-Etienne, était né à Paris, en 1721. Savant en histoire naturelle, en médecine et en chirurgie, il n'était pas moins versé dans l'agriculture, et fut, comme son illustre frère, zélé *Economiste*. Destiné à la carrière des armes et *Chevalier de Malte*, il eut, en cette qualité, le commandement d'une galère. Quand ses caravanes furent finies, plein de zèle pour l'instruction

populaire, il entreprit d'établir à Malte une bibliothèque publique, d'y former un jardin botanique, d'attirer dans le pays d'habiles chirurgiens et des pharmaciens instruits et d'y faire fleurir le commerce. De retour en France, en 1764, et brigadier des armées du Roi, ses projets, ses voyages et tous ses efforts pour la régénération de notre colonie de Cayenne, sous le nom de *France équinoxiale* (1), aboutirent à le faire priver de sa liberté, par une lettre de cachet. Le chevalier Turgot ne sortit de prison que pour s'enfermer dans son cabinet: uniquement livré à l'étude, il ne quitta pas même sa retraite quand son frère fut ministre. Il fut un des fondateurs de la *Société d'Agriculture* (1760) et son collaborateur assidu. Associé libre de l'Académie des sciences (1762), il publia dans le recueil de cette société plusieurs mémoires importans. A l'âge de soixante-huit ans (21 octobre 1789), le Chevalier Turgot fut emporté par une attaque de goutte, maladie de famille, à laquelle avaient succombé son père et ses deux frères.

Le nom et la postérité des Turgot sont représentés aujourd'hui, dans la pairie française, par M. le Comte de Turgot, petit-fils d'Étienne-François, et par l'époux de la petite-fille du Chevalier, M. le lieutenant-général Vicomte de Préval, un des généraux éminens de la grande armée, du très petit nombre de ceux en qui Napoléon avait reconnu le double mérite d'homme de guerre et d'homme d'état.

(1) Voir, dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud, les articles Turgot, par M. Ch. Du Rozoir, auxquels nous avons fait plusieurs emprunts. — Le duc de Choiseul, premier ministre, protégeait le Chevalier Turgot, mais ce fut le duc d'Ayen, capitaine des gardes et zélé botaniste, qui, sur la recommandation de son jardinier, présenta le protégé du ministre à Louis XV. « Ah! voilà le Chevalier Turgot, dit le Roi en le voyant: du génie, des vues, des idées neuves.... — Sire, dit le duc de Choiseul, c'est le Gouverneur de la France équinoxiale! — Le Roi sourit et entra dans son cabinet avec le ministre pour signer la nomination. Le Chevalier se confondant en remercîmens au duc d'Ayen, semblait surtout flatté de ce que le Roi l'avait reconnu! — Oui, répondit le duc, je lui avais dit que vous étiez borgne; puis il ajouta: je saisis, la semaine dernière, l'occasion de parler de vous à Sa Majesté; c'était à Choisy, pendant le souper. On servit un faisan *à la tartare*, que le Roi trouva excellent. L'idée me venant alors d'attirer l'attention sur vous, je dis que j'avais mangé du faisan accommodé *à la turque*, et que c'était le chevalier Turgot qui en avait donné la recette à mon jardinier. — J'en veux avoir, reprit le Roi. — D'après cela, je ne suis point du tout surpris que le Roi vous ait bien reçu. — Le Chevalier Turgot eut, quelques jours après, les provisions de Gouverneur-Général.

TURGOT.

TURGOT (Anne-Robert-Jacques), baron de l'Aulne, né à Paris, le 10 mai 1727, le plus jeune des fils du Prévot des Marchands, annonça dès l'enfance les plus rares qualités du cœur et de l'esprit. Au milieu des progrès qu'il faisait dans ses études, au collège de Louis-le-Grand, sa famille s'aperçut, non sans inquiétude, que l'argent qu'il recevait d'elle était presque aussitôt dépensé; on voulut savoir quel en était l'emploi, et l'on découvrit qu'il le distribuait à de pauvres écoliers pour qu'ils achetassent des livres. Cependant, il passa toute son enfance rebuté, non pas de son père qui était un homme de sens, mais de sa mère qui, selon les Mémoires de l'abbé Morellet : « le trouvait maussade, parce qu'il ne faisait pas la révérence de bonne grâce et qu'il était sauvage et taciturne... Il fuyait la compagnie qui venait chez elle... et se cachait quelquefois sous un canapé ou derrière un paravent où il restait pendant toute la durée d'une visite, et d'où l'on était obligé de le tirer pour le produire... » Turgot ministre ne parvint jamais à se défaire de cette gaucherie qui lui fit beaucoup d'ennemis. Sa famille l'ayant destiné à l'état ecclésiastique pour lequel il ne sentait point de vocation, il se livra, par obéissance, à l'étude de la Théologie; il fut élu Prieur en Sorbonne, en 1749, et dut prononcer, en cette qualité, deux discours d'apparat en 1750. Le premier avait pour sujet : *Les Avantages que le Christianisme a procurés au genre humain.* Le second, traitant des *Progrès successifs de l'Esprit humain*, » est remarquable en ce que le jeune sorboniste osa prédire ce que ministre il commença de voir se réaliser : l'émancipation des colonies américaines. « Les colonies sont comme des fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité : devenues suffisantes à elles-mêmes, elles firent ce que fit depuis Carthage et *ce que fera un jour l'Amérique.* »

Turgot, alors âgé de vingt-trois ans, déployait une instruction, une profondeur, une élévation d'idées qui donnaient les plus belles espérances. Doué d'une prodigieuse mémoire qu'il ne se lassait point d'exercer, il retenait jusqu'à deux cents vers français, après les avoir entendu lire une ou deux fois au plus. « Il était en même temps, dit encore

l'abbé Morellet, d'une simplicité d'enfant, qui se conciliait en lui avec une sorte de dignité, respectée de ses camarades et même de ses confrères les plus âgés. Sa modestie et sa réserve eussent fait honneur à une jeune fille... Cette réserve ne l'empêchait pas d'avoir la gaîté franche d'un enfant et de rire aux éclats d'une plaisanterie, d'une pointe, d'une folie... » Dans la maison de Sorbonne, il se lia particulièrement avec les abbés de Cicé, de Brienne, Very, Bon et Morellet. Plusieurs condisciples de Turgot n'avaient d'autre vocation que l'espoir de riches bénéfices : quant à lui, sa probité ne lui permettant point de suivre leur exemple, il résolut de quitter l'habit ecclésiastique, quand son père mourut, dans les commencemens de 1751.

Dès le temps même de son entrée en Sorbonne, il s'était préparé à ce changement de carrière : les études théologiques n'avaient pas eu tout son temps; il s'était appliqué au droit, à la morale, aux mathématiques, à la physique, à l'astronomie, etc. Le détail de ses travaux, depuis dix-huit ans, jusqu'à vingt-trois, est à peine croyable ! Il possédait le grec et le latin, et fit ses preuves dans cette dernière langue en Sorbonne; il étudiait l'hébreu, l'anglais, l'italien. Il s'était tracé la liste d'un grand nombre d'ouvrages qu'il voulait exécuter, poèmes, tragédies, romans philosophiques, traductions, traités sur la physique, l'histoire, la géographie, la politique, la métaphysique et les langues. De tous ces projets d'ouvrages qu'il se proposait à vingt ans, il en a fait ou commencé quinze et composé beaucoup d'autres auxquels il ne pensait pas alors. Etant encore en Sorbonne, il avait écrit, à dix-huit ans, un traité sur l'*Existence de Dieu,* dont on a conservé des fragmens; à dix-neuf ans, une Lettre à Buffon, sur la *Théorie de la Terre,* pour relever quelques erreurs du grand naturaliste. Un dictionnaire des *Étymologies de la Langue latine,* était déjà très avancé quand il l'interrompit; il avait rédigé un traité de la *Géographie politique,* etc., etc. A vingt-deux ans, Turgot adressa à l'abbé de Cicé, sur l'illusion et les inconvéniens du *Papier-Monnaie,* une dissertation qui offre les vrais principes de la matière.

En 1749, il écrivit deux Lettres contre le métaphysicien Berkeley, dont il traduisit en partie l'ouvrage, et vers le même temps, il entreprit la réfutation de Maupertuis, sur l'*Origine des Langues et la Signification des Mots*. L'académie de Soissons ayant mis au concours cette question : « Quelles peuvent être, dans tous les temps, les Causes de la Décadence du Goût dans les Arts et des Lumières dans les Sciences? » Turgot traita ce sujet avec étendue, mais apprenant que l'abbé Bon,

son ami, avait entrepris de concourir, il eut la générosité de lui abandonner son travail.

Pourvu de la charge de conseiller-substitut du Procureur-général, puis de celle de conseiller au Parlement (1752), loin de rechercher la popularité par une opposition violente comme beaucoup de jeunes magistrats de ce temps, Turgot fit profession hautement d'une respectueuse soumission envers l'autorité royale. Maître des Requêtes (1753), il publia, dans la vive querelle entre le Parlement et l'Archevêque de Paris, au sujet du refus de sacremens, ses *Deux Lettres sur la Tolérance* et le *Conciliateur,* qui contribuèrent à terminer ce différend. Quand le Parlement fut exilé (1753), Turgot ne refusa point de siéger dans la chambre royale, tandis que son frère le Président était au nombre des disgrâciés.

Sa vie scientifique et littéraire fut moins exposée aux attaques des partis. Rouelle lui enseigna la Chimie; il cultivait les sciences mathématiques, et se délassait par des traductions, en vers et en prose, des langues anciennes ou vivantes. Le premier, il popularisa en France les *Idylles* de Salomon Gesner, la *Messiade* de Klopstock et les poésies d'Ossian, recueillies ou supposées par Macpherson. La science politique et économique lui fut redevable des traductions de Hume, sur les *Jalousies de Commerce,* sur la *Réunion des Partis,* sur la *Liberté de la Presse* et de Josias Tucker sur les *Guerres de Commerce,* etc.

Turgot se sentait la hardiesse d'attaquer les plus grands abus et se croyait la force de les réformer. Lié publiquement d'amitié avec Diderot, D'Alembert, Helvetius, Raynal, D'Holbach, Madame Du Deffaut, etc., il avait eu la prudence de ne point se compromettre envers le pouvoir. On citait de lui des traits de désintéressement et de générosité les plus honorables : un accusé, dont le jugement avait été retardé par un oubli de sa part, ayant été reconnu par lui non coupable, reçut des deniers de Turgot un indemnité pour les retards. Economiste zélé, il s'efforçait de concilier les doctrines des écoles opposées, celle de Quesnay et de Gournay, qui adoptaient pour base de la richesse nationale le premier l'agriculture et le second l'industrie.

Nommé à l'intendance de Limoges, en 1761, Turgot fut enfin appelé à mettre en pratique les théories de bien public qu'il avait depuis si long-temps méditées.

Il commença par supprimer les corvées, fit ouvrir des routes nouvelles, que Voltaire, dans son enthousiasme, a comparées aux voies romaines. Il combattit la disette, non par des aumônes seulement, mais

par l'introduction de la pomme de terre que les Limousins n'acceptèrent qu'après en avoir vu servir sur la table de l'intendant. Des cours furent ouverts gratuitement pour les sages-femmes des campagnes, et d'habiles médecins furent chargés de soigner gratuitement aussi les pauvres pendant les épidémies. L'intendant faisait distribuer des instrumens aratoires, des semences et des gratifications en argent aux laboureurs qui essayaient de perfectionner quelque branche nouvelle de culture.

La Société d'Agriculture de Limoges, sous la présidence de Turgot, acquit une prompte et vaste célébrité. Elle couronna Saint-Peravi pour son mémoire « *Des Effets des Impôts indirects sur le Revenu des Propriétaires de Biens fonds,* » et l'abbé Rozier, « *Sur la Fabrication des Eaux-de-Vie.* » Les premiers ateliers de charité dans le Limousin furent établis par l'intendant Turgot. Il fit imprimer à ses frais l'écrit de G. F. Letrosne, sur la Liberté du commerce des Grains, liberté qu'il s'efforça d'établir, malgré les révoltes. Pour faire disparaître l'inégalité dans la répartition des impôts et de la milice, il avait fait commencer un cadastre des terres de sa généralité. Turgot garda précieusement la collection de ses lettres et instructions à ses subordonnés : c'était ce qu'il nommait ses *Œuvres limousines*. Possesseur d'une médiocre fortune, il ne songeait pas à l'augmenter. Ses appointemens étaient employés en actes de bienfaisance et d'encouragement. L'utilité publique était sa récompense, sans même rechercher la gloire. Il avait refusé les riches intendances de Bordeaux, de Lyon et de Rouen. L'avènement de Louis XVI (1774), le rappela à Paris. D'Alembert, Condorcet, Bailly, Condillac, Marmontel, Thomas, La Harpe, Morellet, tous les savans et littérateurs qui étaient en possession de diriger l'opinion publique, proclamaient l'intendant de Limoges le ministre nécessaire. Le vieux Maurepas l'admit d'abord au ministère de la marine (20 juillet 1774), mais Louis XVI bientôt l'appela au contrôle-général (8 août 1774). Le début de Turgot, dans ce nouveau poste, fut de refuser le pot-de-vin de cent mille écus d'usage au renouvellement du bail des fermes.

Les grands projets médités par Turgot étaient : l'abolition des corvées par tout le royaume; la suppression des abus les plus tyranniques de la féodalité; les deux vingtièmes des tailles convertis en un impôt territorial sur la noblesse et le clergé; l'égale répartition de l'impôt assurée par le cadastre; la liberté de conscience; le rappel des protestans; la suppression de la plupart des monastères; le rachat des rentes féodales combiné avec les droits de la propriété; un seul code civil pour tout le

royaume ; l'unité des poids et mesures ; la suppression des jurandes et maîtrises ; création d'administrations provinciales pour défendre les intérêts municipaux ; le sort des curés et vicaires amélioré ; les philosophes et gens de lettres appelés à éclairer le gouvernement ; la pensée aussi libre que l'industrie ; un nouveau système d'instruction publique ; l'autorité civile indépendante de l'autorité ecclésiastique, etc., etc. Il faut se reporter au temps où Turgot exerçait le pouvoir, pour juger combien était hardie la seule annonce de ces projets ! A ceux de ses amis qui le blâmaient de vouloir entreprendre à-la-fois trop de choses utiles, la réponse de Turgot était celle-ci : « Vous connaissez les besoins du peuple, et vous savez que dans ma famille on meurt de la goutte à cinquante ans. » Il en avait alors quarante-sept.

Malgré ce passage connu d'une lettre de Louis XVI à Turgot : « Il n'y a que vous et moi qui aimions le peuple, » la popularité du contrôleur-général ne fut pas de longue durée. Connaissant mieux les livres que les hommes, et complètement étranger à l'art de gagner ses adversaires par des flatteries, Turgot encourut le reproche d'avoir aussi *mal fait le bien,* que son prédécesseur Terray avait *bien fait le mal.* La furieuse révolte des blés, en mai 1775, sous le prétexte de la libre circulation des grains dans l'intérieur accordée en temps inopportun, fit connaître l'inébranlable fermeté du ministre. Dans Paris, Pontoise, Dijon, Lille, Amiens, etc., des troubles sérieux éclatèrent. Les Parisiens, toujours légers, se disaient, dès ce temps-là : « Allons voir l'émeute, » et une armée ayant été rassemblée sous les ordres du maréchal de Biron, cette compagnie fut appelée : « *la Guerre des Farines.* » Un ouvrier en gaze et un perruquier furent pendus. Necker, dans ses brochures sur le commerce des grains, se déclara l'adversaire de Turgot. Maurepas et le garde-des-sceaux, Hue de Miromesnil, étaient secrètement ligués contre leur collègue, avec le parlement et le clergé.

Au mois de mai 1776, Turgot sortit du ministère, où il n'était pas resté deux ans (de juillet 1774 à mai 1776).

Les savans et les gens de lettres restèrent fidèles à Turgot : des livres lui furent encore dédiés après la chute. Sa disgrâce ne refroidit point sa philantropie. Il la portait au point de ne pas vouloir que ses domestiques fussent moins bien logés que lui, et il fit pour cet objet de grandes dépenses dans son hôtel. Les sciences mathématiques occupèrent ses dernières années. Il mourut, comme il l'avait annoncé, d'une attaque de goutte, le 20 mars 1781, à cinquante-quatre ans. Dupuis, Dupont de Nemours, Morellet, Condorcet, ont été les biographes ou panégyristes de

Turgot, dont les œuvres ont été réunies en 9 vol. in-8° (1808-1811).

Montyon a traité sévèrement Turgot dans son livre intitulé : *Particularités et Observations sur les Ministres des Finances.* « On ne peut voir qu'avec regret, dit-il en parlant de Turgot, que les intentions les plus pures, une passion vraie pour le bonheur de l'humanité, des vues étendues et élevées, tant de connaissances, de méditations, d'efforts, de vertus, n'aient produit que des institutions qui n'ont pas subsisté et qui n'ont pas dû subsister..... » Malesherbes a dit de Turgot, son ami, et de lui-même : « M. Turgot et moi, nous étions de fort honnêtes gens, très instruits, passionnés pour le bien. Qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant, ne connaissant les hommes que dans les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous avons mal administré..... »

Pour un fait aussi mémorable que celui du ministère de Turgot, si instructif encore de nos jours, nous avons cru devoir élargir le cadre ordinaire de nos Notices, en ajoutant à celle-ci quelques pages d'*Histoire utile*, obtenues d'un très jeune auteur, dont les travaux sérieux, après des études brillantes et fortes, promettent un bel avenir. Sans doute, il nous sera permis d'applaudir à l'essor de cette jeunesse qui se montre jalouse d'ajouter par une valeur personnelle à l'illustration du nom que la naissance lui a départi. Ces premiers essais de M. Gaston d'Argout, fils aîné de l'ancien ministre, ne sont pas à nos yeux d'un moins bon augure que les succès du jeune Albert de Broglie dans l'Université.

Cette hérédité-là, personne ne s'avisera de la contester à notre Pairie viagère, et tous les bons esprits la lui souhaitent comme un noble dédommagement, dans l'intérêt même du pays!

A. Jarry de Mancy.



DU MINISTÈRE DE TURGOT.

Le renvoi de Maupeou et de Terray fut une satisfaction donnée par Louis XVI à l'esprit public. Arbitraires jusqu'à la violence, sans scrupules dans les moyens de gouvernement, ces derniers ministres du précédent règne léguèrent à leurs successeurs un pouvoir avili.

Membre du nouveau Conseil, Turgot passa rapidement du ministère de la marine au contrôle général.

Il quittait l'intendance de Limoges où, durant treize années, il avait fait l'apprentissage de l'administration. Libre enfin d'agir sur une scène plus vaste, il allait entreprendre d'appliquer des théories jusqu'alors réputées inapplicables. C'étaient celles des *Economistes*.

Les hommes qui, sous ce nom, formèrent une secte puissante, recherchaient le bien d'une manière trop absolue. Ne sachant pas accepter le mal pour éviter le pire, ils aggravaient, par des tentatives inopportunes, les souffrances de la nation. Prêts à faire, en faveur de leur patrie, les plus généreux sacrifices, ils employaient rarement les vrais moyens de la servir. Sans cesse, ils rencontraient des obstacles imprévus; et, commençant tout, ils ne terminaient rien. Leur science restait improductive; les déceptions suivaient leurs promesses. Théoriciens éclairés, il leur manquait ce que l'Empire a, plus tard, si abondamment produit: des hommes pratiques.

Payer les petites pensions en opérant des réductions sur les grandes: ainsi débuta Turgot. Le ministre réparait une injustice de Terray qui, exact à solder les gros traitemens, laissait s'arriérer les faibles.

Investis de priviléges féodaux, les princes levaient sur le voyageur des droits de passage; les villes, en outre, percevaient la taxe des ponts. Quels obstacles pour le commerce dans un pays où les provinces, les

bailliages, les bourgades mêmes se trouvaient sans lien commun, sans point de contact? L'isolement était partout, la circulation nulle part. Un fleuve mettait entre deux districts un intervalle infranchissable, et chaque rive demeurait étrangère à l'autre. Jaloux de ranimer la vie commerciale, Turgot aurait voulu supprimer les péages ; ne le pouvant pas, il en abaissa le tarif.

De plus grandes entraves, conséquence de l'imperfection des routes, cessèrent par l'abolition de la corvée. Quand le ministre affranchissait les populations de cet impôt, il n'avait pas seulement en vue la justice, mais encore l'utilité. Charge humiliante, la corvée assimilait le paysan à l'esclave : or, le travail de l'esclave a-t-il jamais valu celui de l'ouvrier libre? Imposées par la force, exécutées avec la mollesse de l'homme condamné à un labeur sans récompense, les constructions portaient l'empreinte de l'asservissement des constructeurs.

Elles s'améliorèrent dès qu'un impôt territorial fut substitué à ce mode oppressif. Que les chemins soient payés par ceux qui en retirent avantage, telle était la maxime de Turgot. La corvée refusait au pauvre le prix de son travail : le nouveau système lui assurait un salaire. Tous les immeubles, ceux même de la couronne, furent frappés de la contribution : seuls, les biens ecclésiastiques en restèrent exemptés. Contrairement à l'ancienne législation, l'édit indemnisait les propriétaires sur les fonds desquels passait une route. Les expropriés qui, de nos jours, réclament des indemnités si exorbitantes, savent-ils qu'un demi-siècle plus tôt ils n'en auraient obtenu aucune?

Nous entendons des plaintes fréquentes sur l'état actuel de notre navigation intérieure. Mais s'il est imparfait maintenant, que devait-il être avant la révolution? Mille projets, entrepris, suspendus, puis abandonnés, accusaient l'ineptie des ingénieurs ou l'imprévoyance des gouvernans. Turgot fut assez long-temps ministre pour apprécier le mal, pas assez pour le réparer.

Peu importait, au reste, de rouvrir les communications, si la circulation des denrées restait interdite. Une loi autorisa donc la liberté du commerce intérieur des grains. Restituer au propriétaire le droit de disposer à son gré de ses récoltes, c'était encourager la culture. Favoriser, entre les provinces, l'échange des blés contre les autres productions, c'était, en rendant moins variable le prix des grains, prévenir les disettes locales. Chose bizarre! il a fallu d'immenses efforts pour renverser un monopole qui, tous les ans, exposait le royaume à une famine.

Quant à la liberté d'exportation, Turgot la jugeait presque toujours utile, rarement dangereuse. Par elle, les transactions commerciales s'étendent, la consommation s'accroît. Y portez-vous atteinte, sans qu'il y ait péril? Vous enlevez gratuitement une source de richesses à la nation. Voilà ce que pensait le ministre; mais des terreurs générales, causées par la médiocrité des dernières récoltes, l'empêchèrent d'établir cette liberté. Aujourd'hui encore, et pour des craintes moins fondées peut-être, nous la voyons quelquefois suspendre.

De telles restrictions, uniquement limitées aux grains, n'atteignirent pas, dans ses autres branches, le commerce extérieur. Bien plus, Turgot contribua à l'agrandir. Il augmenta le nombre des ports qui seuls, en vertu d'un privilège, commerçaient avec nos colonies.

Sacrifiant ainsi les intérêts du petit nombre à l'intérêt de tous, il encourut le reproche de violer le droit de propriété. Jamais Turgot ne mérita ce blâme. Les privilèges, à ses yeux, sont des abus et non des droits. Pour les instituer, on est sorti de la loi commune; en les détruisant, on y rentre.

L'abolition des jurandes fut une application de ces principes. Un ouvrier voulait-il embrasser un métier? Des formalités coûteuses absorbaient son pécule. Se trouvait-il incapable d'y satisfaire? La faim devenait son partage. Les jurandes ne lui permettaient de s'établir qu'en payant maîtrise. Elles attribuaient à chaque communauté d'artisans la fabrication et le débit exclusifs de ses œuvres. Leur prétexte était de fermer à l'ouvrier les professions qu'il n'avait point apprises; leur résultat, de restreindre, en paralysant les arts, les développemens de la fortune publique.

Colbert lui-même, le grand protecteur du régime prohibitif, sollicita de Louis XIV la suppression des jurandes : c'est dire en un mot combien elles ont été funestes. Il fut moins heureusement inspiré quand il courba les manufactures sous un joug tyrannique. Des édits, promulgués par ses ordres, réglaient l'emploi des substances, les procédés du tissage et de la teinture. Vous écartiez-vous de ces prescriptions? L'amende et la confiscation vous frappaient.

Un réglement, de plus, obligeait l'industrie à se renfermer dans les villes. On l'expulsait des campagnes, on la repoussait des lieux où l'abondance des denrées marquait sa place. Quoi de surprenant qu'avec un pareil système elle soit descendue si bas? Il semble que rien n'était oublié pour l'anéantir.

Turgot, non content de briser les entraves qui enchaînaient nos ma-

nufacturiers, aurait voulu ouvrir aux productions des autres peuples les marchés du royaume. Là, si je ne me trompe, était son erreur. Qu'une industrie nationale puissante lutte contre une industrie étrangère, rien de mieux. Mais que, sans distinguer les industries faibles des industries fortes, on les expose toutes également à une concurrence redoutable : voilà ce que la prudence condamne. Je m'étonne qu'actuellement encore une vérité si simple soit méconnue. Bien des esprits, parmi nous, en haine des lois prohibitives, attaquent les réglemens protecteurs de l'industrie. « La Grande-Bretagne, disent-ils, admet dans ses ports beaucoup de produits étrangers : que ne l'imitons-nous? » Ceux qui tiennent ce langage me semblent s'abuser grandement. Ils n'aperçoivent pas que l'Angleterre a fait de la prohibition jusqu'à l'époque où, reine du commerce, elle s'est vue sûre de vaincre en faisant de la liberté.

Ainsi, aux honneurs d'un système libéral, nos voisins joignent les avantages d'un régime restreint.

Leur industrie, du temps de Turgot, atteignait à des développemens gigantesques ; la nôtre commençait à naître. Toutefois, l'impulsion se trouvait donnée : partout des usines étaient bâties, des ateliers s'ouvraient. Les mesures du contrôleur général remédiaient au présent, préparaient l'avenir.

L'une d'elles cassa le bail qui concédait à des fermiers la vente du salpêtre et la fabrication des poudres. Ce contrat, inique par ses clauses, devenait dérisoire par la manière dont on les remplissait. Stipulées en faveur du gouvernement, les livraisons ne s'élevaient qu'à la moitié de la quantité convenue. Alors, en France, l'art de construire des nitrières était presque ignoré. Des méthodes sur la formation des salpêtres furent rendues publiques, et Turgot institua une régie des poudres.

Un second traité, désavantageux pour la nation, inquiétant pour les particuliers, affermait les biens réels de la couronne. Il comprenait le droit de rentrer dans les terres usurpées par les citoyens; il traçait, entre les domaines du prince et ceux de l'état, une délimitation trop vague. Le ministre, en le résiliant, ne rencontra, chez Louis XVI, aucun obstacle. Et tandis que le clergé se refusait aux plus minimes concessions, le roi donna l'exemple du désintéressement.

Examinez les transformations qu'a subies notre régime hypothécaire : vous verrez que, depuis un siècle, rien n'a plus varié. Turgot le modifia, les assemblées législatives ensuite; plus tard, l'empire. Est-il aujourd'hui définitivement constitué? Je ne saurais le croire : il ne satisfait personne.

La banque de France, dans son organisation, a aussi plusieurs fois changé. Une caisse d'escompte fondée par Turgot, telle fut son origine. Les statuts de ce premier établissement ne reposaient sur aucun privilège : lui-même, semblable aux banques particulières, se trouvait leur rival et non leur protecteur. Outre cet inconvénient, il en présentait un autre : il était placé sous la dépendance trop absolue des ministres. Calonne y puisa sans mesure : qui l'en aurait empêché? La caisse d'escompte ne relevait que de lui.

Elle présentait, d'ailleurs, les caractères du provisoire; et Turgot, jugeant son œuvre imparfaite, semble en avoir peu espéré. Le succès d'une banque à ses yeux était, dans une monarchie, plus difficile que dans une société démocratique. Or, combien les faits ont démenti cette opinion! Les banques de France et d'Angleterre sont restées inébranlables au milieu des orages : celles d'Amérique, en s'écroulant, épouvantent chaque jour le monde commercial.

Quoi qu'il en soit, la fondation de la caisse d'escompte aida à raffermir le crédit; jamais plus qu'alors il ne fut en péril. Les ministres, en trahissant leur parole, avaient autorisé la violation des engagemens. Ajoutez qu'ils subvenaient à la dépense publique par des emprunts forcés; qu'insoucieux de l'avenir, ils dévoraient par des anticipations les revenus futurs.

Enfin, des retards dans les paiemens annuels portaient au crédit un dernier coup. Pour le rétablir, Turgot dut solder les arrérages de la dette; il fit plus, il s'efforça de la restreindre. Un remboursement des rentes d'une petite valeur fut opéré : on consacra à l'extinction des autres les fruits de l'économie. Les états des provinces payaient, pour des capitaux prêtés, un intérêt excessif; ils les remboursèrent en empruntant, sur une autorisation ministérielle, à un intérêt moindre. Ainsi, dans l'esprit du contrôleur général, nul doute que la nation n'ait le droit de convertir ou d'éteindre les rentes. Quel chemin avons-nous donc fait depuis Turgot? Ce droit qu'il proclamait incontestable, on le conteste aujourd'hui. Turgot préparait le remboursement total de la dette : on se refuse maintenant à la réduire; qu'est-ce, sinon avoir marché en arrière?

Les opérations du ministre ramenèrent la confiance. Je le vois par ce rapprochement : Terray, avec de longs efforts, put à peine ouvrir un emprunt de huit millions; Turgot, sans difficulté presque, en négocia un de soixante.

Restaurateur du crédit, prétendant l'être aussi de la comptabilité, il

diminua le nombre des charges de finance. Multipliées dans le but de les vendre, la plupart se trouvaient doubles : elles furent réunies sur une même tête.

La perception de l'impôt, plus dure autrefois que l'impôt lui-même, était onéreuse au pays, favorable aux concussionnaires. La négligence des collecteurs laissait toujours les rentrées incomplètes; leur avarice en détournait fréquemment le produit. Remède pire que le mal, une loi rendait les paroisses solidaires pour le paiement des impositions : Turgot l'abrogea.

Il méditait une réforme plus importante, la conversion de tous les impôts en un impôt territorial unique; mais comment l'aurait-il entreprise sans connaître l'exacte valeur des propriétés? Intendant du Limousin, il avait doté la province d'un cadastre : ministre, il résolut d'étendre le bienfait à la France entière.

Son plan eût entraîné l'abolition des contributions indirectes; il ne se réalisa point, et ce fut un bonheur ; car il était à-la-fois inique et dangereux ; inique, parce que l'impôt devant être également réparti entre tous les contribuables, supprimer les impositions indirectes, c'est exempter les classes prolétaires de leur part dans la contribution commune; dangereux, parce que frapper la terre de charges trop pesantes, c'est se priver d'une ressource précieuse dans les temps difficiles. Que, sous un semblable régime financier, une guerre se prolonge, et l'on ne pourra demander au sol, ce que, mieux ménagé, il aurait aisément fourni.

A l'avènement de la dynastie actuelle, un droit sur les boissons fut supprimé : qu'en résulta-t-il? Une perte pour le trésor, et pour le consommateur, aucun avantage appréciable.

De pareilles fautes étaient, au temps de Turgot, plus excusables qu'à présent. La science financière est, parmi nous, d'origine récente; elle a fait depuis la révolution de vastes progrès; et, gagnant en profondeur, elle est devenue plus vulgaire.

Une mesure projetée, la substitution d'appointemens annuels aux dîmes ecclésiastiques, complétait le remaniement de l'impôt. Les revenus du clergé équivalaient au cinquième de la richesse nationale : le ministre les voulut restituer au fisc. Que les frais du culte soient soldés par ceux qui le professent, voilà ce qui lui paraissait juste, mais impraticable. Il devait donc prélever sur les fonds publics les dépenses cléricales; et, en reprenant les biens des ordres religieux, il aurait détruit ces ordres eux-mêmes.

Oter au clergé son principal moyen d'action, c'était anéantir son

influence politique. Turgot, par là, eût rendu service et à la religion et aux prêtres. Ces derniers, alors, ne comprenaient pas leur intérêt véritable. Au lieu de se renfermer dans le sanctuaire, ils ne songeaient qu'à s'emparer, dans le monde temporel, d'une place qui n'est point la leur. Ils auraient exercé, par la religion, un empire paisible : ils s'attiraient, par des usurpations politiques, la malveillance et les censures.

Turgot n'essaya point d'enlever au clergé l'éducation du peuple ; il ne se sentait pas assez fort. Les prêtres, regardant l'instruction populaire comme leur propriété, étaient trop puissans pour se la laisser ravir.

Des écrivains, en attribuant à Turgot la pensée première d'un Code civil, lui ont fait, si je ne m'abuse, un honneur qu'il ne méritait pas. Déjà, depuis long-temps, les légistes avaient demandé une législation uniforme. Mais ce qui me semble hors de doute, c'est que Turgot rêva l'accomplissement de cette grande œuvre. Il fut, pour les jurisconsultes, un protecteur ; il devint l'âme des discussions qui ont préparé les travaux des assemblées législatives. Chez lui, s'agitèrent des questions qui, dans nos chambres, se débattent encore.

Je citerai celle de l'esclavage. A une époque où la philantropie se produisait sous les dehors d'une vertu générale, l'affranchissement des noirs trouvait de zélés prédicateurs. Mais Turgot et ses adeptes n'écoutaient, en le réclamant, qu'une raison d'humanité. Un second motif dirige, de nos jours, les adversaires de l'esclavage. Ils découvrent, par l'expérience, que la servitude, cruelle pour l'esclave, est funeste au maître. L'Amérique anglaise en offre la preuve irrécusable. Dans les états où l'esclavage a disparu, le travail et le bien-être : dans ceux où il subsiste, l'oisiveté et la misère.

Quand Turgot fut investi du contrôle général, on avait déjà beaucoup raisonné sur la condition des noirs. Une question, plus neuve alors, se discuta devant lui. Les uns réclamaient, comme une conquête du siècle, la liberté de la presse. Les autres la considéraient comme une innovation dangereuse. Rien de plus libéral, dans ce débat, que les opinions du ministre. « L'intérêt du prince, disait-il, est de connaître l'esprit public. La liberté de la presse serait un frein pour les gouvernans, pour les gouvernés, une garantie. »

Mais, en souhaitant l'accorder, force lui fut de la proscrire. Il prévoyait toutefois ce qui arriva plus tard : le pouvoir la refusant, on la prit malgré le pouvoir.

Qui le dirait? Les hommes qui se sont déclarés les ennemis de la presse, ne cessèrent de lui fournir des armes. Ne pouvant la détruire, ils ont restreint, par le timbre et les cautionnemens, le nombre de ses organes. Et, au lieu de l'affaiblir en disséminant ses forces, ils ont, en les centralisant, accru sa puissance.

Voilà ce que M. de Tocqueville, dans son ouvrage sur l'Amérique, démontre par l'exemple des Etats-Unis. Pourquoi, chez cette nation, les feuilles politiques obtiennent-elles peu d'empire? C'est que, s'y multipliant à l'infini, elles se neutralisent les unes les autres. Voulez-vous atténuer l'influence des journaux? Rendez leur création facile.

Si, au XVIII[e] siècle, la liberté de la presse avait existé, les écrivains auraient été moins redoutables; peut-être même, l'état social qu'ils attaquaient eût-il paru meilleur.

Beaucoup d'entre eux parlaient de monarchie représentative, de gouvernement des trois pouvoirs. Admirateurs de la constitution anglaise, ils la proposaient en exemple. Ce que Turgot pensait d'elle, je l'ignore; mais, à coup sûr, il n'a fait, pour l'intrôniser en France, aucune tentative.

On a prétendu qu'alors le système représentatif n'était pas impraticable. Si quelque chose, à mon sens, peut le faire supposer, c'est l'active opposition que rencontra, dans les ordres privilégiés, cette forme de gouvernement. Jamais la noblesse et le clergé n'acceptèrent de bonne foi la révolution. Risquant tout afin de tout recouvrer, ils poussèrent à l'anarchie dans l'espoir de revenir au régime ancien. Que craignaient-ils? L'établissement d'une constitution libérale, destructive des abus. Le système représentatif, c'était la perte définitive de leurs privilèges; et, parce qu'ils le croyaient durable, ils le proclamèrent impossible.

Turgot, du reste, s'apprêtait à réaliser un plan de constitution. Il en avait disposé l'ensemble, combiné les parties : c'était le fruit de longues méditations. Rien de plus curieux que ce plan; mais aussi rien de moins connu. La plupart ne voient, dans Turgot, qu'un financier : peu étudient en lui l'homme politique.

Des *Assemblées municipales* sont la base de la constitution projetée.

Elles se composent des seuls propriétaires. Ceux dont le revenu atteint un chiffre déterminé, ont une voix. Les autres, réunis en groupes, et possédant collectivement le revenu exigé pour une voix, nomment un représentant à l'assemblée municipale. Nul donc n'est privé du droit

de vote : chacun, proportionnellement à sa fortune, a sa part dans la représentation publique.

Les fonctions de l'assemblée municipale se bornent à deux :

La première, de désigner les administrateurs des communes;

La seconde, de choisir des représentans aux *Assemblées provinciales*.

Élue par les assemblées municipales, chaque assemblée provinciale remplit aussi un double office :

Elle veille sur les intérêts politiques de la province ;

Elle envoie des députés à l'*Assemblée nationale*.

Cette dernière, enfin, conjointement avec le monarque, préside à la confection des lois.

Il est difficile de juger une conception de ce genre. Elle offre, ce me semble, un mélange égal d'avantages et d'inconvéniens.

Remarquez, d'abord, que les assemblées municipales n'y jouent guère qu'un rôle administratif. Gouverner la commune, voilà leur fonction. Dans la seule commune réside leur empire; il ne s'étend pas au-delà; mais il s'y exerce en toute liberté. Or, les pouvoirs locaux gérant à leur gré les affaires de la commune, les dirigent mieux que le pouvoir central.

Lorsque la centralisation, excellente sous tant de rapports, veut régir les détails de la vie municipale, elle devient souvent nuisible. En France, surtout, on se défie trop de l'esprit de localité; on ne le laisse pas assez agir.

J'ai vu, dans nos communaux, des arbres abattus par le vent tomber en pourriture. Que fallait-il pour les enlever? Une ordonnance royale.

Ce fait minime, cité entre mille autres, aide à comprendre ce qu'a de mauvais une centralisation outrée.

Nous ne verrions, je le présume, rien de semblable, si, pourvus d'attributions moins restreintes, nos conseils municipaux étaient plus indépendans.

Des corps administratifs, placés sous la surveillance du pouvoir central, mais ne recevant de lui aucune injonction, accompliraient, dans les communes, un bien qu'il est impuissant à faire.

Ainsi devaient être les assemblées municipales de Turgot; et, sans doute, à ce point de vue, elles eussent été utiles.

Je ne pense pas qu'il en faille dire autant des assemblées provinciales. Elles sont des corps politiques : c'est là leur vice immense.

Reportez-vous, pour le sentir, à l'époque où le ministre les voulait instituer. Qu'apercevez-vous? Des provinces dissemblables par les lois,

par les mœurs, par la langue ; un royaume sans unité de direction, les ressorts du gouvernement fatigués ou détendus.

Quoi de plus propre que des assemblées provinciales, à maintenir, à perpétuer cela? Représentant les fractions du pays, elles les empêchent de se rapprocher, elles les isolent. Elles constituent, dans l'état, autant d'états distincts. Par elles, on arrive à une fédération.

Je conçois des corps investis de l'administration d'une province. Ils auraient, avec nos conseils généraux, beaucoup d'analogie ; ils rendraient, comme eux, d'importans services. Or, telles ne sont point, dans la conception de Turgot, les assemblées provinciales. Leur caractère est, non pas administratif, mais politique. Chacune eût eu ses tendances, sa marche particulières : toutes auraient, en le morcelant, neutralisé le pouvoir souverain.

Que l'auteur d'un plan inexécuté n'en prévît point les conséquences, je le comprends. Mais qu'aujourd'hui, après une heureuse expérience de la centralisation gouvernementale, on songe à décentraliser le pouvoir, voilà ce qui m'étonne.

Il en est cependant, parmi nous, qui rêvent l'établissement d'institutions provinciales. Par bonheur, ils sont peu nombreux, et le bon sens public les désavoue.

L'assemblée nationale, aux termes de la constitution projetée, sort d'une élection à trois degrés. Elle émane, en effet, des assemblées provinciales ; celles-ci des assemblées municipales ; ces dernières, des citoyens. Un corps pareil aurait nécessairement réuni l'élite des talens et des lumières. Ajoutez que ses membres, façonnés à la discussion des intérêts locaux, eussent reçu, avant d'être admis, un commencement d'éducation politique.

Il n'aurait pas, néanmoins, fonctionné sans peine. Le ministre, en arrêtant que les votes seraient recueillis par têtes, ne soupçonna guère la portée de sa décision. Confondre les ordres, c'était les détruire. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler ce qui eut lieu dans l'Assemblée constituante. Dès qu'on y vota par têtes, les ordres n'existèrent plus.

Cette destruction, Turgot ne la méditait pas. Il anéantissait les prérogatives féodales ; il respectait les distinctions nobiliaires. Sans excepter aucune classe des charges publiques, il eût aimé voir, autour du trône, une aristocratie. Les assemblées, à ses yeux, offraient aux nobles une occasion de se réhabiliter. Y paraissant comme les délégués du peuple, ils recouvreraient leur ancienne influence. La fortune, dès-

lors, serait pour eux le principal moyen d'action. Faisant vivre la classe prolétaire, libres de lui fournir du travail ou de lui en refuser, ils exerceraient la domination du riche sur le pauvre.

Mais la propriété, mobile de sa nature, ne reste dans les mêmes mains qu'autant que des substitutions l'y fixent. Pour la conserver à la noblesse, force était d'interdire, entre les enfans des hautes familles, le partage égal des biens. Si Turgot, à cet égard, se flatta de vaincre les répugnances publiques, il s'est fait illusion. Depuis long-temps, le droit de primogéniture, à peine défendu, était attaqué avec ardeur. L'amour du partage égal, alors comme à présent, formait un des traits distinctifs du caractère français.

Qu'observez-vous en Angleterre? L'opposé. Nul parti n'y élève la voix contre les substitutions. J'avais entendu, chez ce peuple, traiter les Radicaux de révolutionnaires; ma surprise fut extrême en apprenant que, de ces démocrates, pas un ne cherchait à poser la base de toute démocratie : l'égalité des partages.

Notre noblesse, aux approches de la révolution, s'inquiéta peu de sauver son principe vital, le droit de primogéniture. Ses désirs, ses actes, ne tendaient qu'à un but unique : la conservation des places et des faveurs. Autrefois, elle avait échangé contre de l'or les restes de sa puissance; maintenant, elle livrait, pour ce même or, un dernier combat. Elle aurait renoncé à ses titres; à ses pensions, jamais.

Elle se déclara l'adversaire de Turgot, moins parce qu'elle le craignait comme niveleur, que parce qu'elle redoutait en lui le ministre économe.

Ce parti, du reste, n'était pas unanime dans son opposition. Quelques personnages, illustres par leur naissance, devinrent les soutiens du ministre. Et cependant, chose étrange! ils lui furent plus nuisibles qu'utiles. Enthousiastes de Turgot, ils le dépassaient; exagérateurs de ses doctrines, ils en compromettaient le triomphe. On aurait dit des disciples allant plus loin que le maître.

La plupart d'entre eux, jadis, avaient professé des opinions contraires. Partisans de la monarchie absolue tant qu'elle leur avait semblé possible, ils exaltaient la liberté avec la fougue de nouveaux convertis.

Turgot rencontra, parmi les grands seigneurs qui environnaient le monarque, d'implacables ennemis. Ignorant leur époque, ils prenaient l'agitation populaire pour un accident; ils ne devinaient point en elle les avant-coureurs d'une révolution : esprits dangereux qui, sans cesse, conseillèrent des fautes, et que l'exil lui-même ne corrigea pas.

Devant Louis XVI, les réformes étaient discutées, les plans approfondis. Tour-à-tour, en sa présence, à mille raisons on opposait mille raisons adverses. Arbitre indécis, il oscillait entre le pour et le contre; il arrivait par degrés au scepticisme politique. Qu'attendre d'un prince qui, toujours, se range à l'avis du dernier opinant?

Quand le roi consentit au rappel des parlemens, il donna la mesure de sa faiblesse. Ces corps, dans leur égoïsme, se souciaient peu de l'intérêt public. Ils ne représentaient ni la cour ni le peuple, mais rien qu'eux-mêmes. D'abord unis à la démocratie par haine du clergé, ils s'unirent ensuite au clergé par crainte de la démocratie. Leurs remontrances, successivement, furent le panégyrique et la censure des réformes. Ils avaient réclamé l'abolition des jurandes; ils refusèrent l'enregistrement de l'édit qui les supprimait. Nul, plus qu'eux, n'implora la venue d'un ministre novateur; nul n'attaqua plus violemment Turgot.

Pour accomplir les projets du ministre, pour vaincre les oppositions qu'ils soulevaient, l'autorité royale tout entière suffisait à peine. Au moment où elle devait être forte et respectée, le rappel des parlemens vint l'affaiblir. Sans un pouvoir absolu, les innovations étaient impraticables; sans une volonté suprême, les résistances demeuraient invincibles. Ici, la nation s'abusa grandement : elle crut les corps judiciaires un rempart contre le despotisme, et ces corps furent hostiles à la liberté; elle appela de ses vœux le retour des parlemens, et ces parlemens, défenseurs des priviléges, trahirent la cause populaire.

Les passions, chez eux, l'emportèrent sur l'instinct du devoir. Je rappellerai, comme preuve, la conduite du parlement de Paris. L'émeute des grains éclate; les marchés sont pillés, les granges incendiées, les moulins démolis. Quelle attitude prend le parlement? Réprime-t-il le désordre? S'arme-t-il envers les séditieux de la sévérité des lois? Point du tout; mais il outrage les économistes et donne raison à la révolte.

On sait comment Turgot dissipa l'insurrection. Des troupes nombreuses, un état-major, plusieurs généraux entrèrent en campagne. Où aboutit cet armement? A l'exécution de deux rebelles.

Chaque fois qu'en France un tumulte s'élève, le plus vaste appareil répressif est déployé. Quelques soldats suffiraient : une armée accourt. Les perturbateurs saisis, la commisération publique les protége : avant le jugement, on sollicite leur absolution; après le jugement, leur grâce.

Ceci arriva lors de l'émeute des grains. Les masses virent, dans les condamnés, non des coupables, mais des victimes.

Rien de pareil en Angleterre. Les mouvemens tumultueux, hormis quelques cas graves, s'y compriment d'une façon très simple : des hommes de police, des officiers municipaux, voilà, d'ordinaire, les moyens de répression. Et quand, ensuite, les factieux comparaissent devant le juge, la voix générale ne se fait entendre, ni pour les excuser, ni pour les plaindre.

Turgot, pendant l'émeute des grains, fut taxé de rigueur; il sembla impitoyable; et, lorsque sa popularité lui devenait le plus nécessaire, il la perdit. Ses collègues le trahissaient. Les renverser ou se retirer, tels étaient, dans sa situation, les seuls partis à suivre: il en adopta un autre. Instruit des intrigues de Miromesnil et de Maurepas, il devait contraindre Louis XVI à choisir entre eux et lui. Cette chance, il ne la courut point : au lieu de donner sa démission, il attendit qu'elle lui fût demandée.

Il tomba le lendemain d'une victoire. Un lit de justice brisait la résistance du Parlement, les édits passaient en force de loi : qui aurait prévu que le triomphe du ministre serait l'instant de sa chute?

Personne, soit au pouvoir, soit en dehors du pouvoir, n'a excité plus de haine et d'admiration. Ceux-ci lui contestèrent jusqu'au talent; ceux-là ont loué jusqu'à ses erreurs. Il fut accusé par les financiers de ne point connaître les finances; par les hommes d'état, d'ignorer la politique. La foule, enfin, est passée, à son égard, de l'extrême faveur à l'extrême indifférence : après l'avoir tant aimé, elle ne conserva de lui aucun souvenir.

Turgot, depuis long-temps, appartient à l'histoire. Des réformes qu'il méditait, la plupart sont accomplies; les biens dont il voulait nous doter, nous en jouissons. C'est là, je pense, son meilleur éloge.

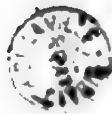
Si dans un ministre vous cherchez la droiture et le désintéressement; si vous lui demandez un savoir inépuisable, une rare hauteur de vues, des conceptions profondes; s'il vous faut un de ces génies qui, à de longs intervalles, surgissent pour le bien des peuples : Turgot sera votre type. Plus vous l'étudierez, et plus, en lui, vous reconnaîtrez les caractères de la grandeur.

Mais l'instruction supplée-t-elle à l'esprit de conduite? Est-ce assez de formuler des axiomes, de bâtir des théories? Ne doit-on pas se plier aux faits, respecter les usages, tenir compte des mœurs? Or, cette science des hommes, Turgot ne la posséda jamais. Gouvernant

par des démonstrations, il a pris l'attitude d'un maître qui enseigne et qui décide. Il ne considéra les choses que du côté spéculatif; et, oublieux des détails, il n'envisagea que l'ensemble.

Que si l'on observe de combien d'obstacles il fut entouré, quels adversaires il dut combattre, on ne s'étonnera pas qu'il ait échoué dans sa tâche. La société, à cette époque, réclamait des innovations sans en laisser accomplir aucune : il semble qu'elle eût craint de périr en essayant de se régénérer. Pour la changer de face, une convulsion politique était nécessaire : avant de rien reconstruire, tout devait être abattu. Voilà, sans doute, ce qui rendit inutiles les efforts des plus grands ministres. Quand les Malesherbes, les Turgot, les Necker, ont été impuissans pour conjurer l'orage, qui donc eût pu le prévenir?

GASTON D'ARGOUT.





heures assez exactement. Parmi les rares plaisirs que sa mère lui passait, celui d'arranger et de décorer une chapelle d'enfant le conduisit





VAUCANSON.

Jacques de VAUCANSON, comme la plupart des hommes qui ont laissé une trace glorieuse et durable dans la carrière qu'ils ont parcourue, manifesta de bonne heure les inclinations natives de son génie. Né à Grenoble, le 24 février 1709, d'un famille noble, qui ne doit cependant qu'à lui seul l'illustration de son nom, son enfance fut nécessairement grave et réfléchie; car sa mère, femme d'une piété rigoureuse, ne lui permettait aucune distraction, si ce n'est celle d'assister aux pieux entretiens qu'elle allait chercher, tous les dimanches, dans un couvent, chez des dames d'une dévotion égale à la sienne. Avec de tels exemples sous les yeux, dans un âge où l'esprit reçoit ordinairement comme une cire molle toutes les impressions qu'on veut lui donner, il serait permis de s'étonner que Vaucanson n'ait pas pris la voie du cloître ou du séminaire; mais il était de ces hommes si fortement marqués par la nature d'une empreinte particulière que rien ne peut prévaloir contre elle. Peu attentif aux conférences de sa mère et de ses pieuses amies, en revanche il l'était beaucoup aux mouvemens d'une horloge placée dans une chambre voisine. Il examinait cette horloge à travers les fentes d'une cloison, il en étudiait la marche, en analysait la structure et s'efforçait de découvrir le jeu des pièces qui la composaient, bien qu'il ne pût en voir qu'une partie. Cette idée le poursuivant partout, il réussit tout d'un coup, après plusieurs mois de recherches, à saisir le mécanisme de l'échappement. Quelle preuve plus précoce et plus éclatante pouvait-il donner de sa vocation pour la mécanique?

Les premiers essais de Vaucanson en ce genre tiennent déjà du prodige. Il fit en bois et avec des instrumens grossiers une horloge qui marquait les heures assez exactement. Parmi les rares plaisirs que sa mère lui passait, celui d'arranger et de décorer une chapelle d'enfant le conduisit

ensuite à fabriquer de petits anges dont les ailes s'agitaient d'elles-mêmes, et des prêtres automates qui accomplissaient quelques-unes des fonctions du sacerdoce. Enfin, se trouvant à Lyon pendant que l'on y parlait de construire une pompe hydraulique pour fournir de l'eau à la ville, il en imagina une que sa modestie l'empêcha de proposer; mais arrivé à Paris, ce fut chez lui un véritable transport de joie, en retrouvant précisément sa machine dans celle de la *Samaritaine*. Cette rencontre n'est pas sans exemple dans l'histoire des savans et des artistes; ainsi Pascal avait deviné dès son enfance les premières propositions d'Euclide, et presque de nos jours, Prudhon découvrit tout seul le procédé de la peinture à l'huile. Sans doute, ces inventions de seconde main n'ajoutent rien au domaine des sciences et des arts; mais elles n'en attestent pas moins la force d'intelligence de leurs auteurs, et à ce titre seul, on conçoit facilement la joie de Vaucanson: à ses yeux il pouvait avoir sincèrement tout l'honneur d'un projet dont il ignorait l'exécution antérieure.

Après plusieurs années fructueusement employées à acquérir toutes les connaissances dont il manquait encore, en anatomie, en musique et en mécanique, Vaucanson songea à réaliser une idée qu'il avait conçue en voyant, dans le jardin des Tuileries, le faune jouant de la flûte, de Coysevox. Il s'agissait de construire une statue automate qui exécuterait des airs et imiterait les divers mouvemens d'un joueur de flûte. Un des oncles de Vaucanson, qui ne vit là qu'une extravagance, eut lui-même celle de menacer son neveu d'une lettre de cachet, s'il persistait dans son projet. Vaucanson parut d'abord y renoncer; mais trois ans plus tard il y revint avec une nouvelle ardeur, pendant les loisirs forcés que lui fit une longue maladie; et ses calculs étaient si justes que la machine résulta pleinement et tout d'abord de la combinaison des différentes pièces qu'il avait demandées à plusieurs ouvriers chargés séparément des diverses parties de l'automate. Aux premiers sons que rendit cette statue, le domestique de Vaucanson tomba aux genoux de son maître, qui lui parut dès-lors plus qu'un homme, et tous deux s'embrassèrent en pleurant de joie. Nous n'entrerons pas ici dans le dédale infini des roues, des cordons, des fils et chaînes d'acier, des soufflets, des poulies, des léviers, des soupapes, des poids, des tuyaux, des cylindres, des réservoirs de vent, des claviers, des lames, des pivots, etc., etc., qui composent cette organisation aussi compliquée peut-être, aussi délicate que celle du corps humain; nous renverrons le lecteur qui serait tenté de faire complètement cette curieuse autopsie, au mémoire publié à ce

sujet, en 1738, par Vaucanson lui-même. Qu'il nous suffise de dire que cet automate joue douze airs différens avec une précision remarquable, et que ses lèvres s'avancent ou se reculent, s'écartent ou se rapprochent, en augmentant ou en diminuant la force et la vitesse du vent, selon les divers tons, avec le concours des variations que la disposition des doigts éprouve, et des mouvemens que reçoit une soupape qui fait office de langue.

Encouragé par ce succès, Vaucanson exposa, en 1741, deux canards et un joueur de tambourin et de galoubet qui ne furent pas accueillis avec moins d'étonnement et d'admiration que son joueur de flûte. Les canards boivent, barbotent dans l'eau, coassent comme un volatile vivant de cette espèce; ils font mouvoir leurs ailes, se dressent sur leurs pattes, inclinent le cou à droite et à gauche et l'allongent pour prendre du grain qu'ils mangent, digèrent et rendent par les voies ordinaires. Ils imitent toutes les allures du canard qui avale avec précipitation, et redoublent aussi de vitesse dans les mouvemens de leur gosier pour transmettre la nourriture jusqu'à leur estomac, où elle subit une sorte de trituration, de macération qui en change sensiblement l'apparence. La construction de leurs ailes pourrait défier l'œil d'un anatomiste; elles ont été copiées exactement sur celles d'un canard vivant avec leurs formes, leurs cavités, leurs articulations et leurs os.

L'automate qui joue du tambourin d'une main et de l'autre du flageolet provençal, offrait peut-être encore plus de difficultés à vaincre que le joueur de flûte. Que l'on songe, en effet, qu'il s'agissait cette fois de l'instrument le plus ingrat et plus faux par lui-même, et où tous les tons dépendent du plus ou moins de force de vent et de trous bouchés à moitié; qu'il fallait produire tous les vents différens avec une vitesse que l'oreille a de la peine à suivre, et donner des coups de langue à chaque note. Une découverte curieuse qui se rattache à la construction de cet automate, c'est que le galoubet est un des instrumens les plus fatigans pour la poitrine, dont les muscles font parfois un effort équivalant à 56 livres, puisqu'il ne produit le *si* d'en haut, la dernière note où il puisse atteindre, qu'avec un vent poussé par cette force ou ce poids. Une seule once fait sortir la première note, qui est le *mi*. On peut se figurer par là quelle division de vents exigeait cette petite flûte pour parcourir toute sa gamme. Et ce n'est pas tout encore, car elle n'occupe qu'une main, et l'automate tient de l'autre une baguette avec laquelle il bat du tambourin, donnant des coups simples et doubles, exécutant des roulemens variés à tous les airs, et accompagnant en mesure ces

mêmes airs, au nombre d'une vingtaine, qu'il joue sur son galoubet.

Telle était dès-lors la célébrité de Vaucanson, que Frédéric II, qui aurait voulu réunir, autour du trône où il venait de monter, les hommes les plus éminens de l'Europe, essaya aussi de l'attirer en Prusse; mais Vaucanson savait qu'un vrai citoyen appartient avant tout à sa patrie, et il résista aux offres brillantes qui lui étaient faites. Averti par cette marque d'estime, dont l'honorait un prince étranger, qu'il y avait une part à lui faire dans l'administration, le cardinal de Fleury ne tarda pas à lui confier l'inspection des manufactures de soie. Jusqu'ici Vaucanson s'était fait le renom populaire d'un mécanicien ingénieux et amusant; voici maintenant qu'il va conquérir une gloire plus solide comme mécanicien utile, en mettant sa science et son génie au service de l'industrie française.

Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il s'appliqua surtout à chercher les moyens de perfectionner les préparations que doit subir la soie avant d'être employée. « Il existait pour ces différentes opérations des procédés ingénieux, dit Condorcet, dans le discours qu'il a fait à l'éloge de Vaucanson, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; mais ces procédés ne conduisaient ni à donner à volonté aux diverses espèces de soie le juste degré d'apprêt qu'on voulait qu'elles eussent, ni à rendre cet apprêt égal pour toutes les bobines ou tous les écheveaux d'un même travail, et pour toute la longueur du fil qui formait chaque bobine ou chaque écheveau : cette régularité dans le travail exigeait une précision qui obligea M. de Vaucanson à imaginer, non-seulement les machines en elles-mêmes, mais encore les instrumens nécessaires pour exécuter avec régularité et d'une manière uniforme les différentes parties de ces machines. Ainsi, par exemple, une chaîne sans fin donnait le mouvement à son moulin à organsiner, et M. de Vaucanson inventa une machine pour former la chaîne de mailles toujours égales. Cette machine est regardée comme un chef-d'œuvre; toutes les courbures que peut avoir le fil de fer sont redressées; toujours coupé de la même longueur, il reçoit deux plis toujours égaux; à chaque extrémité un crochet toujours semblable est destiné à recevoir le fil que formera la maille suivante, et lorsque la chaîne est faite dans toute sa longueur, une autre machine plus simple réunit les deux mailles extrêmes, et achève la chaîne sans fin; si quelques mailles viennent à se briser, la même machine sert à les remplacer, et à réunir cette partie nouvelle aux deux extrémités de ce qui reste de l'ancienne chaîne. »

Ayant été consulté par le gouvernement dans une discussion où l'on

alléguait l'intelligence peu ordinaire que devait avoir un ouvrier en étoffes de soie, pour faire accorder quelques priviléges à ces fabriques, Vaucanson répondit par la construction d'une machine avec laquelle un âne exécutait une étoffe à fleurs. Par cette nouvelle invention, on doit l'avouer, il ne voulait pas seulement empêcher la concession d'une faveur imméritée; c'était aussi pour lui une manière de se venger plaisamment des ouvriers de Lyon qui, par un ressentiment qu'on ne doit imputer qu'à leur ignorance, l'avaient un jour poursuivi à coups de pierres, sur le bruit qu'il cherchait à simplifier les métiers.

Vaucanson avait entrevu la possibilité d'atteindre à la plus haute peut-être des merveilles de mécanique imitative, en créant un automate dans l'intérieur duquel s'opérerait tout le mécanisme de la circulation du sang. Louis XV s'était intéressé à l'exécution de ce projet, et il avait donné des ordres pour que tous les secours nécessaires fussent fournis à son auteur; mais ces ordres ne furent pas suivis ou ne le furent qu'avec des lenteurs telles que Vaucanson, qui avait la légitime fierté du génie, aima mieux renoncer à son idée, bien qu'il s'en fût occupé long-temps, et que d'après ses premiers essais, il osât presque répondre de réussir.

La représentation de la *Cléopâtre* de Marmontel lui avait encore donné occasion de fabriquer un aspic qui, au moment où la reine d'Egypte le pressait sur son sein pour l'exciter à la mordre, imitait presque au naturel le mouvement d'un aspic vivant et sifflait. « Je suis de l'avis de l'aspic, » répondit aussitôt un spectateur interrogé sur ce qu'il pensait de cette tragédie. S'il faut en croire Marmontel, la surprise que causa ce petit chef-d'œuvre de l'art fit une diversion fâcheuse pour sa pièce; cette explication bénévole de la froideur avec laquelle elle fut écoutée n'est qu'un hommage rendu au talent de Vaucanson.

Suivant ce même Marmontel, tout l'esprit de Vaucanson était en génie, et hors des mécaniques, il n'y avait rien de plus ignorant et de plus borné. Une première remarque à faire à propos de ce singulier jugement, c'est qu'il eût été à souhaiter pour celui qui l'a porté que son esprit fût aussi quelque peu en génie. Il est d'ailleurs fort probable que jugé par une assemblée de mécaniciens, Marmontel n'eût pas rencontré moins de rigueur qu'il n'en montre ici, et cela avec tout autant de justice; en un mot que le considérant de leur point de vue tout particulier, ils eussent dit pareillement de lui que, hors de la littérature, rien n'était plus borné ni plus ignorant.

On trouve dans les recueils de l'Académie des sciences, où il fut reçu en 1746, plusieurs mémoires de Vaucauson remarquables par le talent

de décrire les machines avec une précision et une clarté très rares.

Attaqué depuis plusieurs années d'une cruelle maladie qui devint, pendant les dix-huit derniers mois de sa vie, une complication de maux les plus douloureux, il leur opposait un tranquille courage, et conservait toute son activité, toute sa vigueur d'esprit. Il s'occupait encore à préparer la description de la machine qu'il avait inventée pour composer sa chaîne sans fin. Visant à l'économie dans la construction des métiers, comme à un but d'une haute importance pour la pratique des arts, il expliquait à ses ouvriers les moyens qu'il avait imaginés pour fabriquer en bois une partie des pièces de son moulin. « Ne perdez point de temps, leur disait-il; je ne vivrai peut-être pas assez pour exposer toute mon idée. » C'est au milieu de ces occupations qu'il termina sa vie et ses souffrances, le 21 novembre 1782. Mourir ainsi, c'était mourir comme le soldat, au champ d'honneur!

Vaucanson fut véritablement un homme de bien et surtout un excellent père. N'ayant eu qu'une fille qui avait perdu sa mère presque en venant au monde, il voulut être son unique instituteur; il consacra tous les jours trois heures à ce soin, persuadé qu'il n'y en avait pas pour lui de plus important, ni de plus doux. Heureux l'enfant qui peut ainsi être élevé et instruit par un père dévoué; car une telle éducation est un bienfait dont l'influence féconde se fait sentir jusqu'aux derniers jours de la vie. Heureux aussi le père à qui il est permis d'entreprendre une pareille tâche; car il recueillera, comme Vaucanson, le prix de son courage dans l'amour, la reconnaissance et les succès de son enfant.

Vaucanson, par son testament, avait donné son cabinet de mécaniques à la reine Marie-Antoinette qui, n'estimant que fort médiocrement un pareil legs, accueillit l'idée d'en gratifier l'Académie des sciences; mais les intendans du commerce réclamèrent les machines relatives aux manufactures, et de là des contestations par suite desquelles cette précieuse collection fut en partie dispersée et perdue pour la France. Ce qui en restait devint, en 1798, avec deux autres dépôts du même genre, le noyau du *Conservatoire des Arts et Métiers*, dont une des salles porte le nom de l'illustre mécanicien.

Ulysse Tencé.







(1) En Hollandais : *Maatschappij tot Nut van't Algemeen.*





J. NIEUWENHUYZEN.

La Hollande doit son existence à l'*Esprit d'Association*. C'est en se liguant entre elles que des villes si vulnérables, si faibles dans leur isolement, parvinrent à former un réseau compacte, indestructible, que toutes les forces réunies de la monarchie espagnole ne purent jamais briser. L'indépendance nationale et les libertés civiles et politiques furent le prix de cette union légitime autant que redoutable.

Une fois prises, ces habitudes d'association n'ont fait que grandir et s'étendre. Il n'y a pas de nation en Europe où elles aient jeté des racines aussi profondes, aussi vivaces. Les arts, les lettres, toutes les sciences, mais surtout l'agriculture et le commerce, ont leurs académies spéciales fondées et soutenues par des dons volontaires. Toutes les misères, toutes les infortunes sont soulagées par la charité privée. L'association est descendue jusque dans les masses; les ouvriers se réunissent en sociétés et au moyen d'une modique cotisation hebdomadaire, ils s'assurent des secours eux-mêmes, en cas de maladie, et en assurent à leurs veuves, en cas de mort.

Mais la société modèle, la société mère, si j'ose ainsi parler, celle qui a donné naissance aux autres et qui imprime à toutes le mouvement et la vie, est la *Société pour l'Utilité publique*. (1)

Au siècle dernier, vivait à Monnikendam, charmante petite ville du North-Holland, un vénérable pasteur mennonite nommé NIEUWENHUYZEN (Jean). Ce véritable ministre de l'Evangile fut de bonne heure frappé de l'abandon et de l'ignorance où la société laisse croupir les classes pauvres. Semblable à Jésus dont les entrailles s'émurent à la vue des multitudes qui venaient l'écouter sur la montagne, il se prit pour ces

(1) En Hollandais : *Maatschappij tot Nut van't Algemeen.*

malheureux déshérités, d'une pitié tendre et active, et il conçut le projet de faire pour eux, quoique simple particulier, ce que la société ne faisait pas. Il fonda à cet effet, en 1784, l'association connue sous le nom de *Société pour l'Utilité publique*, et il eut le bonheur de trouver dans son fils, médecin à Edam, un bras actif et dévoué.

Le but de cette institution jusqu'alors sans exemple, et restée sans rivale, est non-seulement d'encourager la classe la plus nombreuse et la plus pauvre à la pratique des bonnes mœurs, en développant en elle les sentimens religieux, mais encore de cultiver son esprit et son cœur par l'étude des sciences, appropriée à sa condition, et de lui procurer, par tous les moyens possibles, le bien-être matériel.

Quant à son mode d'existence, en voici les principales dispositions : Tout individu chrétien, de quelque rang et de quelque communion qu'il soit, pourvu qu'il ait accompli sa dix-huitième année, peut être membre ordinaire de la Société.

La Société admet, en qualité de membres généraux et de donateurs ou donatrices, les personnes des deux sexes qui, sans lui appartenir, désireraient pourtant s'associer à son œuvre par une contribution dont le minimum est fixé à florins 5, 25 (11 francs). Elle compte une troisième classe dans les membres honoraires, auxquels des services signalés ou des vertus éminentes ouvrent gratuitement les portes de l'association. Le conseil d'administration a son siége à Amsterdam sous le titre de *Département général;* à lui appartient, ainsi que son nom l'indique, la gestion générale de la Société. Les membres ordinaires se divisent en sections ou *Départemens*, dont chacun a un lieu de réunion fixé une fois pour toutes. Huit membres suffisent pour constituer un département. La constitution de la Société est une parfaite démocratie ; les départemens sont libres et indépendans relativement à leur gouvernement intérieur et domestique. Ils font leurs réglemens, et peuvent même exiger des membres, en cas d'urgence, des subsides supplémentaires. Ils ont leurs écoles, leurs bibliothèques. Plusieurs ont établi des caisses d'épargnes. Il y a, toutes les années, à Amsterdam, les seconds mardi et mercredi du mois d'août, une assemblée générale formée des délégués de chaque département. On y traite des intérêts de la communauté ; on y discute les propositions ; on y perçoit, s'il y a lieu, les subsides réclamés par les besoins du moment ; mais la somme en est très modique, car elle ne s'est jamais élevée jusqu'à présent à plus de trois florins (*six francs, trente centimes*) par tête ; l'état prospère de l'association fait même espérer une diminution dans ce chiffre déjà si bas.

Le conseil d'administration ou comité exécutif, siégeant à Amsterdam est composé de onze membres dont cinq à vie et les autres annuels, tous élus par les départemens en masse, et assistés d'un secrétaire général.

Voilà pour ce qui concerne l'objet et le mode d'existence de la Société; voici maintenant les moyens par lesquels elle marche à son but.

Elle distribue annuellement et gratuitement aux personnes mûres des livres qui traitent de la religion chrétienne, et d'où sont exclues toute controverse et toute question de culte et de dogme : le premier de ce genre qu'elle distribua, quoique le protestantisme soit en grande majorité dans son sein, fut un ouvrage sur l'existence de Dieu, composé par un prêtre catholique nommé Pierre Schouten, et qui avait remporté le prix à un concours proposé par la Société. Après les livres religieux, viennent les livres élémentaires de morale, d'histoire nationale et étrangère, de physique, d'histoire naturelle, en un mot de toutes les sciences, de tous les arts utiles. De plus élémentaires encore sont rédigés pour les enfans qui suivent les écoles de l'association. Ce que la société recherche avant tout dans ces publications, c'est la concision, la clarté, la simplicité : toutes les qualités enfin qui contribuent à mettre la science à la portée des intelligences les moins développées. La politique en est sévèrement bannie.

Les volumes sont uniformément imprimés en petit in-octavo, et ne coûtent pas plus de cinq sous du pays (55 centimes), pour ceux qui les achètent, afin de les distribuer ensuite dans la classe indigente.

La difficulté était de se procurer des ouvrages qui rentrassent dans les vues de la Société. Elle ouvre pour cela des concours annuels, et propose des prix sur des questions que choisit l'assemblée générale. Un jury nommé par elle prononce entre les concurrens, et le prix est une médaille d'or.

Un autre jury est chargé de l'examen des ouvrages que l'on adresse ou que l'on indique à la société comme propres à favoriser son œuvre civilisatrice. Elle en fait écrire elle-même en dehors des concours et sous la surveillance spéciale du conseil d'administration.

Un autre moyen, dont elle use, est de sauver de l'oubli et de récompenser les actions nobles, généreuses, désintéressées, et, à cet effet, elle décerne publiquement et avec toute la solennité possible des médailles d'or et d'argent, des diplomes de membres honoraires; quelquefois même, suivant l'occurrence, des rémunérations pécuniaires.

Telle est en résumé la grande création philanthropique de Nieuwenhuyzen; toute sa vie, toute sa biographie est là. C'est par là qu'il a mar-

qué dans son pays et qu'il mérite de marquer dans les annales de la charité. Plus heureux que beaucoup de réformateurs, il put de son vivant jouir du fruit de ses efforts : son œuvre, qui dans l'origine avait peu d'importance, était, quand il mourut, en 1806, dans un état florissant.

Aujourd'hui la société a pris un développement immense. Au moment où j'écris, elle ne compte pas moins de *Quinze mille* membres, répandus dans toutes les villes et jusque dans les villages du royaume. Les sommes qu'elle a consacrées à la diffusion des connaissances utiles et de l'instruction élémentaire s'élèvent à un chiffre énorme, mais du moins son action n'a point été stérile, elle a arraché des ornières de la routine l'éducation populaire, et l'a lancée avec une vigueur extrême sur les routes du progrès. Chaque année voit éclore des ouvrages où une instruction solide est présentée sous des formes qui n'ont rien de pédantesque ; toute une littérature est sortie de cette source nouvelle ; des récompenses sagement, sobrement ménagées, mais décernées avec éclat aux plus dignes, ont étendu et fortifié dans les masses la pratique des vertus civiles et domestiques. Les assemblées générales réunissent chaque année de toutes les parties du pays des hommes éminens, pleins d'un zèle ardent, éclairé, et ces rapprochemens périodiques créent entre eux des rapports et des liaisons qui tournent au bénéfice de la science et de la société tout entière. Quant aux classes au profit desquelles l'association a été principalement instituée, elles en ont ressenti et en ressentent tous les jours la bienheureuse et paternelle influence. En Hollande, la pauvreté jouit d'un certain bien-être inconnu ailleurs, et ce que là on appelle misère, passerait pour de la richesse, ou du moins de l'aisance dans plus d'un état réputé prospère. Nulle part, si ce n'est dans quelques cantons suisses, l'instruction primaire n'est aussi répandue. Tout le monde y sait lire, écrire, compter, et il y a dans les masses une teinture de savoir qui, toute superficielle qu'elle est, n'en sert pas moins à tempérer la grossièreté de l'ignorance et des préjugés populaires. Nulle part non plus, il est juste de le reconnaître, le sentiment patriotique n'est plus vif et plus efficace : voilà les bienfaits d'une bonne pensée éclose dans le cœur d'un honnête homme et la toute-puissance de l'Association d'une sincère Philanthropie !

Charles Didier.



P. PAOLI.

[illegible] étrangère. Né en 17[illegible], au village de [illegible], près de
Moresaglia, non loin de Corte, il n'avait que huit ans quand son père,





UN BIENFAITEUR

DE L'ILE DE CORSE.

Il était dans la destinée des deux grands hommes de l'île de Corse de finir leur carrière, à peu d'années l'un de l'autre, et, par une fatalité commune, tous deux au pouvoir des Anglais.

Au moment où NAPOLEON, dans tout l'éclat de ses deux grandes victoires d'Austerlitz et de Iéna, poursuivait les débris des armées prussienne et russe, trois jours avant celui où devait se livrer la sanglante bataille d'Eylau (8 février 1807), un vieillard étranger, que les Anglais, ses hôtes, avaient pu prendre pour un Italien à son langage, retiré dans une habitation champêtre aux environs de Londres, y rendait le dernier soupir (5 février 1807).... Ce vieillard était PAOLI !... Mais, du moins, Paoli mourant n'avait point oublié la Corse, sa patrie : son testament en est la preuve. Et puisque maintenant, après trente années d'attente, ce testament s'exécute enfin; puisque l'*Ecole-Paoli* vient d'être inaugurée dans l'Université de France, notre devoir est d'honorer, dans le fondateur de cette patriotique institution, même notre vieil ennemi ! Ne voyons plus en lui que le Bienfaiteur de l'île de Corse, devenue vraiment libre depuis qu'elle est française !

PAOLI (PASCAL).

L'enfance de PAOLI (PASQUALE) fut livrée aux émotions de la guerre civile et étrangère. Né en 1726, au village de la Stretta, paroisse de Moresaglia, non loin de Corte, il n'avait que huit ans quand son père,

PAOLI (GIACINTO), se fit un des chefs de la Corse insurgée contre la tyrannie génoise (1734). A dix ans (1736), Pasquale eut le spectacle de la royauté aventurière de l'Allemand Neuhoff (Théodore I), qui fut bientôt contraint à s'enfuir en Hollande et se fit arrêter pour dettes à Amsterdam, puis à Londres, où il mourut dans la misère. Les Génois ayant pris le parti de transporter en Corse l'armée française aux ordres du maréchal de Maillebois, qui subjugua l'île entière en trois semaines (1739), les chefs des insurgés furent réduits à s'expatrier. Giacinto se réfugia à Naples, avec son second fils, Pasquale, âgé de treize ans. Ce fut la première épreuve de Pasquale, qui devait passer quarante-sept années de sa vie en trois exils.

Le jeune Corse fut admis à l'école militaire de Naples. Son professeur d'économie politique, le célèbre Genovesi (1), remarquant dans son élève une intelligence supérieure, lui prédisait une brillante carrière. Ses études terminées, Pasquale prit du service dans l'armée de Naples, avec le grade d'enseigne au régiment de Corses réfugiés dont son père était colonel.

A vingt-neuf ans, Paoli reparaît en Corse et appelle ses compatriotes à l'indépendance (1755). Proclamé chef unique de l'île et investi du pouvoir absolu, il est le premier à réclamer la création d'un conseil suprême auquel son autorité devait être subordonnée. Les victoires qu'il remporte sur les Génois, remplissent ses compatriotes de confiance et d'ardeur. La petite marine qu'il parvient à créer désole le commerce génois : Gênes veut alors négocier. Paoli, à l'imitation des anciens, fait décréter que la nation corse n'écoutera aucune parole de paix avant que son territoire ait été évacué et son indépendance reconnue. Il notifie solennellement cette résolution à toutes les cours de l'Europe.

Ce fut alors, dit un biographe, l'époque brillante de Paoli. Tout l'intérieur de l'île reconnaissait son autorité, et les garnisons génoises, dans les places maritimes, étaient comme prisonnières. Recueillant avidement dans Tite-Live et dans Plutarque les beaux traits du patriotisme antique, Paoli s'efforçait d'exciter l'enthousiasme de ses compatriotes.... Il leur montrait pour modèle la Hollande.... L'Europe le proclamait le libérateur de sa patrie : on ne l'admirait pas moins comme législateur.

(1) GENOVESI (Antonio), né à Castiglione, près de Salerne, en 1712, mort à Naples, en 1769 ; illustre professeur de philosophie et d'économie politique ; fondateur d'une école nombreuse et utile.

Il obtint la suspension de ces vengeances particulières qui perpétuaient la haine dans les familles, et qui, malheureusement, ne sont pas encore entièrement éteintes de nos jours. Le premier, il coordonna les élémens d'une administration régulière dans l'île. Des consultes furent établies, ayant à leur tête un président qui communiquait avec le chef du gouvernement, et de plus, un orateur chargé de transmettre les vœux du peuple. Le même Paoli qui, pour donner l'exemple de la tolérance civile, avait fait admettre un Juif à l'exercice des droits politiques, prodiguait au clergé les marques de respect, en l'assujettissant toutefois aux charges de la commune défense, et en restreignant à de justes limites son influence dans les consultes. Cependant, il échoua dans son projet de séculariser tout-à-fait la justice, en cessant de reconnaître le privilège de la juridiction ecclésiastique; il ne put même abolir le déplorable abus du droit d'asile.

Digne élève de Genovesi, il fit choix de deux inspecteurs chargés de parcourir les divers cantons de l'île pour remettre l'agriculture en honneur. Sous cette administration paternelle, la population s'accrut malgré la guerre. L'instruction publique fut aussi, dès ce temps, l'objet de la sollicitude de Paoli. Dans la ville de Corte, au centre de la Corse, il établit une sorte d'Université où des professeurs nationaux devaient enseigner les belles-lettres et les mathématiques, la philosophie et le droit naturel, le droit civil et le droit canonique, et la théologie, à une jeunesse nombreuse, auparavant condamnée à chercher sur le continent de dispendieuses leçons.

De toutes les tentatives utiles qui avaient marqué cette époque de la vie de Paoli, ce ne fut pas celle-là qui lui fit le moins regretter l'anéantissement de sa puissance. A son lit de mort, le projet d'une grande école nationale fut encore une de ses dernières pensées.

Jean-Jacques Rousseau avait embrassé avec chaleur la défense des Corses, et, dans quelques lignes du *Contrat social,* il leur promettait un glorieux avenir. Paoli, par l'intermédiaire du comte de Buttafuoco, officier corse au service de France, demanda à Jean-Jacques un plan de constitution pour sa naissante république, et l'invita plus tard à venir chercher le repos dans son île. L'éloquence de l'écrivain genevois ne lui aurait pas été inutile pour ses manifestes, mais les circonstances ne permirent pas à Rousseau de se rendre au désir des patriotes corses et à l'invitation de Paoli.

Malgré sa confiance dans la justice de sa cause, Paoli avait conçu des alarmes à l'apparition du corps français, sous les ordres du comte de

Marbeuf, qui vint occuper, de concert avec les Génois, les places maritimes, seuls restes de la domination génoise. Il se rassura, quand on lui eut fait croire que ces troupes devaient se borner à tenir garnison, pendant quatre années, dans les places occupées, en acquittement d'une dette de la France à la Banque de Gênes. Loin de pénétrer les vues secrètes du cabinet de Versailles, Paoli fut tellement dupe des protestations du duc de Choiseul, qu'il se tenait pour persuadé que si l'indépendance de la Corse était encore menacée, ce ne pourrait être que par l'Espagne. Une expédition qu'il entreprit hors de l'île, et qui fut couronnée d'une pleine réussite, lui devint fatale par le succès même. La conquête de l'île de Capraia par les Corses (1767) acheva de décourager les Génois, qui se décidèrent enfin à céder à la France une souveraineté qu'ils ne pouvaient reconquérir qu'avec les plus grands efforts et qu'ils ne pourraient conserver. Le traité de cession de la Corse à la France fut signé, le 15 mai 1768, à Compiègne, dans ce même château royal qui, trente-six ans après, devait avoir pour maître le fils d'un Corse : ce futur empereur naquit l'année suivante (15 août 1769)!

« Le général Paoli, dit Voltaire, pouvait prétendre à des honneurs et à des récompenses; mais il était chargé du dépôt de la liberté de sa patrie; il avait devant les yeux le jugement des nations : il ne voulut pas vendre la sienne. Par l'inexpérience du marquis de Chauvelin, les Français éprouvèrent plusieurs défaites dans une première campagne; mais vingt-deux mille hommes de bonnes troupes, sous un habile général, le comte de Vaux, soumirent la Corse en quarante jours. Après la sanglante défaite de ses compatriotes à Ponte-Nuovo, Paoli se réfugia à Livourne, puis en Angleterre, après quatorze années de luttes et de puissance. Alfieri dédia à l'illustre banni sa tragédie de *Timoléon*. L'Angleterre fit au *Timoléon corse* l'accueil le plus honorable. Une pension de 1,200 livres sterling (30,000 francs) lui fut payée pendant les vingt ans que dura ce second exil (1769-1789).

Enfin, l'Assemblée constituante ayant associé la Corse au bénéfice des lois françaises (1789), Mirabeau fit la motion du rappel des patriotes corses, juste expiation, ajoutait-il, de la conquête violente à laquelle lui-même, dans sa jeunesse, avait coopéré. Cette proposition ayant été décrétée, Paoli s'empressa de se rendre de Londres à Paris. « Ma vie entière, dit-il dans son remercîment à l'Assemblée, n'a été autre chose qu'un serment à la liberté : c'est déjà l'avoir fait à la *Constitution* que vous établissez... » Les acclamations des Parisiens accueillirent Paoli. Présenté à Louis XVI par Lafayette, il reçut le titre de lieutenant-géné-

ral et le commandement militaire de l'île de Corse. Son retour dans sa patrie, après une absence de vingt ans, excita un enthousiasme qui tenait du délire. Le commandement en chef de toutes les gardes nationales, en même temps que la présidence de l'administration, fonctions peu conciliables cependant, lui furent déférées par la voix du peuple ! On rapporte qu'à cette époque, Paoli vit Napoléon, à peine âgé de vingt ans, et dit de lui : « Ce jeune homme est taillé à l'antique : c'est un homme de Plutarque... »

Sincèrement rallié à la France, Paoli en donna une preuve non équivoque en usant de tout son pouvoir pour installer l'évêque constitutionnel de Bastia. Mais, bientôt l'abbé Charrier ouvre l'avis de céder la Corse au duc de Parme contre le Plaisantin que l'on donnerait au pape en échange d'Avignon... Les excès de la démagogie triomphante excitaient d'ailleurs dans l'âme de Paoli une indignation dont il ne faisait pas mystère. Le supplice du Roi, l'abolition du culte et la persécution des prêtres, l'immoralité et la cupidité des agens de la Terreur ne tardèrent pas à détacher Paoli du parti démocratique de l'île. Dénoncé à la Convention comme cherchant à rétablir l'indépendance de la Corse et accusé d'avoir fait manquer l'expédition de l'amiral Truguet contre la Sardaigne, Paoli, inscrit sur une liste de vingt généraux inculpés de trahison, se fit élire (26 juin 1793), généralissime et président d'une consulte rassemblée à Corte. Mis hors la loi par la Convention (17 juillet 1793), il répondit à cette menace par l'expulsion entière des Français et en plaçant la Corse sous la protection des Anglais. Trois députés allèrent offrir, dans Londres, la royauté de l'île à Georges III, qui obtint de son parlement la permission d'accepter, sous la condition d'accorder à la Corse une constitution et un parlement semblable à celui de la Grande-Bretagne. Mais Paoli fut joué par ses nouveaux alliés les Anglais, dont il n'obtint ni la vice-royauté, donnée à Lord Minto, ni la présidence du parlement du royaume de Corse, qui fut déférée à Pozzo di Borgo.

Sacrifiant son ressentiment aux intérêts de ses compatriotes dont il ne voyait alors le salut que dans la protection anglaise, Paoli réfugié à Londres pour la seconde fois, reprochait au ministère anglais sa perfidie (1796), quand le général en chef de l'armée d'Italie, le Corse Bonaparte, vainqueur des Piémontais et des Autrichiens, détacha de son armée deux généraux, Gentili et Casalta, qui expulsèrent les Anglais de l'île de Corse (22 octobre 1796). Salicetti fit proclamer, dans l'île, la *Constitution de l'An III*.

Agé déjà de soixante-dix ans quand il fut renversé pour la seconde fois, Paoli ne fit plus que languir dans son troisième exil qui dura onze années encore, et ne devait finir qu'avec sa vie. Son heureux compatriote, le premier Consul, puis Empereur, dans le court intervalle de la paix entre la France et l'Angleterre, ne songea point à rappeler Paoli, quand il aurait pu, sans nul danger, permettre à ce vieillard d'aller passer ses derniers jours sous le ciel de la patrie. « C'eût été une grande jouissance pour moi, un vrai trophée », a dit Napoléon, quand son tour vint aussi d'être banni et d'aller mourir comme Paoli sur la terre étrangère, entouré d'Anglais... mais « entraîné par les grandes affaires », ajouta l'empereur, « j'avais rarement le temps de me livrer à mes sentimens personnels. » (1)

Paoli consigna dans son testament ses derniers vœux pour le bonheur de sa patrie, en destinant à une fondation (2) d'incontestable utilité, indépendante de toute politique, les faibles débris de sa fortune et le fruit des économies qu'il avait faites sur la pension qui lui était allouée. Pendant les sept ans qui suivirent le décès du testateur (1807-1814), la lutte acharnée de Napoléon contre l'Angleterre et le blocus continental avaient fait nécessairement ajourner l'exécution du legs de Paoli, à peine connu de la France et de la Corse. Pendant les quinze années de la restauration de la branche aînée des Bourbons, d'incroyables lenteurs entravèrent la réalisation des dernières volontés du patriote émigré. Enfin, sous le régime plus libéral qui triompha en 1830, les dernières difficultés furent levées et ce ne fut pas encore sans de longs délais. L'ordonnance royale, portant institution de l'établissement d'instruction supérieure, dit *Ecole-Paoli*, est à la date du 31 mars 1836.

L'Ecole-Paoli, dotée d'un revenu annuel d'environ 18,000 francs, dont une forte partie provient du legs de Paoli et le reste de subventions départementales et communales, a été instituée, d'après le vœu du testateur, dans la ville de Corte, au centre de l'île. Cet établissement, dont l'organisation est analogue à celle de nos facultés universitaires des chefs-lieux d'académies, comprend six chaires d'enseignement public et presque entièrement gratuit (3), savoir : 1° *Enseignement religieux*, ayant pour objet l'*Evidence naturelle de la Religion chrétienne* (con-

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

(2) L'Ecole primaire de Morosaglia et l'établissement dit *Ecole-Paoli*, à Corte.

(3) La rétribution exigée de chaque auditeur est de 30 francs par an pour suivre tous les cours. Cette somme est encore assez forte pour le pays.

formément aux intentions du testateur). Premier professeur institué : M. l'abbé Pantalacci ; — 2° *Morale et Droit des Gens;* professeur, M. Arrighi, avocat ; — 3° *Physique, Chimie et Histoire naturelle* ; professeur, M. Loetscher ; — 4° *Mathématiques élémentaires et spéciales* ; — professeur, M. Delacroix ; — 5° *Littérature française* ; professeur, M. Gallerand ; — *Dessin* ; professeur, M. Varèse. La ville de Corte, désignée par le fondateur, n'a pu offrir, pour cet utile établissement, d'autre local qu'une portion de l'Hôtel-de-Ville, qui réunit en ce moment la Mairie, le Tribunal, l'Ecole-Paoli et la prison de la Commune.

Aussi long-temps que l'instruction primaire (1) et secondaire n'auront pas reçu, dans le département de la Corse, tout le développement

(1) En 1839, pour la première fois, et par une exception à laquelle il a été déjà renoncé cette année (1840), le Ministre de l'Instruction publique (M. de Salvandy) avait fait de la Corse l'objet d'une inspection spéciale, confiée à M. Artaud, Inspecteur général des Etudes. Voici quelques-uns des renseignemens recueillis par ce fonctionnaire sur l'état de l'instruction primaire dans ce département. Sur 355 communes de la Corse, 80 n'ont pas encore d'*Ecoles primaires;* 50 communes à-peu-près en ont de bonnes ; environ 130 en ont de passables ou médiocres ; les autres, au nombre d'environ 90, n'en ont que de mauvaises. Le nombre total des élèves qui fréquentent ces écoles est à-peu-près de 10,000. Les maisons d'école manquent encore en beaucoup de communes. Mais, pour le mobilier surtout, la pénurie est déplorable. Presque partout, il y a insuffisance ou manque absolu du matériel nécessaire ; dans beaucoup d'écoles, un grand nombre d'enfans sont assis par terre, faute de bancs ; même pénurie de livres, papiers, plumes, encre, etc. Les familles se refusent, à cet égard, aux dépenses les plus nécessaires. Dans un quart au moins des écoles, on ne trouve de livres français que ceux qui sont distribués par l'Université. Dans les communes qui n'ont pas de maisons d'école à elles, on alloue un *minimum* de 100 francs, pour le loyer d'une salle et du logement de l'instituteur. En beaucoup d'endroits, cette annuité de 100 francs devient un sujet de querelles, de guerre, de persécutions même contre l'instituteur. La condition des instituteurs est généralement très précaire. La plupart n'ont que le traitement fixe, c'est-à-dire 200 francs, et la rétribution mensuelle est très peu de chose. L'instituteur, ne tirant pas de son école de quoi subvenir à ses besoins, se livre à quelque autre industrie et néglige ses élèves : il travaille à la terre, et donne quelques leçons, quand il en a le temps. Il n'existe encore que trois écoles primaires supérieures en Corse, à Morosaglia, à Zullacaro, et à l'Ile-Rousse : celle de Morosaglia a été fondée par un legs spécial de Paoli, né dans cette paroisse. En résumé, on peut dire cependant que l'instruction primaire est en progrès dans la Corse. L'exécution de la loi du recrutement a donné lieu de constater qu'en beaucoup de cantons le nombre des conscrits sachant lire est de 70 à 80 sur 100. La proportion est beaucoup moindre dans plusieurs anciens départemens de France.

désirable, pourra-t-on se flatter que l'organisation de l'Ecole-Paoli, telle que nous venons de l'exposer, remplisse complètement le vœu du fondateur et de la France qui accepte le legs? Nous le souhaitons vivement, sans oser l'espérer. — Une institution de hautes études, pour être complètement utile, suppose les études élémentaires et préparatoires dont l'île de Corse, en général, et la ville de Corte, en particulier, sont presque entièrement dépourvues. Si l'Ecole-Paoli est destinée à tenir lieu, pour toute la jeunesse de l'île, d'une faculté de théologie, d'une faculté de droit, d'une faculté des lettres, d'une faculté des sciences, on pourrait craindre qu'elle ne fût trop évidemment incomplète et trop inférieure aux établissemens analogues de la métropole. Ce serait là que les jeunes Corses devraient être appelés, encouragés, dût-il en coûter à la France, qui ne devrait point regarder à l'argent pour cette œuvre de civilisation et de progrès. S'il est démontré, par l'expérience, que l'Ecole-Paoli ne suffit pas pour former des ecclésiastiques, des magistrats, des professeurs, des élèves de l'Ecole-Polytechnique, il est à présumer qu'avec le temps, les modifications indispensables y seront successivement introduites. Et déjà le zèle et le dévoûment des premiers professeurs, dont nous avons donné les noms, ont généreusement lutté contre les obstacles que toute institution naissante doit rencontrer inévitablement.

L'inauguration de l'Ecole-Paoli, en décembre 1837, trente ans après la mort du donateur (1807), a été célébrée comme une solennité nationale. De nombreux élèves, venus des divers cantons de l'île et les montagnards des environs, se pressaient aux cours avec ardeur et recueillement. Des hommes d'un âge mûr prenaient place à côté des jeunes élèves. Un vieillard avec son petit-fils, venu d'un village éloigné, s'y montrait des plus assidus : il avait connu Paoli...!

Le pieux accomplissement du legs de Paoli n'est pas un acte isolé d'amélioration en faveur de la Corse, pour qui la France, dans ces derniers dix ans (1830-1840), a plus fait que tous les régimes précédens, pendant soixante-deux années (1768-1830).

On sait l'intérêt tout particulier que S. A. R. le duc d'Orléans porte au Département de la Corse!

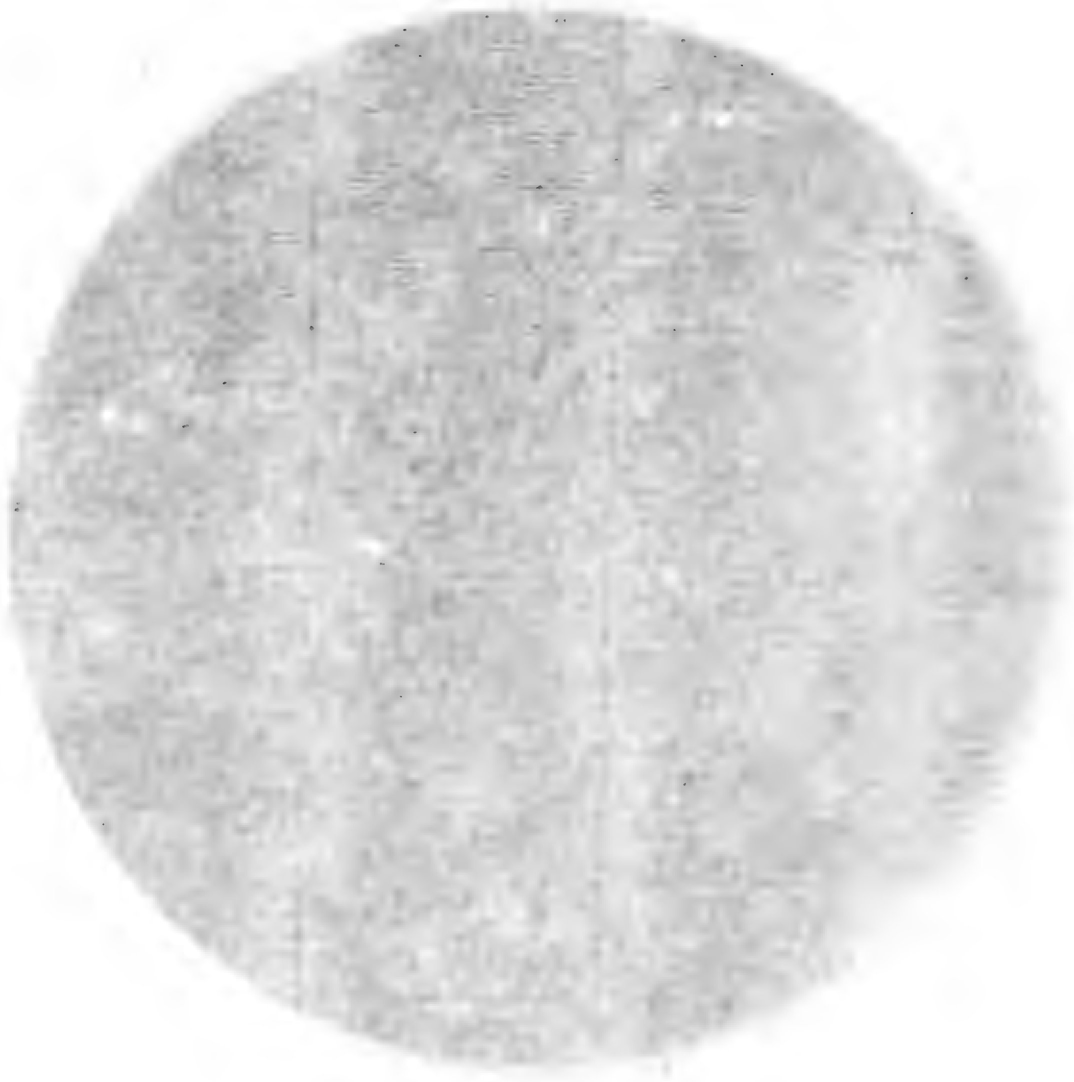
A. Jarry de Mancy.







[illegible] réguliers des Écoles pies. Pourvu à seize ans d'une [illegible] royal des Provinces à Turin, le jeune Cigna se fit remarquer par ses





TROIS BIENFAITEURS

DES SCIENCES AUX XVIII-XIXe SIÈCLES.

Dans ce triple médaillon où sont réunis les premiers fondateurs de l'*Académie des Sciences de Turin*, l'artiste a disposé les personnages suivant l'ordre que leur assigne l'époque de leur décès, époque plus ou moins rapprochée de nous. Ainsi, la figure qui occupe, à droite, le premier plan, est celle du grand mathématicien LAGRANGE, qui a vécu jusqu'en 1813. — Le personnage placé au second plan est le Comte de SALUCES, mort en 1810.— Par lui, nul genre de gloire ne devait manquer à cette noble maison de SALUCES, dont Turin a le droit d'être aussi fier que Paris le serait de nos MONTMORENCY, le jour où, parmi les héritiers d'un si grand nom, il se trouverait une branche qui, après avoir produit un savant comparable à notre LAVOISIER, se maintiendrait en possession d'une brillante hérédité de talens et d'illustration littéraire. — Le troisième portrait est celui du docteur CIGNA, mort dès l'an 1790, ami de Saluces et de Lagrange et leur zélé coopérateur dans la fondation de l'Académie.

CIGNA.

CIGNA (Jean-François), né à Mondovi, en 1734, était neveu, par sa mère, du célèbre physicien le Père Beccaria de la Congrégation des Clercs réguliers des Ecoles pies. Pourvu à seize ans d'une bourse au Collège royal des Provinces à Turin, le jeune Cigna se fit remarquer par ses

succès dans le cours de physique professé par son oncle. Il se lia d'amitié avec deux de ses condisciples, le chevalier, depuis comte de Saluces, qui était de son âge, et Lagrange, plus jeune de deux ans.

Reçu docteur à vingt ans (1754), Cigna remplit d'abord, comme Lagrange, les modestes fonctions de professeur dans le collège où il avait fini ses études. Trois ans après, il subit avec distinction les épreuves exigées pour l'Agrégation à l'Université (1757). Ses thèses sur l'*Usage de l'Electricité dans la Médecine* et sur l'*Irritabilité hallérienne* furent alors publiées. L'attention de l'Europe savante fut attirée sur le jeune docteur par ses réponses à la critique des doctrines du grand Haller. La chaire d'Anatomie à l'Université de Turin devint vacante : Cigna y fut appelé et publia, en latin, un traité remarquable sur la science qui faisait l'objet de son cours.

C'était le temps des prodigieux succès de Lagrange dans les sciences mathématiques et des belles expériences de Saluces dans la physique et la chimie. Le zèle de Cigna et de ses deux amis pour le progrès des sciences, les tenait souvent réunis : ces réunions firent naître le projet d'une société savante, dont le laborieux et dévoué Cigna offrit d'être le secrétaire sans attendre qu'elle fût régulièrement constituée. Enfin, l'Académie des Sciences de Turin ayant été fondée sous les auspices du souverain et sous la présidence de Saluces, Cigna, comme secrétaire, donna ses soins à la publication des quatre premiers volumes des Mémoires de cette Société célèbre, et la préface latine dont il les fit précéder fut une digne introduction à ce monument national.

Jusqu'au temps où une grave maladie le força d'interrompre ses recherches physico-médicales, en 1785, Cigna avait publié plusieurs écrits qui tiennent un rang honorable dans l'histoire des sciences : 1° *Analogie du Magnétisme et de l'Electricité*; 2° Expérience sur la *Couleur du Sang*; 3° Expériences sur les *Mouvemens électriques*; 4° Du *Froid* qui provient de l'*Evaporation des Liquides*; 5° de la Cause de l'*Extinction de la Flamme* et de la *Mort des Animaux privés d'Air*. La théorie, exposée dans ce dernier ouvrage, précéda celle de Lavoisier, dont les expériences confirmèrent celle du savant italien.

Le docteur Cigna, mort à Turin (1790), à cinquante-six ans, plus de vingt ans avant Saluces et Lagrange, avait déjà assez vécu cependant pour jouir du triomphe de la *Nouvelle Physique* aux progrès de laquelle il avait utilement travaillé.

LE COMTE DE SALUCES.

Le Comte de SALUCES DE MENUSIGLIO (JOSEPH-ANGE), d'une branche issue de l'ancienne maison souveraine des Marquis de Saluces, né à Saluces, en 1734, avait déjà terminé son cours de philosophie à treize ans, quand il fut envoyé à Turin et reçu page du Roi Charles-Emmanuel III (1747). Les pages du Roi de Sardaigne ne se croyaient pas plus que ceux des autres souverains, destinés à devenir des savans : cependant ce fut dans cette école que le jeune gentilhomme, en recevant les premières notions des mathématiques, se sentit entraîné vers l'étude des sciences par une irrésistible impulsion.

Pour se livrer plus librement à l'étude, il choisit l'arme de l'artillerie, et entra dans ce corps avec le grade de lieutenant. Depuis la fondation d'une école d'artillerie à Turin, par le comte Bertola, en 1739, l'artillerie piémontaise avait acquis la réputation d'être une des mieux organisées et des plus savantes de l'Europe. Papacino d'Antoni, successeur du comte Bertola, soutenait dignement la renommée de ce corps, dont la direction supérieure lui était confiée. Il retint le jeune lieutenant près de lui, au centre des travaux scientifiques. Saluces, malgré sa jeunesse, et l'on pourrait même ajouter, malgré sa haute naissance, fut adjoint, selon ses désirs, aux professeurs de l'école d'artillerie. Il devint ainsi le collègue du jeune et déjà très célèbre Lagrange. L'intime liaison qui s'établit dès-lors entre Saluces, Lagrange et Cigna, devait, comme nous l'avons déjà dit, donner naissance à l'Académie des sciences de Turin, tardive, mais glorieuse imitation de celles de Paris, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Saluces se faisait remarquer par son assiduité aux cours de physique du Père Beccaria. La méthode d'observation, recommandée par ce professeur habile qui joignait l'exemple au précepte, fut adoptée par son élève. La science de la chimie était alors peu cultivée par les savans piémontais. L'Italie dut à Saluces de ne pas rester dans cette science au-dessous des autres nations et de s'élever rapidement au niveau de l'Angleterre et de la France, pour les progrès de la chimie dans ses applications aux arts utiles.

Dès l'âge de vingt-quatre ans, expérimentateur ardent, infatigable, doué d'une rare sagacité dans les observations, Saluces avait déjà enrichi la science par d'importantes découvertes sur les gaz et particulièrement sur le fluide développé par l'inflammation de la poudre à canon. Dans l'étude de ce phénomène, l'artilleur piémontais avait déjà dépassé l'Anglais Benjamin Robins qui, vers le même temps, s'occupait d'expériences semblables. Les nouvelles doctrines pneumatiques qui devaient naître des travaux de Black, de Priestley, de Cavendish et de Lavoisier, se révélaient dès-lors au génie investigateur de Saluces, dont le nom commençait à prendre rang parmi ceux des créateurs de la science.

Le premier mémoire qu'il publia eut pour objet, comme on vient de l'indiquer, l'explication des faits qui s'accomplissent dans l'inflammation de la poudre à canon, suivant les conditions diverses, soit de sa propre composition, soit de la qualité des corps solides contigus ou des fluides ambians. Bientôt suivirent d'autres mémoires non moins curieux et non moins féconds en observations utiles sur la cause de la mort des animaux et de l'extinction de la flamme dans un endroit fermé, sujet qui fut aussi traité par Cigna, et sur le gaz qui se dégage de la chaux vive, comparé à l'air vital.

On doit louer Saluces comme Lavoisier de n'avoir pas cultivé la science par orgueil et pour la seule gloire que l'admiration des savans devait attacher à son nom. Appliquer les perfectionnemens indiqués par les nouvelles théories aux opérations grossières encore de l'industrie et des arts utiles, ne sembla point aux yeux du comte de Saluces une occupation indigne d'un noble savant. Il apporta même, dans ce genre de recherches, toute la vivacité, toute la persévérance que l'on aurait pu attendre du plébéien stimulé par la nécessité ou par le désir de s'enrichir. Sans aucune pensée de spéculation, et cependant n'hésitant jamais à entreprendre les expériences les plus coûteuses, le comte de Saluces réussit à perfectionner plusieurs procédés de l'art du teinturier.

Il découvrit et s'empressa de rendre publics de nouveaux moyens propres à rendre plus promptes et plus sûres la préparation et la manipulation de certaines substances, et notamment de plusieurs sels d'un emploi général.

Inventeur de plusieurs machines utiles, le comte de Saluces ne se montra pas moins noble et moins généreux mécanicien qu'il ne l'était comme chimiste. On lui doit, entre autres instrumens, la machine à filer la soie par le moyen de la vapeur de l'eau bouillante. L'appareil pneumato-chimique à laquelle, plus tard, par une injustice dont l'histoire

des sciences offre de trop fréquens exemples, on a donné le nom de Woulff, n'est autre chose qu'une modification de la machine créée par le comte de Saluces. Le noble inventeur ne crut pas même devoir revendiquer l'honneur de sa découverte. Il ne fit de réclamations sur ce sujet qu'une seule fois, avec une grande modération.

Mais justice lui fut rendue par l'homme le plus digne d'apprécier le vrai mérite et de l'invention et de l'inventeur. Lavoisier, dans ses *Opuscules physiques et chimiques* (édition posthume de 1801), a fait le plus bel éloge des expériences et des découvertes de son émule piémontais, en le proclamant un des créateurs de la *Nouvelle Chimie*.

Les plus acharnés détracteurs de toute Académie ont été forcés de convenir que du moins celles qui ont pour objet les sciences mathématiques et physiques ont influé utilement sur les progrès de cette notable partie des connaissances humaines. A ce titre, une place honorable est assurée au comte de Saluces dans l'histoire des sciences. Suivant l'inscription gravée sur la médaille qui lui a été consacrée dans la galerie numismatique des illustres Piémontais, l'Académie des Sciences de Turin, à sa naissance, reçut de lui l'hospitalité. La société particulière dont les réunions se tinrent long-temps chez le comte de Saluces, et dont les premiers membres furent, avec le fondateur, Lagrange et Cigna, fut érigée en Académie royale par lettres patentes du souverain, Victor-Amédée III, à la date du 25 juillet 1785. L'éclat de ses travaux n'avait pas moins servi à Saluces que celui de son nom pour faire adopter une institution qui manquait à la gloire nationale. Le comte de Saluces fut le président de la nouvelle académie, dont Cigna resta le secrétaire, malgré l'affaiblissement de sa santé. Bientôt, aux noms des autres membres italiens, les Allioni, les Bertrandi, les Caluso, les Gerdil, les Michelotti, se joignirent les noms d'illustres étrangers, de Bernoulli, Haller, Franklin, D'Alembert, Lavoisier, Condorcet, Laplace, etc. Le rang que l'Académie de Turin sut conquérir si promptement et qu'elle a toujours gardé depuis parmi les sociétés savantes de l'Europe, suffirait pour honorer la mémoire de son fondateur.

En 1763, le comte de Saluces fut nommé écuyer du prince héréditaire Charles-Emmanuel, dont il fut l'instituteur pour les sciences physiques dans leur application à l'art militaire. Au commencement des guerres de la révolution française, le comte de Saluces fut chargé de la direction générale de l'artillerie, et ce corps, sous son commandement, soutint la réputation qu'il avait acquise. Après la paix de 1796, le comte fut nommé inspecteur-général des limites du royaume.

La perte d'un fils, mort sur le champ de bataille, dans la cavalerie piémontaise réunie aux Français en exécution du traité de Cherasco, fut pour le comte de Saluces le prélude de maux qu'un homme de son rang dut vivement ressentir, durant la domination étrangère.

La période républicaine respecta le savant utile, uniquement occupé des soins de sa famille, dans une retraite que protégeait la reconnaissance publique. L'empereur Napoléon rappela Saluces à la présidence de l'Académie de Turin. Saluces ne put refuser la direction de l'Instruction publique, qui lui offrait encore les moyens de ranimer les études et d'encourager les efforts d'une studieuse jeunesse, espoir de sa patrie.

Le culte des sciences et des lettres et la vénération de ses concitoyens, anciens et nouveaux, embellissaient et honoraient la vieillesse de Saluces, quand il ressentit, dans les commencemens de 1809, les premières atteintes de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Il professait avec simplicité et sincérité la religion de ses pères : il y trouvait la source de toutes consolations dans l'adversité, le fondement de toute vérité et de toute liberté. Il mourut en philosophe chrétien, le 16 juin 1810.

L'Académie des Sciences de Turin n'avait pas attendu la fin de cette longue agonie pour faire placer le buste du comte JOSEPH-ANGE DE SALUCES, un de ses fondateurs, dans la salle de ses assemblées publiques.

Le talent, attribut héréditaire et distinctif de cette branche de Saluces, ne devait pas se borner aux sciences proprement dites.

La plus remarquable des femmes poètes de l'Italie contemporaine, la célèbre DIODATA, comtesse ROVERO DI REVELLO, qui vient de mourir à Turin (1840), était fille du comte Joseph-Ange de Saluces, dont le beau caractère et la haute capacité revivent dans trois fils, dignes héritiers entre lesquels sont aujourd'hui partagés les honneurs et les fonctions éminentes de leur illustre père. Le comte ALEXANDRE DE SALUCES est président de l'Académie des Sciences de Turin, comme l'a été son père, et président du Conseil d'Etat; le chevalier ANNIBAL DE SALUCES, quartier-maître général, grade le plus élevé de l'armée nationale, est chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, ordre de chevalerie le plus éminent du royaume; enfin, le chevalier CESAR DE SALUCES, qui est aussi l'un des douze chevaliers de l'ordre suprême de l'Annonciade et grand-maître de l'artillerie, fonctions qu'avait remplies son père, est gouverneur de LL. AA. RR. les Ducs de Savoie et de Gênes, fils de S. M. le Roi Charles-Albert.

Quelque opinion que l'on puisse avoir sur le mode le plus digne et le meilleur à suivre pour l'*Education des Fils de Roi*, il n'était pas facile de rencontrer, comme on le trouve ici, dans le même homme, un des grands noms historiques de la nation, des beaux exemples de famille encore tout récens, des talens éprouvés, une loyauté honorée de tous!

Pour le bonheur des peuples, puissent souvent les Rois donner à leurs fils des instituteurs tels que les COMTES et CHEVALIERS de la Maison de SALUCES!

LAGRANGE.

La Touraine était déjà fière, à juste titre, d'avoir donné le jour à DESCARTES, un des plus grands génies modernes dans les mathématiques comme dans la philosophie. Un gentilhomme de Touraine, capitaine de cavalerie, passa du service de France à celui du duc de Savoie, Charles-Emmanuel II; ce capitaine français, dont une parente devint reine de Pologne (1), épouse une romaine et fixe sa résidence à Turin. Son fils, trésorier de l'administration de la guerre, à Turin, épouse Marie-Thérèse Gros, fille unique d'un médecin français qui était venu s'enrichir en Italie : telle est l'origine, bien française du côté paternel comme du côté maternel, du mathématicien le plus puissant, le plus étonnant de la fin du XVIIIe siècle, de l'immortel LAGRANGE, né piémontais et mort français, et dont la gloire est chère aux deux pays.

Né à Turin, le 25 janvier 1736, LAGRANGE (JOSEPH-LOUIS) fut l'aîné de onze enfans, dont neuf moururent en bas âge: on ne put élever que l'aîné et le onzième. Toutes sortes de douleurs étaient réservées à cette famille, dont la fortune fut détruite par d'imprudentes spéculations. « Si j'avais eu de la fortune, disait Lagrange, je n'aurais pas fait de mathématiques. » Le malheur de ses parens fut donc la source de sa gloire. Chose étonnante, long-temps il s'ignora lui-même. Au collège de Turin, pendant tout le cours de ses études classiques, il ne ressentit aucun attrait pour l'étude des mathématiques : les classiques latins excitaient

(1) Marie-Casimire DE LAGRANGE D'ARQUIEN, épouse de JEAN SOBIESKI.

seuls son enthousiasme. Ce ne fut que dans la seconde année du cours de philosophie que le génie mathématique s'éveilla en lui subitement; encore a-t-on remarqué, à ce sujet, que l'homme par qui le génie de l'analyse moderne devait faire de si vastes progrès, ne prit goût, en commençant, qu'à l'étude des géomètres anciens; ce fut la lecture d'un mémoire de Halley (1) établissant la supériorité des méthodes analytiques qui lui ouvrit les yeux. Il avait alors dix-sept ans. En deux années, il parcourut, sans maître, toute la carrière des mathématiques : les découvertes, même les plus récentes, étaient autant de notions qu'il lui semblait avoir possédées précédemment et retrouver comme des réminiscences.

Ayant acquis enfin la conscience de toute sa force, à dix-neuf ans, il commença à entretenir une correspondance avec les grands géomètres de son temps. Sa lettre à Charles-Jules de Fagnano, sur le calcul différentiel et intégral, fut son début (1754) et le seul de ses ouvrages qu'il n'ait pas écrit en français. L'année suivante, il écrit au célèbre Euler pour lui communiquer les premiers essais de cette *Méthode des Variations,* qui devait être un de ses plus beaux titres de gloire. Il y avait dix ans que tous les savans de l'Europe avaient reçu l'appel d'Euler, et c'est un inconnu de dix-neuf ans qui vient de trouver la solution demandée.

La réputation que ces débuts éclatans avaient acquise à Lagrange le fit appeler aux fonctions de professeur de hautes mathématiques à l'école d'artillerie de Turin. Ses élèves, pour la plupart, se trouvaient plus âgés que lui; mais, dès ce temps, l'admiration des hommes les plus distingués du pays lui donnaient tout l'ascendant nécessaire pour l'exercice de ses fonctions. Ses deux amis les plus intimes, Saluces et Cigna applaudissaient à des succès qui frappaient d'étonnement. Les premiers volumes des mémoires publiés par la société que formèrent les trois amis parut en 1759, et se composa en grande partie des travaux de Lagrange sur les points d'analyse et de mécanique les plus difficiles et les plus importans. Ses recherches sur la propagation du son étaient d'autant plus remarquables qu'il ne s'agissait de rien moins que de relever des erreurs de Newton lui-même; et dans la discussion de la question des cordes vibrantes, sur laquelle Euler, D'Alembert et Daniel Bernoulli étaient d'opinions différentes, le jeune Piémontais, appréciant avec sagacité les opinions de ces trois grands mathématiciens, traitait la question par une analyse aussi nouvelle que profonde. Le prodigieux succès de ces

(1) *Transactions philosophiques*, pour l'an 1693, tome XVII, page 160.

mémoires fit recevoir leur jeune auteur membre correspondant de l'Académie de Berlin (1759). Vers le même temps commença la correspondance de Lagrange avec D'Alembert. Les *Essais* que Lagrange publia dans le second volume de la Société de Turin (1762), reçurent quelques années après d'Euler le nom de *Méthode des Variations*.

Le prix mis au concours par l'Académie des Sciences de Paris sur la théorie de la libration de la lune fut remporté par Lagrange (1764), et ce mémoire renfermait les germes de cette autre grande conception de l'auteur, qui fut la *Mécanique analytique*. Après un premier voyage à Paris, en compagnie de son ami Caraccioli, voyage qui fut abrégé par une maladie dangereuse, et après avoir remporté à l'Académie des Sciences de Paris le prix sur la théorie des Satellites de Jupiter (1766), Lagrange quitta enfin le Piémont, qu'il ne devait plus revoir. Euler, abandonnant la Prusse pour Saint-Pétersbourg, et n'ayant pu faire accepter par D'Alembert la présidence de l'Académie de Berlin, vacante depuis la mort de Maupertuis, avait indiqué Lagrange comme digne de ce poste éminent. Le géomètre, avec la lettre qui l'appelait à Berlin, admis à l'audience du roi de Sardaigne, n'avait pu obtenir l'autorisation qu'il sollicitait, lorsque le Roi, lui demandant à voir cette lettre, y lut ces mots : « Il faut que le plus grand géomètre de l'Europe se trouve auprès du plus grand de ses rois. — Partez, dit aussitôt le Roi; partez, monsieur : allez trouver le plus grand roi de l'Europe. »

Lagrange prit possession à Berlin, le 6 novembre 1766, du titre et des fonctions de directeur de l'Académie, pour les sciences physico-mathématiques, avec un traitement d'environ 6,000 francs.

Pendant les vingt années que Lagrange passa à Berlin comme directeur de l'Académie (1766-1786), plus de soixante dissertations qu'il publia dans les recueils de cette Académie, outre les travaux dont il enrichit encore les Mémoires de l'Académie de Turin et celle de Paris, témoignent assez hautement que son ardeur pour les progrès de la science n'était point refroidie par la récompense qu'il avait reçue de ses premiers travaux. Un premier mariage qu'il contracta avec une de ses parentes, appelée par lui d'Italie en Prusse, ne lui donna qu'un bonheur bien court. La mort prématurée qui lui enleva sa compagne, fit connaître toute la sensibilité dont on ne croyait pas que fût doué le cœur d'un aussi grand géomètre. Cette perte et la mort de Frédéric, qui aimait surtout en Lagrange un « *Philosophe sans crier* », rendirent à ce dernier le séjour de Berlin insupportable. Les ministres de Naples, de Toscane, et avant tous celui de Sardaigne s'empressaient, au nom de leur sou-

verain, d'offrir à Lagrange les conditions les plus avantageuses. Sur les instances de Mirabeau, ce fut la France qui l'emporta. Une pension de 6,000 francs, un logement au Louvre, le titre de *Pensionnaire vétéran*, avec droit de suffrage dans toutes les délibérations de l'Académie des Sciences, furent acceptés par Lagrange, qui avait toujours aimé la France comme une patrie. Ce fut en 1787 qu'il se rendit à Paris, où l'élite des savans le reçut avec un enthousiasme dont il fut profondément touché. Ce fut néanmoins à cette époque même qu'il s'opéra en lui une sorte de révolution dont il ne pouvait se rendre compte. Frappé subitement d'une mélancolie dont rien ne pouvait le distraire, triste et abattu au milieu des cercles les plus brillans, où l'on s'empressait pour lui faire honneur, et jusque dans ces réunions où Lavoisier rassemblait tous les hommes éminens des sciences et des lettres, Lagrange ne se reconnaissait plus lui-même, avouant qu'il avait perdu le goût de ces hautes sciences qui avaient fait sa gloire. Son plus bel ouvrage, la *Mécanique analytique*, terminé à Berlin et envoyé à Paris dès l'an 1786, imprimé sous la surveillance du savant et dévoué Legendre, fut mis au jour en 1788, pendant cette période de découragement et de dégoût, et l'auteur, qui pourra le croire! garda, dit-on, le volume pendant deux années sans l'ouvrir!.....

Il prit cependant une part active à l'établissement du *Nouveau Système métrique*, une des grandes et heureuses innovations de ce temps. Les commotions révolutionnaires vinrent d'ailleurs troubler le repos dont il jouissait.

On peut dire, à l'honneur de notre pays, que l'adoption de la France envers cet homme de génie fut long-temps respectée. En 1791, sur la motion de l'académicien Duséjour, la pension de 6,000 francs fut confirmée en faveur de Lagrange; un emploi dans la commission d'examen des inventions utiles, puis à l'administration des monnaies, lui fut accordé. Un second mariage, en 1792, lui donna, dans mademoiselle Lemonnier, fille, nièce et petite-fille d'académicien, une compagne jeune et belle, dont les vertus firent l'ornement et le charme des dernières années de l'illustre savant.

Un décret de la Convention (16 octobre 1793), chassant de France tous les étrangers, le chimiste Guyton-Morveau fait mettre en réquisition Lagrange pour cause d'utilité publique, afin de continuer, disait-on, « des calculs sur la théorie des projectiles de guerre ». Cependant Lavoisier périssait sur l'échafaud (1794).... La chute de Roberspierre délivra la France du joug de la terreur (27 juillet 1794). Les Ecoles

normales et l'Ecole centrale des travaux publics, qui reçut alors le nom d'Ecole Polytechnique (1795), eurent l'honneur de compter Lagrange à la tête de leurs professeurs. Alors aussi se réveilla le génie de l'immortel auteur de la *Mécanique analytique*. L'Institut national, le Bureau des Longitudes, à leur création, virent le nom de Lagrange le premier inscrit sur la liste de leurs membres.

Une autre récompense qui ne fait pas moins d'honneur au caractère français, fut accordée à Lagrange. Le Piémont allait être réuni à la France : les deux patries de l'illustre géomètre ne devaient plus en faire qu'une seule, et son vieux père, âgé de quatre-vingt-dix ans, survivait à cette révolution. Le ministre des relations extérieures, Talleyrand, écrit au commissaire civil du directoire exécutif en Piémont : « Vous irez chez le vénérable père de l'illustre Lagrange, et lui direz que dans les évènemens qui viennent de se passer, les premiers regards du gouvernement français se sont tournés vers lui et qu'il vous a chargé de lui porter le témoignage du vif intérêt qu'il inspire. » Le même biographe (1) à qui nous avons emprunté cette citation et une partie de cette notice, a transcrit la réponse du commissaire qui, à l'instant même où la lettre lui était parvenue, se transporta chez le père de Lagrange, accompagné des généraux de l'armée et de plusieurs citoyens distingués français et piémontais, et donna lecture de la lettre officielle. « Heureux père, ajouta-t-il, jouissez de la reconnaissance de tous les amis de la vérité : je suis en ce moment leur interprète. Jouissez du bonheur d'avoir donné le jour à un homme qui honore l'espèce humaine par son génie, que le Piémont s'enorgueillit d'avoir vu naître, et que la France est glorieuse de compter parmi ses citoyens !— Ce jour est le plus beau de ma vie, répondit le vieillard. Témoignez au gouvernement français toute ma reconnaissance. Et mon fils... mon fils est grand devant les hommes... puisse-t-il être aussi grand devant Dieu! » Ce vénérable vieillard termina sa carrière à l'âge de quatre-vingt-quinze ans (1803).

Son fils, dans les dix années qu'il devait lui survivre, vit accumuler sur sa tête tous les honneurs que Napoléon prodiguait aux hommes de génie. Grand-officier de la Légion d'Honneur et grand-croix de l'ordre de la Réunion, sénateur, comte de l'Empire, Lagrange, plus que septuagénaire, avait retrouvé la vigueur de ses belles années, à en juger par plusieurs mémoires insérés dans les recueils de l'Institut, outre les

(1) *Biographie universelle*, article LAGRANGE, par M. Maurice.

additions qu'il fit aux secondes éditions de ses plus importans ouvrages. Il venait d'achever les trois premières sections du tome II de la seconde édition de la *Mécanique analytique*, quand il fut atteint, vers la fin de mars 1813, d'une fièvre dont les symptômes furent bientôt alarmans. « Connaissant le danger de sa position, dit Delambre, mais conservant son imperturbable sérénité, il étudiait ce qui se passait en lui, et, comme s'il n'eût fait qu'assister à une grande et rare expérience, il y donnait toute son attention. » Le 8 avril, visité par ses amis Lacépède, Monge et Chaptal, dans une longue conversation dont les détails ont été recueillis, il fit preuve d'une mémoire fidèle et d'une présence d'esprit parfaite, donnant des informations curieuses sur son état actuel, ses travaux, ses succès, sa vie entière, et ne témoignant de vif regret que d'être séparé de sa tendre compagne, dont le dévoûment avait rendu ses dernières années si heureuses. A cette conversation succéda un abattement profond : il rendit le dernier soupir, le surlendemain, 10 avril 1813.

Trois jours après, les restes de Lagrange furent, à plus d'un titre, solennellement déposés au Panthéon, et là, deux illustres amis, Lacépède et Laplace, lui dirent un éloquent adieu !

Par une sorte d'hérédité dans laquelle Turin et Paris ont à réclamer leur part de gloire, le neveu de Lagrange, élève de notre Ecole polytechnique et membre correspondant de notre Institut national (Académie des Sciences), PLANA (Jean-Antoine-Amedée), Directeur de l'Observatoire de Turin, membre de l'Académie des Sciences de cette ville, est incontestablement reconnu comme un des plus grands mathématiciens et un des premiers astronomes de notre époque.

A. Jarry de Mancy.





nant des travaux à vingt mille ouvriers, dont treize mille tisse... et sept mille ouvriers de tout genre, employés aux travaux accessoires du

REBER (J.-G.).

Au milieu des hautes montagnes des Vosges s'ouvre du sud-est au nord-ouest la pittoresque vallée de *Sainte-Marie-aux-Mines*. Elle offre un tableau ravissant, lorsque du sommet d'une des collines dans lesquelles elle est comme encadrée, on contemple la brillante végétation de cette nature si variée et si riche et ces constructions nombreuses qui s'étendent au loin dans les profondeurs de la vallée, ou qui apparaissent comme jetées jusque sur les pentes les plus escarpées de ces montagnes qui ont été conquises à la culture par le labeur des habitans. L'aspect riant des maisons déjà achevées, le grand nombre des constructions commencées, dont les travaux se poursuivent avec activité, indiquent une population qui va toujours se développant, une ville dont la prospérité s'accroît. Cette ville toute récente encore, c'est l'industrie qui l'a créée, c'est l'industrie qui la conserve et l'augmente sans cesse. Sainte-Marie-aux-Mines est devenue le centre d'une branche importante de la fabrication cotonnière en France. Le tissage en cotons teints, la finesse des tissus provenant de cette fabrique, la beauté des couleurs qu'elle emploie, la variété des dessins que ses ouvriers exécutent sous la direction d'habiles artistes, ont assuré à ses produits une vente certaine et avantageuse sur tous les marchés de la France et de l'étranger, et malgré le cercle restreint en apparence dans lequel elle se renferme, l'industrie de cette place, par une activité prudente, en s'abstenant de toute spéculation hasardée, a su se maintenir prospère au milieu des crises commerciales qui sont devenues si fréquentes de nos jours et qui semblent se renouveler avec une désastreuse périodicité.

La fabrication, dont Sainte-Marie est le centre, procure maintenant des travaux à vingt mille ouvriers, dont treize mille tisserands et sept mille ouvriers de tout genre, employés aux travaux accessoires du

tissage. La production annuelle de tissus en couleur s'élève à trois cent mille pièces, contenant douze millions de mètres de tissus.

Telle n'était pas Sainte-Marie-aux-Mines, il y a quatre-vingts ans. L'industrie y existait déjà, il est vrai, mais faible et languissante. Les mines nombreuses, qui se trouvent dans les environs de cette ville, n'étaient exploitées qu'avec un médiocre succès, et la société qui les possédait était sur le point de se dissoudre. Le plus grand nombre des ouvriers mineurs avaient été obligés de se disperser et de s'éloigner : beaucoup de bras étaient inoccupés, beaucoup de familles étaient menacées d'une misère profonde, lorsque REBER (Jean-Georges) apparut dans la vallée et y transplanta le genre d'industrie qui en fait maintenant la richesse, industrie que lui-même cultiva avec succès pendant un demi-siècle, et qu'il a léguée à sa famille, à ses concitoyens !

REBER (Jean-Georges) était né le 5 janvier 1731, à Mulhouse, où son père exerçait honorablement la profession de pharmacien. De bonne heure, il se sentit du penchant pour la carrière de l'industrie, et pour en faire l'apprentissage, sa famille l'envoya à Bâle, qui offrait alors une excellente école aux jeunes négocians par la sévérité des mœurs et l'ordre rigide qui distinguait toutes les maisons de commerce de cette ville. De retour dans la maison paternelle, Reber commença dans sa ville natale ses essais de fabricant, mais bientôt il s'y trouva trop à l'étroit : gêné par les lois qui régissaient et entravaient l'essor de l'industrie dans la petite république de Mulhouse, il forma la résolution d'aller chercher au-dehors une localité plus favorable aux développemens de ses vues et à la réalisation de ses projets. En effet, des lois spéciales votées et rigoureusement observées par l'aristocratie marchande de la commune républicaine de Mulhouse, fixaient irrévocablement le nombre des membres de la commune qui pouvaient se livrer à la fabrication, de même que chez nous encore le nombre de certains offices est limité. Une patente de fabricant se traitait en ce lieu, comme ailleurs et en d'autres temps, l'étude d'un notaire. Les mêmes lois spécifiaient encore la nature des objets que chaque maison avait licence de fabriquer. On allait jusqu'à déterminer le nombre et les dimensions des pièces d'étoffes que chaque maître pouvait produire, et nul n'aurait été assez hardi pour contrevenir à ces prescriptions dont l'inobservation devait être punie par une forte amende et la réprobation des corps entiers des marchands et fabricans de la cité de Mulhouse, décorée néanmoins du titre de *Ville libre*. Au reste, toutes ces restrictions, bizarres au premier aspect et peu conciliables avec les notions vulgaires d'indépendance, se trouvaient

résulter de la position difficile et de la situation particulière de Mulhouse, dont le territoire peu étendu était entièrement enclavé dans le royaume de France. La fabrique de Mulhouse, ainsi emprisonnée par les lignes de douanes françaises, ne pouvait exporter ses produits que sous le bon plaisir de sa puissance voisine et cette dépendance aurait pu exposer à de grands malheurs une production illimitée.

Le choix de Reber, en faveur de Sainte-Marie-aux-Mines, fut déterminé par l'heureuse position de cette vallée, entre l'Alsace et la Lorraine, et par la liberté dont jouissait en ce lieu, de temps immémorial, tout essai de fabrication.

Reber se transporta dans cette vallée, en 1753, avec deux associés, et commença par établir un tissage de toiles de coton. A cette époque, la filature mécanique n'existait pas encore. Reber fit venir du val de Munster des fileurs de coton à la main et fit enseigner par eux ce genre de travail aux habitans des vallées de Sainte-Marie, d'Orbey, de Villé et du Ban-de-la-Roche. Le coton était distribué en laine aux villageois qui venaient le chercher à la fabrique et l'emportaient chez eux. Il était filé à la main dans leurs familles, puis rapporté au fabricant qui payait le prix de la main-d'œuvre : cette industrie nouvelle était une source de prospérité pour les habitans de ces montagnes. Par elle, tous les bras que ne réclamaient point les travaux des mines ou de l'agriculture se trouvaient avantageusement employés. La rude saison de l'hiver n'était plus sans travaux, et l'aisance que répandaient les salaires de la fabrique n'était point alors achetée au prix de la dépravation des mœurs.

Par suite des progrès des arts mécaniques, la filature à la main a disparu des environs de Sainte-Marie, mais d'autres branches de fabrication, importées par Jean-Georges Reber, ont toujours permis de fournir des travaux qui se peuvent exécuter dans le sein des familles, et c'est là sans doute un des plus grands bienfaits de l'industrie qu'il a léguée aux habitans de plusieurs vallées des Vosges.

Au bout de quelques années, pour diriger entièrement selon ses vues l'établissement qu'il avait conçu et fondé, Reber se sépara de ses associés et ajouta la bonneterie de coton aux articles de tissus qu'il avait fabriqués jusqu'alors. Ses affaires s'accrurent rapidement, et lorsque l'intendant-général de l'Alsace vint, en 1776, à Sainte-Marie-aux-Mines, il visita la fabrique de Reber, exprima une vive satisfaction de ce qu'il avait vu et s'empressa de conférer au fondateur de cet établissement plusieurs privilèges, à titre de récompense et en considération des ressources que son industrie offrait au pays. Dès l'an 1770, Reber avait

commencé à fabriquer les tissus en coton teint auxquels on donna le nom de *Siamoise,* tissus qui sont restés l'article spécial de la fabrication de Sainte-Marie. L'Alsace et la Lorraine, ne possédant point alors d'établissemens analogues, suffisaient à l'écoulement de ses produits. A cette époque, Reber avait tout organisé sur une large base : filature, teinture, tissage, et cela dans un endroit où auparavant l'industrie était inconnue, où les ouvriers n'existaient pas, où tout était à créer. On peut juger quelle activité, quels soins, quels efforts il fallut pour opérer un tel prodige, et combien de fois le créateur de toute cette prospérité eut à s'appliquer la devise des hommes vraiment utiles : « Rien sans peine ; le travail triomphe de tout. »

La grande révolution de France éclata. Les agitations politiques avaient banni la confiance, détruit le crédit, ébranlé la société jusque dans ses bases. Personne n'osait compter sur l'avenir ; personne ne pouvait donc se livrer aux affaires avec le calme et la sécurité que réclament les opérations du commerce. Craignant de devenir à son tour une des victimes de la terreur, Jean-Georges Reber, par une prévoyance qui honore son caractère, remboursa toutes les sommes qui lui avaient été confiées par ses amis et ses anciens compatriotes de Mulhouse, « ne voulant pas, disait-il, que personne pût rien perdre à cause de lui.» Cependant, grâce au bon esprit qui animait les habitans de la vallée, il put traverser en sûreté cette dangereuse période.

La révolution fut domptée (1799). Le génie réorganisateur du premier Consul étendait partout son influence salutaire et rendait à toutes les parties de la France la confiance et la prospérité. L'industrie alsacienne voulut lui en témoigner sa reconnaissance, et Reber, malgré son grand âge (il avait alors soixante-et-onze ans), n'hésita pas à se joindre à une députation de manufacturiers qui se transporta à Paris auprès de Bonaparte (1802). Le premier Consul remarqua le vénérable vieillard et lui adressa des paroles d'une encourageante bienveillance. Ce vieillard, déjà septuagénaire quand il avait vu le jeune vainqueur de Marengo dans tout l'éclat de sa gloire et de sa puissance, survivait encore, douze années après, au renversement du vainqueur d'Austerlitz et de Wagram, déchu d'une puissance inouïe. Témoin de l'instabilité des grandeurs humaines, après tant de vicissitudes de nos armes, il vit sa maison servir de lieu de passage aux chefs de ces nations tant de fois vaincues qui prenaient alors leur revanche. Hâtons-nous de le dire, le Bienfaiteur de Sainte-Marie reçut de ces étrangers même toutes les marques de respect et de vénération.

Reber, à l'âge de trente-quatre ans, avait épousé mademoiselle de Schwengsfeld, petite-fille du justicier du pays. Il goûta long-temps, avec cette digne compagne, le bonheur de la vie de famille, et, après avoir eu le malheur de la perdre, il se vit entouré jusqu'à la fin de sa vie des soins affectueux de ses enfans et petits-enfans, qui tous se fixèrent auprès de lui. Il termina sa carrière laborieuse et utile le 24 décembre 1816, âgé de près de quatre-vingt-six ans. Depuis plusieurs années déjà il était retiré des affaires, et avait eu la satisfaction de voir tous ses établissemens industriels dirigés par son fils et ses gendres et en pleine prospérité. On pouvait l'appeler l'*Oberkampf des Vosges*.

Parmi les nombreux amis de Reber, nous devons nommer OBERLIN (1), ce bon pasteur et le *Bienfaiteur du Ban-de-la-Roche*. Un des biographes d'Oberlin, en racontant les relations qui s'établirent entre Oberlin et Reber, dans l'intérêt des pauvres habitans du Ban-de-la-Roche, Stœber, fait assez connaître quelles difficultés Reber eut à vaincre pour faire accepter les bienfaits de son industrie aux habitans des vallées des Vosges.

La longue carrière de Jean-Georges Reber, remplie par un travail assidu, s'écoula au milieu de ces soins constans, de ces efforts de chaque instant que nécessite une laborieuse industrie. Elle ne fut point marquée par ces grands évènemens qui presque toujours viennent troubler ou détruire le bonheur de ceux dont elle agite la vie. Il vécut dans une époque où les passions déchaînées, l'envie et la cupidité firent de nombreuses victimes parmi ceux que le travail avait enrichis, et cependant sa vie et sa fortune furent respectées. Il vécut dans une époque où la religion était attaquée jusque dans sa base, dans une époque où l'on faisait preuve de courage en manifestant des convictions religieuses, et cependant il sut ne point renier ses convictions et conserver sa foi pour la consolation de ses derniers jours. La religion était chez lui agissante par la charité, et sa tolérance chrétienne savait soulager les pauvres de tout culte et de toute croyance; les soulager sans ostentation et dans la vue seule d'être agréable à Dieu. Sa vie fut dominée par un sentiment religieux qui s'accrut avec l'âge. Les enfans de ses enfans se rappellent avec émotion les touchantes paroles par lesquelles il leur retraçait encore, dans les dernières années de sa vie, les merveilles de la nature et les bontés du Créateur. Tout devenait pour lui un moyen d'exhortation religieuse, l'occasion d'un bon conseil. Sa confiance en

(1) Voir le recueil des *Hommes utiles*, an 1834.

Dieu fut encore augmentée par un accident qui faillit lui coûter la vie. Lors de la construction d'une maison d'habitation dans laquelle il espérait réunir tous ses enfans, il fit une chute de vingt pieds de haut, et se releva sans avoir ressenti aucun mal. Il conserva toute sa vie un profond souvenir de cette délivrance; et pour s'exciter à se rappeler constamment la brièveté de la vie et la nécessité d'en faire un bon usage, il se fit faire une bague sur laquelle était peinte une tête de mort, et la porta constamment pendant ses trente dernières années.

Reber a montré par sa vie que les pensées religieuses, bien loin d'être un obstacle aux efforts d'une énergique activité pour les intérêts même de ce monde, ne peuvent que les ennoblir et produisent une modération dans les desirs et une tranquillité d'âme que ne saurait donner la seule satisfaction des plus brillantes réussites.

A l'époque où Reber et d'autres hommes utiles importèrent l'industrie dans les localités qu'ils choisirent pour centre de leur activité, plusieurs inconvéniens n'existaient pas encore, inconvéniens qui résultèrent plus tard des progrès de cette même industrie qu'ils ont créée et de l'augmentation trop rapide de population qui en devint la conséquence. Cette augmentation est surtout produite par la présence d'une nombreuse population flottante attirée par un gain assuré et qui se ressent de toute la corruption qu'entraîne le relâchement des liens de la famille et l'absence d'un mutuel contrat moral.

Espérons que du mal sortira le bien. Beaucoup de personnes, désireuses de l'amélioration morale de leurs semblables, ont souhaité déjà de mettre la main à l'œuvre, en contribuant par tous les moyens au progrès moral de toutes les classes de la société. Une association qui puisse réunir et diriger ensemble vers un même but tous les efforts isolés est vivement désirée à Sainte-Marie-aux-Mines; elle ne demanderait pas vainement sympathie et coopération. Puisse-t-elle bientôt s'organiser et produire de bons résultats pour cette belle vallée! Au nom de Jean-Georges Reber, puisse un jour ce vœu s'accomplir. La continuation des œuvres utiles est le meilleur moyen d'honorer la mémoire du Bienfaiteur!

Goguel,
M. D. S. E. *à Sainte-Marie-aux-Mines.*





[illegible]

... par ses bastions, pacifique triomphe de la liberté industrieuse sur l'ombrageuse prévoyance de la monarchie absolue; puis dans le lointain, et aux extrémités du port,





UN BIENFAITEUR

DE LA VILLE DE BORDEAUX.

L'étranger qui vient de Paris et qui voit paraître Bordeaux au détour d'un riant coteau, est tout-à-coup frappé d'un spectacle magique : ce fleuve couvert d'une forêt de navires; cette cité qui embrasse et semble ne quitter qu'à regret une rive animée et bruyante; tant de monuments qui retracent les mœurs et l'esprit de chaque période historique; çà et là quelques vénérables vestiges de l'époque romaine menacés d'une destruction prochaine :

De toutes parts des flèches élancées et majestueuses, des tours imposantes, de nombreuses campanilles élevées par les persévérants efforts et sous les pieuses inspirations des siècles intermédiaires :

Sur le port, une façade élégante et régulière, de longs boulevards dessinés par la verdoyante chevelure des arbres qui entourent la ville et pénètrent jusque dans son enceinte, un théâtre qui ne connaît pas encore de rival en France, souvenirs laissés par l'intendant de Tourny et par le maréchal de Richelieu :

Enfin, les monuments modernes avec leur caractère positif et sérieux : ici le pont qui unit les deux rives et semble flotter sur les mobiles ondulations de l'océan; là l'entrepôt qui jouit d'une activité particulière pour les mouvements du commerce d'exportation; la Bourse qui voyait autrefois surgir en peu d'années des fortunes colossales; les bains qui embellissent une esplanade naguère formidable par ses bastions, pacifique triomphe de la liberté industrieuse sur l'ombrageuse prévoyance de la monarchie absolue; puis dans le lointain, et aux extrémités du port,

une fonderie remarquable par les gigantesques proportions de ses arsenaux et de ses appareils métallurgiques ; une mécanique à vapeur qui moud sans relâche le blé destiné à la subsistance du peuple ; au dehors une fabrique de gaz dont chaque soir les produits s'écoulent dans des canaux souterrains, et vont remplir de somptueux bazars de leurs éblouissantes clartés ; enfin, par-dessus tous ces monuments, et comme une couronne qui ceint le front de la belle cité, l'horizon verdoyant et nuageux des Landes, dont la perspective expire aux barrières posées par la nature contre les invasions de l'océan :

Telles sont les admirables scènes qui saisissent l'observateur à l'aspect de Bordeaux, et si la contemplation de toutes ces transformations de l'activité humaine lui fait demander l'histoire des fondateurs de tant de monuments ; s'il veut payer un tribut à la mémoire des hommes qui ont si bien mérité de leur pays : la voix publique proclamera le nom de BALGUERIE, parmi les plus dignes de ses hommages ; le souvenir de ce grand citoyen lui paraîtra empreint sur toutes les fondations dont le XIXe siècle a enrichi la ville de Bordeaux.

PIERRE BALGUERIE.

PIERRE BALGUERIE, connu sous le nom de BALGUERIE-STUTTENBERG, naquit à Bordeaux, en 1779. Issu d'une famille qui occupait un rang distingué dans le commerce, et qui avait eu sa part des désastres de Saint-Domingue, il s'élança courageusement dans la carrière suivie par ses ancêtres. Les temps étaient bien changés : au lieu de ces faciles profits que versait à Bordeaux la *Reine des Antilles,* on avait à lutter au commencement de ce siècle contre les entraves du système continental. Les échanges avec les nations étrangères étaient placés sous la loi du bon plaisir. Quelques rares navires sortaient et entraient dans le port de Bordeaux sous la protection des licences ; la plus puissante imagination ne pouvait exercer son activité que sur des denrées coloniales d'un prix excessif et d'une faible consommation, sur les produits de nos manufactures du nord et particulièrement sur les tissus de lin et de coton. Le génie du jeune négociant sut se plier à l'empire des circonstances ; les difficultés firent croître son énergie ; il parvint bientôt à se créer des re-

lations fructueuses et à s'attacher d'honorables patronages. Tirant parti avec sagacité de toutes les ressources qui restaient à une métropole maritime en souffrance, explorant toutes les voies, tentant tous les débouchés, se multipliant par le travail et par une infatigable activité, il se trouva, au retour de la paix en 1814, au premier rang de ceux qui marquaient à Bordeaux par leur sagacité, par leur prudence, par la loyauté et par la sûreté de leurs opérations.

Alors s'ouvrit à l'esprit d'entreprise un vaste champ d'opérations qui n'admettait de limites que les bornes du monde connu, baigné par les flots de la mer. La maison Balguerie, sous la raison Balguerie-Sarget, suivit les routes de l'océan avec une ardeur égale à la haute opinion qu'elle avait donnée de son intelligence. La première, elle fit flotter le pavillon français dans les parages de l'Inde; elle ouvrit des échanges au Bengale, à la Cochinchine, à la Chine même; ses bâtiments visitèrent le Brésil et les côtes du Chili et du Pérou; des voyages de circumnavigation n'effrayèrent pas ces hardis négociants à qui la liberté seule avait manqué jusqu'à ce jour pour donner l'exemple d'opérations nouvelles et lointaines conduites avec une sage prévoyance. Il semblait que le génie de la France pacifique et libre eût dit à ses enfants : « Allez, entrez en partage du domaine des mers; allez fraterniser avec tous les peuples du globe; étudiez leurs mœurs, leurs usages et leurs besoins; portez-leur les riches produits de nos industries, et les trésors plus précieux de notre langue et de nos institutions. »

Tandis que les succès d'une seule maison justifiés par des talents incontestables, fixaient tous les regards sur les auteurs de cette prospérité toujours croissante, Balguerie méditait de nouvelles combinaisons qui devaient étendre le cercle de ses opérations et faire partager à ses concitoyens et à son pays le fruit de ses soins et de ses veilles. Il sentait tout ce qu'a de funeste et de décourageant le principe d'une concurrence illimitée qui crée les rivalités, les entraves, les secrètes oppositions de l'envie. Supérieur à ces honteuses faiblesses du cœur humain, il n'avait vu jusque-là dans ses rivaux que d'estimables émules : il voulut ne plus voir en eux que des amis et de zélés collaborateurs.

Ainsi, par la pente insensible de ses idées, par l'autorité irrésistible de ses talents, par l'approbation toujours assurée à ses justes observations, par la promptitude et par la fécondité de ses vues, surtout par l'ascendant si puissant d'un caractère conciliant et de manières simples et prévenantes, Balguerie se vit un jour maître d'une force de production inconnue à Bordeaux, on pourrait ajouter dans la France entière.

L'*Esprit d'Association* eut alors son représentant et son interprète, et personne ne se présenta pour lui disputer la première place. Les efforts divisés, les capitaux disséminés, les tentatives isolées, les projets avortés, toutes les pensées incomplètes d'améliorations sociales, toutes les entreprises ajournées de bien public, vinrent en foule aboutir à ce tribunal suprême, dont le jugement sûr était confirmé par l'assentiment universel.

On a voulu faire honneur à l'Angleterre de nous avoir enseigné l'*Association*, comme si une nation qui veut faire ses affaires elle-même n'était pas naturellement conduite à recourir à ce moyen de force et d'action. Du moment qu'on ne s'est plus reposé sur la *certaine science et puissance* d'un seul, il a bien fallu que la similitude des intérêts, la sympathie des opinions prêtât son concours au gouvernement pour lui donner appui et combattre l'influence dissolvante de l'isolement. Ainsi, c'est à la liberté qu'il faut attribuer l'esprit d'association : ce merveilleux instrument de civilisation se produit de lui-même partout où la liberté lui fait place; avec lui les intelligences se rapprochent, s'assimilent, se serrent étroitement. Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre matériel, rien de grand ne s'est fait chez aucun peuple que par le développement spontané de l'association. Bien avant que l'Angleterre et les Etats-Unis eussent couvert leurs pays de canaux, de routes et de manufactures, une confraternité instinctive, une foi ardente, avaient groupé les cités, les provinces, les nations, et semé dans l'Europe, au moyen âge, par centaines de milliers, des édifices consacrés aux nécessités les plus nobles, aux convictions les plus respectables des nations cultivées, comme à leurs besoins les plus pressants et les plus populaires. Bien aveugles seraient les législateurs qui auraient proclamé la liberté d'un peuple, s'ils lui avaient refusé par leurs codes le développement légitime de ce penchant social qui combat l'égoïsme et nourrit l'amour de la patrie!

L'esprit d'association a donc pour cause la liberté et pour objet le bien public; il ne peut être vivifié que par une haute moralité. S'il s'abandonne aux étroits calculs de l'intérêt personnel, il dégénère en esprit de *Spéculation* propre à fonder des fortunes privées, mais trop souvent en lutte avec l'intérêt général. Mais si, trompant la confiance publique et les espérances des sociétaires, il exploite une pensée en apparence utile et la flétrit par de fausses déclarations, par des tentatives illusoires, par des profits supposés, alors cet esprit détestable n'est plus que l'esprit d'*Agiotage*, véritable fléau contre lequel on ne saurait trop armer la sévérité des lois.

Balguerie avait une profonde aversion pour cette soif du gain qui s'inquiète peu des moyens, pourvu qu'elle soit satisfaite. Rigoureux et précis dans ses calculs, il ne les appliquait qu'à des choses vraiment honorables. Jamais les habitudes du négoce ne combattirent dans son âme les inspirations du patriotisme : on en trouvera la preuve dans toutes les entreprises que l'association a réalisées sous son habile direction.

Le premier essai qu'il fit des forces créées par les capitaux que la confiance publique lui livrait, donna lieu à la construction du pont jeté sur la Garonne devant Bordeaux.

Ce n'est pas ici le lieu de dire comment cet édifice, destiné à offrir un passage économique sur un plancher en charpente, devint un monument solide et durable : ces détails appartiennent à une autre vie qui fut aussi, qui est heureusement encore, noblement occupée : qu'il nous suffise de remarquer qu'à la fin de 1817, l'opinion était très peu favorable à cette entreprise commencée sous l'empire, que les ressources du trésor national se trouvaient épuisées par les malheurs de la guerre et par les charges publiques. Des hommes, dont la voix n'était pas sans autorité, avaient émis l'avis de détruire les premières fondations de ce grand ouvrage, voulant, disaient-ils, d'un seul coup résoudre les difficultés de la construction et épargner à l'Etat des dépenses infructueuses.

Balguerie voit d'un coup-d'œil rapide les intérêts nationaux engagés dans cette question ; une communication assurée en tout temps entre la France et l'Espagne ; les provinces du sud-ouest rattachées aux régions septentrionales du royaume ; le commerce, les relations privées, la marche des armées, facilités et mis à l'abri de fréquentes interruptions. Il se rend à Paris, trouve un ministre éclairé que Bordeaux avait donné à la France (1), et signe, sous sa garantie personnelle, l'engagement de fournir deux millions et demi pour l'achèvement du pont qu'on avait proclamé un problème insoluble et une entreprise extravagante. Sur quelles garanties le soumissionnaire avait-il compté? Précisément sur les deux gages que des terreurs factices avaient perdus dans l'opinion des gens de l'art et des capitalistes : sur la possibilité de finir le pont, et sur le rétablissement du crédit public. La résolution prise à Paris à ses risques et périls, par Balguerie, fut accueillie par l'unanime assentiment des plus honorables négociants de Bordeaux. Trois ans après, l'édifice

(1) M. LAINÉ, Ministre de l'Intérieur.

était achevé et, au lieu d'un pont précaire en charpente, au lieu d'un pont en fer plus ou moins altérable, le voyageur contemple à son passage des voûtes gigantesques en pierre qu'un art savant a su rendre stables et légères en les asseyant dans les profondeurs d'un épais limon.

Les fils oublient volontiers les fatigues de leurs pères : on se fait une douce habitude des jouissances qui nous sont transmises sans travail et sans soin par une autre génération. Qui se souvient aujourd'hui des difficultés et des dangers qui s'offraient au passage de la Garonne devant Bordeaux, sur un fleuve ayant un demi-quart de lieue de largeur? Se fait-on une idée de cette traversée sur des bateaux plats, battus des vents, agités par les vagues, entraînés par les courants, du temps consumé en une pénible attente, de l'inclémence des saisons, des accidents, des naufrages, de toutes ces causes de retard que la nuit et les brouillards rendaient encore plus graves et plus inquiétantes, de cette espèce de barrière enfin placée entre Bordeaux et les provinces situées au nord de la Garonne et de la Dordogne? Cette barrière n'existe plus : on marche aujourd'hui sur les eaux du fleuve avec la même sécurité et la même rapidité que dans les rues même de la cité. La seule idée des difficultés vaincues à Bordeaux sera à jamais un encouragement pour la réalisation des conceptions hardies, et un sujet d'émulation pour les hommes qui voudront s'honorer par des entreprises grandes et utiles.

Les statuts et la soumission du pont de Bordeaux sont datés du 17 novembre 1817, et à peine six mois sont écoulés qu'une société anonyme est fondée pour la création d'une Banque dans la même ville.

Après l'écriture et l'imprimerie qui conservent, accumulent et transmettent d'âge en âge les productions de l'intelligence, après les voies de circulation qui, à l'aide de la voile et de la vapeur, transportent au loin les hommes et les idées, et font une seule famille de tous les peuples de la terre, les institutions de crédit sont les instruments les plus nécessaires de la civilisation, ou plutôt ces trois facultés de conception, de transmission et de circulation sont inséparables et sont destinées à procurer par leurs mutuels secours le plus haut développement de l'esprit d'invention. Cependant la puissance et l'efficacité des institutions de crédit sont encore généralement peu connues et mal appréciées: des préventions opiniâtres ont pris racine dans beaucoup d'esprits timides et irréfléchis. On a tiré de fausses conséquences des crises enfantées dans un autre hémisphère par des spéculations audacieuses et quelquefois coupables, il faut le dire. Le système de Law, les assignats, les banques d'Amérique sont les fantômes dans lesquels se complaisent les esprits stationnaires

ou rétrogrades. Mais la presse n'a-t-elle pas ses excès, la navigation ses naufrages, la vapeur ses explosions? Et les maux eux-mêmes qu'on impute aux banques ne sont-ils pas rachetés par d'amples compensations? Pour nous renfermer dans les faits de notre temps, l'Union américaine aurait-elle relié les parties détachées de son immense territoire, ouvert ces canaux, établi ces chemins de fer qu'on propose à notre imitation, défriché ces terres où affluent les émigrants de l'Europe, sans les ressources du crédit et sans la multiplication de ses banques?

Ce fut donc une pensée féconde et hardie qui poussa Balguerie à doter Bordeaux du second établissement de ce genre qu'ait eu la France. Quelque éclairé que soit le commerce maritime par suite de l'étendue ordinaire de ses opérations, ce projet rencontra de vives résistances sur la place même qui devait en recueillir les fruits. Il y avait du courage à se raidir contre des obstacles que grandissaient les plus sinistres prophéties.

Le crédit est une abstraction de l'intelligence qui admet comme présents, qui tient pour réalisés des capitaux qui ne peuvent être acquis ou produits que dans un temps plus ou moins éloigné. Les papiers de crédit sont au numéraire métallique, ce que la probabilité est à la certitude. Car le numéraire métallique est de tous les capitaux celui dont la valeur a la réalité la plus incontestée, la plus universelle, la plus saisissable; mais si le numéraire, existant dans un pays, suffit aux transactions ordinaires de la vie, il manque aussitôt que, par un subit effort de l'activité commerciale, tous les esprits se précipitent vers de nouvelles opérations, vers des entreprises considérables : alors commence l'office du crédit. Des particuliers acceptent volontairement la tâche de pourvoir à ces demandes de capitaux, tant qu'elles sont renfermées dans de certaines limites : ils rassemblent le numéraire épars, ils s'efforcent de retenir celui qui s'écoule au-dehors. Mais leur action reste au-dessous des pressantes nécessités de l'industrie. Elle est d'ailleurs subordonnée à tous les calculs de l'intérêt privé; elle a ses défiances, ses restrictions; elle oppose ses refus aux sollicitations qui ne sont pas appuyées d'une notabilité diversement appréciée. Quels que soient d'ailleurs le zèle et l'activité des maisons de banque particulières, il vient un moment où leur intervention est impuissante à conjurer des crises qui frappent à-la-fois toutes les sources de la production et de la consommation.

Les banques d'escompte et de circulation, constituées en sociétés et soumises au contrôle de l'autorité, apportent à ces souffrances un remède efficace et durable. Elles ne créent pas de capitaux, a-t-on dit,

mais l'escompte, en mettant sous la main aujourd'hui tout ou presque tout un capital qui n'est qu'une promesse ou une espérance, ne permet-il pas à ce capital de se reproduire avec toute la fécondité d'une valeur certaine et actuelle? D'un autre côté, la circulation des billets de banque, en triplant le numéraire disponible, ne multiplie-t-elle pas dans la même proportion les moyens d'échange au profit de la contrée dans laquelle ces billets ont leur cours? Si le numéraire veut s'écouler au-dehors, aussitôt les banques font, ont la stricte obligation de faire, ce que ne ferait pas l'industrie privée: elles retiennent, elles rappellent, elles rachètent, s'il le faut, le numéraire, afin d'être toujours en mesure de suffire aux besoins de la place et aux conditions de leur existence: ainsi, sous cet autre point de vue, elles stimulent encore la reproduction.

Ces vérités ont reçu leur démonstration à Bordeaux, depuis plus de vingt ans. Avant l'institution de la Banque des crises fréquentes et périodiques affligeaient le commerce; les calculs de la prudence échouaient contre les évènements imprévus. Les vicissitudes de la politique, les subites menaces de guerre, l'abondance extraordinaire des récoltes et souvent leur insuffisance, venaient troubler la circulation des capitaux, soustraire le numéraire, tromper dans leurs prévisions les maisons les plus solides et frapper de proche en proche toutes les familles dans leurs intérêts les plus chers.

La Banque de Bordeaux, constituée au capital de trois millions, a mis à la disposition du commerce un signe nouveau pour ses échanges qui représente habituellement douze à treize millions. Ce signe, fixé sur les lieux par l'autorité de la loi, avertit tous les citoyens qu'un conseil prévoyant et attentif observe sans cesse l'état des changes, les mouvements de la production et de la spéculation, et fait refluer chaque jour dans les artères de l'industrie locale le numéraire qu'a pu soustraire chaque phase des évènements extérieurs: ainsi se sont passées sans contre-coups funestes les exportations nécessitées par la guerre d'Espagne en 1823, par l'expédition de Morée en 1827; ainsi notre commerce maritime qui, avant la révolution de 1793, consistait en des échanges directs avec nos Antilles, avec Saint-Domingue surtout et avec l'Espagne, a pu subir une métamorphose complète et embrasser de nouvelles opérations qui vont chercher à Paris et dans nos provinces septentrionales la matière des échanges.

Mais l'effet le plus direct de la Banque s'est manifesté dans toutes les entreprises qui ont pris naissance à l'époque de sa fondation, et qui ont eu recours à son intervention pour la réalisation des capitaux et pour la

dissémination des actions. La puissance publique elle-même y a trouvé un utile secours dans le recouvrement des impôts et dans la quantité considérable de rentes sur l'état qui se sont fixées dans le département de la Gironde. Enfin par un de ces retours qui ne sont pas rares dans les fluctuations de l'opinion publique, si un reproche est adressé aujourd'hui à la Banque de Bordeaux, c'est de se montrer trop réservée dans ses opérations, d'être trop exigeante dans ses escomptes, trop occupée des intérêts de ses actionnaires, et de ne pas satisfaire suffisamment à toutes les demandes des entreprises que sa création a constribué à développer. Nous ne saurions nous associer à ces plaintes. Quand Balguerie posait les fondements de cette institution, il avait bien compris tout ce qu'il fallait accorder aux préventions de l'époque ; il a fait aimer et rechercher ce qu'on craignait et repoussait ; il a rendu un service signalé à notre génération qui ouvre enfin les yeux. Nous pouvons concevoir aujourd'hui l'espérance qu'à l'expiration de leurs statuts et dans une nouvelle ère de leur existence, les établissements de banques recevront les améliorations que l'expérience a indiquées et que la confiance publique autorise. Honneur donc à Pierre Balguerie et aux négociants qui ont de concert avec lui doté Bordeaux d'une création aussi féconde en résultats utiles !

Bientôt, à côté de la Banque, se multiplièrent les compagnies d'assurances, institutions qui n'ont pas d'autre base que l'association, qui rendent solidaires les individus et les fortunes, qui conjurent les fléaux de la nature, qui réduisent à d'imperceptibles accidents les ravages de l'incendie, des tempêtes, des épizooties, et qui, après la mort du chef de la famille, assurent l'existence de sa veuve et de ses enfans.

Cependant, ces établissements auraient peu d'influence sur le bien-être des populations, s'il n'était pas permis à la classe la plus nombreuse d'arriver elle-même à la possession d'un capital quelconque, si la dénomination affligeante de *Prolétaires* devait marquer au front à jamais les nombreuses familles qui portent le poids d'un labeur corporel incessant, et que des théories cruelles veulent considérer comme une collection de machines soumises aux volontés, aux caprices, du pouvoir et de l'industrie.

Grâce à la fondation des *Caisses d'Epargnes*, il est permis d'entrevoir l'époque où les grandes sociétés humaines, conduites par la raison, soutenues par l'économie, encouragées par une législation prévoyante, donneront place parmi les propriétaires à quiconque aura de la conduite et l'amour du travail ; où le vicieux et le criminel seront seuls ex-

clus de la possession; où tout homme honnête pourra dire aussi : *l'Etat, c'est moi*. Alors seulement les gouvernements auront de la force et de la stabilité, car ils auront pour appui les masses, qu'un intérêt commun attachera à la fortune publique.

Qui pourrait dire tout ce qu'il y de moral et de fécond dans l'institution des caisses d'épargnes; combien de fautes elles préviennent, à combien de vices elles ferment la porte, combien de vertus elles font germer et grandir? Si la loi sur l'instruction primaire est une pensée d'avenir, les caisses d'épargnes sont un enseignement moral de tous les jours, pour tous les âges, pour toutes les conditions. Ce fut une belle et touchante pensée, ce fut un acte de haute prudence de placer ces établissements sous les auspices des Banques comme on l'a fait à Paris et à Bordeaux. Tandis que le commerce et l'industrie viennent chercher d'un côté l'aliment de leurs vastes opérations, d'un autre côté et dans le même hôtel, l'humble et estimable ouvrier vient déposer cette pièce de monnaie qu'il a courageusement soustraite aux séductions des passions et qui assurera du pain et des vêtements à sa femme et à ses enfants dans les jours d'adversité.

La caisse d'épargnes de Bordeaux a été autorisée par l'ordonnance royale du 24 mars 1819. Sa fondation avait été assurée, dès le mois de février 1819, par les souscriptions du conseil général de la Banque qui n'avait que trois mois d'existence. Balguerie, membre de ce conseil, fut le promoteur de cet acte de bienfaisance, qui a reçu plus tard sa récompense. Quand les passions populaires, déchaînées par une tempête politique, semblaient menacer les caisses publiques; quand des inquiétudes fondées avaient ébranlé la confiance et menacé d'une suspension le remboursement des épargnes, le peuple de Bordeaux, plein d'une noble sécurité, animé d'un sentiment de justice et de reconnaissance, a confondu dans ses respects et pris sous sa sauve-garde le trésor des riches, et la caisse des pauvres. Grande et belle leçon qui apprend aux hommes qui gouvernent, comment on se concilie l'affection des nations!

Le temps nous presse; l'étendue d'une notice se refuse à décrire tout ce qu'a produit de bien une vie aussi pleine que celle de Balguerie. Nous sommes forcé d'abréger et d'énumérer rapidement les nombreux établissements qui s'élevaient sous sa main avec le lévier de l'association.

Au premier rang se présente l'*Entrepôt réel* dont il conçut, en 1820, et fit adopter le projet à la Chambre de Commerce. Construit à proximité du fleuve, accessible par des quais en charpente aux plus grands

navires, pourvu de machines de déchargement, cet établissement a retenu dans nos murs une branche de commerce que les vices naturels de notre port menaçaient d'un dépérissement inévitable. Balguerie, toujours généreux et humain, y voyait encore une œuvre de bienfaisance. C'était de l'occupation assurée aux milliers de bras que l'achèvement du pont de Bordeaux allait laisser sans emploi.

Il avait été plus loin : il aurait voulu que l'emplacement du château Trompette fût consacré à la construction d'un vaste bassin qui aurait reçu les navires en les garantissant des dangers qu'ils courent dans leur mouillage en rivière. A ce plan, suggéré par l'ingénieur du pont de Bordeaux, l'autorité administrative a substitué une esplanade, destination peut-être moins agréable et certainement moins utile.

Balguerie avait vu à Londres fonctionner cette admirable institution des *Docks* et des *Warrants*, qui sont aux opérations du commerce ce que la mécanique à vapeur est aux opérations du fabricant. Au moyen des warrants ou récépissés, la marchandise déposée dans le magasin public, soumise à une manutention intelligente et exercée, circule, s'agglomère, se répartit, se porte enfin partout où la réclame la consommation, et passe ainsi à cinquante spéculateurs sans avoir quitté sa place et sans avoir causé la plus faible dépense de transport. Balguerie, toujours progressif dans ses vues et devançant les idées de son temps, avait aperçu, dans cette sorte de banque de dépôt ou de consignation, un phénomène social qui mérite toute l'attention des économistes et des hommes d'état. C'est la consolidation temporaire des valeurs mobilières, consolidation qui leur ouvre les sources du crédit et favorise la reproduction des capitaux. Ainsi, d'une part, la propriété surchargée d'impôts étouffe dans les liens du régime hypothécaire, tandis que, d'autre part, l'élément industriel, vivifié par la liberté, gagne du terrain de jour en jour et prend une position considérable dans l'ordre social et politique.

La pensée des docks n'ayant pas été accueillie, Balguerie court à d'autres projets et se réunit aux capitalistes qui se proposent de doter le sud-ouest de la France d'une fabrique de ces puissantes machines à vapeur qui ne permettent plus d'entrevoir le terme des améliorations sociales.

L'établissement d'une fonderie à Bordeaux reposait sur une base solide et sur des besoins qui vont sans cesse en croissant. Si quelques erreurs d'administration ont absorbé le capital et anéanti le fruit des efforts de cette autre association, du moins cette pensée féconde a laissé des germes abondants sur la place, et y a fixé des ouvriers ha-

biles, qui fournissent l'industrie des mécaniques les plus nécessaires.

Suivons les conceptions de cette intelligence qui ne savait plus se reposer. Le progrès des lumières a fait partager les jouissances de la vie à toutes les classes de la société. Des mœurs plus douces, une médecine plus éclairée, ont répandu et généralisé le goût des bains. Balguerie accueille un projet qui avait échoué, et forme une société pour élever un double établissement de bains qui sera tout ensemble une décoration pour le port et une acquisition précieuse pour la santé publique. Un perfectionnement suit de près cette fondation, et désormais, des bains transportés jusque dans l'atelier de l'ouvrier, dans le magasin du commerçant, lui apporteront un soulagement à ses fatigues et à ses maux, à peu de frais et sans déplacement. C'est une conquête faite par l'humanité et par l'esprit d'association sur les lois rigoureuses de la mortalité.

Que dire de ces compagnies de bateaux à vapeur, qui ont transformé le lit de la Garonne, depuis Agen jusqu'à Royan, en un vaste faubourg de Bordeaux, dans lequel se pressent annuellement quatre à cinq cent mille voyageurs: où les familles trouvent plus de facilité et de sécurité que dans les voitures publiques; où le propriétaire, entraîné par l'attrait de la promenade et du bon marché, se laisse doucement conduire à son domaine qu'il vient fertiliser par ses soins et par ses capitaux?

N'oublions pas de remarquer que la célérité et l'économie des moyens de transport sont des procédés d'enseignement populaire bien supérieurs à celui de la lecture et de l'écriture. Ce qu'on lit laisse peu de traces et se retient péniblement. Ce qu'on voit, ce qu'on touche, se grave ineffaçablement dans la mémoire.

Il est presque inutile de rappeler les nombreuses constructions auxquelles le pont de Bordeaux a donné l'impulsion sous les auspices de Balguerie. En quelques années, des ponts en pierre furent érigés à Libourne et à Bergerac, sur la Dordogne; à Aiguillon, sur le Lot; à Agen, sur la Garonne; à Moissac, sur le Tarn. Le siège de toutes ces associations, le placement de toutes ces valeurs créées sous forme d'actions, sont établis à Bordeaux, qui en détermine le cours.

Mais l'œuvre qui devint l'objet particulier des prédilections de Balguerie, et qui était vraiment à la hauteur de son génie, c'est le plan d'amélioration et de culture des cinq ou six cent mille hectares de landes qui se partagent entre les départements de la Gironde et des Landes.

Il y eut, en 1821, une de ces rencontres rares qui rapprochent des hommes aux idées vastes, au génie persévérant et au dévoûment patriotique. M. de Richelieu, qui avait doté la ville de Bordeaux d'un magni-

fique hôpital, et qui souriait à l'idée d'apporter dans les Landes la civilisation qu'il avait fixée à Odessa ; M. Lainé, cet homme intègre, au cœur chaud, aux sympathies libérales, resté citoyen au milieu des séductions du pouvoir ; M. Amédée de Lur Saluces, que sa naissance appelait aux plus hautes faveurs de la cour, et qui avait les mœurs simples et l'abord facile du plus modeste particulier ; l'estimable M. Verdonnet, qui a le premier introduit, à Cholet (dans la Vendée), les manufactures de coton ; son ami Balguerie-Stuttenberg, l'ardent promoteur de toute pensée utile ; le comte de Tournon, préfet distingué, qui avait appris la haute administration dans le conseil d'état de l'Empire ; enfin l'ingénieur du pont de Bordeaux, qui seul a survécu à ses honorables collaborateurs, et dont nous ne pourrions parler, comme il le mérite, sans paraître céder à un sentiment filial (1).

Quel admirable accord de volontés puissantes pour consacrer à l'amélioration des Landes l'autorité de l'exemple, la force reproductive des capitaux, l'infaillible activité du génie industrieux et persévérant? Quel regret pour Bordeaux et pour la France entière que cette association spontanée, si noble et si hautement morale, ait été détruite par les coups successifs de la mort? Quel bel héritage à recueillir pour le ministère qui aurait assez de durée dans son existence, assez de portée dans ses vues, pour ressaisir les fils de cette opération et en féconder toutes les branches au moyen de travaux entrepris sous les auspices du gouvernement!

Il me semble voir encore Balguerie, emporté par son zèle dans une course que nous fîmes ensemble au milieu de ces vastes déserts, venant chercher un abri dans la cabane du *Flamand* qu'avaient élevées les mains de Brémontier (2)! Là, sur le bord de la mer, entouré de ces dunes que le vent transporte quand des plantations ne les ont pas arrêtées, en présence de ces grands phénomènes de la nature qui semblent menacer le continent d'une destruction prochaine, qu'il était beau l'enthousiasme du négociant méditant des canaux, des routes, des dessèchements, des semis de forêts, des colonies de vigoureux bûcherons, de patients agriculteurs! Comme cet esprit prompt et lucide saisissait avec rapidité les moyens de succès qui lui étaient indiqués ; comme son jugement sûr dis-

(1) M. DESCHAMPS, Inspecteur-général des ponts-et-chaussées, qui a édifié les ponts de Bordeaux et de Libourne, et fait les projets des canaux des Ardennes et des Grandes Landes, etc.

(2) Voir le recueil des *Hommes utiles*, an 1839.

tinguait à l'instant ce qui était applicable immédiatement, ce qui devait être reporté en d'autres temps, les obstacles qu'il fallait prévoir, les oppositions qu'on aurait à vaincre, les frais et les produits utiles de chaque opération, les moyens d'appeler le concours du gouvernement et ceux des particuliers, enfin le système de gestion qui promettait à-la-fois ordre, économie et durée !

Ce fut en effet une des qualités dominantes de Balguerie, comme de tous les hommes supérieurs, de savoir discerner le genre de talent et la vocation de ceux qu'il appelait à partager ses travaux. Les choix qu'il a faits ou conseillés ont toujours été sanctionnés par l'approbation publique.

Au conseil municipal de Bordeaux, au conseil général du commerce, Balguerie portait cette intelligence des affaires qui prévient les objections et lève les obstacles. Le conseil de la commune eut souvent l'occasion d'admirer avec quelle sagacité il traçait un plan d'organisation financière, pourvoyait à des nécessités imprévues. Au conseil général du commerce, il s'efforça de faire prévaloir les idées de liberté commerciale que son expérience lui avait suggérées. Pénétré de l'utilité des associations volontaires et libres, il savait tout ce que les privilèges et le monopole ont de funeste à la prospérité du commerce, et combien ces faveurs sont dangereuses pour ceux qui les sollicitent. Balguerie, par ses discours, par ses écrits, combattit le système protecteur qu'avaient sollicité nos colonies et qui a reçu une déplorable sanction dans la législation des douanes en 1822. La protection a commencé par favoriser l'intérêt colonial, puis elle l'a ruiné par la rivalité du sucre indigène; c'est le sort qu'ont subi toutes les industries indigènes trop exclusivement favorisées. On a encouragé la concurrence à produire au-delà des ressources ou des besoins; des crises graves et périodiques ont affligé la population industrielle dans toutes les branches qui ont reçu ces dangereuses faveurs. Balguerie prévoyait ces sinistres résultats et répétait qu'on sert l'agriculteur bien mieux en lui ouvrant des débouchés à l'étranger par un système d'échanges qui contribuent à maintenir la paix, que par une politique d'exclusion qui force les habitants d'un territoire à se renfermer dans le cercle de leurs frontières et dans les limites de la consommation nationale. Ces idées, développées avec la chaleur de la conviction, étaient trop avancées pour être acceptées par les contemporains de Balguerie; il faudra plus d'un demi-siècle peut-être pour ramener les hommes d'état à des théories commerciales vraiment libérales et pour réparer les maux causés par le système que combattait si énergiquement le négociant de Bordeaux. Cette place plus que toute

autre a été victime des erreurs de nos administrations financières; les marchés extérieurs sont fermés aux productions des provinces qui fournissaient l'aliment à notre commerce. Si un peu de vie soutient encore notre belle et malheureuse cité, elle le doit aux résultats de l'esprit d'association avec lequel Balguerie avait familiarisé ses concitoyens.

De là tous ces projets d'utilité générale dans lesquels s'absorbent les capitaux amassés par une patiente économie, ces ponts suspendus, ces abattoirs, ces papeteries, ces canalisations par le secours des machines, ces moulins à vapeur, ces filatures, ces nouveaux établissements de bains, ces compagnies de messageries, ces entreprises d'omnibus, ces desséchements, ces colonisations dans les landes, ces chemins de fer, ces bateaux à vapeur sur nos rivières et sur nos côtes pour les voyageurs ou pour la pêche maritime, qui ont avec plus ou moins de bonheur occupé l'imagination de nos concitoyens depuis vingt ans. Ainsi on a trouvé des placements dans le département de la Gironde pour une partie des valeurs considérables importées par les réfugiés de l'Espagne et de l'Amérique. Ces entreprises ont eu des succès divers, mais on ne peut nier qu'elles n'aient puissamment excité la circulation des capitaux, occupé une classe nombreuse d'ouvriers et d'industriels, et amélioré la position de ceux qui possédaient, tout en élevant au rang de possesseurs ceux qui avaient de l'intelligence et de l'aptitude au travail.

Quatre entreprises capitales restent encore à désirer pour le département de la Gironde :

Le canal des Grandes-Landes qui unira la Garonne à l'Adour ;

Le canal de jonction de la Garonne avec la Loire ;

Le chemin de fer de Paris à Bayonne et celui de Bordeaux à Marseille ;

Enfin, la création d'une ligne de paquebots à vapeur qui traversera l'Atlantique et qui unira l'Amérique avec l'Inde, en passant par Bordeaux et par la Méditerranée.

La tentative infructueuse faite, il y a un an, pour l'exécution de ce dernier projet par les seuls efforts de l'association, n'a que trop fait sentir la privation d'un homme tel que Balguerie : on n'a pu, dans cette circonstance, réaliser une souscription égale à la somme que Balguerie, dans sa noble confiance, avait soumissionnée, sous sa propre responsabilité, en 1817, à Paris, pour l'achèvement du pont de Bordeaux.

Cette impuissance qui met au jour la décadence de notre antique prospérité et qui appelle la sollicitude et l'appui du gouvernement, ne peut être un reproche pour personne : les qualités privées ne suffisent

pas à la direction des grandes choses. On peut être fort habile négociant et très estimable homme sans être doué de ces vues profondes, de ces convictions énergiques, de ce patriotisme généreux, qui commandent la confiance et déterminent les résolutions importantes.

Que la ville de Bordeaux appelle donc hautement à l'héritage d'illustration laissé par Balguerie les hommes distingués qu'elle possède dans son sein; sa place est une glorieuse récompense offerte au citoyen qui se montrera supérieur à-la-fois dans la conduite de ses affaires privées et dans la gestion impartiale des intérêts communs.

Pour les âmes vulgaires, l'éloge de Balguerie se trouve renfermé dans l'énumération de ses titres : chevalier de la Légion-d'Honneur, président du conseil général de la Banque de Bordeaux, membre du conseil général du commerce près le ministère de l'intérieur, membre du conseil municipal de Bordeaux, administrateur de la compagnie des ponts de Bordeaux et de Libourne, directeur de la compagnie des cinq ponts, administrateur de la fonderie et des bains publics, directeur de la compagnie des dunes, de la caisse d'épargnes, etc.

Les esprits sérieux cherchent l'homme sous le vernis des distinctions sociales : c'est à eux que nous devons encore quelques lignes sur le caractère et sur la vie privée de cet excellent citoyen.

Balguerie avait la taille élevée, le regard plein de finesse, la physionomie empreinte de bonté. Sa gaîté naturelle était tempérée par une préoccupation visible ; la passion des grandes choses s'était emparée de tout son être. Lorsque sa santé eut cédé aux fatigues qu'il s'était imposées, on lui conseillait de s'abstenir de toute occupation de l'esprit : « Est-ce qu'il m'est possible, reprit-il, d'empêcher mon cerveau de penser? »

La richesse fut le fruit de ses entreprises : il en usa avec réserve et dignité. Il était également accessible à tous, serviable sans ostentation, ennemi du faste et de l'étalage, n'appréciant dans les commodités de la fortune que l'avantage de pouvoir faire beaucoup en moins de temps. Ses maisons de ville et de campagne gardèrent toute la simplicité de leur architecture. Il ne concevait pas qu'on pût dissiper ses richesses à faire des amas pompeux de pierres pour une satisfaction de pure vanité.

S'il était populaire dans ses manières, il l'était sincèrement par ses affections. Un administrateur se plaisait à raconter devant lui comment, dans un temps de disette, il avait calmé l'agitation d'une population souffrante et qui demandait du pain. Une décharge de la force

armée avait couché par terre quelques malheureux et la place avait été évacuée dans un instant. Le ton leste du narrateur souleva l'indignation de Balguerie : il rougit pour celui qui semblait se faire un jeu d'une si triste nécessité. Il ne croyait pas que le maintien de l'ordre public fût incompatible avec le respect de l'humanité, même à l'égard d'une foule ignorante et égarée.

Il voulait que la classe ouvrière fût occupée, qu'elle fût traitée avec égards et dirigée dans la voie du bien : c'est dans cette pensée qu'il avait apporté tous ses soins à la fondation de la caisse d'épargnes de Bordeaux. Cette création est sans doute le plus beau don qu'il ait fait au peuple et le témoignage le plus durable de sa philantropie éclairée et vraie.

Dans ses projets sur les Landes, il regardait comme un bonheur de pouvoir ouvrir des asiles aux indigents, aux enfants abandonnés, aux hommes atteints par la justice et qui veulent se réconcilier avec la société.

Le souvenir du pauvre le suivait dans ses plaisirs les plus intimes ; s'il donnait un fête, il faisait la part des indigents et la confiait sous le sceau du secret, au ministre de la religion qu'il associait à ses pieuses intentions. Si quelque infortune ignorée réclamait des secours immédiats, le confident de ses générosités accourait, et la main qui traçait si rapidement un plan d'amélioration sociale n'était pas moins prompte à s'ouvrir pour soulager l'humanité souffrante.

Ayant conçu le projet de faire construire deux petits magasins dans un quartier nouveau, il demanda à son architecte s'il pourrait mettre bientôt la main à l'œuvre. « Sans doute, reprit celui-ci, mes plans sont faits ; les ouvriers ne manqueront pas ; il y en a tant aujourd'hui sans pain et sans ouvrage ! — Eh bien ! reprit Balguerie d'une voix très émue, vous allez me bâtir sur cet emplacement deux grandes maisons ; ce sera le moyen d'occuper long-temps un certain nombre de ces braves gens. »

Nous avons entendu sortir les mêmes expressions de sa bouche toutes les fois qu'il parlait des grands travaux qu'il méditait : la classe ouvrière lui paraissait devoir profiter la première des capitaux associés pour la reproduction.

Aussi la dépouille mortelle de Balguerie fut-elle accompagnée à sa dernière demeure par un peuple en larmes qui comblait sa mémoire de bénédictions. Les rangs étaient confondus. Le riche et le pauvre associaient les expressions de leur reconnaissance et de leurs regrets. On vit des vieillards qui appartenaient à d'autres temps, à d'autres idées,

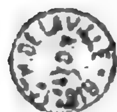
à d'autres institutions, faire un dernier effort pour suivre le cortège funèbre. Les préventions naturelles à cet âge s'étaient effacées devant l'homme du progrès qui avait renoué pour Bordeaux la chaîne du passé et de l'avenir, et qui avait été pendant toute sa vie l'expression la plus vraie d'un esprit de négoce libéral et fécond.

Balguerie a succombé le 19 août 1825, à une maladie de langueur causée par les excès du travail, qui l'avait conduit aux eaux de Bagnères dans les Pyrénées. Dès que cette nouvelle fut répandue à Bordeaux, l'affliction fut générale; on eût dit que la ville était veuve. Une souscription ouverte pour la reproduction de ses traits fut aussitôt couverte de signatures. Tous ceux qui affectionnaient la cité voulaient posséder l'image de son bienfaiteur. La Chambre de Commerce décida que son buste en marbre serait placé dans la grande salle du conseil, comme si son esprit eût dû présider en tout temps à la discussion des grands intérêts de la cité.

Bonnefontaine, près Bordeaux, octobre 1839.

BILLAUDEL (J.-B.-B.),

Membre de la Chambre des Députés.





A. RICHAUGÉ.

e
:
',
-

ıs
2.
:s.
il
ı à
, et
du
ux,
ré à
ıom
une
om-

: de
à sa
aires
sous
:ment
ıer la
qu'ils
rnure





ARCHANGÉ.

Le 11 mai est un grand jour pour le village d'Orsay, canton de Palaiseau, arrondissement de Versailles, département de Seine-et-Oise : c'est le jour de naissance du *Bienfaiteur de la Commune,* ARCHANGÉ, qui est mort très vieux et que la gravure, en tête de cette Notice, représente fort jeune, tel qu'il était à dix-neuf ans!

ARCHANGÉ (Jean-Louis), né à Orsay, le 11 mai 1750, avait plus de quatre-vingt-deux ans, lorsqu'il mourut à Paris, le 28 octobre 1832. Sa longue et laborieuse carrière n'offre pas d'évènemens remarquables. Elève médailliste de l'ancienne Académie royale d'Architecture, il exerça avec distinction la profession d'architecte, attacha son nom à plusieurs monumens construits d'après ses plans, sous sa direction, et dont les dessins ont été publiés, entre autres la salle de spectacle du Havre, le château de Rochefort (Seine-et-Oise), etc. Mais ces travaux, dont les produits cumulés avec un modique patrimoine, avaient assuré à leur auteur une belle fortune, n'auraient point sauvé de l'oubli le nom d'Archangé, si l'emploi qu'il fit, par son testament, de cette fortune presque entièrement due à son travail et à son économie, ne recommandait sa mémoire à la reconnaissance publique.

Riche et célibataire, Archangé, après un assez grand nombre de legs, dont plusieurs en viager, à ses parens les plus proches, à sa filleule, à plusieurs amis, à ses domestiques, institua ses *Légataires universels* les Pauvres de la Commune d'Orsay, son village natal, sous diverses clauses et conditions, qui sont expressément et soigneusement énoncées dans le testament avec codicille, dont nous allons résumer la substance en transcrivant quelques passages textuellement, lorsqu'ils nous sembleront propres à faire connaître le caractère et la tournure

d'esprit du donateur. Le testament, en vingt articles, et le codicille en cinq articles, sont datés des 5 mars et 25 décembre 1831, antérieurs l'un et l'autre de plusieurs mois à l'époque du décès; l'un et l'autre olographes, et rédigés avec pleine connaissance et présence d'esprit :

Ceci est mon Testament. — Je soussigné Jean-Louis ARCHANGÉ, ai fait mon testament, comme et ainsi qu'il suit :

Art. 1er. Je donne mon âme à Dieu, que je prie de protéger mes dernières volontés. Je nomme pour mon exécuteur testamentaire, etc., etc.

Art. 2. Je demande que dans les quatre ou cinq jours de mon décès, mes dépouilles mortelles soient transportées dans le cimetière de la Commune d'Orsay (Seine-et-Oise), lieu de ma naissance (11 mai 1750), pour y être enterrées dans une profonde fosse, le plus près possible des sépultures de ma mère et de mon ami, M. Mouchet, desquels j'ai fait transporter et enterrer les dépouilles mortelles dans le cimetière de ladite commune.—A mon convoi, qui devra être sans luxe, mais décent, le Maire, le Conseil municipal et le Curé désigneront quatre pauvres de la commune, d'âge environ sexagénaire, pour tenir les coins du drap mortuaire qui couvrira mon cercueil, et à chacun desquels il sera remis un morceau de drap gris, de grandeur suffisante pour leur faire d'amples redingotes, lesquelles seront faites aux frais de ma succession, et il leur sera donné 2 francs en argent. Ils se couvriront du morceau de drap, tout le temps du service et du convoi.—L'offrande sera présentée par une des jeunes pauvres filles de la Commune, laquelle sera désignée comme les quatre pauvres, et il lui sera aussi donné 2 francs en argent, et remis un morceau d'étoffe de laine blanche, de grandeur suffisante pour lui faire une robe ou fourreau, plus un voile de crêpe noir. Elle se couvrira tout le temps du service et convoi du morceau d'étoffe, duquel il lui sera fait une robe ou fourreau aux frais de ma succession.

Les art. 3 à 6 contiennent les divers legs aux parens et amis.

Art. 7. Fondation, dans la Commune d'Orsay, d'une *Ecole d'Enseignement mutuel,* dotée provisoirement d'une somme de 1000 francs pour mobilier, et d'une rente de 500 francs, dont 60 francs pour fournir gratuitement aux enfans, papiers, plumes, livres, etc.; 20 francs seront prélevés, chaque année, pour quatre prix. « Je veux et entends que..... lesdits prix se composent de médailles d'argent, de forme hexagone : deux seront de la valeur de 6 francs chacune, et deux de 4 francs. Sur l'une des faces sera écrit en relief : *Commune d'Orsay,* 1er, 2e *Prix,* et

sur l'autre face sera dessiné en relief un niveau avec son plomb, et, en exergue l'année de la fondation de l'Ecole. Les coins et matrices de ces médailles seront faits aux frais de ma succession, et resteront déposés à la monnaie des médailles pour faire frapper annuellement les médailles ci-dessus dites. »

A cette école, quatre enfans devront être admis gratuitement : ils seront désignés parmi les pauvres de la Commune, par le Maire, le Conseil municipal et le Curé. A ces places auront droit, par préférence, les enfans des familles MONTANGER, famille maternelle du testateur, une des plus anciennes de la Commune.

Par le même article, rente de 225 francs pour frais d'*Apprentissages* en faveur de deux pauvres enfans, garçon et fille, de la Commune d'Orsay, avec droit de préférence d'abord pour les familles Montanger, et, en second lieu, pour les orphelins. La désignation des deux enfans sera faite, chaque année, au mois de juillet, par le Maire, le Conseil municipal et plusieurs notables; les noms des enfans seront inscrits sur les registres de la Commune et seront proclamés par le Maire à la distribution des prix de l'Ecole d'Enseignement mutuel.

Autre rente de 325 fr., pour former, tous les deux ans, la dot de la jeune fille pauvre de la commune, qui sera reconnue avoir le mieux mérité par son respect et son amour filial; ladite fille sera proclamée *Rosière!* Tous les deux ans, au mois de mars, le Maire convoquera le Conseil municipal, le Curé et plusieurs notables, pour désigner la fille qui sera dotée. Les 650 fr. de dot lui seront remis par le maire immédiatement après la proclamation de son mariage à la municipalité où elle sera conduite et à l'autel par un des notables, si elle n'a plus son père. Lesdits mariages se célébreront le 10 mai à la municipalité et, le 11, à l'église; ou bien, le 11 à la municipalité et à l'église. Auxdites dots auront droit par préférence, à voix égales, les jeunes filles des familles Montanger et les orphelins pauvres.

Rente de 140 fr. légués à la fabrique de la paroisse d'Orsay, pour être ajoutée au traitement du Curé, à la charge de célébrer les services solennels et messes basses de *Requiem* pour les père, mère, sœurs et l'ami du testateur et pour ce dernier. Offrande présentée par la plus âgée des filles pauvres admises à l'Ecole d'Enseignement mutuel, et rente de 60 fr. pour l'habillement de cette jeune fille, savoir : long fourreau ou robe d'étoffe de laine blanche, souliers pareils, bonnet et mouchoir blanc et voile noir.

Ces premières sommes léguées pour l'*Ecole*, les *Apprentissages* et la

Rosière devront se trouver ultérieurement augmentées par des extinctions de rentes viagères.

Art. 8. Fondation à perpétuité dans et pour la Commune d'Orsay, d'un établissement de charité, lequel sera appelé : HOSPICE ARCHANGÉ, doté d'abord et provisoirement d'un revenu de 5,300 fr., lequel devra s'accroître progressivement, par les extinctions de plusieurs rentes léguées en viager qui feront retour à l'hospice, après le décès des légataires. Ce revenu, selon le calcul du testateur, pourra s'élever jusqu'à 18,000 fr. Cet hospice sera établi pour recevoir des femmes en couches, de pauvres malades, faire des pansemens et des distributions d'alimens.

Outre la dotation croissante en rentes léguées pour l'hospice, donation d'une somme de 100,000 francs, qui devra être consacrée à l'achat d'un terrain, à la construction des bâtimens nécessaires et à la formation d'un matériel, mobilier, etc. Une somme de 12,000 fr. doit être prélevée sur ce legs, pour premiers frais de mobilier. Il doit être également prélevé 1,500 fr. pour l'exécution de deux tableaux représentant deux traits de la charité de Saint Vincent de Paule. Ces deux tableaux devront être placés d'une manière ostensible dans les salles de l'hospice consacrées aux pansemens et à la distribution des alimens. Entre autres conditions attachées à ce don de 100,000 fr., nous transcrivons textuellement les stipulations suivantes :

1° De faire, dans le plus bref délai, placer sur la colonne ou pilier qui sépare le banc d'œuvre de la chapelle à droite de la grille du chœur, l'inscription suivante : *Ci-gît la dépouille mortelle de* JEAN-LOUIS ARCHANGÉ, *décédé Procureur fiscal de cette Commune, le* 3 *mars* 1775 (Père du testateur).

2° De faire construire dans le cimetière de la Commune, en tête de ma sépulture, en regard et le plus près possible de celles de ma mère et de mon ami Mouchet, d'après le modèle que j'en ai fait, un petit obélisque de forme triangulaire, sur les faces duquel seront gravées les trois inscriptions suivantes :

A L'AMOUR FILIAL.

A L'AMITIÉ, L'AMITIÉ RECONNAISSANTE.

CI-GIT

LA DÉPOUILLE MORTELLE D'UN HONNÊTE HOMME.

3° De faire démolir la porte du cimetière pour la faire reconstruire

d'après les dessins que j'en ai faits, soit sur l'emplacement où elle est, soit plus près de la rue.

4° D'acquérir dans la commune et, dans une situation convenable, au moins un arpent et demi de terre, pour, sur partie dudit arpent et demi, construire d'*après mes dessins, plans, coupes et élévations* que j'en ai dessinés, les bâtimens que je crois nécessaires pour l'hospice que je fonde, et pour le surplus du terrain être employé en cour et jardin...

La somme qui, selon les calculs du donateur, devrait rester disponible pour l'exécution de cette dernière condition, s'élevait encore à 77,500 francs.

Par les art. 9 et 10, le testateur règle d'avance l'état des dépenses de l'hospice à six époques différentes, suivant les accroissemens de sa dotation, le revenu étant de 4,950 fr. d'abord, puis de 6,125, de 6,950, de 8,670, de 12,000 et enfin de 18,000 fr., et il pourvoit au mode de surveillance et de contrôle de la comptabilité.

Les art. 11 à 17, comme les art. 19 et 20, contiennent diverses dispositions relatives à des legs et divers cadeaux à des parens, amis et serviteurs du testateur.

L'art. 18 est ainsi conçu : je prie MM. les Maires et Adjoints, les Membres du Conseil municipal et les notables de la Commune d'Orsay de placer mon buste dans l'Ecole d'Enseignement mutuel, dans la salle des garçons et de placer, sur le piédouche qui le porte, les médailles qui me restent de celles que j'ai remportées dans les concours de l'Académie royale d'Architecture, pour lesdites médailles être vues du côté de l'inscription..!

Telles furent les dernières volontés de l'architecte Archangé : elles n'ont pas été entièrement accomplies. La clause de l'acquisition d'un terrain et de la construction d'un édifice neuf, d'après les dessins et les devis du donateur, a été éludée. Mais un bâtiment de grandeur suffisante, dans une belle situation, à la proximité de l'église, a été achetée par la commune du consentement des autres légataires et disposé convenablement pour son utile destination. Au commencement de cette année (1840), on comptait dans l'établissement quatre malades et quatre vieillards. La population du village, où l'on ne compte guère plus de mille habitans, ne peut fournir à l'hospice, en temps ordinaire, qu'un petit nombre de malades.

A mesure que les revenus de l'établissement se trouveront augmentés, les communes voisines et enfin toutes celles du canton seront admises

à réclamer leur part du bienfait d'Archangé, qui n'a pas cependant voulu encourager par cette fondation la paresse et l'im-révoyance, puisque par ses trois autres institutions de l'*Ecole*, de l'*Apprentissage* et de la *Rosière*, il s'est efforcé de propager l'instruction, le travail et les bonnes mœurs, trois excellens moyens d'échapper à la triste hospitalité de la Pitié publique!

A. Jarry de Mancy.







LE CHANOINE SOTTILE.

Si l'*Hospice du Mont Saint-Bernard* n'avait pas été fondé, il y a neuf siècles, par le bienheureux (1) archidiacre d'Aoste, Bernard de Menthon, y aurait-il quelqu'un assez hardi pour venir proposer, de nos jours, d'édifier un monument semblable? A quelle corporation, à quel souverain cette proposition pourrait-elle être maintenant adressée avec chance de quelque succès? Ce serait mal connaître l'esprit du temps, dirait-on : les jours de zèle et d'enthousiasme sont loin de nous; les miracles de la charité ont cessé dès que l'on a perdu la foi! — Et quelle preuve en donneriez-vous? répondrai-je. — Ne calomniez pas notre époque : la charité du chrétien, non plus que la foi, n'ont pas encore failli à ce dix-neuvième siècle d'ailleurs si rempli de scandales et de calamités. Prenez connaissance de l'œuvre d'un simple prêtre, mort tout récemment et resté bien obscur... Vous chercherez ensuite quelle corporation, quel souverain, dans les siècles les plus fervens du moyen âge, aurait fait plus et mieux que Nicolas SOTTILE, modeste chanoine de Novare!

SOTTILE (Nicolas), par le lieu où il reçut le jour et par l'éducation de ses jeunes années, qui est une seconde naissance, pourrait être justement réclamé comme Français. Né à Lyon le 4 janvier 1751, il était fils de Charles Sottile et d'Anne Ronco, le premier natif de Rossa et la seconde de Scopa, deux hameaux de la province et du diocèse de Novare, dans la région montagneuse dite *La Valsesia*. Charles Sottile, habile et honnête ouvrier, exerçait depuis long-temps, à Lyon, la profession de stucateur. Il n'épargna rien pour faire donner une forte instruction

(1) Voir le recueil des *Hommes utiles*, an 1836 (4e année).

littéraire à son fils, qui annonça, dès sa plus tendre enfance, les plus heureuses dispositions. Les Pères de l'Oratoire, à qui l'archevêque De Montazet avait donné la direction du collège de Lyon, comptèrent au nombre de leurs meilleurs élèves le jeune Sottile, à qui ses premiers succès méritèrent la bienveillance et la protection de l'archevêque. A seize ans, il avait achevé de brillantes études de rhétorique à Lyon, et suivit ses parens qui retournèrent dans leur pays, possesseurs d'une modique fortune. Le jeune rhétoricien de Lyon se sentit appelé à la carrière ecclésiastique. Recommandé honorablement par l'archevêque de Lyon, à l'évêque Balbis Bertone de Novare, Nicolas Sottile entra au séminaire de cette ville pour y suivre les cours de philosophie et de théologie. Agé de vingt-et-un ans, il se rendit à l'université de Turin où il fut reçu docteur en théologie. Il fut consacré prêtre, et il offrit son premier sacrifice au Dieu vivant, l'an 1774, dans l'église archipresbytérale de Rossa, commune natale de son père. Il n'avait pas encore atteint son cinquième lustre lorsqu'il publia, en français, ses *Pensées et Réflexions* (1), qui dès-lors firent honorer en lui un cœur pur, un esprit judicieux, un penseur profond, un philosophe chrétien.

En 1784, il obtint au concours la cure de la paroisse de Colma. Il se consacra tout entier à l'exercice du saint ministère, mettant à profit ses rares momens de loisir pour se pénétrer toujours de plus en plus de cette vraie et utile philosophie du chrétien, qui consiste à juger sainement des choses, et à défendre d'antiques vérités bien plus qu'à soutenir de modernes paradoxes. Déjà par son savoir et son éloquence, il était généralement estimé comme un des flambeaux du diocèse de Novare, quand vint s'offrir à lui une belle occasion de faire preuve en même temps et de son talent comme orateur et de son ardente charité. L'académie de Padoue proposa la question suivante : « Quels sont les moyens les plus propres à enflammer et à conserver la passion du bien public dans l'esprit des jeunes gens qui devront un jour occuper un rang distingué dans la société par leur autorité ou par leur opulence? » Sottile composa sur ce sujet une dissertation qui eut un grand succès en Italie, et qui aurait certainement obtenu le prix proposé, si l'auteur se fût conformé aux conditions et aux formalités prescrites par le réglement du concours. Tel fut le sentiment de l'illustre Cesarotti, qui écrivit au curé Sottile : « Votre sujet est pleinement traité et avec

(1) *Pensées et Réflexions sur divers sujets*, par l'abbé Sottile. Avignon, 1777.

autant de bon sens que d'éloquence..... Il est plus facile d'enseigner l'*Humanité* que de l'inspirer, et vous remplissez également bien ces deux devoirs..... »

L'évêque Marc-Aurèle Balbis Bertone ayant élu grand-vicaire Paul d'Allègre, qui fut ensuite chanoine de la cathédrale de Novare, puis évêque de Pavie, choisit Sottile pour son secrétaire. Entré en charge auprès de l'évêque, en 1787, et quoique placé dans une position très difficile, il sut se concilier la bienveillance du prélat qui, pour l'avoir toujours auprès de sa personne, obtint de lui qu'il renonçât à sa paroisse de Colma, promettant de l'en dédommager par un canonicat dans l'une des deux basiliques de la ville épiscopale. Enlevé à l'église de Colma, Sottile fut pleuré par son troupeau, qui regretta amèrement un pasteur aussi zélé. Il vivait au milieu de ces bons villageois, comme un père au sein de sa famille, jugeant leurs querelles et les conciliant toujours, confident discret de leurs infortunes, leur consolateur et leur soutien!...

La mort de l'évêque Marc-Aurèle n'ayant point permis à ce prélat d'accomplir sa promesse, l'abbé Sottile devint coadjuteur du chanoine Vespolati à la basilique de Saint-Gaudence de Novare, et la mort de ce chanoine, en décembre 1793, mit Sottile, son successeur, en possession d'une de ces riches prébendes qui étaient parvenues au clergé de Saint-Gaudence par la donation que Saint Adalgise lui avait faite, en 840, du village de Cesto.

La Révolution française, à cette époque, agitait déjà toute l'Europe par l'impulsion donnée à tous les esprits. La barrière des Alpes n'avait pas long-temps arrêté l'invasion des idées nouvelles, et la division qui devait bientôt faciliter l'irruption des étrangers partageait déjà le clergé. Le chanoine Sottile subit le sort de plusieurs autres ecclésiastiques, qu'une défiance sans doute exagérée fit reléguer avec lui au séminaire de Bobbio, en 1797. Peu de temps après, le gouvernement révolutionnaire de la *République cisalpine* abolit le chapitre de Saint-Gaudence et déclara les biens de ce chapitre domaines nationaux. La riche prébende de Sottile se trouva réduite à une modique pension.

Après la victoire de Marengo (14 juin 1800), les provinces en deçà de la Sesia, qui faisaient partie intégrante du Piémont, se trouvèrent, par une décision du premier consul de la République française, réunies à la République cisalpine. Par ce changement, la Valsesia perdait non-seulement tous les privilèges qu'elle avait obtenus, depuis l'an 1415, en considération de sa pauvreté, des ducs, des rois et des empereurs,

mais elle se trouvait, par suite de la réunion, chargée d'impôts que les provinces voisines et opulentes pouvaient aisément supporter, mais qui devenaient insupportables pour une contrée si pauvre. Emu de compassion à la pensée des maux qui allaient fondre sur sa province natale, le chanoine Sottile crut devoir profiter du moment où François Melzi d'Eryl, homme à idées grandes et au cœur généreux, venait d'être appelé à la présidence de la nouvelle république. Sottile, pour la défense de ses compatriotes opprimés, composa le *Tableau de la Valsesia*. (1)

Il divisa son ouvrage en trois parties : la première, contenant une description pittoresque et vraie de la contrée, traite aussi de l'origine, des mœurs et des institutions municipales de ses habitans ; suit un résumé des diplômes et concessions souveraines conférés durant une longue suite de siècles. Dans la seconde partie, l'auteur s'applique à démontrer que la Valsesia a le droit d'espérer le maintien de ses anciens privilèges, que l'état exceptionnel de cette province en exige indispensablement le maintien, dans l'intérêt de la république elle-même. La troisième partie est consacrée à l'exposition des moyens jugés les plus efficaces et les plus prompts pour l'amélioration de cette province si pauvre et si intéressante. L'auteur n'obtint pour ses pauvres compatriotes aucun des adoucissemens que son livre indiquait et sollicitait : mais il recueillit les suffrages des esprits éclairés, des bons cœurs et des vrais patriotes. «Votre livre honore votre talent, lui écrivait encore Cesarotti, quand le *Tableau de la Valsesia* parut ; mais il ne fait pas moins honneur à votre cœur : c'est le cœur qui fut l'auteur de votre ouvrage ; l'esprit n'a été que l'interprète. La Valsesia a trouvé en vous un historien intéressant, un courageux défenseur et un zélé bienfaiteur. A tout autre savant, je souhaiterais des applaudissemens proportionnés à son mérite : pour vous, je ne saurais vous souhaiter rien de plus flatteur que le succès de vos conseils salutaires et pleins d'humanité. Vous avez goûté la satisfaction qui n'a pas été donnée à beaucoup d'écrivains d'avoir consacré votre plume au bien réel de l'humanité... »

On chercherait vainement, dans le Tableau de la Valsesia, la précision des détails statistiques telle qu'on serait en droit de l'exiger aujourd'hui, mais les besoins des populations et les moyens de soulagement les plus certains et les plus faciles, sont indiqués dans l'ouvrage de Sottile, avec l'éloquence du cœur.

(1) *Tableau de la Valsesia*, Novare, 1803 ; imprimerie Rasario.

Le comte Alvise Mocenigo, nommé, en 1807, préfet du Département de l'Agogna, voulant s'instruire par lui-même de l'état du pays confié à ses soins, fit la visite du Département, accompagné du chanoine Sottile, qui publia ensuite les tableaux ou descriptions de la Lumelline, de l'Ossola et du Vigevanasco. Ces opuscules, empreints des plus purs sentimens d'une philantropie sincère, ne seront pas inutiles aux gens de bien qui voudraient étudier, non point par curiosité seulement, l'état de ces contrées et les améliorations qu'il serait toujours temps d'y introduire.

Si jusqu'à présent, nous avons pris plaisir à montrer que les écrits du chanoine Sottile tendaient tous à une même pensée, celle du bien public, nous ne trouverons pas une satisfaction moins vive à exposer comment, dans cet homme admirable, les paroles ont été confirmées par les faits.

A l'extrémité de la vallée de Sesia (division, diocèse et province de Novare) se trouve le mont dit de Valdobbia, élevé de 2,496 mètres au-dessus du niveau de la mer, 12 mètres de plus en élévation que le Mont Saint-Bernard (2,484 mètres). Il sépare, au couchant, la vallée de Sesia de la vallée d'Aoste. A son sommet, deux crêtes aiguës laissent dans la direction du levant au couchant un passage d'environ 20 mètres de largeur. Là, toute végétation a cessé. Le bois, de quelque lieu que l'on veuille le tirer, est toujours distant d'une heure et demie de chemin du sommet de la montagne. Non loin de cet endroit est la fontaine qui coule sur le versant occidental.

Du village de la Valsesia nommé La Riva, on gravit la montagne par des chemins extrêmement difficiles et l'on descend à Grassonetto, dans la vallée d'Aoste, en passant par les localités et en franchissant les distances, indiquées ci-dessous par le temps employé pour les parcourir :

De La Riva à la montée. . . .	3 heures,		33 minutes.	
De la montée à Valdobbia ou le sommet du mont	2	—	35	—
De Valdobbia, en descendant, à Grassonetto.	2	—	42	—
Total des heures de marche.	8 heures,		50 minutes.	

Quand de Grassonetto on remonte à Valdobbia, on parcourt avec peine un sentier tortueux et très rapide sans rencontrer une seule habitatio ,

et en descendant vers La Riva, il faut au moins 8 heures de marche pour le trajet.

Privés de communications directes avec les contrées transalpines, les intrépides Valsesiens ont de tout temps fréquenté cette route qui abrège pour eux de deux journées le voyage Suisse, en Savoie, en France et dans d'autres contrées plus lointaines encore, où ces montagnards pauvres, robustes et laborieux, vont exercer diverses industries. Il reviennent ensuite, se hasardant une seconde fois par le même passage, répandre la joie au sein de leurs familles, en rapportant le fruit de leurs travaux et de leur sévère économie. Quinze cents à deux mille personnes, chaque année, franchissent deux fois ce pas dangereux. Mais cette économie de temps et de dépenses qui engage les Valsesiens et mêmes les riverains d'Orta et les habitans de quelques vallées de l'Ossola dans le haut Novarais, à franchir le mont Valdobbia, ne leur était que trop souvent fatale. Les premières neiges de l'automne, la rigueur du froid que l'on a vu souvent, dans ce passage, tomber à 27 degrés au-dessous de zéro, les avalanches précipitées par les vents, la privation de tous secours dans ce long trajet, pendant lequel on ne trouvait pas une seule misérable cabane, faisaient périr presque chaque année plusieurs de ces hardis voyageurs. Le dernier désastre, dont la nouvelle vint affliger les Valsesiens, fut celui dont les époux Giacobini furent victimes, au mois de février 1820. Ils avaient déjà franchi le passage et descendaient vers Grassonetto, quand soudain s'éleva un vent impétueux du nord qui, venant les frapper, leur ôta la force de continuer leur route. Transis de froid, ces deux infortunés se traînent sous un rocher, espérant y trouver un abri. Mais la tourmente devenant toujours plus terrible, la femme Giacobini expire sous la neige que le vent amoncelait autour d'elle jusque sous le rocher. Le même sort semblait réservé au mari, lorsque, par un bonheur inespéré, il fut secouru par quelques hommes qui venaient de Grassonetto. Toutefois il conserva de tristes marques de ce passage : il y perdit les deux mains que la gelée avait saisies; il ne lui resta que les poignets.

De toutes parts, on déplorait de si funestes accidens, mais ces lamentations n'auraient pu prévenir aucun malheur, si l'homme dévoué et généreux qui devait combattre ce fléau et l'anéantir, ne s'était pas rencontré.

Cet homme fut Sottile : ému de l'évènement déplorable dont on vient de lire le récit, le bon chanoine n'hésite plus à commencer de son vivant l'exécution d'un projet auquel, depuis long-temps, il avait résolu de consacrer, par testament, tout ce qu'il possédait. Il ne s'agis-

sait de rien moins que de la construction et de l'entretien d'un hospice ou maison de refuge et de secours, sur le sommet de cette dangereuse montagne, en faveur des pauvres voyageurs.

Par une belle journée du mois d'août de cette même année 1820, Sottile choisit l'emplacement de cette construction. L'habile chirurgien Jacques Carestia, le curé de la Mollia, Joseph Gianoli, et plusieurs autres personnes honorables, l'accompagnèrent dans cette course, et lorsqu'ils eurent avec lui péniblement gravi jusqu'au sommet du mont, un orage aussi affreux que subit les accueillit, non sans leur faire courir quelque danger.

Le pieux chanoine, dans ce changement subit de l'atmosphère, ne vit rien qu'un présage heureux, un encouragement du ciel. Enflammé de cette évangélique charité qui méprise tous les périls et surmonte tous les obstacles, au milieu des éclairs, du fracas de la foudre et des tourbillons menaçans, il se tourne vers ses compagnons, et leur dit d'une voix forte qui commande à l'orage : « Mes amis, croyons que le Seigneur bénit notre venue sur ce mont et la sainte cause qui nous y amène! Les puissances de l'enfer combattent l'*Hospice* qui doit s'élever ici, comme autrefois celui du *Mont Saint-Bernard?* Que nous importe! Il naîtra petit, mais avec l'aide de Dieu et des gens de bien, il grandira bientôt; il grandira comme un géant!.... Que ce courroux des élémens nous soit un encouragement de plus à commencer notre œuvre!... »

Le choix du lieu ayant été déterminé ce jour-là même, on posa les fondations du monument dans la belle saison de l'année suivante (1821). Tous les habitans des villages circonvoisins y travaillèrent à l'envi : les femmes robustes de La Riva se firent remarquer par leur ardeur à cette œuvre sainte. L'édifice était achevé, l'an 1822.

A six heures de marche, en partant de La Riva et en montant sur le sommet du mont, s'élève l'HOSPICE SOTTILE, dans le bassin formé par les crêtes dont on a parlé précédemment. Le bâtiment est construit, deux tiers sur le territoire de la Valsesia, un tiers sur celui du duché d'Aoste, entre le 45°, 47', 15", de latitude nord et le 6°, 6', 10" de longitude orientale du méridien de Paris. Sa façade a 38 pieds français de longueur sur 28 de largeur. Comme il convient à un édifice souvent battu des vents les plus impétueux, le bâtiment, construit avec solidité, est divisé en deux étages, d'une hauteur peu considérable : les fenêtres sont petites et défendues par un double vitrage. Deux gardiens, dont un remplissant les fonctions de cantonnier, y sont logés commodément. On y trouve plusieurs chambres meublées très simplement; des salles pour

les provisions de vivres et de bois de chauffage; enfin tout ce qui est nécessaire pour recueillir et secourir les voyageurs. Une petite chapelle a été disposée dans l'établissement. L'hospice a été construit sur un emplacement plus élevé que ceux du Mont-Cenis, du Simplon et du Mont Saint-Bernard lui-même; les hauteurs de ces trois établissemens étant de 1,988, de 2,000 et de 2,484 mètres au-dessus du niveau de la mer, la hauteur du sol de l'*Hospice* ou du *Refuge Sottile* est élevé de 2,496 mètres.

On se demande pourquoi le bâtiment a été placé précisément entre les deux sommités du mont à l'endroit où le vent déploie toute sa violence, lorsqu'en construisant l'édifice quelques mètres plus bas, il aurait été mis à l'abri des coups de la tempête. Mais, la position que l'on a choisie est moins exposée aux avalanches, et peut-être a-t-on voulu que l'édifice, vu de plus loin, ranimât plus tôt le courage du voyageur en péril, par la vue d'un port de salut au milieu de la tempête. L'asile n'était pas encore terminé que déjà il sauvait la vie à sept voyageurs qui y trouvèrent un refuge en y entrant par les fenêtres au milieu d'un violent orage.

Quoique le fondateur, après tous les frais de construction, eût commencé par consacrer à l'entretien du Refuge une somme de quatre mille livres, et que le charitable M. Lapierre, de Grassonetto, eût fait don à l'établissement d'une forêt qui doit fournir tout le bois nécessaire pour les gardiens et les voyageurs, le chanoine prévoyait bien que son modique patrimoine ne suffirait pas aux réparations du bâtiment, à l'entretien des gardiens et à tous les frais des secours, des boissons fortifiantes, des vivres, des lits et de tous les objets nécessaires. Il n'eut pas vainement recours à la munificence du souverain, et obtint pour le *Refuge de La Valdobbia* une première dotation annuelle de cinq cents livres. Moyennant l'honorable intervention du chevalier Serra, vice-intendant de la Valsesia, une seconde allocation annuelle de cinq cents livres fut obtenue sur les revenus de la province. Ainsi se vérifia la prédiction du pieux fondateur que cet Asile, faible à sa naissance, grandirait promptement sous les auspices de la charité publique.

Le chanoine Sottile, dont la vie entière avait été consacrée à de bonnes œuvres, voulut encore se rendre utile, après sa mort, à sa patrie. Son testament, daté de l'an 1828, est remarquable par les fondations bienfaisantes qu'il ordonne. Il laisse une partie de ses biens à son Hospice; mais par une disposition qui atteste à-la-fois la piété filiale et la modestie du fondateur, en souvenir de l'humble condition de son père,

Sottile fonde dans le village de Rossa, lieu de naissance de son père, une *Ecole gratuite de Dessin* en faveur des jeunes Valsesiens qui se destineront à la profession de stucateur, voulant qu'ils se recommandent, chez les étrangers, non pas seulement comme ouvriers distingués, mais comme artistes faisant preuve de goût dans l'exécution des ornemens. Plusieurs villages voisins de la commune de Rossa reçurent des legs assez importans avec pareille destination, le patriotisme de Sottile ne pouvant se restreindre à l'enceinte d'une seule commune. Enfin, désireux d'exciter chez les femmes des Valsesiens l'émulation de la charité, Sottile institua le *Prix de Vertu.*

Il ordonna que le premier dimanche de juin, chaque année, on célébrerait une fête dans laquelle on décernerait un prix à la jeune fille qui, dans la commune, se serait fait distinguer honorablement par quelque trait d'humanité. Il nomma une commission composée de cinq ecclésiastiques (1), constitués juges sans appel, pour décerner le prix Il voulut que ce concours fût ouvert tour-à-tour dans chaque chef-lieu des vicariats de la Valsesia. Le choix de la jeune fille étant fait, il voulut qu'une somme de cent francs lui fût remise pour fournir aux frais d'un habillement complet neuf, suivant la mode du pays; que le jour de la fête la jeune fille se présentât à l'église accompagnée de quatre de ses parens, du curé et du syndic; qu'après avoir entendu la messe solennelle, elle s'approchât de la balustrade du sanctuaire, et que le prêtre célébrant la décorât d'une médaille d'or de la valeur d'un double de Gênes avec cette légende : « PRIX DE VERTU, — LA VALSESIA », et suspendue par un ruban blanc. Une somme de cent livres milanaises est ajoutée à cette décoration. Pour terminer la fête, le testateur ordonne qu'il sera célébré, aux frais de la fondation, un banquet frugal auquel seront invités les cinq juges du Prix de Vertu, leur trésorier, la jeune fille décorée, les autorités de la commune où le concours aura eu lieu, les étrangers de distinction, et un chanoine de la basilique de Saint-Gaudence de Novare, s'il s'en trouvait un présent à la fête. Les jeunes filles décorées les années précédentes auront le droit d'assister chaque année au banquet. Il est de plus institué, tous les quinze ans, un prix extraordinaire en faveur des jeunes filles de la commune de Scopa, lieu de naissance de la mère du fondateur; tous les dix-huit ans, un prix extraordinaire pour les jeunes filles de Colma; enfin, tous

(1) Les curés de Varallo, Borgosesia, Rossa, Scopa et Colma.

les vingt-cinq ans, un troisième prix extraordinaire pour les jeunes filles de Campello.

Par ces fondations au milieu de populations des campagnes, dans une contrée où l'aisance ne peut être conquise que par un pénible travail, Sottile, suivant la teneur même de son testament (1), a voulu propager et mettre en honneur la pratique de la vraie Charité chrétienne qui, selon ses propres paroles, « se trouve dans toutes les bouches et dans si peu de cœurs! »

Emule de notre BERNARD DE MENTHON et du Français MONTYON, le chanoine SOTTILE, chargé d'années et de bonnes œuvres, termina sans douleur, et après une courte maladie, sa longue et honorable carrière, le 3 novembre 1832; il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-et-unième année. Sa dépouille mortelle fut transportée au village de Colma et repose dans l'église où, pour la première fois, il avait rempli les saintes fonctions du Bon Pasteur.

Mademoiselle BIANCHINI (VITTORILLA),
de Novare.

(1) Testament du chanoine SOTTILE (NICOLAS), à la date du 17 mai 1828, déposé entre les mains du Notaire Charles Boschi, de Borgosesia.





SENEFELDER.

mort de son père ne lui laissa pas d'autre ressource que la profession de





ALOYS SENEFELDER.

Tandis que Mayence et Strasbourg se disputent encore aujourd'hui l'honneur d'avoir été le premier berceau de la *Typographie,* on ne saurait contester, ni au génie allemand, ni à la ville de Munich, capitale de la Bavière, une des inventions les plus remarquables de notre temps, celle de la *Lithographie!*

La Lithographie, dont les résultats sont devenus si populaires, est l'art de tracer des caractères ou des dessins sur la pierre, et d'en prendre les impressions: elle a ainsi pour but et pour effet de remplacer, dans certaines circonstances, la *Typographie* et la *Gravure.* Elle est fondée sur deux principes chimiques : d'abord sur la propriété que possède la pierre calcaire granulée et compacte de s'imbiber de graisse ou d'eau; puis sur l'antipathie que la graisse et l'eau ont l'une pour l'autre. Le procédé lithographique consiste à tracer un dessin sur la pierre avec un crayon gras, à laver la pierre avec de l'eau qui s'infiltre partout où le crayon n'a point touché, à passer enfin sur la pierre un rouleau chargé d'encre à imprimer. Cette encre étant grasse s'applique et s'étend sur le dessin tracé par le crayon gras, tandis qu'elle est repoussée de toutes les parties que l'eau a pénétrées. Une extrême simplicité d'appareil, une grande économie de temps et d'argent, sont les principaux avantages de ce mode d'imprimerie dont la découverte est due en partie au hasard.

SENEFELDER (ALOYS), inventeur de la Lithographie, né à Prague en 1771, était fils d'un comédien qui l'amena très jeune à Munich. Ses parens, sans consulter sa vocation, le destinèrent au barreau, et il avait commencé un cours de droit à l'Université de Goettingue, lorsque la mort de son père ne lui laissa pas d'autre ressource que la profession de

comédien, carrière qui lui souriait d'autant plus qu'il avait déjà obtenu assez de succès sur quelques théâtres de société. Il débuta donc sur le théâtre royal de Munich, en 1791, mais il fut accueilli du public avec tant de froideur que le directeur ne voulut l'engager que pour l'emploi de comparse. Rebuté comme acteur, le malheureux jeune homme se fit auteur. Il composa de 1792 à 1793, deux comédies en vers, intitulées : *Les Connaisseurs en Jeunes Filles* et le *Mari en Voyage*. Ces deux pièces n'ayant obtenu qu'un médiocre succès, il les fit imprimer, et ce fut à cette circonstance qu'il dut ses premières observations sur le travail des ouvriers de l'imprimerie qu'il visita et sur l'ensemble des procédés typographiques. Bientôt, il conçut l'espérance de se faire lui-même son imprimeur. Il essaya d'abord de la gravure à l'eau forte sur des planches de cuivre, et ne tarda pas à inventer une encre chimique, presque la même que celle dont on se sert aujourd'hui pour écrire et pour dessiner sur pierre. Econome par nécessité, il fut conduit à substituer aux planches de cuivre trop coûteuses, la pierre dite de Solenhofen, employée pour le carrelage des appartemens. Un jour enfin, il venait de préparer une de ces pierres, pour ses essais de gravure, lorsque sa mère vint le prier d'écrire le mémoire du linge qu'elle allait donner à laver. Ne trouvant point de papier sous sa main, et voulant congédier la blanchisseuse qui s'impatientait et qui ne l'impatientait pas moins, il prend le parti d'écrire sur sa pierre, en se servant de l'encre chimique, le mémoire qu'il devait ensuite transcrire sur du papier : dès ce moment la Lithographie était découverte.

Senefelder n'avait pas encore achevé d'écrire sa note, quand il lui vint l'idée d'examiner ce que deviendraient ces lettres tracées avec son encre composée de cire, de savon et de noir de fumée, si, après avoir étendu sur la pierre une préparation d'eau forte, il essayait d'encrer ces caractères de la manière usitée pour la gravure sur bois et pour la typographie, au moment de commencer l'impression. L'acide qu'il employa pour cette expérience était d'une force calculée sur les précédens essais faits par lui en gravure sur pierre. Cette préparation trop forte qu'il laissa sur la pierre pendant plusieurs minutes, à l'imitation des graveurs, donna à son écriture un relief de l'épaisseur d'une carte à jouer. Dès-lors, il ne restait plus qu'à encrer convenablement cette pierre : Senefelder y parvint, à l'aide d'un tampon de son invention, et les épreuves qu'il obtint n'exigèrent plus une pression aussi considérable que ses premiers essais exécutés en creux.

Les premières difficultés de l'invention étaient vaincues; mais l'in-

venteur était arrêté par des entraves d'une autre nature. Ce premier succès, ces brillantes espérances qu'il faisait concevoir pour l'avenir, n'étaient d'aucun secours pour le présent. Aux prises avec la misère, Aloys est réduit à se vendre comme remplaçant d'un soldat d'artillerie pour une somme de 200 florins, mais cette triste ressource du désespoir lui fut encore interdite par la rigidité inexorable de l'autorité militaire d'Ingoldstadt, qui refusa d'enrôler comme sujet bavarois le fils du comédien de Prague. Ainsi l'homme de génie qui devait être et qui était déjà, à l'insu de l'officier d'Ingoldstadt, une des gloires de la Bavière, ne pouvait s'y faire recevoir simple soldat!

De retour à Munich, plus pauvre qu'il n'en était parti, il ne s'occupe plus de poésie, mais de musique, pour vivre. Il ne s'agissait point de composition, mais de copie. L'application de son procédé à l'impression de la musique, lui promettait les plus belles chances. Gleisner, directeur de la musique de la cour, accepte avec empressement les offres de Senefelder, et forme avec lui, en 1776, par association, une imprimerie musicale. Leurs bénéfices sont bien faibles; la subvention qui leur est accordée par l'Académie de Munich se borne à la chétive somme de 12 florins : ils ne se découragent pas cependant, mais ils ne peuvent réussir à imprimer des partitions un peu étendues, faute d'une presse convenable. Falter, marchand de musique, se décide à faire construire cette presse, d'après les dessins de Senefelder, que la nécessité fait mécanicien : la presse fonctionne à souhait, et la partition de l'opéra de Mozart, *La Flûte enchantée,* arrangée en quatuor, est mise au jour. L'impression en fut trouvée magnifique, mais elle était encore si chère, que l'éditeur ne devait trouver aucun bénéfice à quitter le cuivre pour la pierre.

Vers le même temps, un Conseiller des Ecoles, Steiner à qui l'on avait présenté une petite vignette lithographiée par Senefelder, le charge de dessiner sur pierre des images pour un catéchisme. Aloys, qui n'était guère plus exercé au dessin qu'à la mécanique, accepte néanmoins ce travail et s'en acquitte assez bien encore pour montrer que son invention peut servir à reproduire, soit la finesse, soit la force de tous les traits dont se compose les dessins les plus achevés. Le conseiller Steiner devine l'homme de génie, encourage le pauvre artiste, et mérite que son nom soit transmis à la postérité avec celui de son protégé qui marche dès-lors de découverte en découverte.

Pour s'épargner la difficulté d'écrire à rebours sur la pierre, il observe que l'écriture étant tracée sur le papier avec un bon crayon an-

glais, si l'on mouille ensuite le papier qu'on applique sur une pierre bien polie, en le soumettant à une forte pression, l'écriture se reproduit très distinctement sur la pierre. Après des milliers d'essais, comme il l'a dit lui-même, il parvient à composer, pour cette opération, une encre convenable, et les manuscrits copiés avec cette encre, se reproduisent correctement et facilement. Son nouveau procédé qu'il avait décoré du nom d'*Imprimerie chimique* est appliqué par l'inventeur lui-même à la reproduction identique des vieux livres, opération que l'on pratique maintenant avec assez de succès, mais que l'on ne pourrait donner pour invention nouvelle, sans faire injure à la mémoire du père de la Lithographie.

Les perfectionnemens que chaque jour Senefelder obtenait, par sa constance et son habileté, lui permirent de donner à son établissement une grande extension. Ses frères, Thibaut et Georges, devinrent ses élèves; il eut de nombreux ouvriers. Les principaux marchands de musique de l'Allemagne lui confièrent des partitions à lithographier. Un brillant avenir s'ouvrit pour Aloys et son associé Gleisner. Ce bon Electeur, ce bon roi *Max*, dont la mémoire est restée si chère à son pays, et qui méritera bien aussi de figurer parmi les *Hommes utiles* à côté du bon Stanislas, Maximilien-Joseph (1) fut le protecteur et le bienfaiteur de Senefelder et de la Lithographie. Le brevet d'invention que les deux associés obtinrent du souverain, est de l'an 1799 et avait quinze ans de durée. Un riche éditeur de musique, André d'Offembach, voulut alors se faire initier à cette grande découverte, par l'inventeur dont il paia généreusement le secret. Senefelder, qui ne s'était occupé d'abord que d'impression de lettres ou de musique, s'appliquait dès-lors à faire reproduire les images et les ornemens des livres de piété, destinés au peuple. Il venait de découvrir aussi le procédé du transport sur pierre de gravures exécutées sur des planches de cuivre : elles furent ainsi reproduites par la lithographie, à plusieurs milliers d'exemplaires, avec une parfaite pureté. Senefelder et Gleisner, son associé, se transportèrent à Offembach, en décembre 1799, et, en quinze jours, une grande imprimerie, établie chez André, ouvrit une nouvelle carrière aux progrès de l'art lithographique.

A Londres (1800), à Paris (1802), à Vienne (1804), la Lithographie

(1) Ce prince, allié des Français, fut fait Roi par Napoléon, en 1805. Depuis ce temps, la Bavière, comme le Wurtemberg et la Saxe, ont gardé le titre royal que Napoleon leur avait conféré.

est apportée par Senefelder en personne, enhardi et soutenu par le zèle et par les ressources de l'entreprenant éditeur d'Offembach. Des brevets sont pris à Londres et à Paris, aux époques indiquées plus haut, mais ces premiers établissemens ne furent pas heureux, faute d'employés habiles. Le privilège exclusif obtenu à Vienne par les associés Senefelder et Gleisner, fut cédé par eux en 1806. Ce fut dans la capitale de la Bavière, où la lithographie avait pris naissance, que cette grande découverte fut rapidement élevée à un haut degré de perfection. Longtemps bornée à la reproduction de lettres et de musique, elle devint bientôt, par le talent du dessinateur et professeur Mitterer, émule de la belle gravure.

De retour à Munich, Senefelder y reçut les offres d'un illustre associé, généreux ami des beaux-arts, le baron d'Aretin, et pendant les trois années que dura cette association, on vit sortir de leurs ateliers ces belles collections de dessins, d'après Albert Durer et les autres grands peintres, qui font époque dans l'histoire de la Lithographie.

Dès l'an 1809, le Roi de Bavière, zélé protecteur d'Aloys, fit établir un atelier de lithographie pour le service des bureaux du cadastre; et, l'année suivante, Senefelder fut nommé Directeur de cette Lithographie royale (1810), fonctions qu'il a remplies, pendant vingt-quatre ans, jusqu'à sa mort.

Le Directeur de la Lithographie royale, en devenant haut fonctionnaire, ne se crut pas dispensé de travailler au perfectionnement de l'Art qu'il avait créé. Il inventa encore le *Papier-pierre,* composition imitant la pierre de Solenhofen, et divers procédés lithographiques pour obtenir des épreuves coloriées. Outre l'impression ordinaire des actes officiels de toute l'administration intérieure du royaume, Senefelder fut chargé de diriger l'impression d'une carte générale de la Bavière, et s'acquitta avec honneur de l'exécution de ce monument national. Il a publié, en 1819, à Munich, l'important ouvrage intitulé : l'*Art de la Lithographie,* ou description des différens procédés à suivre pour *Dessiner, Graver et Imprimer sur pierre*

Avant la publication de ce livre, Senefelder avait eu la satisfaction de voir l'art qu'il avait créé prendre une éclatante revanche à Paris et à Londres, où ses débuts avaient été si malheureux. Le comte de Lasteyrie, qui ne devait pas rendre moins de services à la Lithographie en France, que le baron d'Aretin en Bavière, raviva dans Paris l'art de Senefelder, en établissant, au commencement de 1814, une lithographie dont les procédés furent adoptés pour la publication des actes du Mi-

nistère de la Police générale, par M. Decazes, en 1816 (1). Vers ce temps, la première imprimerie lithographique fut établie à Rome, et cet exemple fut bientôt imité dans les principales villes d'Italie. En 1818, la lithographie, remise en honneur chez les Anglais, prit un grand essor à Londres, où elle languissait depuis sa première importation en 1800. Plus tard, elle a pénétré en Russie, et maintenant enfin on lithographie partout où l'on imprime.

Aloys Senefelder est mort à Munich, le 26 janvier 1834, âgé de soixante-trois ans. La Bavière et l'Europe lui doivent une statue! Pour lui rendre cet honneur, attendra-t-on, comme pour Guttenberg, qu'il se soit écoulé quatre siècles?

A. de Longpré.

(1) MM. Engelmann et autres habiles imprimeurs ont secondé les talens des dessinateurs français, qui ont eu bientôt acquis dans ce genre une brillante renommée. L'établissement lithographique fondé par Senefelder, à Paris, continué par MM. Knecht et Roissy, existe encore sous la direction de M. Coulon.









DEUX BIENFAITEURS

D'UN BOURG D'ITALIE

Voici un groupe de famille : le portrait de l'oncle d'abord, puis celui du neveu, placé par l'artiste au second plan. Ce sont des étrangers, des Italiens : deux marchands qui n'ont amassé leur fortune, une modique fortune, que pour faire du bien, beaucoup de bien, à un petit bourg d'Italie, parce qu'ils étaient nés dans ce bourg... En travaillant, et spéculant ainsi pour le bonheur d'une petite commune, ces deux hommes si dévoués ne rêvaient point la gloire; ils ne pouvaient compter sur un grand retentissement des bénédictions de ces villageois... Eh! bien, pourtant, voici que l'écho de ces bénédictions a franchi la frontière. Ils ne se doutaient guère, ces hommes si bons et si modestes, que l'on dût prononcer leurs noms, reproduire leurs traits, célébrer leur mémoire, dans un recueil publié par les Français. — La reconnaissance est ingénieuse. Savez-vous ce qu'avaient imaginé les habitans de ce bourg d'Italie ? — De proposer que leur Commune se chargeât de nos frais de gravure, dans la crainte que les Bienfaiteurs de l'humble bourg d'Arcola ne semblassent pas d'assez grands personnages pour figurer, à nos frais, dans notre galerie! — Bons Italiens, vous avez fait votre devoir; nous allons faire le nôtre.

TANCREDI ET BASTRERI.

TANCREDI (Pierre) naquit le 14 octobre 1724, au bourg d'Arcola, sur la Magra, dans la division de Gênes, province du Levant. Son père

n'avait point à lui laisser de fortune; un oncle paternel, l'abbé Dominique Tancredi pourvut aux frais de son éducation et le fit son héritier. Cet héritage fut généreusement employé par Pierre Tancredi à doter ses deux sœurs et à soutenir, dans les études, son frère, nommé Dominique comme son oncle, qui fut prêtre comme lui, et dont la vie entière fut consacrée au culte de la bienfaisance, vertu héréditaire dans cette famille. Le bon curé Dominique dépensait en aumônes tout son revenu, et poussait le zèle jusqu'à se faire aussi l'instituteur de ses paroissiens, en leur donnant des leçons gratuites de géométrie appliquée aux besoins de l'économie rurale. Ce premier essai d'une sorte d'*Ecole polytechnique de Village* indiquait assez quels avantages on pouvait se promettre d'un système d'instruction moins incomplet. Ne serait-on pas en droit d'en conclure que Pierre Tancredi aurait pu recevoir de son frère Dominique la première pensée de la fondation qui devait transmettre à la postérité le nom de cette famille bienfaisante?

Pierre Tancredi, envoyé à Gênes pour se préparer à la profession de jurisconsulte, ne goûta l'étude du droit que dans ses rapports avec la carrière commerciale. Après avoir épousé Maria Bardella, de Gênes, il quitta cette ville en 1763, et transporta successivement sa résidence à Rome, à Naples, à Messine, enfin à Smyrne, en 1764. Dans cette dernière ville, il fut d'abord commis, puis associé du négociant Charles Gera de Gênes, et parcourut les contrées voisines pour les intérêts de cette importante maison de commerce. L'association qui l'attachait à cette maison ayant été rompue de commun accord, après quatorze années de fructueux travaux, Pierre Tancredi revint en Italie, fit quelque séjour à Livourne, et enfin s'établit à Sarzana, en Toscane, où il s'occupa d'élever des *Vers à soie*. Parvenu dans cette ville, à une grande vieillesse (93 ans), exempt d'infirmités, Pierre Tancredi, qui avait eu la douleur de survivre à sa femme et à son frère, légua tout ce qu'il possédait, environ quatre-vingt mille francs, à son neveu, BASTRERI (Pierre), qu'il avait fait instruire à ses frais dans les lettres et dans le commerce. Mais, dans l'acte où furent consignées ses dernières volontés, le testateur exprimait formellement le vœu que Pierre Bastreri, s'il venait à décéder célibataire, consacrât au moins une somme égale à celle qu'il aurait reçue en héritage de son oncle, à fonder des Ecoles gratuites dans leur village natal. Cette pensée, disait le testateur, l'avait occupé toute sa vie. Il ne fallait rien moins que sa tendresse envers son neveu pour l'empêcher d'employer lui même à cette fondation utile la modique fortune qu'il devait tout

entière à son travail et à son économie. Il emportait en mourant, ajoutait-il, la douce espérance que ce vœu pourrait être un jour accompli.

Pénétré de ces sentimens, Pierre Tancredi rendit le dernier soupir à Sarzana, le 1[er] janvier 1817, entre les bras de celui qui allait devenir, comme son héritier et comme son fils d'adoption, responsable de ce dépôt sacré, de ce fidéi-commis de bien public!

Pierre BASTRERI, qui devait dignement répondre à la confiance de son oncle et de son bienfaiteur, était né, comme lui, dans le bourg d'Arcola (3 juillet 1763). Fils de Joseph Bastreri et d'Anna, sœur de Tancredi, il fut envoyé aux frais de son oncle, dans sa seizième année, à Gênes, où il fit de bonnes études. Se sentant du goût pour le commerce, il en fit l'apprentissage sous les auspices de son oncle, et accepta un emploi de commis à Livourne (1781), puis à Marseille. De retour à Livourne en 1784, il résida treize ans dans cette ville, attaché à différentes maisons de commerce, jusqu'en 1798. Pendant cette année et les suivantes, il fit, pour le compte du négociant Cerruti, plusieurs voyages à Alger, Oran, Arzew, Malaga, Algésiras, Carthagène, Mahon, Marseille, Toulon et enfin à Gênes. Dans cette dernière ville en 1802, il s'associa à un marchand de soie. L'an 1804 le trouve auprès de son oncle à Sarzana, où il devint l'agent des deux principales maisons de commerce de cette ville. Pour le compte de ces derniers patrons, il fit de nouveaux voyages à Pise, Lucques, Sienne, Florence, Bologne, Parme, Plaisance, Novi, Gênes. Enfin, ayant renoncé à cette vie fatigante, il obtint les fonctions paisibles et honorables de receveur de l'hospice de cette même ville de Sarzana qu'il habita depuis, sans autre interruption que celle d'un voyage à Rome, en 1825, pendant le jubilé.

Il y avait alors déjà huit ans que son oncle Tancredi était mort (1817) et qu'il avait recueilli son héritage. Le vœu de son oncle et ses dernières paroles étaient toujours présens à la mémoire de Bastreri.

Ce fut dans ces dispositions qu'il rédigea le testament olographe déposé par lui chez un notaire de la ville de Sarzana, avant son départ de cette ville pour Livourne et pour Gênes qu'il habita successivement pendant les dernières années de sa vie. Tancredi qui avait passé tant d'années dans le tourbillon des affaires et des voyages, aimait en même temps la retraite et la société, « la solitude au milieu du grand monde. » L'observation et la méditation étaient les traits caractéristiques de son esprit : à ce double signe se reconnaissent les hommes capables de grandes choses. Pierre Bastreri mourut à Gênes, le 16 mars 1834, à l'âge de soixante-et-onze ans, et dix-sept ans après son oncle.

Son testament entre autres dispositions instituait *Légataire universel* de tous ses biens meubles et immeubles, conformément au désir exprimé par son oncle et bienfaiteur Pierre Tancredi, un établissement d'utilité publique à créer dans la commune d'Arcola, sous le nom d'*Ecole Bastreri-Tancredi*, dans la maison du testateur.

L'établissement constitué légataire universel, après acquittement d'un certain nombre de legs particuliers en faveur de parens et d'amis du donateur, doit pourvoir aux frais des études d'un ou deux jeunes parens du fondateur dans les écoles publiques d'un degré supérieur, et à l'université jusqu'au temps où ils seront capables de se livrer à une profession utile. A défaut de parens du fondateur, ces bourses devront être accordées à des enfans natifs d'Arcola. Le fondateur voulait assurer ainsi à ses parens ou bien à ses compatriotes la plus certaine de toutes les fortunes, celle qui est à l'abri des révolutions politiques et commerciales et de toutes les vicissitudes, celle d'une bonne instruction. Il estimait ce legs plus précieux qu'une somme d'argent une fois donnée.

Ces legs divers, et les rentes suffisantes pour les deux bourses de famille, étant prélevés, il restait encore un fonds suffisant (environ 130,000 francs) pour la dotation de l'ECOLE BASTRERI-TANCREDI, comprenant des cours gratuits de *Lecture; Ecriture* (Calligraphie); *Grammaire italienne; Grammaire latine; Mathématiques élémentaires* (Arithmétique et Géométrie); *Histoire* et *Géographie;* enfin un cours de *Littérature générale*.

Le legs Bastreri-Tancredi ne pouvait manquer d'obtenir l'approbation et la protection spéciale de S. M. le Roi Charles-Albert, toujours prêt à seconder et à honorer les fondations utiles (1). L'Ecole Bastreri-Tancredi est en activité depuis 1836.

Honneur donc à la mémoire de Tancredi et de Bastreri! Honneur aussi à la Commune d'Arcola qui s'est montrée reconnaissante envers ses Bienfaiteurs! Voilà de beaux exemples que nous autres Français, nous honorons, même chez nos voisins.

A. JARRY DE MANCY.

(1) Voir entre autres articles, celui de l'Abbé COTTOLENGO, dans notre recueil des *Hommes utiles*, an 1837.

TROIS BIENFAITEURS

DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU CRÉDIT PUBLIC

EN FRANCE, AU XIXe SIÈCLE.

TERNAUX,

Mort en 1833.

Manufacturier célèbre; perfectionne la *Fabrication des Draps;* introduit en France la race utile des chèvres du Thibet. — Lutte des Cachemires français contre ceux de l'Inde, etc., etc.

RICHARD-LENOIR,

Mort en 1839.

Fondateur de la *Filature de Coton* en France; donne l'impulsion à toutes les industries qui emploient le coton. — Lutte glorieuse soutenue contre les filatures anglaises, etc.

J. LAFFITTE,

Né en 1767.

Bienfaiteur du pays, pour avoir contribué, plus que personne en France, à créer et consolider le *Crédit public* qu'il a fait substituer aux emprunts forcés, aux taxes extraordinaires, etc., etc.

TERNAUX et RICHARD-LENOIR ne sont plus... Pour eux, l'impartiale postérité commence...! Au milieu des victoires du Consulat et de l'Empire, au milieu des agitations politiques de la Restauration, des *Hommes utiles,* tels que Ternaux et Richard, avec les Oberkampf, les Delessert, les Balguerie, les Kœchlin..., apparaissent comme les repré-

sentans de l'activité pacifique, de la prospérité intérieure de notre pays! Ce sont autant de chefs illustres, de grands capitaines de l'Industrie et du Travail, qui tiennent leur rang avec gloire, à côté des grands généraux, des maréchaux, des princes de notre armée! Les provinces que nous avaient données nos grands généraux nous ont été ravies; les *Victoires et Conquêtes* de notre industrie nous sont restées!

Mais ce n'était là qu'une partie du prodige dont les Français devaient être témoins, durant ce quart de siècle de la grande paix européenne! Prophétiser qu'après Waterloo, la France, épuisée de soldats, pourrait, au bout de vingt années de paix, mettre encore sur pied, s'il le fallait, un million de combattans, n'eût pas semblé chose incroyable. Mais annoncer, en même temps, que le Trésor de France, après le *Milliard* livré aux étrangers, se releverait en peu d'années, pour s'élever, presque sans rival, au premier degré de la puissance du monde financier: voilà une promesse à laquelle peu de personnes ont voulu croire. Quelles actions de grâces ne devons-nous donc pas aujourd'hui à l'homme qui, solennellement, dans la crise de nos désastres, fit au pays cette promesse, et a travaillé, plus que personne en France, à la réaliser?

Qui aurait osé dire en 1816, que trente ans après Trafalgar (1809-1839), vingt-quatre ans après Waterloo, Paris financier, appelé au secours de la *Banque de Londres*, serait, non-seulement assez généreux pour vouloir aider les Anglais, mais assez riche pour le faire? Cette journée des *Cinquante Millions* prêtés à l'Angleterre par nos Banquiers français, en 1839, sera à jamais mémorable pour les deux pays. Elle vaut mieux pour nous qu'une bataille gagnée, mieux que l'incendie d'une flotte anglaise: c'est une revanche digne des Français!

Et comment n'appellerais-je pas Bienfaiteur du Pays, l'homme qui a le plus contribué à préparer ce grand triomphe du *Crédit français!* Quelle raison pourrait m'en empêcher? — Les irritations politiques? — Mais la politique est exclue de mon livre. Quand je crois que le *Bien public* a été fait, je le dis, et je n'admets nulle distinction, ni de caste, ni de religion, ni d'opinion. — J'ai toujours entendu qu'il me serait permis de placer à côté d'ETIENNE DELESSERT et de ses fils, le DUC DE RICHELIEU, Bienfaiteur d'Odessa et de Bordeaux, et JACQUES LAFFITTE à côté de JACQUES COEUR!

A. Jarry de Mancy.





applications des conquêtes que la science faisait chaque jour. L'aboli-
tion des jurandes et des maîtrises vint seconder ses efforts, et en peu





TERNAUX.

TERNAUX (Guillaume-Louis), né à Sedan, le 19 octobre 1763, et mort, à Saint-Ouen, le 1er avril 1833, appartenait à une famille de notables commerçans. Les premiers objets qui frappèrent ses regards furent des métiers à tisser, et les premières idées que put saisir son intelligence furent des idées d'industrie et de fabrication. C'est ainsi qu'à l'âge où les impressions sont si profondes, son esprit reçut tout naturellement la direction qu'il n'a jamais quittée depuis.

Il est à remarquer dans l'histoire des hommes spéciaux, hommes si utiles et si rares, que presque toujours une occasion, un incident, un fait inattendu, ou quelquefois un malheur est venu tracer leur carrière et révéler leur vocation. Ils se sont trouvés tout-à-coup et à leur insu dans l'élément qui leur était propre, leurs facultés se sont développées avec énergie, et le germe qui était en eux n'a pas tardé à donner des fruits. Ternaux se trouva dans cette position exceptionnelle alors qu'il n'avait pas encore seize ans. Des circonstances que nous ne devons pas rappeler ici lui firent une loi de prendre la direction de la fabrique de son père. A cette époque les procédés de la fabrication étaient fort imparfaits, les jurandes et les maîtrises entravaient le progrès, et les capitaux n'avaient pas grande foi dans les merveilles de l'industrie, de sorte que, dès ses premiers pas, le jeune Ternaux se vit entouré d'obstacles et de difficultés de toute nature. Mais il était doué d'un esprit juste et pénétrant, d'une persévérance à toute épreuve et d'une volonté ferme et raisonnée. Il mesura d'abord l'étendue du mal, puis il entreprit d'y porter remède. Il fut des premiers à simplifier les procédés en usage par les inventions les plus ingénieuses ou par les plus heureuses applications des conquêtes que la science faisait chaque jour. L'abolition des jurandes et des maîtrises vint seconder ses efforts, et en peu

d'années, grâces à son intelligence et à un travail obstiné, une petite fabrique qui n'avait que huit métiers, et qui n'avait donné jusqu'alors que des pertes, compta plus de 150 métiers et présenta de beaux produits.

Ce rapide progrès fut arrêté par la tourmente révolutionnaire. Accusé en 93 d'avoir fait arrêter, à Sedan, le commissaire de la Convention, Ternaux fut mis hors la loi, et n'évita l'échafaud qu'en se réfugiant en Belgique. L'accueil empressé qu'il y reçut aurait pu le consoler de la violente injustice de quelques monstres à figure humaine qui couvraient alors la France de sang et de décombres. On lui fit les offres les plus brillantes pour le déterminer à aller fonder en Angleterre des fabriques de draps. Il n'hésita pas à refuser la fortune qu'on lui présentait, parce qu'il avait le sentiment de ses talens et de sa force, et qu'il ne désespérait pas de les utiliser encore au service de son pays. Son espérance ne fut pas déçue. Rentré en France, en 1799, il se hâta de reprendre l'œuvre qu'il avait commencée.

Ses travaux furent couronnés du plus grand succès. Les produits de ses fabriques laissèrent bien loin, derrière eux, les produits des nations rivales, et son nom fut bientôt connu de toute l'Europe. Il fonda des établissemens dans plusieurs départemens, et chaque fois, il venait doter ces départemens d'une industrie et d'une vie nouvelles. Aussi Napoléon, visitant un jour les manufactures de Louviers, ne put-il s'empêcher de s'écrier en apercevant l'illustre fabricant : « Monsieur Ternaux, je vous trouve donc partout ! » Et il lui offrit la croix de la Légion-d'Honneur, qui était alors une distinction rare et glorieuse. Cette distinction, Ternaux la mérita mieux et plus que personne, car personne n'a rendu de plus grands services au commerce et à l'industrie. Napoléon l'avait dit, on trouvait M. Ternaux partout où brillaient le travail et l'intelligence. Il a formé vingt-deux établissemens, inventé un grand nombre d'étoffes nouvelles, et créé des industries qui ont fait et font encore aujourd'hui la fortune de villes considérables. C'est à lui que la ville de Reims doit d'avoir vu relever son commerce ; il a plus fait pour elle que n'aurait pu le faire le souverain le plus puissant.

Il s'était livré à de longs et dispendieux essais pour trouver le secret de la fabrication de ces châles de cachemires si soyeux, si beaux, si recherchés à cette époque, et dont l'importation coûtait chaque année à la France des sommes considérables. Il ne tarda pas à les imiter avec bonheur, et aujourd'hui, lorsque trente ans se sont à peine écoulés, les *Châles-Ternaux* sont arrivés à un si haut degré de perfection que les produits de l'Inde sont abandonnés et presque sans valeur.

Cette conquête est une des plus belles de l'industrie française ; Ternaux a voulu qu'elle fût complète. C'était peu pour lui d'être parvenu à rivaliser avec les anciennes fabriques de l'Inde, il conçut le dessein de nationaliser en France la race des chèvres du Thibet. Ce projet parut d'abord d'une réalisation tellement difficile, que peu s'en fallut qu'on ne la tournât en ridicule, et peut-être, malgré sa conviction profonde de la probabilité de la réussite, Ternaux eût-il abandonné cette idée, s'il n'avait rencontré dans M. le duc de Richelieu un homme dont l'esprit supérieur saisit tous les avantages qui pouvaient en résulter un jour pour la France, et si en même temps ce célèbre ministre n'avait eu par lui-même une connaissance parfaite des contrées lointaines qu'il fallait aller mettre à contribution. M. le duc de Richelieu seconda l'entreprise aventureuse de toute son influence, et voulut que le gouvernement s'y associât. M. Jaubert, savant orientaliste et intrépide voyageur, accepta la mission périlleuse et difficile de se rendre au Thibet. Il arriva dans ce pays en 1819, y fit l'acquisition d'un troupeau de 1,500 têtes, et se disposa aussitôt à le conduire en France. C'était toute la difficulté. Il fallut traverser des pays déserts et sans chemins frayés. De pesantes voitures étaient chargées de bêtes malades, et chaque jour voyait diminuer la force du troupeau. M. Jaubert eut à supporter toutes les privations et à lutter contre des obstacles qui variaient et se renouvelaient sans cesse. Tantôt il fallait se défendre contre les bêtes féroces qui suivaient la caravane, tantôt il fallait se tenir en garde pour éviter les populations nomades et barbares, plus dangereuses encore que les bêtes féroces ; on ne quittait des vallées brûlantes que pour franchir des montagnes glacées, et ces transitions subites menaçaient et décimaient le troupeau. Lorsque M. Jaubert atteignit enfin les rives du Volga, le troupeau de 1,500 chèvres était réduit à 540. Deux navires le transportèrent à Marseille et à Toulon. La moitié du troupeau, qui appartenait au gouvernement, fut conduite à Perpignan ; l'autre moitié, qui appartenait à M. Ternaux, fut laissée quelque temps à Toulon et dirigée ensuite sur Saint-Ouen, près Paris. Depuis cette époque et par les soins du célèbre industriel, ces chèvres n'ont cessé de prospérer, et la race en est répandue à présent sur presque tous les points de la France. Non-seulement on ne recherche plus chez nous les cachemires de l'Inde, mais avant qu'il soit dix ans, on recherchera dans l'Inde les cachemires de France.

En 1819, Ternaux fut nommé officier de la Légion-d'Honneur, et reçut sans l'avoir sollicité le titre de baron. Quelques années plus tard, un ministre du roi ayant fait entendre qu'un noble dérogeait en s'occupant

d'affaires commerciales, M. Ternaux, alors député, monta vivement à la tribune, et déclara qu'il avait reçu avec reconnaissance le titre que le Roi lui avait donné, parce qu'il l'avait considéré comme une récompense de ses travaux, mais qu'il le repoussait du moment que ce titre le condamnait à cesser d'être utile. Un homme comme lui ne reconnaissait pas de plus belle noblesse que celle du mérite, du travail et des services rendus. Il n'avait pas eu besoin de lettres patentes du roi pour conquérir celle-là, il n'en voulut plus d'autre.

Comme fabricant, il ne pensait pas que tout le problème consistât à obtenir de beaux produits, il pensait que pour que la fabrication fût complètement parfaite, il fallait qu'on pût parvenir à fabriquer beaucoup, vite, bien et à bon marché. Il a résolu ce problème à l'exposition de 1823. Il y présenta un grand nombre d'étoffes d'une beauté inconnue jusqu'alors et à des prix réduits de moitié. Ce résultat aussi brillant qu'inattendu lui suscita un grand nombre d'envieux et de détracteurs. Il répondit à leurs menées ou à leurs attaques par l'offre d'une somme de cent mille francs à tout manufacturier de France ou d'Europe, qui pourrait prouver avoir fabriqué pour une plus grande valeur d'étoffes de laine ou en avoir créé un plus grand nombre de nouvelles. Aucune voix ne s'est fait entendre pour réclamer ce prix; en effet aucune ne pouvait se faire entendre. M. Ternaux était en droit de réclamer un grand nombre d'inventions, et entre autres de nouveaux procédés pour la filature des laines et pour l'impression des étoffes; l'envie fut donc réduite au silence. Une mauvaise loi de douanes vint la venger en commençant la ruine de celui qui avait tout sacrifié pour accroître la fortune publique.

« Depuis 1797 jusqu'en 1823, écrivait-il quelque temps avant sa mort, j'avais formé et dirigé vingt-deux établissemens qui, l'un dans l'autre, ont gagné plus d'un million chacun. J'eusse probablement continué de même, si, en 1822 et 1823, la législation des douanes, relativement aux laines, n'eût pas changé entièrement. L'agriculture en a beaucoup souffert, et quant à l'industrie des lainages, ce changement a opéré sa ruine.

« Ces malheurs, je les ai prédits, annoncés, par écrit, verbalement et même à la tribune. Je n'ai pas été écouté ou compris. Prévoyant que ce qui avait fait pendant vingt-quatre ans ma prospérité, allait consommer ma ruine, j'ai, dès l'année 1823, commencé ma liquidation, préférant sacrifier ma fortune, plutôt que de compromettre celle des autres.

« La France qui fabriquait pour environ 300 millions d'étoffes de laine, dont un sixième pour l'exportation, n'en a plus fabriqué que pour

180 à 200 millions, dont un dixième au plus pour l'exportation qui s'est réduite par conséquent de 50 millions à 20! Il serait long et difficile d'établir pour le commerce intérieur combien la France a perdu : il suffira de prouver, si on veut faire une enquête, que mes manufactures de Louviers et de Sedan ont passé les unes et les autres de 200 à 220 mille francs de bénéfice par an, à 150 mille francs de perte annuelle!

« En 1822, ma balance générale était de 16 millions; en 1830, elle n'était plus que de 8. Donc une pareille somme avait été liquidée, et dix de mes établissemens avaient été supprimés sans bruit. Je voulais agir de même pour tout le reste et me liquider complètement..... »

Ainsi donc celui qui avait tout fait pour imprimer une vive impulsion à l'industrie, pour créer des produits nouveaux et pour donner à son pays une supériorité marquée sur les autres nations, celui qui enrichit des villes entières, et qui donna du travail pendant vingt-cinq ans à un nombre immense d'ouvriers, ce grand citoyen se vit tout-à-coup ruiné par une mauvaise loi. Et cependant les avertissemens n'avaient pas manqué; la voix des hommes d'expérience avait assez dit qu'il ne fallait pas imposer les matières premières venant de l'étranger, quand l'étranger recevait en échange les objets manufacturés qui avaient donné au pays beaucoup de travail, et par conséquent répandu le bien-être dans les classes ouvrières. Ce principe si simple et si sage a été méconnu et l'industrie française a été ruinée! Ternaux y a perdu une grande fortune honorablement et laborieusement acquise. Dès le premier jour, il a vu les conséquences funestes qui devaient résulter de cette mesure, et dès ce jour il n'a dû goûter ni bonheur ni repos.

Il ne perdit pas courage cependant, et se résolut à créer en France une nouvelle industrie, en faisant faire à la filature des lins les progrès qu'il avait fait faire à la filature des laines. Il déplorait de voir que cette industrie, qui revenait de droit à la France, n'était florissante qu'en Angleterre, qui venait accaparer nos lins bruts pour nous les revendre après les avoir filés. Il forma un établissement considérable à Boubers (Pas-de-Calais); mais en dépit de tous ses efforts et de ses sacrifices, il ne put réussir faute de concours, ou peut-être faute d'avoir été compris, et l'Angleterre reste encore maîtresse d'une industrie pour laquelle cependant Napoléon avait offert un million de prime.

Ternaux n'a pas été seulement le plus grand et le plus habile manufacturier de France, il en a été aussi un des philanthropes les plus éclairés. Il a cherché à résoudre un grand problème, celui de la conservation des céréales. Tout le monde sait que nos greniers d'abondance,

élevés et entretenus à grands frais, dévorent le blé, au lieu de le conserver; les frais de manutention sont si considérables que le but est totalement manqué. Ternaux se demanda pourquoi on ne faisait pas en France ce qu'on fait de temps immémorial dans les pays où la disette est un fléau redoutable et fréquent. Il essaya de construire des silos, à la façon des silos d'Egypte : fosses souterraines où le blé, préservé de chaleur, d'air et d'humidité, se conserve sans aucune altération et sans autres frais que la dépense une fois faite de l'établissement des silos. Chacun de ceux qu'il fit construire contenait 600 hectolitres. Les grains, renfermés en 1819 furent trouvés en 1824 dans un état parfait de conservation et n'avaient rien perdu de leur poids ou de leur qualité nutritive. Toutes ces tentatives, couronnées de succès, ont été abandonnées depuis la mort de leur auteur. Le prix du blé est toujours soumis à la variation des saisons et des récoltes. Le peuple en souffre et le gouvernement en souffre plus encore que le peuple; car lorsque le pain est cher, le peuple ne manque pas de dire qu'il est mal gouverné. Le mal existe donc en bas et en haut, mais on n'y porte pas remède, et on ne le fera jamais, à moins que quelque nouveau Ternaux ne vienne continuer l'œuvre commencée, et faire le bien public au péril de sa propre fortune.

Ternaux laisse un nom impérissable dans les fastes de l'industrie. Si jamais homme mérita une grande manifestation de reconnaissance de la part du pays ou du gouvernement, c'est sans contredit celui qui a donné une si vive impulsion au progrès dans les arts industriels. Cette pensée généreuse n'est venue à personne.

Nous devons dire cependant que son fils, qui n'a trouvé pour héritage qu'un beau nom dont il se montre digne, a été nommé à une recette particulière en province, avec l'assurance qu'une recette générale lui était réservée. Nous désirons pour l'honneur de la France que cette faveur, ou plutôt cette justice, ne se fasse pas attendre. Elle montrera à ceux qui se dévouent au bien public que le pays n'est pas ingrat, et que le gouvernement ne fait pas défaut à la reconnaissance du pays.

A. B.





RICHARD-LENOIR



ns,
'e,
ard
r-
,
aa

re
'es
à
la

ne,
et
ro-
er-
sse

gi-
ns
tait
er-
an-
pé-
rie

française. A sept ans, il cherchait déjà les moyens de s'assurer un capital et des bénéfices. Ses pensées de négoce se tournèrent naturellement





RICHARD-LENOIR.

RICHARD (François), dit RICHARD-LENOIR, car ces deux noms, que l'estime et l'amitié avait réunis dans une association commerciale, sont désormais inséparables, naquit le 16 avril 1765, de Jacques Richard et de Marie-Madeleine Jardin, au Trélat, commune d'Epinay, département du Calvados. Son père était fermier de M. Guernon de Ranville, chevalier de Malte et oncle du ministre de ce nom, qui, en 1830, signa les fatales ordonnances de juillet.

Singulière destinée des nations et des individus! C'était un pauvre enfant né dans l'humble ferme de Villy, qui devait, pendant les belles années de l'Empire, devenir un des heureux du jour, en ravissant à l'Angleterre le monopole d'une immense industrie pour en doter la France!

La vie lui apparut dans toute sa dureté, car, sous l'ancien régime, par l'effet de la gabelle principalement, les fermiers, leur famille et leurs serviteurs étaient à peine vêtus et nourris, même dans les provinces les plus fertiles. A Epinay, un pain noir et moisi, du laitage fermenté faisaient le fond de la nourriture; les vêtemens étaient de grosse toile, et les souliers passaient pour l'idéal du luxe.

L'enfance de Richard fut turbulente et agitée; l'activité de son imagination se perdait en projets qui se succédaient les uns aux autres dans sa jeune cervelle : il inventait des jeux, des spéculations; déjà il sentait une sorte de répugnance à se traîner dans les routes battues; et l'observateur habile qui l'eût suivi dans ses actions, dans ses espiègleries enfantines, dans ses calculs prématurés, eût démêlé le germe du génie spéculatif qui devait un jour ouvrir de nouvelles routes à l'industrie française. A sept ans, il cherchait déjà les moyens de s'assurer un capital et des bénéfices. Ses pensées de négoce se tournèrent naturellement

vers la culture. Il avait essayé de défricher un carré du jardin de la maison, et y avait semé plusieurs fois des graines de plantes utiles. Malgré ses soins, le sol ne produisait rien et se recouvrait d'orties et d'herbes parasites. Au jour de l'an, il reçut six noix d'un de ses oncles; ces noix étaient grosses et très belles; il en mangea une qu'il trouva excellente, et voulut planter les autres, dans l'espérance naïve que leur récolte ne se ferait guère plus attendre que celle des fleurs. On était en hiver: le froid ayant durci la terre, il ne put réaliser son projet; il eut du moins la constance d'attendre pendant six semaines un moment favorable. Dix fois le jour, il regardait ses noix, pensait avec joie à sa richesse future, sans que jamais, malgré sa gourmandise, il eût la tentation de les manger. Déjà, il cherchait dans la ferme une serre pour la récolte qu'il se promettait, et qui, dans sa pensée, devait venir si vite! Aussi, quel ne fut pas son chagrin, quand il vit, au bout de l'année, que les arbres dépassaient à peine la surface de la terre! Pendant deux ans, son amour pour sa plantation domina toutes ses autres fantaisies, mais ses désirs et ses projets d'enfant ne purent demeurer plus long-temps fixés sur un objet si éloigné. Il était homme, entraîné dans le tourbillon des affaires, lorsque les noyers donnèrent leurs premiers fruits: mais il avait oublié ses arbres. Les noix tombèrent solitaires et pourrirent inaperçues sans que, pendant bien longtemps, personne prît la peine de les recueillir. Trente ans plus tard, se trouvant chez son frère, qui était alors propriétaire du jardin, celui-ci lui parla avec une vaniteuse satisfaction des cinq arbres, de l'importance de leur produit et de la merveilleuse grosseur de leurs fruits. Alors, Richard alla contempler ses noyers, et se souvint avec un charme mélancolique de la première entreprise de son enfance.

Une autre spéculation de ses premières années lui procura des bénéfices plus prompts. Il se livrait à l'éducation et au commerce des pigeons; mais la prospérité de son colombier finit par porter ombrage au seigneur du lieu. Force lui fut d'interrompre son commerce, de tout vendre, et il retira quarante-deux francs de son colombier; il avait alors douze ans. C'était une très forte somme pour un petit paysan; il voulut se donner quelques jouissances de luxe et commença par acheter des *souliers ferrés;* c'était là de l'élégance : tous ses camarades ne portaient que des sabots.

Une spéculation sur des chiens de belle race remplaça le colombier. En peu de temps, sans être à charge à son père, il eut une garderobe très bien montée. « J'étais, dit-il dans ses *Mémoires*, un des plus riche-

ment habillés de l'école. » Ce qui valait beaucoup mieux, c'est qu'il en était un des meilleurs élèves, et, à douze ans et demie, sa facilité pour l'écriture lui procura l'avantage de tenir le registre du marché de bestiaux qui se tenait tous les mercredis, à Villiers-le-Boccage. C'est en revenant le soir de ce marché qu'il sauva la vie à son père, qu'une chute causée par de trop copieuses libations avait entraîné dans un ruisseau profond. Richard dans ses *Mémoires* rappelle que ce cruel accident le guérit pour jamais de tout penchant à l'ivrognerie.

A dix-sept ans, il manifesta le désir de quitter Villy pour aller chercher fortune ailleurs. Un tel projet était assez du goût de son père; mais celui-ci, dans un moment de gêne, s'était servi de la bourse de son fils, et il ne restait que douze francs sur soixante. Lorsqu'il avoua son embarras à son fils, Richard le rassura avec joie, lui disant du fond du cœur qu'il était heureux de lui laisser un à-compte sur l'avenir qu'il préparait à sa famille. Le père donna son consentement avec joie, et le jeune homme partit bien vêtu, riche en linge et en nippes, léger d'argent, mais avec une ferme volonté de parvenir et de devenir l'appui de ses parens.

Après un voyage économique jusqu'à Rouen, il se plaça chez un marchand de rouenneries nommé Hermel. Malheureusement, son patron l'employait moins volontiers comme commis que comme domestique; et panser le cheval, aider à la cuisine, servir à table, était, pour la jeune ambition de Richard, pour son avidité de s'instruire au commerce, un assez triste apprentissage. N'importe: il supportait tout, dans l'espoir d'aller aux foires des environs et de voir Paris. Ce moment désiré ne se fit pas attendre. Dès la première année, Richard accompagna son maître à la foire de Saint-Germain, qui s'y tenait sur l'emplacement du marché actuel. Il avait alors dix-neuf ans.

Ce premier séjour dans la grande ville ne fut marqué pour lui par aucun incident; il n'en fut pas de même d'un second voyage, l'année suivante, dans lequel une escroquerie, dont il fut victime dans un billard public, le préserva pour jamais de la passion du jeu.

M. Hermel ayant fait faire un cabriolet neuf pour le montrer au cours dans une cérémonie publique, à Rouen, Richard refusa positivement de monter derrière; de là, sa sortie de cette maison. Il se fit garçon limonadier, et resta près d'un an dans cette condition, amassant sou à sou, pour se donner les moyens de venir à Paris.

Bien des épreuves et des mécomptes l'attendaient dans cette capitale. Après avoir vainement sollicité pendant trois mois son admission

chez un négociant, il fut réduit à servir encore un an comme garçon au *Café de la Victoire*, rue Saint-Denis, tenu par un sieur Delasalle, son compatriote. Là, à force d'économie, il se composa un capital de 1000 francs, et, prenant prétexte d'une querelle d'Allemand que lui chercha son maître, il *jeta le tablier* pour entreprendre un petit négoce. Il se logea à un cinquième étage, rue Saint-Honoré, près les piliers des Halles, acheta quelques pièces de basins anglais qui venaient seulement de paraître en France, et les colporta dans les grandes maisons, s'attachant surtout à se faire bien venir des femmes de chambre, qu'il payait généreusement. Au bout de six mois, il avait gagné six mille livres. Tout lui souriait, et après un an de travail, lorsqu'il fit le premier inventaire de son commerce, il se trouva posséder vingt-cinq mille livres. Il n'avait pas vingt-trois ans. Enfin, en mai 1789, par une perfide manœuvre d'un faiseur d'affaires nommé Martigny, il fut conduit à *La Force*, qui était alors la prison pour dettes. Heureux Richard, si cette dure épreuve, subie à vingt-quatre ans, l'avait rendu pour l'avenir moins confiant et moins téméraire dans ses spéculations! Au surplus, comme il le dit dans ses *Mémoires*, « la somme demandée par Martigny était alors fort minime (1,500 francs); j'aurais pu la payer... et je serais sorti de prison; mais j'étais persuadé que je ne devais pas; pour rien au monde, je n'ai pu m'accoutumer à me laisser duper. »

Cependant Paris, était sous l'impression de cette effervescence populaire qui amena les diverses journées de la première révolution. La maison du manufacturier Réveillon fut envahie par la populace, le 13 juillet 1789. Cette émeute réagit dans la prison de La Force, et les detenus s'échappèrent. « Je me trouvai donc sur le pavé de Paris, dit Richard dans ses *Mémoires*, avec une toilette plus que négligée et douze sous dans ma poche; mais je me rappelai les douze livres de mon père, et le courage ne m'abandonna pas. » Il emprunta quelques écus, alla rendre visite aux domestiques qui l'avaient introduit dans différentes maisons et reprit son ancien commerce. Tout réussit suivant ses vœux. En janvier 1790, il avait recouvré du crédit chez plusieurs fabricans, et acquitta ses engagemens en souffrance. C'est alors qu'il épousa mademoiselle Marie Alavoine, d'Amiens, qui ne lui apporta point de dot, mais qui sut le rendre heureux.

Tout entier aux opérations de placement de marchandises, il loua un vaste magasin, rue Française, et ne mit plus de bornes à ses heureuses spéculations, dont on peut lire le détail dans ses attachans *Mémoires*.

Bientôt même il devint propriétaire, et profitant de la dépréciation des biens-fonds, il se rendit acquéreur du beau domaine de Fayt, près de Nemours.

Richard évita de prendre part aux luttes violentes de la révolution dont Paris fut le théâtre. Au 10 août, il était sans armes sur le Carrousel; la première décharge partie du château ayant tué à ses côtés un de ses amis (le limonadier Andrau), il quitta ce champ de carnage. Le lendemain prévoyant que de long-temps il n'y aurait plus dans le commerce ni sécurité, ni bénéfices à espérer, il régla ses comptes avec Langlois son associé pour la vente de ses toiles, et réalisa le projet qu'il avait formé depuis long-temps d'aller avec sa femme rendre visite à son père, qui avait quitté Villy pour habiter Epinay.

Richard fut encore cette fois la providence du toit paternel. La famille réunie était encore sous le charme des premiers embrassemens, lorsque des hommes à figure sinistre se présentèrent. C'étaient des huissiers qui venaient pour une saisie. Le vieux père Richard s'était porté caution d'un receveur des *tailles*, qui s'était enfui avec la caisse. Le fils paya tout sur-le-champ.... Les douze francs que dix ans auparavant il avait emportés de la maison paternelle avaient bien fructifié entre ses mains.

Il passa deux mois au milieu des doux souvenirs de son enfance, chassant tout le jour, parcourant les champs, interrogeant les villageois et raisonnant avec eux sur les moyens d'améliorer leur sort. De retour à Paris, qu'il trouva un peu plus calme, il reprit son commerce de toiles, auquel il joignit celui de diamans, et cette nouvelle industrie ne lui fut pas moins fructueuse que la première.

Après le 9 thermidor, Richard reprit ses spéculations. Comme il voulait acheter une pièce de draps anglais, rue des Bourdonnais, il se trouva en concurrence avec un jeune négociant dont l'extérieur lui plut; il lui offrit d'arrêter son enchère, si l'objet en vente lui convenait. LENOIR-DUFRESNE, tel était le nom de ce négociant, répondit avec courtoisie à cette politesse: l'achat se fit en commun, et dès ce moment furent jetées les bases d'une association que la mort seule de Lenoir-Dufresne put dissoudre.

Lenoir-Dufresne avait fait, comme volontaire, les premières campagnes de la révolution; il s'était trouvé à Jemmapes, à Mons, enfin à la défection de Dumourier. Il fut rappelé à Paris par la mort de son père qui lui laissait des capitaux assez considérables, et un beau domaine près d'Alençon; mais, Lenoir aimait le luxe et les plaisirs; il n'était

pas d'humeur à vivre obscurément en province, et demandait au commerce les moyens de vivre grandement dans la capitale. C'était là, il faut le dire, un trait de ressemblance avec son nouvel associé; car Richard dépensait l'argent aussi facilement qu'il le gagnait. Du reste tous deux portaient en affaire la même justesse de coup-d'œil, la même décision, la même loyauté facile : seulement le sang-froid, et le maintien digne de l'ancien soldat de Jemmapes tempérait un peu la fougue confiante de son associé qui jamais ne se défit entièrement d'un certain abandon de manières, rappelant le paysan de Villy.

Au 13 vendémiaire, Richard qui jusqu'alors ne s'était en rien mêlé aux affaires publiques, voulut dans sa section s'opposer à ce que l'on marchât contre la Convention. Le lendemain il fut dénoncé comme modéré, comme aristocrate, et prit le parti d'aller à sa terre de Fayt, avec douze de ses amis qui pensaient comme lui. La tourmente passée, il revint au bout de quelques jours, non sans avoir fait joyeuse vie à Fayt en attendant l'évènement; mais la victoire de la Convention lui avait donné raison; et ses douze amis qui, s'ils étaient restés à Paris, n'auraient pu se dispenser de prendre les armes, et d'aller peut-être se faire tuer, comme il était arrivé à plus d'un sectionnaire de Mauconseil, lui votèrent des remercîmens comme à leur sauveur.

Dès ce moment, Richard et Lenoir reprirent leurs spéculations sans que rien vînt les interrompre, ni les ralentir. La foule se pressait à leur magasin : au bout de six mois leurs ventes montaient à quinze cents francs par jour, et l'année n'était pas entièrement écoulée que la recette quotidienne se montait à quatre mille francs.

Une des branches les plus lucratives de leur négoce consistait en marchandises anglaises. Quand ils firent leur inventaire, ils trouvèrent que les six mille francs mis par eux en caisse quatorze mois auparavant, leur avaient produit net un bénéfice de cent douze mille francs, déduction faite des pertes qu'ils avaient pu faire.

Le moment était enfin arrivé où Richard allait devenir le fabricant de ces mêmes tissus cotonniers qui avaient fait l'objet capital de ses spéculations. Plus ces tissus occupaient l'activité de son esprit comme marchand, et plus il devait chercher avec ardeur le secret de leur fabrication. Le hasard le lui révéla. Pendant une absence de Lenoir, il s'amusa à défiler quelques étoffes anglaises, il en pesa les fils, et reconnut avec surprise qu'une pièce de huit aunes et du prix de quatre-vingts francs, ne pesait que huit livres et ne coûtait que 12 francs de matière première; par conséquent 68 francs restaient pour la main-d'œuvre.

Ce fut un trait de lumière. Mais comment se procurer facilement la matière première, car l'Angleterre avait l'entrepôt général du coton; elle le récoltait, le filait, le manufacturait? La difficulté était sérieuse : l'esprit commercial devait la surmonter.

Mais Richard ne voulait rien faire sans prévenir son associé, qui après l'avoir écouté, lui demanda pourquoi, ayant jusqu'alors une fort belle branche de commerce à exploiter, il se tourmentait pour courir après l'inconnu.

« Que voulez-vous, mon cher, s'écria l'enthousiaste industriel : une voix puissante se joint à mon intérêt personnel et lui crie de délivrer la France de l'espèce de vassalité dans laquelle les Anglais veulent retenir son commerce ; vassalité que, du reste, nous servons à plaisir, puisque nous nous jetons sur leurs marchandises avec un acharnement sans exemple. Nos fabricans se ruinent, tandis que nos tissus se vendent à vil prix. Les insulaires pompent peu-à-peu l'argent de la France. Qu'ils continuent ainsi, et ils n'y laisseront pas un écu. Dans quelques années, on se réveillera pressé par la misère, et on essaiera de travailler à les imiter; mais il sera trop tard, nos ressources seront épuisées, les ouvriers habiles, intelligens auront été chercher, hors de France, le travail et la vie, et il ne restera dans notre patrie ni bras pour fabriquer, ni argent pour assurer la fabrication étrangère! C'est donc au moment où nous en avons encore les moyens qu'il faut essayer de nous soustraire à l'espèce de contribution que l'Angleterre lève sur nous. Je veux le tenter, et croyez-le bien, *c'est moins le sentiment de l'industriel que celui du patriote qui me domine.*

« Je n'ai encore aucune idée de la fabrication; je sais seulement le résultat ; mais en dépensant ce qu'il faudra, je trouverai des maîtres, qui m'instruiront, et plus tard je ferai moi-même des élèves : les ouvriers bien payés auront facilement de l'adresse. Je semerai peut-être longtemps sans recueillir des fruits, mais enfin, si la récolte arrive, elle sera telle, j'en suis certain, qu'elle surpassera nos espérances. »

Lenoir demanda un jour pour se décider : le lendemain, il donna carte blanche à son collègue. « Seulement, ajouta-t-il, je vous avertis d'une chose, c'est que je ne mettrai jamais les pieds dans vos établissemens et que je ne m'en mêlerai pas le moins du monde : voilà mes conditions. — Je les accepte, reprit Richard, et je suis certain que d'ici à peu de temps vous demanderez à me seconder activement. »

S'étant procuré cent livres de coton, il se servit d'un pauvre ouvrier anglais, nommé Browen, pour lui monter quelques métiers, qu'il

fit faire à son menuisier sur les dessins de cet homme. Il établit ses deux premiers métiers dans une guinguette de la rue de Bellefonds. Un autre Anglais, nommé Gibson, fut son contre-maître. Les premières pièces fabriquées furent des basins anglais ; mais elles ne gaufraient nullement. Pendant trois mois, Richard chercha sans succès les moyens d'obtenir le gaufrage; il était presque découragé, lorsque Lenoir, qui commençait de son côté à prendre un vif intérêt à la fabrication dont il ne voulait pas d'abord entendre parler, lui donna la clef de ce travail.

Plus la fabrique prenait d'extension, plus le besoin d'une filature se faisait sentir. Richard se creusait la tête pour trouver les moyens d'en monter une, c'est-à-dire d'avoir les dessins et le modèle d'une *Mull-Jenny,* lorsqu'il fit la rencontre d'un jeune Anglais qui, dans l'espace de trois mois, lui fabriqua vingt-deux métiers complets, avec les cardes à tirages et lanternes. L'or ne fut point épargné pour cela : Richard était convaincu qu'en fait d'industrie pour faire bien, il faut faire vite, et *qu'il est plus facile de gagner un billet de banque avec une pièce d'or, qu'un franc avec cinquante centimes.*

Les *Mull-Jennys* faits, la guinguette de la rue de Bellefonds, et une autre en face que les associés avaient également remplie de métiers, se trouvèrent trop petites pour monter ces nouvelles machines. Alors Richard loua au gouvernement un vaste et bel hôtel, situé rue de Thorigny, au Marais, et fit monter ses *Mull-Jennys* dans les brillans sallons où l'ancien propriétaire étonnait par son luxe.

Cependant la consommation absorbait les produits de ces nouvelles fabriques, d'autant plus rapidement, que, grâce au bonheur de l'imitation, on les achetait comme de véritables marchandises anglaises ; et il est triste de l'avouer, sans ce préjugé, les tissus de Richard-Lenoir n'eussent pas eu autant de succès. Les deux guinguettes et l'hôtel ne peuvent bientôt plus suffire aux besoins de l'entreprise qui, chaque jour, appelle un plus grand nombre de travailleurs. Il faut songer à chercher une place plus vaste, et c'est alors que, sûr de la bienveillance du premier consul, Richard pense au couvent de *Bon Secours*, rue de Charonne. Il demande à l'autorité de mettre ce monastère à sa disposition ; mais la décision tardant à venir, il va un matin à la tête de ses ouvriers s'emparer des bâtimens abandonnés. *Bon Secours*, tombé dans un état de délabrement complet, fut enlevé d'assaut. Les travailleurs y arrivèrent un lundi, les métiers y furent apportés dans la journée, et le mardi on dressait les *Mull-Jennys*, au milieu des maçons, des couvreurs, des menuisiers, des charpentiers, venus en même temps

pour réparer hâtivement les salles. Le mercredi, les ouvriers purent se mettre à l'œuvre. Assurément une telle occupation ne s'était pas opérée suivant les formes légales. Aussi, quelques jours après, le ministre de la guerre envoya à *Bon Secours* un commissaire ordonnateur, chargé de procéder à l'expulsion des travailleurs. Richard répondit qu'il n'était venu occuper le couvent inhabité que pour une chose utile aux classes laborieuses du faubourg Saint-Antoine, et il fit valoir les dépenses considérables qu'il avait déjà faites et celles qu'il se proposait de faire encore pour réparer les ruines de *Bon Secours*.

Lorsque l'envoyé du ministre de la guerre eut parcouru quelques salles de la nouvelle manufacture, son admiration fut telle qu'il ne songea plus à remplir sa mission rigoureuse. Les tisserands s'étaient établis au rez-de-chaussée; sur un autre point, les Mull-Jennys fonctionnaient avec activité. « Ma foi, dit l'ordonnateur, en serrant cordialement la main de Richard, vous avez bien fait d'agir militairement. Ce résultat sera votre excuse. Ce qu'il vous faut obtenir maintenant, c'est un bail d'après lequel vos réparations vous seront comptées en paiement du loyer. »

Le premier consul, dans le rapport qui lui fut adressé à ce sujet, lut avec un vif intérêt le récit de la patriotique invasion de Richard. Il voulut le voir, et se présenta dans l'établissement le jour d'un blanchissage. La fabrique était en travail de tous les côtés, il assista à la prise des cotons dans les balles et en suivit l'emploi jusqu'au moment où les fils entrent dans la confection du tissu.

« Qui a pu vous porter, dit Bonaparte à Richard, à abandonner, pour ainsi dire, le commerce des marchandises anglaises, dans lequel vous avez beaucoup gagné, pour vous livrer à la fabrication où, jusqu'à présent, vous n'avez eu que des bénéfices fort incertains. »

Richard lui développa ses motifs, puisés principalement dans l'intérêt de l'industrie française. Le premier consul l'écouta avec une grande attention, et lorsque Richard, après lui avoir raconté les premières difficultés de ses travaux, lui dit qu'il arrivait au moment, où il pourrait peut-être quitter le commerce et se consacrer entièrement à la manufacture, Bonaparte l'arrêta brusquement. — « Mais dans ce cas, de quels encouragemens avez-vous besoin? lui demanda-t-il.

— Il faudrait, répondit Richard, que l'on nous vendît *Bon-Secours* et le *Couvent de Trénelle,* qui est situé de l'autre côté de la rue.

— Comment! Il y a trois mois à peine que vous avez pris ce local, et il ne vous suffit déjà plus.

— C'est la vérité : nos marchandises se vendent admirablement et nous donnent de grands bénéfices.

— Je pensais au contraire que vous dépensiez beaucoup sans être certain des résultats.

— Lorsque nous vendons nos articles comme français, le débit en est long et difficile, mais si on les croit passés en fraude, on les achète sans marchander. Ici nous continuerons à fabriquer ; à Trénelle, nous établirons des ateliers de construction ; nous ferons en même temps une manufacture et une école pratique où nous donnerons nos conseils et où nous vendrons nos machines.

— C'est une guerre à mort à l'industrie anglaise que vous allez entreprendre.

— Nous n'avons pas la prétention de lutter seuls contre une puissance formidable, contre des droits acquis et consacrés par le succès ; mais nous espérons qu'en développant le goût de cette industrie, en donnant tous les détails du mécanisme, et en simplifiant le travail, nous aurons fait faire un pas immense au commerce français.

— Je vous aiderai de tout mon pouvoir, messieurs, j'admire vos sentimens, et je dirai plus, votre génie. C'est une belle tâche que vous entreprenez. Vous voulez acheter ces deux couvens : on vous les vendra. Est-ce tout ?

— Nous aurons une seconde demande à faire au premier consul, puisqu'il nous accorde la première.

— Volontiers, si vous avez toujours en vue l'intérêt de la France.

— Cette seconde prière, si nous sommes assez heureux pour contribuer à l'établissement de manufactures rivales de la nôtre, nous le rappellerons au premier consul, lorsqu'il y aura seulement vingt-cinq filatures de coton en France, et ce sera *de prohiber à l'entrée toute espèce de toile coton*.

— Les *toiles à imprimer* aussi ?

— Généralement tous les tissus de coton ; si la prohibition a lieu, je suis certain qu'en moins de deux ans, la France sera en état de suffire à sa consommation.

— Et vous pensez arriver à fabriquer *aussi beau et à aussi bon marché* que les Anglais ?

— Nous venons de naître, nous sommes des enfans qui ne peuvent pas lutter encore avec des hommes arrivés à toute la plénitude de leur force ; mais dans quelques années nous y parviendrons.

— Allons, monsieur, je suis très satisfait de votre établissement, et

plus encore de vous-même. Je fonde de grandes espérances pour le pays sur votre intelligence et votre courage. Travaillez à l'émancipation commerciale de la France, mes encouragemens et ma protection ne vous manqueront jamais. »

Madame Bonaparte et le premier consul visitèrent plusieurs fois les ateliers et magasins de Richard et Lenoir et y admirèrent les merveilles toutes nouvelles des métiers français. Toutes les fois que Bonaparte eut à s'entretenir avec Richard, il fut frappé de la netteté de son jugement et de l'élévation de ses vues; il l'encouragea dans plusieurs occasions, surtout lorsqu'il songea fortement à attaquer l'Angleterre dans sa fortune commerciale; malheureusement son ambitieuse politique lui faisait perdre trop souvent de vue la question industrielle, et alors Richard ne trouvant plus que l'indifférence et le mauvais vouloir des ministres, la marche de ses établissemens devenait plus pénible.

Richard et Lenoir s'emparèrent de l'ancien couvent de Trénelle sur la simple promesse du premier consul, et malgré l'opposition ouverte de Frochot, préfet du département de la Seine. Bonaparte donna encore cette fois raison à Richard. C'est là que leur manufacture prit cette immense extension qui la distingua entre toutes les autres; alors se réalisèrent ces prodigieux bénéfices qui leur laissaient chaque mois une somme de 40 mille francs.

Six mois après la première visite de Bonaparte, grâce à l'intelligence de l'honnête Marie Adam, ouvrier picard, que Richard avait formé à Paris, les deux associés eurent trois cents métiers montés dans différens villages de Picardie. Bientôt quarante métiers furent établis à Alençon, dans les celliers de madame Lenoir, la mère, qui prenait autant d'intérêt que son fils à ce développement industriel. L'abbaye de Saint-Martin près de Luzarches allait être démolie, Richard traversant le pays fait arrêter les travaux; il voit les propriétaires parmi lesquels était l'abbé Grégoire : non-seulement ils consentirent à lui céder ce domaine au très bas prix qu'ils l'avaient payé, mais ils invitèrent Richard et Lenoir à venir assister à une séance des *Amis des Arts utiles*. Richard s'y rendit seul; et là, sous la présidence du second consul Cambacérès, l'habile industriel reçut une espèce d'ovation. La première exposition des produits de l'industrie qui eut lieu au Louvre en 1806, ménagea aux deux associés un triomphe encore plus éclatant. Le premier consul commença sa visite par les produits de Richard et Lenoir.

L'abbaye de Saint-Martin contint en peu de temps cent *Mull-Jennys* et plus de deux cents métiers de tisserands. Lorsque tout y fut par-

faitement organisé, les deux associés achetèrent à Alençon l'abbaye des Bénédictines pour y développer le tissage en grand. M. de la Magdelaine, alors préfet de l'Orne, leur montrait en toute occasion beaucoup de bienveillance. Richard l'accompagnait un jour dans une visite à la prison de *Bicêtre-Alençon* : soudain la vue de grandes et fortes femmes inactives fait travailler son cerveau. Ce sont des filles publiques encore plus attachées sans doute à la paresse qu'au vice : n'importe. Richard demande au préfet de monter pour elles des métiers dans la prison. L'essai réussit : les prisonnières, encouragées par un modeste gain, se mirent à travailler et, au moment de leur élargissement, elles étaient reçues aux Bénédictines dans un atelier uniquement destiné pour elles.

De pareils faits dispensent de tout éloge : Richard avait trouvé le secret de rendre utiles à la société ces malheureuses qui naguère contractaient en prison tous les vices attachés à la paresse. On peut attester qu'un grand nombre sont devenues de bonnes mères de famille.

Après avoir beaucoup fait pour le pays de Lenoir, Richard songea enfin à son village. Avec son associé il acheta l'abbaye d'Aulnay, dans le Calvados, et y fonda un nouvel établissement qui occupa plus de six cents ouvriers.

Bientôt, par une nouvelle idée philanthropique, les jeunes orphelins et jeunes orphelines furent recueillis et élevés dans la fabrique de Séez. Richard apporta toute sa sollicitude à cette nouvelle fondation. Tous ces jeunes élèves, orphelins ou autres, portaient un uniforme qu'il leur fournissait : de plus ils avaient un professeur de lecture, d'écriture, de calcul et de musique : c'était un véritable pensionnat pour les deux sexes. Indépendamment de ces soins graves et utiles, Richard songea aux plaisirs de ses élèves et de ses ouvriers. Ainsi, dans toutes les manufactures où il montait une maison, il faisait mettre un billard, afin que les employés ne fussent pas obligés, les jours de repos, d'aller chercher leurs distractions loin de l'établissement. Il avait déclaré la guerre au cabaret ; enfin il alla jusqu'à faire construire une salle de spectacle à Séez. On ne devait y jouer que certains jours de la semaine, et le reste du temps les acteurs devaient travailler comme fileurs. Déjà il avait engagé à Paris la troupe des *Délassemens comiques,* qui, ainsi que son directeur, mourait de faim ; déjà les acteurs apprenaient dans ses ateliers de Paris leur futur métier de tisserands, lorsque la mort prématurée de Lenoir-Dufresne, fit abandonner ce projet.

On peut dire que, dans les années précédentes, les deux associés avaient épuisé la mesure de toutes les prospérités humaines : ils étaient

dans la force de l'âge, pleins de santé, nageant dans les richesses, heureux surtout du bien immense qu'ils répandaient autour d'eux. Leurs succès les avaient placés à la tête des négocians du pays : leurs marchandises se vendaient en contrebande même de l'autre côté du détroit comme marchandises anglaises.

A cette époque (1806), Napoléon devenu Empereur, appela Richard et Lenoir dans son cabinet pour les consulter sur la question des douanes. La vive discussion qui s'éleva, en présence de l'Empereur, sur la question de la *Prohibition* entre Oberkampf et Richard est un des passages les plus intéressans des *Mémoires* de ce dernier.

Cependant Lenoir, accablé de la perte d'un jeune homme qu'il chérissait comme un fils, ressentait les premières atteintes de la maladie qui l'enleva au bout de quelques semaines. Il succomba le 6 avril 1806. Le convoi de cet industriel fut populaire et grand. Tout le faubourg Saint-Antoine était dans la douleur, et des centaines de malheureux qu'il avait appelés au travail et à l'aisance versaient des larmes sincères en suivant sa dépouille mortelle.

Richard-Lenoir, demeuré seul à la tête de ses établissemens, s'était reconnu débiteur envers les héritiers de son associé d'une somme de sept cent cinquante mille francs, dont il leur servait l'intérêt à cinq pour cent : c'était près de quarante mille livres de rentes, et cependant à son lit de mort, Lenoir ne voulait pas que sa part fût portée plus haut que cent mille francs.

L'établissement d'Aulnay, entièrement achevé, avait coûté un million. Les compagnies d'assurances n'existaient pas encore en France, celles des Anglais étaient fort chères : Richard songea à se mettre en sûreté par lui-même ; il fit faire des pompes à incendie et cent seaux d'osier, doublés en basane. Une fois ces machines confectionnées, il forma parmi ses ouvriers une compagnie de quarante pompiers, auxquels il accorda une haute paie et un logement dans la manufacture. Cette troupe coûtait 2,160 fr. par an ; mais, dès le début, elle sauva le village d'Aulnay d'une destruction totale.

Alors cédant aux sollicitations de Caffarelli, préfet du Calvados, il se rendit adjudicataire de l'ancien local des Ursulines, rue Saint-Jean, à Caen, pour y monter une filature (1807) ; la même année, il acheta à un trop haut prix la grande écluse de Chantilly, où il commença d'immenses travaux, tandis qu'il terminait la filature de l'Aigle.

Il avait alors six filatures organisées, pourvues de tout le matériel nécessaire ; outre cela la maison d'habitation du maître et de sa famille

était disposée, meublée avec un luxe qui effaçait presque celui des résidences princières. Nous n'hésitons pas, dans un intérêt d'utilité publique, à signaler franchement ce faible du trop entreprenant Richard. Le manufacturier doit se borner au bien-être le plus comfortable ; tout ce qu'il dépense au-delà, tout ce qu'il donne au luxe est enlevé à l'industrie.

En créant la fabrication cotonnière, Richard-Lenoir ne croyait pas encore être arrivé au but de sa mission : il voulut encore établir la *Culture du Coton*, et alla la demander aux terres généreuses de l'Italie.

Les Américains avaient pris l'habitude de faire leurs balles de coton à la presse hydraulique, ce qui leur permettait de les serrer à un tel point que la sonde ne pouvait pas y pénétrer. Il s'y trouvait souvent des graines de coton que Richard ramassait avec soin. En 1807, vers le mois d'août, il imagina de réunir ces graines. Il en avait une quantité énorme, quand le coton était devenu fort cher et fort rare. Il les fit transporter et cultiver dans le royaume de Naples, où, grâce à l'intelligence de ses agens, dont il doublait l'habileté en les payant largement, ses cultures réussirent à souhait ; enfin, dès l'année 1808, Richard fit entrer, en France, plus de cinquante milliers de coton, tant de sa récolte de Castellamare que de divers achats faits sur d'autres points de l'Italie.

Les bénéfices de ses établissemens manufacturiers et de la culture du coton, donnaient au moins douze cent mille francs par an, lorsque Napoléon, qui songeait à faire cultiver le coton dans les départemens méridionaux, frappa d'un nouveau droit l'introduction de cette denrée. Dès ce moment (5 août 1810) commencèrent les embarras qui finirent par ruiner Richard-Lenoir de fond en comble ; « mais aussi, de ce moment, dit-il dans ses *Mémoires*, mon intérêt particulier cessa de correspondre à l'intérêt général. » Il lui devint désormais impossible de fa re manœuvrer ses six filatures, de payer ses cinq fermes et d'alimenter sa fabrique d'impression à Chantilly, sans recourir aux moyens toujours dangereux des emprunts. Il prit plusieurs millions à intérêt.

Bientôt la réunion de la Hollande à la France bouleversa le commerce ; l'énormité des droits jeta une quantité immense de marchandises dans la circulation. Ne pouvant plus ni vendre ses marchandises, ni emprunter sur leur valeur, ni négocier les effets qu'il avait en portefeuille, Richard écrivit à l'Empereur pour lui exposer sa position. La réponse ne se fit pas attendre : Napoléon l'invita, le même jour, à aller trouver, le soir à neuf heures, M. Mollien, ministre du trésor. M. Mollien témoigna à l'industriel le plus vif intérêt ; il écouta ce que celui-ci lui exposa avec cette sagacité rapide que ce ministre portait dans toutes

les affaires. Le lendemain de cette conférence, Richard se présenta à la trésorerie et reçut les fonds dont il avait besoin pour le moment (1,500,000 fr.). Cette première entrevue le mit en relation habituelle avec M. Mollien, qui lui donna d'excellens conseils sur sa situation qui ne pouvait qu'empirer : car les droits sur les cotons absorbaient alors tous les profits. On payait onze francs, ce qui, quelques années auparavant, ne revenait qu'à deux francs ou deux francs cinquante centimes.

Il est quelquefois difficile d'expliquer ces luttes et ces hésitations de la politique de l'Empereur, puisque au fond, il a constamment voulu ruiner sur le continent la prééminence de la fabrique anglaise, dont il faisait brûler les produits sur les places publiques. Quelques personnes ont vu dans ces contradictions une révélation des craintes que le développement des forces de l'industrie éveillait à tort dans son esprit éminemment hostile à l'indépendance des positions sociales. De là ces mesures rapides qui ont été des fautes si graves; ces expéditions, ces importations qui, sous le nom de *Licences,* ont voilé tant de marchés honteux.

« Vous avez établi des fabriques hors de toute proportion, disait M. Mollien à Richard-Lenoir, et vous portez la peine de vos vues gigantesques.

— Ce que vous me dites, monseigneur, prouve que mes prévisions étaient justes, lorsque je promettais à l'Empereur de suffire à la consommation, si l'on consentait à prohiber les tissus étrangers. Jugez de ce que nous serions aujourd'hui, si nous avions la concurrence à soutenir; mais j'ai ouvert une mine dans laquelle le gouvernement puise sans songer à nous, et il ruine sans considération ceux qui l'ont enrichi, en faisant continuellement monter le prix des marchandises premières par d'énormes impôts.»

En résumé, M. Mollien l'engageait à se défaire de plusieurs de ses établissemens. Richard avait refusé, en 1809, huit cent mille francs de l'établissement d'Aulnay. C'était avant l'augmentation des cotons. Quand il voulut, dans le cours de 1810, renouer cette affaire, on lui refusa de donner le même prix. Il ne put réussir qu'à louer pour deux années sa manufacture de Caen à d'honorables négocians qui n'y firent pas leurs affaires : ainsi, il était trop réel que dans ce moment, selon son expression énergique, ses établissemens se trouvaient *démonétisés.*

L'Empereur ayant, par décret du 27 juillet 1810, créé un *Conseil des Fabriques et Manufactures,* Richard-Lenoir en fut nommé membre. Il faisait en outre partie d'un comité des fabricans et filateurs de Paris qui se réunissait deux fois par semaine. Il avait reçu quelques années au-

paravant la croix de la Légion-d'Honneur : Napoléon l'avait décoré de sa main.

Mais ces distinctions, qui inspirèrent à Richard un dévoûment si constant à l'Empereur, n'empêchaient pas ses affaires de décliner de plus en plus. Les cotons augmentaient toujours. Son crédit s'altérait insensiblement ; le trésor voulait être remboursé des quinze cent mille francs qui lui avaient été prêtés. C'est alors qu'un de ses commis lui proposa de faire son inventaire et de se retirer du commerce. Richard avait à lui huit millions, sa maison roulait sur près de quatorze ; en en sacrifiant deux ou trois pour se liquider, il lui serait encore resté une assez belle fortune. « Vos désirs, lui disait le prudent commis, sont remplis sous le rapport de l'orgueil : vous avez voulu faire une école pratique et créer une industrie particulière en France; vous n'avez rien à désirer sous ce rapport. Maintenant que le rôle de créateur est fini pour vous et devient dangereux, essayez de jouir de vos premiers succès en devenant capitaliste. »

Richard ne fut pas assez bien inspiré pour suivre ce bon avis; il était lancé ; il ne devait s'arrêter qu'au fond du précipice. Depuis cette époque, il n'éprouva plus que des sinistres. Dans une opération, il venait de perdre plus de quarante mille francs; une autre encore plus malheureuse ne se solda que par une perte de trois cent trente mille francs. On était en 1812. Voyant que malgré tous ses travaux, ses établissemens cotonniers le ruinaient par l'énormité des prix de la matière première, il tourna ses vues sur un autre genre d'industrie : il pensa à faire servir les *Mull-Jennys* pour filer la laine. Huit cent mille francs furent dépensés par Richard à mettre en activité cette nouvelle industrie. En 1813, il commençait à marcher avec de grands bénéfices : il ne rêvait plus qu'à métamorphoser ses filatures de coton en filatures de laine; mais ses magasins n'en étaient pas moins encombrés d'une quantité prodigieuse de coton, tant filés que tissés, dont la vente devenait chaque jour plus difficile. Sa ruine était imminente.

Les désastres de 1813 engagèrent le gouvernement à réorganiser la garde nationale de Paris; et, le 8 janvier 1814, Richard-Lenoir fut nommé chef de la huitième légion. Après avoir tenté modestement de se soustraire à cet honneur, il ne songea plus qu'à en accomplir ses nouveaux devoirs avec un ardent patriotisme. Par ses soins la huitième légion fut complètement habillée en quelques jours. L'ennemi faisait de rapides progrès. Un des premiers, Richard-Lenoir se prononça pour la défense de Paris ; il aurait voulu que le corps du duc de Raguse, jeté

sur la capitale, s'y tînt, aidé de la population des faubourgs, dans des retranchemens créés par le dépavage des rues; il aurait voulu créneler les maisons; mais il ne put faire adopter ces nobles résolutions à ses officiers.

On avait établi un hôpital provisoire au couvent de la Croix, sur le territoire de la huitième légion. Richard le visita : en voyant nos soldats blessés, condamnés à coucher sur de la paille presque pourrie, il en fournit sur-le-champ huit cents bottes à ses frais. Les malheureux allaient se trouver couchés sainement; mais ils mourraient de faim. Les travaux étaient arrêtés à Bon Secours : Richard employa les chaudières de sa blanchisserie pour leur faire faire du bouillon. Ce service d'humanité occupa ses ouvriers inactifs; et l'on distribua chaque jour à chaque malade une bonne soupe de deux livres dans des écuelles faites exprès. « Dès ce moment, dit-il dans ses *Mémoires,* la mortalité diminua sensiblement. Toute la garde nationale de ma légion sans en excepter un seul homme, participa à cette bonne œuvre par des offrandes plus ou moins élevées. J'étais devenu *Cantinier;* tous les fonds étaient versés entre mes mains, mais on conçoit qu'ils furent triplés par ceux que je pris dans ma propre caisse. Cela dura près de deux mois; et lorsque les ennemis se trouvèrent maîtres de la capitale, si je n'ai pas présenté le compte des recettes et des dépenses, c'est qu'ayant sacrifié moi-même des sommes considérables, je craignais de laisser croire que je voulais demander une indemnité. »

Le 30 mars, Richard-Lenoir occupait l'avenue de Vincennes avec sa légion. On fit sortir des pièces de canon pour la protéger; mais la cavalerie ennemie les enleva. Aussitôt Richard-Lenoir demanda des hommes de bonne volonté, et, secondé par des élèves de l'école Polytechnique, il reprit l'artillerie; mais trente hommes de la légion furent mis hors de combat ou faits prisonniers.

La maison de Bon-Secours servait d'ambulance; dès qu'un homme était blessé, Richard le faisait transporter chez lui ou au couvent de la Croix. Là il recevait les soins les plus empressés. Tous ses commis, tous ses domestiques servaient d'infirmiers.

A quatre-heures du soir Paris avait capitulé. Le lendemain 31, les Russes entraient par la grande rue du faubourg Saint-Antoine. Les prisonniers faits par eux la veille, attachés avec des cordes aux pièces et aux fourgons suivaient leurs rangs. Tous les *Faubouriens* voulaient délivrer ces Français, leurs camarades. Richard-Lenoir, redoutant le massacre infructueux qui allait résulter de cette tentative, parvint à

calmer l'effervescence du peuple, en répondant sur sa tête que les prisonniers seraient mis en liberté le lendemain.

Le 1er avril, il se rendit à l'état-major russe pour obtenir leur délivrance; il fit plus encore: en faisant pressentir un mouvement du faubourg Saint-Antoine, il engagea les chefs ennemis à donner des ordres pour empêcher d'indignes Français de renverser la statue de Napoléon placée sur la colonne de la place Vendôme.

Enfin le comte d'Artois fit son entrée à Paris. Richard-Lenoir qui avait attendu qu'une loi l'ordonnât pour prendre la cocarde blanche, et la laisser prendre à ses gardes nationaux, fut du nombre des chefs de légions qui reçurent ce prince aux barrières de Paris. Jamais il n'avait accompli un plus pénible devoir, mais il sentait que de sa présence en cette occasion pouvait dépendre la tranquillité de son faubourg.

Que vont-ils faire pour les marchandises des Indes, telle fut au premier moment de la rentrée des Bourbons, la question qu'on s'adressa dans tout le commerce? Vont-ils modifier les droits sur les cotons? Les maintiendront-ils jusqu'à ce que les fabricans aient écoulé leurs marchandises? Ou bien les supprimeront-ils en payant une indemnité?

Le comte d'Artois qui venait de livrer nos places fortes et un immense matériel de guerre, sur la première demande de l'ennemi, porta le dernier coup à l'industrie cotonnière, en supprimant entièrement et sans indemnité pour les détenteurs les droits sur les cotons, par une ordonnance du 23 avril 1814. Voici alors ce qui advint à Richard-Lenoir, au généreux fabricant qui avait occupé vingt mille ouvriers dans des jours de détresse : c'est que possédant, le 22 avril 1814, une fortune de *Huit Millions*, il était *ruiné* le 24!

La persévérance et le courage dont il avait donné tant de preuves lui vinrent encore en aide. Il ne désespéra pas de sa position; son passé avait été si grand, si beau, qu'il se livra encore à l'espoir d'un meilleur avenir. Son activité se raidit donc contre ses désastres; il fit usage de toutes les ressources honorables dont il pouvait disposer; mais, dans ces circonstances, il fut encore trompé par ceux qui affectaient de venir avec empressement lui prêter secours, car sa confiante probité n'avait pu mettre en doute la leur. Il accepta un concours qu'il devait payer bien cher; et ceux-là même sur lesquels il avait pu compter un moment, ne travaillèrent qu'à achever sa ruine. De nouvelles épreuves lui furent imposées; et lorsqu'il eut reconnu qu'il ne pouvait plus soutenir la lutte, il se retira sans fortune, mais toujours estimé. Les jours de la justice ne devaient jamais luire pour lui. Mais aujourd'hui qu'il n'est plus et

que sa présence et ses triomphes ne peuvent plus offusquer tant d'ingrats, personne ne se refuse à proclamer sur sa tombe, que Paris et la France lui durent leurs plus belles filatures, des filatures où l'habileté anglaise avait été vaincue.

A Paris, Richard occupait 20,000 ouvriers et dépensait un million par mois. Il a fallu bien des années pour que la population ne souffrît plus du vide que laissait la chute de ses établissemens du faubourg Saint-Antoine.

Richard, que nous nous rappelons d'avoir vu à l'époque la plus active de sa vie, avait la figure ouverte et calme; ses yeux étaient pleins de feu; ses cheveux grisonnaient : il les avait eus très noirs et très touffus. Sa bouche souriante, l'expression forte et douce de son visage se liaient harmonieusement avec un front où brillait la sérénité des belles pensées, celles de l'homme de bien. Tout, en lui, dénotait le besoin d'une grande activité. Sans posséder l'élégance des manières, on voyait qu'il avait ce sentiment intime de dignité qui permet de prendre, en toutes circonstances, une attitude honorable. Nous n'avons rencontré chez personne, d'une façon plus marquée, les traits de l'homme intelligent qui doit tout à lui-même. Il est mort à soixante-dix-huit ans; et il y a, entre sa ruine en 1814 et sa mort, le 19 octobre 1839, un intervalle si long, qu'on se sent une vive peine à songer que le malheur ait tant pesé sur lui!

L'impression que lui avait laissée l'extinction de son influence commerciale, qui, dans les derniers temps, était moins une spéculation que l'acte de son dévoûment pour les ouvriers, était douloureuse et profonde. Le chagrin avait si cruellement brisé son cœur honnête, que son front, naguère si ouvert et si uni, s'était chargé de rides, et que ses traits ne gardaient presque plus rien de leur primitive énergie!

Ses obsèques furent célébrées, le 20 octobre, avec une pompe toute populaire. Le convoi, parti de la maison mortuaire faubourg Montmartre, était formé d'un innombrable concours d'ouvriers qui grossissait à chaque pas. Arrivé à la fabrique de Bon-Secours, le cortège s'arrêta, selon l'expresse volonté du défunt, qui avait voulu se trouver une dernière fois parmi les travailleurs dont il avait été le père et l'appui. Au centre de ce magnifique établissement, les ouvriers avaient élevé un monument d'une simplicité pleine de grandeur. Au-dessus du buste de Richard-Lenoir, on voyait une statue de Napoléon. Sur la face antérieure du piédestal étaient inscrits ces mots : *L'Empereur prête 1,500,000 francs à Richard-Lenoir.* Sur la face postérieure : *Richard*

Lenoir marche à la défense de Paris, à la tête de 20,000 *ouvriers fédérés*. (1)

Sur son cercueil, M. Ledru Rollin, avocat distingué du barreau de Paris, a prononcé quelques paroles qui résument en peu de mots une vie si éminemment utile : « Richard-Lenoir fut un industriel de génie, un sincère ami de l'humanité, un patriote courageux. Industriel, il ouvrit pour la France une source de fortune et de prospérité, et l'affranchit du joug de l'Angleterre dont elle était jusqu'alors tributaire. Il fut l'ami de l'humanité, celui qui, d'abord ouvrier, nourrit plus tard 20,000 ouvriers, dont il ne cessa d'être le compagnon modeste, le protecteur et le père. On peut le proclamer enfin patriote courageux l'homme qui, en 1814, à cette époque de deuil où tant de lâches défections déshonoraient la France, défendait, à la tête des braves ouvriers des faubourgs, les murs de Paris assiégé, et que la restauration ruinait pour prix de son culte à l'Empereur, qui avait été son appui. »

F. Fayot.

(1) C'était, en 1815, lors de la seconde invasion.





J. LAFFITTE.

tarda pas à y faire un chemin rapide. Il mérita et obtint à un tel point



JACQUES LAFFITTE.

Le nom de M. Jacques LAFFITTE se lie aux évènemens les plus remarquables des quarante dernières années. Ses actes politiques sont connus de tout le monde, et ce sont précisément ceux-là dont nous nous abstiendrons de parler. Nous ne parlerons que du créateur du *Crédit public*, du puissant capitaliste toujours prêt à venir au secours de l'industrie en péril, du noble cœur qui n'a jamais trahi l'infortune, et de la main qui s'est toujours ouverte pour le malheur. C'est l'*Homme utile* que nous voulons signaler à l'estime et à la reconnaissance du pays.

Nous trouverons à cela le grand avantage de ne pas nous écarter du but de ce livre, et nous placerons M. Laffitte sur un terrain neutre où nous voudrions, sans oser l'espérer, qu'il rencontrât beaucoup d'émules ou d'imitateurs, mais où nous sommes sûrs au moins qu'il ne rencontrera ni ennemis ni adversaires.

Jacques LAFFITTE est né à Bayonne en 1767. A l'âge où les enfans sont encore sur les bancs de l'école, il était déjà employé dans une maison de commerce et se distinguait par une conception facile, un esprit vif et pénétrant, un coup-d'œil juste et rapide, une aptitude au travail qui n'était égalée que par une grande régularité de conduite. Doué d'une aussi heureuse organisation, il devait se trouver à l'étroit dans une ville de province; il lui fallait peut-être, même à son insu, un plus vaste théâtre : Paris seul pouvait lui convenir. Il n'avait pas vingt ans qu'il y vint, sans autre appui qu'une rare intelligence, et sans autre résolution arrêtée que celle de faire fortune par la voie la plus droite, qu'il a toujours considérée comme la plus sûre.

Il entra, en 1788, dans la maison de banque de M. Perregaux, et ne tarda pas à y faire un chemin rapide. Il mérita et obtint à un tel point

la confiance de cet honorable banquier qu'en peu d'années il était de fait le chef de sa maison, et lorsque plus tard M. Perregaux fut appelé à siéger au sénat, son premier soin fut d'élever M. Laffitte au rang de son associé. La conduite du jeune banquier fut si honorable et si pure, sa réputation de haute probité si bien établie, sa droiture et son habileté si bien reconnues, qu'à son lit de mort, M. Perregaux, lui confiant tout à-la-fois sa fortune et sa famille, le nomma son successeur et l'institua son exécuteur testamentaire. A dater de cette époque, le nom de M. Laffitte remplaça celui de M. Perregaux, et la maison de banque, marchant à la fortune avec autant de rapidité que d'éclat, ne tarda pas à se placer à un rang qu'elle n'a pas quitté depuis.

En 1809, il fut nommé régent de la Banque, et bientôt après il remplaça M. Dupont de Nemours à la présidence de la chambre de commerce de Paris. En 1814, le gouvernement provisoire le nomma gouverneur de la Banque. M. Laffitte accepta cette haute mission, et, pendant sept années qu'il la remplit, il refusa constamment le traitement de 100,000 francs auquel il avait droit.

Lors de son arrivée en France, le roi Louis XVIII fit remettre à M. Laffitte quatre millions en or. Le 19 mars, alors que dans le désordre inséparable d'une retraite rapide, personne ne songeait à ce dépôt, il s'empressa de le faire remettre au roi. Quelques jours après, et au risque de se compromettre, il fit passer un million à M. le comte d'Artois et 777,000 francs à madame la duchesse d'Angoulême, qui les reçut au moment même où elle s'embarquait à Pouillac. Non pas qu'il craignît que ces augustes personnages eussent des inquiétudes sur ces dépôts, mais parce qu'il pensait que, placés dans des circonstances aussi difficiles qu'inattendues, ils ne pouvaient jamais avoir trop de ressources. La restitution était un devoir, mais l'à-propos était un service et d'ailleurs l'accomplissement de ce devoir n'était pas sans périls. A ce moment-là même, S. A. R. le duc d'Orléans, forcé de quitter la France, comme tous les autres membres de la famille royale, était dans la nécessité de réaliser de l'argent à tout prix; M. le chevalier de Broval était chargé de négocier, au nom du prince, 1,600,000 francs de valeurs à 20 pour 100 de perte. M. Laffitte prit ces valeurs au pair.

Vinrent les Cent-Jours! M. Laffitte fut nommé à la Chambre des Représentans et prit part à toutes les délibérations de cette assemblée qui eut le courage de voter des mesures de vigueur en face de l'étranger, mais qui n'eut pas l'énergie de les faire exécuter. L'Empire, relevé en quelques jours, tomba en quelques heures, et la capitulation fut signée!

Cependant l'armée s'était réorganisée sous les murs de Paris. Elle était exaspérée, pleine d'ardeur et demandait le combat à grands cris. Ces dispositions pouvaient devenir funestes et compromettre par une catastrophe la capitale tout entière. Il fallait se hâter d'éloigner l'armée et de la diriger sur la Loire, mais le trésor était vide et le gouvernement n'avait pas même à sa disposition l'argent nécessaire à un mouvement de troupes. Dans cette situation critique, M. de Corvetto s'adressa à M. Laffitte et lui demanda de déterminer la Banque de France à faire au trésor, et dans les vingt-quatre heures, un prêt de plusieurs millions. La Banque, n'étant pas un établissement public, se serait refusée à cette opération que nul n'avait le droit de lui imposer; et d'ailleurs le temps manquait pour négocier avec elle : c'était à l'heure même qu'il fallait de l'argent. Chaque minute amenait avec elle un nouveau danger. M. Laffitte n'hésita pas : il ouvrit sa caisse et versa dans la journée deux millions au trésor, somme énorme pour cette époque de discrédit et de sauve-qui-peut général. La rente était à 40 francs, la France était envahie, nul ne pouvait garantir le lendemain, et les gouvernemens n'ont pas toujours acquitté les dettes contractées dans les jours de péril. M. Laffitte savait tout cela, mais il savait aussi qu'il pouvait protéger la fortune de ses concitoyens en compromettant la sienne, et son choix fut bientôt fait. Le service qu'il rendit alors à la capitale fut immense, et la France l'eût ignorée peut-être, si la calomnie, qui s'attache à tout ce qui est grand, n'avait cherché à dénaturer une aussi belle action. M. Laffitte ne parla que parce que l'honneur lui commandait de se défendre. Il le fit dans une lettre pleine de noblesse et d'énergie qu'il adressa aux deux chambres et qui lui valut les applaudissemens de toute la France. Ce fut là, à vrai dire, son début sur la scène politique, si toutefois on peut appeler fait politique un aussi grand dévoûment au bien public.

Quelques mois plus tard, le trésor toujours sous le poids de la nécessité, fut encore forcé d'avoir recours à des emprunts temporaires. Le ministre des finances réunit douze banquiers dont nous tairons les noms, et leur demanda huit millions pour trois mois. Pour ne pas leur faire débourser des fonds, il se contentait de leurs signatures que la Banque de France devait escompter. Onze d'entre eux refusèrent : ils n'accordaient leur confiance ni au trésor, ni au grand-livre, ni au gouvernement. M. Laffitte répondit seul à l'appel et prêta plus de sept mililons au taux de cinq pour cent, alors que les réntes sur l'Etat rapportaient dix pour cent.

La situation du gouvernement était alors des plus critiques; les charges étaient immenses et les ressources étaient nulles; l'étranger en armes avait ses exigences et les pertes de la France ne se bornèrent pas à celles qu'elle fit au champ de Waterloo. Il fallait payer un tribut de 700 millions. L'armée d'occupation imposait une dépense annuelle de 150 millions, impôt ruineux et humiliant qui devait durer cinq ans. L'Angleterre demandait le remboursement de toutes les rentes possédées par des sujets anglais! — Avant d'avoir recours au vote des chambres, Louis XVIII nomma une commission de finance qu'il chargea de proposer les moyens de remédier à ce déplorable état de choses: M. Laffitte y fut appelé. A cette époque on ne connaissait en finances que les moyens extrêmes. Au bon plaisir de l'ancienne monarchie avaient succédé les assignats de la République et les emprunts forcés du Directoire. On n'avait plus les ressources que la victoire fournissait à l'Empire. Chacun était d'avis d'avoir recours à l'emprunt forcé ou à l'impôt, mesures d'autant plus funestes qu'en cas de réalisation elles semaient partout la ruine et la misère, et qu'en cas de résistance, la France poussée au désespoir pouvait courir à une révolution nouvelle. — M. Laffitte repoussa énergiquement ces deux systèmes, il insista pour qu'on eût recours au crédit, et soutint que le crédit naîtrait et serait fécond si le gouvernement adoptait une ligne de conduite ferme et surtout loyale. Suivant lui, le premier acte de loyauté devait être de reconnaître toutes les dettes quelle qu'en fût l'origine. C'est à cette occasion qu'il osa dire que les émigrés pouvaient être amnistiés et jamais indemnisés. Il déclara qu'il fallait reconnaître et payer les dettes des Cent-Jours contractées par le gouvernement de l'Empereur, et comme un des membres de la commission, depuis ministre de la restauration, fit entendre clairement que, selon lui, les engagemens des gouvernemens n'étaient que conditionnels, M. Laffitte flétrit énergiquement cette doctrine immorale, et s'écria qu'il fallait tout payer, même la poudre et les boulets dépensés à Waterloo; qu'il ne se préoccupait pas des passions politiques, qu'il n'envisageait que la haute question financière, et que pour lui tout se résumait en ce peu de mots : « Faites-vous honnêtes gens quand même, et le crédit ne vous fera pas défaut. » Ce langage empreint d'une si grande confiance, alors que tout paraissait désespéré, cette foi dans les ressources de la France, alors qu'on les croyait épuisées, produisirent une sensation si vive que Louis XVIII envoya M. le duc de Lévis chez M. Laffitte, pour le prier d'assister à une seconde séance à laquelle assisterait aussi M. le duc de Richelieu.

La proposition hardie et loyale de M. Laffitte de faire reconnaître tout d'abord par la commission la dette des Cent-Jours, proposition dont la commission pouvait apprécier la justice, et que pour sa part M. le duc de Richelieu, honnête homme avant tout, admit sans difficulté, cette proposition cependant ne paraissait pas de nature à être présentée à la *Chambre introuvable*. L'observation en fut faite. « La Chambre des Députés n'existe pas pour moi, répondit M. Laffitte; lorsque le roi m'a fait l'honneur de m'appeler ici, j'ai contracté envers lui et envers moi le devoir de dire toute ma pensée. Si les mesures que je propose sont salutaires, ce sera au roi à décider s'il veut sacrifier la Chambre à la France ou la France à la Chambre. » — Ces paroles ne trouvèrent pas de réplique dans la commission, mais elles furent comprises plus haut, et dix jours après parut la fameuse ordonnance du 5 septembre.—L'avis de M. Laffitte prévalut; il ne chercha pas à s'en faire honneur: le point important pour lui, c'était que la France en eût le profit. Il n'y eut ni impôt ruineux, ni emprunt forcé. On adopta les idées suggérées par M. Laffitte; on créa les reconnaissances de liquidation, et tout le monde sait aujourd'hui quel fut le résultat de cette habile combinaison financière.

Nommé à la Chambre en 1816 par sa ville natale, ce ne fut qu'en 1817 que M. Laffitte aborda la tribune. Sa première parole commanda l'attention de la Chambre, et bien qu'à cette époque les moyens de publicité fussent très restreints; elle eut un grand retentissement dans le pays. Ce fut en effet une chose nouvelle pour tout le monde que de voir un député venir proclamer, au milieu de l'orage, qu'il y avait des moyens simples et infaillibles de conjurer la tempête, et que ces moyens seraient tout à-la-fois des ressources pour le présent et des germes de richesse pour l'avenir. Cette déclaration produisit une impression d'autant plus profonde qu'elle était faite par un homme qui était le fils de ses œuvres, et qui avait su se placer au premier rang par des travaux incessans, une grande supériorité d'intelligence et une probité à toute épreuve. — Les ministres venaient d'avouer un déficit de 314 millions sur le budget de 1817. Ils avaient besoin d'appui dans la Chambre. Il est à remarquer que celui qui devait être plus tard un des principaux chefs de l'Opposition a donné dès les premiers jours un gage de son désir d'aider et non pas d'entraver. Il se présenta pour soutenir la création de 30 millions de rentes que proposait le ministre. Cette idée de création de rentes était peu goûtée à cette époque, parce qu'on doutait de son efficacité. La confiance en effet n'était pas grande dans les fonds publics. On se souvenait de la réduction des deux tiers qui n'avait été rien moins qu'une vé-

ritable faillite avec concordat forcé. La rente débordait à peine 50, le commerce et l'industrie languissaient. Etait-ce le moment de faire appel aux capitaux? L'impôt au contraire paraissait une chose toute simple et plus naturelle: il suffisait pour l'établir d'un vote des Chambres; le reste était l'affaire des agens du trésor. Les aveugles ne voyaient pas que peut-être aussi ce serait l'affaire des agens de la force publique. Ils penchaient pour l'impôt parce qu'on accepte toujours avec empressement les idées faciles, ne le seraient-elles qu'en apparence.

C'est dans ces circonstances que M. Laffitte vint expliquer et poser les premières bases du système de crédit qu'il a si souvent développé depuis comme député, comme financier et comme ministre. Selon lui, il n'y avait que deux moyens de combler le déficit : l'impôt et l'emprunt. L'impôt prélève tout d'un coup sur les contribuables le capital tout entier; ce capital est enlevé à la production; la véritable source des richesses est tarie pour long-temps. L'emprunt au contraire ne prélève que l'intérêt; il laisse le capital entre les mains du producteur, qui n'est privé que d'une partie de la production; encore n'est-ce que pour un temps, si on ajoute, chaque année, une somme pour représenter tout le capital dans un nombre d'années déterminé. Le capital de l'emprunt est fourni par les capitaux oisifs en dehors de la production. Personne assurément ne pouvait nier la vérité de ces idées si saines en matière de finances, et qui n'étaient cependant qu'un premier pas dans la carrière du crédit. On ne pouvait y faire et on n'y faisait que cette objection : trouvera-t-on des prêteurs? « L'emprunt sera rempli, répondit M. Laffitte : je déclare pour ma part que je suis prêt à souscrire, et dans la latitude de ma confiance, je ne m'arrêterai que devant la limite que le gouvernement lui-même m'aura fixée. » Ces paroles produisirent un effet électrique, et les témoignages d'adhésion qui s'élevèrent de tous les bancs tinrent de l'enthousiasme; aussi n'est-ce pas sans surprise qu'on entendit le lendemain un ministre du roi venir incriminer à la tribune le discours applaudi la veille! Il est bien vrai que tout en offrant son concours sans limite, M. Laffitte avait indiqué et conseillé trois économies à faire : la première, la réduction de 30,000 hommes dans l'armée d'occupation; la seconde, la suppression des cours prévôtales; la troisième, le refus de quatre millions de rentes demandés pour le clergé. Ce ne sont pas ces demandes, cependant, qui, dès le premier jour, ont déchaîné les passions politiques; c'est cette phrase : « Les Anglais sont redevables en grande partie de leur liberté comme de leur puissance au système de crédit sur lequel leurs finances reposent depuis

la révolution qui déféra la couronne à Guillaume III, système qui consolida en même temps les garanties du crédit et l'affranchissement de l'Angleterre. » Chose étrange! Les ministres virent là le souhait ou la prophétie d'une révolution nouvelle. Ils virent ce que M. Laffitte ne voyait pas alors ; comme si, malgré eux, ils avaient la prescience du résultat possible de leur système; comme s'ils avaient entrevu que 1830 viendrait renouveler en France les évènemens de 1688 en Angleterre!

Quoi qu'il en soit, M. Laffitte, applaudi la veille, accusé le jour d'espérances coupables, se décida le lendemain à publier son discours, laissant ainsi à l'opinion le soin de juger en connaissance de cause. Il le fit précéder de quelques pages nobles et modérées dont nous croyons devoir citer les dernières paroles, parce qu'elles tracent une ligne de conduite qu'il n'a jamais abandonnée depuis. « Je n'ajouterai qu'un mot, dit-il, l'injustice dont j'ai à me plaindre ne changera rien ni à mes principes ni à ma conduite. Ni mes principes ni ma conduite ne dépendent de la faveur des ministres. Ils tiennent à des motifs plus purs et plus solides : l'amour de ma patrie et celui de mon devoir. Député, je continuerai à dire des *Vérités utiles*, dussent-elles blesser ceux qui les écoutent; citoyen, je ne cesserai de donner des preuves de mon dévoûment à la chose publique, dussent-elles être encore récompensées par des calomnies. »

Il tint parole et vint soutenir ceux qui l'avaient attaqué, lorsque, deux mois plus tard, la chambre fut appelée à voter le crédit de trente millions de rentes dont nous venons de parler. Il saisit cette occasion de continuer le développement de son plan de finance. On aura peine à croire aujourd'hui que la question du crédit était alors tellement ignorée qu'il fallut revenir plusieurs fois à la charge pour en faire comprendre et accepter par une assemblée politique les bases les plus élémentaires. Il le fit d'une manière si brillante et si lucide que cette fois la chambre ordonna l'impression de son discours. Il avait si bien apprécié la puissance du pays et le progrès qu'il ne manquerait pas de faire chaque année qu'il soutint avec raison que, pour arriver à d'aussi grands résultats, il ne fallait que deux choses faciles : une bonne administration et une fidélité religieuse à remplir ses engagemens contractés. A ces deux conditions, il n'hésita pas à affirmer qu'on pourrait compter sur le prompt rétablissement du crédit, et que chaque emprunt se ferait successivement à des conditions plus favorables. Il a cité comme une preuve de la confiance que commençait à inspirer le pays, l'empressement qu'avaient mis les capitalistes étrangers à souscrire le premier emprunt. Il voyait

dans ce fait l'augure le plus favorable et le garant le plus certain de notre avenir. Qu'on jette un coup-d'œil sur le crédit actuel de la France, et qu'on dise si M. Laffitte s'est trompé.

Sous la restauration, les usages parlementaires avaient fait de la discussion du budget une sorte d'arène où les passions politiques, dégagées de toute espèce d'entraves et de réserve, pouvaient se livrer combat. Lutte ardente où venait s'épuiser l'énergie des partis, et qui ne devint périlleuse pour la monarchie que lorsqu'elle fit la faute de s'y commettre elle-même. Chaque année, M. Laffitte montait à la tribune, mais c'était toujours pour y traiter quelque question d'utilité générale. C'est ainsi que lors de la discussion de la loi de finance de 1822, il s'opposa à une réduction proposée sur la contribution foncière; il déclara que le seul dégrèvement véritable était une diminution dans les dépenses; que tant que les dépenses ne sont pas diminuées, le dégrèvement d'un impôt spécial est l'augmentation réelle des autres impôts, et que proposer un dégrèvement même partiel, sans prouver une économie, n'était autre chose que se jouer de la France.» Et quoi qu'en disent les ministres, s'écriait-il, des économies considérables seraient faciles sans bouleverser l'administration et sans entraver sa marche, comme on se plaît à le supposer. Il ne faudrait pour cela que des ministres amis de leur pays ou des députés fidèles à leur devoir. »

Ces paroles sévères, qui ne lui étaient dictées que par son amour du bien public, ne furent pas les seules qu'il fit entendre dans ce discours, l'un des plus remarquables qui aient jamais été prononcés dans une assemblée délibérante.

« Veut-on réellement favoriser l'agriculture, disait-il? Qu'on protège le commerce et l'industrie! Mais l'agriculture importe aussi peu que l'industrie et le commerce aux dépositaires du pouvoir, car ils nous le prouvent chaque jour. Tout ce qui produit leur déplaît, et c'est parmi les hommes les plus *Utiles* qu'ils s'obstinent à chercher les citoyens les plus dangereux. Qu'ont-ils fait, je le demande, pour empêcher de se tarir ces trois sources de la richesse nationale? Qu'ont-ils à répondre à tous les conseils-généraux qui sollicitent depuis six ans des lois sur les chemins vicinaux, sur les cours d'eau, sur la police rurale? Où sont ces institutions municipales indispensables à la liberté des campagnes? Quelle protection accordent-ils à l'industrie? Quelles routes nouvelles ont-ils ouvertes au commerce? L'industrie et le commerce vivent de liberté : leur garantie est dans la stabilité des lois. » On voit, par ces citations que l'opposition faite par M. Laffitte et qu'on lui a tant

reprochée à cette époque, n'avait sa source, ni dans des passions personnelles, ni dans de mesquins intérêts privés. Il voulait le bien-être général, et, suivant lui, les bases du bien-être d'une nation sont l'agriculture, l'industrie et le commerce, pour lesquels il ne demandait que protection, repos et stabilité. Mais il avait trop d'expérience des hommes et des choses pour ne pas voir tout cela compromis par le pouvoir d'alors. Il voulait un *Gouvernement raisonnable*, c'est-à-dire un gouvernement qui ne se proposât d'autre but que *l'Utilité du plus grand nombre;* or, suivant lui, le gouvernement de la Restauration ne voulait que l'utilité du plus petit nombre.

M. Laffitte, trop habile et trop clairvoyant pour ne pas être soucieux de l'avenir fit entendre à la tribune ces paroles prophétiques : « Il faut que le trône s'appuie sur le plus grand nombre ou qu'il reste suspendu sur un abîme. Ce langage, je le prévois, sera encore taxé de séditieux. N'est-ce pas, en effet, conjurer contre le trône que de s'obstiner à demander qu'il soit assis sur une base large, solide, inébranlable ; que de vouloir l'armer de tous les intérêts, l'entourer de toutes les affections? N'est-ce pas conspirer que de prétendre qu'au dix-neuvième siècle, la force n'est plus dans les hochets de la chevalerie, ni sous les décombres de la féodalité, ni au milieu des pauvretés de la superstition! Voilà pourtant les solides appuis que l'on rassemble aujourd'hui autour du trône, et au moment où éclatera leur faiblesse, car *elle éclatera tôt ou tard*, nous en serons coupables, car nous l'aurons prédit! C'est parce que nous aurons fait toucher au doigt l'écueil contre lequel on va se briser; c'est parce que nous aurons signalé des dangers, qu'on se hâtera de nous en proclamer les auteurs, afin de nous ôter le mérite d'en avoir été les prophètes! » Les causes des fameuses ordonnances et la révolution de 1830 ne sont-elles pas énoncées dans ce peu de mots prononcés huit ans avant que l'évènement ne vînt les justifier?

M. Jacques Laffitte est un homme d'un esprit trop supérieur pour avoir ambitionné la gloire stérile d'être un prophète. S'il montrait l'écueil, c'était pour qu'on l'évitât et non pas pour qu'on s'y perdît. Il n'espérait guère, nous devons le dire, que ses conseils profitassent aux hommes qui siégeaient alors au conseil des ministres, mais en les donnant il remplissait un devoir. D'ailleurs une lutte, purement politique, n'était pas dans ses goûts; il ne voyait pas qu'elle pût amener à sa suite assez de résultats utiles, et son but à lui était toujours l'utilité du plus grand nombre. Aussi le vit-on saisir toutes les occasions d'expliquer, de soutenir et de propager son système du crédit public, source

du crédit privé, de la richesse nationale et du bien-être de tous.

Il a toujours été prêt à accepter le bien et à le seconder quelle que fût la main qui le présentât, et ce n'était pas sa faute assurément, s'il était en opposition avec les hommes du pouvoir qui marchaient en sens inverse. A force d'entendre M. Laffitte prononcer des paroles de blâme, le public s'est mépris ; il y a vu une opposition systématique. Aussi ne fût-ce pas sans un vif sentiment de surprise qu'il le vit, en 1824, se ranger du côté de M. de Villèle et le soutenir dans la grande question de la conversion des rentes. En agissant ainsi cependant, M. Laffitte était fidèle à ses antécédens, à ses devoirs et à sa devise. En soutenant la grande mesure de la conversion, il soutenait son propre système, il venait concourir à en assurer la réalisation au profit du pays. A vrai dire même, le projet de la conversion des rentes était son œuvre. Lui seul en avait jeté les premiers germes, et, dès 1817, il en avait démontré la possibilité dans l'avenir. Lorsqu'il avait affirmé qu'on pouvait placer trente millions de rentes à 55 francs, on s'était montré incrédule; et lorsqu'il avait dit bien haut qu'en suivant une ligne de conduite ferme et loyale, qu'en remplissant religieusement les engagemens contractés, chaque emprunt se placerait successivement à un taux plus élevé jusqu'à ce qu'enfin l'équilibre se rétablît : on l'avait accusé d'illusion ! Et voici cependant que, sept années après, la rente déborde le pair et que la confiance publique s'est affermie à ce point que tous les bons esprits se demandent pourquoi l'État continuerait de payer l'argent à raison de cinq pour cent lorsqu'il lui était possible d'emprunter à quatre. En soutenant le projet présenté par M. de Villèle, M. Laffitte soutenait donc son propre ouvrage ; nous n'acceptons même pas qu'il ait soutenu un projet de M. de Villèle, parce que les faits disent que c'est M. de Villèle qui a accepté les conséquences de tous les antécédens et de toutes les bases posées par M. Laffitte.

La question paraissait alors si grande et si nouvelle qu'elle eut un grand retentissement. Chacun en déraisonnait à plaisir avec presque autant de liberté qu'on l'a fait depuis ; chacun se hâtait de mettre en avant ses objections, ses erreurs ou son système. M. Laffitte comprit la nécessité de jeter la lumière au milieu de ce chaos, et publia un ouvrage remarquable sous le titre modeste de *Réflexions sur la Réduction de la Rente et sur l'État du Crédit.* — La conversion des rentes y est traitée sous toutes ses faces avec autant d'ordre que de clarté, toutes les difficultés sont abordées de front, les solutions en sont victorieuses et faciles, la question y est mise à la portée de tous les esprits, et si quelque

chose étonne, c'est qu'après la publication d'un document aussi important, après de longs débats, plusieurs tentatives, et quinze années perdues, on se trouve précisément au point de départ. Cela vient peut-être de ce que les petits esprits de nos grands hommes d'état n'ont vu là qu'une mesure d'administration, qu'une simple question de budget, que quelques millions à déplacer, ou même qu'un changement à consacrer dans la manière de passer les écritures des dépenses et des revenus publics.

M. Laffitte y voyait bien autre chose. Pour lui, la conversion des rentes faite à cette époque était le triomphe et la consolidation du crédit public. A ce titre, cette grande mesure, plus importante par ses résultats d'avenir que par ses avantages immédiats, n'était rien moins que la base et le gage de la fortune publique de la France, c'était un pas décisif vers ce grand système de crédit sur lequel repose la puissance de l'Angleterre. C'est sous le point de vue de l'avenir de la France qu'il n'hésitait pas à marcher à côté de M. de Villèle dans une voie où lui-même l'avait précédé et qu'il avait lui-même frayée. Tout à-la-fois homme d'ordre et de liberté, il croyait que l'un ne pouvait être assuré que par l'autre, qu'aucun de ces deux grands élémens ne pouvait se maintenir seul, et que de leur existence simultanée devait naître la puissance du pays. Il avait repoussé l'impôt qui appauvrit les sources de la richesse ; il avait conseillé et proclamé le crédit qui élargit et assure les voies de la prospérité, mais il ne croyait pas qu'une mesure de finance ou même de bons systèmes financiers pussent tout créer. Pour lui, ce n'étaient que de grands auxiliaires et de puissans moyens. Il fallait plus et mieux. Il fallait encourager l'industrie, faire éclore les entreprises hardies, et surtout préparer le pays à marcher en toutes choses vers le progrès utile.

Il disait aux adversaires du progrès qui se plaignaient qu'on produisait trop : « On ne produit pas trop, mais la production ne va pas où elle devrait aller, parce que les communications sont difficiles et coûteuses ; parce qu'il est presque impossible d'aller au devant des besoins à travers un pays sans routes et sans canaux ; parce que, arrivés sur les lieux, les produits, déjà grevés d'un transport, ne trouvent pas de produits équivalens qui puissent les payer ; parce que si l'on travaille beaucoup sur quelques points, il en est une foule où l'on ne travaille pas assez pour payer le travail d'autrui. Si en effet le manufacturier de nos grandes villes est aussi avisé, aussi adroit que l'homme doit l'être aujourd'hui, notre agriculteur est aussi ignorant, aussi pauvre que dans les siècles

de la féodalité, et nous avons l'indigente France du quatorzième siècle pour consommer les produits de l'ingénieuse et riche France du dix-neuvième. Il ne faut donc pas moins produire, mais produire d'une manière plus égale, et favoriser l'échange entre toutes les contrées où l'on produit. Percez dans tous les sens ce beau pays, faites-y couler des fleuves et des canaux, ouvrez-y des routes, jetez-y des ponts, alors l'industrie le traversera de toutes parts ; elle ira établir ses ateliers dans les lieux où le service des bras est encore à bas prix ; le travail naîtra là où il n'existe pas encore ; les produits, transportés à moins de frais, lui coûteront moins ; il sera plus riche en présence d'objets moins coûteux, et il se servira partout d'acheteur et de consommateur à lui-même. »

Ces idées, tout à-la-fois si simples et si faciles à saisir, causèrent cependant une sorte d'étonnement et furent repoussées. On les traita d'utopies ou de théories dangereuses. Il est vrai qu'à l'époque où elles furent émises, on avait peur de l'instruction et du travail. On croyait que les lumières et l'aisance répandues dans le peuple seraient des armes tournées contre le gouvernement, et M. Laffitte venait de dire que le gouvernement devait tendre sans cesse à éclairer le peuple et à l'enrichir. La passion est aveugle, elle ne comprenait pas plus alors qu'aujourd'hui qu'on ne s'appuie que sur ce qui résiste, et que, pour qu'un gouvernement pût trouver dans le peuple un point d'appui solide, il fallait avant tout qu'il rendît le peuple fort, et un peuple n'est jamais fort lorsqu'il est ignorant et pauvre.

Le moment n'était pas venu où ces idées pouvaient être admises. Elles le sont assez généralement aujourd'hui, mais on ne fait rien pour les réaliser : on en parle, voilà tout ; mais on les conteste moins, et c'est déjà beaucoup.

Elles se rapportaient plus qu'on ne le penserait au premier abord au système de finance de M. Laffitte. Il avait dit que le seul amortissement véritable dans la balance définitive du pays était un excédant des recettes sur les dépenses. Cet amortissement, il faut le chercher tout à-la-fois dans la diminution des dépenses et dans l'accroissement des recettes, mais surtout dans l'accroissement des recettes. Or, tous ces grands travaux, toutes ces voies de communication à créer, tous ces moyens puissans de richesse, ne devaient nécessiter que des déboursés temporaires qui ne manqueraient pas de s'amortir par les revenus qu'ils donneraient, parce que l'augmentation des produits de l'impôt indirect est une conséquence infaillible de l'augmentation de la circulation de toutes choses. Nous aurons l'occasion de dire tous les efforts qui ont été faits

par M. Laffitte pour faire mettre en pratique tous les sages et salutaires préceptes qu'il avait exposés dans l'ouvrage dont nous venons de parler et dont nous n'avons pu donner qu'un très léger aperçu.

Nous ferons remarquer, comme un fait curieux et qui n'est pas sans importance, que quelques lignes de ce livre ont valu à son auteur de singulières attaques de la part de ceux-là même qui se disaient ses admirateurs et ses amis. Il avait dit : « On ne peut donner la liberté à un pays : qu'on lui donne la fortune qui le rendra bientôt plus éclairé, meilleur et libre! » Ces paroles émurent le camp libéral de l'époque. Les ardens du parti, encore tout imbus des maximes de Voltaire et de Rousseau, s'indignèrent vertueusement de ce que la *Richesse* était présentée comme un dédommagement de la *Liberté*. Ils s'écrièrent qu'on voulait dorer leurs chaînes, qu'il y avait toujours trop de bien-être, que les peuples riches étaient toujours lâches et faciles à opprimer, que les peuples pauvres étaient seuls dignes de la liberté ou propres à la conquérir. Nous avouons humblement que nous ne sommes pas à cette hauteur ; nous pensons comme M. Laffitte que le bien-être général, qui ne peut être que le résultat de l'ordre et du travail, conduit toujours et sans secousse les hommes à l'affranchissement. C'est le bien-être de tous qui fait la richesse générale, et c'est la richesse d'un pays qui fait sa puissance. Otez à l'Angleterre ses immenses ressources commerciales, et vous aurez détruit sa force qui est la base de ses libertés ; donnez à la France les élémens qui lui manquent ; que son gouvernement, plus confiant dans lui-même et dans le pays, vienne en aide à l'industrie, facilite le commerce, féconde l'esprit d'entreprise, et vous verrez la France grandir en puissance par ce fait seul qu'elle grandira en richesse. Sa force sera en elle, et ses institutions seront indestructibles parce qu'elles s'appuieront sur sa force. M. Laffitte n'a pas voulu dire autre chose, et sur ce point encore il a devancé le temps. Le jour n'est pas éloigné peut-être où le gouvernement, honteux des progrès alarmans que font les pays voisins, se décidera enfin à compter les intérêts matériels pour quelque chose et à entrer dans les voies larges et nationales que M. Laffitte indiquait.

Ce que le gouvernement ne fit pas alors, et ce qu'il serait à désirer qu'il fît aujourd'hui, M. Laffitte voulut tenter de le faire, car pour lui une théorie ne fut jamais qu'une préparation à la pratique. Il conçut l'idée d'une *Société nationale*, au capital de deux cent cinquante millions. Le but de cette société devait être d'encourager le commerce extérieur, de soutenir dans les temps de crise le

commerce intérieur, de venir en aide aux fabriques et aux usines, de commanditer l'industrie, de mettre en jeu toutes les ressources du pays et de leur imprimer une impulsion énergique. Nul doute, nous le disons pour l'honneur de la France, que les capitaux n'eussent répondu à l'appel de M. Laffitte, nul doute que cette grande tentative n'eût été couronnée de succès. Mais les aveugles du jour sonnèrent l'alarme : ils prétendirent que l'exécution de ce projet donnerait à M. Laffitte une influence trop considérable pour ne pas être dangereuse ; à les entendre, la Société nationale cachait toute une révolution. Le pouvoir prit peur et l'autorisation fut refusée.

Forcé de renoncer à la réalisation de cette grande pensée, M. Laffitte se résolut à faire seul ce qu'il voulait faire avec l'aide de tous. On le vit toujours prêt à venir au secours des industriels embarrassés ; il soutenait les banques de provinces, qui elles-mêmes faisaient le service des fabriques. Au mois de juillet 1830, il avait fait ainsi des avances de caisse pour treize millions et des crédits en acceptation pour dix-sept millions. Lors de la crise qui suivit la révolution, beaucoup de manufacturiers succombèrent, et M. Laffitte perdit huit millions cinq cent mille francs.

Il ne nous appartient pas de parler des trois journées qui changèrent le gouvernement de la France et qui faillirent ébranler tous les trônes de l'Europe. Le but de ce livre ne nous permet pas de suivre M. Laffitte à travers tous ces mémorables évènemens ni de raconter le rôle qu'il y joua. Tout le monde le connaît. Il appartient à l'histoire qui lui réserve de belles pages ; mais ce que tout le monde ne sait pas aussi bien, et ce que nous devons faire connaître, c'est la position de M. Laffitte à cette époque.

De ce qu'au moment du danger son nom se trouva dans toutes les bouches, de ce que tous les regards se tournèrent vers lui, de ce que cette confiance unanime le fit pendant quelques heures l'arbitre des destinées du pays, de ce que dans ces graves circonstances sa conduite fut si ferme et ses décisions si rapides, on n'a pas manqué de conclure qu'il y avait complot et que tout était préparé de longue main ; on a même vu d'*imprudens amis* écrire et publier que déjà depuis plusieurs années, M. Laffitte préparait à Son Altesse Royale le duc d'Orléans les voies du trône. Il n'en fut rien, M. Laffitte n'avait et n'a jamais eu qu'un mobile, l'amour du pays, et qu'un but, son bonheur et sa puissance. Il avait remarqué que les révolutions étaient toujours sorties du désordre des nances, il avait remarqué aussi que la prospérité des nations avait toujours assuré la stabilité des trônes ; de là tous ses efforts pour fonder

le crédit public en France, et pour améliorer la position financière du pays. Et comme il savait que le progrès a besoin de calme et de sécurité, de là ses avertissemens répétés, son blâme sévère, ses conseils salutaires, sa persévérance à montrer l'écueil et à prédire la catastrophe. Il n'a jamais conspiré et ne pouvait pas conspirer. Ce n'est pas lorsqu'on prête généreusement trente millions au commerce et à l'industrie, qu'on prépare dans l'ombre une révolution, dont le résultat infaillible devait être de compromettre ces trente millions. M. Laffitte avait tout à perdre à une révolution et rien à y gagner, rien, pas même des titres et des honneurs, les seules choses qui parussent lui manquer, mais qui ne lui manquaient que parce qu'il n'avait jamais voulu en accepter et qu'il n'en voudrait jamais accepter. Nous en sommes tellement convaincus que nous ne dirons rien de l'abnégation dévouée qui lui fit accepter le pouvoir dans des circonstances difficiles, ni de la noble susceptibilité qui lui fit donner sa démission de président du conseil des ministres. Il est plus beau pour lui d'avoir été le fondateur du crédit public en France, et le protecteur infatigable des intérêts matériels que d'avoir été le chef du cabinet. La position de ministre a pu être un honneur qu'il a partagé avec bien d'autres; la fondation du crédit public est une gloire qu'il peut revendiquer seul.

Lui seul en effet l'a préparée et suivie dans toutes ses phases. Il a d'abord fait remplacer l'impôt par l'emprunt avec remboursement annuel et déterminé; puis il a appuyé la création de rentes avec un amortissement qui, par les merveilles de l'intérêt composé, représentait le capital au bout de quarante-deux ans, puis enfin ces habiles mesures ayant porté leurs fruits et la rente ayant dépassé le pair, il est venu déclarer que le véritable amortissement; le plus utile au pays et le signe le plus réel de la prospérité publique, était la diminution de l'intérêt. Les capitaux restant entre les mains des producteurs, la richesse s'accroît, les revenus publics augmentent, et il s'établit ainsi un amortissement muet et invisible, mais dont la puissance se révèle dans la balance générale de l'Etat. Ce résultat, le plus solide élément de la puissance de la France, sera l'œuvre de M. Laffitte. En Angleterre, il a été le fruit du temps, des circonstances et du concours successif de plusieurs hommes de génie; en France il sera né de la nécessité et des efforts d'un seul homme auquel fut ainsi réservé la bonne fortune de commencer et finir ce qui pouvait demander un siècle.

Nous avons dit les pertes immenses que la révolution vint occasioner à M. Laffitte. Il employa plusieurs années à la liquidation de son an-

cienne maison de banque, si honorablement connue de la France et de l'Europe. Cette liquidation fut lente et onéreuse : M. Laffitte n'a trouvé de compensation à ses ennuis que dans la sympathie publique et dans la satisfaction qui fut généralement éprouvée lorsqu'on apprit qu'il lui resterait encore une fortune considérable. Bien d'autres à sa place n'eussent plus pensé qu'à chercher des jours de repos et de bonheur, mais pouvait-il y avoir du repos pour lui lorsqu'il entrevoyait encore le bonheur d'être utile? Il avait fondé le crédit public, il voulait fonder le crédit privé.

La *Banque de France*, cet établissement qu'on appelle à tort un établissement national (1) et qui n'est qu'un comptoir d'escompte dont les opérations sont restreintes à la capitale, la Banque de France laissait une place à prendre. D'après ses statuts, la Banque n'admet que le papier à trois signatures, et à 90 jours d'échéance au plus. Elle repousse, par conséquent, tout le commerce direct d'acheteur à vendeur, commerce dont le papier n'a presque toujours que deux signatures et souvent que des échéances éloignées. Ces valeurs, refusées par la Banque, tombaient dans le domaine des escompteurs. Le commerce y trouvait le double dommage de payer trop cher et d'être toujours incertain sur la réalisation de ses bordereaux. M. Laffitte fit appel à la confiance publique, et créa cet établissement déjà devenu célèbre sous le titre de *Caisse générale du Commerce et de l'Industrie*. Toute valeur de source réelle y est reçue, quel que soit le nombre de ses signatures. Les bordereaux présentés le matin sont escomptés dans la journée. Tout le commerce qu'on est convenu d'appeler le *Petit Commerce* et qui cependant constitue en masse le commerce le plus considérable, y a trouvé tout-à-coup plus d'avantages, de certitude et de facilité, que le *Grand Commerce* n'en avait jamais trouvé à la Banque de France. Il est arrivé en outre que, loin de faire concurrence à la Banque, la Caisse-Laffitte est venue accroître les profits de celle-ci en augmentant considérablement le nombre de ses escomptes. Le problème a été résolu. La Banque de France et la Caisse

(1) Ces reproches ne s'adressent point à l'Administration de la Banque, mais aux *Statuts* qui régissent cet établissement. Ces *Statuts* viennent d'être renouvelés pour vingt-cinq ans, après une discussion mémorable (20 mai 1840), dans laquelle M. Thiers, Président du Conseil, a émis le vœu que ce titre de *Banque de France* fût complètement réalisé par la création d'un nombre suffisant de *Comptoirs* dans les Départemens.

(*Note du Fondateur*, A. J. DE M.)

générale du Commerce et de l'Industrie forment à elles deux un système complet de crédit privé.

Nous ne pensons pas que M. Laffitte ait entendu terminer par cette utile création sa carrière commerciale. La carrière d'un homme tel que lui ne se termine que lorsque Dieu le veut. Il reste encore à M. Laffitte une grande chose à accomplir : nous voulons parler de cette *Société nationale* que la restauration a refusé d'autoriser, et qui, aujourd'hui, nous l'espérons pour l'honneur du gouvernement, serait accueillie comme un bienfait. Il ne faudrait rien moins que cette nouvelle institution pour donner de la vie et de la moralité à l'*Esprit d'Association* si gravement compromis en France, et sans lequel les grands travaux d'utilité publique sont presque impossibles. Nous adjurons M. Laffitte de reprendre cette mission digne de lui, digne du pays, et que lui seul peut-être aurait la puissance et le patriotisme d'accomplir.

C'est à regret qu'en parlant de cet honorable citoyen, nous avons dû nous restreindre à un seul point de vue, car jamais vie n'a été plus remplie que la sienne. Nous eussions aimé à raconter le noble usage qu'il a fait de ses richesses, les millions qu'il a donnés, les nombreuses infortunes qu'il a secourues, et sans doute aussi les milliers d'ingrats qu'il a faits.

Pour faire connaître cette partie de sa vie, il faudrait des volumes. Nous nous bornerons à citer un seul trait, non pas que nous pensions que le public l'ignore, mais parce que les détails ne sont pas connus, et parce qu'ils se rapportent au plus grand homme des temps modernes.

Avant de quitter la France, en 1815, pour aller mourir à Sainte-Hélène, Napoléon voulut confier une somme considérable à la garde de l'honneur et de la probité. Il n'appela pour cela ni un membre de sa famille, ni un des nouveaux nobles qui lui devaient tout, ni un des grands dignitaires de l'Empire. Aucun prince n'a possédé à un si haut degré ce tact fin et sûr qui lui faisait toujours choisir, dans chaque circonstance, l'homme en qui se personnifiait le plus et le mieux la nécessité du moment. Il avait à faire preuve de confiance : il ne pouvait la donner qu'à l'honneur le plus austère, à la discrétion la plus éprouvée, à la probité la plus rigide : il appela M. Laffitte. L'entretien eut lieu à la Malmaison et dura près de deux heures. L'Empereur demanda à M. Laffitte s'il ne craignait pas de recevoir un dépôt de lui ; la réponse ne se fit pas attendre. Napoléon ouvrit un tiroir, remit à l'illustre banquier huit cent mille francs en billets de banque, lui annonça qu'il avait déjà fait porter son précieux médailler dans sa voiture, et qu'il lui enverrait trois

millions en or dans la nuit. M. Laffitte s'assit au bureau de l'Empereur, prit une plume et se disposa à écrire. — Que faites-vous donc, dit Napoléon. — Sire, je vais faire une reconnaissance du dépôt que vous me confiez. — Une reconnaissance! reprit l'Empereur, je n'en ai pas besoin. — J'en suis sûr, dit M. Laffitte, mais je puis mourir. — Et moi, je puis être pris, répliqua vivement l'Empereur, on trouverait votre reconnaissance : vous seriez compromis; je n'en veux pas. — Et M. Laffitte n'en donna pas.

La plus légère inquiétude sur ce dépôt ne vint jamais se mêler aux angoisses et aux tortures morales qui firent succomber avant l'heure ce puissant génie qu'on feignait de méconnaître alors, et qu'on proclame aujourd'hui la plus belle gloire de la France. Avoir été estimé et honoré de lui dans une circonstance aussi solennelle, est un titre impérissable d'estime et d'honneur. Ajoutons que les sommes déposées n'ayant pas suffi pour tous les legs du testament, M. Laffitte y joignit sept cent mille francs, ne voulant pas qu'un dépôt dont la restitution était cependant à tout instant exigible, eût été improductif. L'Empereur n'aurait pas été surpris, sans doute, s'il eût pu être témoin de ce résultat, et qui pourrait dire même qu'à son lit de mort, il ne l'avait pas prévu?

M. Laffitte est du nombre de ces hommes rares dont la longue et honorable carrière n'a jamais offert ni inconséquence, ni versatilité. Il a toujours été l'homme de sa conscience et de ses devoirs, et il a suivi la ligne droite, sans jamais regarder ni devant lui, ni derrière lui, ni à côté de lui. Son but a toujours été le bien du pays. Comme député, ses votes ont été des votes de conviction; comme orateur, il n'a pas à regretter un seul de ses discours et ses improvisations vives et colorées valent mieux encore que ses discours. Aucun riche n'a été plus grand, plus charitable et plus généreux. Comme citoyen, il a exercé sur les affaires publiques la juste influence qu'il avait laborieusement conquise. Sa place est marquée dans l'histoire. Si par fois l'envie ou la calomnie ont versé sur lui leur amertume, il en a été bien vengé et bien dédommagé par l'estime et le respect général. La voix publique l'a déjà rangé au nombre de ces citoyens utiles qui font honneur à leur pays, et dont le nom ne peut jamais tomber dans l'oubli!

A. B.



millions en or dans la nuit. M. Laffitte s'assit au bureau de l'Empereur,



M^al MONCEY.



LE MARÉCHAL MONCEY.

Dans les premières années du dix-neuvième siècle, âge gigantesque, héroïque, un soldat de fortune, soutenu par le prestige du génie, par une invincible confiance en lui-même, rallia autour de lui cette brillante élite de généraux sortis des rangs plébéiens qui depuis dix ans n'avaient cessé de vaincre la vieille et féodale Europe, au nom de la République française; ce soldat, prenant le pas sur eux, en fit les satellites de la puissance. Avec eux il enchaîna la liberté en France, mais il mit à sa place l'ordre, la paix intérieure, puis au dehors une gloire immense. Mais c'était peu; nouveau Charlemagne, il reconstitua l'empire d'occident, et ces héros de la révolution, après l'avoir élevé sur le pavois, devinrent eux-mêmes, sous son bon plaisir, ducs, maréchaux, princes de l'empire. L'un d'eux, remarquable par sa haute et belle stature, par sa physionomie ouverte et noble, emblème de ses pures vertus civiques et militaires, avait déjà passé la première moitié de la vie; mais son extérieur décelait cet heureux accord de la vigueur physique et morale, qui, laissant à l'âge mûr une partie des avantages de la jeunesse, semble garantir en même temps ceux d'une vieillesse longue et verte. L'arrangement simple et symétrique, mais déjà un peu antique de sa chevelure, indiquait un homme jaloux de conserver cette coiffure militaire que les soldats du grand Frédéric avaient mise à la mode dans les armées; en effet, ce guerrier avait, sous l'ancien régime, passé bien des années dans les grades inférieurs et fait plusieurs campagnes comme on les faisait alors, sans éclat et sans avenir militaire.

MONCEY (Bon-Adrien JEANNOT DE), pair et maréchal de France, duc de Conégliano, grand'croix des ordres de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis et du Saint-Esprit, gouverneur des Invalides, naquit à Besançon, le 31 juillet 1754. Son père, avocat distingué au parlement de

cette ville, espérait que son fils lui succéderait dans cette carrière alors la plus sûre et la plus lucrative pour ceux qui n'appartenaient point à la noblesse; mais rarement ces convenances vulgaires, toujours si chères à la bourgeoisie, peuvent triompher de ces mystérieuses et puissantes vocations qui, en dépit des probabilités et des obstacles, entraînent les hommes supérieurs. Le jeune Moncey poursuivait, non sans succès, ses études au collège de Besançon, lorsqu'à l'âge de quinze ans, il laissa les livres pour un fusil de calibre, et entra comme volontaire dans le régiment de Conti infanterie. Six mois après, cédant aux sollicitations de sa famille, car son engagement n'avait eu aucun de ces motifs peu moraux qui jetaient alors tant d'enfans de famille dans les régimens, il laissa son père acheter son congé; mais presque aussitôt, le 15 septembre 1769, le fils cédant encore à son étoile ou plutôt obsédé par elle, contracta un nouvel engagement dans le régiment de Champagne, où il servit comme simple grenadier jusqu'au 17 juin 1773. Alors, dégoûté du service par la lenteur de son avancement, il acheta pour la seconde fois son congé, et revint à Besançon se livrer à l'étude du droit. Mais, dans une ville de garnison, où tout ce qu'il voyait le rappelait sans cesse à des habitudes militaires, il ne put se soustraire long-temps à une vocation si persévérante, et, dès le 22 avril 1774, il reprit l'uniforme dans le corps des gendarmes de la garde, d'où il passa quatre ans après, en qualité de sous-lieutenant de dragons, dans les volontaires de Nassau-Siegen. Il fut fait lieutenant en second le 30 août 1782, et l'année 1789 le trouva lieutenant en premier dans ce même régiment.

Le moment était venu où, pour tous les militaires français, sans distinction de caste, allaient luire des jours d'avancement et de fortune militaire. Les privilèges de la noblesse, si imprudemment conservés, renouvelés dans nos armées par plusieurs des ministres de Louis XVI, étaient partout abolis, et l'épaulette de laine n'allait plus demeurer le lot exclusif de tant de Cheverts perdus pour la gloire et pour la patrie. Quant à Moncey, ce fut dans sa trente-cinquième année, à la suite de près de vingt ans de service, qu'il devint capitaine, le 12 avril 1791. La légion de Nassau-Siegen était devenue le cinquième bataillon d'infanterie légère, dit des *Chasseurs Cantabres*. L'inerte et monotone service de garnison allait, pour les troupes françaises faire place à une guerre de vingt-cinq ans contre presque toute l'Europe. Combien, pour un ancien soldat de la trempe de Moncey, un pareil état de choses offrait de chances glorieuses et prospères! Dès ce moment, en effet, il ne cessa de se signaler et de marcher d'un pas rapide à la gloire et à la fortune.

Nommé chef du cinquième bataillon, il le conduisit en 1793 à l'armée des Pyrénées orientales. Les Espagnols, conduits par le général Ricardos, avaient franchi la frontière et envahissaient la Navarre française. La lutte fut vive de part et d'autre, avant que les Français eussent repris l'avantage et repoussé l'ennemi dans ses limites. Moncey se distingua particulièrement le 6 juin, au combat du Château-Pignon, près de Saint-Jean-Pied-de-Port. A cette époque, la France républicaine, attaquée sur tous les points par les rois de l'Europe, n'avait à leur opposer que les bras et l'héroïsme de ses soldats; aucune mesure suffisante n'avait été prise pour assurer la défense de notre territoire.

Des troupes envoyées sur la frontière d'Espagne n'étaient ni vêtues, ni instruites, ni disciplinées; les vivres et les munitions de guerre manquaient. Moncey réussit à entretenir leur courage par l'exemple de sa bravoure; il sut réveiller chez ses soldats cette confiance intrépide, ce sentiment patriotique qui, dans les circonstances les plus difficiles, double la valeur des hommes, et supplée à l'insuffisance des ressources. Les talens qu'il déploya dans le conseil et dans l'exécution, sa belle conduite dans la défense du camp d'Andaye, attaqué le 5 février 1794 par le général espagnol Caro, l'intrépidité avec laquelle il délogea l'ennemi d'une position nécessaire au passage de la Bidassoa (mars), le firent arriver rapidement du grade de chef de bataillon à celui de général de brigade (avril 1794). Deux mois après (9 juin), il était général de division. Appelé (juillet) au conseil de guerre où devait être arrêté le plan de la campagne, il y développa ses idées avec une telle netteté, avec une résolution si entraînante que les représentans du peuple lui auraient confié le commandement supérieur, s'ils n'eussent été arrêtés par les égards que méritait le général en chef, Muller; mais il est douteux que la délicatesse et la modestie de Moncey lui eussent permis dès-lors d'accepter cet honneur.

La campagne s'ouvrit aussitôt, et le commandement de l'aile gauche lui fut remis. Après s'être emparé du col de Maja, dans la vallée de Bastan, il se porta par Lessaca vers la montagne des Quatre-Couronnes, afin de tourner le camp retranché de Saint-Martial, dont l'artillerie formidable défendait le passage de la Bidassoa. Il s'empara presque sans coup férir du port du Passage, s'établit le lendemain sur les hauteurs de Saint-Sébastien, et, par l'intermédiaire du brave et vertueux La Tour d'Auvergne (1), qui commandait ses grenadiers, il força de

(1) Voyez sa Notice, par M. Villenave, dans le *Recueil des Hommes utiles*, année 1838.

capituler cette ville où s'étaient renfermés environ trois mille hommes de l'armée espagnole (4 août). Grâce à cette suite d'heureuses opérations, Moncey se vit maitre de toute la vallée de Bastan, et établit son quartier général à Élisondo. Cité dans les rapports des représentans pour ces brillans exploits, il fut proclamé par un décret de la Convention comme ayant bien mérité de la patrie.

Informé que les représentans le proposaient pour le commandement supérieur de l'armée, il leur écrivit qu'il ne se sentait pas les talens nécessaires à un général en chef et qu'il refuserait ce commandement, s'il lui était confié. Cette noble défiance de lui-même, manifestée par un homme qui, chaque jour, faisait si bien ses preuves, ne fit qu'engager les représentans à persister dans leur projet; et ce ne fut pas sans peine qu'ils triomphèrent de sa résistance, lorsqu'ils lui remirent le décret de sa nomination (17 août 1794).

Il ne tarda pas à justifier la confiance du gouvernement, et se mit en mouvement pour s'emparer de la vallée de Roncevaux. Il avait à combattre une armée de douze mille hommes, commandée par Sangro. Ce général espagnol envoya trois espions dans le camp français; ils furent arrêtés; Moncey au lieu de les faire fusiller, les renvoya libres, en leur remettant pour Sangro un état détaillé de toutes les forces qui étaient sous ses ordres, « afin, dit-il, qu'il s'épargnât à l'avenir la peine d'entretenir des espions. » Peu de jours après, il battit les ennemis à Lecunberri et à la Villa-Nova. Deux mille cinq cents Espagnols furent tués, blessés ou faits prisonniers, deux drapeaux et cinquante canons restèrent au pouvoir de Moncey qui s'empara des belles fonderies royales d'Orbaïzete et d'Egny, et brûla la mâture d'Irati, appartenant aussi au gouvernement espagnol. Les objets que l'on trouva dans ces trois établissemens et parmi lesquels était une quantité immense de fusils, de munitions de guerre, de vivres, furent estimés trente-deux millions de francs. Cette suite de succès fit éclater chez le général Moncey une grande habileté pour la guerre de postes, assura à notre armée la conquête de la Navarre espagnole, jusqu'à Pampelune exclusivement, enfin effaça en quelque sorte le lugubre souvenir pour la France qui, depuis le siècle de Charlemagne, s'attachait à la vallée de Roncevaux (1). Poursuivant ses avantages, Moncey s'empara de Castellane et de Tolosa; effectua le passage de la Deva, força les Catalans dans Villa-Real et à

(1) Nos vieilles histoires sont pleines de détails de cette journée de Roncevaux, qui vit périr, en 778, Roland et d'autres preux de Charlemagne.

Mondragone, enleva le camp retranché d'Eybar, s'empara de Bilbao et soumit toute la Biscaye. Le gouvernement espagnol implora la paix, et Moncey, dans une entrevue qu'il eut à Saint-Sébastien avec le marquis d'Iranda, signa une trève que suivit immédiatement le traité de Bâle entre la France et l'Espagne (22 juillet 1795).

A son retour dans sa patrie, il fut appelé au commandement en chef de l'armée des côtes de Brest, et dans ce poste il sut par sa justice, autant que par sa modération, tempérer les rigueurs que nécessitaient les circonstances contre des Français qui faisaient la guerre à leur patrie. De là, il passa (1[er] septembre 1796) au commandement de la onzième division militaire, à Bayonne, où pendant deux ans, il ne trouva aucune occasion de se distinguer. Il se trouvait à Paris, au 18 brumaire (1799), et fut du nombre des généraux qui secondèrent avec le plus de zèle les projets de Bonaparte. Une sympathie si hautement avouée le fit appeler par le premier consul à commander la quinzième division militaire à Lyon, où sa conduite envers les partis fut, comme dans la Vendée, un modèle de modération et de prudence; aussi, se vit-il en butte aux honorables accusations des anarchistes.

Cependant, en préparant sa campagne d'Italie, Bonaparte se garda bien de laisser inactifs les talens de Moncey; il lui donna un corps d'armée de vingt mille hommes, à la tête desquels ce général devait se lier à l'armée de réserve, au moment où celle-ci traverserait les Alpes pour descendre en Lombardie. Le 22 mai 1800, la colonne du Moncey, après avoir franchi le Saint-Gothard, déboucha sur Bellinzona, de là se dirigea sur Plaisance dont elle s'empara, arriva le 7 juin à Milan, puis dès le 12, occupa la haute Lombardie entre l'Adda, le Tésin et le Pô. Indépendamment de ces services plus utiles que brillans, Moncey contribua à la victoire de Marengo, et occupa la Valteline après la conclusion de l'armistice qui suivit cette glorieuse journée.

L'année suivante, il fut encore employé en Italie sous les ordres du général en chef Brune. Il s'avançait avec son corps d'armée sur les deux rives de l'Adige, pour opérer sa jonction avec Macdonald, mouvement qui devait avoir pour résulta d'enfermer dans le pays de Trente les corps autrichiens de Wukassowich et de Laudon; mais ce dernier par l'emploi d'un stratagème que reprouve l'honneur et qu'on ne saurait confondre avec une ruse de guerre, fit annoncer à Moncey qu'un armistice avait été conclu entre les généraux en chef des armées belligérantes. Le digne et loyal Moncey, ne soupçonnant pas le général Laudon capable d'une imposture, suspendit son mouvement, et l'Autrichien

profita de cette noble confiance pour faire filer ses troupes et les soustraire au péril qui les menaçait. Brune, informé de ce qui se passait, se hâta de démentir le bruit du prétendu armistice, ôta le commandement de son aile gauche à Moncey, et envoya le général Davoust pour le remplacer. Davoust eut la générosité de ne point profiter de la disgrâce de son frère d'armes, et se borna à prendre le commandement de la cavalerie du corps d'armée de Moncey.

Pendant cette même campagne, celui-ci avait donné de nouvelles preuves de sa bravoure et de son habileté sur le champ de bataille. A Monzabano, il avait eut un cheval tué sous lui ; à Roveredo, il avait fait un grand nombre de prisonniers ; aussi le premier consul continua à montrer à Moncey la même estime et la même confiance. A la paix de Lunéville, il lui donna le commandement des départemens de l'Oglio et de l'Adda ; et le 1er décembre 1801, le nomma premier inspecteur général de la gendarmerie nationale, poste important qui équivalait à un second ministère de la police. Alors éclataient de tous côtés contre Bonaparte des conspirations royalistes, alors la France était encore en proie à des fermens de désordre et d'anarchie, fruits de la terreur révolutionnaire et de la guerre civile vendéenne. Chargé spécialement de veiller aux jours du nouveau chef de l'état, de découvrir et d'arrêter les conspirateurs et de protéger partout les citoyens paisibles, Moncey s'acquitta de ses fonctions avec fermeté, avec vigilance, avec un dévoûment sans réserve au gouvernement de Bonaparte. Aussi pour ce général les plus insignes récompenses ne se firent pas attendre.

En 1803, il accompagna, en qualité d'inspecteur général de la gendarmerie, le premier consul dans son voyage à Bruxelles et dans les provinces Belges : on le voit, en 1804, président du collège électoral du département du Doubs, désigné par celui des Basses-Pyrénées candidat au sénat conservateur ; enfin compris dans la première promotion des maréchaux d'empire (19 mai). En 1805, il est nommé grand-aigle et chef de la onzième cohorte de la Légion d'Honneur (1er février), grand-cordon de l'ordre de Charles III (juillet), etc.

Mais les lieutenans de Napoléon n'étaient pas destinés au repos. En 1808, Moncey alla combattre dans cette même Espagne, où il avait commencé sa réputation militaire. Le 30 janvier, il passa la Bidassoa, à la tête d'un corps d'armée de vingt-quatre mille hommes, portant le nom de corps d'observation des côtes de l'Océan, et qui plus tard (30 mai) fut classé dans l'armée d'Espagne, sous les ordres de Murat. Chargé d'agir contre les insurgés du royaume de Valence (juin), Moncey les

bat dans différentes rencontres, les précipite dans les murs de leur capitale, et pendant sept heures les y écrase de bombes et d'obus; mais l'opiniâtreté de leur résistance le force de se retirer vers Almanza. Là eut lieu une action vivement disputée, et dont il sortit vainqueur. Ayant ensuite rejoint le gros de l'armée (31 juillet), il prit le commandement de l'aile gauche, et obtint de nouveaux succès sur l'Èbre. Dans Lérins, il cerna un corps de douze cents ennemis, qui furent tous faits prisonniers avec quarante officiers et leur colonel. Sous les murs de Sarragosse, il commanda le troisième corps d'armée, employé au siège de cette grande cité, vaillamment défendue par Palafox.

Tout en servant avec honneur, Moncey n'approuvait pas la guerre d'Espagne. Remplacé, le 2 janvier 1809, par Junot dans le commandement du troisième corps, il revint en France, y présida une seconde fois le collège électoral du département du Doubs, et se rendit en Belgique lorsque les Anglais firent une descente à Walcheren. Il prit alors (1810) le commandement de l'armée de réserve du nord, qu'il conserva pendant les années 1812 et 1813. Il avait établi à Lille son quartier général, et les habitans de la Flandre conservent encore le souvenir de la conduite modérée du maréchal Moncey, pendant son séjour au milieu d'eux.

Les désastres de Napoléon en Allemagne, l'invasion de la France par l'étranger, rendaient aux gardes nationales de l'empire une importance que Napoléon avait affecté de méconnaître tant que la fortune l'avait comblé. Il fallait à la tête de la milice citoyenne de Paris des chefs dont la fidélité ne fût pas suspecte à l'Empereur, mais qui en même temps offrissent une garantie à la population par leur sagesse, par leur bonne renommée, par le respect pour les lois. Aussi fût-ce un applaudissement universel lorsqu'un décret impérial (8 janvier 1814), appela Moncey aux fonctions de major-général, commandant en second de la garde nationale de Paris.

Les éloges manquent pour caractériser dignement sa conduite dans une position que les circonstances rendaient si difficile. Lorsque Napoléon partit pour cette campagne de France, à-la-fois si glorieuse et si stérile en résultats, Moncey lui protesta qu'il veillerait avec un nouveau zèle au salut de l'empire et au dépôt qu'il confiait à la garde des Parisiens en leur laissant sa femme et son fils. Ses paroles ne furent pas vaines, et le vénérable guerrier retrouva pour remplir cette tâche périlleuse toute la verdeur qu'il avait déployée vingt ans auparavant en repoussant l'Espagnol de nos frontières.

Le 31 mars, pendant la bataille livrée sous les murs de la capitale, il montra une fermeté, une présence d'esprit telle, que, malgré l'absence de toute fortification, la garde nationale de Paris put se défendre assez pour sauver l'honneur. Avec six mille gardes nationaux, dont l'artillerie était servie par des canonniers invalides et par des élèves de l'Ecole Polytechnique, il se porta hors de l'enceinte de la ville et soutint un glorieux combat (1). Après la suspension d'armes qui suivit cet engagement, le maréchal Moncey, qu'un ordre impératif de Napoléon obligeait de suivre l'armée, remit au duc de Montmorency le commandement de la garde nationale parisienne, rassembla dans les Champs-Elysées les débris des troupes restées sans chefs, s'éloigna le lendemain à leur tête et les conduisit à Fontainebleau. Là, il reçut l'adhésion du corps de la gendarmerie au gouvernement provisoire ; et par une lettre adressée le 11 avril à M. de Talleyrand, il donna son adhésion personnelle *aux mesures qui avaient été prises, et à l'acte constitutionnel qui rappelait au trône la dynastie des Bourbons.* « J'arrive à Paris, ajoutait-il, prêt à exécuter les ordres que le gouvernement provisoire voudra bien me donner. »

Dans cette circonstance, Moncey se montra ce qu'il avait été toujours : calme, loyal, animé d'un patriotisme éclairé. Fidèle à Napoléon jusqu'au moment où ce prince eût délié de leurs sermens ceux qui s'étaient ralliés autour de lui, il n'imita point la précipitation ambitieuse de ces généraux qui se jetèrent au devant du gouvernement provisoire et des Bourbons ; mais une fois que Moncey se fut rallié à la dynastie rappelée, Louis XVIII put compter sur lui.

Lorsque ce monarque débarqua à Calais, le duc de Conégliano fut le premier des maréchaux de France qui eut l'honneur de saluer son retour. Il voulut se précipiter aux pieds du monarque, mais Louis XVIII lui ouvrit les bras. Qu'on ne s'étonne pas de cet enthousiasme que Moncey et les chefs militaires qui avaient servi loyalement Napoléon, sans être ses séïdes, témoignaient alors au frère de Louis XVI revendiquant son trône. L'ambition insatiable de l'Empereur, ses guerres interminables avaient lassé tous ceux qui,

(1) Un beau tableau de H. Vernet, que la lithographie et la gravure ont rendu populaire, représente un épisode de la défense de Paris par le maréchal Moncey. Ce vénérable guerrier a même trouvé grâce devant un historien qui semble n'avoir écrit que pour dénigrer tout le monde. « Le maréchal Moncey, a dit l'abbé de Montgaillard, s'immortalisa par l'héroïsme et le patriotisme qu'il déploya dans cette immense circonstance. »

dans ses conseils et à la tête de ses armées, conservaient l'amour du pays et quelque indépendance de caractère et de pensée.

Le 13 mai, le maréchal Moncey fut nommé ministre d'état; chevalier de Saint-Louis, le 2 juin; pair de France, le 4, et continué dans ses fonctions d'inspecteur général de la gendarmerie.

Après quelques semaines d'entraînement et d'espérances, les fautes du gouvernement royal et les intrigues du parti bonapartiste amenèrent un désenchantement universel. Les Bourbons tombèrent dans une sorte de discrédit et l'étonnante réaction du 20 mars prouva que l'armée, ni la population n'étaient pas pour eux.

Etranger à toute manœuvre déloyale, Moncey dans ces temps difficiles suivit comme toujours la ligne de ses devoirs; et lorsque le 9 mars 1815, Napoléon eut débarqué à Cannes, le maréchal put sans arrière-pensée adresser à la gendarmerie une proclamation énergique.

A cette époque, le fils du maréchal Moncey, à peine âgé de 24 ans et à qui de brillans exploits avaient valu à lui, si jeune encore, le grade de colonel du troisième régiment de hussards, parvint à conserver au Roi ce corps au milieu de la défection générale de l'armée. Par la conduite du fils, on peut apprécier celle du vénérable père.

Napoléon de retour aux Tuileries en sut si peu mauvais gré à Moncey, qu'il le comprît, le 4 juin, dans la liste de ses pairs impériaux.

Si le maréchal accepta cette distinction, il ne prit qu'une part silencieuse aux délibérations de cette assemblée, attendant les évènemens dans une douloureuse anxiété. Le retour du Roi lui fit perdre son titre de pair; et bientôt après sa noble conduite compromit un instant toutes ses dignités militaires.

Nommé, comme doyen des maréchaux, président du conseil de guerre qui devait, au mépris de la convention de Paris, juger le maréchal Ney, Moncey se récusa, et la lettre, dans laquelle il motiva ce généreux refus, restera comme un de ses plus beaux titres à l'estime de la postérité.

« Placé, écrivait-il au Roi, dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, j'ai dû m'en expliquer à Votre Majesté. Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable. Ah! Sire, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que jamais l'échafaud ne fit des amis. Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent? C'est au passage de la Bérésina, Sire, c'est dans cette malheureuse catastrophe, que Ney sauva les débris de l'armée. J'y avais des parens, des amis, des soldats enfin, qui

sont les amis de leurs chefs; et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parens! Non, Sire, s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays, ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur; et s'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survis à la gloire de ma patrie. Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur qui ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans les champs de Waterloo? Ah! peut-être, si le malheureux Ney avait fait là ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il point traîné devant une commission militaire; peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection. Excusez, Sire, la franchise d'un vieux soldat qui, toujours éloigné des intrigues, n'a connu que son métier et sa patrie. Il a cru que la même voix, qui avait blâmé les guerres d'Espagne et de Russie, pouvait aussi parler le langage de la vérité au meilleur des rois, au père de ses sujets. Je ne dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque ma démarche aurait été dangereuse, je ne dissimule pas non plus qu'elle peut m'attirer la haine des courtisans; mais si, en descendant dans la tombe, je puis, avec un de vos illustres aïeux, m'écrier: « *Tout est perdu hormis l'honneur,* » alors je mourrai content. »

Pour apprécier tout le mérite de cette démarche, tout le courage qu'elle supposait, il faut se rappeler la cruelle réaction de 1815, l'assassinat du maréchal Brune, du général Lagarde, les massacres de Nîmes, et tant d'autres actes de ce genre qui dénotaient à-la-fois l'influence de l'étranger et les atroces pensées de cette fraction du parti bourbonien qui, qualifiant Louis XVIII de *Jacobin,* se proclamait elle-même plus royaliste que le roi.

Louis XVIII, il faut lui rendre cette justice, apprécia comme homme le noble refus de Moncey, mais comme Roi imposé par l'étranger, il lui fallut céder, en cette circonstance, comme dans bien d'autres; et le maréchal fut, par ordonnance royale du 29 août 1815, destitué de son grade et envoyé pour trois mois aux arrêts dans le château de Ham. Au bout de ce temps, on lui rendit sa liberté, ses titres et ses honneurs, et lorsqu'il prêta serment comme maréchal entre les mains de Louis XVIII (14 juillet 1816), le monarque lui adressa les paroles les plus flatteuses.

Rien ne manquait au bonheur du vieux maréchal: il se voyait revivre dans un fils, environné comme lui de l'estime publique, lorsque un accident imprévu (décembre 1817) le laissa seul sur la terre. Etant à la chasse et voulant franchir un fossé, le jeune Moncey prit son fusil pour

point d'appui, la secousse fit partir la détente et le coup lui fracassa la tête. Toute l'armée, toute la France prirent part au deuil irréparable du malheureux père, et ce fut en ces termes que le *Moniteur* (30 décembre 1817), organe de l'autorité, s'associa à la douleur publique : « Le colonel Moncey, quoiqu'à la fleur de l'âge, comptait de longs et glorieux services, attestés par de nombreuses blessures. Sa bravoure et ses talens militaires l'avaient déjà rendu digne du nom qu'il portait. Sa perte est vivement sentie par ses compagnons d'armes et par les amis de la gloire française. »

Créé de nouveau pair de France par le roi, le 5 mars 1819; nommé gouverneur de la neuvième division militaire à Montpellier, le 5 avril 1820 ; élevé à la dignité de chevalier commandant de l'ordre du Saint-Esprit, le maréchal Moncey, au milieu de la profonde paix dont jouissait l'Europe, déployait ces vertus civiques qui ajoutent un éclat si pur à l'auréole de la gloire militaire. Au sein de la Chambre des pairs, il ne cessa jamais de voter avec les amis de la Charte, avec les partisans de la modération; dans ses relations sociales, il employait les restes d'une activité si remarquable, à un si grand âge, en concourant à mainte œuvre, à mainte association de bienfaisance. Ce fut à-peu-près vers cette époque que, dans ses conversations à Sainte-Hélène, Napoléon proclama Moncey l'*Honnête Homme !*

Mais il était dans la destinée du maréchal d'être encore enlevé pour un temps à ses paisibles et honorables occupations, pour aller une troisième fois moissonner des lauriers en Espagne. Singulières vicissitudes d'une longue vie! La première fois que Moncey avait franchi les Pyrénées, ç'avait été pour la défense sacrée du territoire républicain; la seconde fois, pour seconder la plus injuste agression de la part de l'Empereur ; la troisième fois, ce fut pour aller, au nom des Bourbons, punir les Espagnols d'avoir établi chez eux un gouvernement constitutionnel, à l'imitation de celui de France. Mais ces distinctions sont du ressort de l'homme d'état qui dirige les conseils du roi ou d'une nation, tandis que un militaire, quelque élevé que soit son grade, doit se les interdire. On lui commande de marcher : son devoir est de faire loyalement la guerre même qu'il désapprouve.

Telle fut en 1823 comme en 1808 la position du maréchal Moncey; mais d'ailleurs le choix qu'on fit de lui pour commander en chef le quatrième corps en Catalogne, c'est-à-dire dans la province où l'armée constitutionnelle était en force et commandée par des chefs, tels que Rotten, Milans, Espoz y Mina, etc., prouvait tout ce que le gouver-

nement français attendait de sa capacité militaire et de sa modération politique. Arrivé le 20 mars 1823, à Perpignan, où le général Curial l'avait précédé, il s'occupa d'organiser son corps d'armée (1), et ce ne fut pas sans beaucoup d'incertitudes et d'embarras sur la manière dont seraient employés les 5 à 6,000 Espagnols de l'*Armée de la Foi*, que commandait le baron d'Eroles. On avait tout à craindre de l'exaltation de cette troupe, dont le cri de ralliement était *Vive le Roi absolu !* Cependant, il est juste de reconnaître que, dans cette campagne, Eroles ne montra pas moins d'habileté que de courage, et que le sage maréchal n'eut qu'à se louer de ses services. (2)

Le 18 avril, le quatrième corps entra en Catalogne par le port de Perthus. Les habitans des campagnes accueillaient les Français avec enthousiasme. Il convient de remarquer que dès ce premier début de la campagne, la bonne conduite des soldats mérita les éloges du maréchal et ne se démentit jamais par la suite. Cependant une autre division du corps de Moncey entrait de vive force à Puycerda. Le 21, Roses et sa citadelle ouvrirent leurs portes. Le 23, la ville de Figuières est investie; le gouverneur San-Miguel s'obstine à la défendre, malgré les assurances que lui donne le maréchal dans une sommation pleine de modération et de sagesse, « de laisser flotter les couleurs espagnoles sur les remparts, de respecter les propriétés, de ne molester personne à cause de ses opinions politiques, de laisser le gouverneur et ses officiers en possession de leurs grades et de leurs prérogatives, etc. » San Miguel résista jusqu'à la fin de la campagne. Tandis que le général Maringoné, à la tête du cinquième de ligne, s'emparait de vive force de la ville (3), malgré le feu des batteries du fort (24 août), le maréchal informé que Mina, Milans

(1) Il avait sous ses ordres trois divisions d'infanterie commandées par les généraux Curial, Donnadieu et Damas; et deux divisions de cavalerie. L'artillerie avait pour commandant le maréchal-de-camp Berge. Le chef d'état-major du 4ᵉ corps était le lieutenant-général baron Desprez.

(2) Voyez dans la *Biographie universelle*, la Notice sur le baron d'Eroles, dans le Supplément.

(3) A Figuières, Jean Montalon, simple fusilier au 2ᵉ bataillon du 5ᵉ de ligne, se signala par un trait d'intrépidité et de sang-froid. Étant en faction à l'entrée de la ville, il fut pointé par l'artillerie du fort. Deux coups de canon portent successivement et mettent en pièces sa guérite. Montalon reste ferme à son poste jusqu'au moment où, frappé par un troisième boulet, il tombe grièvement blessé. Il reçut en récompense la décoration de la Légion d'Honneur.

et Llobéra avaient réuni leurs divisions sur la rive gauche de la Fluvia, donna, le 26, ordre au général Curial et au baron d'Eroles de se porter sur Besalu. Lui-même se porta le lendemain (27) à Crespia, où furent établis deux ponts qui ne furent terminés que le 29. La brigade du général Vasserot passa le même jour; elle devait attaquer immédiatement, mais la pluie qui tombait depuis une semaine redoubla avec une telle violence que toute marche devenait impossible dans les campagnes inondées, et que les ponts qu'on venait de construire furent emportés. Cette circonstance, en retardant le passage du maréchal Moncey, jusqu'au 2 mai, favorisa la retraite des constitutionnels, et l'armée française occupa des positions importantes qu'ils venaient de quitter. Lui-même fit son entrée à Gironne, où selon la relation officielle, il fut reçu avec les témoignages de la plus vive allégresse. Cette place devint pour toute la campagne le dépôt de ses approvisionnemens. Cependant il fit investir Hostalrich, tandis que par ses ordres les généraux Curial et Donadieu poursuivaient l'armée ennemie et la forçaient d'évacuer Moya et Castel-Tersol, non sans lui avoir fait éprouver une perte assez considérable. Le 26 mai, Moncey, partant de Gironne, alla reconnaître lui-même le fort d'Hostalrich, qui résistait encore. Le 29, il se porta sur Mataro et Granolles; puis le 30, il se rendit à Vich, dont la garnison française, forte d'environ 600 hommes, venait d'opposer la défense la plus intrépide à toutes les forces de Mina. Les 8 et 9 juin, le maréchal, qui s'était mis en mesure d'observer le mouvement de Mina sur les Cerdagnes, quitta Vich, et reporta son quartier général à Gironne.

Bientôt (9 juillet) il fit commencer les opérations du blocus de Barcelone : trois sorties de la garnison furent vigoureusement repoussées. Le 25, le maréchal, poursuivant le corps de Milans, attaqua la redoutable position de Jorba, occupée par ce général qui, malgré une glorieuse résistance, fut obligé de céder à la valeur française. Le 11 août, Moncey reçut la soumission du général constitutionnel Manso et des troupes sous ses ordres.

Le 27 août, environ 4,000 hommes de l'armée constitutionnelle, marchant sur trois colonnes, se portaient sur Tarragone avec l'intention de couper la ligne d'opérations du maréchal, il les fit attaquer dans la position de la chapelle Saint-Jean, et marcha lui-même à la tête des colonnes. Les constitutionnels furent battus et dispersés après s'être défendus avec beaucoup de vigueur.

Au commencement de septembre, Moncey établit son quartier général à Sarria pour surveiller les opérations du blocus de Barcelone.

Le 12, environ 6,000 hommes d'infanterie, 100 chevaux et 6 pièces de canon sortirent de la ville pour attaquer les retranchemens français; mais ils furent repoussés sur tous les points avec perte de 200 hommes.

Le quartier général du maréchal Moncey était à Mataro, vers la fin de septembre, lorsque le fort de San Fernando de Figuières, fit enfin sa reddition.

Le 11 octobre, le maréchal, voulant couronner ses travaux par la soumission des forts d'Urgel, chargea de cette glorieuse mission le maréchal-de-camp Hurel qui, après avoir pendant plusieurs jours lutté contre la résistance énergique de l'ennemi, fit enfin capituler la garnison qui demeura prisonnière.

Cependant Ferdinand VII avait été replacé sur son trône et les efforts ultérieurs des constitutionnels ne pouvaient avoir d'autre résultat qu'une inutile effusion du sang. Le 11 octobre, de son quartier général de Sarria, le maréchal envoya à Barcelone le décret du roi d'Espagne, qui ordonnait la remise de toutes les places fortes aux troupes françaises ou aux troupes royalistes espagnoles. De semblables communications furent faites aux garnisons de Tarragone et d'Hostalrich. Le 25 octobre, un armistice fut conclu entre le maréchal et le général constitutionnel Espoz-y-Mina; et en vertu de conventions subséquentes, les Français prirent possession de Barcelone le 4 novembre, de Tarragone et d'Hostalrich trois jours après (7). A la fin de cette campagne dans laquelle le maréchal Moncey se montra en tout point si fidèle à ses glorieux antécédens, il fut nommé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

Depuis cette époque, il n'a pas cessé de jouir d'un repos mérité par tant de services à sa patrie. Partageant son temps entre de fréquens séjours dans le département du Doubs qui l'a vu naître et ses fonctions comme membre de la chambre haute, il fut du nombre des honorables pairs qui repoussèrent les mauvaises lois présentées par le ministère Villèle. Sans jamais rechercher la faveur, on peut dire cependant qu'il jouit d'une sorte d'influence sous le ministère plus constitutionnel et plus modéré auquel M. Martignac a donné son nom. Comme tous les bons Français, il gémit en voyant arriver aux affaires les hommes qui perdirent la branche aînée par les fatales ordonnances.

La révolution juillet n'a pas été ingrate envers l'illustre Doyen de nos maréchaux. A la mort du maréchal Jourdan, noble débris de notre glorieuse république, le duc de Conégliano fut nommé gouverneur des Invalides. Cet honorable poste avait été occupé sous Napoléon par le maréchal Serrurier, que ses pures vertus firent surnommer la *Vierge de*

l'Armée. Tous ceux qui ont vécu dans ces temps se sont plus à reconnaître que Moncey, l'*Honnête Homme*, était digne de le remplacer.

Sa probité sévère porta un œil vigilant sur diverses parties de l'administration de l'hôtel : il reconnut des dilapidations; son noble cœur s'indigna de voir le bien-être de ses vieux compagnons d'armes compromis par l'indélicatesse de certains employés et l'aveugle indulgence de l'administration supérieure. Moncey ne craignit pas de dénoncer tout haut ces abus, et sa franchise généreuse lui dicta des paroles qu'il était prêt à soutenir de son épée. Cet honorable début a rendu son nom encore plus populaire dans ce noble asile du courage et de la loyauté.

Les braves qui coulent leur paisible vieillesse sous l'administration paternelle du doyen de leurs généraux, ne sont pas les seuls objets de sa sollicitude : sorti des rangs du peuple et s'en faisant gloire, le maréchal, duc de Conégliano, a voulu favoriser dans les lieux qui l'ont vu naître les développemens et les succès de l'éducation qui se donne aux enfans du peuple. Il a réalisé cette noble pensée par un acte public du 17 octobre 1834, en vertu duquel il fait don à la commune de Moncey d'une maison avec dépendances, estimée à 2,000 fr. et d'une somme en capital de 12,000 fr., le tout pour être affecté à la tenue des écoles. Des libéralités successives ont élevé à plus de 20,000 fr. cet acte de générosité.

Chaque année quand les circonstances lui permettent de faire le voyage, le maréchal se plaît à décerner lui-même des récompenses aux meilleurs élèves, et à encourager leurs efforts par ses paternelles exhortations. L'éclat de cette solennité modeste est rehaussé par le concours de toute la population et par la présence des notables et des plus honorables fonctionnaires du pays, empressés de rendre hommage dans cette circonstance au caractère et aux vertus de l'illustre fondateur.

Dans l'année 1837, une circonstance particulière est venue ajouter à l'intérêt de cette cérémonie. La médaille d'argent, offerte par le Fondateur de la *Société Montyon et Franklin*, a été décernée par le maréchal, en présence du recteur de l'Académie à l'élève le *mieux méritant*. Nous aimons à citer son nom, c'est le jeune Détuche (1).

En congédiant l'assemblée, le maréchal a adressé l'allocution suivante aux élèves pour les encourager au travail, à l'instruction et à la vertu : « La bonne conduite, l'instruction et les efforts soutenus sont néces-

(1) Les journaux en publiant les détails de cette touchante solennité ont gardé le silence sur le donateur de la médaille : rien dans leur récit ne faisait pressentir que cette munificence philantropique émanait de M. Jarry de Mancy, fondateur de la Société

saires pour arriver à quelque chose dans ce monde. C'est par là que l'homme a un valeur personnelle. Celui qui vous parle, mes enfans, est né dans le même rang que vous. Vos succès, votre application constante et la stricte exécution de vos devoirs feront de vous des hommes utiles à la société, de bons citoyens. Si vous justifiez mon espoir, j'aurai obtenu la récompense la plus douce que j'aie pu ambitionner. »

Je n'essaierai pas d'exprimer l'enthousiasme excité par ces paroles qui s'adressaient aussi bien au cœur qu'à la tendre intelligence du jeune auditoire. Dans ce simple discours, le vénérable guerrier dévoilait toute la noblesse, toute la beauté de son âme; et en parlant de lui-même avec tant de modestie, il en faisait sans le vouloir le plus bel éloge.

CH. DU ROZOIR.

Montyon et Franklin. Dès l'an 1834, M. J. de Mancy avait fait hommage de la médaille d'or des *Hommes utiles* au vénérable fondateur de l'Ecole de Moncey. Je crois de mon devoir de réparer cette omission des journaux ; il eût été peut-être plus convenable que d'autres eussent déjà rempli cette tâche de convenance ou plutôt de stricte équité.

